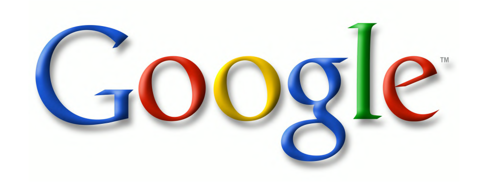
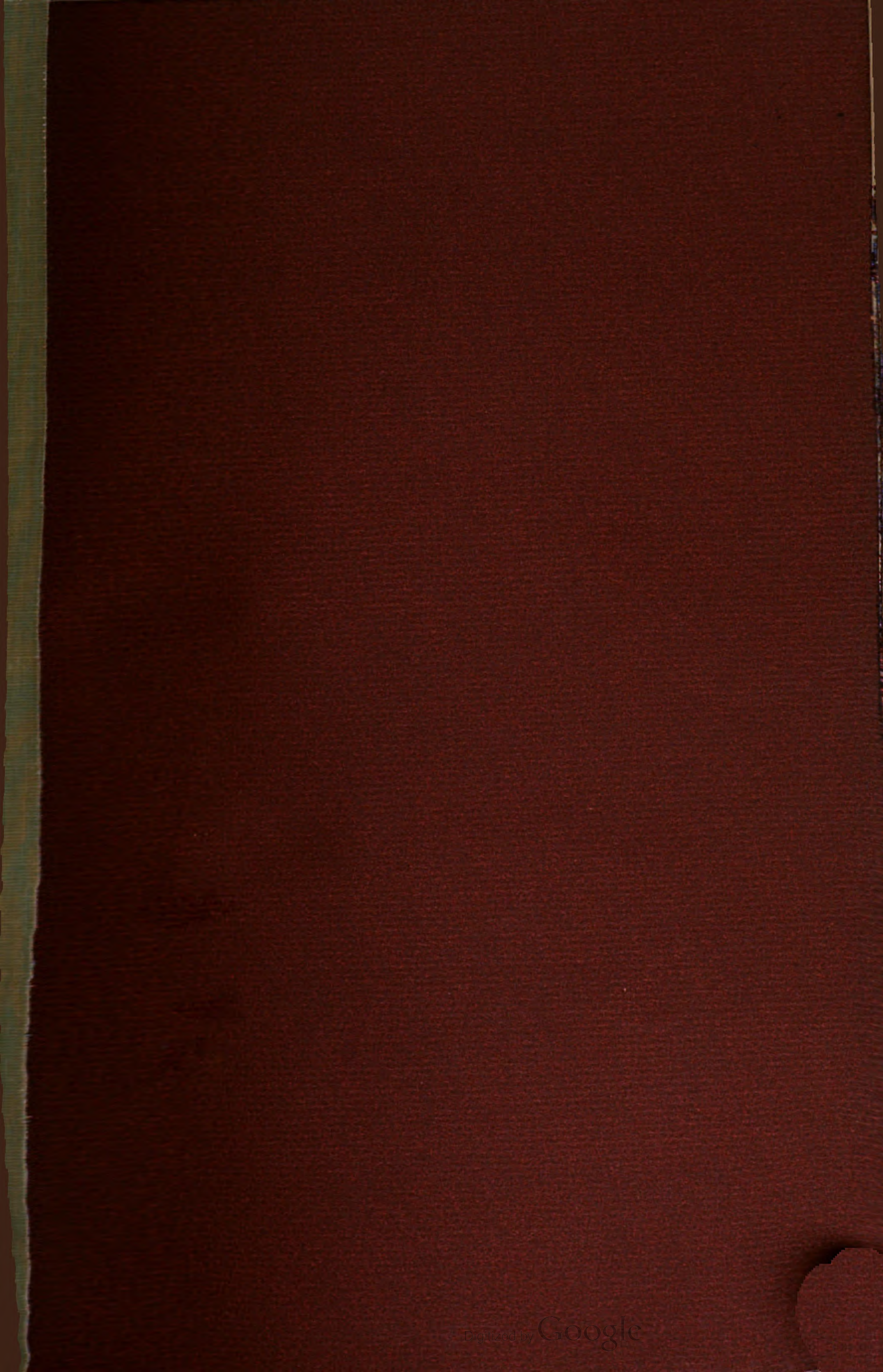



Princeton University Library
32101 078309679



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Sorti

des Presses de l'Imprimerie



Vromant et C°, à Bruxelles,

3, rue de la Chapelle, 3.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

SOUS LE PATRONAGE DE S. M. LE ROI

MÉMOIRES, RAPPORTS
DOCUMENTS

— 1907 —

LABORE ET CONSTANTIA

TOME VINGT-UNIÈME

Frontispice de la *Descriptio Gratulationis publicæ, spectaculorum ..... in adventu serenissimi principis Ernesti, Archiducis Austriæ ..... An. millesimo quingentes. nonagesimo quarto, XVIII Kal. Julias, aliisque diebus Antverpiæ editorum.*
Antverpiæ ex officina Plantiniana, MDXCV.

(Bibliothèque Royale.)

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des Statuts.)



ACCESSOIRES

DE

RELIURES MONASTIQUES

DU XVe SIÈCLE

(Fouilles de la rue de la Grande-Ile, a Bruxelles)



la séance du lundi 11 juin 1906, notre collègue M. G. Cumont a fait à la Société d'archéologie une communication annoncée sous le titre : *Les fouilles de la rue de la Grande-Ile, à Bruxelles.* Ces fouilles avaient été pratiquées à l'occasion de travaux effectués au cours de l'automne et de l'hiver 1905-1906, en vue de l'établissement des fondations des magasins de papeterie de MM. De Ruysscher, important immeuble qui s'élève aujourd'hui entre la rue des Six-Jetons et la rue des Riches-Claires.

La rue de la Grande-Ile, qui s'était appelée anciennement *Oude Borchstrate* du *Oude Borcht,* ancien château du duc, menait de l'église Saint-Géry, au cœur de la grande île, au chemin d'Anderlecht. La partie de la dite rue comprise entre ce chemin et la rue des Teinturiers reçut le nom de rue des Sœurs-Noires après l'établissement, dans le courant du XIVe siècle, d'un couvent de ces religieuses Augustines, dit la *Maison-Dieu d'Africa,* près des anciens murs de la ville. Il s'agit ici de la première enceinte de

Bruxelles qui coupait la rue actuelle de la Grande-Ile vers le milieu et où existait, avant 1594, une poterne dite la porte ou le guichet du Lion.

Ainsi que nous l'a dit M. Cumont, qui avait suivi les travaux mentionnés ci-dessus, les ouvriers eurent à démolir les fondations de cette porte et celles d'une partie de la muraille contiguë. Un plan a été dressé de l'état de ces fondations par M. le major P. Combaz, qui se propose de le publier dans nos *Annales*.

C'est donc à proximité de ces vestiges de la première enceinte fortifiée de Bruxelles, élevée dans le courant du XIIe siècle, qu'ont été trouvés les objets exposés et décrits par M. Cumont, ainsi que ceux désignés par l'ordre du jour de la même séance, comme « ornements de reliure provenant des mêmes fouilles » et dont il m'a prié de dire quelques mots à l'assemblée.

Les six objets en bronze et en laiton, dont il s'agit, paraissent être, en effet, des accessoires de reliures monastiques du XVe siècle.

Pour voir, dans les figures qui composent la planche ci-jointe, des fermoirs et des signets, il est nécessaire de rappeler comment on reliait les livres au moyen âge et comment on les conservait.

Autrement sensibles que le papier aux alternatives de sécheresse et d'humidité de l'air, les feuillets de parchemin soulevaient les planchettes de bois entre lesquelles ils étaient liés et s'exposaient ainsi aux fâcheux effets de la lumière et de la poussière. Or, comme à cette époque les livres avaient une valeur telle qu'ils se vendaient par contrat comme des immeubles et qu'on les donnait en dot, en gage et en héritage, on chercha naturellement à assurer leur conservation en munissant les ais de fermoirs qui les retenaient serrés contre les cahiers couverts d'écriture, ornés de lettrines et de miniatures. Les ais, le plus souvent en bois de chêne ou de hêtre, se recouvraient d'étoffes telles que le velours, le damas, ou bien de cuir. Les reliures devinrent ainsi de véritables objets d'art enrichis de fermoirs, de clous, de signets en or et en argent, ornés de pierreries et de perles, ou plus simplement garnis des mêmes accessoires en cuivre ou en bronze. On trouve, dans les inventaires des princes, de quelques grands seigneurs et de riches abbayes, de fréquentes mentions de livres richement ornés et que l'on classait, autant pour leur rareté que pour le prix de leurs ornements, avec les joyaux et les objets de grande valeur.

Il est à remarquer que les livres ne se rangeaient pas côte à côte sur des rayons de bibliothèques comme les nôtres. On les couchait à plat sur des sortes d'étagères formées de planches inclinées *(armaria)*, fixées à la muraille, s'il s'agissait d'ouvrages de simple utilité, et on exposait les volumes couverts de reliures d'art ou de riches ornements, sur des meubles dont les tablettes étaient disposées aussi en forme de long pupitre.

C'est donc dans le but de protéger les plats contre le frottement que l'on plaça aux angles et souvent aussi au milieu, des *clouans*, clous fixés dans chacun des ais et munis de tête de grande dimension que l'on trouve tantôt en cuivre, tantôt en métaux précieux ; plus rarement, cet office est rempli par des pierres taillées en cabochon.

Si l'on se représente ces volumes conservés à plat, on comprend que des fermoirs aussi grands que ceux que représentent les figures ci-contre pouvaient s'adapter, non pas sur la tranche du livre, ainsi qu'on le fit plus tard des fermoirs à charnières en métal, mais sur le plat supérieur, qu'ils contribuaient à orner.

On peut voir à la salle d'exposition de notre Bibliothèque royale un très intéressant spécimen de ce genre de reliure et se rendre ainsi facilement compte, au premier coup d'œil, de la manière dont fonctionnaient ces *fermaulx*. Le *Boec van het kerstene leven* (manuscrit n° II 280) a été écrit au prieuré de Sept-Fontaines, sous Rhode-Saint-Genèse, au commencement du XVe siècle, comme nous l'apprennent les lignes suivantes, contemporaines du texte, qu'on lit au bas du dernier feuillet :

An̄o dn̄i m° cccc° xiij° ı̄pfesto xj^m virg^9 ad ſeptē ſotez

et d'une autre écriture visiblement postérieure :

dese bouc dede maken Ammant Mannoet Int iaer.
ons heeren mcccc en dertienne ten ſeven bornen.
ēn hi coſte hem xi ll. xiij ſs paresise.

Il appartint à Louis de Bruges, seigneur de Gruthuuse, prince de Steenhuyse, comte de Winchester, qui avait réuni au XVe siècle une bibliothèque qui, par son importance et sa richesse, prend rang après celle des ducs de Bourgogne. Ce livre est recouvert de toile ·airée (blanc écru et bleu). Nous trouvons ici deux fermoirs composés de bandes de la même étoffe que la couverture, fixés au bord du plat inférieur et engagés, par l'autre bout, dans des *fermaulx*

en bronze, moins grands que ceux qui nous occupent, mais de forme pareille. Chacun d'eux porte sur la partie circulaire l'écu de Gruthuuse représenté en émail. Dans le prolongement aminci, se trouve un trouet que l'on appliquait sur une petite tige faisant saillie et fixée vers le milieu du plat supérieur ; c'est donc par le moyen de ce tenon que le fermoir s'agrafait d'un ai à l'autre et maintenait le livre fermé.

Les deux fermoirs représentés possèdent quelques caractères communs, qui sont d'ailleurs ceux de la plupart des fermaulx du temps. L'un, trouvé rue de la Grande-Ile (fig. 1), comme l'autre, appartenant à M. G. Cumont (fig. 2), se composent d'une plaque supérieure ornée comprenant une partie principale de forme circulaire *(ombilicus)*; d'un côté de celle-ci, une patte dans laquelle était retenue la courroie et, de l'autre côté, un prolongement effilé où se trouvent le ou les trouets d'attache de l'agrafe. L'envers de cette plaque, évidé dans le milieu, de manière à ne laisser qu'une mince bordure en relief autour de l'*ombilicus* et de la patte, est recouvert d'une feuille de cuivre destinée à retenir, de ce dernier côté, la bande d'étoffe ou de cuir à l'aide de petits rivets.

Le premier, plus grand et plus gothique, pourrait-on dire, semble avoir appartenu à quelque missel, évangéliaire, antiphonaire, à un livre de chœur de grand format. La plaque supérieure coulée en laiton mesure 0^m095 de longueur et l'*ombilicus* a 0^m045 de diamètre. Les ornements *hachiez,* de facture médiocre, représentent une lettre U ou N en caractère gothique, au centre d'une couronne occupée elle-même par une tige ondée garnie de feuilles, motif qui se retrouve en partie sur la patte. L'extrémité est percée d'un trouet à agrafer.

L'autre fermoir, de dimensions moins imposantes ($0^m074 \times 0^m035$), à la décoration moins sévère, se rapporterait plutôt à la reliure d'un livre profane. La plaque circulaire en bronze, légèrement bombée, porte au centre un S gothique dans un annelet autour duquel se lit la légende : « + niet voer weel » en mêmes caractères ; et, sur la patte, une fleur à tige feuillée, le tout gravé, se détachant sur le fond finement guilloché. Du côté opposé à la patte, nous trouvons ici deux trouets qui devaient conséquemment s'appliquer à une plaque d'attache munie de deux petites tiges. A l'extrémité se trouve un troisième trouet dans lequel devait passer


Bonheur

un annelet comme ceux qui existent aux fermoirs du volume de Louis de Gruthuuse décrit ci-dessus. On y attachait des lacets de soie qui se terminaient eux-mêmes par des pierreries.

La grande miniature qui se trouve en tête du premier volume des *Chroniques du Hainaut*, par Jacques de Guyse [1], conservé à la Bibliothèque royale de Belgique (manuscrit n° 9242), représentant le traducteur, Jean Wauquelin, au moment où il offre son œuvre à Philippe le Bon, entouré de son fils et des seigneurs de sa cour, nous montre, dans le livre présenté, une figuration de ces lacets de tissus d'or fixés au bout de chacun des fermoirs. Rapprochons de ceci une mention relevée dans l'inventaire des objets précieux d'E. de Givry [2] : « ausquelz fermeillez (d'un missel) pendoit à chascun ung las de soye à gros boutons de perles et manchez de soye vermeille » (1426).

Les livres monastiques devaient être pourvus, tout comme les « très grand et riche messel », ou les « moult belles et riches heures très notablement enluminées et historiées de grans histoires », mentionnés dans les inventaires princiers, de signets consistant en rubans garnis à leur extrémité d'un objet attirant l'attention et permettant de saisir facilement celui qui devait ouvrir le livre à la place désirée. Les exemplaires de *pençoirs* fournis par les fouilles de la rue de la Grande-Ile nous montrent, à côté des conditions les plus précieuses par les formes artistiques et le prix des matières que décrivent ces documents, la simplicité extrême. Les figures 3 et 4 représentent, en effet, des objets de ce genre dans leur technique la moins compliquée : deux plaques en cuivre rouge découpées assez maladroitement autour d'un dessin des plus simples gravé au trait, bombées et appliquées l'une contre l'autre, de manière à former une sorte de lentille d'environ 0^{m}04 de diamètre, munie d'une petite patte. La seule chose remarquable dans l'ornementation qui figure sur l'une seulement des faces est une lettre v en caractère gothique et qui occupe le milieu d'un cercle lui formant encadrement. En considérant la planche ci-jointe, on remarquera que nos deux *pençoirs* étant représentés de manière à donner à

[1] Trois volumes in-folio exécutés pour Philippe le Bon, de 1446 à 1449, par un artiste resté inconnu.

[2] *Archives de l'Aube*, G. 2645. Cité par GODEFROY, Dict. v° *Fermail*.

cette lettre v sa position droite, il se trouve que le premier porte la patte d'attache au ruban-signet de côté, tandis que, chez l'autre, la patte se trouve au-dessus de la lettre. Ne faut-il pas déduire de là que le premier devait terminer un des signets dépassant de la tranche longitudinale à côté du livre, tandis que l'autre était destiné à saisir un des signets suspendus sous la tranche inférieure du volume ?

Quant à l'objet représenté par la figure 5, sorte de plaquette rectangulaire en laiton, il n'est pas aussi aisé d'en découvrir la destination. Les quatre rivets dont on aperçoit la tête dans chaque angle sont tellement courts qu'ils n'ont pu servir à retenir notre objet qu'à une sorte de doublure métallique très mince. Ici encore, le principal ornement consiste en une lettre v gothique gravée dans un encadrement formé d'un simple trait. Ne serait-ce pas, ceci aussi, un *mordant* ayant enserré l'extrémité d'un ruban, un bout de signet ne différant de ceux décrits plus haut que par sa forme rectangulaire, auquel il ne manque pas même la lettre v gravée, en laquelle il ne serait pas surprenant de retrouver tout simplement l'initiale de l'impératif *verte* qui se rencontre couramment dans les livres liturgiques ?

Restent une plaquette en cuivre, couverte d'une épaisse patine vert-foncé, dans laquelle se reconnaît facilement la doublure d'un fermoir pareil à ceux que nous avons décrits plus haut ; et enfin, une sorte de tige d'attache, présentant, d'une part, la forme d'un mordant où se voit encore un fragment de cuir pincé entre les deux bouts d'une étroite lame de cuivre repliée sur elle-même et affectant, à l'extrémité opposée, la forme d'une petite tête de marteau. Il n'est pas certain que ce dernier accessoire ait appartenu à une reliure plutôt qu'à un coffret ou à quelque autre objet analogue.

La plupart des objets anciens recueillis au cours des travaux exécutés rue de la Grande-Ile pouvaient se rencontrer partout où ont existé autrefois des habitations quelconques, mais il n'en est pas de même de ceux que nous venons d'examiner. Ainsi que nous l'avons rappelé plus haut, les livres n'étaient guère répandus dans les temps antérieurs à l'époque à laquelle ont été démolis la poterne du Lion et les murs de la ville auprès desquels les débris qui nous occupent ont été remis au jour. Cette observation s'impose d'autant plus que nous nous trouvons ici en présence de fermoirs et de

signets qui ont dû faire partie de la reliure de livres de grand format et, sans doute, de livres liturgiques. Aussi, M. G. Cumont avait-il supposé, avec toutes raisons, qu'ils pouvaient provenir du couvent des Sœurs-Noires, lequel avoisinait les anciennes fortifications en cet endroit. Et cependant, en examinant de plus près les circonstances de nature à fournir réponse à cette question, peut-on ne pas remarquer que les sœurs, qui passaient tout leur temps à soigner les malades, devaient, à cette époque, ne posséder que les quelques livres de chœurs indispensables aux offices qui se célébraient dans leur modeste oratoire? N'y avait-il pas à proximité du lieu où ont été retrouvés ces débris, relativement nombreux, un établissement particulièrement riche en livres, la maison dite de « Nazareth », où étaient installés depuis 1480 les religieux hiéronymites, appelés vulgairement les Frères de la vie commune, lesquels s'occupaient, eux, de l'instruction de la jeunesse, s'étaient adonnés longtemps à la copie des manuscrits et avaient imprimé, en 1476, le *Gnotosolitos,* la première production typographique qui parut à Bruxelles? Cet établissement s'étendait entre les murs de la ville et le bras de la Senne enveloppant la Grande-Ile; de ce côté les religieux avaient installé une école dans un bâtiment situé sur la place Saint-Géry, école « qui comptait, dit A. Wauters, environ deux cents élèves, dont quelques-uns appartenaient aux plus hautes classes de la société, et parmi lesquels il y en eut qui, tels que Aubert le Mire, ont illustré leur patrie » [1].

La description des accessoires de reliures monastiques découverts rue de la Grande-Ile et la recherche de leur provenance probable devaient nécessairement amener à rappeler le souvenir de ceux qui exécutèrent le premier livre imprimé dans notre ville de Bruxelles.

L. Paris.

[1] Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. III, p. 169.





EXPLORATION
D'UN TUMULUS
A BECQUEVOORT
HAMEAU DE KLEIN KEMPEN (BRABANT)



E tertre s'élève dans l'étroite vallée du Beginnebeek, à mi-côte d'un versant en pente douce que domine une chaine de collines de 85 mètres d'altitude et, de son sommet, la vue en est, par conséquent, assez bornée, sauf cependant dans la direction du sud.

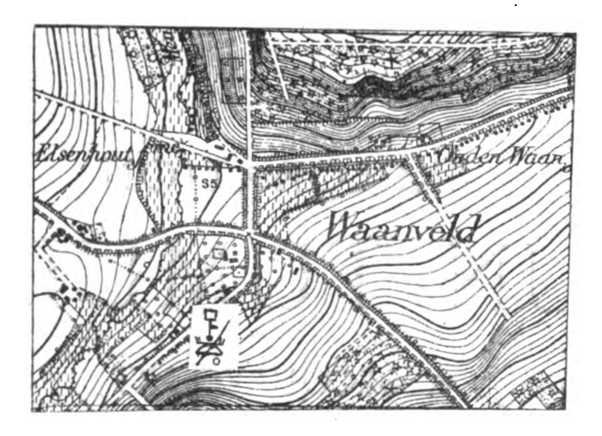
Il est situé au lieu dit « Hoogenbosch » et porte la désignation particulière d'Alverberg, suivant le cadastre, et d'Elfenberg, selon les habitants du hameau.

Cette dernière dénomination pourrait bien rappeler le souvenir de ces génies scandinaves, les Elfes : au reste, la tradition veut que des nutons habitaient ce monticule [1].

Haut de $5^{m}50$ sur 32 mètres de diamètre, il était, jadis, au dire des vieilles gens du pays, beaucoup plus élevé et surmonté de

[1] Il est à remarquer que, dans les parties non montagneuses du pays, ces petits êtres bienfaisants habitent les tertres à défaut de cavernes, d'où la dénomination de « Heuvelmans » qu'on leur donne dans le Brabant et dans le Limbourg.

grands arbres. Il présentait donc bien alors le type du grand tumulus hesbayen de l'époque belgo-romaine. Ajoutons que, du reste, il n'est distant que de trois lieues des grandes tombes romaines de Grimde. Par conséquent, il y avait tout lieu de croire qu'il était de la même époque que ces dernières.



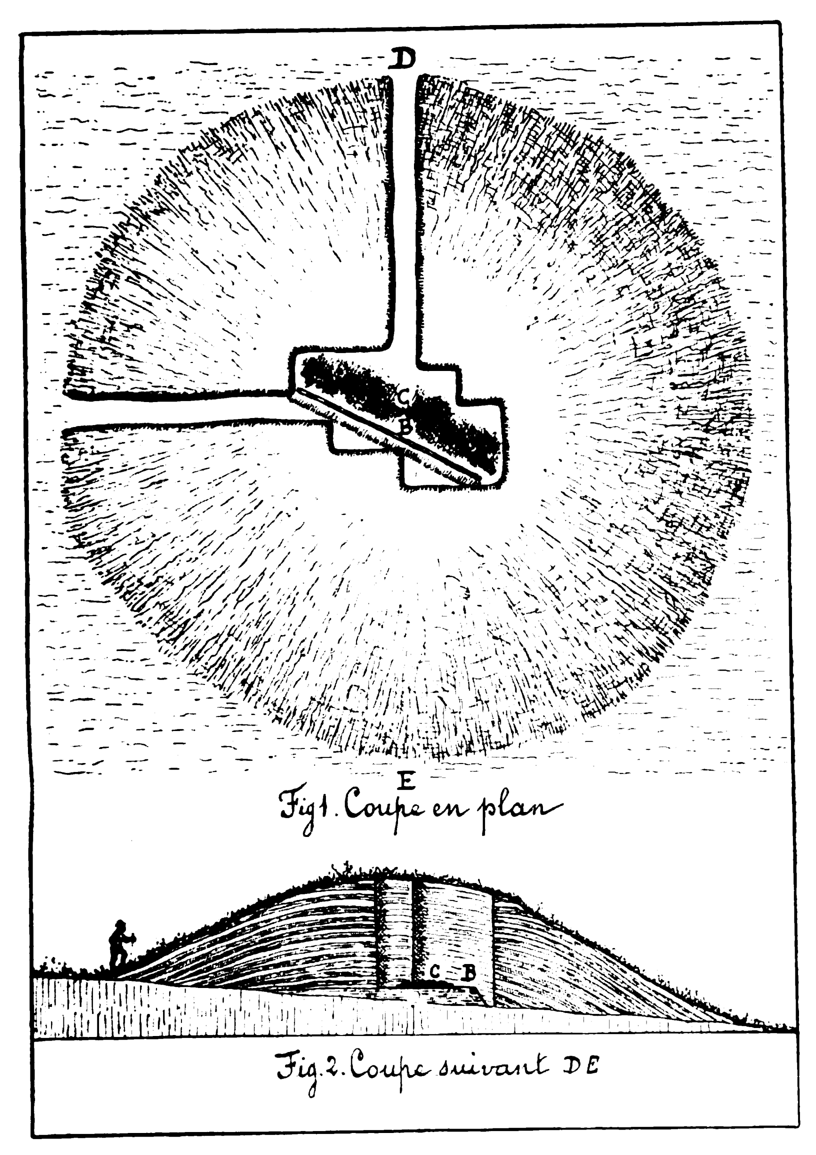
Extrait de la feuille XXV, planchette n° 5, de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$e.

Nous avons procédé à l'exploration de ce tumulus au mois de mars 1905 (du 1er au 22), malgré les affreuses intempéries de la saison, en raison de l'exigence du propriétaire réclamant la fin des travaux avant le 1er avril.

Le peu de hauteur de ce mamelon nous a engagés à pratiquer les fouilles à ciel ouvert ; bien nous en a pris, car la constitution même du tertre, les innombrables terriers de renards et de blaireaux dont il était criblé en avaient fortement compromis la solidité, au point même que, malgré toutes nos précautions, des éboulements se sont produits dans les tranchées.

Le terrain sur lequel s'élève le tumulus est, comme nous l'avons dit, en pente douce et sablonneux, circonstances très défavorables pour élever un monument de terre de cette importance et surtout pour en assurer la stabilité et la conservation.

Pour arriver à ce but, les constructeurs ont d'abord établi une terrasse parfaitement horizontale, en argile extraite d'un banc qui existe en haut de la colline, à 300 mètres environ du tumulus. En



TUMULUS DE BECQUEVOORT.

cet endroit, une dépression sensible du terrain marque bien l'emplacement où ce travail a été exécuté. Quant au reste du monument, on a employé alternativement du sable, pris dans les environs immédiats de la tombe, et de l'argile, provenant du gisement dont nous venons de parler.

Comme la coupe du tertre le prouve (pl. II, fig. 1), ce travail a été fait avec une régularité et une méthode parfaites, puisque les couches alternantes ont une épaisseur régulière et à peu près égale de 0^m04 environ. Il fallait donc que les équipes de travailleurs allassent tour à tour extraire l'argile à l'endroit que nous avons indiqué plus haut et puiser le sable tout autour du tertre.

Au lieu de découvrir au centre du tumulus, comme nous le supposions, une sépulture belgo-romaine, nous avons mis à jour l'aire d'un bûcher d'une longueur et d'une épaisseur inaccoutumées et présentant la forme d'un parallélogramme régulier de 9 mètres sur 3 mètres; son épaisseur était de 0^m35.

Le bûcher était orienté dans la direction est-ouest (pl. II, fig. 2). Suivant la même direction, la terrasse d'argile dont nous avons parlé s'infléchissait légèrement en gradin tout le long du bûcher et les terres étaient soutenues par des poutres carrées de $0^m20 \times 0^m20$, posées horizontalement dans le sol et dont nous avons retrouvé les restes consommés parfaitement distincts (pl. II, fig. 2).

Cette disposition avait probablement été nécessitée pour assurer la ventilation sous les bois du bûcher.

Nous n'avons recueilli, dans ce dernier, que quelques menus fragments d'os brûlés, bien qu'il ait dû servir, vu ses dimensions inaccoutumées, à l'incinération d'un grand nombre de corps.

Bien qu'aucun objet caractéristique n'ait été découvert, il est à supposer que nous nous trouvons en présence d'une tombe préromaine, remarquable par ses dimensions inusitées.

Nos ressources ne nous ont permis que d'explorer strictement l'aire du bûcher, mais rien ne nous dit que les principaux ossements, les armes et l'ajustement des défunts n'aient été recueillis et déposés en tas à une très faible distance du bûcher et sous le tertre, car on a trouvé l'exemple de cette disposition dans des tombelles de l'âge du fer, à Bousval et à Limal [1].

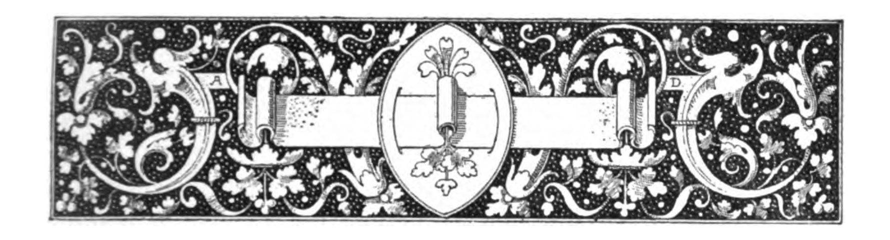
[1]. *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XVII, p. 138, *Les Tombelles d'Ottignies.*

L'avenir nous fixera d'ailleurs sur ce point, puisque le propriétaire, M. Clerckx, procède peu à peu à l'enlèvement complet du tertre et, selon sa promesse formelle, il examinera attentivement les niveaux primitifs et nous signalera la moindre découverte.

Au cours de nos travaux, nous avons rencontré une tranchée de recherche qui avait été pratiquée sur les conseils de feu Galesloot, mais cette galerie était loin d'atteindre le centre du tertre et des habitants nous ont affirmé que le résultat de ces investigations avait été purement négatif.

CHARLES DENS.
JEAN POILS.





LES ÉPÉES ET LES POMMEAUX D'ÉPÉES

DE LA COLLECTION

DE M. CARL VON SCHWERZENBACH, A BREGENZ

UNE HISTOIRE DE L'ÉPÉE ET DU POIGNARD

PAR LE Dr R. FORRER, DE STRASBOURG



LA fin de l'année 1905 a vu paraître le catalogue de l'importante collection d'épées et de pommeaux d'épées de M. Carl von Schwerzenbach, *K. K. Konservator,* à Bregenz [1]. Ce catalogue, œuvre de M. le docteur R. Forrer, de Strasbourg, l'éminent archéologue qui a déjà fourni à la science des armes tant de savantes monographies, constitue, dans la série des catalogues parus dans le même genre jusqu'à ce jour, un numéro destiné à appeler et à retenir l'attention de tous ceux que la science des armes intéresse quelque peu.

[1] *Die Schwerter und Schwertknäufe der Sammlung Carl von Schwerzenbach, Bregenz.* Mit einer *Geschichte von Schwert und Dolch,* herausgegeben von Dr. R. FORRER, Strassburg, mit 60 Lichtdrucktafeln und 360 Abbildungen im Text,— Leipzig 1905, Verlag von Karl W. Hiersemann, Druck von C. Müh et Cie, Strassburg in E., Druck der Lichtdrucke v. J. B. Obernetter, München, — Vignetten von Leo Schnug. — Quoiqu'il ne s'agisse pas ici, à proprement parler, d'un catalogue au sens strict du mot, toutefois, pour plus de facilité, nous nous permettrons de continuer à donner, au cours de ce compte rendu, le nom de Catalogue à l'étude de M. FORRER sur *les épées et les pommeaux d'épées de la collection von Schwerzenbach.*

Le luxe avec lequel ce livre est édité, les nombreux clichés dans le texte, et les soixante superbes planches phototypiques qui l'illustrent, les savantes monographies dues à la plume autorisée de M. Forrer qui l'accompagnent, tout en révélant au public des armes une collection jusqu'alors peu connue, sauf des initiés, font de cet ouvrage, en même temps qu'un régal pour les yeux, une mine précieuse de documents intéressants, voire inédits.

Au nombre des bonnes pièces faisant partie de la collection de M. von Schwerzenbach figurent notamment, et nous ne citerons que celles-là parmi tant d'autres : une belle épée suisse de la seconde moitié du XVI[e] siècle, à la monture richement décorée d'élégantes damasquinures d'argent et dont le pommeau porte les armes d'un chevalier de Hallwyl [1] ; une main gauche espagnole, de la fin du XVI[e] siècle (vers 1600), dont la monture, y compris la fusée et les quillons, est entièrement repercée et décorée de rinceaux ciselés de l'aspect le plus gracieux [2].

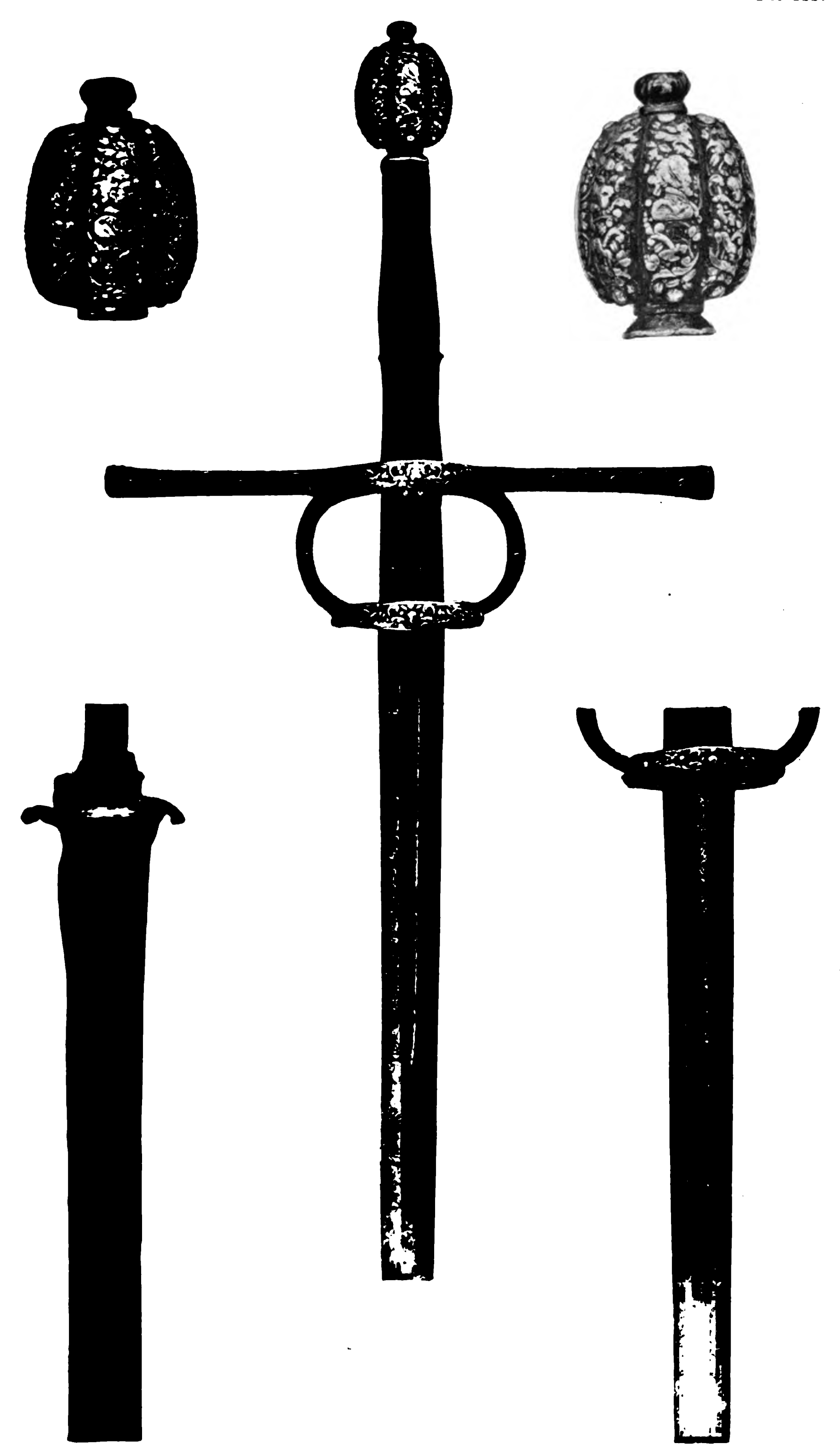
Mais le joyau, sans contredit, de la collection, c'est cette magnifique épée suisse, datée de 1614 et ayant appartenu au chevalier Rudolf von Schauenstein, seigneur de Reichenau [3]. Nous la reproduisons ci-contre (pl. III).

Le pommeau de cette épée est orné de damasquinures d'argent, de même que les gardes. Les deux faces de celles-ci portent une décoration identique ; par contre, sur le pommeau, figure, d'un côté, le buste d'un homme barbu et, de l'autre côté, un buste de jeune homme. Ces deux bustes représentent vraisemblablement Henri IV et le dauphin Louis XIII qui succéda précisément au premier, en cette même année 1614 dont la date est inscrite sur la lame de l'épée.

[1] *Op. cit*, p. 26 (et fig. 98), p. 57 (n° XLIII), p. 61 (marque 4) et pl. XLIII. Epée d'un chevalier suisse de Hallwyl. — Cette épée est décorée d'une riche damasquinure d'argent au pommeau et aux gardes ; mais celles-ci ne sont damasquinées que sur leur face extérieure. Le pommeau porte les armoiries de ce Hallwyl : deux ailes d'aigle. Sur la lame, une marque peu nette, et l'inscription suivante, en cuivre incrusté : JESUS MARIA SIT MECUM INVIA, et, des deux côtés, la marque : une demi-lune avec le OT couronné (Toledo). Longueur totale : 121 cm.

[2] *Op. cit.*, pp. 22 (et fig. 88) et 23, p. 59 (n° LV), p. 61 (marque 14) et pl. LV. Longueur totale : 58 cm. ; longueur des quillons : 30 cm. Cette main gauche est accompagnée de son fourreau, en cuir brun poli.

[3] *Op. cit.*, p. 24 (et fig. 92), pp. 56 et 57 (n° XLI) et pl. XLI.



ÉPÉE SUISSE, DU CHEVALIER RUDOLF VON SCHAUENSTEIN (1614).
(Collection C. von Schwerzenbach, à Bregenz.)

La poignée de celle-ci est recouverte de cuir sur lequel s'enroulait jadis une tresse métallique, comme l'indiquent les traces demeurées sur le cuir et un petit bout de cordelière d'argent qui a subsisté.

La lame est gravée à l'eau forte et toutes ses parties décorées sont dorées. Elle est ornée de rinceaux sur ses deux faces et porte, d'un côté, l'incription : RVDOLPH. VON. SCHAVENSTAIN. RITER. ZIE. RICHANAW. 1614, et en dessous les armes des Schauenstein : trois poissons sur champ d'azur.

L'autre face porte l'inscription : RVDOLPH.VON.SCHAVENSTAIN. RITER, et, en dessous, l'écusson des Schauenstein. Les deux faces de la lame portent, à droite et à gauche du casque avec cimier de poissons, les initiales R. V. S. (Rudolph von Schauenstein). Les gouttières portent le monogramme : I. H. S. [1].

L'élégante simplicité, le décor remarquable et le type très pur de cette arme contribuent à en faire un superbe exemple d'épée d'armes sans arc de jointure.

Ce qui ajoute un intérêt singulier au catalogue de la collection de M. von Schwerzenbach, c'est la notice qu'y a consacrée M. Forrer à l'histoire du poignard et de l'épée. Fort abondamment illustrée de clichés dans le texte reproduisant des armes de M. von Schwerzenbach et d'autres également que M. Forrer, collectionneur averti autant qu'érudit consciencieux, a réunies dans sa propre collection, cette notice constitue une large synthèse de l'évolution du poignard et de l'épée, depuis les origines jusqu'au XVIII[e] siècle, depuis ce beau poignard primitif, en os sculpté, datant de l'époque paléolithique, et trouvé à Laugerie Basse [2] en passant par ces poignards en pierre, de l'époque néolithique, produits de l'évolution de la pointe de lance, et qui furent les prototypes du poignard et les aïeux de l'épée, jusqu'au moment où celle-ci, commençant peu à peu à perdre de sa signification, devient de moins en moins une arme de guerre, mais plutôt un objet de parade et où le sabre

[1] Longueur de la poignée, y compris le pommeau : 21 1/2 cm. ; longueur des quillons : 29 1/2 cm. Longueur totale : 126 cm. Pour les renseignements concernant la généalogie et la vie de Rudolph von Schauenstein, cf. catal. p. 57 et HANS JACOB LEU, *Allgemeines Helvetisches Eydgenössisches oder Schweitzerisches Lexicon*. Zürich, MDCCLXII, t. XV, XVI, p. 275.

[2] France. (Aujourd'hui au Musée de Saint-Germain [Paris].)

accompagnant l'*uniforme* tend, par contre, de plus en plus, à la remplacer comme arme d'usage.

Nous n'avons pas l'intention d'analyser ici, d'une manière même incomplète, l'œuvre de M. Forrer. Il nous suffira d'y renvoyer nos lecteurs qui trouveront, dans ce remarquable exposé, la mise au point des connaissances auxquelles est parvenue la science archéologique dans l'intéressante question de l'évolution de l'épée et du poignard dont nombre de points sont encore, il faut l'avouer, à attendre un supplément d'information.

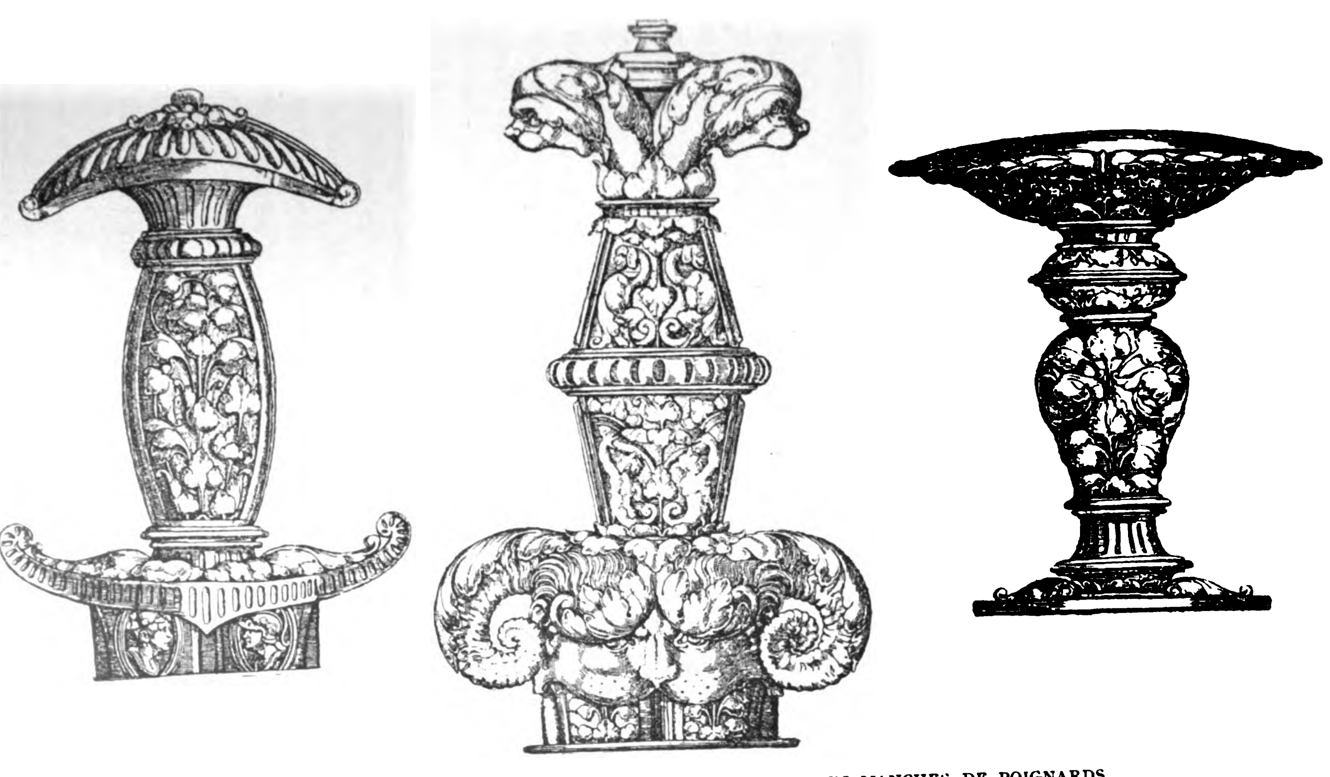
Ce n'est, du reste, pas une histoire complète et détaillée de l'épée et du poignard qu'a entendu écrire M. Forrer; mais c'est, comme il le déclare dans sa préface, plutôt une courte synthèse du développement de ces deux types d'armes, qui présentent entre eux tant de liens communs.

Il est regrettable toutefois que l'auteur ait passé sous silence l'épée grecque, dont il eût été intéressant cependant de rattacher l'évolution à celle des armes des contrées du nord.

L'étude de M. Forrer, en tout cas, renferme nombre d'observations instructives et de renseignements précieux, et certains points, restés assez obscurs, de l'histoire des armes blanches, sont traités par lui *ex professo* avec une compétence et une clarté remarquables.

Ainsi, par exemple, l'histoire des transformations du *scramasax* et des autres *sax* du haut moyen âge qui sont l'origine des couteaux de chasse des XVe et XVIe siècles, est étudiée d'une manière fort complète, qui ne permet plus guère d'ignorer rien de la question.

De même encore la naissance de l'idée qui amena la création de deux types d'épées : celle d'estoc et celle de taille. Née du poignard, qui était une arme d'estoc dérivée elle-même de la pointe de lance, l'épée, courte d'abord, servit, comme le poignard dont elle était née, d'arme d'estoc. Puis, progressivement, l'épée se transforme comme arme de taille et cela dès la fin, déjà, de l'âge du bronze : plus tard, à l'époque gothique, nous assistons à la création d'une épée calculée de façon à pouvoir être utilisée également comme arme d'estoc et de taille. Cette tendance se compléta dans la suite par l'emploi simultané de deux types bien différents d'épées, ayant chacune leur usage particulier : l'épée d'estoc servant à fournir le coup de pointe et l'épée de taille destinée à fournir le coup



GRAVURES EN TAILLE DOUCE, DE HENRI ALDEGREVER, POUR DES MANCHES DE POIGNARDS.

(D'après le *Formenschatz*, 1880, pl. 113 et 114)

de taille, à couper. Un certain nombre d'épées même flottent entre ces deux types, et peuvent servir indistinctement pour la taille comme pour l'estoc. Ainsi que l'explique M. Forrer, ces transformations de l'épée dérivent directement de l'évolution même de l'escrime au cours des siècles.

Remarque intéressante : au XVIe siècle, et même déjà au XVe, il semble que l'on puisse établir, chez les peuples du sud et de l'ouest de l'Europe, une préférence pour l'épée d'estoc, tandis que l'arme de taille fut plus particulièrement employée par les peuples de l'est et du nord.

Un tableau, avec courbes graphiques, dressé par M. Forrer [1], permet de se rendre compte, d'un coup d'œil, du développement et de l'emploi, au cours des temps, de ces deux types d'armes.

Remarquons en passant qu'au XVIIIe siècle encore, Maurice de Saxe exprimait nettement, en la commentant, sa préférence marquée en faveur de l'épée d'estoc [2]. L'ancien usage des Romains, du reste, était de frapper d'estoc et non de taille et Végèce, avant Maurice de Saxe, avait enseigné qu'*il faut apprendre aux nouveaux soldats à frapper d'estoc et non de taille* [3].

Une conséquence de l'emploi special des épées de taille, résultant de la nature particulière de l'effet à produire, fut l'obligation dans laquelle on se trouva de munir, en général, ces épées d'un pommeau plus lourd que ceux des estocs. La puissance de levier de l'arme était par le fait même augmentée et le but poursuivi se trouvait ainsi réalisé d'une manière toute naturelle, la force du coup de taille augmentant en raison de la lourdeur du pommeau, quand celui-ci était calculé de façon à bien équilibrer la lame.

Si la collection de M. von Schwerzenbach contient bon nombre de pièces remarquables, qu'il est intéressant d'étudier à plus d'un titre, toutefois le *clou* de cette collection, ce qui constitue son originalité et sa richesse, c'est la superbe collection de pommeaux d'épées que M. von Schwerzenbach s'est occupé à réunir depuis plus de trente ans, c'est-à-dire à une époque où ces petits objets d'art attiraient peu l'attention. Aujourd'hui les belles pièces de ce

[1] *Catal. von Schwerzenbach,* p. 19.

[2] MAURICE, comte de Saxe, *Rêveries ou mémoires sur l'art de la guerre,* La Haye, chez Pierre Gosse, M.DCC.LVI.

[3] VÉGÈCE, *Institutions militaires,* liv. I, chap. XII.



genre atteignent parfois des prix fort élevés sur le marché, comme le prouve l'exemple des ventes von Hefner Alteneck, Thevald et Spitzer.

La collection de pommeaux de M. von Schwerzenbach, la plus belle de ce genre qui existe, renferme aujourd'hui plus de mille pièces, dont bon nombre proviennent des collections Cantoni, de Milan, et Gutekunst, de Stuttgart, vendues en 1904. Un certain nombre des pommeaux de la collection von Schwerzenbach ont été enlevés à des épées auxquelles ils ne correspondaient pas; d'autres étaient déjà indépendants de leurs épées depuis des siècles. Beaucoup ont été recueillis dans l'eau, enfouis dans la terre ou dans d'anciennes forges. Quelques-uns même ont eu une destinée assez curieuse qui, du reste, leur a permis d'arriver jusqu'à nous : ils servaient de poids à d'anciennes pendules ou bien encore de poids pour les petites balances dites *romaines*, très répandues dans le sud de l'Allemagne, en Suisse, et particulièrement en Autriche et en Italie (fig. 1).

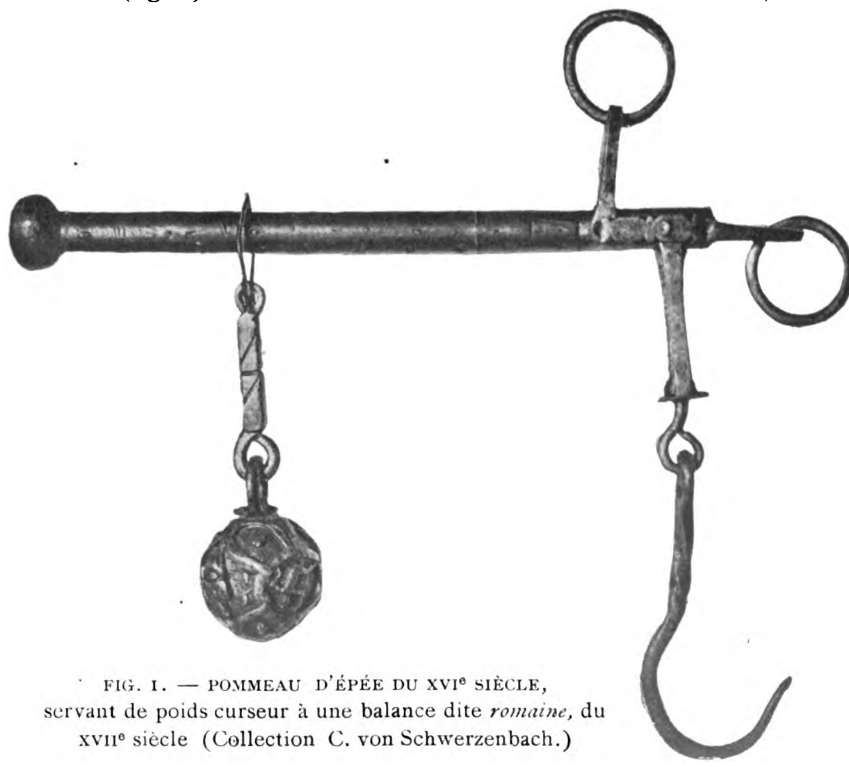


FIG. 1. — POMMEAU D'ÉPÉE DU XVIe SIÈCLE, servant de poids curseur à une balance dite *romaine*, du XVIIe siècle (Collection C. von Schwerzenbach.)







DESSINS D'ANTOINE JACQUARD, POUR DES POMMEAUX D'ÉPÉES.

(D'après le *Formenschatz*, 1893, nos 41 et 122, et 1894, no 61.)

Le comte Wilczeck, dans ses *Souvenirs d'un collectionneur d'armes,* cite même le cas de pommeaux d'épées attachés à l'extrémité des chaînes de fléaux d'armes faisant partie de sa collection [1].

L'étude de la collection de pommeaux de M. von Schwerzenbach a fourni l'occasion à M. Forrer de faire, sur ce sujet nouveau non encore traité avant lui d'une manière aussi complète, un certain



FIG. 2. — ESQUISSES DE HANS HOLBEIN, POUR DES POMMEAUX D'ÉPÉES. (D'après le *Formenschatz,* 1879, pl. 6 et 67).

nombre de remarques des plus intéressantes que nous allons essayer de traduire et de résumer ici à l'usage de nos lecteurs, tout en respectant le mieux possible le texte original.

Pendant longtemps, le pommeau, dans l'épée comme dans le poignard, a été considéré seulement comme une terminaison décorative de la poignée et comme un point d'appui pour la main, un arrêt qui devait empêcher celle-ci de laisser échapper l'arme.

C'est au moyen âge seulement que l'on commença à faire jouer au pommeau le rôle nouveau de contrepoids destiné à augmenter la force du coup.

Au XVIe siècle, le pommeau profita de tous les efforts apportés dans la décoration des armes. De grands artistes ne dédaignèrent pas d'employer leur crayon ou leur burin pour fournir des modèles de décoration pour des armes souvent fastueuses. Dürer, Holbein, Cellini, Jamnitzer rivalisèrent d'efforts et d'ardeur dans ce but. On conserve encore aujourd'hui, à Bâle, de nombreuses esquisses d'Holbein représentant des poignées, des pommeaux et des fourreaux de poignards et d'épées (fig. 2).

[1] WILCZEK, *Erinnerungen eines Waffensammlers,* fig. 7, 8, 9.

D'Albert Durer, voici également des dessins de pommeaux d'épées de parade (fig. 3). Voici encore d'admirables gravures en taille-douce, exécutées, en 1536 et 1537, par Henri Aldegrever pour un manche de poignard en argent fondu ou en argent plaqué (pl. IV).



FIG. 3. — DESSINS D'ALBERT DURER POUR DES POMMEAUX D'ÉPÉES.
(D'après le *Formenschatz*, 1882, pl. 33.)

Après ces maîtres, en 1550, arrive Virgil Solis avec sa belle esquisse de pommeau garni d'émaillures (fig. 4).

A peu près à la même époque, en 1555, l'artiste lorrain Pierre Woeiriot fournit des dessins pour des poignées d'épées dont les pommeaux, particulièrement riches, sont animés par des représentations d'hommes, de femmes, de mascarons et de sphinx (fig. 5). Woeiriot rappelle le genre de Benvenuto Cellini qui fut, lui aussi, très actif dans ce domaine de la décoration des armes, où il a laissé d'admirables œuvres.

Wenzel Jamnitzer, Hans Mielich, Polydoro da Caravaggio, et particulièrement Antoine Jacquard, au XVII[e] siècle, ont travaillé dans la même sphère.

Jacquard, qui s'intitulait « graveur et arquebusier à Poitiers », donna, en 1624, une série de splendides planches d'ornements pour poignées d'épées et de poignards, dont les unes étaient destinées à une fine ciselure du fer et d'autres pour l'estampage de l'argent.



FIG. 4. — ESQUISSE DE VIRGIL SOLIS POUR UN POMMEAU GARNI D'ÉMAILLURES.
(D'après la reproduction de O. Raynard-Hauser, Paris.)



POMMEAU DE BRONZE, ITALIEN, DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE, AVEC PLAQUETTES.

Sur A : plaquette avec sujet allégorique (la Gloire), par Andrea Briosco, ou Riccio (Padoue, 1470-1532). Sur C : plaquette de Bartolomeo Melioli (Mantoue, 1448-1514), représentant des guerriers antiques. (Collection von Schwerzenbach.)

Ces ornements se distinguent par leur richesse de figures, d'une allure parfois burlesque (pl. V).

La richesse des matériaux employés pour fabriquer et décorer les pommeaux ne le cédait en rien aux recherches d'ornementation décorative.

On employait, pour les pommeaux, le fer, le bronze, parfois aussi l'argent, le cristal, l'agathe, le jaspe, etc. Le fer était gravé,

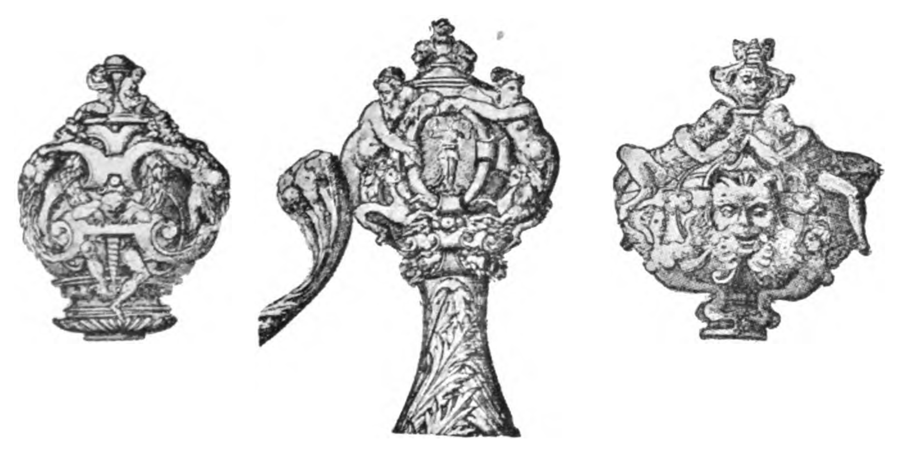


FIG. 5. — DESSINS DE POMMEAUX D'ÉPÉES, PAR PIERRE WOEIRIOT.
(D'après Guilmard : *les Maîtres ornemanistes*, pl. 10, et le *Formenschatz*, 1885, n° 101.)

ou en relief, ou encore repercé à jour, argenté, doré ou bien incrusté d'or et d'argent. Parfois cette couche d'argent était appliquée en une incrustation polie ; parfois, au contraire, elle formait des ornements en relief. La fonte de fer même trouvait, dans certains cas, son emploi.

A côté de cela on essaye, parfois, d'émailler ou de nieller les pommeaux, comme aussi de les sertir de pierres précieuses. En Italie, on les couvre aussi volontiers de plaquettes en relief exécutées par les maîtres célèbres. Un pommeau de la collection von Schwerzenbach [1] porte, d'un côté, une plaquette attribuée, par Bode, à Riccio [2] (pl. VI, a) ; le côté opposé porte une plaquette de

[1] *Catal. von Schwerzenbach*, pl. XXXIV, fig. 4.
[2] *Op. cit.*, p. 36, note 2. Des plaquettes de Riccio, analogues à cette plaquette

Bartolomeo Melioli[1], représentant des guerriers antiques (pl. VI, c). Le comte Wilczeck possède un pommeau analogue, de Giovanni Fiorentino, représentant le jugement de Pâris[2]; le musée de Berlin en possède deux de même espèce avec des plaquettes de Moderno[3].

Maintes plaquettes de ces artistes paraissent avoir été modelées dans le but spécial d'orner des pommeaux d'épées et de poignards, comme cela ressort, le plus souvent, d'une manière indéniable, de leur forme même[4].

Ainsi les artistes et les artisans de ce temps unissaient leurs efforts pour la décoration des épées et des pommeaux et atteignaient ainsi l'apogée de la connaissance de la technique et de son emploi.

Nous aurions voulu pouvoir reproduire quelques-uns des beaux pommeaux d'épées de la collection von Schwerzenbach. Malheureusement les superbes planches phototypiques qui illustrent son catalogue ne peuvent être employées ici et nous ne pourrons, d'après les clichés de référence, en *similigravure,* du catalogue, qui

de pommeau de la collection von Schwerzenbach, figurent aux n°s 708 et 710 du catalogue des bronzes italiens de Berlin (Berlin, 1904).

[1] La même représentation figure, comme plaquette, au catalogue de Berlin, sous le n° 942 (pl. LVIII) et a été rangée, avec d'autres analogues, sous le nom de « Bartolomeo Melioli (?) 1448-1514, qui travailla à Milan ». *Op. cit.*, p. 36, note 3.

[2] Wilczeck, a. O. Fig. 7, pl. XIII. Une même plaquette, montée également en pommeau d'épée, se trouve aussi dans la collection Wallace, à Londres. Dans le catalogue des bronzes de Berlin, une plaquette du même genre (n° 954 et pl. LVII) est attribuée depuis peu à Gian Francesco di Boggio (Bologne, 1538). Molinier et d'autres l'attribuaient auparavant à Giovanni delle Corniole (Fiorentino). *Op. cit.*, p. 36, note 4.

[3] Voir au catalogue des bronzes de Berlin, le n° 751 et la pl. LIII, représentant la mort de saint Jean-Baptiste. Voir aussi le n° 792, représentant un combat de guerriers, œuvre de Moderno (une plaquette analogue à cette dernière figure sous le n° 791 et pl. LIII) ; au revers du pommeau figure une tête de jeune homme vue de profil (voir aussi pl. LXXVIII), etc. *Op. cit.*, p. 36, note 5.

[4] Parmi celles-ci se rangent, en première ligne, les plaquettes destinées à des poignards ou à des épées : *Cf.* Catalogue Spitzer, Paris, 1893, n° 1547 ; Catalogue Thewalt, Cologne, 1903, n° 1164 ; Catalogue des bronzes de Berlin, n°s 684, 957, 958, 959, 963 et 1024. Des épées complètes, de ce genre, sont représentées par Boeheim et par Forrer. *Cf.* BOEHEIM (W.), *Album hervorragender Gegenstände aus der Waffensammlung des Allerhöchsten Kaiserhauses*, Vienne, 1898, fig. 2, pl. XVII. Épée de Philippe Ier, le Beau, de Castille, du commencement du XVIe siècle. Voir aussi FORRER, *Die Waffensammlung Richard Zschille*, n° 340, pl. CXXXII ; épée de parade, avec lame-calendrier, de l'année 1534. *Cf. op. cit.*, p. 36, note 6.

nous ont été gracieusement prêtés par M. von Schwerzenbach, donner qu'une indication très sommaire de quelques-unes des belles pièces de la collection. Et les plus belles, forcément, nous manqueront encore.

Dans des cas extrêmement rares seulement, il est possible d'assigner une date rigoureuse à des pommeaux d'épées. Le pommeau a-t-il été trouvé détaché de l'épée, l'on est réduit alors à le dater d'après sa forme extérieure et, éventuellement, d'après ses ornements. La comparaison avec des pommeaux datés ou même datables offre alors les meilleures ressources. Il est vrai aussi que l'on doit tenir compte de certaines circonstances concomitantes et qu'il faut recourir à la critique, car il n'est pas rare que l'on ait placé de nouveaux pommeaux sur de vieilles épées, comme aussi de vieilles poignées reçurent, à un moment donné, des lames nouvelles. Témoin, entre autres, le cas cité par M. Forrer, de l'épée de cérémonie de la ville de Hradisch, faisant partie des collections artistiques de la maison impériale d'Autriche et dont le pommeau et les gardes portent visiblement la date de 1608, tandis que la lame appartient encore au XIV[e] siècle. De semblables assemblages anachroniques sont, toutefois, couverts par l'histoire, parce qu'ils ont subsisté pendant des siècles. Mais il n'en est pas de même pour les nombreuses épées, dagues, rapières, etc., faisant partie des collections d'un musée ou d'un particulier et qui ont reçu, dans les temps modernes, des restaurations maladroites, un pommeau, par exemple, qui ne s'harmonise pas avec les parties principales de l'arme. Des pièces, complétées de la sorte, ne peuvent être, naturellement, rapprochées des pièces de comparaison historiques.

Au surplus, même lorsque l'on se trouve en présence d'une arme bien ancienne, n'ayant subi aucune restauration, il est encore bien difficile, sauf dans quelques cas assez rares, de lui assigner une date en toute précision. On sait bien, en effet, que dans tel quart de siècle, les poignées étaient larges; que dans tel autre quart, les pommeaux piriformes, par exemple, étaient de mode ; les esquisses des artistes du temps donnent bien un point de repère pour la fixation de l'âge des pommeaux. Du reste, l'on peut s'aider également des représentations de costumes. Mais il ne faut pas oublier, et l'expérience l'apprend, que certaines formes ont été employées durant un temps étonnamment long, et que toutes les questions

de dates, qui ne sont basées que sur des questions de formes, demandent toujours *un certain jeu* et ne peuvent être résolues d'une manière absolue.

Il en est de même de la question du lieu de découverte et du lieu de fabrication d'une épée ou d'un pommeau d'épée. Certes, le lieu de découverte peut fournir une certitude, mais relative seulement. Les migrations des peuples, les différentes invasions, les guerres nombreuses qui se sont succédé ont mis en présence, loin de leurs propres territoires, des peuples de nationalités diverses qui tous, suivant l'expression si exacte de M. Forrer,

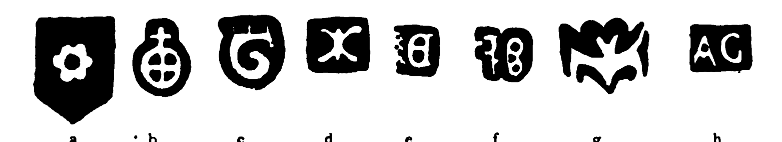
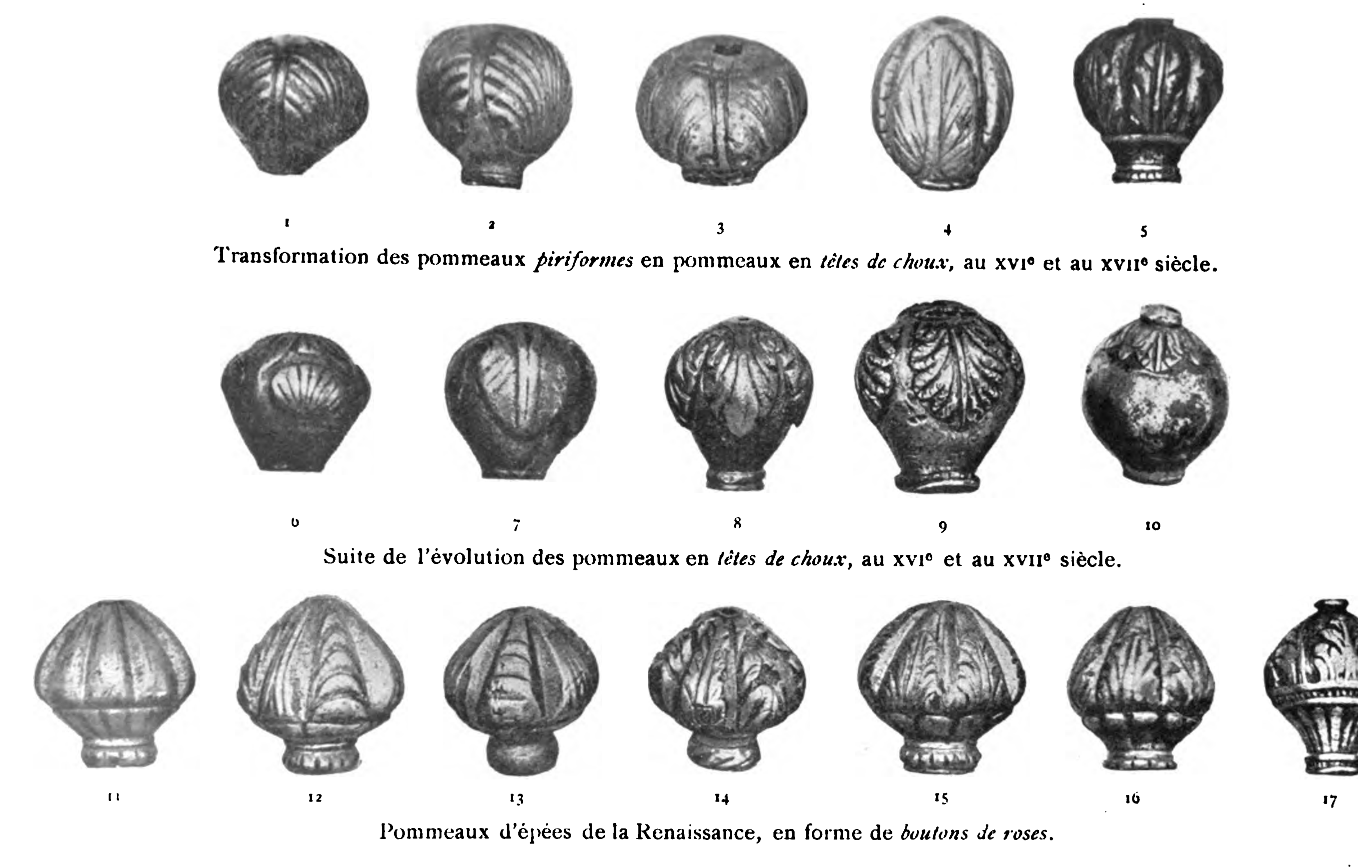


FIG. 6 — POINÇONS FIGURANT SUR LE POMMEAU D'ÉPÉE, N° 42, PL. IX.

« ont payé leur tribut au sol étranger ». Le commerce international, les imitations qui se firent des armes étrangères et même des marques, doivent également engager à être très prudent.

Bon nombre de pommeaux que l'on rencontre çà et là portent un nombre plus ou moins grand de marques. La collection von Schwerzenbach en renferme plusieurs présentant cette particularité. Témoin ce pommeau (pl. IX, n° 42) qui porte jusqu'à huit poinçons ! Ces marques, ces poinçons sont-ils la signature de l'armurier qui fabriqua le pommeau, ou bien une marque d'essai ou de possession? On en est réduit, le plus souvent, à des conjectures à cet égard. Certains pommeaux (comme celui déjà cité, pl. IX, n° 42) sont même garnis de marques diverses et d'époques différentes (fig. 6). Il est probable que dans un certain nombre de cas, maintes de ces marques correspondent avec un nouvel emploi fait du pommeau qui les porte, à des époques différentes. Celles-ci sont même quelquefois indiquées clairement sur la pièce. Ainsi un pommeau du XVIIIe siècle, de la collection von Schwerzenbach, porte les trois dates suivantes, visiblement de mains différentes : 1753, 1763, 1790 [1].

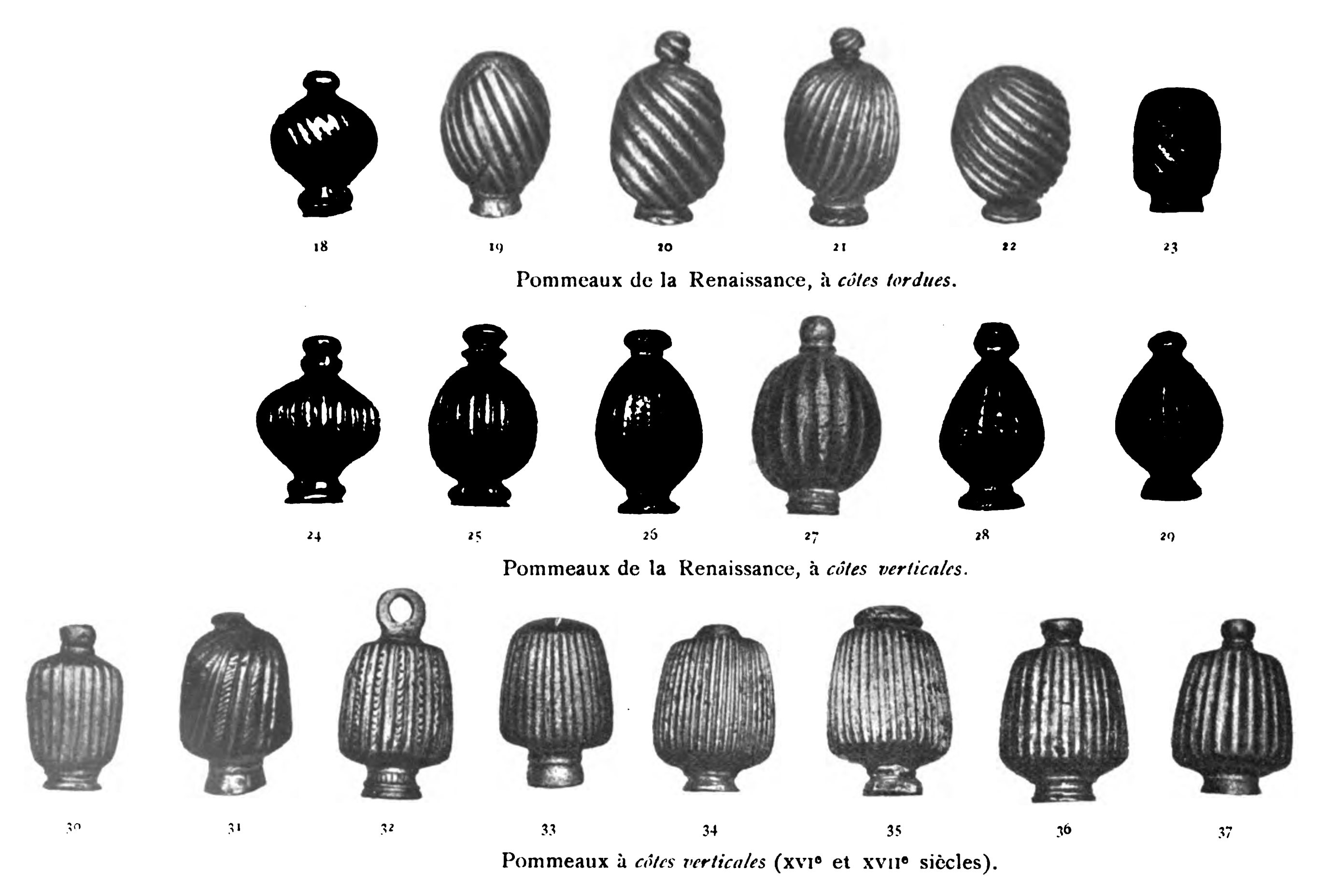
[1] *Op. cit.*, p. 43, fig. 203 et note 3.



Transformation des pommeaux *piriformes* en pommeaux en *têtes de choux*, au XVIe et au XVIIe siècle.

Suite de l'évolution des pommeaux en *têtes de choux*, au XVIe et au XVIIe siècle.

Pommeaux d'épées de la Renaissance, en forme de *boutons de roses*.



Pommeaux de la Renaissance, à *côtes tordues*.

Pommeaux de la Renaissance, à *côtes verticales*.

Pommeaux à *côtes verticales* (XVIe et XVIIe siècles).

Si la feuille de trèfle figurant sur le n° 43, pl. IX, indique Kempten, comme le fait remarquer M. Forrer, la marque C et S et le globe impérial représentés sur le n° 42, pl. IX, sont certainement des marques du XVe siècle qui, visiblement, ont été frappées supplémentairement sur un pommeau plus ancien (fig. 6, *c* et *e*).

Certains pommeaux portent de petits écussons profondément frappés et décorés de lis, de cercles ou d'une rosette (ainsi le litt. a, fig. 6). D'autres écussons analogues sont dépourvus de semblables représentations.

M. Forrer pense, par analogie, que ces écussons sans empreinte étaient recouverts primitivement d'une plaque de laiton qui portait, de son côté, la marque du maître-forgeron ou bien les armes du possesseur.

Quelques-uns de ces petits écus affectent encore les formes du XVe siècle (ainsi dans le litt. a, fig. 6) ; d'autres affectent visiblement celles du XVIe ou même du XVIIe siècle.

Il importe de remarquer que les formes de pommeaux avec lesquelles les petits écussons s'harmonisent au point de vue de l'époque permettent d'admettre que le pommeau et la forme de l'écusson sont contemporains.

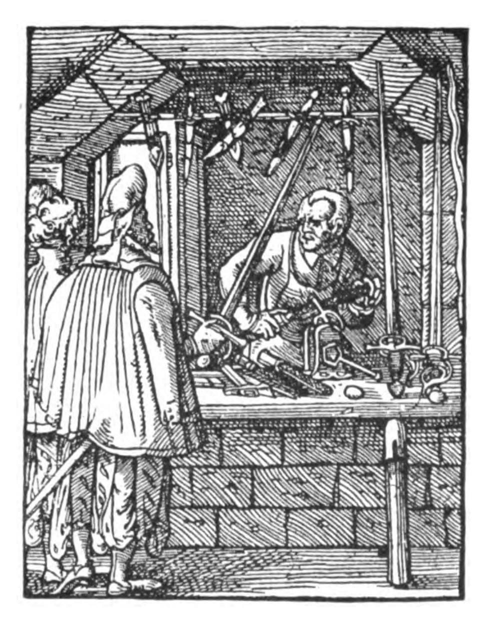
La question de savoir qui se chargeait de la décoration des pommeaux est tout aussi épineuse que les autres. Etait-ce le même atelier qui fabriquait le pommeau dans sa forme grossière et ensuite le décorait, le gravait, le sculptait et même y incrustait parfois des ornements d'or et d'argent ? Ou bien des artisans différents étaient-ils chargés de ces opérations diverses ?

Les lois sévères des corporations du moyen âge limitaient d'une manière très stricte, on le sait, la sphère d'activité de chaque corps de métier et cela peut servir à expliquer comment une arme, une épée, par exemple, devait passer très souvent entre les mains de plusieurs artisans. Le premier forgeait la lame, l'autre la corbeille de fer. Celle-ci était-elle en bronze? C'était alors le fondeur de bronze qui s'en chargeait et non le forgeron. Si la poignée et le pommeau devaient être ornés d'or ou d'argent, l'orfèvre entrait en jeu, et ainsi de suite.

Un livre bien curieux de Jost Amman [1], cité par M. Forrer, nous

[1] *Eygentliche Beschreibung aller Stände auff Erden Hoher vnd Niedriger Geistlicher vnd Weltlicher, aller Künsten, Handwerken vnd Händeln*, etc., durch den

Der Messerschmidt.



Ich mach Par messer wol beschalt /
Köstlich vnd schlecht / darnach mans zalt /
Von Helffenbeyn / Buchsbau vñ Sandl /
Mit rot vnd schwartzem Holtz ohn wandl /
Mach darzu Langwehr / Dolch vñ Tegn /
Kan etzẽ / Scheyd machn / vñ Schwertfege
Wer dieser meiner arbeit darff /
Der find mein Zeichen grecht vnd scharff.

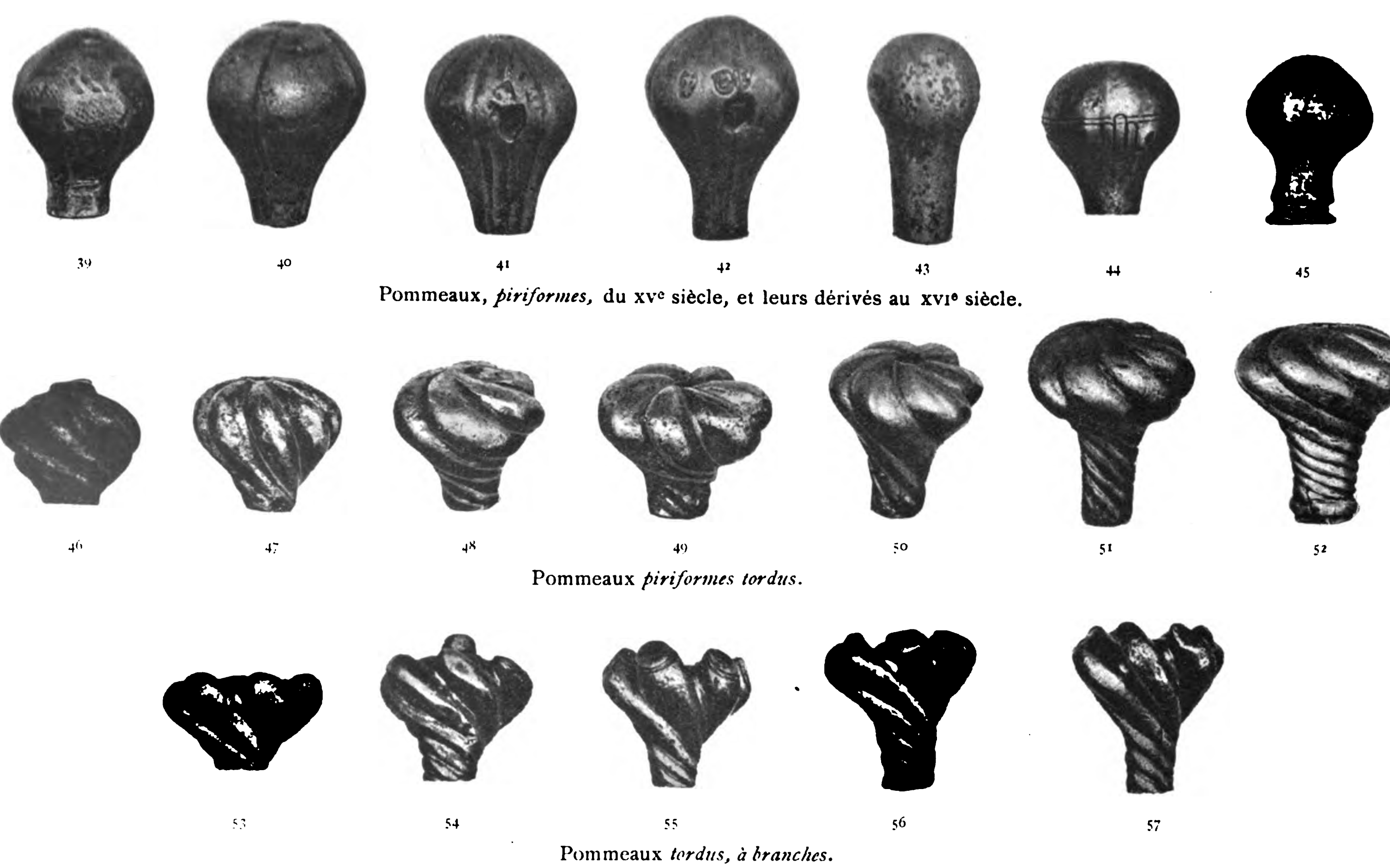
Fig. 7. — LE COUTELIER.
(Gravure sur bois, de Jost Amman. Les vers sont de Hans Sachs.)

fournit à cet égard des renseignements typiques : la lame de l'épée ou du poignard, ainsi que sa poignée, étaient fabriquées par le coutelier. Suivant la somme qui lui était payée, le coutelier en faisait un couteau de chasse ou une arme bon marché, ou une épée, un poignard, ou une rapière plus ou moins fastueusement décorée, car le même coutelier se recommandait également comme graveur, fabricant de fourreaux et fourbisseur.

La gravure sur bois de Jost Amman reproduite par M. Forrer (fig. 7) est, à cet égard, aussi instructive que les vers de Hans Sachs qui l'accompagnent.

Toutefois, dans certaines épées, la lame et la poignée pouvaient être l'œuvre de différents maîtres, comme aussi dans une poignée plusieurs artistes et artisans trouvaient parfois l'occasion de donner des preu-

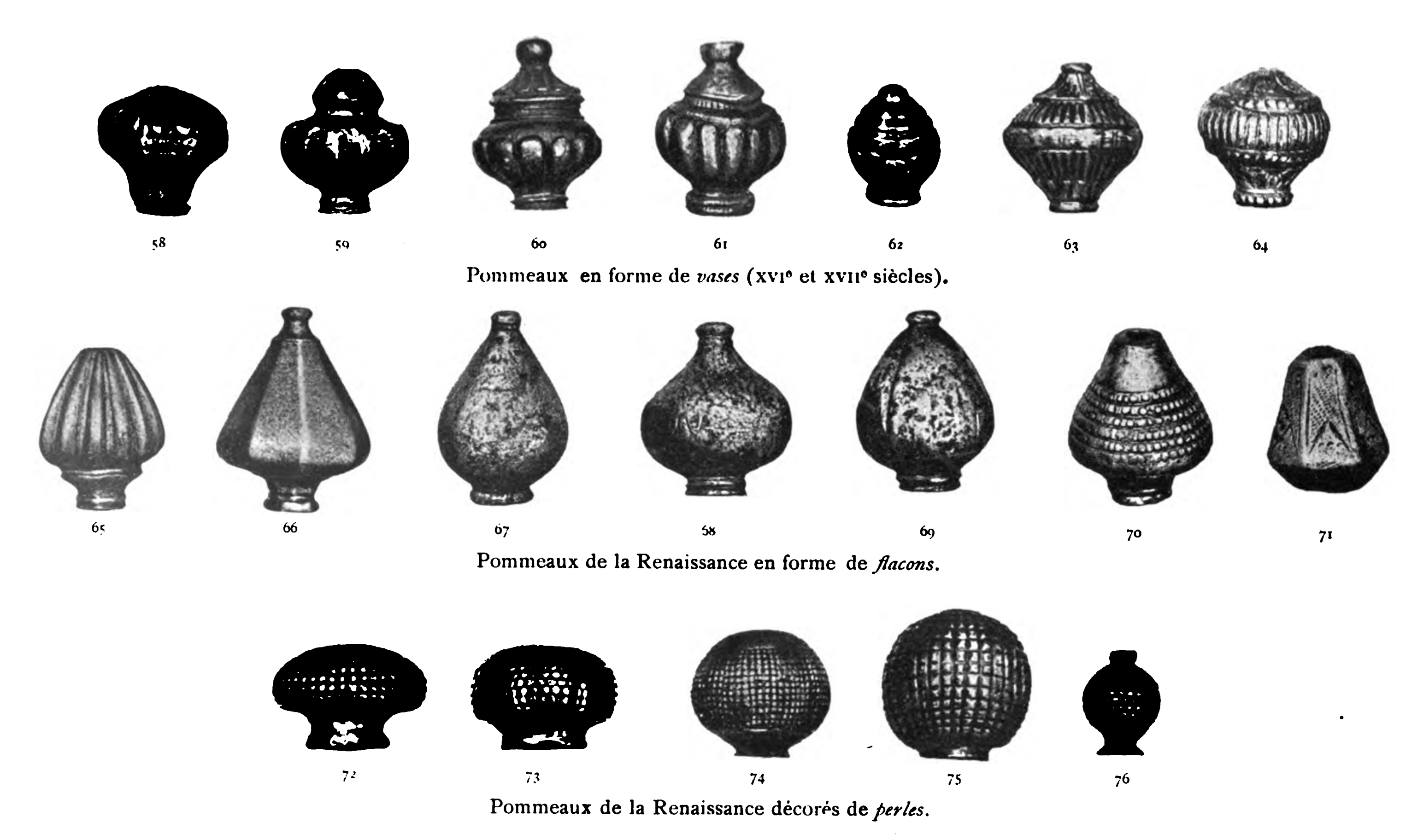
weitberümpten HANS SACHSEN..., Francfort s/M, 1568. Réédité en fac-simile par le Dr GEORG HIRTH, Münich, 1885 *(Kulturgeschichtliches Bilderbuch,* III. Bd). La figure 7 est extraite de cet ouvrage.



Pommeaux, *piriformes,* du xve siècle, et leurs dérivés au xvie siècle.

Pommeaux *piriformes tordus.*

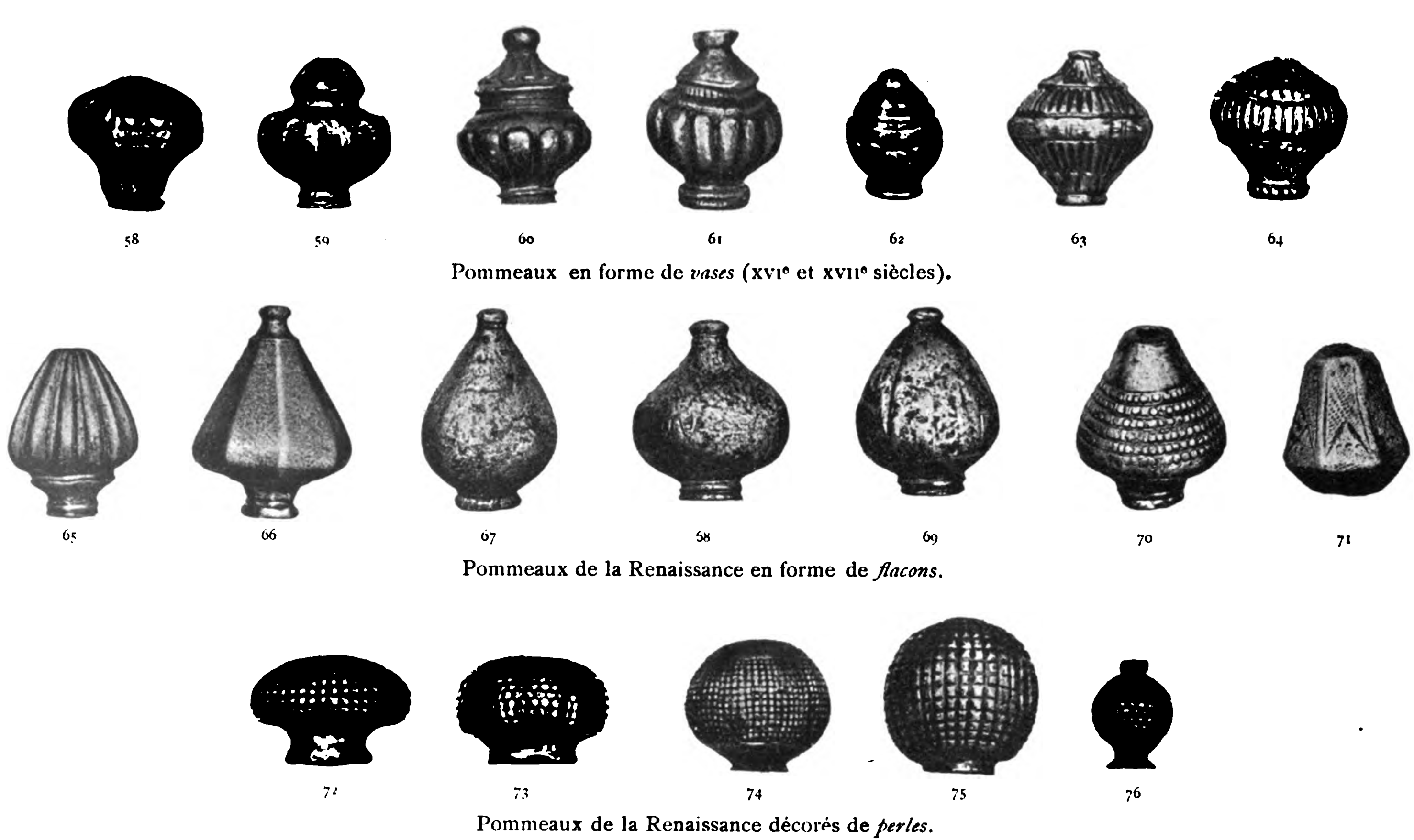
Pommeaux *tordus, à branches.*



Pommeaux en forme de *vases* (XVIe et XVIIe siècles).

Pommeaux de la Renaissance en forme de *flacons*.

Pommeaux de la Renaissance décorés de *perles*.



Pommeaux en forme de *vases* (XVIe et XVIIe siècles).

Pommeaux de la Renaissance en forme de *flacons*.

Pommeaux de la Renaissance décorés de *perles*.

ves de leurs talents. Cependant, quoi qu'il en soit, le pommeau et la poignée étaient décorés de la même façon, au moyen de la même technique et des mêmes procédés d'ornementation.

Le pommeau, et c'est à remarquer, a souvent servi à porter les armoiries du possesseur de l'arme ou quelque symbole.

La vaste collection de M. von Schwerzenbach renferme des spécimens des différentes espèces de formes de pommeaux, per-

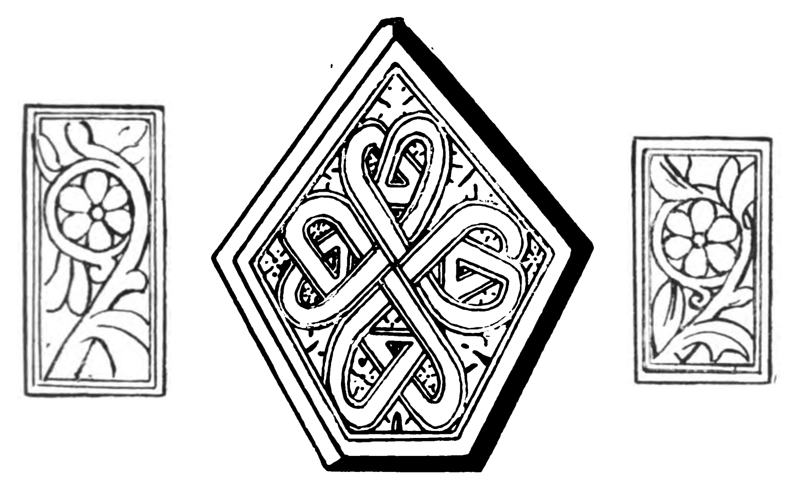


FIG. 8. — REVERS ET FLANCS D'UN POMMEAU EN BRONZE GRAVÉ, DU XIVe SIÈCLE, provenant de la collection Gutekunst, à Stuttgart. (Collection C. von Schwerzenbach.)

mettant d'étudier les variations des différents types au XVe, mais surtout aux XVIe et XVIIe siècles. Nous ferons remarquer, à ce sujet, qu'il est bon de se défier des généralisations. Il faut tenir compte, en effet, que bien des formes qui, à première vue, semblent se rattacher à un type donné ne sont souvent que des formes *adjacentes,* dont la formation est indépendante de la naissance ou des variations du type.

Nous ne pouvons songer à suivre fort avant M. Forrer dans cette partie de son étude sur les pommeaux. Nous nous bornerons à mentionner ici quelques-unes de ses conclusions, en les accompagnant de reproductions d'après les clichés dans le texte de l'ouvrage. Pour le surplus, nous renverrons nos lecteurs aux quarante magnifiques planches phototypiques du Catalogue, repro-

duisant aux 4/5 de leur grandeur réelle, et sous leurs diverses faces quelquefois, 433 pommeaux choisis de la collection de M. von Schwerzenbach.

Les pommeaux romains en champignon, transformés aux époques suivantes, ont donné naissance aux pommeaux ronds, de configurations diverses. Ceux-ci furent taillés à facettes, développés en coquillages (pl. VII, fig. 1 et 2) : une transformation nouvelle de cette dernière forme donna le pommeau en tête de chou (pl. VII, fig. 4 et 5 et 6 à 10), de sorte que l'ornement en coquille se transforma en un ornement de feuillage.

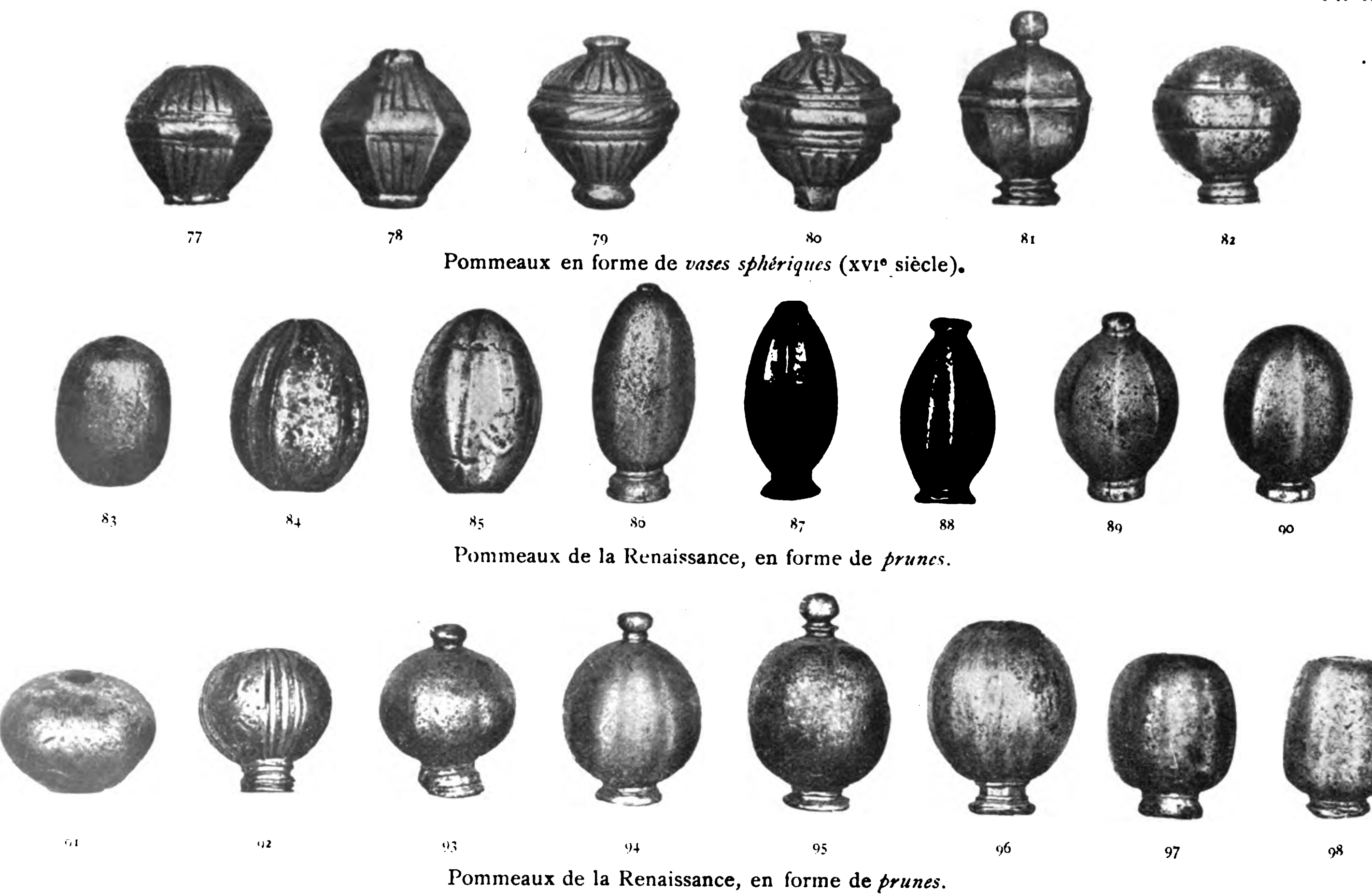
Voici ensuite les pommeaux en forme de boutons de roses (pl. VII, n°s 11 à 17). La tendance nouvelle à courber la ligne droite s'est manifestée jusque vers le milieu du XVIe siècle (pl. VIII, n°s 18 à 23), pour faire alors place de nouveau à la ligne droite (pl. VIII, n°s 24 à 38).

A côté des pommeaux ronds et des pommeaux sphériques, les pommeaux piriformes jouèrent un rôle considérable, avec de nombreuses variétés tant au XVe siècle (pl. IX, n°s 39 à 43) qu'au XVIe siècle (pl. IX, n°s 44 et 45). D'abord on trouve des pommeaux sphériques à facettes avec un prolongement piriforme, puis bientôt les facettes s'arrondissent et le pommeau piriforme type apparaît (pl. IX). Celui-ci, à la période gothique, donne naissance au pommeau tordu et au pommeau piriforme en spirale (pl. IX, n°s 46 à 52).

La même tendance constatée déjà à propos des pommeaux sphériques tordus se fait également sentir dans les pommeaux piriformes. Elle consistait à terminer le plat supérieur du pommeau par un bourrelet enroulé en forme de cordes. C'est cette même tendance qui, vers 1500, amenait la naissance des beaux pommeaux gothiques à branches (pl. IX, n°s 53 à 57).

Ces pommeaux, aussi beaux qu'intéressants, se trouvent dans le sud de l'Allemagne, en Autriche, au nord de l'Italie, mais tout particulièrement en Suisse. Celle-ci, à l'époque de Maximilien, était à l'apogée de sa gloire militaire et ce fut même là une cause de diffusion de ce type de pommeaux en Italie septentrionale, en Allemagne méridionale, etc.

Des pommeaux suisses non moins intéressants, qui apparaissent un peu plus tard, ce sont ceux recouverts de perles ou portant des



Pommeaux en forme de *vases sphériques* (XVIe siècle).

Pommeaux de la Renaissance, en forme de *prunes*.

Pommeaux de la Renaissance, en forme de *prunes*.

99 100 101 102 103 104 105 106

Pommeaux *piriformes à facettes* (XVIe et XVIIe siècles).

107 108 109 110 111 112

Pommeaux *ajourés*, du XVIe siècle.

113 114 115 116 117 118 119 120

Pommeaux *ciselés et évidés* (XVIIe siècle).

pois en relief (pl. X, nos 72 à 76). C'est là, suivant M. Forrer, une particularité propre à la région du lac de Constance.

D'autres pommeaux caractéristiques figurant surtout sur les épées des lansquenets du sud de l'Allemagne, sont ceux en forme de vases ciselés (pl. X, nos 59 à 62).

Nous avons eu déjà l'occasion de parler des efforts de décoration tentés souvent en faveur du pommeau et auxquels de grands artistes

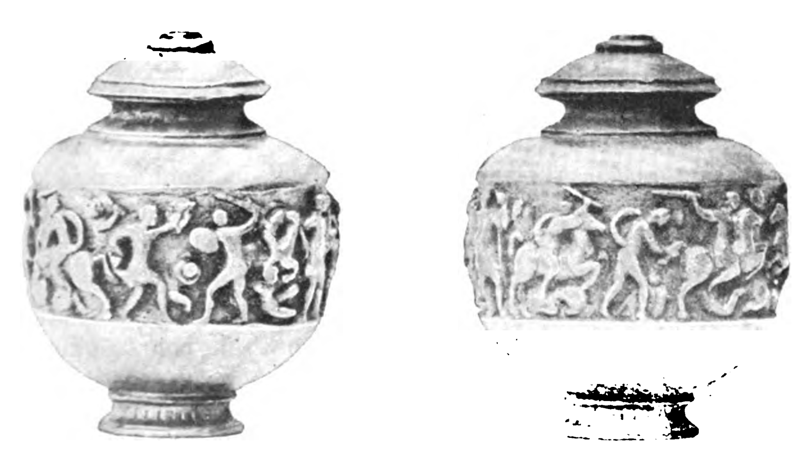


FIG. 9. — POMMEAU D'ÉPÉE DE LA SECONDE MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE, ORNÉ D'UNE FRISE DE GUERRIERS ANTIQUES, EN FER CISELÉ (grandeur naturelle). (Collection C. von Schwerzenbach)

ne dédaignèrent pas de collaborer. Ces types de décorations étaient bien divers.

La haute renaissance couvre les pommeaux d'une manière fort riche, mais excessive, d'ornements, de branchages, de mascarons, de figures entières et souvent de représentations de combats (fig. 9).

La mythologie, les représentations de guerriers antiques, interviennent dans cette décoration, à côté des figures religieuses chrétiennes.

Vers la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, les pommeaux percés à jour sont d'un emploi fréquent. On commença par découper un ornement unique ou une figure de fond du pommeau (pl. XII, nos 107 à 112) ; mais bientôt on arriva à creuser complètement le pommeau par un adroit forage ; puis par un

limage consciencieux, on en arriva à lui donner finalement l'aspect d'une coquille de noix délicatement ciselée et repercée (pl. XII, nos 113 à 120).

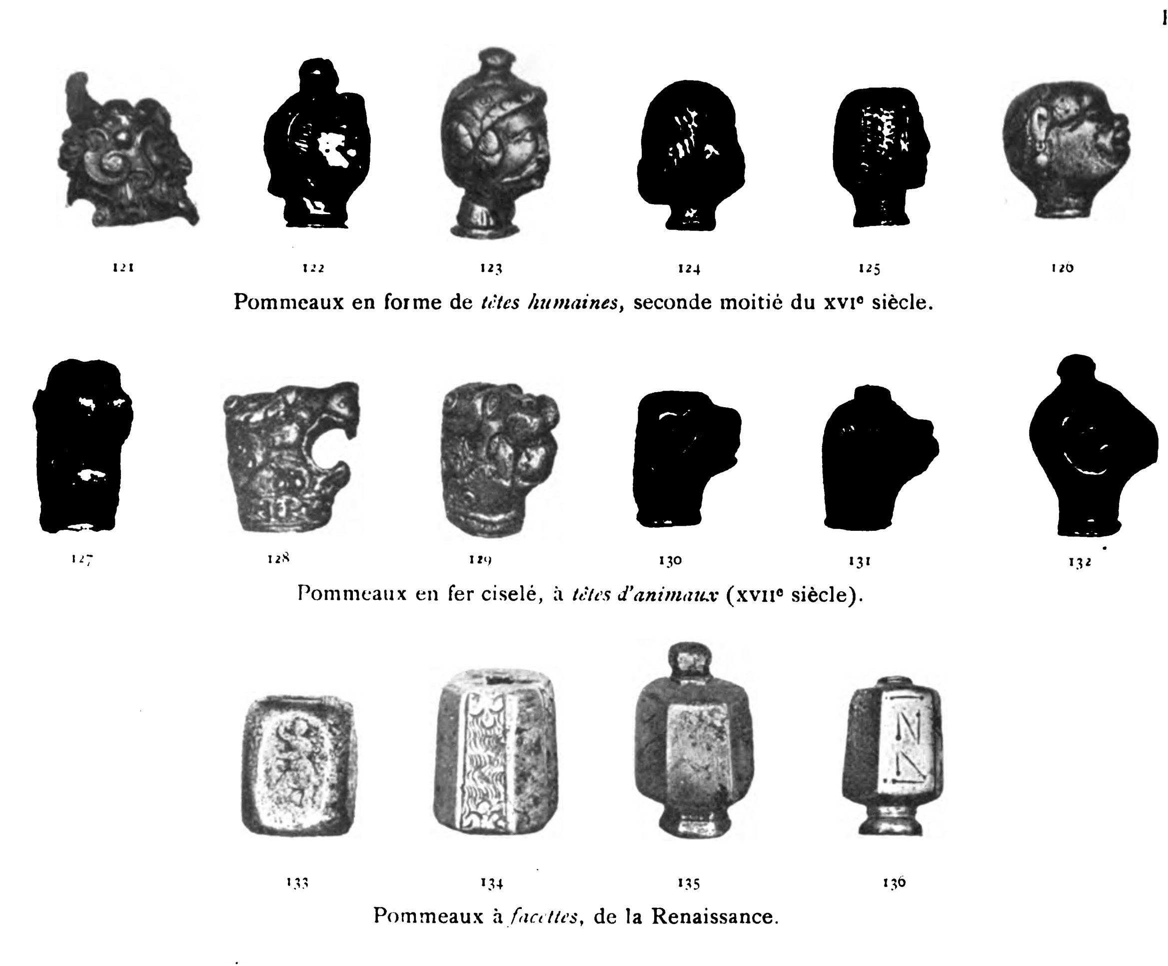
La Renaissance donna également le jour aux pommeaux en forme de têtes humaines, employés surtout pendant la seconde moitié du XVIe siècle et même au XVIIe siècle. Les représentations de ce genre sont fort diverses. La collection von Schwerzenbach en renferme, représentant des têtes de guerriers casqués, des têtes de jeunes gens, de femmes, une tête de Turc coiffée d'un turban, une tête de Maure avec les cheveux crépus et des pendants d'oreilles (pl. XIII, nos 121 à 126).

Les têtes d'animaux ne furent pas dédaignées pour ce genre d'ornementation (pl. XIII, nos 127 à 132). Mais ici, comme pour les pommeaux à têtes humaines, certains indiquent manifestement des œuvres de décadence (nos 130 et 131) ; tandis que d'autres, plus anciens, sont modelés avec une sincérité, un parti pris d'observation et un réalisme puissant. Les pièces les plus anciennes étaient ordinairement en fer ciselé ; celles de la décadence sont pour la plupart recouvertes de bronze coulé, grossièrement ciselé.

La tradition de semblables pommeaux s'est perpétuée, il importe de le remarquer, à travers tout le XVIIe et même le XVIIIe siècle. Et le XIXe lui-même n'y est pas reste étranger.

Une remarque, en terminant, et qui nous est suggérée par M. Forrer lui-même. Dans son étude sur les pommeaux, l'auteur semble dire (p. 48) que, vers la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, le pommeau servit de moins en moins comme contrepoids, mais de plus en plus comme simple terminaison ornementale de la poignée. Nous nous permettrons de penser qu'il n'en a pas été tout à fait ainsi et nous serions plutôt tentés de croire que ce n'est que vers la fin du XVIIe siècle, à une époque justement où l'épée perdait de plus en plus de sa signification et où son emploi diminuait sur les champs de bataille, que la tradition du pommeau contrepoids commença à se perdre. Les épées de la première moitié du XVIIe siècle, en effet, sont généralement encore toutes munies d'un pommeau venant équilibrer la lame.

Le compte rendu fort étendu — nous pourrions presque dire la traduction intégrale, en ce qui concerne le pommeau, — que nous



Pommeaux en forme de *têtes humaines*, seconde moitié du XVI[e] siècle.

Pommeaux en fer ciselé, à *têtes d'animaux* (XVII[e] siècle).

Pommeaux à *facettes*, de la Renaissance.

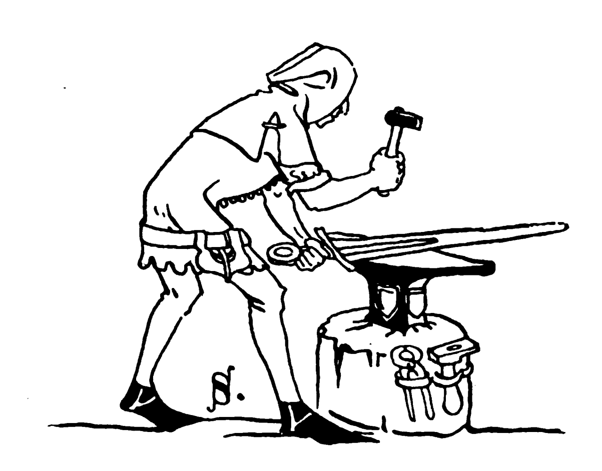
avons consacré aux savantes études de M. Forrer dira, nous l'espérons, mieux que ne le pourraient faire de longues phrases, tout l'intérêt que nous avons pris à l'examen du catalogue de la collection de M. von Schwerzenbach.

Avant de mettre le point final à ce travail fort long, nous nous permettrons de revenir un instant encore sur une question déjà examinée, à d'autres points de vue, au cours de cet exposé : nous voulons parler de la question des marques et des poinçons figurant sur les armes.

Comme le fait observer M. Forrer, la question de la provenance de certaines pièces pourrait faire un grand pas le jour où toutes les marques relevées sur les armes seront systématiquement rassemblées et classées. Remarquons que la publication des marques d'armes a déjà reçu un commencement d'exécution dans certains musées dont les catalogues contiennent, soit dans le texte, soit en un tableau séparé, les dessins de ces marques, accompagnés d'un relevé indiquant les armes sur lesquelles elles figurent. Le Musée d'artillerie de Paris (aujourd'hui Musée de l'Armée), les Musées de Berlin, de Vienne, de Turin, de Stockholm, le Musée de la Porte de Hal, à Bruxelles, par exemple, certains collectionneurs également, sont entrés dans cette voie. Il serait nécessaire que tous les collectionneurs procèdent de la même façon et, s'ils ne peuvent tous, comme l'a fait M. von Schwerzenbach, publier un catalogue contenant un relevé complet de leurs marques, il faudrait tout au moins qu'ils essayent de porter celles-ci à la connaissance des archéologues en les publiant dans une revue spéciale, la *Zeitschrift für historische Waffenkunde,* par exemple, qui pourrait peut-être centraliser ce service en attendant qu'une *entente cordiale et mondiale* intervienne pour décider des mesures à prendre en vue du rassemblement et du classement général. Pareille œuvre, fort longue, fort laborieuse et fort coûteuse du reste, devrait être exécutée de commun accord entre les divers musées et les collectionneurs qui, tous, trouveraient intérêt à cette publication. Le jour où un *relevé général des marques et des poinçons d'armes et d'armures figurant dans les musées et les collections particulières* verrait le jour, il est certain que bien des questions délicates de provenance et d'identification seraient résolues et qu'à cet égard du moins, l'on sortirait de la voie des tâtonnements.

Il nous est revenu que l'idée que nous préconisons ici avait été déjà, à plusieurs reprises, examinée entre conservateurs de musées étrangers, mais que des questions d'intérêt particulier n'avaient pas permis à l'accord de se faire. Nous souhaitons de grand cœur qu'une nouvelle et sérieuse étude de la question amène les représentants des musées et les collectionneurs, réunis en Congrès, à trouver un terrain d'entente qui permette d'utiliser, en vue de l'œuvre nouvelle, les matériaux déjà à pied d'œuvre et de réunir et centraliser ceux encore dispersés çà et là !

GEORGE MACOIR.





LE CIMETIÈRE FRANK

DE LA BUISSIÈRE

(HAMEAU DE GHOY), LIEU DIT : LA FALIZE

Dédié à notre regretté collègue
et ami Paul Hankar.



E cimetière, comme le nom du lieu dit l'indique, est situé sur un escarpement rocheux qui domine la Sambre.

En 1882, la Société archéologique de Charleroi entreprit des fouilles en cet endroit et dix-sept tombes frankes furent explorées à cette époque. Cette recherche a donné lieu à un savant rapport détaillé dû à M. D.-A. Van Bastelaer, paru, en 1891, dans le tome XVII des *Documents et Rapports* de cette Société.

En 1898, nous avons fouillé, avec feu Paul Hankar, la partie de ce champ de repos restée inexplorée et nous avons encore rencontré vingt et une tombes.

Dès 1876, l'exploitation des carrières de La Falize avait fait mettre à jour des sépultures frankes en cet endroit, et ces découvertes se continuèrent les années suivantes sans méthode et sans aucune constatation. Il est, par conséquent, impossible de préciser l'importance de ce cimetière; toutefois, ces fouilles successives ont été faites sur une superficie de dix ares environ et, pour notre part,

nous sommes certains d'être arrivés à sa limite ; nous pouvons donc supposer que ce champ de repos ne comprenait pas plus d'une centaine de tombes.

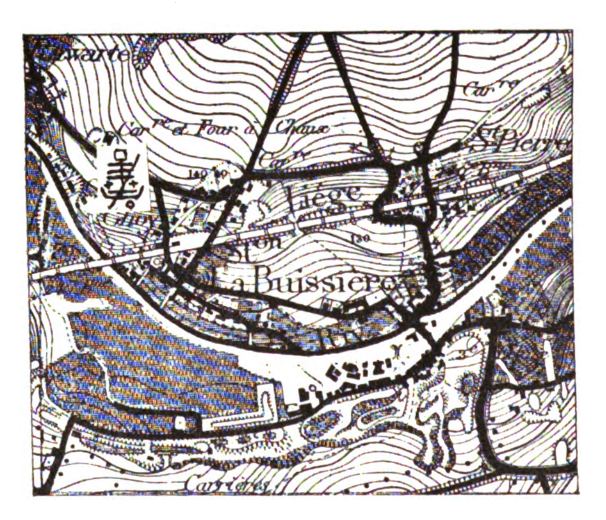


Fig. 1. — Extrait de la feuille III, planchette n° 1, de la carte topographique au $\frac{1}{10\,000}$ e.

Comme ce cimetière est établi sur un banc de roches schisteuses, on avait utilisé et aménagé les anfractuosités naturelles du sol pour y déposer les corps. Quelques sépultures, plus soignées, avaient souvent leurs parois garnies de grandes dalles et étaient fermées de la même façon.

L'une de ces tombes, beaucoup plus large que les autres, était divisée par le milieu, à l'aide de pierres posées sur champ; de chaque côté reposait un corps (un guerrier et une femme).

Dans quatre sépultures, deux cadavres avaient été inhumés l'un au-dessus de l'autre, et dans une cinquième se trouvaient jusqu'à trois corps superposés.

Dans ces tombes, certains individus, des derniers inhumés, avaient la tête au couchant, alors qu'au fond de ces fosses, quelques corps avaient une orientation diamétralement contraire et, par conséquent, en opposition avec les rites habituels des inhumations frankes.

Ces sépultures superposées dans une même et étroite fosse permettent, à juste titre, de croire que chaque tombe était surmontée

d'un monument ou signe apparent durable, qui permettait d'en reconnaître l'emplacement exact pendant de longues années.

M. Van Bastelaer signale également, sur les dix-sept tombes qu'il a fouillées, deux de ces sépultures communes, qui étaient donc d'un usage assez répandu et qu'il faut considérer comme des tombes familiales.

Tous les ossements étaient en si mauvais état de conservation qu'il était impossible de faire aucune constatation anthropologique.

Les Franks de La Buissière semblent avoir perdu quelque peu leurs habitudes guerrières, car très peu étaient armés et le port de l'épée était aussi inconnu que celui du bouclier et de l'angon.

A La Buissière, les hommes portent tous des boucles en fer avec plaque et contre-plaque ronde ou allongée, recouverte d'une feuille d'argent découpée, qui fermaient leurs ceinturons.

Le scramasaxe lui-même était rare et nous n'avons rencontré que trois haches, dont deux du type dit « de Childéric » et la troisième à tranchants en croissant tronqué, deux lances, un long couteau (0^m42) très étroit (0^m03) et quelques pointes de flèches.

Un des cinq scramasaxes découverts conservait encore des vestiges de son fourreau fait d'une feuille de cuir replié, que pinçaient cinq rivets en bronze dont la tête (0^m013 de diamètre) représente gravée une sorte de lézard (?) se mordant la queue [1]. (Fig. 2.)



FIG. 2. — TÊTE DE RIVET EN BRONZE.

Un homme, qui ne portait pour toute arme qu'une francisque, avait le pied chaussé d'un éperon en fer accompagné de deux ferrets damasquinés d'argent qui terminaient les lanières d'attache et à côté duquel se trouvait un petit vase.

A la tête de cette tombe étaient enfouis les ossements d'un cheval, restes probables de la monture de ce guerrier.

Quant aux objets usuels, ils ne sont représentés que par quelques petits couteaux, deux briquets, deux forces et des fiches pattes.

[1] Société archéologique de Charleroi, *Documents et Rapports*, 1891, p. 471.

Mentionnons encore la découverte, dans les fosses, de clous de cercueils et d'un morceau de fer de 0^m03 de largeur et de 0^m10 de longueur plié en équerre ayant pu servir à affermir les coins d'une bière [1].

Deux tombes de femmes seulement sont remarquables par leur mobilier. La première, de 1^m10 de profondeur et 0^m35 de large, était entourée de dalles posées verticalement ou se dégradant.

La défunte portait au cou un collier formé d'une perle cylindrique en pâte de verre accompagnée d'un rang de dix grains d'ambre de nuances diverses et dont les dimensions vont en décroissant [2].

Sa ceinture était fermée d'une magnifique boucle en laiton avec plaque et contre-plaque. Cette belle garniture, toute couverte d'entrelacs, etc., tracés à la pointe, ne mesure, dans son ensemble, pas moins de 0^m23 de longueur sur 0^m065 de haut. Elle est accompagnée d'une troisième plaque carrée de même nature (pl. XIV), qui se fixait, selon nous, dans la partie postérieure médiane du ceinturon.

D'après les goupilles, le cuir de ces pièces devait avoir 0^m007 d'épaisseur et 0^m05 de largeur suivant l'ouverture de la boucle [3].

Il n'est pas de coutume de rencontrer la femme franke parée d'ornements de ceinture aussi lourds et qui sont généralement réservés aux hommes.

Un bracelet de bronze, aux extrémités renflées, enserrait le poignet; il possède une superbe patine vert clair et des ornements taillés à plein dans le métal.

Au doigt, on a trouvé une bague formée d'un simple anneau en bronze sur lequel est soudée une monnaie romaine en argent dont le revers est apparent.

IMP. TITUS CAES. VESPASIAN. AUG. P. M.

Tête de l'empereur laurée à gauche.

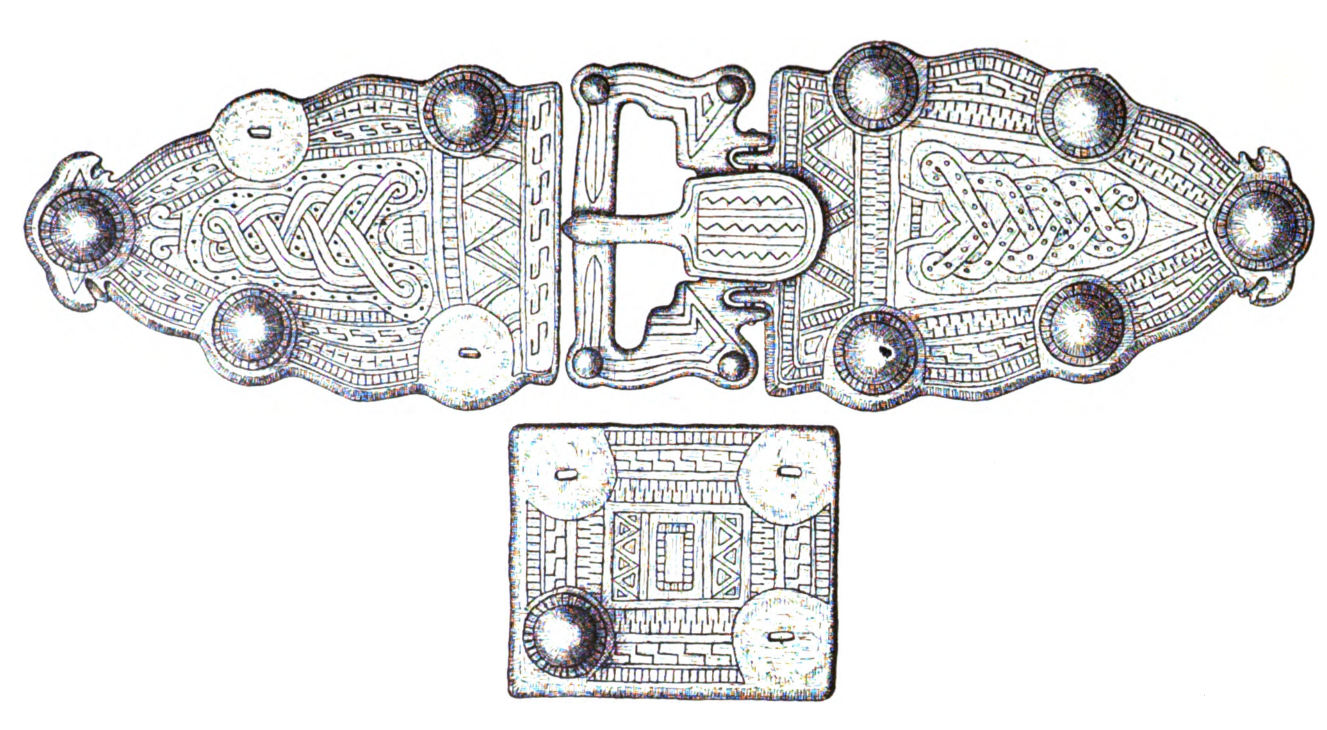
TR. P. VIIII IMP. XV COS. VII P. P.

[1] Des équerres en fer à pareil usage ont été découvertes dans le cimetière frank d'Anderlecht.

[2] Ces grains d'ambre ont été repolis par notre obligeant collègue M. Vanderkelen-Dufour.

[3] Une garniture similaire et de mêmes dimensions, provenant du cimetière frank de Florennes, est conservée au Musée de Namur ; elle est reproduite par Barrière-Flavy, pl. 52, n° 2, dans son *Album des arts industriels des peuples barbares de la Gaule du Ve au XIIIe siècle.*





BOUCLE ET PLAQUE DE CEINTURE. — CIMETIÈRE DE LA BUISSIÈRE.

Figure radiée, tenant une haste, debout sur une colonne rostrale. (79 de J.-C.)

Argent, n° 289, p. 453, COHEN, 2e édition, t. I [1].

TITUS FLAVIUS VESPASIANUS (71-81).

Aux pieds, se trouvait un petit vase en pâte noire.

Le riche mobilier de cette tombe indique qu'elle appartenait à une femme de distinction qui dédaignait de s'occuper de menus travaux de ménage, car elle ne possédait pas, comme d'habitude, les petits ustensiles usuels tels que couteau, aiguille, ciseaux, etc.

La deuxième tombe digne de remarque avait été malheureusement profanée et bouleversée; nous y avons cependant recueilli quelques objets intéressants :

1° Un collier composé de vingt-quatre perles en pâte de verre et en forme de spirale, d'olive et de noisette, vert foncé, vert mousse, jaune, bleu, accompagnant un gros grain d'ambre ;

2° Une petite boule en bronze avec plaque cruciforme ;

3° Une membrure en fer d'aumônière, à notre avis, appelée erronément fermoir, et associée à de nombreuses petites plaques d'ornement très légères et à trois terminaisons de lanière, le tout en bronze.

Certaines de ces plaques forment des croix pattées; mais il serait téméraire d'y voir un signe religieux puisque ce motif était déjà employé bien avant la naissance du christianisme [2].

La pièce de fer en question est bien improprement déterminée comme fermoir d'aumônière : nous pensons qu'elle ne formait que l'ossature de la bourse.

On rencontre deux types de membrures d'aumônière : les unes, comme celle de La Buissière, unies sur les deux faces ne présentent aucun indice d'attache : nous croyons que dans ce cas un des bords supérieurs du sac était cousu autour de la languette de métal et que, à l'instar de nos sacoches, un rabat servait de fermeture. (Voir notre dessin, fig. 3.)

Notre dessin donne aussi une disposition hypothétique des petits

[1] La détermination de cette monnaie a été faite par notre confrère, M. Georges Cumont, auquel nous adressons nos vifs remerciements.

[2] L. CAPITAN, *Gravures rupestres dans les Vosges. Anthropologie*, t. XII, nos 5 et 6; VOULOT, *Bulletin de la Société phil. vosgienne*, 1896, p. 167.



ornements de bronze dont nous avons parlé et qui auraient décoré ce rabat.

On remarquera que des trois mordants de lanière celui du centre, seul utilisé, est muni de deux rivets, alors que les autres n'en possèdent qu'un.

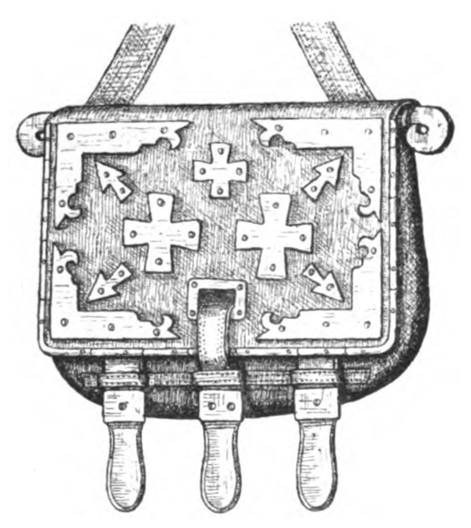


FIG. 3. — MEMBRURE D'AUMÔNIÈRE. CIMETIÈRE DE LA BUISSIÈRE.

Dans la seconde catégorie d'escarcelles, la ferrure est pourvue sur un côté d'une bouclette, tandis que sur l'autre côté nous avons toujours remarqué des traces de rivure.

Ici, croyons-nous, le haut de la bourse était cloué sur la membrure tandis qu'une courroie, mordue par la bouclette et rejetée en arrière, maintenait replié le soufflet du sac, comme l'indique notre dessin. (Fig. 4.)

Ce genre de membrures apparentes est de loin le plus usité : on en trouve de fort riches, tablées de grenats, serties d'or, en argent ciselé, à cabochons, en verroteries cloisonnées de bronze, etc. [1].

Il arrive assez fréquemment que, dans les cimetières franks, on rencontre, surtout dans les tombes de femme, des restes de coffrets en bois accompagnés de divers objets : tels que membrures d'aumônières, terminaisons de lanière et de minces petites plaques en bronze découpé, et on a toujours considéré ces dernières comme formant la décoration de la cassette, sans remarquer que ces petits motifs ne possèdent jamais non pas des clous, mais des rivets minuscules à queue extrêmement courte, capables tout au plus de percer une faible épaisseur de cuir et non des planchettes de bois relativement épaisses. Il serait donc permis de supposer que, dans bien des cas, ces ornements n'appartenaient pas au coffret, mais bien à l'aumônière de la femme défunte.

[1] Tombeau de Childéric, Bibliothèque nationale de Paris ; cimetière frank de la Croix-Rouge, Musée de Namur ; cimetière frank d'Harmignies, Musée du Cinquantenaire.

Mentionnons encore une troisième tombe de femme, dont le squelette portait une petite bague en bronze très ouvragé et une boucle avec plaque de fer damasquiné.

La fermeture des brides de sa chaussure consistait en de petites boucles de fer damasquiné avec plaquettes et mordants de même nature.

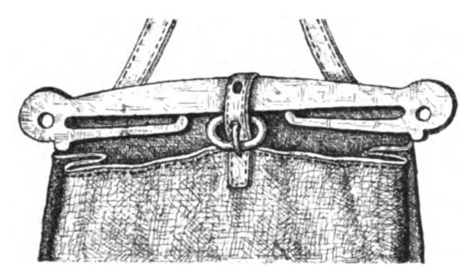


FIG. 4. — MEMBRURE D'AUMÔNIÈRE.

Nous avons également trouvé dans une tombe de femme une petite boucle d'oreille formée d'un fil de bronze faisant crochet à une extrémité et tordu en œillet à l'autre, une petite fibule d'un dessin indéchiffrable en bronze doré et quelques débris d'un mince bracelet en bronze.

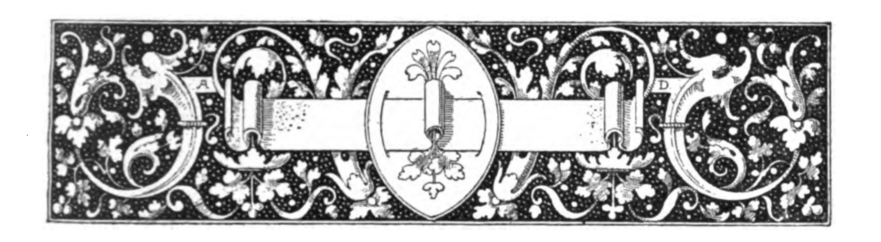
La plupart des treize vases recueillis sont aussi remarquables par leur petitesse que par leur manque d'ornement et leur forme ; c'était évidemment des récipients à boire.

L'usage exclusif chez les hommes de boucles damasquinées, le port du scramasaxe, la présence de petits vases qui semblent n'être plus ici qu'un reste des usages primitifs chez des Franks de l'invasion, qui déposaient aux pieds des défunts de grands vases avec aliments, tout fait supposer que ce cimetière date de la fin de l'époque mérovingienne.

Terminons en signalant, sous le terrain des fouilles, la découverte de nombreux silex taillés, dont quelques-uns remontent à l'époque paléolithique, ainsi que des tuiles et des tessons de la période belgo romaine ; ce qui prouve, une fois de plus, règle inéluctable, que les emplacements favorablement situés ont toujours été habités.

CHARLES DENS.
JEAN POILS.





MONNAIES

TROUVÉES DANS

LES GISEMENTS CÔTIERS DE LA PANNE

(FLANDRE OCCIDENTALE)



ES gisements archéologiques situés dans les dunes de La Panne ont été parfaitement décrits par notre sympathique Président, M. le baron Alfred de Loë, dans le *Bulletin des Musées royaux des arts décoratifs et industriels* (6[e] année, n° 1, octobre 1906, p. 3-6).

Je me bornerai, par conséquent, à donner ici la nomenclature complète des monnaies qui, jusqu'aujourd'hui, ont été récoltées dans ces gisements, et qui font partie actuellement des collections des Musées ci-dessus mentionnés.

Monnaies Gauloises

Pièce en bronze, d'une très belle conservation, ayant de grandes analogies avec une monnaie dessinée dans l'ouvrage de M. Henri de la Tour *(Atlas de monnaies gauloises*, etc., Paris, 1892) sous le n° 8460, pl. XXXIII, et attribuée par l'auteur aux *Ambiani*.

D'un côté, on voit un schéma de sanglier allant à droite, entouré

d'annelets ; de l'autre côté, un cheval bridé galopant à droite et ayant entre les jambes un annelet avec globule au centre. Au-dessus du cheval on distingue quelques traits qui paraissent se rapporter à l'aurige ou conducteur si fréquemment représenté sur les monnaies gauloises. Derrière le cheval, il y a des traces d'un autre annelet.



Dans son excellent *Traité des monnaies gauloises* (Paris, 1905, seconde partie), M. Adrien Blanchet cite la pièce n° 8460 de l'Atlas de M. de la Tour parmi les monnaies qu'on attribue aux Ambiani (p. 372), mais il déclare (p. 371) qu'on a admis cette classification pour un assez grand nombre de bronzes dont les types et le style sont différents et qu'il faut, par conséquent, les ranger, avec toutes réserves, sous la rubrique « Ambiani ». On peut donc admettre provisoirement que la pièce trouvée par feu Georges Donny (ingénieur des Ponts et Chaussées) à La Panne a été frappée par les *Ambiani*.

Une pièce tout à fait semblable, trouvée au même endroit, en 1897, appartient à M. l'abbé J. Valkenaer, vicaire à Moorslede (Flandre occidentale).

M. le baron de Loë, qui a vu cette pièce, m'a déclaré qu'elle n'était pas différente de la monnaie découverte par G. Donny.

Monnaies Romaines.

1. Hadrien (117-138).

Sa tête laurée, à droite.

Grand bronze fruste. Cuivre jaune. Fouilles de G. Donny.

2. Hadrien.

Sa tête laurée, à droite. Légende : ... **IANVS** ....

Moyen bronze fruste. Fouilles de G. Donny.

3. Marc Aurèle (161-180).

Moyen bronze fruste. Fouilles de M. le baron Alf. de Loë en 1905.

4. Faustine, femme de Marc Aurèle.

DIVA FAVSTINA PIA.

Son buste, à droite, les cheveux ondés.

Revers : **CONSECRATIO — S. C.**

Faustine voilée tenant un sceptre, enlevée par un paon qui vole à droite.

Cohen, 2e édit., t. III, n° 69.

Grand bronze assez fruste. Fouilles de G. Donny.

5. Commode (176-192).

Sa tête laurée, à droite.

M. COMM. ANT. P. FEL. AVG. BRIT.

Revers : La Fortune assise à gauche, tenant, par la bride, un cheval et, de la main gauche, une corne d'abondance.

FORTVNAE MANENTI. Dans le champ : **C. V. P. P.**

Voir, pour le revers, le type du grand bronze décrit sous le n° 169 de Cohen, t. III, 2e édition, et pour le droit, le n° 168.

Denier d'argent trouvé par M. l'abbé Ingelbeen [1].

6. Sévère Alexandre (222-235).

Denier très fruste trouvé en 1905 par M. le baron Alf. de Loë.

7. Postume (258-267).

Son buste radié et drapé à droite.

IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG.

Revers : La Fortune debout à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance.

FORTVNA AVG.

Cohen, 2e édit., t. VI, n° 80.

Pièce de billon trouvée par G. Donny.

Sceattas Anglo-Saxons.

1. Variété de la pièce dessinée dans la *Revue belge de Numismatique,* 1870, article de Dirks, pl. E, lettre s, et provenant de la trouvaille de Dombourg (cabinet royal de La Haye).

[1] Voir *Annales de la Soc. d'Arch. de Bruxelles*, t. XIX, 1905, p. 136.



2. Analogue à la pièce dessinée, *ibid.*, même planche, lettre Q, et provenant aussi de la trouvaille de Dombourg (cabinet royal de La Haye).

3. Analogue à la pièce dessinée, *ibid.*, pl. D, n° 20, et provenant de la trouvaille de Hallum, en Frise.

4. Variété de la pièce dessinée, pl. I, n° 10, d'une notice de Mlle Marie de Man, intitulée : *Sceattas anglo-saxons inédits ou peu connus*. Amsterdam, 1895 (Extrait de *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt-en penningkunde*.

Ces quatre pièces en argent proviennent des fouilles de G. Donny.

5. Pièce semblable à la monnaie que Mlle de Man décrit dans la *Revue néerlandaise de numismatique*, 1895, pl. I, n° 5.

Mlle de Man décrit ainsi cette pièce :

Tête très déformée, à droite. Le profil affecte la forme d'un insecte, d'une écrevisse ou d'un animal quelconque. Devant la tête : I T.

Revers : Carré de grènetis contenant un anneau central et quatre clous, dont les têtes sont tournées, deux à deux, en sens inverse.

Argent. Poids : 1 gr. 15.

Collection de Mlle de Man.

L'exemplaire trouvé à La Panne pèse un peu plus, environ 1 gr. 18.

Fouilles de M. le baron Alf. de Loë, La Panne, gisement n° I.

Comparez deux pièces du cabinet royal de La Haye, *Revue belge de numismatique*, 1870, article de Dirks, pl. E, lettres R et S.

6. Pièce assez semblable, mais pas identique, au type d'une monnaie trouvée à Hallum (Frise) en 1866.

C'est une variété de la pièce décrite par Dirks dans la *Revue belge de numismatique*, 1870, pl. C, n° 11.

Comparez des pièces d'un type analogue :

Trouvaille de Franeker (Frise), *ibid.*, pl. B, nos 25, 26 et 27.

Trouvaille de Hallum (Frise), *ibid.*, pl. C, n° 10.

Trouvaille de Duurstede, *ibid.*, pl. E, lettre A.

Trouvaille de Dombourg, *ibid.*, pl. F., nos 22 et 24.

Une pièce du Cabinet royal de La Haye, *ibid.*, pl. E. lettre G

Enfin, la pièce dessinée sur la planche I, n° 5, d'une notice de Mlle de Man, dans la *Revue néerlandaise de numismatique*, année 1895.

Mlle de Man remarque que l'ornement du droit de la pièce est une transformation de la tête qui figure sur d'autres deniers et dont elle donne les dessins sous les nos 1, 2 et 3 de la pl. I.

La pièce de La Panne est en argent et pèse 1 gr. 10.

Sa conservation est bonne.

Fouilles de M. le baron Alf. de Loë, La Panne, gisement n° I.

7. Pièce d'argent décrite par Dirks dans la *Revue belge de numismatique,* 1870, pl. B, n° 26, et provenant de la trouvaille de Franeker (Frise) en 1868.

Comparez la pièce décrite par Mlle de Man, dans la *Revue néerlandaise de numismatique,* 1905, pl. I, n° 5.

Fouilles de M. le baron Alf. de Loë, La Panne, gisement n° III.

8. Pièce d'argent décrite par Dirks dans la *Revue belge de numismatique,* 1870, pl. D, n° 19, et provenant de la trouvaille de Hallum (Frise), en 1866.

Description de la pièce trouvée à La Panne :

Droit. Tête diadémée à droite, devant une croix, dans un cercle de grènetis.

Revers. Dans un carré de grènetis, un anneau avec un point central, au milieu, et dans trois angles trois croisettes, et une réunion de trois globules dans le quatrième angle.

Un second carré de grènetis autour du premier.

Si le dessin de Dirks est exact, sa pièce ne portait pas ce deuxième carré, mais avait deux globules séparant les croisettes, ce qui ne se voit pas sur la pièce de La Panne.

Fouilles de M. le baron Alf. de Loë, La Panne, gisement n° III.

9. Variété des pièces dessinées dans la *Revue belge de numismatique,* 1870, article de Dirks, pl. E, lettre Q, et pl. F, n° 20 (description de ces pièces, p. 532). La première pièce est conservée au Cabinet royal de La Haye ; la deuxième a été trouvée à Dombourg (Zélande), Pays-Bas.

La petite pièce d'argent, parfaitement conservée, trouvée à La Panne, pèse exactement 1 gr. 25.

Quant au poids des sceattas, voyez même Revue, 1870, p. 290 291.

Fouilles de M. le baron Alf. de Loë en 1906, La Panne, gisement n° I.



Dirks pense que le temps de la frappe des anciens sceattas anglo-saxons, sans profil, peut être fixé du milieu du VIe jusqu'à la fin du VIIe ou le commencement du VIIIe siècle. Les sceattas au profil (des rois) leur succèdent.

Des sceattas ont été trouvés en grand nombre, en France et dans les îles Britanniques (Richborough, Reculver et d'autres localités de l'East-Kent, et aussi dans le nord de l'Angleterre), à Dombourg (Zélande), à Duurstede près d'Utrecht, et principalement en Frise : trouvaille de Hallum, en 1866 ; de Franeker, en 1868 ; de Terwispel, en 1863 ; enfin une quatrième trouvaille signalée par Van der Chys, mais dont le lieu n'a pu être exactement indiqué.

En Belgique ces pièces n'ont jusqu'aujourd'hui été trouvées qu'à La Panne.

Pour connaître cette question, il faut lire l'importante étude de Dirks sur ces petits deniers, dans la *Revue belge de numismatique*, année 1870.

Outre les sources indiquées par Dirks, il faut encore citer : *De munten der Frankische en Duitsch Nederlandsche vorsten,* de P.-O. Van der Chys, Haarlem, 1866, et les notices de Mlle de Man : *Sceattas anglo-saxons inédits ou peu connus*, Amsterdam, 1895 ; *Que sait-on de la plage de Dombourg ?* Amsterdam, 1899, extraits de la *Revue néerlandaise de numismatique*.

Monnaie Mérovingienne.

Au droit, les lettres conjuguées ✠ ER que certains interprètent par *Ecclesiæ ratio ;* au-dessus, une croisette et six globules semés dans le champ.

Au revers, croix latine épaisse, sous la croisette initiale. Légende : ✠ THEODOAL.

Argent. Fouilles de G. Donny.

Ce denier, datant de la fin du VII[e] ou du commencement du VIII[e] siècle, est dessiné dans la *Description générale des monnaies mérovingiennes*, etc., par A. de Belfort, t. II, p. 53, n° 1867.

Consultez l'*Introduction au catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale* par M. Maurice Prou : p. LI, l'explication du mot *Ratio ;* p. CIX et suivantes, le monnayage d'argent des églises, et p. CXIV, l'indication des monogrammes les plus usités sur les deniers.

Il résulte de la découverte de cette monnaie que les dépôts archéologiques de La Panne continuaient, tout au moins en partie, à être formés jusqu'au commencement du VIII[e] siècle de notre ère. Les huit monnaies anglo-saxonnes décrites ci-dessus corroborent cette déduction.

Georges Cumont.





UNE
ÉPÉE CARLOVINGIENNE



'ÉPÉE fut, de tout temps, l'arme noble par excellence. Les chevaliers, dont elle symbolisait les qualités et les vertus, la force, la vaillance et la loyauté, ne s'en séparaient jamais.

» L'épée jouait un grand rôle dans les cérémonies de l'ordène d'un chevalier; et elle était bénie solennellement au pied des autels. A certaines époques, on enchâssait des reliques dans le pommeau des épées.

» C'est en remettant son épée à son adversaire, à l'issue d'une bataille, qu'un chef d'armée se déclarait vaincu [1]. »

« Les épées des chevaliers étaient toujours d'une grande beauté. Déposées sur les autels pendant des mois, elles participent au saint sacrifice, sont bénies par le prêtre, sanctifiées même ; les plus belles sont gardées dans les trésors des abbayes, au pied des autels, sur les tombeaux de leurs maîtres. Elles ont des noms, comme au temps des Carolingiens, et ce sont elles qui ennoblissent ; dans les cérémonies d'investiture, de couronnement, de sacre, elles sont portées en cérémonie suivant un rituel soigneusement observé. Le merveilleux s'étend à leur histoire, il y eut des épées fées [2]. »

[1] E. de Prelle de la Nieppe, *Catalogue des armes et armures du Musée de la Porte de Hal*, p. 149.
[2] Maurice Maindron, *Les Armes*, pp. 150 et 151.

Telle était, au moyen âge, la vénération de l'homme de guerre pour l'arme noble par excellence, que nous voyons fréquemment les auteurs de chansons de geste des XIIe et XIIIe siècles montrer leurs héros s'adressant, aux moments suprêmes, à leurs épées cómme à un ami fidèle.

Roland, au moment où il va mourir, adresse une allocution à Durandal, qu'il veut briser, dans la crainte qu'elle ne soit profanée en tombant aux mains des Sarrasins.



Nous ne sommes évidemment pas documentés sur toutes les époques de notre histoire avec la même abondance de détails, et celle sur laquelle nous allons jeter un regard doit être classée parmi les moins riches à ce point de vue.

Il n'en est plus ainsi en ce qui regarde la période mérovingienne, sur laquelle pourtant un voile avait été jeté, jusque dans ces derniers temps. Grâce aux fouilles méthodiques, entreprises sous les auspices de nombreuses sociétés savantes, la lumière s'est faite sur les mœurs guerrières des Mérovingiens. Les fouilles du cimetière d'Anderlecht, notamment, ont été particulièrement fécondes en résultats heureux. « Le vaste cimetière franc d'Anderlecht, installé en partie dans les substructions d'un établissement belgo-romain pillé et saccagé de fond en comble, paraît avoir servi aux inhumations pendant de très longues années.

» On y aurait encore enterré au commencement du VIIIe siècle, comme semble l'établir la trouvaille, entre les dents d'un squelette de femme, d'un *triens* ou tiers de sou d'or mérovingien qui, de l'avis des numismates les plus experts, ne serait probablement pas antérieur à la fin du VIIe siècle [1]. »

L'exhumation des guerriers de la période mérovingienne nous permet donc de retrouver les armes avec lesquelles ils étaient inhumés. Cette ressource nous échappe en ce qui regarde l'époque des Carlovingiens. Ceux-ci, en effet, sauf quelques cas exceptionnels, étaient enterrés sans mobilier funéraire. Les documents

[1] Baron ALFRED DE LOË dans le *Bulletin des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels*, n° 7, avril 1902, p. 54.

d'étude de l'époque carlovingienne sont donc fort rares, la coutume d'inhumer les morts avec un mobilier funéraire, armes, bijoux, etc., ayant commencé à tomber en désuétude précisément à l'arrivée de la dynastie des rois de la deuxième race.

Les armes des VIIIe, IXe et Xe siècles se comptent donc, et c'est à juste titre qu'on leur donne une place d'honneur dans les musées et dans les collections particulières.

Que dire, dès lors, de l'épée, véritable joyau, qui fait l'objet de cet article et dont nous donnons plus loin une minutieuse description ? Trouvée dans le lit de l'Escaut, à Termonde, lors des dragages qui y furent exécutés, en 1898, à l'occasion de la construction d'un nouveau pont et de l'élargissement du fleuve, elle fait actuellement partie des belles collections d'antiquités de notre aimable confrère, M. Edmond De Deyn, bourgmestre de Ninove.

Les collections de la Belgique ancienne, au Musée du Cinquantenaire, possèdent aussi une belle épée carlovingienne dont il nous a paru intéressant de dire tout d'abord quelques mots, à titre de comparaison avec l'arme qui fait l'objet de la présente notice.

Cette épée, trouvée dans une tombe à Harmignies (Hainaut), dont le pommeau est en partie damasquiné d'or, date sans doute du commencement de la période carlovingienne ; la partie supérieure de son pommeau est arquée, affectant, par conséquent, la forme d'un segment géométrique.

Tel est aussi le type de pommeau d'une épée que nous présente Victor Gay dans son *Glossaire archéologique* [1], type qui, dit-il, s'est conservé jusqu'au XIIe siècle. L'exemple qu'il cite, une épée frisonne de sa collection particulière, provient du siège de Paris en 885. Il faut remarquer cependant que la partie supérieure du pommeau de cette dernière arme est non un segment géométrique, mais un demi-cercle.

Quel est, dans ces épées, le mode de rivure de la soie au pommeau ? Il n'est pas aisé de répondre d'une façon absolue, l'état de conservation de ces armes ne permettant pas, même par un examen approfondi, de restituer les détails de leur facture.

En ce qui concerne l'épée d'Harmignies, il est facile de se rendre compte que la partie arquée du pommeau, en raison de son peu

[1] VICTOR GAY, *Glossaire archéologique*, p. 641.

d'épaisseur, ne peut être traversée par la soie, ainsi que cela s'est pratiqué, si pas d'une façon générale, du moins dans la plupart des cas, pour les épées à pommeaux redentés ou lobés, qui caractérisent la troisième période de l'époque franque, la période carlovingienne.

Nous disons plus haut que l'épée du Musée du Cinquantenaire date, sans doute, du *commencement* de l'époque carlovingienne.

Les détails de sa technique en sont une première preuve. Nous ferons remarquer ensuite qu'elle faisait partie d'un mobilier funéraire composé surtout d'objets mérovingiens.

« *Cimetière franc d'Harmignies.*

» Tombe n° 242 (contenant l'épée en question).

» Cette tombe, qui était celle d'un chef incontestablement, paraît dater du début de l'époque carolingienne. Elle contenait un véritable arsenal d'armes : pointes de flèche ou de javelot, francisque à large tranchant, scramasaxe, grand couteau, *épée,* framée, umbo et manipule de bouclier. De plus, les objets *caractéristiques* suivants : grande plaque-boucle en fer avec plaque et contre-plaque et fibule ansée, en bronze.

» Dans les tombes franques de la troisième époque, les armes deviennent lourdes et changent de forme et le mobilier funéraire ne tarde guère à disparaître complètement [1]. »

Nous tenons à faire observer qu'une épée semblable figure au National Museum de Munich, où elle est considérée comme appartenant au IXe siècle.

« A mesure qu'on s'éloigne du VIIIe siècle, nous dit Maindron, l'épée s'arrondit au bout et ne paraît plus être bonne que pour la taille. Sa lame, longue de près d'un mètre, large et plate, allégée par une gouttière centrale, se termine en contour arrondi, comme nos couteaux de table. Telle est l'épée dont est armé Charlemagne sur la mosaïque de Sainte-Suzanne, à Rome, faite vers 797, et reproduite par Ciampini. — Les épées de cette époque sont de la plus grande rareté. Viollet-le-Duc en a figuré une appartenant à la collection de Nieuwerkerke. La lame forte et légère, à deux tranchants, évidée par une cannelure centrale du talon à la pointe, se

[1] Note qu'a bien voulu nous communiquer M. le baron Alfred de Loë, le sympathique et érudit président de notre société.



termine en arc tiers-point par une fuite légère des tranchants vers le milieu du plan de la lame. La poignée présente sa croisette de fer plaquée d'argent en feuilles striées portant une inscription gravée. La fusée courte, de bois, est habillée de fil d'argent ; le pommeau, assez large et massif, présente cinq lobes à son chef, la soie étant rivée sur le lobe central [1]. »

La mosaïque de la tribune de l'ancienne église de Sainte-Suzanne, et que reproduit Ciampini [2], n'est malheureusement pas d'un grand secours au point de vue qui nous occupe.

Les documents figurés de cette époque sont assez rares pour que nous soyons tout naturellement amené à regretter de ne pouvoir tirer plus de déductions de cette œuvre d'art de la fin du VIIIe siècle. Le manteau dont l'empereur est vêtu recouvre en partie l'épée dont il est ceint. Nous ne pouvons donc tirer de ce document iconographique que quelques détails. Les épées ont à cette époque une longueur d'environ un mètre, elles se terminent non en pointe retaillée, mais en un contour plus ou moins arrondi.

La plupart des ouvrages traitant des armes et armures font mention de la belle épée carlovingienne de la collection du comte de Nieuwerkerke ; certains d'entre eux en donnent même une reproduction. A en juger par les descriptions qu'en font les auteurs et par les dessins accompagnant celles-ci, nous doutons fort que cette épée soit supérieure à celle dont nous présentons la monographie.

Elle fait partie, depuis 1872, de la belle collection Wallace, à Londres, où elle porte le n° 12 du catalogue.

Après avoir cité l'épée de la collection de Nieuwerkerke, que Viollet-le-Duc qualifie d'admirable [3], Demmin ajoute : « Dès que le pommeau est garni de cinq lobes à la place de trois, et que les deux extrémités de la garde (les quillons) sont un peu inclinés vers la pointe, l'épée appartient au XIIIe siècle [4]. » Sans doute le fait de l'inclinaison des extrémités des quillons suffit à lui seul à faire classer l'arme soit à la fin du XIIIe siècle, soit au XIVe. Mais le nombre

[1] MAURICE MAINDRON, *op. cit.*, p. 142.

[2] CIAMPINI, *Vetera monumenta in quibus proecipue musiva opera sacrarum*, cap. XXIII. — La figure est intercalée dans le chapitre XXIV.

[3] VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, t. V, p. 365.

[4] DEMMIN, *Guide des amateurs d'armes et armures anciennes*, p. 175.



des lobes du pommeau n'est pas déterminant à cet égard, nous n'en voulons comme preuve que l'épée de Nieuwerkerke elle-même, dont le pommeau est à cinq lobes et qui n'en est pas moins une épée carlovingienne.

Les affirmations de Demmin sont d'ailleurs, en bien des cas, sujettes à caution. C'est ainsi qu'il nous présente [1] une « épée de Charlemagne (771-814) (la *Joyeuse,* peut-être!) de $0^{m}90$ de longueur, conservée au Louvre. La poignée est en or repoussé, la lame très large et non aiguë. » Or cette épée a été déterminée comme appartenant au XIIe siècle, par Courajod, ancien conservateur du Louvre et médiéviste distingué.

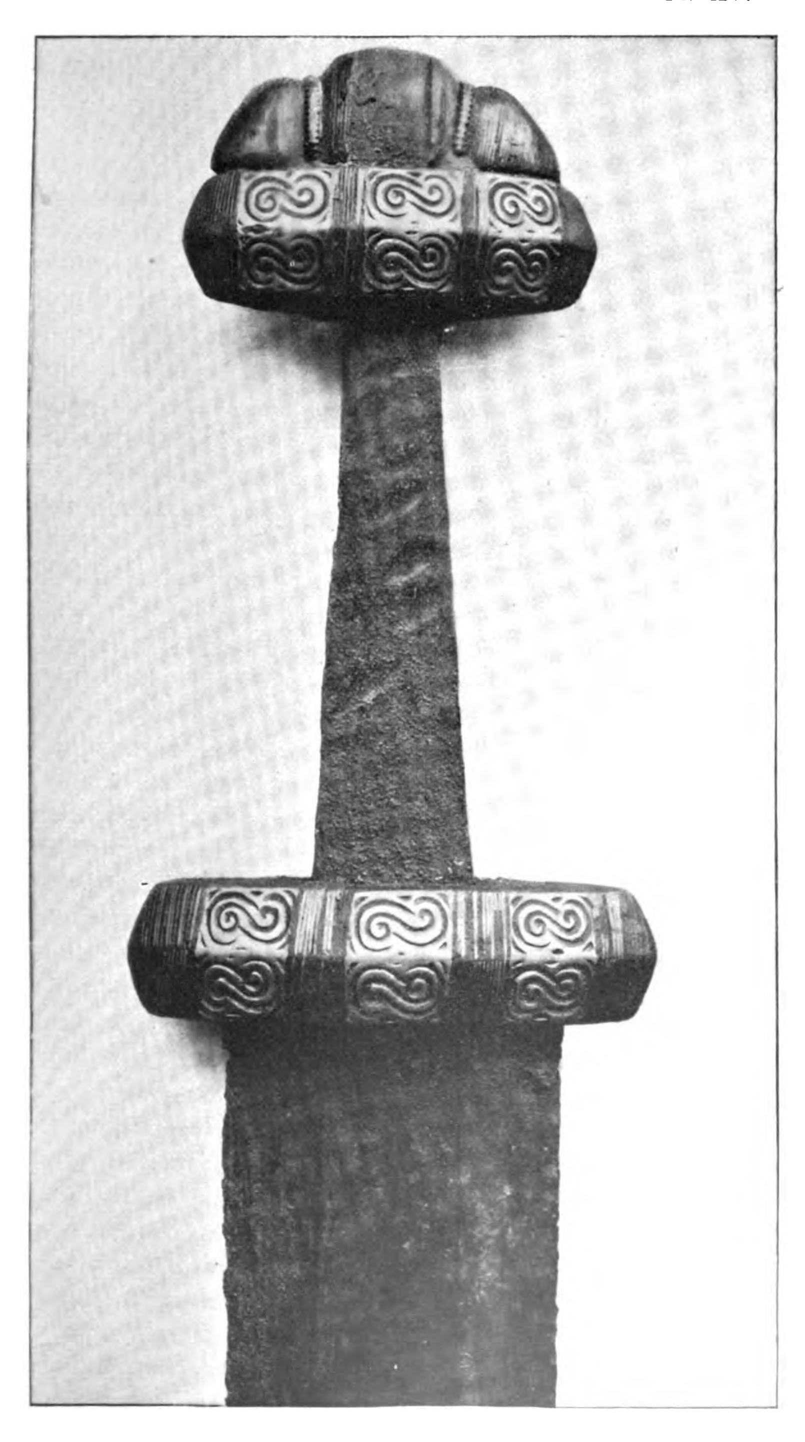
Victor Gay cite, comme se trouvant au Musée de Cluny, une épée qu'il mentionne comme « un des types de l'arme aux Xe et XIe siècles. Son pommeau à redents séparés par des filets de cuivre présente une des formes les plus usitées à cette époque dans les régions du Nord et particulièrement en Danemark [2]. » Le pommeau de cette épée est divisé en sept lobes, du moins dans la reproduction qu'en donne V. Gay. L'auteur fait erreur, le pommeau de l'épée du Musée de Cluny n'a que cinq lobes. Celle qu'il reproduit en gravure appartient au Musée de l'Armée (ancien Musée d'artillerie), à Paris.

Les considérations qui précèdent suffisent à démontrer combien sont rarissimes les épées de cette époque reculée. On comprendra, dès lors, quel prix on doit attacher à la découverte d'une de ces armes. Et lorsque celle-ci — et c'est le cas pour l'épée qui nous occupe en ce moment — se double d'un objet réellement artistique, la valeur n'en est tout naturellement que plus considérable.

Il est donc naturel que nous donnions de l'épée de la collection de M. De Deyn la description détaillée qu'on va lire.

Nous avons jugé utile de reproduire en des dimensions très peu réduites la monture et l'extrémité de la lame de cette arme si intéressante.

[1] DEMMIN, *op. cit.*, p. 394.
[2] VICTOR GAY, *op. cit.*, p. 641.



LA MONTURE.

Elle se compose de la garde et du pommeau. (La fusée fait défaut.)

La garde, en forme de croisette courte, dépassant la lame d'un centimètre et demi de chaque côté, a une hauteur de $0^{m}022$ et une longueur de $0^{m}085$.

Elle est en fer en partie damasquinée d'or. Son ornementation, identique d'ailleurs à celle du pommeau, contribue par sa richesse artistique à faire de cette épée une arme d'un haut intérêt archéologique. Des bandes d'or gravées alternent avec des filets striés en damasquinure d'or. Quelques-uns de ces filets, tant à la garde qu'au pommeau, ont disparu. La partie inférieure du pommeau est identique comme forme et comme ornementation à la garde dont on vient de lire la description; sa hauteur est de $0^{m}021$. La partie supérieure est trilobée, le lobe du milieu ayant $0^{m}023$ de hauteur, ce qui donne au pommeau une hauteur totale de $0^{m}044$.

Les trois lobes sont séparés par deux bandes d'or festonnées. Le lobe du milieu devait évidemment être recouvert d'un placage d'or gravé, qui a disparu; les deux lobes extérieurs sont striés de filets damasquinés. Le pommeau tout entier est forgé d'un seul morceau. Cette constatation a son importance, car dans certaines épées de la période carlovingienne, le pommeau est constitué par deux parties superposées entre lesquelles est cachée la rivure de la soie. Ces deux morceaux, la base et la partie lobée, sont ensuite réunis par des rivets dont on aperçoit la présence à la tranche du pommeau des deux côtés de la fusée.

« On ne peut pourtant pas conclure *avec certitude,* pense notre érudit confrère, M. Charles Buttin, à une différence d'époque entre les épées à pommeau en deux pièces et celles à pommeau d'une pièce. Il semble, au contraire, qu'on en trouve des deux types qui ont dû être contemporaines. »

Quant à la fusée qui, sans aucun doute, devait être en bois recouvert de cuir et peut-être d'un fil de métal enroulé, le temps s'est chargé de la faire disparaître. Rien d'étonnant d'ailleurs, après neuf ou dix siècles d'existence! Mais, par une heureuse circonstance, il nous est permis d'en reconstituer, par la pensée, sinon les détails, du moins la forme extérieure. En effet, on aperçoit encore, et cela fort distinctement, sur la tranche supérieure de la garde et sur la

tranche formant la base du pommeau, les traces en forme d'ellipses laissées par la jonction de la fusée. Vers la garde, le grand axe de l'ellipse mesure $0^{m}035$; vers le pommeau, il mesure $0^{m}032$.

La différence, on le voit, est peu sensible, et, en tout cas, elle n'est pas en rapport avec la différence dans la largeur de la soie de la lame prise aux mêmes endroits.

LA LAME.

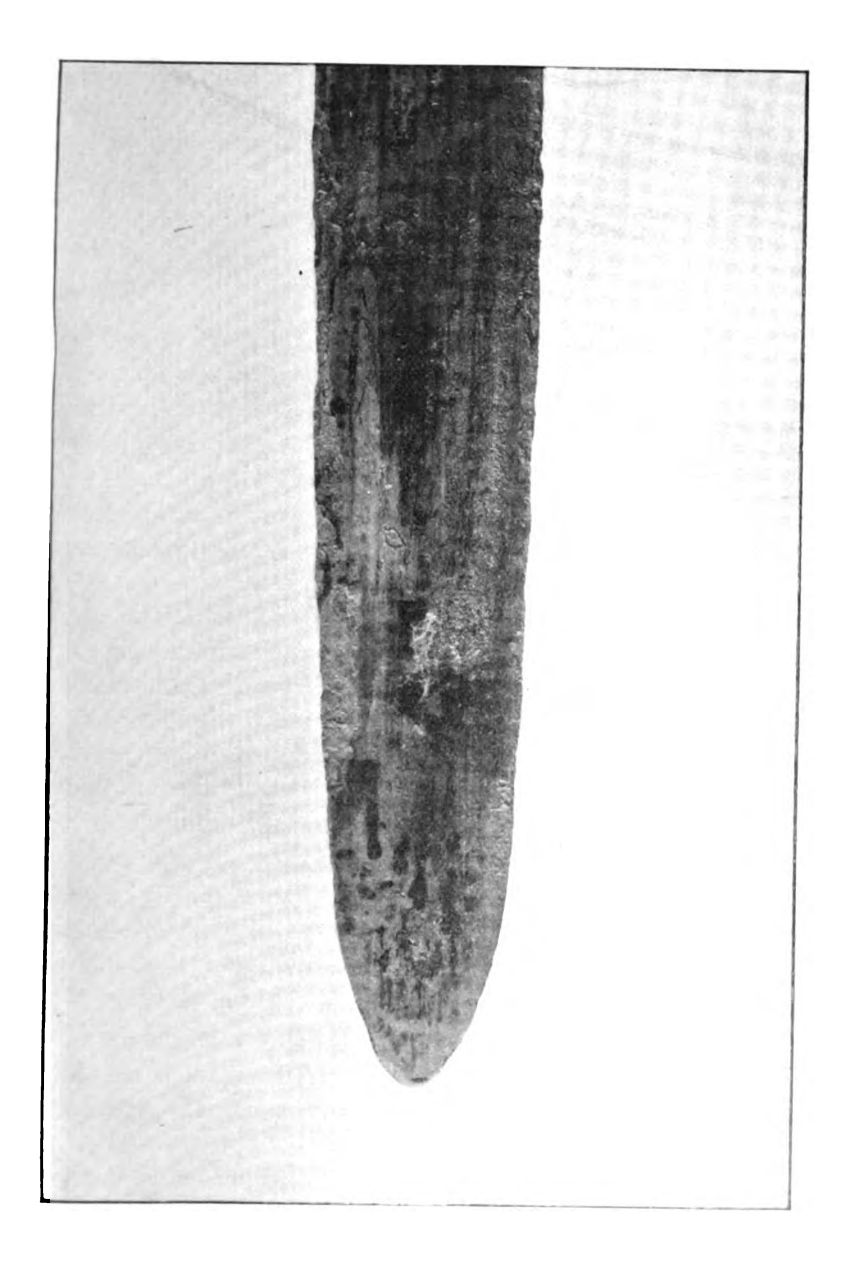
La lame, d'une longueur de $0^{m}785$, est à deux tranchants se rapprochant insensiblement l'un de l'autre vers la pointe. Les plans déclives qui en forment les tranchants sont séparés par une cannelure médiane, ou gouttière, qui mesure $0^{m}023$ de largeur au talon, c'est-à-dire dans la région la plus voisine de la croisette de garde, là où la lame est d'une largeur de $0^{m}054$. Cette gorge d'évidement dont le profil épouse le contour de la lame, ne mesure plus, vers la pointe, que $0^{m}016$ de largeur.

Là où finit la gouttière, c'est-à-dire à $0^{m}087$ de la pointe, la lame a une largeur de $0^{m}036$ d'un tranchant à l'autre ; c'est là que commence la courbure des tranchants pour former la pointe qui n'est pas *retaillée,* c'est-à-dire qu'elle n'est point formée par la rencontre de deux arcs de cercle à la façon dont seront constituées plus tard les ogives à lancette. Au contraire, la pointe, très adoucie, indique clairement que l'arme que nous étudions est une épée de taille et non d'estoc.

Le mode d'attache de la lame à la monture est celui que l'on pratique encore de nos jours : la lame se prolongeant en une soie qui traverse la garde, la fusée ou poignée et enfin le pommeau au sommet duquel elle est rivée.

Dans le cas qui nous occupe, cette soie est de dimensions respectables, en rapport, d'ailleurs, avec la largeur imposante de la lame qui était destinée à asséner de formidables coups sur les épaisses broignes que portaient les chevaliers de l'époque. Elle a $0^{m}025$ de largeur et $0^{m}005$ d'épaisseur à sa sortie de la garde, et $0^{m}014$ de largeur et $0^{m}003$ d'épaisseur à son entrée dans le pommeau ; elle est rivée au sommet du lobe du milieu. La longueur totale de cette belle arme est de $0^{m}944$. La poignée, ainsi qu'en témoigne la partie de la soie comprise entre la garde et le pom-

Pl. XVI.



meau, avait $0^{m}094$ de hauteur, c'est-à-dire qu'elle était réduite aux dimensions strictement suffisantes pour qu'elle pût être prise aisément par la main d'un homme de taille ordinaire. C'est d'ailleurs encore l'une des caractéristiques des épées de la période carlovingienne.



Nous avons été amené, au cours de cette monographie, à citer quelques-unes des épées carlovingiennes les plus connues. Il nous parait utile d'en continuer la liste, d'ailleurs fort courte. Nous les avons classées d'après la forme de leur pommeau :

Pommeau composé d'un triangle rivé sur une traverse : au Musée de l'Armée (ancien musée d'artillerie), à Paris.

Pommeau consistant en un triangle seul, sans traverse (même musée).

Le Musée National à Zurich possède deux épées carlovingiennes, dont une magnifique, à pommeau en triangle sur traverse.

Le Musée de Copenhague en possède une de même nature, à pommeau identique à ceux dont nous parlons.

La collection Boissonnas, à Genève, contient une magnifique épée semblable à la plus belle des deux épées carlovingiennes du Musée de Zurich. Elles ont été trouvées ensemble à la Lance (lac de Neufchâtel).

Épées dont le pommeau est formé d'un demi-cercle (ou dôme) sur traverse :

La riche collection Pauilhac, à Toulouse, renferme trois belles épées de cette nature.

Épées à pommeau lobé :

Le Musée bavarois à Munich en expose une à cinq lobes sur traverse, et le Musée de Copenhague, une à trois lobes sur traverse.

Les collections du British Museum, à Londres, renferment une épée semblable à celle qui figure dans la collection Wallace ; elle a été trouvée dans la rivière Witham.

Mentionnons aussi l'épée reproduite par V. Gay dans son *Glossaire* comme figurant au Musée de Cluny, et qui appartient, en réa-



lité, au Musée de l'Armée (ancien musée d'artillerie) de Paris. Le pommeau est à sept lobes sur traverse.

Le comte de Rochebrune, à Saint-Cyr, en Talmondais (Vendée), possède une épée dont le pommeau est dépourvu de sa partie supérieure.

Au Musée de Compiègne, on peut voir une magnifique épée, du genre de celle qui fait partie de la collection de M. De Deyn, mais elle a perdu son pommeau.

La riche collection Karl Gimbel, à Baden-Baden, dispersée aux enchères, du 30 mai au 3 juin 1904, contenait deux épées carlovingiennes. Le pommeau de celle qui était mentionnée sous le n° 327 du catalogue de vente est à trois lobes surmontant la traverse supérieure ; le pommeau de l'épée n° 328 du même catalogue est constitué par un dôme qui surmonte la traverse.

La célèbre collection von Hefner-Alteneck, aussi mise en vente, au commencement du mois de juin 1904, ne contenait aucune épée de l'époque carlovingienne. Ce seul fait suffirait à démontrer la rareté des armes de cette époque, car cette collection était d'une richesse exceptionnelle en armes de toute espèce.

Bien qu'elles soient toutes fort précieuses par le fait de leur haute antiquité, ces épées diffèrent de valeur par l'intérêt artistique qui s'attache à certaines d'entre elles. Nous ne croyons pas qu'il faille établir un ordre chronologique d'après le plus ou moins de simplicité de leur pommeau et conclure à la préexistence de celles dont le pommeau n'est pas lobé sur celles dont les pommeaux présentent trois, cinq et sept lobes.

Nous croirions plus volontiers que les épées à pommeau lobé, et qui sont toujours plus ornées, étaient celles des chefs, des grands seigneurs.

Quoi qu'il en soit, l'épée de la collection De Deyn doit prendre rang avec honneur dans la catégorie de celles qui ont indéniablement appartenu à un personnage de marque.

Cette arme est dans un remarquable état de conservation. Seules trois plaques d'or gravé, deux au pommeau et une à la croisette de garde, font défaut, ainsi que quelques filets de la damasquinure.

Elle a échappé aux morsures de la rouille.

Telle qu'elle se présente à nous, cette superbe épée suffit à témoigner de la maitrise de l'armurier qui l'a conçue et exécutée.

Après neuf ou dix siècles d'existence, elle vient démontrer que les maîtres armuriers de cette époque n'ont pas été surpassés par ceux du moyen âge et de la Renaissance, tout au moins pour la manière de donner à l'arme son caractère de grandeur et de simplicité tout à la fois.

EDGAR DE PRELLE DE LA NIEPPE.





L'ÉLECTION

DE

CHRISTINE DE HOHENZOLLERN

PRINCESSE ET ABBESSE DE MUNSTERBILSEN

LE 7 JUIN 1728



N heureux hasard nous a fait découvrir, il y a quelque temps, sous les combles du château de Genoels-Elderen, en Limbourg, une partie assez considérable des archives du chapitre noble de Munsterbilsen.

Ces documents avaient été cachés, lors de la dispersion de la communauté, en 1794, par une des dernières chanoinesses, Marie-Thérèse de Borchgrave, dans le château de son frère, le comte Jean-Guillaume de Borchgrave d'Altena. C'est là que M. Piot, archiviste général du royaume, en retrouva, il y a une trentaine d'années, une partie, actuellement déposée aux archives de l'État à Hasselt [1], et que nous en retrouvâmes, nous-même, un second dépôt dont l'importance n'est certes pas à dédaigner. En attendant que nous ayons pu, par un dépouillement méthodique, apporter notre part à la reconstitution des archives du chapitre de Munsterbilsen, si longtemps dispersées et que l'on

[1] H. VAN NEUSS, *Inventaire des archives du chapitre noble de Munsterbilsen;* Hasselt, G. Billen, in-4°, XVI-207 p.

aurait pu croire perdues, nous avons pensé pouvoir en extraire le document que nous publions ici.

Bien que de date relativement moderne, le procès-verbal adressé au doyen et au chapitre de l'église cathédrale de Liége, le 7 juin 1728, de l'élection de S. A. S. la princesse Christine de Hohenzollern au siège abbatial de Munsterbilsen, mérite quelque attention. Il nous fait connaître l'acte le plus important de la vie intérieure du chapitre noble, au moment où ce genre de communautés, mi-laïques, mi-religieuses, avait atteint son plus complet développement. De plus, le nom de Hohenzollern, si intimement uni à celui de notre race royale, est l'objet, parmi nous, d'une telle vénération, qu'il ne nous paraît pas dénué d'intérêt d'appeler l'attention sur une princesse de cette noble famille [1].

Fondé, à ce que prétend la légende, par sainte Landrade, dont quelques auteurs ont fait, à tort, une fille de Charles Martel, le *moustier* de Bilsen avait été primitivement double, c'est-à-dire qu'à côté de la congrégation de femmes existait une communauté masculine [2], disposition assez fréquente dans nos provinces à cette époque éloignée.

Cet état de choses se modifia au cours des âges, et, peu à peu, sans qu'on puisse en préciser la date, la fondation de Landrade s'était sécularisée et transformée en un chapitre où l'on n'admettait que des filles nobles. Ces chanoinesses, au nombre de vingt-quatre, devaient justifier de seize quartiers de noblesse ; elles étaient soumises à la règle de saint Benoît, mais n'étaient pas liées par des vœux et restaient libres d'abandonner le chapitre pour se marier. Lointain souvenir de la communauté masculine des premiers temps, quatre chanoines, prêtres, chargés du service du culte, faisaient partie du chapitre ; ils avaient droit de vote aux élections capitulaires et ne devaient point fournir de preuves de noblesse.

[1] On sait que la branche restée catholique, probablement aînée, de la maison de Hohenzollern s'était divisée en trois lignes : Hechingen (éteinte le 3 septembre 1869), Haigerloch (éteinte en 1601) et Sigmaringen. L'abbesse Christine de Hohenzollern appartenait à la ligne de Hechingen et était fille du prince Frédéric-Guillaume et de Marie-Louise, comtesse de Sinzendorff.

[2] Dans les plus anciennes chartes, il est souvent fait mention des *fratres* et *sorores ecclesiae*, témoins de l'acte. Voyez une charte de 1163, publiée dans Mantelius, *Historia Lossensis*, pars II, n° 3, et l'eschatocole de plusieurs chartes citées par Van Neuss, *Inventaire des archives du chapitre noble de Munsterbilsen*, p. 110 et 111.

La générosité de plusieurs seigneurs puissants, parmi lesquels figurent au premier rang les comtes de Looz, avait considérablement enrichi le patrimoine du chapitre. L'abbesse avait, peu à peu, étendu son autorité sur Munsterbilsen, Wellen, Haccourt, Hallebaye, Petit-Spauwen et Bergh ; plus de mille fiefs, tant grands que petits, relevaient d'elle dans sa souveraine cour féodale et six cours censales avaient été établies pour maintenir et recevoir les biens donnés à cens perpétuel [1].

L'abbesse exerçait dans ses domaines la plupart des droits de la souveraineté ; elle avait une autorité de discipline relativement aux mœurs et aux devoirs du service de l'Église, tant sur les chanoinesses que sur les chanoines, les chapelains et tous les suppôts du chapitre.

A partir du XVIIe siècle, l'abbesse, à l'imitation de ce qui se passait dans la plupart des chapitres de femmes, s'était attribué le titre de princesse.

Elle déclarait ne relever de personne, pas même de l'Empereur, dont elle n'invoquait que la *protection immédiate,* et elle ne prenait l'investiture que de son chapitre.

Les empereurs n'avaient fait aucune opposition à la prétention des abbesses de Munsterbilsen, mais les princes-évêques de Liége, comtes de Looz, avaient toujours protesté avec énergie contre ce qu'ils appelaient des usurpations. Le chapitre n'avait rien voulu abandonner de ses prérogatives et il était né, sur cette question d'ordre temporel, un grave dissentiment entre l'évêque et les chanoinesses, dissentiment qui avait pris un caractère aigu dès les premières années du XVIIIe siècle.

Telle était la situation lorsque mourut, le 17 avril 1728, Lambertine-Félicité-Constance de Renesse, après avoir occupé la chaire abbatiale pendant plus de douze années [2].

Dès le surlendemain, le chapitre se réunit, fixa au 15 juin suivant la date de l'élection d'une nouvelle abbesse, décida de con-

[1] *Notice abrégée de l'ancienne abbaye de Munsterbilsen et de son noble et illustre chapitre,* msc. de 21 p. in-16, aux archives de l'État, à Maestricht. (Extraits publiés par VAN NEUSS, p. IX-XIV.)

[2] Née le 22 octobre 1670, elle était le treizième enfant de Georges-Frédéric, comte de Renesse, seigneur d'Elderen, de Masny, de Roucourt, etc., et d'Anne-Marguerite, baronne de Bocholt.

voquer à cet effet toutes les chanoinesses et les chanoines et fit appel, pour servir de directeurs et de témoins de l'élection et pour en répondre à l'évêque au point de vue canonique, à Henri de La Haye, chanoine de la cathédrale et prévôt de la collégiale de Sainte-Croix à Liége, et à Jean-Baptiste Gillis, doyen de Saint-Martin, à Liége, et président du séminaire diocésain.

Au jour fixé, le chapitre assista en corps à une messe solennelle du Saint-Esprit et se réunit vers onze heures du matin dans la salle capitulaire, où, après un discours du prévôt de Sainte-Croix exhortant à se débarrasser de toute considération humaine et à élire à la dignité d'abbesse celle qui pourrait, tant au spirituel qu'au temporel, faire le plus grand bien à l'Eglise, deux chanoinesses et deux chanoines furent désignés en qualité de scrutateurs.

Le vote secret ayant attribué la majorité des suffrages à la chanoinesse Christine de Hohenzollern, celle-ci fut aussitôt proclamée élue et conduite processionnellement, au chant du *Te Deum*, dans son église abbatiale, dont elle prit ainsi solennellement possession. Cette cérémonie terminée, le chanoine de Holtacker monta en chaire pour annoncer, d'abord en français, puis en flamand, l'élection de la nouvelle abbesse à la foule nombreuse qui s'était réunie dans l'église.

Nulle ne pouvait mieux que Christine de Hohenzollern défendre les intérêts et les revendications du chapitre contre le prince-évêque de Liége. Par le titre de princesse, qu'elle tenait de ses aïeux [1] et que nul ne pouvait lui interdire de joindre à celui d'abbesse, elle créait une confusion qui ne pouvait que profiter aux abbesses futures; de plus, par la haute situation de sa famille, apparentée aux plus illustres maisons d'Allemagne et dont une branche venait même de ceindre la couronne royale en Prusse [2], la

[1] Ce titre avait été étendu à tous les descendants de la famille de Hohenzollern par patentes impériales du 9 juillet 1692.

[2] Malgré la différence de religion, les rapports les plus cordiaux s'étaient toujours maintenus entre les deux branches de la maison de Hohenzollern. Grâce à la protection des rois de Prusse, Christine de Hohenzollern obtint diverses prébendes en Allemagne, dont une notamment dans le chapitre de Schildesche. *Lettre autographe* de FRÉDÉRIC-GUILLAUME I[er], du 9 juillet 1732, en notre possession ; *lettre autographe* du même, du 15 septembre 1737, et *quatre lettres autographes* de FRÉDÉRIC II, du mois de septembre 1740. *Archives du chapitre de Munsterbilsen*, n° 1153.

princesse Christine était à même de faire reconnaître ses droits et ceux de son chapitre par l'Empereur.

Ces résultats ne se firent pas attendre. Par mandement de l'empereur Charles VI, en date du 22 janvier 1734, il fut enjoint au prince-évêque Georges-Louis de Berg de ne plus troubler l'abbesse de Munsterbilsen dans son droit souverain d'édicter des ordonnances [1] et, le 9 mars suivant, un diplôme impérial reconnaissait ou concédait, au besoin, aux abbesses de Munsterbilsen, le titre de princesse du Saint-Empire [2].

Le procès était dès lors gagné ; vainement les princes-évêques protestèrent-ils contre ce diplôme impérial, leurs réclamations restèrent lettre morte [3] et ils durent finir par reconnaître, par l'accord du 16 juin 1773, le titre de princesse et la jouissance de presque tous les droits inhérents à la souveraineté aux abbesses de Munsterbilsen [4].

CH. TERLINDEN.



ELECTIO ILLUSTRISSIMAE DOMINAE
DOMINAE CHRISTINAE PRINCIPESSAE DE HOHENZOLLERN
ABBATISSAE ET PRINCIPESSAE [5].

In nomine Domini. Amen. Reverendis admodum nobilibus, illustribus et generosis dominis Decano et Capitulo Ecclesiae cathedralis Leodiensis, Albertina de Donglebert de Resves, decanissa [6], Joanna d'Yve [7],

[1] Copie certifiée. *Ibidem*, n° 26, 2°.

[2] Copie authentique. *Ibidem*, n° 26, 3°.

[3] *Lettre de protestation du prince-évêque* GEORGES-LOUIS DE BERG, en date du 4 août 1734, publiée par WOLTERS, *Notice historique sur l'ancien chapitre de chanoinesses nobles de Munsterbilsen*, p. 97.

[4] VAN NEUSS, *ouvrage cité*, p. 13-15, note.

[5] Nous possédons ce document en minute, authentiquée pour être conservée dans les archives du chapitre ; l'expédition du procès-verbal, transcrite sur parchemin, était remise au doyen et au chapitre cathédral de Liége.

[6] Albertine-Jeanne-Joseph-Françoise de Dongelberg de Resves, appelée aussi la marquise de Reffves, avait été élue doyenne le 30 décembre 1721; elle mourut à Loen-op-Zant, le 2 avril 1747.

[7] Jeanne-Marie-Aldegonde-Dieudonnée, dite la baronne d'Yve de Soye, fille d'Ernest-René-Victor d'Yve, baron de Soye, seigneur de Tavier, de Franquenée, de Ramelée, de Hernen et de Tichellerye, colonel d'un terce wallon au service du roi Charles II d'Espagne, et de Marie-Philippine-Madeleine, baronne de

Guillelmina d'Apremont [1], Eleonora de Hohenlohe [2], Christina de Hohenzollern [3], Sophia de Hohenzollern [4], tam suo nomine quam uti constituta a domicellis Eleonora Schenck de Stauffenbergh [5] et Theresia de Freybergh [6], Sophia de Dynheimb [7], Antonia d'Eltz [8], Joanna Maria de Dornick [9], Carola de Lerode [10], Juliana de Lerode [11], Theodora

Brandenbourg, vicomtesse de Dinant, dame de Walzin, mourut le 10 octobre 1746.

[1] Guillelmine-Charlotte-Éléonore de Lynden, dite la comtesse d'Aspremont-Lynden, née le 30 septembre 1688, fille de Charles-Ernest-François de Lynden, gouverneur de Franchimont, stadhouder de la noble salle de Curange et conseiller du prince-évêque, et de Marie-Françoise-Agnès, comtesse d'Aspremont-Lynden et de Reckheim, mourut le 21 août 1751.

[2] Eléonore-Marie, comtesse de Hohenlohe, reçue chanoinesse le 1er juin 1701, morte en 1755.

[3] Christine de Hohenzollern, née à Hechingen, le 3 mars 1695, reçue chanoinesse de Munsterbilsen le 3 janvier 1712, élue abbesse le 6 juin 1728, mourut à Vienne le 11 décembre 1754.

Voici son acte de baptême, dont nous possédons une copie authentique :

« *Extractus Libri Baptismalis Civitatis Hechingensis*. Anno 1695, 3tia Martii, ex Serenissimis Parentibus Domino Frederico Wilhelmo Principe de Hohenzollern et Domina Maria Ludovica Principessa de Hohenzollern, etc., etc., nata Comitissa de Sinzendorf, etc., etc., Serenissima Principissa Christina, Principissa de Hohenzollern, etc., etc., progenita, et ab adm[odum] R[everen]do ac doct[issi]mo D[omi]no Joanne Michaele Lentzen tunc temporis Parocho Baptizata et e Fonte Baptismatis levata est per Serenissimum Principem Eberhardum Ludovicum Ducem de Württenberg, etc., etc., et Serenissimum Principem Christianum Ernestum Marchionem de Brandenburg, etc., etc., necnon Serenissimam Principessam de Brandenburg, etc., etc. Ita testor subscriptus, apposito proprio Sigillo : Datum Hechingae, 26ta mensis Aprilis 1720. (L. S.) Joannes Martinus Fischer, Decanus et Parochus loci ibidem. »

[4] Sophie, princesse de Hohenzollern, sœur de la précédente, née à Hechingen le 16 février 1698, fut reçue chanoinesse de Munsterbilsen le 3 janvier 1712.

[5] Elle était absente du chapitre depuis 1716.

[6] Reçue le 26 septembre 1711, elle quitta le chapitre en 1728.

[7] Sophie-Marie-Madeleine, baronne de Dienheim, mourut le 25 décembre 1758. Elle avait testé le 16 octobre 1754. Copie certifiée, en français, aux *Archives du chapitre noble de Munsterbilsen*, n° 592.

[8] Antoinette-Marie-Régine-Sophie-Françoise, comtesse d'Eltz-Kempenich, reçue le 31 octobre 1717, élue abbesse le 13 septembre 1756 (procès-verbal aux *Archives du chapitre noble de Munsterbilsen*, n° 46, 3°), mourut le 31 octobre 1771.

[9] Jeanne-Marie-Maximilienne-Catherine-Henriette-Constance, baronne de Dornich ou Doornick, reçue chanoinesse le 3 octobre 1716.

[10] Caroline-Marie, comtesse de Leerodt de Born, reçue le 15 janvier 1719, doyenne en 1743, élue abbesse le 18 février 1755 (procès-verbal aux *Archives du chapitre de Munsterbilsen*, n° 53, 3°), mourut au château de Terbosch, le 4 août 1756.

[11] Julienne-Marie de Leerodt, sœur de la précédente, reçue le 3 octobre 1719, quitta le chapitre pour se marier en 1728.

de Walbeck[1], Maria Francisca de Rolshausen[2], tam suo nomine quam uti constituta a domicella Catharina de Hoensbroeck d'Oest[3], Carola d'Eltz[4], Henricus Cornelius de Holtacker, Carolus Franciscus de Colen, Joannes Guillelmus de Matthys et Henricus Joannes de Holtacker, canonissae et canonici secularis et collegiatae ecclesiae Santi Amoris de Munsterbilsen, patriae et dioecesis Leodiensis, capitulum personarum utriusque sexus constituentes, reverentiam et honorem pro salute.

Noverint Reverendae admodum nobiles et illustres Dominationes vestrae quod vacante nuper abbatiali dignitate Ecclesiae nostrae praetactae per obitum Reverendae ac proenobilis et perillustris D[omi]nae Lambertinae de Renesse, ultimae dictae Ecclesiae nostrae Abbatissae, decima sexta Aprilis novissime proeteriti defunctae, nos, ad quos electio et nominatio novae Abbatissae de jure et consuetudine spectare dignoscitur, volentes dictae Ecclesiae nostrae de futura Abbatissa providere, in Capitulo nostro specialiter congregati et capitulantes die decima nona Aprilis novissimi, diem septimam mensis Junij currentis ad procedendum ad huiusmodi electionem, coeteraque omnia et singula negoti[or]um eiusdem electionis concernentia peragenda statuimus, praefiximus et unanimiter assignavimus, omnesque et singulos canonissas et canonicos, votum in eiusmodi electione habentes, ad dictam diem et ad locum nostrum capitularem consuetum litteratorie citari et vocari fecimus ad videndum ad electionem praetactam procedi, et pro eiusdem directoribus ac testibus Reverendum admodum ac perillustrem Dominum Henricum de la Haye, perillustris Ecclesiae Cathedralis Leodiensis canonicum et insignis collegiatae Ecclesiae Sanctae Crucis Leodiensis proepositum, necnon Reverendum admodum Dominum Joannem Baptistam Gillis, insignis Ecclesiae Collegiatae Sancti Martini Leodiensis decanum et Episcopalis Seminarij proesidem, vocavimus et deputavimus.

Nos igitur dicta die septima Junij circa undecimam horam antemeridianam in praedicto capitulari nostro loco, presentibus ibidem praetactis

[1] Theodora, baronne de Walbeck, chanoinesse de Munsterbilsen, de 1723 à 1742.

[2] Marie-Anne-Françoise de Rolshausen de Dornich, reçue le 16 août 1722.

[3] Catherine de Hoensbroek-Oost, reçue le 25 septembre 1725, épousa en 1728 François de Colyn de Beusdael. Elle était fille du comte Ulric-Antoine, seigneur de Fouron-le Comte, et de Marie-Anne de la Margelle, sa première femme.

[4] Caroline-Marie d'Eltz, sœur de la comtesse, plus tard princesse-abbesse Antoinette d'Eltz-Kempenich, fut reçue en 1725 ; elle résigna sa prébende, le 3 juillet 1739, avec autorisation de conserver la croix de chanoinesse et le titre de chanoinesse honoraire. *Livre décrétal, commencé par C.-H. Maurissen, le 21 juin 1739*, fol. 2, *Archives du chapitre de Munsterbilsen*, n° 38.

dominis directoribus, congregati et convenientes, post missam de Spiritu Sancto solemniter decantatam, habitamque per eumdem Reverendum admodum et perillustrem dominum proepositum succintam orationem, qua nos monuit et hortatus fuit ut, omni humano affectu deposito, illam in Abbatissam nostram eligeremus, quam juxta conscientiam nostram Ecclesiae nostrae tam in spiritualibus, quam temporalibus, magis utilem fore iudicaremus, propositisque per eumdem d[omi]num proepositum nobis vijs a iure traditis per quarum quamlibet ad electionem huiusmodi procedere possemus, tandem habita super proemissis matura deliberatione, placuit nobis unanimiter et nemine discrepante per viam compromissi scrutino mixti ad saepedictam electionem procedere, unde viam hanc amplectentes quatuor ex gremio nostro, duas scilicet canonissas et totidem canonicos, videlicet domicellas Sophiam de Hohenzollern et Julianam de Lerode, canonissas, nec non dominos Carolum Franciscum de Coleñ et Henricum Joannem de Holtacker, canonicos, ibidem praesentes, in scrutatores et compromissarios deputavimus et elegimus, quibus potestatem dedimus ut secreto et sigillatim vota et suffragia omnium et singulorum nostrorum, primo quidem sua et postmodum nostra diligenter exquirerent et scrutarentur, ijsque inquisitis et collectis illam in quam votorum sive suffragiorum pluralitatem respectu totius capituli fore compererent, nostro et Capituli nomine in Abbatissam Ecclesiae nostrae coram nobis eligerent et electam publicarent, quo facto, egressis e dicto capitulari loco omnibus et singulis capitularibus, solis dominis directoribus necnon scrutatoribus et notario exceptis, processum fuit ad electionem praedictam, itaque, dicti scrutatores potestatem et commissionem sibi datam acceptantes, primo sua, deinde nobis singulatim ad Capitulum convocatis, omnium et singulorum vota et suffragia secreto et sigillatim in dictorum dominorum directorum quasi testium et mei notarij proesentia fideliter et diligenter exquisiverunt, collegerunt et perscrutati sunt, eaque in scriptis redigerunt; quibus omnibus suffragiis accurate scrutatis et simul collatis, nobisque omnibus ad capitulum revocatis et ingressis petitum fuit an nobis placeret ut illa in abbatissam eligeretur et publicaretur, in quam major pars suffragiorum respectu totius capituli directa esset; id quod nobis placere uno ore respondimus : unde dominus Henricus Joannes de Holtacker, unus compromissariorum seu scrutatorum suo et nostrum eligentium nomine et mandato in nostram et Ecclesiae nostrae Abbatissam nobilem et illustrissimam dominam Christinam de Hohenzollern uti in quam pluralitas votorum respectu totius capituli concussit, alta et intelligibili voce elegit et publicavit his verbis :

« Ego, Henricus Joannes de Holtacker, Ecclesiae Collegiatae de

» Munsterbilsen canonicus, tam meo quam conscrutatorum et coeli-
» gentium nominibus, praenobilem ac perillustrem dominam Christinam
» de Hohenzollern, praedictae Ecclesiae nostrae canonissam, in nostram
» et dictae Ecclesiae nostrae abbatissam eligo. »

Qua electione sic facta et in Capitulo sic pubblicata, dictam dominam Christinam ad navim Ecclesiae nostrae capitulariter deduximus, cantando canticum laetitiae et iubilationis : *Te Deum laudamus*, quo finito dictus dominus Henricus Joannes de Holtacker electionem eiusmodi populo ibidem magno numero congregato alta et intelligibili voce ex aliquo eminentiore loco de mandato nostro vulgari gallico et flandrico sermone publicavit.

Quam quidem electionem, necnon ipsam dominam Christinam, nos Albertina de Donglebert de Resves, decanissa, caeterique capitulares supranominati tam canonissae quam canonici, reverendis admodum nobilibus illustribus et generosis Dominationibus vestris proesentandas duximus, prout proesentamus per proesentes, rogantes et requirentes hanc nostram electionem recipere et admittere, atque Celsissimo Principi Episcopo nostro Leodiensi litteratorie de more representare dignantur, eumque rogare ut sua authoritate ordinaria electionem hanc laudare et approbare, aliaque in proesenti negotio necessaria et opportuna facere non gravetur. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium praesentes nostras litteras expediri et per notarium nostrum juratum infrascribi et signari fecimus.

Acta sunt haec in loco capitulari Ecclesiae nostrae proedictae de Munsterbilsen, ac in ipsa respective Ecclesia anno Domini millesimo septingentesimo vigesimo octavo, mensis junij die septima, proesentibus ibidem suprafatis dominis Henrico de la Haye et Joanne Baptista Gillis, testibus ad praemissa requisitis.

HENRICUS DE LAHAYE,
Canonicus Leodiensis, proepositus
S[tae] Crucis.

J. B. GILLIS, Decanus S[ti] Martini.

BERNARD RUBENS, not[arius]
ap[osto]licus et proefati Capituli
secretarius iuratus, in fidem
subs[ripsi]t.

Au dos de la pièce est écrit : « Act d'Election de Madame Mad. Christine, princesse de Hohenzollern, pour abbesse, le 7[e] du mois de juin 1728. »





L'ÉTAT CIVIL

DE

J.-B. VAN HELMONT



IL en est des biographes modernes comme des chroniqueurs du moyen âge. Ils se copient les uns les autres, et chaque biographie nouvelle n'est qu'une compilation de toutes celles qui ont précédé. Nous avons pu nous en convaincre une fois de plus, lorsque le hasard nous eut amené à devoir éplucher quelques-unes des biographies consacrées au célèbre médecin, chimiste et philosophe, Jean-Baptiste Van Helmont. Que d'erreurs répétées ! que d'assertions gratuites acceptées sans le moindre examen ! A quelqu'un qui voudrait se payer le malin passe-temps de disséquer une biographie, il serait aisé d'établir la provenance de chacune des données qui ont servi à l'édifier. L'article que A. Le Roy consacra à Van Helmont, dans la *Biographie nationale,* serait particulièrement instructif à cet égard [1].

Nous n'avons nulle envie de refaire ici la biographie de notre éminent concitoyen. Le travail serait long et, pour le mener à bien, il faudrait dépouiller, à nouveau, la plume à la main, les œuvres

[1] La meilleure étude consacrée à Van Helmont est celle du Dr W. ROMMELAERE, *Études sur J.-B. Van Helmont*. Mém. cour. par l'Acad. royale de médecine de Belgique, tome VI de la collection, in 4°. Bruxelles, 1866.

du savant maître, grouper ensuite les indications recueillies, et les soumettre enfin à une critique rigoureusement scientifique. Le but que nous assignons au présent travail est très modeste : apporter au futur biographe de J.-B. Van Helmont des matériaux de la meilleure marque, c'est-à-dire des renseignements précis sur l'état civil de l'illustre Bruxellois.

Diderot, dans son *Étude sur la Théosophie,* fait naître J.-B. Van Helmont en 1474 ; Moreri, dans son *Dictionnaire historique,* et Davy, dans ses *Éléments de chimie philosophique,* le croient né en 1588. Si ces auteurs, remarque Henri Masson, dans son *Essai sur la vie et les ouvrages de Jean-Baptiste* Van *Helmont*[1], avaient lu les écrits de ce savant et surtout la préface que son fils, François-Mercure, a placée en tête des œuvres de son père, ils auraient facilement trouvé la date de sa naissance et tous les autres renseignements désirables sur sa vie [2]. En conséquence, Masson fait naître Van Helmont en 1577 et, à l'entendre s'exprimer, on pourrait croire qu'il fut le premier à mettre en avant cette date, à la suite d'un travail personnel de déduction. Il n'en est rien pourtant. Déjà, en 1854, le P. Catoire avait énoncé cette date [3], acceptée d'ailleurs aussi dans un *Dictionnaire historique* publié en cette même année [4], et pour qui voudrait remonter de biographe en biographe, il serait facile de signaler l'auteur qui, le premier, apporta à l'état civil de Van Helmont une correction, qui ne dut être malheureusement qu'une nouvelle erreur. La date 1577 une fois énoncée, elle s'imposa sans conteste [5]. On la prit comme point de départ d'une série de déductions : que, l'enfant ayant trois ans à la mort de son père, celui-ci devait donc nécessairement mourir en 1580; que le jeune homme, devenu étudiant à Louvain, avait 22 ans quand il conquit son diplôme de licencié (ou de docteur) en médecine ; qu'il se trompe lui-même grandement quand il vient nous dire qu'il n'avait que 17 ans quand on

[1] *Revue trimestrielle,* 1858, p. 5 à 33.

[2] *Ibid.,* p. 7.

[3] F. Catoire, S. J., *Jean-Baptiste Van Helmont, enfant soumis de l'Église, malgré ses erreurs passagères,* dans la *Collection de Précis historiques, littéraires, scientifiques,* livraison du 15 août 1854.

[4] *Dictionnaire universel et classique d'histoire et de géographie,* publié par l'imprimeur Parent, tome IV, Bruxelles, 1854.

[5] On l'inscrivit par conséquent sur le piédestal de la statue que la ville de Bruxelles fit ériger au Nouveau-Marché-aux-Grains.

lui confia une chaire à l'Université, attendu qu'à cet âge — en 1594 — il n'avait pas encore terminé ses études de philosophie ; qu'il se maria certainement en 1609 ; qu'il mourut à 67 ans, etc.

Tout cela est à rectifier, et toutes les déductions à tirer des œuvres de Van Helmont sont à recommencer, aujourd'hui qu'à la suite d'une simple curiosité dans les registres paroissiaux, l'époque de la naissance de notre compatriote se trouve irrévocablement fixée. On peut s'étonner à bon droit qu'aucun des biographes, pas même A. Le Roy, qui écrivit en 1882, n'eut la fantaisie de feuilleter, je ne dirai pas les registres paroissiaux de la fin du XVI[e] siècle, qui auraient pu paraître un grimoire indéchiffrable, mais la table de la lettre V. Un employé de l'état civil, que ses goûts personnels entraînaient, à ses heures de loisir, vers les choses du passé, fit ce qu'aucun savant n'avait cru devoir faire avant lui. Il chercha, et trouva [1]. Il trouva, à la page 135 du *Registre aux baptêmes de la paroisse de Sainte-Gudule* de l'année 1579, l'acte suivant :

> *12 Jan(uarii). Johannes Baptista van Helmont, filius Christiani et Marie Stassaer, quem susc (eperunt) Isaac de Rogg, receptor Brab(antiæ) et Catharina van Cauwenberghe.*

J.-B. Van Helmont est donc né le 12 janvier 1579, vieux style ; en style moderne, *le 12 janvier 1580*.

Cet acte de naissance comporte différentes particularités que nous devons relever avec soin. Tout d'abord, au-dessus du nom de la mère, une main écrivit *Stassaert*. Ensuite, en marge, on écrivit encore : *Vide registrum matr(imoniale) anni 1566 mensis februarii*. Enfin, dans ce renvoi, le dernier chiffre 6 fut surchargé d'un 7, de manière à faire lire 1567 au lieu de 1566.

Suivons cette indication marginale. Nous trouvons effectivement, à la page 91 v° du *Registre aux mariages de la paroisse*

[1] Je vise M. Liefmans, aujourd'hui attaché à l'administration des finances de la Ville. Je remercie vivement ce sympathique employé, qui voulut bien me communiquer l'extrait de naissance de J.-B. Van Helmont, point de départ de mon article et de mes recherches ultérieures. — Je dois également des remerciements à MM. Chibert et Colin, attachés aux Archives de la Ville, qui m'ont assisté dans mes recherches et m'ont fourni la presque totalité des actes figurant en appendice.

de Sainte-Gudule, a° 1567 (n. s.), l'acte de mariage des parents de Jean-Baptiste, ainsi libellé :

Christiaen van Hellemont,
Maria Stassaert.

En marge, à gauche :

Contraxerunt 28 Januarii per dispensationem omnium bannorum, me plebano solemnisante.

Ce mariage fut donc célébré le 28 janvier 1566 (vieux style), 1567 (nouveau style).

Ici encore, nous relevons quelques particularités. En marge, à droite, une main a ajouté : *Debebat poni Helmont, patet ex registro baptismali anni 1579, 12 januarii.* En outre, on a corrigé l'année 1566, inscrite en tête des actes des mois de janvier et février, en 1567, en surchargeant d'un 7 le dernier chiffre de cette année.

Ces ajoutes et ces corrections, que nous rencontrons, tant dans l'acte de naissance de J.-B. Van Helmont que dans l'acte de mariage de ses parents, doivent nous arrêter un instant.

Une première constatation se dégage de la critique de texte à laquelle nous soumettons les deux actes en question : c'est qu'à priori, nous pouvons dire qu'une vérification de ces actes eut lieu postérieurement à 1582, année de l'introduction du calendrier grégorien. En effet, les surcharges du 7 sur le 6 indiquent clairement que la personne, qui eut à consulter les registres, avait déjà l'habitude du comput grégorien, fixant le commencement de l'année, non plus à Pâques, mais au 1er janvier. Comme la surcharge du 7 sur le 6 se rencontre dans le renvoi marginal qui accompagne l'acte de baptême de J.-B. Van Helmont, on peut supposer que cet acte fut consulté à deux reprises différentes : une première fois, lorsqu'on inscrivit le renvoi susdit ; une seconde fois, lorsqu'on corrigea le 6 en 7.

Quoi qu'il en soit, la surcharge, tout aussi bien que les indications inscrites en marge des actes de baptême et de mariage, dénotent à toute évidence une écriture de la première moitié du XVIIe siècle.

Ce qui nous surprend surtout, c'est la rectification de nom, faite en marge de l'acte de mariage des parents de Van Helmont, rectification à coup sûr insolite à une époque où l'arbitraire régnait

en plein dans l'orthographe des noms. Cette rectification est d'autant plus surprenante que, dans les actes de baptême des frère et sœurs de Jean-Baptiste, rien n'a été modifié. Et pourtant, si une rectification s'imposait, c'était bien dans l'acte de naissance de Marie Van Helmont appelée *Maria Helman !* Passent encore les actes de naissance de Jacques et d'Anne, bien qu'on y trouve aussi *Hellemont* au lieu de *Helmont.*

Pourquoi l'acte de naissance de Jean-Baptiste fut-il seul l'objet d'une attention particulière ? Pourquoi ce renvoi à l'acte de mariage des parents ? Pourquoi surtout cette rectification de nom ? Il y a là une énigme, dont nous avons cherché la solution, et peut-être l'avons-nous trouvée.

Nous croyons que la revision minutieuse de l'acte de baptême de Jean-Baptiste Van Helmont se rattache au procès en hérésie qu'il eut à subir devant le tribunal ecclésiastique de Malines. On sait que l'édition, faite en 1621, de son ouvrage sur le magnétisme animal, *De Magnetica vulnerum curatione,* fut habilement exploitée par ses ennemis, qui y relevèrent plus de vingt propositions entachées d'hérésie et réclamèrent énergiquement sa mise en accusation. En 1625, le Saint Office d'Espagne se mit en branle et, en 1627, Van Helmont subit un premier interrogatoire. Mais l'archevêque de Malines hésita à délivrer un mandat d'arrêt et suspendit même les poursuites. Néanmoins, il dut céder devant l'action combinée de la faculté de Louvain et de plusieurs théologiens et, le 3 mars 1634, Van Helmont fut arrêté et jeté en prison.

A l'instruction d'un procès de cette nature, une pièce capitale était l'extrait de l'acte de baptême de l'accusé. Cette pièce devait attester que, par sa naissance, l'inculpé appartenait réellement à la sainte religion catholique, apostolique et romaine, point important à une époque de vigilance extrême contre les envahissements du protestantisme. D'autre part, il fallait prouver la légitimité de l'enfant, et nous ne croyons pas devoir insister ici sur l'importance de cette preuve dans la procédure judiciaire ancienne. On fut donc amené à consulter également avec soin l'acte de mariage des parents. A cette occasion, on constata quelques divergences d'orthographe, *Hellemont* et *Helmont, Stassaer* et *Stassaert ;* aussi s'empressa-t-on de remettre toutes choses en place, et d'établir entre l'acte de baptême de l'enfant et l'acte de mariage des parents une corrélation parfaite.

Du mariage de Chrétien Van Helmont et de Marie Stassart, fille de Philippe Stassart et de Marie de Renialme [1], célébré à l'église de Sainte-Gudule, le 28 janvier 1567 (n. s.), naquirent cinq enfants, du moins sont-ce là les seuls dont nous ayons trouvé les noms dans nos registres paroissiaux [2]. Ces enfants se succèdent dans l'ordre suivant :

1. *Anne (-Sabine),* née à Bruxelles, paroisse de Sainte-Gudule, le 6 mars 1571 (n. s.), décédée à la même paroisse le 5 septembre 1639 [3].

2. *Marie (-Dorothée),* née à Bruxelles, même paroisse, le 8 février 1573 (n. s.) ; épousa le capitaine espagnol Maximilien de Taracona, le 2 octobre 1598 ; fut marraine de Marie Van Helmont, quatrième enfant de son frère Jean-Baptiste, le 26 octobre 1620 ; mourut le... [4].

[1] Une note généalogique, que M. l'abbé Goetschalckx, curé à Eekeren-Donk, directeur des *Bijdragen tot de geschiedenis van het aloude hertogdom Brabant,* a bien voulu nous communiquer, porte que le père de Marie Stassart s'appelait Philippe, et non pas Jean, comme l'indique Masson dans sa *Biographie de Van Helmont,* citée ci-dessus. — Nous remercions vivement M. l'abbé Goetschalckx de l'extrême obligeance qu'il a eue pour nous en cette circonstance.

[2] Voir, en appendice, une série de Van Helmont, dont nous n'avons pu établir la filiation ni la parenté avec Jean-Baptiste. En tous cas, ne disons plus que Jean-Baptiste était le quatrième enfant.

[3] 6 mars 1571 (n. s.). *Anna, patre Christiano Hellemont, patrino Cornelio Reynnia, matrina Anna Van der Strepen.* Reg. aux bapt. de Sainte-Gudule, p. 99.

— 5 septembre 1639. *Den V September, een sinckin met 16 pristers in de prekeren kerck, Joffrau Anna Sabina Van Hellemont in de Nustraet; gedaen berre ende scragen, ende gedaen het bacrclet van VI g. ende 13 st., ende betalt de kersdragers ende mannekens, die de hyssen gedragen hebben, 1 g. ende 16 st.. ende betalt de vier mans, die het lyck gedragen hebben, 2 g. ende 8 st., ende daer syn gewest 8 hyssen, vor ons ons paert vier hyssen.* Reg. aux décès de Sainte-Gudule, nº 514.

Dans cet acte le mot *hyssen* pour *heitsen* signifie *flambeaux.* — *Nustraet* est mis pour *Nieuwstraat, rue Neuve.*

[4] 8 février 1573 (n. s.). *Eodem die* (8 febr.) *Maria Helman, filia Christiani et Marię, quam susceperunt dominus Jacobus Boen, consiliarius, et Maria Borforri.* Reg. aux bapt. de Sainte-Gudule, p. 268.

— 2 octobre 1598. *Die 2 octobris, solemnizatum est per dominum plebanum matrimonium inter capitaneum Maximilianum de Taracona et domicellam Mariam Van Helmont cum dispensatione omnium bannorum.* Reg. aux mariages de Sainte-Gudule. Sans table ni pagination.

3. *Jacques,* né à Bruxellès, même paroisse, le 16 avril 1574 ; mourut le... [1].

4. *Barbe,* née à Bruxelles, paroisse de la Chapelle, le 30 septembre 1576 ; épousa, le 5 novembre 1598, l'espagnol Dominique de Begre [2]; mourut le...

5. *Jean-Baptiste* — celui qui nous occupe directement — né à Bruxelles, paroisse de Sainte-Gudule, le 12 janvier 1580 ; épousa, en 1609, Marguerite Van Ranst, fille de Guillaume-Charles et d'Isabelle Van Halmale ; mourut à Vilvorde le 30 décembre 1644 [3].



Jean-Baptiste Van Helmont appartenait à une très ancienne famille du Brabant. Il comptait, parmi ses ancêtres, Jean IV de Berlaer, issu de la famille Berthout de Malines, seigneur de Helmont et de Keerbergen, chevalier, qui mourut vers 1426. Le sire de Berlaer avait eu une série d'enfants naturels, dont six, nés de ses relations avec Marguerite Uyten Veenhuyse, avaient été légitimés par un mariage subséquent. Ces enfants prirent le nom de Helmont, et parmi eux, Gislebert semble avoir été l'arrière-grand-père de Jean-Baptiste [4]. Comme armoiries, les Van Helmont

[1] 16 avril 1574. *Jacobus, filius Christiani Hellemont et Mariẹ, quem susceperunt Jacobus Olivierts et domina Barbara Brem.* Reg. aux bapt. de Sainte-Gudule, p. 415.

[2] 30 septembre 1576. *Baptizata est Barbara, filia Cristiani Helmont, quam susceperunt Guillermus Rouch, receptor Brabantie, et Anna Stassaert.* Reg. aux baptêmes de la Chapelle.

— 5 novembre 1598. *Die quinta Novembris* (1598) *solemnizatum est per dominum plebanum matrimonium inter Dominicum de Begre (?) hispanum, et domicellam Barbaram Van Helmont, cum dispensatione omnium bannorum.* Reg. aux mariages de Sainte-Gudule.

[3] Nous avons vainement recherché l'acte de mariage. Nous reprenons simplement ici la date de 1609, indiquée par les biographes, et tirée par voie de conjecture des écrits de Van Helmont. De même, on n'a pu nous fournir, à Vilvorde, l'acte de décès. Nous tenons à remercier M. De Buisset, bourgmestre de la ville de Vilvorde, pour le concours bienveillant qu'il nous a prêté dans l'élaboration de notre article.

[4] Nous empruntons ces renseignements à un article de P.-J. Goetschalckx, *Jan IV van Berlaer en zyn nageslacht (Bijdragen tot de geschiedenis van het aloude hertogdom Brabant,* 1903, p. 570 et suiv.). L'auteur a utilisé les archives

portaient de sable à trois casques d'or, du moins c'est ce qui est indiqué dans un manuscrit relatant la présence, à l'église Sainte-Gudule, d'une pierre tombale d'un Van Helmont [1].

Par son alliance avec Marguerite Van Ranst, fille de Guillaume-Charles et d'Isabelle Van Halmale [2], en 1609, Jean-Baptiste Van Helmont entra dans la famille de Merode. En effet, Marguerite était fille de Guillaume-Charles Van Ranst et d'Isabelle Van Halmale, laquelle était fille de Jean-Baptiste Van Halmale et de Marguerite de Merode, fille d'Arnold de Merode, seigneur de Royenborch [3]. Les Van Ranst étaient issus des Berthout de Malines, et leurs armoiries rappelaient visiblement cette origine. Il se fit ainsi que, par un singulier hasard, les liens du mariage réunirent Jean-Baptiste et Marguerite, descendant tous deux de l'antique famille des Berthout.

Les biographes de Van Helmont l'intitulent à l'envi seigneur de Merode, de Royenborch, d'Oirschot, de Pellines, etc. Déjà Moreri, dans son *Dictionnaire,* lui attribue les titres de seigneur de Royenborch et de Pellines. Cattoire rapporte que les parents de Jean-Baptiste étaient seigneurs de tous ces lieux [4]. Il y a là, à notre avis, une confusion. Tous ces titres se trouvaient en possession de la famille de la femme de Jean-Baptiste Van Helmont ; dès lors, pour qu'il ait le droit de les porter lui-même, il faut supposer que Marguerite Van Ranst lui ait apporté toutes ces seigneuries en mariage. A priori, nous écartons l'assertion qui

provenant du château de Herenthout, jadis occupé par la famille Van Helmont. Toutefois, il y a une erreur dans la filiation de Chrétien, époux de Marie Stassart, qui ne peut être le fils de ce Gislebert, mentionné dans l'acte de partage de 1431, que publie M. Goetschalckx.

[1] Bibliothèque royale, Section des manuscrits (bibliothèque Goethals, n° 1553, p. 68). Voir ci-après.

[2] Le Dr W. ROMMELAERE *(Études sur J.-B. Van Helmont.* Mém. couronné par l'Acad. royale de médecine de Belgique, 1866, in-4°) appelle le père de Marguerite tantôt Guillaume-Charles, tantôt Charles (p. 303 comparée à la p. 314).— Ailleurs, en parlant de Jean-Baptiste, M. Rommelaere dit qu'il appartenait, par sa mère, à une des plus illustres familles belges, mieux vaudrait dire, me semble-t-il, par son père.

[3] On consultera avec fruit le fragment de généalogie de la famille de Merode, dressée par M. Cl. Buvé et annexée à son article *Histoire de Pellaines (Bijdragen tot de geschiedenis van het hertogdom Brabant,* 1903, p. 532).

[4] *Art. cité,* p. 451 : « Il naquit à Bruxelles, en 1577, de parents nobles, seigneurs de Merode, de Royenborch, d'Oirschot, de Pellines, etc. »

attribue ces titres aux parents de Van Helmont. Il nous paraît aussi peu probable que Van Helmont ait été seigneur de Merode, attendu que sa femme était une Van Ranst, et que la mère de celle-ci s'appelait Van Halmale. Reste à discuter les droits de Jean-Baptiste Van Helmont. Tout d'abord demandons-nous si Marguerite Van Ranst apporta effectivement à son mari, je ne dirai pas le titre de seigneur de Merode, mais au moins les seigneuries de Royenborch, d'Oirschot, de Pellines, renforcées, au témoignage des biographes, d'un *et cœtera,* impliquant d'autres lieux encore. Cela nous paraît peu probable. L'aïeule de la dame Van Helmont, Marguerite de Merode, avait un frère, Guillaume, qui devint seigneur de Royenborch, titre porté par le père, Arnold de Merode, qui transmit ce titre à son fils Guillaume. Tout au plus, Marguerite Van Ranst trouva dans son héritage, du chef de sa mère, une part indivise de la seigneurie de Pellaines, et peut-être d'Oirschot, comme l'indiquent les circonstances que nous allons rapporter.

A la mort d'Arnold de Merode, la seigneurie de Pellines ou Pellaines resta dans l'indivision entre Guillaume de Merode, devenu seigneur de Royenborch, et sa sœur Marguerite, qui épousa Jean-Baptiste Van Halmale. Cette indivision persista entre les cousins germains Guillaume, fils de Guillaume de Merode précité, seigneur de Royenborch, d'un côté, et Isabelle Van Halmale, qui épousa Guillaume-Charles Van Ranst, de l'autre. Cet état d'indivision continua après le mariage de la fille d'Isabelle, Marguerite Van Ranst, avec Jean-Baptiste Van Helmont, en 1609. Vingt ans plus tard seulement, il y eut une instance en partage, et ce fut Van Helmont qui l'introduisit, en 1629. Il semble que la distribution des revenus n'avait pas été faite, ou n'avait été faite que d'une manière incomplète par les détenteurs de la seigneurie de Pellaines, c'est-à-dire par la branche masculine de la famille d'Arnold de Merode. Ce fut le motif, ou le prétexte, qui engagea Van Helmont à sortir de cette indivision prolongée. Le tribunal ordonna un partage des revenus, et alloua au demandeur 3,511 florins, mais l'indivision subsistant toujours, de plus amples difficultés éclatèrent lorsque, par testament du 20 août 1628, Guillaume de Merode, seigneur de Royenborch, cousin germain de la mère de la dame Van Helmont, eut légué à Jean de Merode, seigneur de Gossoncourt, et à Floris de Merode, seigneur de Duffel, sa part dans la seigneurie de Pellaines. Les légataires

prétendirent que les deux tiers des biens indivis de Pellaines devaient leur revenir. Les Van Ranst, se basant sur un testament de 1573, revendiquaient les biens d'Oirschot et de Pellaines, comme ayant été légués par Marguerite de Merode à sa fille Isabelle Van Halmale, épouse Van Ranst. Le procès dura longtemps. Van Helmont mourut avant d'en voir la fin, et ce ne fut que le 16 décembre 1645 qu'un jugement condamna Jean de Merode, seigneur de Gossoncourt, à laisser aux Van Ranst la part des biens de Pellaines, tout en arrêtant le compte définitif des fruits perçus. Une vente judiciaire fut la conséquence de cet arrêt et, le 27 octobre 1647, les neuf dixièmes de la seigneurie de Pellaines furent vendus au profit de la veuve Van Helmont. Le seigneur de Gossoncourt interjeta appel contre cette décision judiciaire, et le procès recommença. Il ne se termina qu'en 1653. Les biens de Pellaines passèrent à Mathieu Fabri de Hannut [1].

Tel fut le procès, dont J.-B. Van Helmont fut le promoteur en 1629. Porta-t-il réellement, de son vivant, le titre de seigneur de Pellaines ? Porta-t-il aussi celui de seigneur d'Oirschot, puisque les Van Ranst, nous l'avons vu, revendiquaient cette seigneurie ensemble avec Pellaines ? Nous ne le savons. En tout cas, nous conseillons de ne pas reproduire davantage, sans les avoir soumis à un examen minutieux, les différents titres dont on a gratifié jusqu'ici J.-B. Van Helmont.



On trouvait jadis à l'église Sainte-Gudule une pierre tombale d'un Van Helmont [2]. Elle était ornée de huit quartiers : les quatre quartiers de droite rappelaient l'ascendance des Helmont tandis que ceux de gauche remémoraient l'ascendance des Ranst. Ils étaient disposés verticalement, et dans l'ordre suivant : à droite, en commençant par en haut, Helmont, Bave, Stassart et Renialme ; à gauche, en commençant également en haut, Ranst,

[1] Voir l'étude de CL. BUVÉ, signalée ci-dessus.

[2] N° 1553, p 68 des manuscrits de la bibliothèque Goethals à la Bibliothèque royale, section des manuscrits. On y trouve une planche avec armoiries coloriées des Helmont-Ranst.

Vilain, Halmale et Merode. Il se fait donc que les quartiers de droite se trouvent en regard des quartiers de gauche : Helmont opposé à Ranst, Bave à Vilain, Stassart à Halmale, Renialme à Merode.

A qui faut-il attribuer cette pierre tombale ? La présence des quartiers empruntés aux familles Stassart, Renialme, Halmale et Merode fait songer aussitôt à J.-B. Van Helmont. Nous nous avouons embarrassé pour Bave et Vilain, et pour déterminer la raison de la présence des quartiers sur cette pierre tombale, il faudrait faire des recherches systématiques dans les nombreux manuscrits généalogiques de la Bibliothèque royale [1]. Pour des motifs que les lecteurs qui nous connaissent comprendront aisément, nous ne pouvons nous livrer à ces recherches, et nous nous contentons d'émettre ici une hypothèse, qu'il sera aisé de contrôler. Voici cette hypothèse : nous ne connaissons ni les grands-parents paternels de J.-B. Van Helmont, ni les grands-parents paternels de Marguerite Van Ranst. Supposons qu'il se vérifie que le grand-père de Jean-Baptiste avait épousé une Bave et que le grand-père de Marguerite avait épousé une Vilain, tout devient clair à l'instant. La pierre tombale pourrait être celle de l'illustre Van Helmont, et les armoiries, disposées de part et d'autre, signifieraient :

A droite :

1. Armoiries de J.-B. Van *Helmont,* époux de Marguerite Van Ranst.
2. Armoiries de la grand'mère paternelle de Jean-Baptiste, une nommée *Bave.*
3. Armoiries de la mère de Jean-Baptiste, Marie *Stassart.*
4. Armoiries de la grand'mère maternelle de Jean-Baptiste, Marie *Renialme.*

A gauche :

1. Armoiries de Marguerite Van *Ranst,* épouse de J.-B. Van Helmont.
2. Armoiries de la grand'mère paternelle de Marguerite, une nommée *Vilain.*
3. Armoiries de la mère de Marguerite, Isabelle Van *Halmale.*
4. Armoiries de la grand'mère maternelle de Marguerite, Marguerite de *Merode.*

En tout cas, si notre hypothèse n'est pas exacte, on ne contestera pas qu'elle ne soit logique.

[1] Le n° 755 du fonds Goethals contient des indications relatives aux familles de Merode, Halmale, Van Ranst et Berthout ; le n° 780 peut fournir des renseignements sur les Vilain. Il importerait donc de consulter ces sources. Voir aussi l'*Indicateur nobiliaire.*

Du mariage de J.-B. Van Helmont et de Marguerite Van Ranst naquirent six enfants, dont les registres paroissiaux de Vilvorde et de Bruxelles attestent l'existence :

1. Pélagie, née à Vilvorde, le 20 décembre 1611.

2. Olympe, née à Vilvorde, le 3 décembre 1612.

3. Léandre, né à Vilvorde, le 18 novembre 1613.

4. François-Mercure, né à Vilvorde, le 20 octobre 1614, mort, dit-on, à Cœlln (Berlin) en 1699 [1].

5. Elisabeth, née à Vilvorde, le 11 mars 1616.

6. Marie, née à Bruxelles, paroisse de Sainte-Gudule, le 26 octobre 1620 [2].

Tels sont les enfants connus. Toutefois, il semble qu'un fils manque encore à cette série. En effet, à en croire les biographes de Van Helmont, deux fils succombèrent à la peste. Or, à part François-Mercure qui resta en vie, nous ne relevons que le nom d'un seul fils, Léandre. Celui-ci fut probablement une des victimes de la peste, mais quel était l'autre fils ? Nous ne le savons. D'autre part, à quelle époque faut-il placer ce double décès ? La peste sévit en 1625, et de nouveau dix ans plus tard, en 1635 et années suivantes. D'après Le Roy, qui en cela ne fait que répéter ce que d'autres ont dit avant lui, ces deux fils moururent à l'époque où le père, sous le coup des poursuites intentées contre lui du chef d'hérésie, n'eut même pas la consolation de pouvoir secourir ses enfants et empêcher qu'on suivît à leur égard un traitement

[1] Il faut donc corriger la biographie de François-Mercator, et ne plus dire qu' « il était né en 1618, probablement à Vilvorde ». *Biographie nationale*. — M. Geelhand (voir note suivante) dit qu'il mourut en 1669. Le Roy *(Biographie nationale)*, imprime 1699. Il s'agit de vérifier de quel côté se trouve la faute d'impression.

[2] Les enfants 1, 2, 3, 4 et 5 sont renseignés dans la brochure de Louis GEELHAND, *Notice historiqne sur J.-B. Van Helmont et sa famille, à Vilvorde*, Vilvorde, 1889, p. 14. — Quant à Marie, voici son acte de naissance : 26 octobre 1620. *Maria, filia Joannis Baptiste Van Helmont, domicellae Margaretę van Ranst. Susceperunt dominus Conradus van Urssel, bàro van Hobboken, domicella Maria-Dorothea Van Helmont.* Reg. aux bapt. de Sainte-Gudule. Marie-Dorothée, qui figure comme marraine dans cet acte, est, croyons-nous, la sœur de J.-B. Van Helmont.

suranné qu'il condamnait [1]. Ceci nous rapporterait donc à l'année 1635, par conséquent à la date de la seconde apparition de la peste. Dans les registres aux décès de la ville de Bruxelles, nous n'avons rien trouvé de précis. Il est vrai que nous y avons rencontré un Jean Hellemont, décédé le 16 novembre 1635, mais nous ne savons si c'est là le fils de Jean-Baptiste Van Helmont que nous recherchons [2].

J.-B. Van Helmont mourut, à Vilvorde, le 30 décembre 1644[3]. Quant à sa femme, Marguerite Van Ranst, elle mourut dix ans plus tard, le 31 décembre 1654, dans son habitation de la Chaussée de Louvain, passé le Roscam [4]. Ne disons donc plus que son mari eut l'immense douleur de la voir mourir dans ses bras [5] !



Les biographes racontent que, dégoûté des honneurs de ce monde et désireux de vivre pour lui seul dans la pratique de la science, Van Helmont renonça aux biens de la terre et fit, avant son départ pour l'étranger, abandon complet de son patrimoine à sa sœur veuve : *sorori viduae*.

Qu'une cession de biens intervint, nous le croyons sans peine. Van Helmont lui-même d'ailleurs nous le dit [6], mais qu'il faille paraphraser ces paroles dans le sens d'un sublime désintéressement aux choses d'ici-bas, c'est assurément aller trop loin. Reste à voir s'il ne s'agissait pas là, dans l'espèce, d'un arrangement de

[1] *Biographie nationale.*

[2] Voir l'appendice. Un Jean Van Helmont se maria le 19 septembre 1620. C'est peut-être le même, qui mourut en 1635, et dans ce cas ce ne pouvait être le fils de Jean-Baptiste.

[3] A Vilvorde, suivant une note de M. le bourgmestre De Buisset, on n'a pas trouvé d'acte de décès.

[4] 31 décembre 1654. *Den 31 10bris is een sinckincghe met 10 priesters in S. Goele Kercke, Joe Margareta Van Ranst, weduwe van heere doctoer Hellemont, comende van op den Lovensche wech boven den Roscam.* Reg. aux décès de Sainte-Gudule, n° 3613. — *Den 19 Januarii* (1655) *een uuytvaert gedaen met de coll. in Ste Goele Kercke voer Joe Margareta van Ranst, weduwe van den heere doctoer Helmont. Ibidem,* n° 3644.

[5] Masson, *op. cit.*, p. 14.

[6] *Hereditatem meam viduae sorori inscripsi et dono inter vivos transtuli.*

famille, à la suite du décès de la mère de Van Helmont [1]. Les mots *hereditas mea,* employés par Jean-Baptiste, semblent même le faire croire. Du reste, avant de se mettre en route, le savant avait tout intérêt à arranger ses affaires. Laisser derrière soi une succession non réglée n'était-ce pas se créer une source d'ennuis ? Ainsi donc que les futurs biographes de Van Helmont examinent ici encore avec soin ce point de la vie de leur personnage, avant de se répandre dans un panégyrique de pure fantaisie. Qu'ils songent qu'en 1629, Van Helmont, en réclamant les fruits de la seigneurie de Pellaines et en allumant un procès de famille qui dura vingt-cinq ans environ, se montra sensiblement différent du Van Helmont de 1602 ! Cela ne l'amoindrit en rien à nos yeux Il était homme, et c'était son droit. Les saint François-Xavier ou les saint Louis de Gonzague sont plus rares qu'on ne se l'imagine.

Quelle fut cette *soror vidua,* dont il est question dans cette cession de biens ? Van Helmont avait trois sœurs : Anne, Marie et Barbe. Anne mourut le 5 septembre 1639, et l'acte de décès ne mentionne pas qu'elle fût épouse ou veuve de quelqu'un. D'autre part, nos recherches pour retrouver un mariage éventuel de cette Anne sont restées vaines. Par contre, nous avons été plus heureux pour Marie et pour Barbe. La première épousa un capitaine espagnol, Maximilien de Taracona, le 2 octobre 1598; la seconde également un Espagnol, Dominique de Begre, le 5 novembre suivant. Comme nous n'avons pas l'acte de décès de ces beaux-frères de J.-B. Van Helmont, il nous est impossible de dire de quelle sœur il s'agit ici. [2]



La date de naissance de J.-B. Van Helmont une fois fixée, il importe de faire disparaître de la biographie de ce personnage,

[1] Les registres aux décès antérieurs à 1633 font défaut à l'état civil de la ville de Bruxelles. Voir aux Archives du royaume. Fonds ecclésiastique. Sainte-Gudule, surtout les nos 725 et 726, qui sont en réalité des registres semblables à ceux que nous possédons à la Ville. Voir ci-après note 2.

[2] Les registres aux décès ne commencent qu'en 1633. Il existe, aux archives du royaume, des comptes de funérailles de 1580 à 1599 (no 647 de l'*Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant* par A. d'Hoop), mais nous n'y avons rien trouvé. Pour le même motif, les actes de décès des père et mère de J.-B. Van Helmont nous échappent.

une série de déductions basées sur la date erronée de 1577. Notamment, on ne dira plus qu'il est mort à 67 ans; on verra s'il ne faut pas donner une autre date à sa promotion de licencié (ou de docteur) en médecine ; on admettra l'assertion faite par Van Helmont dans son *Tumulus pestis* qu'il avait bien 17 ans lorsqu'on le chargea d'un cours à l'Université de Louvain [1]. D'autre part, on cessera de l'appeler seigneur de Merode, Royenborch et autres lieux; on examinera avec soin le caractère de la cession de biens faite aux environs de l'année 1602, avant de se lancer dans des considérations fantaisistes sur son désintéressement; enfin, on rectifiera certains détails, on en complétera d'autres... Mais, nous nous arrêtons, persuadé d'avoir été suffisamment utile au futur biographe de notre illustre J.-B. Van Helmont.

G. DES MAREZ.



APPENDICE

Documents d'état civil relatifs à la famille Van Helmont.

I. ACTES DE NAISSANCE.

26 janvier 1610. *Paul* Van Helmont, fils de Philippe et d'Anne de Voe. Parrain : Paul Marichael; marraine : Barbe Symon. (Reg. aux bapt. de Sainte-Gudule, page 99.)

27 octobre 1612. *Bernard* Van Helmont, fils de Philippe et d'Anne de Voere *(sic)*. Parrain : Bernard de Faillot; marraine : Élisabeth Van Papen. (Reg. aux bapt. de la Chapelle.)

23 avril 1615. *Jean* Van Helmont, fils de Philippe et d'Anne Voue. Parrain : Jean Martiny ; marraine : Barbe Heine, nomine domicellae Joannae Servaes. *(Ibid.)*

14 novembre 1617. *Jérôme*, fils de Joseph Hellemont et de Marie

[1] En effet, cet événement se serait présenté en 1597, qui aurait été aussi la date de l'achèvement des études philosophiques de notre savant. Les réserves formulées par le Dr Rommelaere tombent par conséquent (p. 295 de l'ouvrage cité). Il suppose aussi, à la page 287, que ce fut en 1594 que Van Helmont termina ses études de philosophie parce qu'il est dit qu'il avait 17 ans et que 1577 + 17 donnent, en effet, 1594.

Constansse. Parrain : Lazare Provost; marraine : Jeanne de Wolf. Illégitime. (Reg. aux bapt. de Sainte-Catherine.)

1er mai 1619. *Dodo* Van Helmont, fils de Philippe et d'Anne de Voye. Parrain : Dodo Segien ; marraine : Marie-Anne de les Noines (?). (Reg. aux bapt. de la Chapelle.)

27 septembre 1619. *Martin,* fils de Jean Hemont (?) et de Catherine Vincent. Parrain : Martin Vincent; marraine : Jeanne du Pré. *(Ibid.)*

18 septembre 1622. *Henri,* fils de Philippe Helmont et d'Anne de Voue. Parrain : Henri Peterens; marraine : Barbe Hermans. *(Ibid.)*

11 septembre 1633. *Marie,* fille de Philippe Helmont et de Marie Renaux (sic). Parrain : Jean Visquarré; marraine : Marie Van den Brande. *(Ibid.)*

12 mai 1636. *Nicolas,* fils de Philippe Helmont et de Marie Rhenard *(sic).* Parrain : Nicolas Rhenard; marraine : Catherine Damas. (*Ibid.* Comparez l'acte précédent.)

29 février 1652. *Lambert,* fils de Paul Helmont et de Jeanne Bastien. Parrain : Lambert Bertrand; marraine : Marguerite Godin. *(Ibid.)*

28 mars 1655. *Guillaume,* fils de Philippe Helmont et de Catherine Van Gruenberch. Parrain : Guillaume Disman ; marraine : Jeanne Heymans. *(Ibid.)*

10 juin 1655. *Nicolas,* fils de Jean Helmont et de Christine Stameleer. Parrain : Nicolas du Jourieu ; marraine : Anne de Stameleer. *(Ibid.)*

20 avril 1675. *Nicolas,* fils de Corneille Delmont et de Catherine Janssens. Parrain : Nicolas Janssens; marraine : Marguerite Delmont. (*Ibid.* A vérifier le nom.)

1er janvier 1696. *Anne-Françoise,* fille de Henri Van Helmont et d'Anne-Marie Marisens. Parrain : Corneille Marisens; marraine : Anne-Françoise Parent. (Reg. aux bapt. du Finistère.)

II. ACTES DE MARIAGE.

1er juillet 1612. Hans Aibegast et Geertruijt Jans Van Helmont. (Reg. aux mariages de la Chapelle.)

2 juillet 1614. Pierre Van Helmont et Catherine Hermans. (Reg. aux mariages de Saint-Géry.)

29 septembre 1616. Charles Hellemont et Marguerite Bonzales. (*Ibid.* Voir à la date du 20 juillet 1616.)

19 septembre 1620. Jean Hellemont et Pétronille Mey. *(Ibid.)*

23 octobre 1622. Guillaume Maes et Catherine Van Helmont. (Reg. aux mariages de la Chapelle, p. 134.)

10 janvier 1623. Nicolas Helmont et Louise Godefroy. (*Ibid.* Renvoi à Saint-Géry.)



14 août 1628. Jean Capelle et Marie Helmont. *(Ibid.)*

31 août 1631. Paul Helmont et Anne Pas. *(Ibid.)*

25 novembre 1632. Philippe Helmont et Marie Rena. (Reg. aux mariages de Saint-Nicolas.)

25 novembre 1646. Laurent Raes et Catherine Helmont. Témoins : Rumold Van Gansvelt et Barthélémy de Wageneer. (Reg. aux mariages de la Chapelle.)

13 janvier 1647. Jean de Bontridder et Pétronille Helmont. (Reg. aux mariages de Saint-Nicolas.)

24 janvier 1649. Paul Helmont et Catherine Falkenburch. (Reg. aux mariages de la Chapelle.)

6 octobre 1651. Antoine Bourgey et Marie Hellemont. Témoins : Philippe Hellemont et Pierre Abrion. *(Ibid.)*

25 novembre 1653. Philippe Helmont et Catherine Van Groenenbergh. Témoins : Jean Van Relegom et Jacques Lofilio. *(Ibid.)*

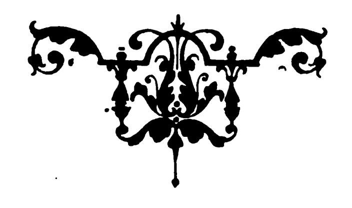
10 mai 1687. François De Reys et Anne Van Helmont. Témoins : Jacques Van den Bossche et Egide de Reys. *(Ibid.)*

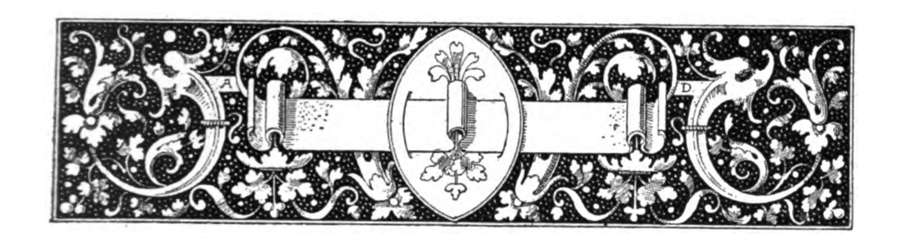
III. ACTES DE DÉCÈS.

16 novembre 1635. Jean Hellemont. (Reg. aux décès de Sainte-Gudule. Voir ci-dessus p. 119, note 2.)

24 mai 1663. Marie Ellemon, in de Cattestraet. (Reg. aux décès de la Chapelle.)

11 juin 1666. Catherine Hellemont, int Sistervatstraetjen. *(Ibid.)*





LES TROUVAILLES

DANS LES TERTRES (TERPEN) DE LA FRISE



E savant conservateur du Musée archéologique de Leeuwarden, M. P.-C.-J.-A. Boeles, l'un des directeurs de la revue *La Frise libre (De vrije Fries),* publiée par la Société frisonne d'histoire, d'archéologie et de philologie, vient d'écrire dans cette revue (tome XX, livraisons 3 et 4, 1906, p. 391 et p. 431), deux très intéressantes études sur les fouilles du tertre d'Hoogebeintum et sur l'âge des tertres de la Frise [1].

L'auteur remarque d'abord qu'il n'a été publié, jusqu'à maintenant, qu'une mauvaise lithographie représentant le *terp* de Hijum [2].

Dans la revue *La Frise libre,* ou ailleurs, jamais ces tertres n'ont été convenablement décrits. Il faut cependant les compter parmi les curiosités les plus caractéristiques de la Frise, quoiqu'on trouve aussi des *terpen* dans la province de Groningue, où ils sont connus sous le nom de *wierden*.

Comme la terre dont ces monticules sont formés convient parfaitement à l'amendement des terrains pauvres, la plupart des *terpen* ont été complètement enlevés dans la seconde moitié du XIX[e] siè-

[1] Il a paru sous le titre : *De Friesche terpen,* « Les tertres de la Frise », une édition séparée du travail de M. Boeles.

[2] Voir Pleyte, *Antiquités néerlandaises, section Frise,* 1877, pl. I.

cle. Ils représentaient, en effet, de véritables mines d'or, car la valeur de quelques-uns dépassait 75,000 florins ou 156,000 francs.

Les données concernant le nombre et la grandeur de ces tertres qui existent encore en Frise ou qui ont disparu récemment sont devenues beaucoup plus nombreuses et plus fidèles dans ces derniers temps, maintenant que l'administration de l'enregistrement s'en occupe au sujet de l'assiette de l'impôt.

Anciennement il y avait, en Frise, environ quatre cents *terpen* qui, en grande partie, figurent sur la carte d'EEKHOFF.

Bientôt, il n'y aura plus de ces tertres que dessous les villes ou les villages ou en dessous les églises et les cimetières qui ont été établis à leur surface ; on peut donc dire qu'il n'existe actuellement presque pas de *terp* intact. Jusqu'à maintenant, m'écrit M. Boeles, on ne connaît pas encore exactement l'origine des *terpen ;* cependant, il est certain qu'ils n'ont pas été construits au commencement, tout d'une pièce, et jusqu'à une certaine hauteur, au moyen de terres enlevées aux environs, élévation qui aurait ensuite été augmentée par des habitats successifs. Au contraire, les *terpen* sont, en certains endroits, composés de détritus depuis la base jusqu'à 1 ou 2 mètres dessous le sommet. Il en résulterait que ces tertres se sont élevés petit à petit. M. Boeles suppose que les habitations étaient cantonnées dans telle partie des *terpen,* d'où résulterait la terre noire, tandis qu'une autre partie était réservée aux inhumations. Par conséquent, les objets trouvés dans le cimetière établi dans de la terre grise, souvent remaniée, peuvent être contemporains des objets enfouis dans la terre noire composée de déchets de l'habitation. C'est ainsi que M. Boeles a recueilli dans la terre noire du tertre d'Hoogebeintum des antiquités de diverses époques.

La mer a pu détruire de temps en temps les habitations élevées sur les *terpen,* mais cela est arrivé plus fréquemment après l'envahissement du Zuiderzee et lorsque les détroits se furent élargis entre les îles (Ameland, Vlieland, etc.), qui protégèrent alors moins bien les terres basses de la Frise contre les hautes marées. Ainsi s'expliquerait pourquoi la couche supérieure de ces tertres est très souvent entièrement composée de terre grise, *sans antiquités.* Cette terre aurait été apportée pour augmenter l'élévation de ces tertres et en faire des refuges plus sûrs contre les irruptions des hautes marées.

Jusqu'à présent, ajoute M. Boeles, il a été impossible, faute d'une quantité suffisante d'objets, de constater une véritable stratification dans les dépôts de détritus qui existent *au milieu* du *terp* d'Hoogebeintum jusqu'à la hauteur de 6 mètres depuis sa base. Des coupes horizontales pourraient probablement donner de meilleurs renseignements mais le propriétaire du tertre n'a pas voulu y consentir.

Quant aux vases francs trouvés dans le cimetière du tertre d'Hoogebeintum, vases dont il sera tantôt question, M. Boeles suppose qu'ils appartenaient à des négociants francs.

Les squelettes découverts dans ce tertre appartiennent pour la plupart aux Frisons. M. Boeles a remarqué, dans plusieurs *terpen*, des squelettes (hélas ! presque toujours sans accessoires, ce qui n'est pas le cas, heureusement, pour Hoogebeintum), mais n'a jamais trouvé un vase frison avec incinération [1].

L'étude méthodique de tout un tertre comme celui d'Hoogebeintum entraînerait de si grands frais que le budget de la Société frisonne d'archéologie n'y suffirait pas, mais M. Boeles a eu la chance de pouvoir constater, pour la première fois, quelques faits intéressants. C'est ainsi que des châssis de bois placés horizontalement ont été observés dans plusieurs tertres, et il est maintenant certain que ces châssis ont été construits pour raffermir le terrain où des puits ont été creusés. M. Boeles a vu trois de ces châssis superposés. Les puits dont l'âge a pu être déterminé datent de l'époque carlovingienne.

D'après ce que les tertres d'Hoogebeintum et de Blija ont révélé, M. Boeles peut affirmer que les fragments de poteries figurés sous les n°s 7, 9 et 11 de la planche X de nos *Annales*, tome XIX, 1902, et trouvés dans le tertre de Vlisseghem (Flandre occidentale), appartiennent, sans aucun doute, à l'époque carlovingienne.

Des vases du type n° 11 de Vlisseghem ont été rencontrés, réunis, dans des puits en bois et en terre, en deux catégories : *a)* faits au tour, en terre jaune bien cuite et sonore, importés de la région rhénane (genre de Pingstorf); *b)* en terre grise ou rougeâtre, fabriqués sans tour, peu sonores et mal cuits: ce sont des imitations frisonnes du type *a*.

[1] Leichenverbrennung hat man noch nich mit Gewiszheit bei den *friesischen* Terpbewohnern festgestellt.

C'est en 1900 environ qu'on commença à enlever les terres d'un des plus grands et des plus hauts tertres (superficie : 9 h. 66 a. 73 c.)[1] qui aient jamais existé en Frise : le *terp* d'Hoogebeintum, à 19 kilomètres au nord de Leeuwarden. Ce *terp* est connu par la petite église du moyen âge qui a été bâtie au sommet. Cette église, construite actuellement en briques pour la majeure partie, comprend encore des murs en pierre de tuf, restes d'une première construction qui peut être rapportée tout au moins au XII[e] siècle, car, avec l'abandon du tuf, au XIII[e] siècle, l'emploi de la brique devint de plus en plus fréquent en Frise et en Groningue [2]. Ainsi, en 1260, l'abbé du couvent frison de Lidlum achète des briques dans le village voisin de Bajum, tandis qu'encore en 1170 l'abbé Frédéric *(Fretherícus),* du couvent frison de *Mariëngaarde* (Jardin de Marie), à Hallum, se rend à Deventer afin d'y acheter pour l'agrandissement du monastère des pierres de tuf qui étaient alors amenées dans cette ville et à Utrecht par le Rhin, pour y être mises en vente [3].

On peut conclure de l'âge de cette petite église que le *terp* d'Hoogebeintum avait déjà sa hauteur actuelle au XII[e] siècle. L'histoire écrite ne pouvait cependant pas nous donner la preuve que ce tertre avait été habité par une population nombreuse plus de huit siècles auparavant, mais il était réservé à l'archéologie de nous fournir un témoignage irrécusable.

Vers 1905, on enleva la terre du *terp* d'Hoogebeintum tant au nord que vers le sud. On creusa de haut en bas pour jeter la terre dans des wagonnets en fer poussés sur des rails.

[1] Diamètre de l'ouest à l'est : 250 mètres; hauteur maximum près de l'église : 11[m]35 au-dessus du *Friesch Zomerpeil.*

Le *Friesch zomerpeil* est à 0[m]66 au-dessous de l'*Amsterdamsch peil,* terme générique usité dans les Pays-Bas et qui signifie le niveau moyen, pendant l'été, des canaux intérieurs et de la mer, dans le Zuiderzee, près d'Amsterdam. En Frise, les terres les plus basses se trouvent à 0[m]46 au-dessous de l'*Amsterdamsch peil,* c'est-à-dire à 0[m]20 au-dessus du *Friesch zomerpeil.* En janvier 1906, le niveau des canaux atteignit, en Frise, plus de 0[m]60 au-dessus du *Friesch zomerpeil.* (Renseignements donnés par M. Boeles.)

[2] Voyez l'intéressante étude du professeur P.-J. BLOK, *Architecture du moyen âge,* dans *Almanach populaire de Groningue,* 1891, p. 106 et p. 115.

[3] ED. WYBRANDS, *Gesta abbatum orti Sancte Marie,* publié par la Société frisonne, p. 56 On y trouve un remarquable coup d'œil sur les routes du commerce, à cette époque. Déjà, à l'époque carlovingienne, nous trouvons, en Frise, des poteries qui y ont été importées, sans aucun doute, des régions rhénanes.

Au mois de septembre 1904, on découvrit, dans la partie sud du *terp* d'Hoogebeintum, diverses antiquités qui indiquaient un cimetière (parcelle VI du plan) : un squelette humain, les ossements d'un chien et quelques urnes avec os incinérés, parmi lesquelles un vase de vrai type mérovingien. C'était, en effet, le commencement d'un cimetière qui livra tant d'antiquités en mars et en avril 1905. Le *terp* était constitué, en cet endroit, par de l'argile grise et non par de ces assises caractéristiques de terre noire mélangée de tessons, d'ossements d'animaux (bêtes bovines, moutons, etc.), de feuilles et de paille qui se présentaient principalement dans la parcelle V et aussi dans les parcelles VII et VIII du plan [1].

Il en résulte, dit l'auteur, que la croyance que les antiquités des *terpen* ne peuvent provenir que des couches noires est erronée.

Ces trouvailles furent faites à $1^{m}30$ environ au-dessus des rails des wagonnets, rails qui étaient à $0^{m}35$ au-dessus du *Friesch zomerpeil*. En général, on ne creusa pas plus bas, car la vraie terre du *terp* cesse à ce niveau.

Le *terp* avait donc une assez belle hauteur lors de ces inhumations, puisque celles-ci ont certainement été faites à quelques décimètres sous la surface.

L'auteur doit cependant déclarer que certaines trouvailles proviennent d'une profondeur plus grande que celle de $1^{m}30$ au-dessus des rails, et qu'en dessous de ceux-ci on a rencontré des squelettes avec accessoires, mais exceptionnellement. La plupart se trouvaient dans la terre comprise depuis les rails jusqu'à $1^{m}50$ au-dessus.

Il paraît qu'à Hoogebeintum on a enterré les morts de différentes façons. Ainsi, le 23 septembre 1904, on a rencontré, au même niveau, et à peine à un mètre de distance l'un de l'autre, un squelette humain complet et une urne franque contenant des os incinérés.

En 1905 encore, on fit la trouvaille de nombreuses urnes cinéraires parmi des squelettes entiers. Ceux-ci étaient placés tantôt dans des troncs d'arbres évidés, dont un exemplaire est exposé dans le Musée frison, tantôt dans une caisse en planches, tantôt enfin, sans aucune protection, couchés sur une brassée d'herbes ou de paille.

[1] M. Boeles m'a écrit que la parcelle V contenait aussi des couches de terre grise.

Quant à l'orientation des corps, on ne peut rien conclure : leurs directions étaient très diverses.

Dans la parcelle V du plan, du côté nord du *terp*, on n'a pas trouvé le moindre squelette humain ni d'urnes cinéraires. Là se voyaient de belles assises foncées composées, à première vue, de terre noire, de paille, d'ossements d'animaux, de fragments d'un chariot, d'un clayonnage, de petits pieux, etc., et aussi de tessons de poterie romaine, saxonne et surtout frisonne.

On n'a rien trouvé qui puisse, avec quelque vraisemblance, être considéré comme des restes de palafitte, bien qu'il n'y ait rien d'impossible qu'un jour pareille découverte soit faite.

Le *terp* renfermait plusieurs puits, le plus souvent composés de deux fûts droits ou coniques superposés. Ordinairement on retirait de ces puits des urnes frisonnes sans ornement et à panse arrondie, quelquefois des pots à bec qui datent de l'époque carlovingienne.

Au sud de la parcelle VI existe encore un puits carré, formé de planches, et qui fournit de l'eau de lavage aux habitants actuels d'Hoogebeintum. On trouva aussi dans ce puits une quinzaine de marmites frisonnes arrondies et sans ornements (comme celle qui a été rencontrée ailleurs dans le même *terp* et qui avait un morceau de corde passé sous le bord recourbé du vase), ainsi qu'une très jolie cruche carlovingienne, de couleur jaune, très cuite, ornée de lignes de couleur brune. Cette cruche, à bec et à deux anses plates, a, sans aucun doute, été importée des régions rhénanes et ressemble tout à fait aux exemplaires provenant de la poterie carlovingienne de Pingstorf [1] et datant de la seconde moitié du IXe siècle ap. J.-C.

Dans le chapitre suivant, M. Boeles étudie de plus près les antiquités exhumées du cimetière de la parcelle VI du plan :

[1] Const. Koenen, *Karlingisch-fränkische Töpfereien bei Pingstorf*, Bonner Jahrbücher, 103 (1898), Taf. VI, nº 15.

Invasion en Frise de tribus des régions de l'Elbe dans la période des grandes émigrations du Ve et du VIe siècle ap. J.-C.

LES URNES ET LES FIBULES.

Depuis le 23 septembre 1904, les urnes cinéraires se sont présentées seulement dans la parcelle VI et dans une partie des parcelles VII et VIII attenantes, au sud. Ces urnes sont ornées ou sans ornements.

Parmi les urnes ornées, on remarque trois urnes de type franc. Les autres pots ornés sont du type nommé *vieux saxon,* étroitement apparenté aux poteries du cimetière à urnes de Borgstedt en Schleswig-Holstein [1], cimetière du Ve siècle ap. J.-C.

Ayant fait une visite au Musée provincial de Hanovre, M. Boeles n'eut pas de peine à trouver, parmi les centaines d'urnes cinéraires du type vieux saxon, divers exemplaires qui, par leur forme, leur cuisson et leur ornementation, ressemblent d'une façon frappante aux urnes cinéraires ornées d'Hoogebeintum, entre autres les pots des cimetières à urnes de Quelkhorn et de Perleberg.

Ces urnes qui, à l'exception des pots du cimetière de Borgstedt, n'ont pas encore été suffisamment publiées, ont, depuis un quart de siècle, attiré l'attention d'un archéologue d'une autorité généralement reconnue, Dr INGVALD UNDSET, qui démontra, dès 1880, que les invasions du IVe et du Ve siècle, de populations des régions de l'Elbe, tribus certainement saxonnes, s'étaient répandues aussi bien en Angleterre que sur les côtes de Norvège [2].

Cette civilisation est caractérisée : *a)* par les urnes ornées de protubérances et de côtes [3], comme c'est le cas des urnes des cimetières de Perleberg, de Quelkhorn et de Borgstedt ; *b)* par des fibules du type de Nydam [4], qu'il faut considérer comme une forme

[1] MESTORF, *Urnenfriedhöfe in Schleswig-Holstein,* 1886, p. 69.

[2] *Aarboger f. Nordisk Oldkyndighed,* etc., 1880, t. II, p. 89-184 ; voyez aussi : UNDSET, *Das erste Auftreten des Eisens in Nord-Europa,* t. II, p. 295.

[3] M. Boeles m'écrit : « Le professeur Schuchhardt, de Hanovre, a examiné mes vases (nos 2 à 16 de la planche) et, comme moi, juge qu'ils sont tous l'œuvre de Saxons qui *habitaient* la Frise au Ve ou au VIe siècle ap. J.-C. et il présume que les vases francs sont contemporains de ces vases saxons. »

[4] Nydam, en Schleswig-Holstein, est connu par de très riches trouvailles dans les tourbières (*Moorfunde).*

évoluée des fibules cruciformes, à trois boutons, du IIIe siècle ap. J.-C., donc de la dernière période romaine. Nos fibules sont ensuite dérivées du type de Nydam[1]; leur extrémité se termine par une tête d'animal, tandis que le ressort est recouvert d'une petite plaque quadrangulaire protégée, de trois côtés, par des boutons fortement saillants.

Undset a démontré que les fibules de ce type ont pris naissance dans les régions de l'Elbe et que, chez les autres tribus germaines, au centre de l'Allemagne et dans les provinces rhénanes, on trouve alors aussi d'autres fibules.

En corrélation avec ces remarques d'Undset, qui ont été acceptées comme vraisemblables par les écrivains subséquents, les trouvailles d'Hoogebeintum jettent une lumière merveilleuse sur les habitants de la Frise vers le Ve siècle ap. J.-C.

La parenté de nos urnes avec celles qui ont été décrites par Undset n'est pas douteuse. Près de ces urnes cinéraires du type de Perleberg, le cimetière d'Hoogebeintum renfermait des fibules du plus récent type de Nydam, fibules dont l'extrémité se termine par une tête d'animal. Il est remarquable, certes, qu'à Borgstedt ces fibules aient été trouvées dans les urnes cinéraires, tandis qu'à Hoogebeintum elles étaient à proximité, placées sur des squelettes humains complets. Dans les urnes cinéraires, on n'a pas encore constaté de fibules, mais on peut bien supposer, par ce qui est connu ailleurs, que ceux qui ont été incinérés à Hoogebeintum usaient de fibules semblables.

Combien fut importante l'invasion en Frise des peuplades du bassin de l'Elbe, cela peut facilement être démontré par le nombre de *terpen* qui contenaient de la poterie saxonne et par la quantité des fibules du type le plus récent de Nydam, rencontrées parmi celles qui proviennent des *terpen* dont les plus connus sont ceux d'Achlum, de Midlum, de Beetgum et de Wirdum.

Les principales trouvailles d'urnes saxonnes eurent lieu, en 1891, dans le *terp* connu de *Besseburen* à Beetgum [2]. Ces urnes étaient

[1] Voyez, sur l'origine, l'âge et la dissémination locale de cette fibule de Nydam, Bernhard SALIN, *Die Alt-Germanische Thierornamentik,* 1904. D'après Bernhard Salin, la plupart de ces fibules (Nydam II) appartiennent au Ve siècle ap. J.-C.

[2] Ce *terp* a livré plus de mille objets anciens. C'est là que fut trouvée, en 1888, la pierre romaine votive à la déesse Hludana.



sous ce terp et furent trouvées lorsqu'on travailla la terre après l'enlèvement du tertre. Le cimetière de Beetgum était donc situé plus bas que celui d'Hoogebeintum. Comme dans ce dernier cimetière, il se rencontra aussi à Beetgum des urnes franques.

Pour la première fois, M. Boeles a publié dans son travail les principales urnes saxonnes de Beetgum, surtout pour montrer leur parenté avec celles d'Hoogebeintum, et leur ressemblance saisissante avec les urnes-types de la région de l'Elbe.

Il y a souvent entre les urnes saxonnes de grandes différences de formes et d'ornementation, mais cela peut s'expliquer par le fait que toutes ces urnes ont été fabriquées sans l'aide du tour. Au contraire, pour les urnes franques, les caractères sont plus uniformes. Or, ces urnes sont toutes faites au tour, instrument qui ne fut en usage chez les potiers frisons que fort tard, environ au Xe ou au XIe siècle après J.-C.

Les poteries frisonnes ne sont presque jamais ornées, sauf parfois quelques lignes autour du col ou un cordon entaillé au moyen des doigts. Il y a encore beaucoup d'autres différences résultant de la nature de la terre employée et de la façon de la cuire.

Les points de ressemblance et les caractères particuliers des poteries saxonnes ornées d'Hoogebeintum et de Beetgum sont les suivants :

Les urnes de Beetgum sont toutes de couleur grise, avec des taches rouge-brun, ce qu'on peut aussi remarquer sur quelques urnes saxonnes du Musée de Hanovre. Un urne (n° 8) d'Hoogebeintum a tout à fait le même aspect. Les autres urnes d'Hoogebeintum, à l'exception d'un tesson rouge, sont toutes grises ou gris foncé et l'ornementation consiste souvent en cercles horizontaux ou lignes profondes qui entourent le col ; en dessous, on voit trois ou plusieurs traits disposés en zigzag. Le vase n° 16 de Beetgum est orné de la même manière.

Chez les deux groupes, on remarque une ornementation particulière consistant en moulures et en cordons en relief.

Deux vases montrent des rosettes, motif d'ornementation très fréquent de cette poterie. (MESTORF, *Urnenfriedhöfe*, pl. X, n°s 2 et 19, aussi sur quelques pots saxons de Midlaren, publiés par Pleyte, actuellement conservés dans le musée d'Assen.) Un type unique en Frise est le petit gobelet (n° 5) qui est décoré, à la base, d'un ornement cruciforme.

Les protubérances et les côtes ont déjà été citées parmi les ornements caractéristiques de ces vases. De beaux exemplaires de ce genre ont été trouvés à Hooghalen en Drenthe. (PLEYTE, *Drenthe*, pl. XVII, 12.)

M. Boeles pense que la présence de cette poterie en Frise doit être mise en rapport avec les invasions des tribus des régions de l'Elbe, vers le Ve ou le commencement du VIe siècle ap. J.-C. C'étaient sans doute les tribus dont une partie fit la conquête de l'Angleterre, à la même époque, comme il apparaît clairement du fait qu'on a trouvé en Angleterre les mêmes poteries saxonnes et les mêmes fibules à tête d'animal qu'à Hoogebeintum [1].

Il est cependant vrai que la trouvaille d'objets étrangers parmi les antiquités trouvées en Frise ne doit pas toujours être expliquée par l'invasion de tribus voisines. Des monnaies, des bracelets, des fibules et même des peignes ont pu pénétrer en Frise par le commerce.

Mais, comme l'art de la poterie était exercé en Frise, il n'y avait pas de motif d'importer de la poterie étrangère, à moins que celle-ci eût été très perfectionnée, ce qui n'était pas le cas de la poterie saxonne. Pour les fibules du plus récent type de Nydam, il en va autrement. Leur présence en Frise démontre bien l'influence des régions de l'Elbe, où ce type de fibule était indigène et avait pris naissance : on ne le rencontre pas chez les Germains habitant plus au sud, et nous ne savons pas non plus s'il a été constaté en Néerlande ailleurs qu'en Frise ou en Groningue.

Il est d'ailleurs possible que ces fibules aient été importées.

Quant aux pots francs, M. Boeles les considère comme provenant de Francs qui s'arrêtèrent plus ou moins longtemps en Frise. En Allemagne, dit M. Hans Lehner, directeur du Musée de Bonn, on ne trouve jamais de vases francs ayant servi d'urnes cinéraires. Je dirai la même chose de la Belgique et de la France. Le cas d'Hoogebeintum peut s'expliquer par la circonstance que des Saxons ont employé des vases francs pour renfermer leurs incinérations.

Qu'est-il advenu, dit M. Boeles, des tribus saxonnes immigrées

[1] ROACH SMITH, *Collectanea Antiqua*, vol. II, pl. XL, LIV, vol. VI, pl. XLI-XLIV. Undset, comme Salin, dit que ces fibules ont pris naissance dans les régions de l'Elbe.

en Frise; sont-elles allées en Angleterre ou se sont-elles fondues dans la population frisonne? On ne saurait encore répondre à cette question, mais il ne faut pas oublier d'autres points de ressemblance entre la Frise et l'Angleterre: la parenté de langue (on parle même d'une branche linguistique anglo-frisonne), les trouvailles de sceattas, la forme des lettres runiques. Il est aussi remarquable que, d'après les sources historiques, il n'y a pas moyen de séparer les Frisons des Saxons et que souvent on leur attribue les mêmes régions, enfin qu'au Ve siècle, ils envahirent, plus ou moins les uns à côté des autres, la Grande-Bretagne [1].

Il est donc d'autant plus important d'apprendre à connaître les particularités qui caractérisent la poterie frisonne et la poterie saxonne.

Les urnes cinéraires sans ornements d'Hoogebeintum méritent d'être examinées de plus près. M. Boeles en a fait figurer une seule sur la planche qui accompagne son article (fig. 1). La forme de ce pot est très grossière et sa surface très irrégulière. En ce qui concerne sa cuisson et sa couleur, cette urne pourrait être frisonne, mais sa forme était jusqu'à maintenant presque inconnue, si l'on excepte les différents exemplaires qui ont été découverts dans la parcelle VI d'Hoogebeintum, ceux-là cependant presque tous plus régulièrement formés et très unis.

Dans ces urnes sans ornements, plus ou moins pyriformes, se trouvaient souvent, outre des cendres humaines, de petits couteaux en fer [2], ce qui n'avait pas lieu pour les pots à ornements.

L'urne représentée sur la planche (fig. 1) renfermait un petit morceau de fer en forme de couteau, un anneau en fer et une garniture en or d'une boucle avec un ardillon en argent (fig. 24). Cette garniture était fixée sur une pièce inférieure, qui a disparu, au moyen de quatre clous passés au travers d'hémisphères en os faisant office de cabochons.

Ce bijou appartient à l'époque des grandes invasions. Les boutons hémisphériques, qui existent souvent sur les boucles de ceinturon des Francs, seraient dus à une mode résultant de cet emploi

[1] Blok, *Geschied. v. h. Nederl. Volk*, t. I, p. 64.
[2] On a trouvé des couteaux analogues dans les urnes de Borgstedt. (V. Mestorf, *Urnenfriedhöfe*, pl. XI, n° 10.)

d'hémisphères en os. Enfin, il convient de faire remarquer que le peigne en os et sa gaine ornés de figures animales stylisées (fig. 23) ainsi que la fibule (fig. 27) ont été trouvés sur un squelette, dans la parcelle VI.

M. Boeles a vu ce squelette intact, à peine à quelques centimètres au-dessus des rails. Près de la tête était placé un tout petit pot sans ornements, et par quelques morceaux de bois on pouvait conclure que le corps avait été mis dans un cercueil ou dans un tronc d'arbre évidé, d'autant plus vraisemblablement que, un mois plus tard, dans la même parcelle, on a trouvé un petit pot identique, dans la même position, auprès d'un squelette étendu dans un tronc d'arbre évidé.

D'après sa forme, ce joli peigne appartient à la même époque que celle de la fibule, sa voisine, du type le plus récent de Nydam (fig. 27), c'est-à-dire aux premiers temps de la chute de l'Empire romain, environ au Ve siècle.

Les résultats que la Société frisonne a obtenus, avec de faibles ressources, à Hoogebeintum [1], prouvent combien il est regrettable que les importants *terpen* de Winsum, d'Aalzum et de Beetgum n'aient pas été étudiés et fouillés avec le même soin.

Malheureusement, la fouille complète et méthodique d'un *terp* dépasse les moyens de la Société frisonne d'archéologie et exigerait une troupe de collaborateurs, aidés de naturalistes et d'anthropologues.



Je ne puis terminer cette traduction à peu près littérale du très intéressant article du savant conservateur du musée de Leeuwarden sans dire quelques mots de cinq vases de type saxon qui ont été trouvés dans le cimetière franc d'Anderlecht.

D'abord un petit vase en poterie grise, reproduit ci-dessous (n° 1), qui a certaine analogie de forme avec une urne saxonne provenant du *terp* de Beetgum et reproduite sous le n° 14 de la planche qui accompagne la notice précitée de M. Boeles. Ces deux vases sont faits sans l'aide du tour.

[1] La Société frisonne avait, à ses frais, fait surveiller les travaux par une personne de confiance, sachant photographier.

C'est la première fois, je pense, que des urnes saxonnes sont signalées dans un cimetière franc en Belgique, mais un examen plus attentif des séries de vases exhumés de cimetières francs, en notre pays, fera probablement découvrir d'autres urnes d'origine saxonne. Je compte me livrer bientôt à cet examen et, si je réussis dans mes recherches, je publierai ici toutes les urnes de ce genre qui ont passé inaperçues dans nos collections publiques et privées [1].

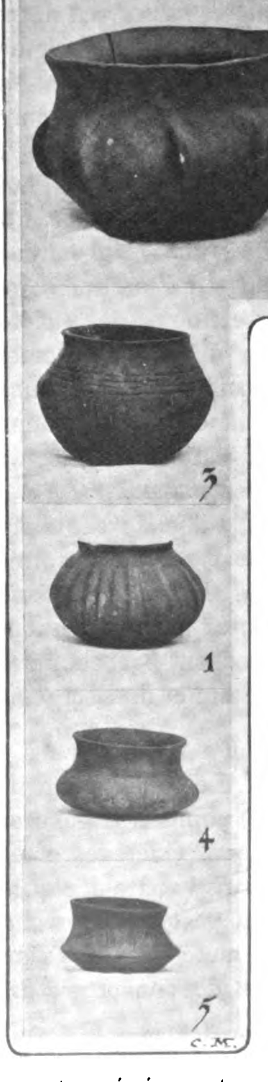
Malheureusement, l'urne d'Anderlecht (n° 1) qui fait aujourd'hui partie des collections de la Société d'Archéologie de Bruxelles, n'a pas été trouvée par notre Commission des fouilles, mais a été vendue par des ouvriers à une personne d'Anderlecht par l'intermédiaire de laquelle l'objet est arrivé ensuite en possession de la Société d'archéologie ; toutefois, comme un membre distingué de cette Commission, M. Jean Poils, avait connaissance de l'existence d'objets francs tirés du cimetière d'Anderlecht chez la personne susdite, il est permis d'abandonner toute hésitation au sujet de l'origine de l'urne saxonne que je viens de mentionner.

Par bonheur, outre ce vase qui a été acheté, la Société d'Archéologie de Bruxelles possède un grand vase de type saxon trouvé dans une tombe du cimetière d'Anderlecht et M. Jean Poils a, dans sa belle collection particulière, trois autres vases qui proviennent du même cimetière. Tous ces vases se rapprochent beaucoup des poteries trouvées dans les tertres d'Hoogebeintum et de Beetgum.

Voici la description de ces vases :

1. Petit vase, gris foncé, à côtes nombreuses. Le col, légèrement recourbé, est entouré d'un double cercle de points triangulaires faits, semble-t-il, avec l'extrémité d'un couteau. Quelques côtes sont ornées des mêmes points. On voit luire dans la pâte quelques parcelles de mica. Comme forme générale, ce vase se rapproche des vases n°s 14 et 15 trouvés à Beetgum. Il a été fait sans l'aide du tour. Sa hauteur est de 0^{m}095 ; une partie de l'ouverture est

[1] En 1889, M. le baron J. de Baye a publié dans le *Bulletin Monumental* (Caen, imp. Henri Delesques) une fibule anglo-saxonne trouvée dans le cimetière franc de Marilles (Brabant). Ce rare joyau présente tous les caractères de l'industrie du cloisonnage, spéciale au Kent. Il s'agit donc d'une fibule importée dans nos régions. Une fibule de type anglo-saxon bien déterminé, mais d'un autre genre, a été trouvée dans le cimetière franc d'Harmignies (Hainaut). Cette fibule n'a pas encore été publiée.



brisée. — Collection de la Société d'Archéologie de Bruxelles (achat).

2. Grand vase, brunâtre, avec huit protubérances, mais sans dessins ou lignes. Ce vase a été grossièrement fait sans l'aide du tour. Sa pâte contient beaucoup de grains de quartz. Hauteur : 0^m185 ; largeur de l'ouverture : 0^m220. — Collection de la Société d'Archéologie de Bruxelles (trouvaille).

3. Vase brunâtre, portant à une distance de 3 centimètres sous le rebord quatre lignes (cercles) parallèles ; en dessous et contre la dernière ligne, des hachures assez rapprochées. Sur la panse, il y a sept légères protubérances entourées, de chaque côté, de trois lignes plus ou moins parallèles. Hauteur : 0^m120 ; largeur de l'ouverture : 0^m110. Fait sans l'aide du tour. — Collection de M. Jean Poils (cimetière d'Anderlecht).

4. Petit vase, gris foncé, à fond assez plat et à côtes très nombreuses, mais peu accentuées. Vers la panse, il y a entre ces côtes des hachures entre-croisées. A la distance de 0^m025 du rebord, il existe quatre lignes (cercles) plus ou moins parallèles. Hauteur : 0^m071 ; largeur de l'ouverture : 0^m100. Fait sans l'aide du tour. — Collection de M. Jean Poils (cimetière d'Anderlecht).

5. Petit vase, brun gris, à panse fortement carénée ; autour de la partie saillante, trois lignes parallèles, au-dessus et au-dessous ; également, trois lignes plus ou moins parallèles un peu au-dessous du col, sous lesquelles se voient de nombreuses hachures formant un dessin assez régulier. La partie inférieure du vase est décorée de hachures convergeant vers le

centre du pied. La pâte contient de nombreux grains de quartz et quelques parcelles de mica. Quelques vases d'Hoogebeintum et de Beetgum ont aussi la panse carénée. Hauteur : 0^{m}067 ; largeur de l'ouverture : 0^{m}080. Fait sans l'aide du tour. — Collection de M. Jean Poils (cimetière d'Anderlecht).

Tous ces vases [1] proviennent de sépultures à inhumation et ne contenaient que la terre environnante. Ils sont d'un type très différent des vases francs qui se trouvaient ordinairement dans les tombes.

Conclusion.

1° Les antiquités des *terpen* se trouvent aussi bien dans les parties qui se composent d'argile grise (parcelle VI) que dans les strates de terre noire composées de paille, de tessons et d'autres détritus (parcelle V). A Hoogebeintum, les antiquités trouvées dans l'argile grise *(grijze klei)* de la parcelle VI doivent être considérées pour la plupart comme des objets de sépulture qui, jusqu'ici, n'ont pas été constatés, avec certitude, dans les strates de terre noire.

Comme le *terp* d'Hoogebeintum a été continuellement habité, on trouve, en dehors des antiquités particulières aux *terpen,* des objets d'époques plus récentes. Ainsi, la poterie nommée *Jacoba* (± XIIIe-XVIe siècle) a été rencontrée, à différentes places, à une plus grande profondeur que les antiquités du Ve et du VIe siècle ap. J.-C. ; ce fait dépend sans doute des puits qui ont été creusés aux époques subséquentes ;

2° Au Ve et au VIe siècle ap. J.-C., le *terp* d'Hoogebeintum s'élevait, à certains endroits, à plus de 1^{m}60 au-dessus du *Friesch zomerpeil* et avait déjà atteint son altitude actuelle au XIIe siècle de notre ère ;

3° Au Ve et au VIe siècle, une certaine partie du *terp* (parcelle VI)

[1] M. Boeles, à qui j'ai envoyé les photographies de ces vases, partage mon opinion et considère qu'ils ont un type saxon. Dans notre collection, dit-il, se rencontre un vase saxon trouvé dans un *terp* de la Frise qui a exactement le profil du plus petit vase (n° 5) d'Anderlecht. La présence de vases saxons dans les cimetières francs doit s'expliquer, pense-t-il, de la même façon que la présence de vases francs à Hoogebeintum et à Beetgum parmi des vases saxons.



servait de cimetière. Dans celui-ci se trouvaient des urnes cinéraires à côté de squelettes complets dont une partie étaient renfermés dans des troncs d'arbres évidés et dont une autre partie étaient contenus dans des caisses en planches. Les squelettes étaient couchés dans des directions très diverses. Les urnes et les squelettes se rencontraient principalement depuis 0^m50 à 1^m60 au-dessus du *Friesch zomerpeil ;* une seule fois plus bas. Ailleurs aussi, par exemple à Bornholm, à la période des grandes invasions, existent, dans le même cimetière, des urnes cinéraires à côté de squelettes intacts [1] ;

4° Les urnes cinéraires ornées de ce cimetière, à l'exception de trois vases francs, doivent être considérées comme saxonnes, d'assez proche parenté avec les urnes cinéraires du Ve siècle ap. J.-C., trouvées dans des cimetières à incinération très étendus (Borgstedt, Perleberg, etc.), dans le bassin de l'Elbe. Les fibules typiques de ces cimetières, classées dans le type récent de Nydam et qui ont été trouvées à Borgstedt dans les urnes, étaient inconnues et non décrites jusqu'ici dans la littérature archéologique des Pays-Bas, bien qu'il en eût été recueilli déjà des exemplaires dans différents *terpen* de la Frise.

A Hoogebeintum, on constata pour la première fois ces fibules près des urnes cinéraires saxonnes, cependant pas dans ces urnes, mais sur des squelettes intacts. Le même genre de poterie saxonne, décrit ci-dessus, a aussi été découvert en Drenthe (Hooghalen et Midlaren) et en plusieurs endroits dans l'Angleterre anglo-saxonne, avec des fibules du type de Nydam, qui ont pris naissance dans les régions de l'Elbe ;

5° Les urnes cinéraires saxonnes ont été constatées en Frise, indépendamment du tertre d'Hoogebeintum, principalement dans le *terp* de Besseburen à Beetgum et sporadiquement dans beaucoup d'autres tertres ;

6° Par rapport aux autres sortes de fibules, c'est le type le plus récent de Nydam qui se présente le plus dans les *terpen* frisons. Les variétés qui sont sorties de ce type n'ont pas encore été constatées ici comme en Angleterre [2] ;

[1] National Museum à Copenhague. *Führer durch die Dänische Sammlung* (256-258). Cimetière de 300 tombes à Kannikegaard.

[2] En effet, on a trouvé en Angleterre des fibules d'une époque plus récente

7° Le tour n'a été utilisé par les potiers frisons qu'assez tard, vers le Xe ou le XIe siècle ap. J.-C. La poterie saxonne comme la poterie qui se rencontre ordinairement en plus grand nombre dans tous les *terpen*, et qui est apparemment d'origine frisonne, ont été faites sans l'aide du tour. Par contre, toutes les urnes franques ont été formées au tour ;

8° Ce qui a été constaté ci-dessus (n°s 4, 5 et 6) démontre que l'invasion, en Frise, des habitants des régions de l'Elbe eut lieu vers le Ve ou le commencement du VIe siècle ap. J.-C.

STATISTIQUE DES TERTRES DE LA FRISE.

Maintenant que, dans ces derniers temps, l'administration de l'enregistrement a fait mesurer les *terpen* de la Frise pour l'assiette des impôts, il est devenu plus facile d'établir l'identité des divers *terpen*. Lorsqu'il n'y avait pas d'église ou d'autre signe distinctif sur un *terp*, il arrivait souvent que différents *terpen*, situés dans une même commune, étaient facilement confondus, et un même *terp* qui était exploité en différentes parcelles portait souvent plusieurs noms parce que les parcelles étaient ordinairement désignées par le nom de leur propriétaire. M. Boeles a pu obtenir les renseignements réunis par l'administration de l'enregistrement et donne une liste de *terpen* dans les localités suivantes : Leeuwarderadeel, Baarderadeel, Idaarderadeel, Rauwerderhem, Menaldumadeel, Ferwerderadeel, Westdongeradeel, Oostdongeradeel, Dantumadeel, Kollumerland, Franeker, Franekeradeel, Wonseradeel, Hennaarderadeel, ainsi que les communes de Sexbierum et Minnertsga [1].

Dans cette liste chaque *terp* porte un numéro avec indication de la section et du chiffre cadastral, de la superficie, des noms des propriétaires et aussi quelquefois des noms particuliers des *terpen*.

La plupart des *terpen* enlevés figurent autant que possible sur cette liste et aussi les parties qui ne peuvent être exploitées parce

qui dérivent de ce type de Nydam. M. Boeles a publié une notice supplémentaire sur les fibules d'Hoogebeintum (fig. 25-27) dans *Bulletin van den Nederlandschen oudheidkundigen Bond*, août 1906, p. 136.

[1] *Deel* signifie district. La province de Frise est divisée en 32 *deelen* ou districts.



qu'il y a une église ; ceux qui supportent des villes n'ont pas été recensés.

Pour les localités précitées comprenant presque toute la Frise au nord de Grouw, à l'exception d'Achtkarspelen et Tietjerksteradeel, cette liste, à laquelle on peut se fier, mais qui n'est pas encore complète, indique actuellement 203 *terpen* qui ont été, en partie, enlevés récemment.

Le bureau de la Société frisonne d'archéologie vient de décider qu'une carte sera dessinée sur laquelle on mentionnera les *terpen* disparus et les *terpen* qui existent encore.

M. Boeles a eu l'amabilité de m'écrire que cette carte est maintenant achevée et indique un total de 570 *terpen*. Il faut remarquer, ajoute-t-il, que certains tertres ont été mentionnés deux fois par l'Enregistrement,de sorte qu'il faut réduire ce chiffre à environ 500 *terpen* (plus ou moins) dont près de 200 (plus ou moins) ont déjà disparu.

L'Age des Tertres de la Frise.

La période de la Tène.

En classant les antiquités du musée de Leeuwarden, M. Boeles a constaté que les *terpen* ne contiennent pas d'objets de l'âge du bronze [1]. Il en est de même des *wierden* de Groningue. Ce fait est d'autant plus intéressant que des objets de l'âge du bronze ont été trouvés ailleurs en Frise et notamment dans les tourbières du sud-est.

Il était plus difficile de dater les objets en pierre qui, çà et là, ont été rencontrés dans les *terpen* de Frise et de Groningue. On sait cependant qu'à l'étranger on a trouvé quelques objets en pierre parmi d'autres qui sont manifestement plus récents que la période néolithique et dans le Waal, près de Nimègue, il y a quelques années, on a tiré du lit de ce fleuve un marteau en pierre auquel étaient encore assujettis des crochets en fer qui avaient servi à fixer un manche en bois [2].

[1] Voir *Bulletin van den Nederlandschen Oudheidkundigen Bond*, avril 1905, et *Annales de la Société d'archéologique de Bruxelles*, t. XVII, 1903, p. 167.

[2] L'objet est conservé au musée archéologique de Nimègue.

Voyez aussi *Annales de la Société d'Archéol gie de Bruxelles*, 1903, p. 167

Laissant donc de côté ces quelques objets accidentels en pierre, M. Boeles tient à attirer l'attention sur une autre série d'antiquités, trouvées dans les *terpen,* qui sont certainement préromaines et qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas été publiées ou reconnues pour telles.

En effet, le docteur Pleyte disait : « Les *terpen* d'Oostergo (Frise) n'ont pas livré d'objets qu'on puisse considérer comme plus anciens que les reliques de l'époque romaine qui les accompagnaient [1]. » De Westergo, il disait : « Les *terpen* de Westergo (Frise) ont donné pourtant quelques objets qui semblent appartenir à une civilisation plus ancienne que celle des Romains ou des Frisons. »

Ces conclusions sont appuyées par deux figures de la planche XX : un ciseau en pierre provenant du *terp* de Dronrijp, entre Leeuwarden et Franeker, et un ciseau en schiste d'Oosterend. Après Pleyte, il ne reste plus qu'à citer le grand et célèbre archéologue italien Louis Pigorini, directeur du Musée préhistorique de Rome, qui pendant l'été de l'année 1881 parcourut l'Europe septentrionale et se rendit, le 21 août, chez le président de la Société frisonne *Friesch Genootschap* pour voir la coupe d'un *terp* frison dont on enlève les terres.

Après sa visite au *terp* d'Aalzum et au Musée de Leeuwarden; après avoir aussi lu l'ouvrage de Pleyte, M. Pigorini conclut [2] que généralement les antiquités des *terpen* appartiennent à la deuxième période du fer (quelques siècles ap. J.-C.). Il admet cependant que certains *terpen* existaient déjà à l'époque romaine, puisque Pline en parle et que d'ailleurs on a trouvé dans ces *terpen* quelques objets romains. En tout cas, ajoute-t-il, il est indéniable qu'avant l'époque où l'influence de la civilisation romaine se fit sentir en Frise, c'est-à-dire avant l'arrivée des Romains, il n'y avait pas de *terpen*.

Mais ce seront les savants hollandais, poursuit-il, qui apporteront la lumière complète sur cette question. Tout au moins ils pourront par des recherches méthodiques déterminer avec exactitude à quel âge se rapportent les plus anciens *terpen*.

[1] Nederlandsche Oudheden, Friesland, p. 42.

[2] Bullettino di Paletnologia Italiana. Anno VII, f. 7 et 8, 1881, *I terpen della Frisia*. Voyez la traduction de J. Dirks dans la Frise libre (*Vrije Fries*), 16. Cette traduction renferme par-ci par-là quelques regrettables inexactitudes.

Enfin encore quelques mots au sujet de G. Acker Stratingh, par lequel il aurait fallu commencer. Lui et le D[r] Westerhoff ont été les premiers qui se soient occupés d'une manière scientifique des *terpen*, particulièrement en Groningue, et à vrai dire déjà, en 1827. En l'année 1849, Stratingh avait réuni les résultats de ses recherches dans la première partie du deuxième volume de son ouvrage : *Aloude staat en geschiedenis des vaderlands ;* il y consacrait un chapitre spécial à l'âge et à la destination des *terpen*.

En désaccord avec Westerhoff, Stratingh considère que les *terpen* ne sont pas aussi anciens que les *hunnebedden* de la Drenthe. Les quelques haches et ciseaux en pierre qui y ont été trouvés y seraient, d'après lui, arrivés accidentellement. Il regarde comme *germaniques* les objets les plus anciens, même les poteries les plus grossières trouvées dans les assises les plus inférieures des *terpen*.

Quelques *terpen* pouvaient déjà exister longtemps avant l'arrivée des Romains en Frise, mais la plupart des objets en fer et en os travaillé appartiennent, d'après Stratingh, manifestement à une époque plus récente, probablement à l'époque franque ou aux temps postérieurs.

Il résulte de tout cela que, jusqu'ici, les objets, qui sans aucun doute sont préromains, étaient, comme tels, inconnus aux auteurs précités.

Déjà, en 1901, M. Boeles avait pu signaler quelques fibules de la Tène dans le Musée de Leeuwarden [1], mais maintenant qu'il a examiné, pièce par pièce, toute la collection des antiquités des *terpen* réunie dans ce musée et qu'il a, en outre, fait des recherches dans le Musée de Groningue, il se trouve à même de présenter beaucoup plus d'exemplaires de ces fibules et des types plus anciens.

Comme les fibules sont, au point de vue chronologique, les plus importantes antiquités préromaines des *terpen*, M. Boeles s'est provisoirement borné à l'étude de ces objets ; ces fibules prouvent à suffisance par elles-mêmes que plusieurs *terpen* étaient déjà habités à la période de la Tène. M. Boeles ne connaît pas d'écrits néerlandais sur cette époque, puisque la seule fibule de la Tène trouvée

[1] *Bulletin van den Nederlandschen Oudheidkundigen Bond*, 3[e] année, p. 70. — *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 1903, p. 163.

à Emmen en Drenthe a été décrite, comme romaine, par le Dr L.-J.-F. Janssen [1].

En l'année 1858 on découvrit dans le lac de Neuchâtel, en Suisse, une palafitte qui, à cause de sa situation, fut nommée la Tène.

Dans l'argot des pêcheurs, *Tène* signifie bas-fond. On trouva, à cet endroit, particulièrement depuis 1876, de nombreux objets tels que des armes en fer, des outils et aussi des fibules qui toutes peuvent être ramenées à un type général. Comme on recueillit des monnaies parmi ces antiquités, il fut possible de reconnaître que c'étaient les vestiges de populations celtiques des premiers siècles avant notre ère jusqu'à l'arrivée des Romains de ce côté des Alpes. Ces pièces sont des imitations des monnaies macédoniennes de Philippe, le père d'Alexandre le Grand [2]. D'autres circonstances encore ont confirmé ces conclusions.

Des trouvailles du même genre se firent bientôt en Europe centrale et septentrionale, mais l'appellation de la Tène fut conservée et aujourd'hui est généralement appliquée à la période à laquelle ces trouvailles se rapportent.

L'extension locale et la chronologie des antiquités de la Tène montrent une conformité de style résultant d'une civilisation déterminée ; elle commence à l'époque où les Celtes s'emparèrent du Nord de l'Italie, vers l'an 400 av. J.-C. Depuis lors, ils établirent leur domination sur toute l'Europe centrale jusqu'à ce que les Germains les eussent rejetés au delà du Rhin. *(Tacite, Germanie,* c. 2 et 28.)

La période de la Tène peut donc être, à juste titre, appelée la période *Celtique*. En ce qui concerne l'Europe septentrionale, Ingvald Undset a recherché les trouvailles caractéristiques et les a étudiées d'une manière remarquable. Dès 1882, parut une traduction en langue allemande de son ouvrage, par Jeanne Mestorf, archéologue à Kiel.

Il semble que ces importantes découvertes n'ont pas encore eu de retentissement en Hollande, bien qu'un échantillon tout à fait

[1] *Oudheidkundige Verhand. en Mededeelingen,* t. II, pl. I, n° 4, voyez aussi III, p. 16-22. Cette fibule est actuellement dans le Musée d'Assen.

[2] Undset, *Das erste Auftreten des Eisens in Nord-Europa,* 1882, p. 21

typique de ces antiquités ait été décrit par Pleyte depuis 1884, mais sans aucun commentaire et simplement comme fibule [1].

Les fibules sont particulièrement désignées pour établir le mieux la chronologie de la période de la Tène. Les formes les plus anciennes de ces fibules ont été trouvées dans le nord de l'Italie et datent de l'époque de l'invasion des Celtes dans cette région, vers 400 av. J.-C.

L'importance des fibules pour déterminer l'âge des milieux où on les rencontre résulte du fait reconnu partout que leur fabrication, déjà depuis les temps les plus anciens, produisait sans cesse de nouvelles formes qui ont été successivement modifiées, tout en conservant toutefois des affinités avec le type dont elles étaient une évolution.

La modification des formes chez les fibules est très grande et rend possible d'établir de complètes séries.

La typologie permet de décider pourquoi une forme est plus récente qu'une autre.

Les études du Dr Reinecke, de Mayence, ont cependant démontré que quelques formes anciennes ont persisté et peuvent, par conséquent, être contemporaines de types plus récents mais, dit M. Boeles, ce sont là des exceptions.

Comme exemplaire le plus ancien, M. Boeles (v. n° 1 de la planche de son travail) produit une fibule provenant du *terp* de Winsum en Frise.

L'auteur indique les caractères qui distinguent les fibules des différentes époques de la Tène. Les n°s 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de la planche précitée [2] se rapportent aux formes de la fin de cette période. Les n°s 2, 3 et 4 sont de la période intermédiaire. La transition de la période de la Tène à la période suivante dite romaine, qui comprend environ les quatre premiers siècles de notre ère, est représentée par les n°s 9 et 10, et les n°s 11 et 12 sont des fibules romaines du Ier siècle et du IIe siècle ap. J.-C. Il est d'ailleurs difficile d'établir une séparation complète des dernières fibules de la Tène avec les fibules provin-

[1] *Catalogue du Cabinet d'antiquités de la province de Groningue*, p. 42.

[2] Toutes les fibules représentées sur cette planche proviennent de Frise ou de Groningue.

ciales de l'époque romaine, car quelques types anciens se maintiennent [1].

Les *terpen* de la Frise et de Groningue ont fourni des types de fibules des trois périodes de la Tène: l'ancienne, la moyenne et la récente.

Des exemplaires du type nº 1 ont aussi été trouvés en Hanovre [2]. Ils ont exactement le type des plus anciennes fibules de la Tène trouvées en Italie près de Mazzabotto [3].

Pour ce qui concerne la Hollande, on peut citer, outre la fibule (Tène I) publiée par Janssen et conservée au Musée d'Assen, un autre exemplaire nouvellement représenté dans une circulaire de l'*Oudheidkamer* d'Enschedé. Cette fibule constitue un très beau et parfait exemplaire de la Tène moyenne (Tène II) et a une grande ressemblance avec la fibule représentée sous le nº 2 de la planche qui accompagne la notice de M. Boeles. Cette fibule a été trouvée à cinq pieds de profondeur sous la couche de tourbe, dans le voisinage immédiat du village de Vroomshoop (province d'Over-Yssel).

Les nºs 7 à 10 de la planche précitée, dont il existe plusieurs exemplaires, recueillis dans les *terpen* de Groningue et de la Frise, méritent une attention particulière.

Il est facile de distinguer que les fibules 9 et 10 sont directement provenues des formes 7 et 8.

M. Boeles pense que les fibules (nºs 1 à 8) doivent dater d'une période qui commence à peu près vers 400 av. J.-C. jusqu'à l'arrivée des Romains en Frise. Il n'y a pas de raison pour donner à cette série une date plus récente que celle des fibules analogues du nord de l'Europe. Elle ne peut certainement pas être de l'époque romaine, car les formes des fibules qui sont caractéristiques de cette période se trouvent aussi dans les *terpen* de la Frise et montrent à toute évidence que la Frise, au Ier siècle ap. J.-C., avait des rapports avec l'Europe septentrionale, qui, d'après les études de M. Almgren, ne connaît plus de fibules de la Tène à cette époque, à l'exception, peut-être, des formes les plus récentes du système de Tischler.

[1] OSCAR ALMGREN, *Studien über nord-europäische Fibelformen der ersten nachchristlichen Jahrhunderte*. Stockholm, 1897, p. 2-4.

[2] *Vor-und frühgeschichtliche Altertümer der Provinz Hannover*. Planche avec 118 figures.

[3] HANS HILDEBRAND, *Bidrag till spännets Historia, Antiqvarisk Tidskrift f. Sverige* IV, nº 43 Cf. SOPHUS MULLER, *Nord-Altertumskunde*, t. II, p. 20

La série des fibules de la Tène cesse tout d'un coup de se développer [1] et une nouvelle catégorie de fibules commence avec le type n° 12 importé par les Romains [2].

M. Boeles termine son intéressant article en espérant pouvoir bientôt s'occuper d'un autre groupe d'antiquités préromaines trouvées dans les *terpen* et peut-être traiter la question de savoir si les *terpen* étaient déjà habités à la première période du fer, à l'époque d'Hallstatt [3].

GEORGES CUMONT.

[1] Les fibules de la Tène III, telles que les fibules n°s 9 et 10 de la planche de M. Boeles, n'ont pas eu, en Frise, un développement subséquent. La série de la Tène fit place à une série romano-germanique.

[2] Cependant M. Déchelette déclare que l'industrie italique, lors de sa diffusion dans l'Europe centrale, n'arrêta pas le développement de la fibule de la Tène, qui se poursuivit jusqu'au temps des invasions germaines, *tout au moins dans certaines régions*. V. Les fouilles du Mont Beuvray, 1904, p. 140.

[3] Cette traduction a été soumise à M. Boeles, qui a eu l'obligeance de l'examiner et de l'approuver.





LES RUINES DE BÉLON

PROVINCE DE CADIX (ESPAGNE)



'ANCIENNE Ibérie, ayant dès les temps primitifs attiré les regards des pays étrangers par la bonté de son climat et les richesses du sol, fut souvent colonisée par des peuples divers qui, succombant plus tard, à l'empire des siècles, laissèrent en périssant, renfermés dans son sein, de nombreux monuments de la vénérable antiquité. C'est pourquoi l'on a travaillé et l'on travaille encore aujourd'hui avec ardeur, en Espagne, à mettre au jour les restes précieux de ces générations lointaines qui, très souvent, fournissent d'utiles renseignements pour éclaircir l'histoire des premiers âges de l'Humanité. Que de trésors pour la science ! Que de richesses nouvelles ont paru de nos jours !

Mais ce champ ne se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

Un grand nombre de villes de la vieille Ibérie, citées par Pline, Pomponius Mela, Ptolémée, etc., qui furent plus tard ravagées et détruites par de sanglantes guerres, n'ont laissé, de leur existence, aucune trace visible ; d'autres, au contraire, étalent à nos yeux des ruines plus ou moins importantes et parfois magnifiques, qui décèlent encore la splendide vigueur de leur ancienne puissance. Quant aux premières, on a eu de nos jours le

bonheur d'en découvrir quelques-unes qui ont pu être identifiées par de nombreuses inscriptions sur marbre, trouvées sous les décombres de vastes ruines. Telle est, entre autres, l'ancienne Begastri (Deitania), découverte récemment non loin de Cehegin (province de Murcie), par D. Aureliano-Fernandez Guerra, dont une des inscriptions, fragment d'un petit autel, trouvée à l'endroit où s'éleva le Capitole, conserve l'épigraphe suivante :

IOVI OPTIMO
MAXIMO R P
BEGASTRESSI
VM RESTITVIT

Jovi Optimo Maximo Respublica Begastressium restituit.

Pour ce qui concerne les anciennes villes dont les ruines subsistent encore sur la surface du sol, bien qu'en général elles soient connues, il n'est pas rare cependant que leur identité avec le nom qu'on leur attribue soit assez peu certaine et décisive, ce qui est dû à l'obscurité et parfois même à l'inexactitude de quelques passages tirés des géographes et des historiens grecs et romains.

Ce fait est malheureusement confirmé relativement aux ruines de Belon, comme nous le verrons dans la suite.

Cette importante et jadis florissante ville était située sur les bords du détroit de Gibraltar, entre Tarifa et le cap de Trafalgar, à quinze lieues de Cadix. Une partie de ses édifices, dit-on, fut engloutie par la mer. On recueille, en effet, sans difficulté, sur le rivage, de nombreuses monnaies romaines (j'en conserve une trentaine) roulées par les vagues entre les sables et les cailloux de la côte.

A en juger par le périmètre qu'occupent les ruines, la ville de Belon dut être très étendue. Aujourd'hui, cette plage presque déserte n'est animée que par quelques chaumières parsemées, çà et là, dans la vallée et dont l'ensemble prend le nom de *Despoblado de Bolonia*. On y découvre partout des restes d'édifices écroulés : près du rivage de la mer, les décombres du temple de Baal, dont les fragments de colonnes et quelques énormes chapiteaux jonchent le sol à demi-ensevelis dans le sable et abandonnés à cause de l'impossibilité du transport. Plus loin, les fameuses

almadrabas qui servaient pour la pêche et la salaison du thon [1], dont le commerce fut tout le long de cette côte déjà exploité par les Phéniciens. Mais ce qui attire singulièrement l'attention, c'est l'amphithéâtre, dont les hautes murailles sont à différents intervalles percées par des antres profonds, destinés à renfermer les bêtes féroces. Ce monument, autrefois sans doute magnifique, d'où l'on peut contempler à très courte distance la vaste plaine des eaux du détroit de Gibraltar et les hautes montagnes de la côte d'Afrique, pouvait, dit-on, contenir plus de 50,000 personnes.

Je ne crois pas inutile d'ajouter quelques fragments de la notice présentée par D. Amadeo Rodriguez, architecte provincial, sur l'ancienne ville de Belon à la Commission du Musée archéologique et des Monuments historiques, à Cadix, publiée [2] en 1889.

« A environ 11 kilomètres à l'ouest de Tarifa, sur la côte voisine du cap de Plata et au pied de la Sierra de Retin, se trouve un petit assemblage de maisons et un poste de carabiniers, appelé *Bolonia* (corruption du nom primitif), qui constitue un hameau dépendant de la ville de Tarifa. Il existe, en cet endroit, les restes visibles d'une ville jadis très importante à cause de sa proximité du cap Espartel, surtout pendant les âges où la navigation, dépourvue de boussole, se bornait à longer les côtes, et que les Phéniciens obtenaient le monopole du commerce, et principalement durant la période des guerres puniques. Des vestiges de l'ancien port, qui fut, sans doute, décoré avec la magnificence propre à ces temps éloignés, se montrent sur le rivage de la mer, où l'on voit de même des chapiteaux, des fûts de colonnes d'un style antérieur à la florissante architecture de l'Empire romain. Le bon état de conservation de l'amphithéâtre est aussi digne de remarque ; les degrés, les portails et les caves destinées aux bêtes féroces se distinguent encore parfaitement, et la ressemblance de ce monument avec les constructions analogues qu'on admire à Pompéï et en bien d'autres lieux est frappante. L'hémicycle tourné vers le rivage et dont l'un des diamètres est fermé par la scène,

[1] La pêche et salaison du thon fut un art introduit, dès les temps les plus reculés, sur les côtes d'Espagne, d'Algesiras au Guadalquivir. Les primitives monnaies de Gades ont deux thons gravés sur le revers. La pêche avait lieu pendant les mois de mai et de juin, et c'est encore aujourd'hui l'époque de l'arrivée en foule de ces poissons aux côtes andalouses.

[2] *Diario de Cadix*, n° 8219.

est habilement disposé, de sorte que le fond du tableau soit formé par la mer et au dernier plan par l'horizon festonné par les montagnes d'Afrique, ce qui donne à l'ensemble une beauté et une grandeur impossibles à décrire. Un aqueduc en maçonnerie qui vient se perdre dans les alentours de ce monument, me fait soupçonner qu'il aurait peut-être servi en certaines occasions de naumachie.

» Non loin du rivage, on distingue, parfaitement définies, les murailles qui défendaient la ville et les débris des tours ; dans l'enceinte de ces remparts s'élèvent çà et là des monceaux de décombres, restes d'anciennes habitations. »

Il est nécessaire de faire remarquer que les ruines qu'on aperçoit dans la triste vallée de Belon appartiennent aux bâtiments les plus saillants ; les autres, en plus grand nombre, ont disparu sous une épaisse couche de sable. En effet, le vent d'est, très violent sur la côte de Tarifa, en écorchant le rivage, a couvert toute cette contrée, sur une étendue de plusieurs lieues, d'une nappe de sable qui atteint quelquefois 3 ou 4 mètres de profondeur. Les collines et les montagnes voisines de la mer ressemblent à des amas immenses de sable, et les bois de lièges, qu'elles nourrissaient, ont été étouffés, sauf quelques cimes éparses.

A partir du rivage, le bassin très accidenté, au centre duquel était assise l'ancienne Belon, offre aujourd'hui aux yeux du voyageur l'aspect d'un Sahara en miniature. Flanqué des deux côtés par des collines sablonneuses, il est fermé, au nord, par une chaîne de montagnes escarpées, partout hérissées de bois épais et noirs et sillonnées de ravins et d'horribles précipices. Les sentiers étroits et difficiles ne sont guère connus que des contrebandiers. C'est dire que la communication avec Belon est aujourd'hui presque impraticable, ne pouvant avoir lieu qu'en franchissant à cheval les fatigants et interminables graviers de la côte, ou par mer, ce qui est très rare, à cause de la difficulté des moyens. Nulle route, nulle autre communication n'est possible.

Je voudrais maintenant rapporter quelques données certaines sur l'origine, les développements et le vrai nom même de l'ancienne ville de Belon, mais c'est en vain que j'ai cherché des renseignements précis. Nos archives ne conservent aucun document authentique relativement à cette intéressante question.

J'indiquerai donc seulement les quelques notices qu'il m'a été possible de recueillir.

Madoz [1] au titre Belon : « Mela, Pline et Ptolémée mentionnent une ville de ce nom sur la côte du détroit de Gibraltar. Cette ville se confond avec Bælippo, placée par Pline entre les villes qui appartiennent à la juridiction de Cadix. L'Itinéraire romain la cite comme une des étapes qui se trouvent entre Malaga et Cadix et lui donne le nom de Belon Claudia. Etienne Basantino lui attribue le nom de Belos, mais on lit Belona dans le Periple de Martianus Heracleota. Cette ville se réduit avec toute précision à Bolonia. »

D. Pedro Madrazo [2] appelle Belon, Bellone Claudia, Despoblado de Bolonia. « Quant à cette ville, située non loin du petit fleuve du même nom (Belona, aujourd'hui Barbate), on déduit la position qu'elle occupe des textes comparés d'Antoninus, Pline et Solinus, qui conviennent qu'elle était le port d'où, généralement, les navires mettaient à la voile pour aller en Afrique. Son origine était phénicienne et il y avait un temple consacré à Baal ou Bel [3]. »

Finalement, un rapport publié à Cadix [4], relativement à la ville de Belon, contient à peu près les mêmes notions, comme il est facile de voir dans le fragment que je traduis : « Pline, décrivant la côte du détroit d'Hercule, appelle cette ville Belon et la place après le port de Bæssipo et avant Melaria. Pomponius Mela la surnomme Belo, mais, décrivant la côte en sens inverse de Pline, il la met entre Melaria et Bæssipo. Ptolémée en fait aussi mention sous le nom de Belon-polis, la plaçant à 6° 15′ et 36° 20′ près de l'embouchure de la petite rivière du même nom à 6° 10′ et 36° 10′. En dernier lieu, l'Itinéraire d'Antonin la signale sur la voie de Malaga à Gades à 12 milles de Bæssipo et lui fait prendre le nom de Bellone Claudia. D'autres géographes s'occupent aussi de cette ville, mais la manière d'en écrire le nom est très variée ; cependant les monnaies découvertes jusqu'ici nous apprennent qu'à une époque antérieure à l'Empire romain on l'appelait Bailo et mieux encore Bœlo. Il est de même probable que, selon la coutume d'Espagne, on ait ajouté la terminaison na, d'où Bœlona, et plus tard le surnom Claudia, en

1 *Diccionario geografico-historico*, p. 142.

2 *Espana sus Monumentos è Historia*, Sevilla y Cadiz, p. 181.

3 Cf. Dr Villanueva, *Iberia Phœnicea ;* Dublin, 1831.

4 *Diario de Cadiz*, n° 8219.

reconnaissance, peut-être, des grâces reçues de l'empereur Claudius lorsqu'il organisa la population de la Tingis africaine confinant avec Bœlo.

« L'opinion générale est que cette ville occupa la place où s'élève la tour appelée de Bolonia, aujourd'hui de Villavieja, non loin de la rivière Barbate, en territoire de Tarifa. Cette opinion a pour fondement le nom de Bolonia qu'on donne à cet endroit vraisemblablement dérivé de Bœlo, et la particularité d'y trouver de nombreux objets des anciens temps. Cependant il n'en manque pas qui supposent, suivant le sentiment de D. Macario Farinas dans son excellent traité des marines de Cadix à Malaga, que la situation de cette ville était un peu plus occidentale, comme le témoigna aussi M. Carter dans la carte géographique du tome I de son ouvrage intitulé : *A journey from Gibraltar to Malaga,* dans laquelle il place Mélaria dans une petite baie entre Tarifa et Algéciras ; Belon près de l'embouchure du Barbate, et Portus Bæssipo entre le petit fleuve Barbate et le Cap de Trafalgar... »

Les devoirs de mon ministère apostolique m'ayant appelé, il y a quelques mois, à Tarifa, je ne pouvais manquer une si belle occasion de visiter les ruines de Bélon. Je dois à l'excellente famille Abreu et au vice-consul du Danemark, à Tarifa, D. Rodrigo de Lara Villasante, l'heureuse réalisation de mes désirs.

Après cinq heures de pénible voyage à travers des marais, des collines sablonneuses et d'insupportables graviers, notre petite caravane, composée de cinq cavaliers, fit halte sur la plage déserte de la jadis populeuse et florissante Bélon. A la vue de ce champ désolé, ces vers d'Autran [1] me vinrent à la mémoire :

A travers le linceul des ondes immobiles,
J'ai cru voir et j'ai vu des squelettes de villes,
Murs croulants, toits rongés, décombres de remparts...

N'ayant, pour rester à Bélon, que trois ou quatre jours à ma disposition, il était inutile de penser à entreprendre des fouilles en règle au milieu des débris épars d'une grande cité. Il faudrait, sans doute, des mois entiers pour en dégager convenablement les décombres. Cependant, je ne pouvais me résigner à retourner à Tarifa sans recueillir quelques bons souvenirs de ma petite excursion archéologique. Je pris donc le parti de faire tout mon possible

[1] *Poèmes de la mer.*

pour découvrir quelque nécropole, et j'eus bientôt le bonheur d'en découvrir deux, l'une située à l'est de la ville et l'autre à l'ouest.

La première, qui touchait presque au rivage, ne contenait que les tombes de cadavres inhumés. L'autre, au contraire, située sur une petite colline couverte d'une couche de sable épaisse parfois de 2 à 3 mètres, ne renfermait que des urnes cinéraires. On voit donc que ces deux rites étaient, ici comme ailleurs, simultanément en usage. On n'ignore pas que la coutume de brûler les corps était presque générale chez les Grecs et chez les Romains : les exemples pourtant ne sont pas rares de corps inhumés sans avoir été consumés sur des bûchers. Macrobe, qui écrivait sous Théodose le Jeune, dit que, de son temps, l'usage de brûler les corps avait cessé. Cependant, à vrai dire, l'usage de la crémation ne s'effaça que lentement dans l'Empire romain, car Charlemagne dut donner, en l'an 789, un édit qui condamnait à mort ceux qui osaient encore brûler les cadavres.

Les tombes d'inhumation dans la nécropole de Belon étaient entassées dans un bloc en maçonnerie presque pétrifiée, ce qui rendait le travail des fouilles très lent et très difficile. Pour comble de malheur, les niches ne renfermaient que le squelette, deux ou trois gros clous, en cuivre ou en fer, placés pêle-mêle entre les pieds du cadavre ; quelques anneaux en cuivre, mais en lames si minces et si rongées par l'humidité qu'elles tombaient en pièces au moindre contact, et finalement parfois des restes de poterie. Je crois cependant devoir mentionner deux sarcophages en pierre, mais sans inscriptions, qui parurent ici ; l'un d'eux contenait deux squelettes parfaitement conservés dont un des crânes est représenté (fig. I). Il fallut me résigner à abandonner, sur le rivage, ces deux grands blocs de pierre, en présence de l'impossibilité du transport.

Après quelques heures de travail d'un résultat si médiocre, j'abandonnai, de bon gré, mon entreprise, espérant un plus heureux succès dans les fouilles de la seconde nécropole. Mon espoir ne fut pas trompé. J'y découvris, en peu de temps et sous une épaisse couche de sable, une trentaine d'urnes cinéraires dont je vais exposer la singulière disposition.

Un dièdre presque en angle droit, formé par deux grandes dalles en terre cuite à bords retroussés (tuiles romaines) de 0m60 de longueur et de 0m40 de largeur, donnait à la sépulture l'aspect d'une petite tente funéraire (fig. I). L'arête du dièdre, parallèle aux deux

bords appuyés sur le sol, était recouverte de deux tuiles ordinaires qui servaient à préserver des infiltrations de l'eau le dépôt funéraire. L'une des dalles était généralement perforée d'un orifice ouvert à environ un quart de la longueur de la dalle.

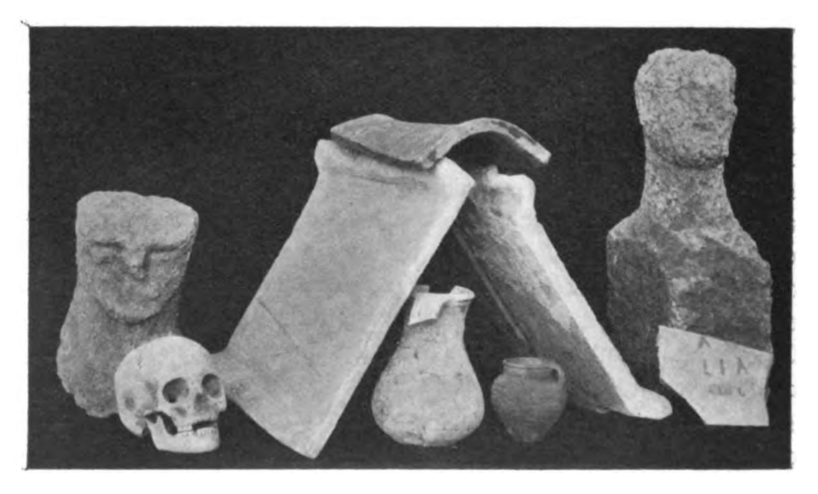


FIG. I.

J'ai trouvé, dans les tombes romaines d'Orihuela, des urnes cinéraires dont le couvercle avait été perforé.

A côté d'une des ouvertures de la petite chambre funéraire que je viens de décrire, se trouvait une cruche ou grand vase dont le couvercle était une écuelle en terre cuite très commune (fig. I et III). Était-elle destinée à recevoir les cendres du défunt? Je le crois ainsi; cependant il serait possible qu'elle n'ait contenu que l'eau fraîche que les anciens offraient quelquefois aux âmes des morts. Voici ce que rapporte, à ce sujet, Dom Bernard de Montfaucon [1] :

« Dans une autre inscription que j'ai donnée dans la Paléographie Grecque, c'est le mari qui donne de l'eau fraîche à sa femme. Voici les termes de l'inscription :

> ... Hunc cippum effeci Sotas tui amore ductus,
> Sitienti animæ frigidam aquam subministrans...

C'est pour l'amour de toi que j'ai érigé ce monument, et je verse de l'eau fraîche à ton âme altérée.

[1] *L'Antiquité expliquée*, t. V, p. 348.

Quoi qu'il en soit, ces vases étaient très communs et bien loin de l'élégante finesse de la céramique qui accompagne ordinairement les tombes grecques et romaines.

L'intérieur de la chambre funéraire contenait presque toujours

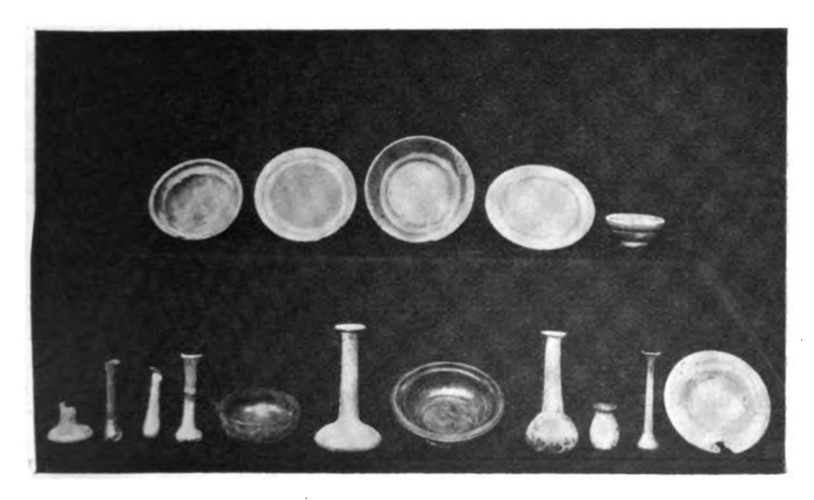


FIG. II.

un grand nombre d'objets très variés, quoique, en général, assez détériorés par l'humidité produite par le voisinage de la mer. J'en ferai brièvement l'énumération.

Objets en verre. — C'étaient sans contredit les plus nombreux : les cuvettes, les bols, les fioles, les lacrymatoires, etc., y avaient été entassés avec profusion ; mais malheureusement, à demi rongés par l'influence des siècles, la plupart tombaient en poussière à la moindre pression du dehors. D'autres, mieux conservés, subirent le même sort malgré nos soins, à cause des avalanches de sable qui, s'écroulant avec fréquence sur nos fouilles, nous obligeait à déblayer de nouveau la tombe.

La figure II représente le petit nombre de ceux qui purent être sauvés.

Céramique. — Les objets de ce genre, quoique en nombre moins considérable, étaient en général mieux conservés. Ce n'est pas à dire qu'ils fussent tous préservés, tant s'en faut. Le manque

d'habitude et la maladresse de mes piocheurs qui, par l'encombrement du sable qui enveloppait les tombes, ne pouvaient pas toujours voir où ils frappaient, me fit recueillir brisés bien des objets entiers jusqu'alors.

Outre les urnes ou pots à eau dont j'ai déjà parlé, les petits caveaux contenaient quelques écuelles, des patères, des bols et des lampes, etc. (fig. II et III). La pâte dont ces différents objets sont composés est ordinairement rouge et très fine ; la forme est assez élégante. Quelques exemplaires sont vernis et leur finesse les fait ressembler au « barro saguntino », mais la marque de fabrique est en caractères latins.

Métal. — Les clous en fer et en cuivre qui avaient appelé mon attention dans la nécropole par inhumation reparurent ici. Je n'en connais pas la signification, mais la coutume de les introduire dans les tombes était à cette époque assez fréquente, car je

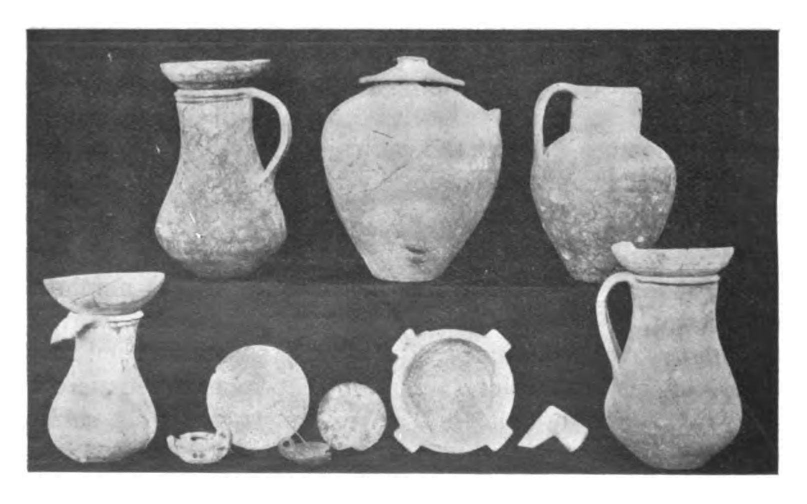


FIG. III.

les ai rencontrés en bien des endroits et encore à l'ancienne Lucentum (Alicante).

Je recueillis aussi deux patènes en bronze qu'on utilisa peut-être pour les sacrifices. L'une d'elles est recouverte d'une épaisse couche d'argent très polie, ce qui me fait soupçonner qu'elle

fit peut-être partie d'un miroir. Elles sont aujourd'hui assez détériorées (fig. III).

Quant aux objets de parure, ils étaient également en bronze et pas très abondants. Un anneau plat, cinq doubles bracelets d'un art assez primitif et une petite boîte en forme de médaillon fut tout ce qu'au milieu du sable nous pûmes découvrir. N'ayant pas eu l'occasion de nous munir d'un crible, bien d'autres objets durent passer inaperçus.

Cela pourrait peut-être expliquer la cause de n'avoir trouvé que cinq ou six monnaies dans ces tombes, nombre assez faible, vu la coutume de l'époque. Ces oboles, appelées δανακη par les Grecs, servaient, dit-on, pour payer le passage de la barque de Caron. Quand le cadavre devait être inhumé, on plaçait l'obole dans la bouche du défunt. Quelques monnaies ainsi placées furent trouvées, il n'y a pas longtemps, près de Murcie, dans des anciennes tombes.

Les monnaies ici recueillies sont en cuivre, hors une petite pièce en argent de l'empereur Antoninus. Il y a parmi elles un bel exemplaire de **DIVA AVGVSTA FAVSTINA** dont le symbole du revers est assez remarquable. C'est un demi-cercle d'étoiles qui entoure le dernier quartier de la lune, symbole que je crois tout à fait nouveau. Le premier quartier de la lune accompagné de différents signes n'est pas rare en Espagne dans les monnaies d'Ilipa, Ituci, Serpa Obuleo, Saguntum, Romula, Castulo, Carteia, etc., et le dernier quartier se trouve aussi dans celles de Lascuta, Ituci, Carteia et même de Bœlo, mais avec une seule étoile. Henri Cohen [1] cite un exemplaire assez semblable : « Diva Augusta Faustina. Son buste à droite. S. C. Croissant entre sept étoiles. » Que signifie donc ce nouveau symbole ? Serait-il en relation avec l'origine phénicienne de Belon ?

Objets en pierre. — Malgré mes désirs, je n'eus pas le bonheur de découvrir une inscription de quelque intérêt ; il parut seulement, entre les décombres d'une des tombes, un fragment d'une tablette en marbre avec quelques signes très mal gravés (fig. I).

Un joli mortier en marbre de forme très élégante vint augmenter ma petite collection d'objets recueillis à Belon. Le pilon, qui

[1] *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain ;* Paris, 1882.



est aussi en marbre, a la forme d'un bras (fig. III). Finalement, un buste et une tête, dont les traits sont à peines perceptibles, furent le complément de nos recherches dans cette intéressante nécropole. Il est probable que ces deux sculptures aient fait partie de quelque édifice (fig. 1). La mauvaise qualité de la pierre et l'humidité du terrain les ont réduites en une masse presque informe.

L'importante ville ensevelie sous les vastes ruines qui apparaissent encore aujourd'hui dans la vallée du Despoblado de Bolonia a disparu sans nous laisser la moindre notice de l'événement tragique qui décida de son existence. Les monnaies les plus récentes qui y ont été recueillies sont des empereurs Constantin et Constance, ce qui témoigne qu'elle existait encore à cette époque.

S'il est vrai qu'elle fut envahie par la mer, ou peut-être à cause des avalanches de sable qui l'encombrèrent, fût-elle abandonnée par ses habitants ? Dans ce cas, il est étrange que la mémoire d'un fait si extraordinaire n'ait pas passé à l'histoire. Il n'est pas non plus impossible qu'elle ait été saccagée et détruite par les Vandales lorsqu'ils abandonnèrent les côtes andalouses pour envahir l'Afrique.

Mais ce que je crois plus probable, quoique nos annales n'en fassent aucune mention, c'est qu'elle fut mise à feu et à sang et ruinée lors de la conquête de l'Espagne par les hordes africaines.

En effet, l'armée des Arabes, commandée par Tarik, débarqua (711) non loin de ce rivage et la fameuse bataille appelée du Guadalete, où D. Rodrigo et les Goths furent défaits, se livra, dit-on de nos jours, sur les bords du Barbate, à quelques kilomètres seulement de Belon.

Cette brillante victoire des Arabes fut le commencement de la dévastation des différentes contrées de l'Espagne et d'un grand nombre de villes, et je ne crois pas improbable que quelque incident qui nous est resté inconnu ait, pendant ces jours de sang et de carnage, occasionné la ruine de l'intéressante ville dont les décombres muets encore aujourd'hui nous révéleront peut-être, un jour, les précieux renseignements qu'en vain je me suis efforcé de découvrir pour enrichir l'histoire.

JULES FURGUS, S. J.



LE NÉOLITHIQUE

DE LA

FLANDRE OCCIDENTALE



NOUS sommes redevables à M. le baron Ch. Gillès de Pelichy de la découverte de la plupart des stations néolithiques de la Flandre occidentale ; avant lui, personne ne s'occupait de la préhistoire de cette province ; à lui revient le mérite d'avoir signalé les premiers vestiges des peuplades néolithiques au cours des séances du Congrès d'Archéologie d'Anvers; il poursuivit ses investigations avec un zèle inlassable et, au Congrès d'Archéologie de Gand [1], en 1896, il put dresser le bilan de ses recherches, qui en constituait le couronnement.

Ce fut un premier jalon dans l'œuvre de classification.

Depuis dix ans, le premier élan ne s'est pas ralenti et les découvertes récentes semblent assez nombreuses et assez importantes pour permettre de jeter un nouveau coup d'œil en arrière et de tenter un nouvel essai de synthèse.

Les stations qui ont été explorées feront l'objet d'un premier paragraphe ; nous ferons connaître ensuite les principales récoltes ;

[1] Baron CH. GILLÈS DE PELICHY, *Les stations préhistoriques de la Flandre occidentale,* dans *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Congrès de Gand,* 2-5 août 1896, tome XI, seconde partie ; Gand, 1897, p. 28 et suiv.

nous terminerons cet aperçu par une esquisse ethnographique sur les néolithiques de la Flandre occidentale.

I. — Nature des Stations.

Pour étudier les stations néolithiques de la Westflandre, M. Gillès de Pelichy a adopté, au Congrès d'Archéologie de Gand, un classement purement géographique [1]; cependant ces stations nous paraissent revêtir un caractère spécial dans les diverses régions de la province et c'est pour ce motif que nous croyons utile de discerner les stations de la zone poldérienne, de la zone sablonneuse et de la zone limoneuse.

Stations de la plaine maritime. — Notre savant confrère, M. le docteur Raeymaekers, a communiqué, au Congrès d'Archéologie de Malines, une note intéressante sur quelques silex taillés, recueillis le long du littoral belge, sur la plage à Middelkerke et près du fort Wellington, à Ostende [2].

Il a signalé quatre lames, une petite hache et une pointe de flèche à pédoncule et à barbelures verticales.

Nous connaissons encore une hache, qui a été trouvée dans les dunes à Ostende [3].

Dans le même travail, M. le docteur Raeymaekers décrit, avec un soin minutieux, la découverte d'un grattoir, rencontré, *in situ,* dans un dépôt tourbeux d'une épaisseur de 2^{m}30, reposant sous une couche d'alluvions de 4^{m}95. Le grattoir fut trouvé sur place, à une profondeur de 1^{m}10, dans la tourbe, lors des travaux nécessités pour la construction des murs d'une écluse, à Ostende.

Une belle hache polie a été recueillie à Lampernisse; nous avons fait une enquête au sujet de cette trouvaille, mais elle n'a donné aucun résultat; la nature du gisement dont ce beau spécimen provient est complètement inconnue.

[1] *Op. cit.*

[2] Dr D. Raeymaekers, *Note sur quelques silex taillés, recueillis le long du littoral belge.* Dans *Mémoires présentés au XIIe Congrès archéologique et historique de Malines*, 1897; Malines, 1897, p. 471 et suiv.

[3] Musée du Cinquantenaire, section de la Belgique ancienne, vitrine de la Flandre occidentale.

Voici l'opinion émise sur les découvertes faites dans la plaine maritime : Si les Belgo-Romains ont foulé le sommet de la tourbe, les néolithiques ont occupé les couches plus profondes en voie de formation, qui se sont accumulées pendant la dernière phase des âges de la pierre.

Ces indications sont bien vagues ; rien de précis ne s'en dégage quant à la nature des stations et aux conditions de l'habitat ; quand on a relevé la découverte, il n'a pas été possible d'étudier le gisement ou l'on a négligé d'en déterminer l'aspect, comme c'est le cas pour beaucoup de découvertes de l'époque belgo-romaine. Si l'on ignore le caractère du gisement, il est impossible de reconstituer la station et de tirer de la découverte aucune conclusion scientifique.

Voici comment nous envisageons la situation :

Quel est l'aspect que présente la région, d'après le témoignage de César, corroboré par les données de la géologie ?

« César décrit le pays comme étant constitué par de vastes marécages entourés d'épaisses forêts, avec parties dans lesquelles la marée pouvait faire irruption, et les traces évidentes de cet état de choses sont encore clairement visibles de nos jours [1]. »

Nous distinguons donc trois parties, bien différentes, dans la plaine maritime : les petits golfes et les criques qui pénétraient dans la région n'ont pu être occupés par les néolithiques et les Belgo-Romains ; nous discernons en second lieu les marécages, dans lesquels la tourbe s'est accumulée en couches d'épaisseur variée ; les néolithiques n'ont pu établir leurs demeures sur ce dépôt marécageux, sans ériger soit des palafittes, soit des crannoges ; un crannoge, bien conservé, a été découvert à Zeebrugge, sous la couche des alluvions marines, mais il ne paraît dater que de l'époque romaine [2] ; nous avons entendu parler de palafittes à Lombardzyde, mais nous n'avons pu vérifier la découverte. Il est regrettable que les grands travaux effectués pour le creusement du

[1] A. Rutot, *Étude des modifications du sol des Flandres, depuis que l'homme a pu y établir sa demeure,* dans *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Congrès de Gand, 2-5 août 1896,* tome XI, seconde partie; Gand, 1897, p. 18.

[2] A. de Loë, *Découverte d'un ancien ouvrage en bois dans les travaux de creusement de la darse ouest du port de Zeebrugge,* dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles ;* tome XXIV, 1905, p. XIX.

canal maritime de Bruges et des ports de Bruges, de Zeebrugge et d'Ostende n'aient pu être surveillés avec tout le soin nécessaire. Des savants compétents auraient dû suivre journellement ces travaux et encore leur tâche eût-elle été extrêmement difficile, parce que les dragueurs et les excavateurs remuaient les couches sans qu'il fût possible de rien voir. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que, dans les amas de matières tourbeuses et de sables marins rejetés par ces puissants engins, nous avons cru apercevoir des débris de pilotis épars sur les berges du canal en voie de formation.

Pour la plaine marécageuse, nous sommes donc réduits à de simples conjectures et, pour les motifs que nous venons de signaler, nous ne pouvons spécifier la nature des stations dont certains silex, ramassés par endroits, nous révèlent les traces. Une troisième partie de la plaine maritime semblait émerger des golfes et des marais ; elle était couverte de forêts ou composée de bancs sablonneux. Sur ce terrain, on pourrait rencontrer des stations néolithiques en plein air.

Stations de la zone sablonneuse. — Les stations de la zone sablonneuse se présentent dans des conditions bien plus avantageuses et ont pu être explorées avec méthode.

On connaît de nombreuses stations à ciel ouvert, généralement situées sur les crêtes sablonneuses ou de légères éminences, à proximité d'une source ou d'un cours d'eau [1].

M. Gillès de Pelichy a découvert la plupart de ces stations. Énumérons : la station de *Steenbrugge,* sur le territoire de la commune d'Assebrouck ; la station du bois de *Ryckevelde,* sur le territoire de Sainte-Croix et de Sysseele ; la station de *Lophem,* sur une dune sablonneuse, entre les ruisseaux Leybeke et Kerkebeke ; la station du bois de *Tilleghem,* sur le territoire de Saint-Michel et de Lophem ; la station du *Mont de Gits,* à une altitude de 45 mètres ; la station de *Lichtervelde,* sur la chaîne des collines qui s'étend d'Hooghlede à Pitthem; la station du *Mont de Pitthem,* que nous explorons depuis 1900 ; la station du *Bergmolen,* à

[1] G. CUMONT, *Topographie de quelques stations néolithiques* des provinces de Brabant, de Hainaut et de Namur ; communication faite à la Société d'anthropologie de Bruxelles, dans la séance du 23 janvier 1901 ; Bruxelles, 1901.

Ardoye ; la curieuse station de *Terhest,* et la station du *Vrybusch,* sur le territoire de la commune de Clercken ; la station d'*Iseghem,* sur la rive droite de la Mandel ; la station d'*Ingelmunster,* dans un méandre de la Mandel, sur la limite des territoires d'Ingelmunster et d'Oostroosbeke ; la station du *Stuivenberg,* à Emelghem [1].

Sur le territoire de la commune de Pitthem, nous avons découvert la station de la *Route de Wynghene,* qui nous a fourni une abondante récolte de silex taillés, et plusieurs stations de moindre importance, comme celles de la *Colline de la Turquie,* du *Château* et du *Bois de l'Enfer.*

Comment peut on découvrir une station néolithique dans cette région de la province ?

Il arrive à de rares intervalles qu'on remarque dans les champs une lame ou un grattoir. Le cas s'est présenté à Meulebeke, au lieu dit *Ter Lucht,* ancienne clairière dans une forêt, où nous avons recueilli un beau grattoir, et à un autre endroit, où un terrassier a ramassé un beau fragment de couteau ; à Thielt, au sommet de la colline sur laquelle la ville est bâtie, où nous avons trouvé un beau grattoir double [2].

On se demande alors si l'on est en présence d'une trouvaille isolée ou d'une station néolithique.

On ne peut résoudre la question et arriver à des résultats appréciables que si l'on a l'occasion de surveiller de près, pendant plusieurs années, les travaux de la culture des champs.

La station que nous avons le mieux étudiée est celle de la *Route de Wynghene* à Pitthem. Nous avons commencé nos investigations en 1901 et nous continuons à l'explorer [3].

Elle est située sur la limite qui sépare le territoire de Pitthem de celui d'Eeghem, sur le versant d'une légère éminence, à 200 mètres environ de l'auberge *De groene Spriet,* à proximité d'une

[1] Baron CH. GILLÈS de PELICHY, *op. cit.*

[2] Musée du Cinquantenaire, section de la Belgique ancienne, vitrine de la Flandre occidentale.

[3] J. CLAERHOUT, *Les stations néolithiques de Pitthem,* dans *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles ;* Bruxelles, 1903, tome XXI, 1902-1903, pl. LXXVIII. — Baron A. DE LOË, *Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées par la Société d'Archéologie de Bruxelles,* dans *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* tome XVI, p. 22, tome XVII, p. 130, tome XIX, p. 171 et p. 272.

petite chapelle, notée sur la carte de l'Institut cartographique militaire, à la cote 35. Le coteau exposé au midi domine la vallée, dans laquelle la *Deeve*, petit affluent de la Mandel, prend sa source. Le champ qui paraît occuper le centre de la station s'appelle *Boekhout*, nom qui signifie *bois de hètres*. La terre arable recouvre les sables jaunes, que l'on attribue au flandrien. On signale la présence de deux sources dans les terrains bas du voisinage.

Outre l'outillage abondant en silex, elle ne procure que des silex craquelés ; nous n'apercevons aucune trace de terre noirâtre ; nous n'avons relevé ni cendres, ni foyers, ni poteries, ni fonds de cabanes, malgré des fouilles minutieuses et répétées. L'écoulement des eaux, par la pente, aura tout emporté et les travaux agricoles auront fait disparaître les vestiges des habitations néolithiques.

La palafitte de Denterghem appartient également à la zone sablonneuse Nous estimons [1] que l'origine de cette station remonte à l'époque néolithique, parce que l'outillage que les fouilles ont amené au jour est franchement robenhausien. En 1890, M. Munro pouvait croire que les constructions de l'Europe septentrionale, qui se rattachaient aux habitations lacustres, étaient moins anciennes que les stations de l'Europe centrale et dataient seulement du premier âge du fer [2] ; mais la découverte de stations plus caractéristiques que celles connues en 1890 peut modifier cette opinion. Il est vrai que les coutumes partent d'un centre d'expansion pour atteindre plus tard les régions periphériques [3], mais il n'est pas impossible que la coutume d'ériger des demeures sur pilotis se soit répandue, dans nos contrées, avant la fin de l'âge de la pierre.

Stations de la zone limoneuse. — M. Gillès de Pelichy a découvert aussi plusieurs stations néolithiques dans la zone limoneuse de la Flandre occidentale.

Elles offrent toutes un trait commun : elles sont situées au sommet des collines du sud de la Flandre ; nous ne connaissons pas d'instruments en silex provenant de la plaine.

[1] Au début de nos recherches, en 1899, nous penchions pour l'opinion de M. Munro, qui date ces constructions en bois de l'Europe septentrionale du premier âge du fer. Depuis, nous avons modifié notre opinion.

[2] R. MUNRO, *The Lake-Dwellings of Europe;* London, 1890, p. 554.

[3] SOPHUS MÜLLER, *Urgeschichte Europas;* Strassburg, 1905, p 49 et suiv.

Signalons la station du *Mont Kemmel,* à 162 mètres d'altitude, les stations du *Mont Rouge* à Westoutre; du *Mont Noir,* sur la frontière française; du *Mont de Tieghem;* du *Banhout* à Heestert; de la *Chapelle du Mont* à Lendelede [1].

II. — Aperçu des principales Récoltes.

Nous n'avons pas de superbes collections à présenter au lecteur; le contingent fourni par la Westflandre à la galerie préhistorique de notre pays est des plus modestes; il peut être utile toutefois de le faire connaître pour stimuler le zèle des chercheurs et provoquer des découvertes ultérieures.

Haches polies. — La palafitte de Denterghem a fourni des gaines de haches en bois de cerf [2]; nous n'avons pas réussi à retrouver les outils dont la couche archéologique avait conservé l'emmanchement.

M. Coucke, échevin à Denterghem, a trouvé, en 1906, une hache polie, sur le territoire de la commune de Marckeghem, dans les prairies qui bordent la vieille Mandel et qui sont situées à quelques centaines de mètres de la station palustre de Denterghem. Elle a vraisemblablement appartenu aux habitants de cette station.

Elle pèse 140 grammes et a une longueur de $0^{m}13$. Le tranchant mesure $0^{m}05$ et, au sommet, elle présente une largeur de $0^{m}03$. Elle est en beau silex brun. M. Coucke l'a cédée à M. le baron Gillès de Pelichy, pour le musée de Gruuthuuse à Bruges.

Dans ce même musée on peut voir trois haches polies, provenant des stations du *Vrybusch* et de *Ter Heest,* dont un bel exemplaire en silex brun, translucide, à section ovale et un fragment de hache polie en silex, recueilli également au *Vrybusch.*

Une hache en silex brun a été trouvée dans la rue du Vieux Bourg, à Bruges.

[1] Baron Ch. Gillès de Pelichy, *op. cit.*

[2] J. Claerhout, *Quelques objets en corne et en os, provenant de la station palustre de Denterghem,* dans *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. XVI, p. 79.



Le même musée conserve encore la partie inférieure d'une hache à tranchant triangulaire, qui provient du *Vrygeweed* de Thourout, et la partie inférieure d'une hachette fournie par la station du *Mont de la Chapelle*, à Lendelede [1].

Le Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles, possède une hache rencontrée dans les dunes près d'Ostende, la belle hache de Lampernisse en silex grisâtre et le tranchant d'une hache en silex blanc avec stries brunâtres, recueillie à Pitthem dans la station de la *Route de Wynghene*.

Tranchets. — Un tranchet triangulaire, grossièrement taillé, provient de la station de la *Route de Wynghene* à Pitthem (fig. 1). Il n'a pas été poli et il affecte la forme de ces nombreux tranchets danois [2] qu'on rencontre dans les plus anciens amas de détritus et auxquels les archéologues danois ont donné le nom de *Skivespaltere*.

A côté de ces tranchets de grande dimension, les archéologues danois connaissent aussi les petits tranchets, qu'ils appellent *Flaekkespaltere*. Un petit tranchet en beau silex noir, à base coupante sans retouches, a été recueilli dans la station palustre de Denterghem (fig. 2) [3].

Pointes de flèches. — Les pointes de flèches qu'ont procurées diverses stations de la Flandre occidentale se rapportent aux trois formes que M. Rutot a dessinées pour l'ouvrage de M. Engerrand [4].

Nous discernons, d'abord, les pointes de flèches triangulaires, à base rectiligne, de la forme que présente le n° 481 du *Musée préhistorique*.

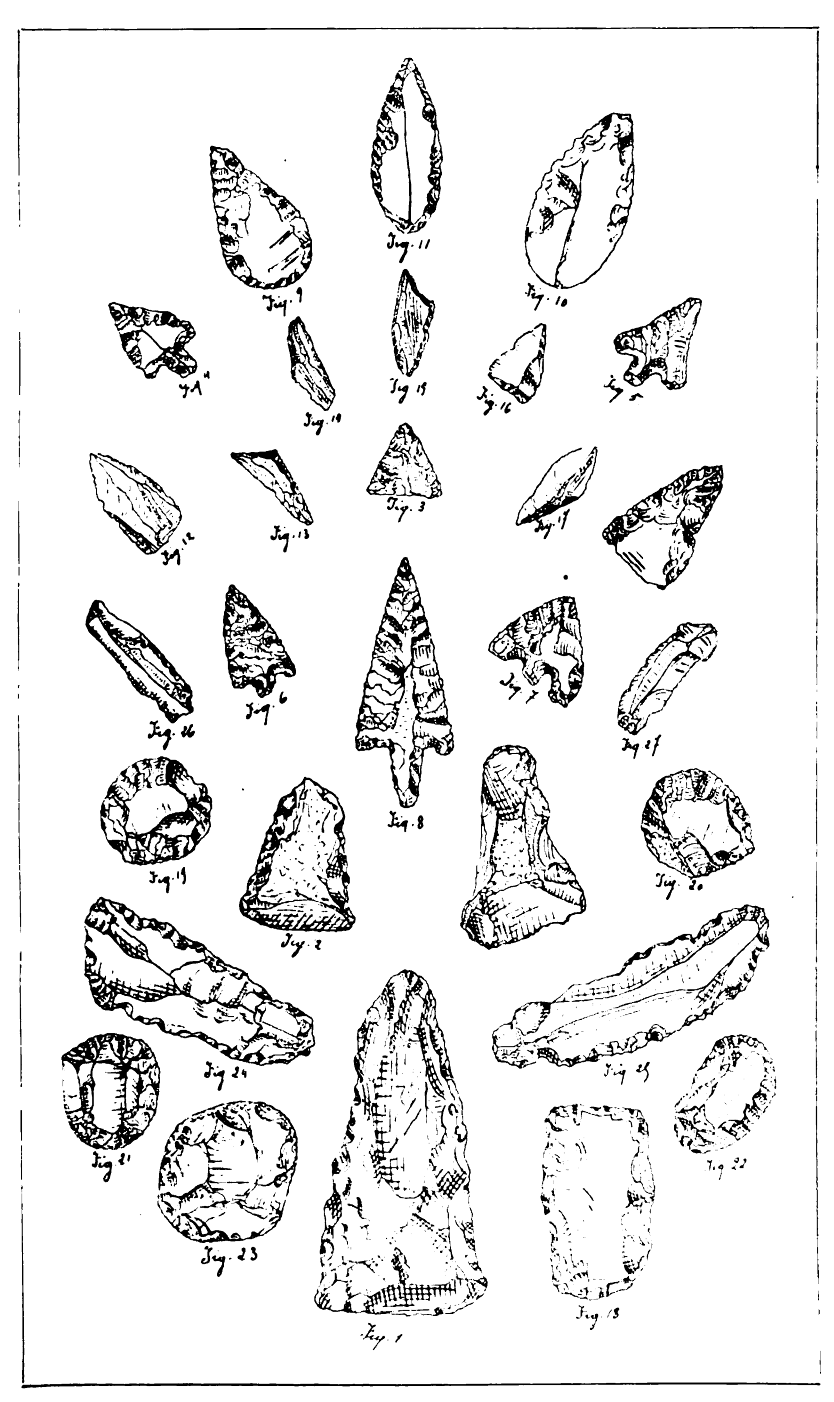
La station de la *Route de Wynghene*, à Pitthem, a fourni une petite pointe, triangulaire, finement retouchée (fig. 3). D'autres spécimens de cette forme, mais de dimensions plus grandes, se

[1] Musée de Gruuthuuse, à Bruges. Les vitrines ne sont pas numérotées. Les noms des stations sont indiqués sur les vitrines.

[2] A.-P. MADSEN, S. MÜLLER, C. NEERGAARD, C.-G.-J. PETERSEN, E. ROSTRUP, K.-J.-V. STEENSTRUP, H. WINGE. *Affaldsdynger fra Stenalderen i Danmark*; Kjöbenhavn, 1900, *passim*.

[3] Pour dessiner les objets figurés dans notre travail, nous avons mis à contribution l'obligeance bien connue de M. le baron A. de Loë. Nous le prions d'agréer, encore une fois, nos plus vifs sentiments de reconnaissance.

[4] G. ENGERRAND, *Six leçons de préhistoire*; Bruxelles, 1905, p. 212



OBJETS RECUEILLIS DANS LA FLANDRE OCCIDENTALE (1/2 GR.).

constatent parmi les récoltes de cette même station. Signalons encore deux pointes analogues, provenant de la station de *Steenbrugge* [1].

Ces pointes minuscules, semblables à l'exemplaire de Pitthem, ne sont pas rares ; les stations lacustres de Nussdorf, de Bodmann, de Wallhausen et de Saint-Aubin en ont fourni plusieurs [2].

Les pointes de flèches, munies d'un pédoncule et de barbelures soit obliques, soit verticales, soit horizontales semblent assez rares, dans les stations de la Flandre occidentale ; le Musée de Gruuthuuse n'en possède qu'une seule, provenant de la station du *Mont Rouge*, à Westoutre. Les stations de Pitthem ont fourni six spécimens de cette forme et l'une de ces pointes se fait remarquer par la délicatesse de son travail (fig. 4, 5, 6, 7). La seule pointe de flèche à pédoncule, rencontrée dans les fouilles de la station palustre de Denterghem se distingue par une rare beauté. Nous n'avons aperçu, dans les musées d'antiquités lacustres, que cinq pointes de flèches, qui approchent de ce superbe exemplaire (fig. 8) [3]. Nous rangeons, dans une troisième classe, les pointes de flèches de forme amygdaloïde, qui sont assez abondantes, dans la Flandre occidentale. Signalons deux belles pointes de Denterghem, finement retouchées ; l'une d'elles présente, au dos, un double plan, à deux faces abattues, séparées par une arête (fig. 9 et 10). Un des types les plus curieux de cette espèce, est une pointe de Pitthem [4] (Station de la *Route de Wynghene)*. Elle affecte la forme d'une amande allongée et présente une section triangulaire (fig. 11). Le Musée de Gruuthuuse, à Bruges, possède plusieurs pointes de flèches en forme d'amande ; l'une des plus belles est exposée parmi les trouvailles de la station du *Bois de Maele ;* qua-

[1] Musée de Gruuthuuse à Bruges.

[2] Musée de Stuttgart, cabinet I, vitrine portant l'inscription : *Nussdorf*. — Musée de Constance, vitrine 52, pointes de flèches de Bodmann. — Musée de Constance, vitrine 49, n° 194 de Wallhausen — Musée de Zurich, salle I, vitrine 12, planchette 1790A (Saint-Aubin).

[3] Musée de Stuttgart, cabinet I. Une belle pointe analogue, dans les récoltes de la station de Nussdorf. — Musée de Zurich, salle I, vitrine 12, planchette 1737B (Estavayer.) — Musée de Zurich, salle I, vitrine 9, planchette 10 (Sutz). — Musée de Berne, vitrine 10, n° 5387 (Fénil). — British Museum, Stone Age, case 130, Flint arrowheads (Ireland), exemplaire sans numéro.

[4] J. CLAERHOUT, *Les stations néolithiques de Pitthem*, dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XXI, 1902-1903, p. LXXVI.

tre ou cinq pointes de flèches de cette forme appartiennent aux collections du *Mont Kemmel :* l'une d'elles nous frappe par la légèreté de ses dimensions et la finesse de son travail. La station du *Mont Rouge* a donné six belles pointes du même modèle.

Que dire de ces éclats aux contours imprécis, de ces lames minuscules, approchant de la forme amygdaloïde ou triangulaire, dont le travail n'est pas assez défini pour permettre de les ranger dans les catégories que nous venons de déterminer [1] ? Nous en avons compté vingt-deux, au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles, figurant dans les récoltes de Pitthem et de Denterghem ; il est possible que ces fragments de forme indécise aient été utilisés comme pointes de flèches (fig. 12, 13, 14, 15, 16, 17).

Grattoirs. — Les grattoirs, qui abondent comme dans toutes les stations néolithiques, ne présentent aucune originalité. Notons les grattoirs de la station de *Steenbrugge,* les grands grattoirs du *Mont Noir* et du *Mont Kemmel* et les grattoirs à apparence paléolithique du *Mont Rouge* [2].

On peut observer quelques grattoirs allongés, mais c'est la forme discoïde qui prédomine parmi ces outils, qui nous semblent relever de deux types. Distinguons les petits grattoirs ; ils sont finement taillés et se retrouvent à Pitthem et à Denterghem.

Nous en connaissons une série de seize, quelques-uns en silex gris, le plus grand nombre en silex noir (fig. 18, 19, 20, 21, 22).

Le Musée du Cinquantenaire possède aussi une série de quinze grattoirs en silex noirâtre, qui ont de 0^m03 à 0^m04 de diamètre et qui viennent, pour la plupart, de la station de la *Route de Wynghene* à Pitthem (fig. 23).

Nucleus. — A côté de nombreux déchets de taille nous avons relevé la présence de rognons de silex et de nucleus.

Mentionnons un grand rognon en silex noir qui n'a pas été entamé, dans la station de Denterghem ; un beau nucleus en silex

[1] Baron A. de Loë, *Quelques remarques sur les silex de l'Amblève,* dans *Mémoires de la Société d'anthropologie de Bruxelles,* t. XXII, 1903, mémoire III, p. 7 et suiv. — E. de Pierpont, *Observations sur de très petits instruments en silex provenant de plusieurs stations néolithiques de la région de la Meuse* dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles,* t. XIII, 1894-1895.

[2] Musée de Gruuthuuse à Bruges.

noir, recueilli également à Denterghem, et une dizaine de petits nucleus en silex noir et gris, relevés dans les stations de Pitthem.

Lames. — Les lames abondent dans toutes les stations et elles présentent la plus grande variété de formes et de dimensions.

Les longues lames et les beaux couteaux font défaut, parce que le silex est de provenance étrangère et ne pouvait s'extraire sur place. Le plus souvent on ne rencontre que des fragments de couteaux ; quelques-uns se terminent en grattoir, d'autres en pointe.

Les plus longues lames de Denterghem et de Pitthem n'ont que $0^{m}07$ à $0^{m}08$ de longueur ; nous n'en connaissons que quatre ou cinq de cette série (fig. 24, 25).

Nombre de ces petites lames, de $0^{m}02$ à $0^{m}04$ de longueur, de forme peu précise, servaient sans doute à racler, à couper, à buriner ou à percer et pouvaient être affectées aux usages les plus variés, pour lesquels nous possédons actuellement des outils appropriés (fig. 26, 27).

Les collections, dont tout cet outillage, plus ou moins informe et indéterminé, se rapproche le plus, sont celle de Mendonck, que conserve le Musée du Cinquantenaire et celle du pays de Waes, que possède le Musée de Saint-Nicolas [1].

III. Esquisse ethnographique

Les néolithiques de la Flandre occidentale se livraient à la culture des champs. Nous avons retrouvé, à Denterghem, un beau pic en bois de cerf, qui était, sans doute, un instrument aratoire et constituait la houe primitive de nos agriculteurs préhistoriques.

Ils se sont procuré d'autres aliments que des noisettes, car ils ont utilisé un certain nombre de meules dormantes, sur lesquelles ils broyaient les grains de leurs récoltes. En d'autres pays on a étudié les espèces cultivées, soit par les grains, qui subsistent encore, soit par leur empreinte dans la poterie.

Il est probable aussi qu'ils pratiquaient l'élève du bétail et que les nombreux ossements, qui étaient fendus, pour qu'on pût en extraire

[1] J. Claerhout, *Le Néolithique de la Flandre occidentale*, dans *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, t. XXVI, p. 79 et suiv.

la moëlle, datent de l'époque néolithique. Les fouilles de Denterghem ont amené au jour les ossements du bœuf, de la chèvre et du cochon, à côté de ceux du chien et du cheval que les habitants de la palafitte ont domestiqués, de ceux du cerf, du loup, du renard et de l'urus, qu'ils ont chassés [1].

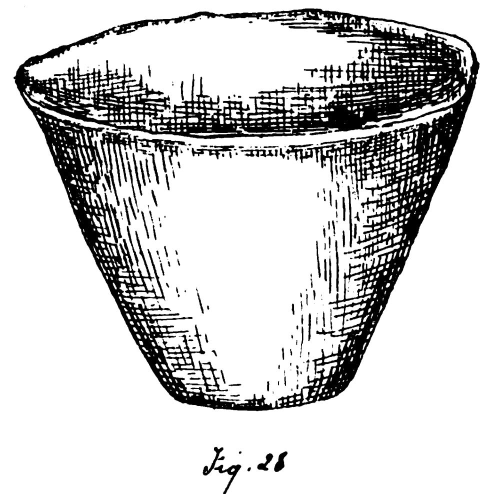


Fig. 28

Nous n'avons pas découvert de restes d'étoffes et nous ignorons si ces néolithiques cultivaient et tissaient le lin.

Des fonds de cabanes ont été signalés à Emelghem et à Iseghem; cependant le musée de Gruuthuuse à Bruges ne possède que quelques tessons de poterie grossière qui en proviennent : le plan, l'aspect et le caractère de ces stations n'ont pas encore été déterminés.

La poterie de Denterghem n'appartient pas à cette belle céramique néolithique aux ornements variés et aux dessins en creux, garnis d'une substance blanche qui, jusqu'à présent, n'apparaît en Belgique que dans les fonds de cabanes de la Hesbaye [2]. Les tessons [3], formés d'une pâte à moitié cuite et renfermant des fragments anguleux de calcaire, ne portent aucun ornement ou ne montrent que des empreintes de coups d'ongle ou quelques lignes irrégulièrement tracées (fig. 28).

Distinguons-nous des étapes dans le développement de la civilisation néolithique, nous autorisant à établir une certaine chronologie ? Discernons-nous des facies différents dans le néoli-

[1] Baron A. DE LOË, *Découverte de palafittes en Belgique*, dans l'*Anthropologie*, t XII, p. 558 et suiv.

[2] M. DE PUYDT, *Fonds de cabanes néolithiques du Niva et de Bassenge*, Bruxelles, 1904.

[3] La figure 28 montre le seul vase entier de cette époque, retiré des fouilles. Il ne présente aucun ornement et ressemble à plusieurs petits vases exposés dans la vitrine V du Musée de Zurich (âge de la pierre).

thique [1] ? Une industrie distincte nous révèle-t-elle des populations d'origines diverses [2] ?

Nous ne le croyons pas.

Il ressort, d'une longue et minutieuse exploration de la station de la *Route de Wynghene* à Pitthem, que nous y trouvons plusieurs types de l'industrie néolithique et divers facies associés.

Nous rencontrons le tranchet primitif à côté de la hache polie et de la pointe de flèche, délicatement travaillée; les outils les plus rudimentaires en silex à gros grains y accompagnent les instruments plus fins en beau silex translucide; on y voit aussi de ces petits silex, de formes géométriques, dont on essaie toujours d'interpréter la destination et qui se constatent également à *Steenbrugge*, mêlés à l'outillage néolithique ordinaire.

Le silex a été taillé sur place, comme le témoignent les nucleus et les éclats qu'on peut recueillir dans les diverses stations de la province ; les rognons ont été importés, parce que les assises crétacées, fournissant la matière première, sont étrangères à la région [3]. Cette matière première, venant probablement de Spiennes et d'Obourg, avait un grand prix et ne servait généralement pas à façonner des instruments de grande dimension.

Il n'y a ni menhirs, ni dolmens à signaler dans la Flandre occidentale; si des monuments megalithiques ont existé, ils ont disparu sans laisser de souvenirs ; nous ne connaissons aucun document ostéologique, qui puisse être invoqué pour nous permettre de formuler un jugement sur les races qui peuplaient la Flandre à l'époque néolithique.

Deux crânes proviennent de gisements palafittiques à Roulers [4]

[1] A. RUTOT, *Notions préliminaires sur le néolithique,* dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles,* t. XXIV, p. XXII et suiv.

[2] *Congrès archéologique et historique, tenu à Bruges,* 10-14 août 1902, Bruges, 1903, p. 204 et suiv.

[3] *Congrès archéologique et historique, tenu à Bruges,* 10-14 août 1902. M. le baron CH. GILLÈS DE PÉLICHY s'est exprimé comme suit : « La matière première de bon nombre de haches polies semble provenir des assises crétacées de Spiennes et d'Obourg. Il est très difficile de déterminer la matière première avec laquelle les néolithiques ont confectionné les instruments de moindre dimension. Peut-être ont-ils utilisé quelquefois les cailloux roulés qu'ils trouvaient à la surface du sol » (p. 204).

[4] E. HOUZÉ, *Ossements humains trouvés dans la station lacustre de Roulers,* dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles,* t. XIX, p. XXVI et suiv.

et un crâne a été trouvé sur le crannoge de Zeebrugge [1], mais ces trois stations n'appartiennent pas à l'âge de la pierre polie et nous ne pouvons rien déduire de ces trois crânes, qui apparaissent aux premières lueurs de l'histoire.

Les brachycéphales se répandent partout à l'époque néolithique. Ils auront aussi peuplé la Westflandre. A l'est de la Belgique, ils se fusionnent avec les dolichocéphales primitifs, pour former le type de Furfooz et il est très possible que des représentants de ce type aient essaimé sur le territoire de la Flandre occidentale. Cette conjecture s'appuie sur ce fait que les brachycéphales constituent, encore actuellement, le fond de la population westflamande, malgré les invasions des races blondes qui, à l'aube de l'histoire et plus tard, vinrent s'établir en Belgique.

A quelles peuplades appartiennent ces tribus dont l'archéologie préhistorique a amené au jour les vestiges sur le sol de la Flandre ?

Cette question est difficile à résoudre.

Quand Jules César envahit la Gaule septentrionale, il combattit les Morins sur le territoire de la Westflandre et il les soumit à la domination des maîtres du monde [2].

Les premiers Gaulois n'avaient franchi le Rhin, que vers l'an 600 avant l'ère chrétienne, et tous les anciens auteurs sont unanimes à les considérer et à les décrire comme un type de haute stature, à la peau blanche, aux yeux bleus et à la chevelure blonde.

Ces guerriers dolichoblonds [3] vinrent s'établir en conquérants, au milieu des populations néolithiques, qui constituaient sans doute la plèbe, dont parle César [4], et qui continuèrent à former le noyau

[1] V. JACQUES, *Note sur le crâne trouvé à Zeebrugge*, dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XXIV, p. XXII.

[2] Lors de l'invasion romaine, les Ménapiens étaient fixés à l'embouchure du Rhin. L. VANDERKINDERE, *Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge*, Bruxelles, 1890, p. 21.

[3] H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les Celtes*, Paris, 1904, p. 79. — H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, seconde édition, Paris, 1894, t. II, p. 283 et suiv. — A. BERTRAND et SALOMON REINACH, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, Paris, 1894, tout le chapitre premier. — A. BERTRAND, *La Gaule avant les Gaulois*, seconde édition, Paris, 1891, p. 254. — A. BERTRAND, *Archéologie celtique et gauloise*, deuxième édition, Paris, 1889, p. 371 et suiv.

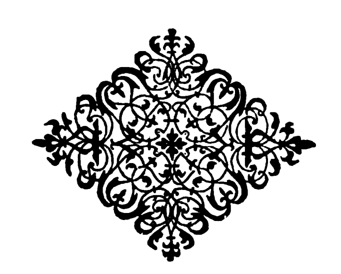
[4] C.-J. CÆSARIS, *De bello gallico commentarii*, VI, 13. — W.-Z. RIPEEY, *The Races of Europe*, London, 1900, p. 127. — H. HIRT, *Die Indogermanen*,

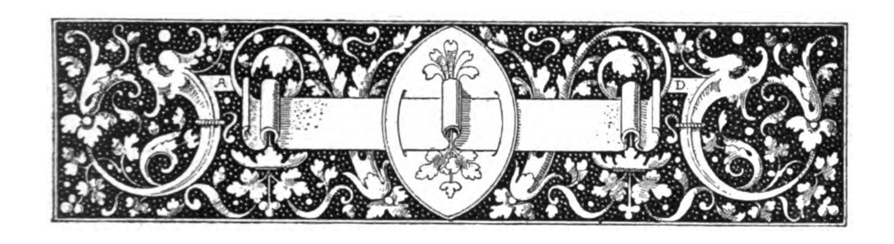
brachycéphale de la population. Nous hésitons à voir en elles des Ligures, parce que ce groupement de peuplades relève du type dolichocéphale méditerranéen.

Cette couche préceltique serait donc d'une provenance ethnique inconnue jusqu'à ce jour.

J. CLAERHOUT.

Strassburg, 1905, t. I, p. 171 : « Anthropologisch rechneten die Alten die Kelten zu den nördlichen Völkern von hoher Körpergestalt, blauen Augen, blondem Haar und weisser Hautfarbe.. Dass die heutigen Franzosen nicht diesem Typus entsprechen, ist allhekant, und wir haben schon geschen, dass wir kaum eine Rassenänderung annehmen dürfen. Was Cäsar und die übrigen Schriftsteller kennen lernten, waren die Herrscher, der Adel. Die Masse der Bevölkerung, die sich in einer Art Hörigkeit hefand, werden die Alten kaum heachtet haben. Sie bildeten aber den Kern der Bevölkerung, der sich bis zum heutigen Tag erhalten hat. »





LA HALLE GERMANIQUE ET SES TRANSFORMATIONS

CHAPITRE I. — LA HALLE OU SALLE SEIGNEURIALE



E Germain des premiers siècles de notre ère habitait, nous le savons, une maison excessivement simple, à base rectangulaire, ne formant qu'une seule pièce laissant apparaître la toiture, avec foyer central, et parcimonieusement éclairée par quelques ouvertures non vitrées qui servaient également à l'échappement de la fumée. Autour de la maison se groupaient, comme jetées au hasard, les constructions nécessaires à l'exploitation agricole, en nombre variable d'après le rang et l'aisance du propriétaire : les étables, les écuries, la grange, l'étuve, parfois une brasserie, le tout entouré de cette haie en bois mort mentionnée dans la Loi salique, le *tunino,* mot qui est devenu en flamand moderne le *tuin,* avec l'acception spéciale de jardin [1]. L'habitation du noble germain, chef de tribu, compre-

[1] *Cf.* notre travail *La Maison Rurale en Belgique et dans les contrées voisines*, 2e partie, dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XX, 1906.

nait en outre une salle servant de lieu de réunion aux compagnons d'armes du maître, ensuite de salle de banquet et, peut-être, de dépôt de vivres et d'armes. Cette construction, appelée la halle, était avant tout une place de représentation militaire, et, comme telle, pourvue de tout le modeste luxe que l'époque connaissait : armes et trophées de guerre, cornes d'urochs, peaux d'ours ou de bêtes féroces servant de tapis, vaisselle précieuse souvent d'origine romaine, acquise comme butin de guerre ou cadeau de riches voisins. La diffusion du nom de la halle à travers les peuplades germaniques les plus diverses, Scandinaves, Francs, Saxons, Anglo-Saxons, indique combien cette construction même était répandue. Toutefois, les auteurs ne nous renseignent que très parcimonieusement sur sa forme, ses dispositions, son mobilier. Nous savons cependant que dans la halle se trouvait, surélevé d'une ou de plusieurs marches, le siège d'honneur du souverain qui y distribuait terres et bijoux, ces derniers consistant notamment en bagues ou bracelets d'honneur D'après des miniatures, on suppose que le toit de la halle était souvent orné de bois de cerf ou d'autres insignes de la chasse ou de la guerre, c'est-à-dire des occupations nobles par excellence, tandis que la ferme ordinaire était surmontée de ces têtes de cheval qui, en Westphalie et ailleurs, se sont conservées jusqu'à nos jours comme emblème traditionnel de l'exploitation rurale [1].

La mythologie germanique nous fait connaître le Walhalla ou halle des élus, lieu de réunion des rois défunts ainsi que de tous les héros, morts, non de ce vulgaire trépas sur la couche de la maison, que le Germain caractérisait dédaigneusement de mort de paille, mais recueillis par les Walkyries sur le glorieux champ de bataille. D'après la légende, devant le Walhalla, s'étendait la forêt Glasur dont les arbres avaient des feuilles en or. On y arrivait par le pont Bifrost que l'arc-en-ciel dressait au-dessus des nuages ; l'entrée était décorée des emblèmes de Wotan, le loup et l'aigle, et tellement vaste que huit cents héros pouvaient y entrer de front. Au milieu du Walhalla, était placé un arbre sacré dont les feuilles nourrissaient la chèvre Heidrun qui, par ses mamelles, fournissait des jets intarissables d'hydromel. Le gigantesque sanglier Sæhrimnir, découpé chaque jour, fournissait de son côté une chair savou-

[1] Dr K.-G. Stephani, *Der älteste Deutsche Wohnbau und seine Einrichtung*, Leipzig, 1902-1903, 2 vol. in-8°, t. I, p. 407.

reuse qui, la nuit, repoussait par enchantement. Ainsi assurés du manger et du boire, les héros passaient leurs journées à de bruyantes joûtes, se donnant mutuellement de grands coups de framée et de scramasax pour, le soir venu et les blessures instantanément guéries grâce à un baume magique, se réunir en d'interminables banquets où circulaient les cornes d'urochs remplies d'hydromel.

Il va sans dire que ces descriptions du Walhalla au delà de

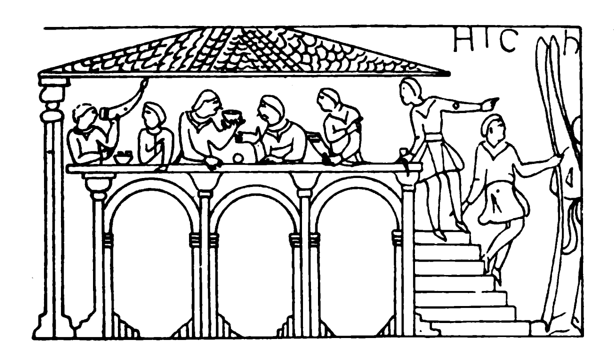


FIG. I. — HALLE DE BOSHAM.
(D'après la tapisserie de Bayeux).

l'arc-en-ciel ne fournissent guère de données positives sur la halle terrestre du seigneur allemand des premiers temps. Pour reconstituer cette halle, nous sommes donc forcés d'examiner quels sont les traits concordants que nous a légués la tradition si persistante du moyen âge. Or, ce document précieux entre tous qu'est la tapisserie de Bayeux [1] représente la halle de Bosham, appartenant au duc Harold ou à un de ses amis (fig. 1).

Cette halle se compose des trois parties que nous allons ultérieurement retrouver dans les constructions similaires, un rez-de-chaussée ouvert aux quatre vents et formé par des colonnes ou poutres en bois directement posées sur le sol, un étage formant

[1] On sait que la tapisserie de Bayeux forme une bande de 70 mètres de long sur $0^{m}50$ de large, brodée à l'aiguille, d'après la tradition, par Mathilde, épouse de Guillaume de Normandie, et représentant les principales scènes de la conquête de l'Anglet rre en 1066.



salle, et, enfin, un escalier ou perron donnant accès à cette salle [1].

La salle constitue la principale partie de la construction, et son nom devient souvent synonyme de halle ; chez les Francs, d'ailleurs, *sala, salita* était l'équivalent de *domus, casa,* et nombreux sont les noms de lieu formés par un déterminatif accompagné de *sala,* avec l'acception de maison noble, domaine, *bruk-sala,* Bruxelles ou Bruchsal (le domaine sur le marais).

Comme nous l'avons exposé ailleurs [2], la construction de maisons sur piliers remonte en Allemagne à une très haute antiquité, et s'est conservée jusqu'à nos jours, dans sa forme primitive, en Scandinavie et, dans une forme secondaire, dans le type de la maison dite alemane, qui se rencontre, par exemple, dans le chalet suisse et dans la maison de la Forêt-Noire. On peut se demander si la halle dérive de la maison scandinave ou vice-versa. Comme la construction sur piliers était, dans nos parages, un travail peu commun, limité à des ouvrages de luxe ou à des contrées montagneuses où le climat l'exige, nous inclinons à croire que, dans l'Europe centrale, cette construction n'est pas autochtone, mais bien importée du Nord où l'abondance des arbres, la grande habileté acquise dans le travail du bois et notamment dans la construction des navires, ont pu facilement faire naître ce type spécial.

L'étage porte parfois, dans les documents latins, le nom de *solarium,* devenu en flamand *solder,* en allemand, dans une acception différente, *söller.*

Aussi longtemps que les châteaux de l'époque, les mottes, restaient en bois, les halles étaient également de cette matière, chose dont la tapisserie de Bayeux nous fournit, comme nous l'avons vu, un exemple typique et même quelque peu tardif. Mais on ne s'étonnera pas que, déjà auparavant, au renouveau des arts de la

[1] Le dessin ci-contre, emprunté à l'ouvrage de Stephani (t. I, 439), d'après Jubinal, redresse quelque peu les lignes de l'original, moins régulières par suite des aspérités du tissu et des difficultés du procédé de la broderie. Il semble bien que la tapisserie de Bayeux reproduit plusieurs halles semblables, notamment dans la double scène qui représente la mort du roi Edouard. Si l'impéritie du dessinateur rend parfois les explications difficiles, il est toutefois certain que les grandes salles en bois et portées sur étage étaient fréquentes ; l'escalier paraît avoir été parfois logé dans une tour.

[2] *Maison rurale,* 2e partie, p. 105.

période carolingienne, on ait essayé de construire des halles en pierre. Ces halles, malgré l'adjonction de quelques éléments antiques, laissent distinctement apparaître la tradition germanique de la construction en bois. Elles ne peuvent nullement être assimilées à la stoa ou au portique de l'antiquité, qui étaient des promenoirs publics et ne comprenaient pas cette salle, la partie principale de la halle. Comme type de la halle de l'époque carolingienne, nous

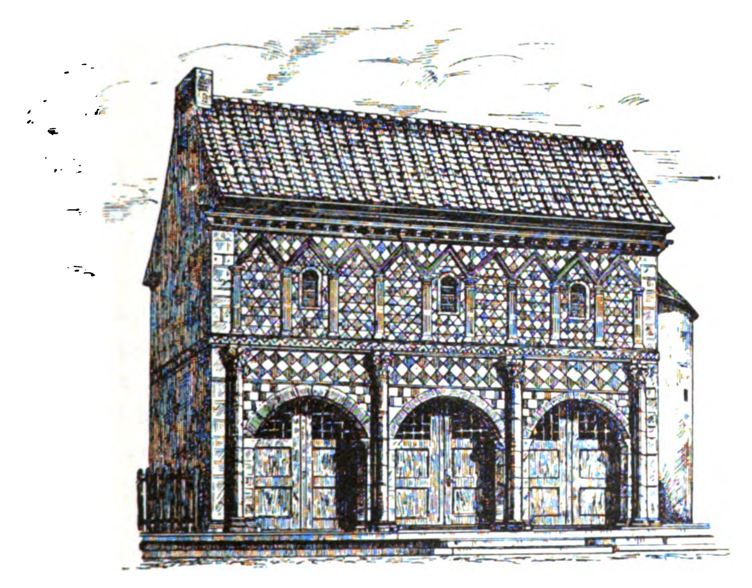


FIG. 2. — HALLE DE LORSCH.

nommerons la halle trop peu connue du couvent de Lorsch, érigée avant l'an 780 [1] et parvenue presque intégralement jusqu'à nous (fig. 2). Elle se compose de trois arcades ouvertes qui supportent la salle à laquelle on accède par un escalier latéral, logé dans une sorte de demi-tourelle qui est peut-être de date plus récente [2], mais remplace alors l'escalier primitif.

[1] *Cf.* STEPHANI, *op. cit.*, t. I. p. 239 et R. ADAMY, *Die fränkische Thorhalle u. Klosterkirche zu Lorsch*, Darmstadt, 1891, pet. in-f°.

[2] Adamy y voit, et selon nous avec raison, une ajoute postérieure, à cause du peu de solidité de la maçonnerie simplement accolée à la construction principale, ce qui a motivé la disparition de la demi-tourelle autrefois symétriquement placée contre le pignon opposé. Il est, de plus, évident que le ressaut de

Comme Stephani le constate avec d'autres auteurs, ce qui saute immédiatement aux yeux, dans ce monument, c'est l'imitation quelque peu maladroite de la construction en bois : les pierres formant des petits frontons sont réunies absolument de la même façon que les poutres assemblées à tenon et à mortaise.

On a, jusqu'à présent, beaucoup discuté sur la nature et le but pratique de la halle de Lorsch. D'aucuns y ont vu la porte d'entrée du couvent; bien à tort, car, comme Adamy le prouve, cette porte, dont on a retrouvé des restes, était située en avant de la halle qui se trouvait ainsi enclose dans la ligne des murailles. Adamy, de son côté, par une hypothèse trop hardie, déclare que le petit monument formait l'entrée, purement de luxe architectural, d'un atrium placé devant l'église, mais on ne saurait montrer, en deçà des Alpes, aucun exemple analogue ; il n'est pas admissible qu'on ait érigé pareille construction sans lui assigner un but pratique ; et, raison décisive, les trois ouvertures ou fenêtres placées dans chacune des deux façades, prouvent à l'évidence que l'étage formait salle, division du reste très nettement marquée par un cordon en saillie. Situé à l'intérieur de l'enceinte, le bâtiment n'avait non plus aucun but défensif, et les trois arcades n'étaient pas même disposées primitivement pour recevoir les portes qui y ont été ajoutées quand la halle a été transformée en chapelle, c'est-à-dire au commencement de l'époque gothique. C'est alors seulement, selon nous, qu'on y a également appliqué ces deux demi-tourelles, qui rappellent l'abside semblable ajoutée à la Porta-Nigra. Si, dès le début, la halle avait servi d'entrée au parvis de l'église, d'après toutes les traditions, elle aurait porté un emblème de sa destination chrétienne; or, elle n'a que les caractères de l'architecture civile, reste en dehors de l'habitation monacale proprement dite et constitue le type de la halle germanique reproduite en pierres de différentes couleurs, dont l'assemblage en échiquier produit une fort belle impression.

L'abbaye de Lorsch a été fondée vers la fin du VIII[e] siècle, par le comte Cancor et sa mère Williswinda, et il n'est pas impossible que le noble fondateur se soit réservé un droit de voué, un mun-

la muraille aurait été interrompu nécessairement là où la tourelle venait s'appliquer, et sa continuation prouve, au moins pour le second pignon, que la tourelle n'était qu'une addition postérieure.

dium sur l'abbaye et que, dans ce cas, la halle ait servi de lieu de réunion pour les vassaux de l'abbaye. Ou bien, c'est l'abbé même qui aura réuni dans cette salle ses leudes, ses principaux officiers séculiers, et l'on comprend fort bien que les réunions des hommes de guerre aient eu lieu à l'intérieur de l'abbaye, mais en dehors des bâtiments claustraux proprement dits.

La dénomination inexacte mais courante de *Thorhalle,* admise pour la halle de Lorsch, induit facilement à des interprétations préconçues : Bergner veut y voir le logis du portier et oublie que la Halle était en arrière du mur d'enceinte, ne pouvait nullement servir à surveiller la porte et ne doit pas être confondue avec les *solaria* qui surmontaient si fréquemment les portes et dont le type s'est conservé à travers tout le moyen âge; du reste, le luxe déployé dans cette construction indique suffisamment un lieu de représentation [1].

Le couvent de Maulbronn, qui date du milieu du XII[e] siècle, possède un bâtiment destiné au voué, *Herrenhaus, Fürstenhaus,* qui comprend, outre une grande salle, trois petites chambres, devenues nécessaires quand le voué avait l'*ostagium* ou *jus pernoctandi,* le droit d'auberge qui lui permettait de se loger à l'abbaye aux frais de l'abbé. Cette construction est située également dans l'enclos, mais séparée des bâtiments claustraux. A l'abbaye de Pforta, la vouerie se trouvait de même à l'intérieur des murs, près de la porte d'entrée [1].

Si la halle était, comme nous l'avons montré, la pièce officielle de la demeure féodale, il est certain que les résidences impériales, les *palatia*, ne devaient pas en être dépourvues, et, effectivement, nous en trouvons trace partout.

Les restes du palais de Charlemagne à Aix-la-Chapelle ne sont pas assez considérables pour permettre une reconstitution exacte de la *regia* ou salle impériale, mais, heureusement, un récit d'Eginhard nous donne de précieuses indications. Le célèbre annaliste raconte que, l'an 813, peu de temps avant la mort de Charlemagne, le portique en bois, érigé par l'empereur et qui reliait la basilique à la *regia* à la manière d'un pont suspendu, s'écroula, fait qui se renouvela quatre ans plus tard et fut expliqué par le mau-

[1] H. BERGNER, *Handbuch der bürgerlichen Kunstaltertümer in Deutschland,* Leipzig, 1906, 2 vol. gr. in-8°, t. I, p. 25 et 27.



vais état des bois rongés par l'humidité [1]. De plus, le Moine de Saint-Gall nous apprend que le rez-de-chaussée du portique servait, en cas de mauvais temps, de refuge aux désœuvrés et aux soldats, et que Charlemagne, qui ne négligeait aucun détail de sa maison, surveillait fort ces dessous afin qu'aucun désordre ne s'y commît [2]. De tout cela, il résulte que la salle impériale devait être située à l'étage, et Stephani suppose qu'elle constituait une vaste pièce sur voûtes, avec toit soutenu par des colonnes en bois placées dans la salle. Tout en utilisant des constructions antérieures et en employant la technique et certaines formes de l'art romano-byzantin, Charlemagne resta donc fidèle à la tradition germanique qui mettait la salle à l'étage, et nous donne le premier exemple connu d'un de ces chemins conduisant de la salle directement et de plain-pied à la chapelle du palais.

Le palais d'Ingelheim, commencé par Charlemagne et achevé par Louis le Pieux, constituait un édifice tout à fait neuf, car on avait fait table rase de toutes les constructions anciennes. Les ruines s'appellent encore aujourd'hui la *Salle*, d'après leur partie principale qui, à en juger par les substructions restées en place, s'élevait au-dessus d'un soubassement voûté, et représentait donc, comme à Aix-la-Chapelle, le principe de la halle, cette fois-ci entièrement en pierre, à l'exception peut-être des colonnes médianes supportant le toit.

Le palais de Nimègue, cité par les écrivains depuis 777, a été transformé au cours des siècles et détruit en 1796, à l'exception de la chapelle bâtie sur un plan de seize côtés. Stephani admet que la salle était également située à l'étage et accessible par un perron.

Des autres petits palais de Charlemagne, nous savons seulement que celui de Francfort-sur-le-Mein, appelé la salle ou le *Saalhof*, était muni d'une sorte de portique avec escalier à chaque extrémité, l'un pour monter, l'autre pour descendre, donc, même principe, salle à l'étage avec perron à deux rampes. Quant au palais de la Verberie dans l'Oise, qui a existé jusqu'au XVIIIe siècle, un auteur [3] dit que : « un corps de logis très vaste où se tenoient les assemblées

[1] EGINHARD, *Vita Caroli*, chap. 32. *Cf.* STEPHANI, *op. cit.*, t. II, p. 163.
[2] *Monachus Sangallensis*, t. II, ch. 30.
[3] Cité par STEPHANI, t. II, p. 213.

générales, les conseils, mallobergum, terminoit à l'occident cette étendue de bastimens, de même que la chapelle à l'orient. La chapelle et la salle d'assemblée formoient comme deux ailes qui accompagnoient une longue suite d'édifices de différentes formes et de différentes grandeurs. » Nous supposons que les édifices placés

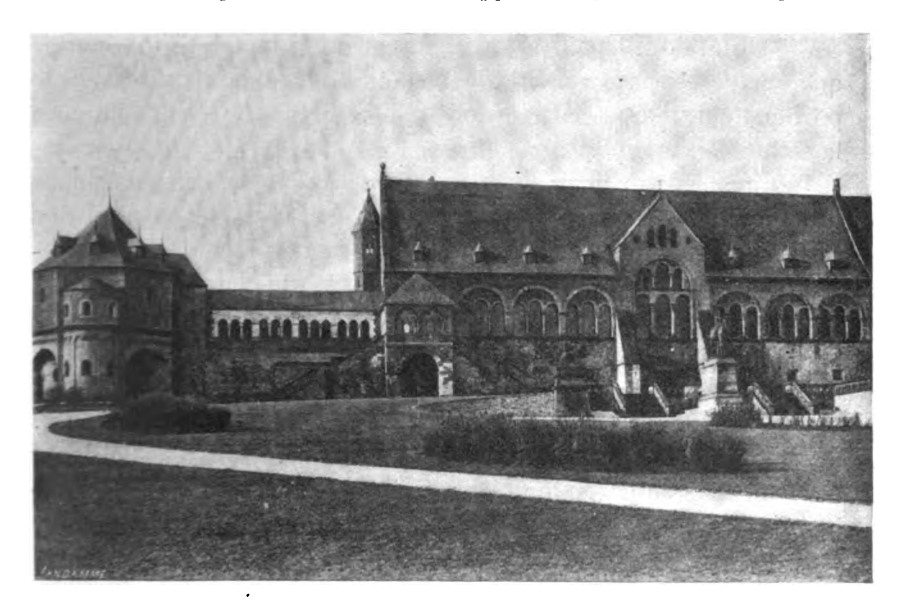


FIG 3. — PALAIS DE GOSLAR ET CHAPELLE DE SAINT-ULRIC (RESTAURÉS)

entre les deux extrémités offraient une enfilade de pièces conduisant de la salle à la chapelle.

Si les palais carolingiens n'ont laissé tout au plus que des ruines ou des substructions insignifiantes, il en est tout autrement de l'imposant palais de Goslar, la *curtis regalis* ou *regia domus*, palais qui, bâti au XIe siècle par l'empereur Henri III, fut plus ou moins transformé au moyen âge, vit un grand nombre de diètes impériales, et, après un long délabrement, vient d'être magnifiquement restauré (fig. 3.)

La principale partie du palais, constituée par l'immense salle impériale placée au-dessus d'une voûte massive formant rez-de-chaussée, mesurait environ 55 mètres de long sur $17^{m}50$ de large, avait la façade principale tournée vers l'orient et munie de sept arcades tri-

lobées non disposées pour être vitrées, et donnait ainsi, comme Stephani le constate expressément, l'impression d'une grande halle ouverte [1]. Au lieu des escaliers placés latéralement, un grand perron central, à double emmarchement, donnait probablement accès autrefois à la salle d'une si majestueuse simplicité. A côté de la salle s'élève la curieuse chapelle double du palais, dite de Saint-Ulric, dont le rez-de-chaussée est en forme de croix, tandis que l'étage est en octogone; la restauration moderne a rétabli le portique qui, d'après la tradition architecturale, devait conduire de la salle à la chapelle.

Les mêmes principes, la salle et la chapelle, se retrouvent dans la *pfalz* de Dankwarderode, construite en 1166 par le puissant duc de Bavière et de Saxe, Henri le Lion, et dans le palais de l'empereur Barberousse, ainsi qu'à Eger, où le rez-de-chaussée, très bas, porte, sur un plancher de bois, la salle accessible par un perron placé au centre, et à Gelnhausen, où la salle communiquait avec une chapelle double. (*Cf.* BERGNER, *op. cit.*, t. I. p. 52.)

Les traditions franques, et plus spécialement carolingiennes, devaient se retrouver naturellement en France. Viollet-le-Duc, tout en méconnaissant la signification de la halle, a cependant revendiqué pour la salle une origine franque. Il se trompe pourtant, quand il affirme que, des salles de l'époque carolingienne, d'après lui toutes construites en bois, aucune n'est parvenue jusqu'à nous, car nous savons que, malgré ses dimensions exiguës, la halle de Lorsch, construite en pierre, était bien une salle dans l'acception spéciale du mot. Par contre, Viollet-le-Duc expose excellemment le système de la salle du palais ou du château de l'époque postérieure, qu'il définit comme l'endroit où le souverain ou le seigneur exerce solennellement le pouvoir judiciaire et féodal, reçoit les hommages et juge les contestations entre ses vassaux.

Les trois éléments constitutifs de la halle se retrouvent dans la salle, mais se sont modifiés en s'adaptant à la construction en pierre et au système défensif du château, le rez-de-chaussée deve-

[1] Les baies de la salle destinée à ces assises impériales en plein jour, n'étaient probablement pas même fermées de volets Quand les salles des châteaux étaient munies de volets, mais non de fenêtres, les volets contenaient des ajours munis de corne, de spath, de parchemin huilé, etc., qui laissaient entrer quelques rayons de lumière (*Cf.* L. GAUTIER, *La Chevalerie*, p. 531.)



nant une salle basse, destinée uniquement aux mercenaires et aux manants, tandis que l'étage, appelé salle haute ou grand' salle, gardait sa destination antérieure et était réservée aux nobles, d'où en allemand son nom de *Rittersaal*, salle des chevaliers.

Soit simple question d'étiquette, soit effet de la tradition, soit, comme le pense Viollet-le-Duc, par prudence à l'égard des troupes mercenaires, ou pour tous ces motifs réunis, la salle basse n'avait de communication ni avec la salle haute, ni avec les principaux ouvrages de défense ; de la salle haute, par contre, on avait un accès facile aux courtines, au donjon. La séparation était tellement stricte que, parfois, la chapelle était divisée en deux étages, l'un accessible de la grand' salle, l'autre de la salle basse. Nous en trouvons un exemple des plus caractéristiques dans la magnifique chapelle castrale de Vianden, percée au milieu de la nef d'une ouverture entourée d'élégantes colonnettes et communiquant ainsi avec une chapelle inférieure où les gens du château, massés sous les lourdes voûtes, pouvaient assister aux offices.

On brodait autrefois des histoires romanesques sur cette chapelle double, en racontant que le dessous servait d'oubliette et que, moyennant un treuil, l'accusé était soulevé et tiré d'en bas pour entendre, suspendu dans l'air, la sentence prononcée par le juge placé au pied de l'autel. Une simple inspection des lieux montre que l'espace d'en bas n'a rien d'une oubliette, forme chapelle basse et est en communication avec la salle basse, ici fort improprement appelée salle des chevaliers par la tradition, alors que cette dernière dénomination doit revenir à la salle haute, dite salle byzantine. On connaît encore un certain nombre de semblables chapelles castrales doubles, notamment à Schwarzrheindorf, à Kobern, à Weilburg, à Eger et à Freyburg sur l'Unstrut. Rien ne s'opposait, du reste, à ce que la partie inférieure fût en même temps consacrée à la sépulture des membres de la famille du seigneur [1].

Comme troisième élément de la salle, nous retrouvons le perron, mot qui primitivement signifiait un gros bloc de pierre ou de maçonnerie ; il pouvait être à emmarchement simple ou double ou même triple, et offrait pendant la belle saison un séjour agréable au châtelain et à sa famille qui, de là, inspectaient la cour du château,

1. *Cf.* Bergner, *op. cit.*, t. I, p. 96.

accueillaient les arrivants et, peut-être, jugeaient de petits différends entre leurs serfs, qu'on ne laissait pas entrer dans le château ni surtout dans la grand' salle ; toutefois, le perron castral ne semble jamais avoir possédé une signification juridique spéciale. Quand la halle en bois se fut, depuis longtemps déjà, transformée en salle de pierre, l'accès resta en bois et porta alors le nom de *plancher,* ce dont L. Gautier donne de nombreux exemples. L'escalier de la grand'salle tantôt citée du château de Vianden, était d'ailleurs resté en bois jusqu'à sa destruction, au commencement du XIXe siècle. L. Gautier se trompe toutefois en faisant dériver ce plancher ou escalier du *pons ligneus* qui, au début de la féodalité, formait le passage facilement interrompu conduisant, par dessus palissades et fossés, de la motte fortifiée à la campagne, car il remonte à une époque plus éloignée, étant simplement l'escalier ou le plan incliné conduisant à la halle germanique.

D'après certaines indications des miniatures, on pourrait admettre que le plancher s'élargissait à hauteur d'étage, formant une sorte de galerie ou de balustrade comme on la retrouve entourant le chalet suisse, mais, faute de preuves décisives, il faut réserver ce détail à un examen plus approfondi.

Viollet-le-Duc cite à l'appui de sa définition de la salle, les salles des palais de Troyes et de Poitiers, des archevêchés de Paris et de Sens, des châteaux de Blois et de Coucy, celle du château de Montargis, longue de cinquante mètres, avec escalier monumental, la salle du palais de Paris, bâtie sous Philippe-le-Bel, de soixante-dix mètres de longueur, avec rangée médiane de colonnes, enfin celle du château de Pierrefonds, avec les trois marches du justicier, que nous retrouvons dans cette *laubia* de la grande salle du château de Wartburg [1] devenue fameuse dans la légende, comme théâtre de la lutte entre les trouvères allemands, et tous ces exemples viennent à l'appui de notre théorie, à savoir que la salle n'est que la suite, la transformation de la halle germanique.

Le siège surélevé, le *hochsitz,* avait été toujours, chez les Germains, la marque du rang de chef, et ne pouvait manquer de se retrouver dans la salle à laquelle il donnait son caractère juridi-

[1] Au château de Wartburg il y a actuellement quatre marches, en comptant celle qui constitue le plancher de la loge surélevée.

que. Il nous paraît exagéré d'affirmer, comme le fait Gautier, que la salle constituait pour ainsi dire un privilège régalien et que les ducs et les comtes se l'approprièrent par une sorte d'usurpation ; il semble au contraire que tout noble, tout chef ait eu, de tout temps, la faculté de réunir ses vassaux, ses fidèles, dans une halle. Quant à l'ameublement de la salle, il ne s'était que peu sensiblement transformé. On pendait toujours aux murs des trophées de guerre et de chasse ou, dans les maisons très riches, on garnissait ces murs de tapisseries à histoires ; la cheminée et les fenêtres vitrées vinrent augmenter le confort ; mais de grands meubles point, sauf peut-être un bahut servant de siège ou quelques bancs garnis de coussins, le long des murs et aux embrasures des fenêtres. Quand il y avait banquet dans la grand' salle, on « dressait » le couvert, en mettant des planches sur les tréteaux mobiles, dits « estaches » [1], et en guise de tapis de pied on y répandait sur le sol du romarin, des glaïeuls, de la menthe, des roses et d'autres fleurs ou feuilles odoriférantes.

CHAPITRE II. — LA MAISON COMMUNE ET LA HALLE PUBLIQUE.

Dans l'Europe centrale, les villes doivent leur origine à des circonstances diverses. Bien que Tacite nous dise que les Germains ne connaissaient ni des villes entourées de murailles, ni mêmes des habitations contiguës les unes aux autres, les auteurs romains nous citent un certain nombre d'*oppida* et de *civitates*, chefs-lieux de tribus germaniques. Il était en effet fort naturel que la résidence d'un chef fût entourée des habitations d'un certain nombre de ses fidèles formant à la fois son conseil et sa garde du corps ; à ces habitations venaient se joindre les demeures de ses protégés, de ses artisans, de ses serviteurs, bref, toute une petite cour vivant autour du chef dont ils dépendaient. Au fur et à mesure que les différentes tribus prirent définitivement possession du sol et s'y acclimatèrent, toute maison forte fut vite entourée d'un cercle d'habitations dont les occupants cherchaient la sécurité derrière les remparts, en cas de guerre ou d'invasion. Les Huns d'abord, les Hongrois et les Normands ensuite, avaient contribué

[1] L. GAUTIER, *La Chevalerie*, p. 616.

à faire apprécier les avantages des places fortes, et le mouvement de concentration, né dès les premiers siècles, s'était fortement accrû dans la suite. Avec la création d'une royauté franque et, plus tard, d'un empire, le pouvoir central trouva utile d'occuper et de fortifier les points stratégiques, passages des fleuves, intersections des grandes routes commerciales, etc., et tous ces endroits virent affluer sous leurs murs de nombreux colons cherchant à profiter d'une situation avantageuse et à l'abri des coups de main, pour se livrer au commerce ou aux métiers. Nombreuses aussi étaient les cités romaines, devenues sièges d'un évêché ou possédant un sanctuaire renommé, qui avaient gardé leurs murs et cherchaient à se donner une organisation nouvelle. Les couvents de leur côté, comprenant écoles, ateliers, vastes exploitations agricoles, attiraient d'autant plus une nouvelle population autour d'eux, qu'ils constituaient un asile où pouvaient se réfugier ceux qui craignaient la vengeance d'un puissant de la terre, et maintes fois en peu de temps un bourg florissant entourait les murailles du monastère. A leur tour, les grands propriétaires féodaux formaient des *villes neuves* en accordant le droit d'asile et des terres à quiconque venait se fixer dans l'enceinte érigée par eux, et le nom générique de ces fondations est devenu, sous des formes diverses *(Neuville, Noville, Neuveville, Villeneuve,* en allemand *Neustedt, Neustadt),* un nom propre qui raconte l'histoire de leur origine. D'autres villes pouvaient naître pour ainsi dire spontanément d'un village placé dans un pays riche, dans une situation privilégiée, ou se former autour d'une exploitation minière, une saline, une source thermale. Puis, à l'époque des Croisades, beaucoup de chevaliers, pour se procurer les moyens de s'équiper, cédèrent, moyennant deniers, des franchises aux principales agglomérations, élevées ainsi au rang de villes. Les souverains de leur côté, voyant l'essor donné à une région entière par le développement des villes, accordèrent assez largement la franchise urbaine, non seulement à des centres déjà quelque peu considérables, mais même à de simples villages agricoles dont les habitants, dans la suite, se qualifiaient fièrement de bourgeois. A l'est de notre pays, la charte donnée à la ville de Beaumont devint le prototype de nombreux affranchissements dits « à la loi de Beaumont [1] ».

[1] *Cf.* G. KURTH, *La loi de Beaumont en Belgique.* (Mémoires couronnés et autres de l'Académie royale de Belgique, t. XXXI, in-8°, 1881.)

Les affranchissements comportaient le droit de justice scabinale, le droit de posséder, le droit de se défendre, le droit et le devoir de défendre le pays et le souverain.

A l'exception peut-être de quelques-unes dont l'origine remonte à l'époque romaine, toutes les villes étaient, à leur origine, agricoles, c'est-à-dire se trouvaient en mesure de suffire en grande partie à leur subsistance au moyen de l'agriculture. Le petit bourgeois, tout en étant aubergiste, artisan ou commerçant, avait son écurie, son bétail dans la ville, où un grand jardin potager faisait généralement suite à la maison. Il serait curieux de suivre, à travers les âges, la diminution progressive de l'agriculture remplacée de plus en plus par l'industrie, le commerce, l'administration, et, depuis l'organisation des armées permanentes, par le casernement des troupes.

On n'a qu'à examiner le très intéressant atlas des Pays-Bas de Jacques de Deventer pour se rendre compte de la situation qui existait vers le milieu du XVI[e] siècle. Les toutes petites villes ne se composaient souvent que de deux rues se coupant à angle droit avec, au centre, une place réservée à l'église et à la maison commune, d'autres avaient, peut-être, une rue latérale ou une bifurcation en plus, mais dans toutes, grandes ou petites, on trouve en règle générale, surtout contre les remparts, de vastes espaces non bâtis, qui servaient de prairie, de pâturage, de verger, et d'où la place, en cas de blocus, pouvait tirer d'importantes ressources pour son alimentation. En Allemagne, certaines grandes villes comprenaient même des vignobles et des houblonnières[1]. Souvent, dans les centres importants qui devaient leur franchise au souverain, celui-ci s'était réservé de vastes terrains qui, d'après Stiehl[2], furent en nombre de cas donnés plus tard aux Ordres mendiants, dont nous admirons en effet, même en Belgique, les grands jardins

[1] Mayence, au X[e] siècle, possédait de riches cultures, en froment, seigle, raisins et fruits. (*Cf.* BERGNER, *op. cit.*, t. I, p. 189).

[2] STIEHL (O.). *Das Deutsche Rathaus im Mittelalter. Mit 187 Abbildungen.* Leipzig, 1905, in-4°. — Donnant la description très détaillée de près de cent et trente hôtels de ville de l'Allemagne, cet important ouvrage part des maisons communes à plan simple pour arriver ensuite aux constructions les plus compliquées. Il serait à désirer qu'on fît, pour la Belgique, si riche en constructions municipales, un travail analogue, en tenant compte de l'évolution que nous exposons dans le présent travail.

intra muros. Tirlemont avait étendu ses fortifications beaucoup trop loin de l'agglomération bâtie et ne se trouvait plus en mesure de garnir suffisamment ses murailles de bourgeois, ce qui fut une cause de faiblesse, le motif de sa prise au XVIIe siècle. Le terrain laissé à la culture est plus restreint dans les places fortes créées uniquement dans un but stratégique, telles que Philippeville, Montmédy, Mariembourg, et dont la position sur une hauteur ou entre des cours d'eau ne permettait pas de donner beaucoup d'extension à ces terrains réservés. Mais, même à Bruxelles, nous trouvons au XVIe siècle, à l'intérieur des remparts, notamment du côté de la rue du Marais, de grands terrains non bâtis, et l'on sait, du reste, que certains anciens quartiers ont gardé jusqu'à ce jour des jardins fort importants.

Les bourgeois possédaient naturellement d'autres champs situés au-delà des portes ; en premier lieu, les lignages étaient propriétaires de nombreuses fermes, qu'ils cultivaient directement par leurs valets ou par l'intermédiaire de fermiers ou de métayers, et dont ils tiraient une grande partie de leurs revenus, leur situation sociale privilégiée ne leur permettant pas toujours d'exercer le commerce ni surtout un métier.

Dans son *Histoire d'un Hôtel de Ville et d'une Cathédrale*, Viollet-le-Duc donne, sous la forme d'un récit, sa théorie sur l'évolution historique de l'hôtel de ville. Il semble admettre que, primitivement, la maison commune n'était que le développement, l'élargissement de la *curia* romaine. On pourrait, à l'extrême rigueur, admettre que, pour de rares cas dans le midi de la Gaule, tel a été le processus historique ; mais on ne pourrait jamais accepter pareille filiation pour le nord de la France, la Belgique, l'Allemagne, bref pour toutes les contrées où les invasions et la féodalité ont complètement brisé le moule romain et reconstitué la société sur des bases autres, des traditions et des principes complètement différents. Nous avons montré que, sauf quelques villes épiscopales, la plupart des agglomérations urbaines se sont formées lentement, sous un régime féodal basé sur la tradition germanique, et c'est bien cette dernière, comme nous le verrons, qui a donné son cachet à l'hôtel de ville, comme elle l'a donné à toute l'organisation judiciaire du moyen âge.

Dès que la commune libre fut constituée, il lui fallait un lieu de

réunion, siège de la justice et de l'autorité communales. Si, en cas de nécessité, les bourgeois pouvaient encore être réunis en assemblée plénière sur la place publique, sous un chêne ou un tilleul, comme au village, les échevins avaient besoin d'un local où, à l'abri des influences domestiques, loin de toute oreille indiscrète, ils pussent délibérer des affaires de la cité.

Possédant au moins partiellement l'autorité seigneuriale, la ville voulut avoir la halle des nobles, c'est-à-dire la salle du château, se

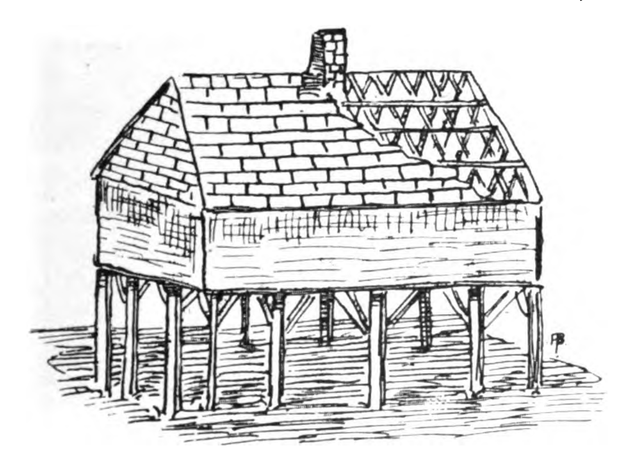


FIG. 4. — HOTEL DE VILLE DE NIEUWSTADT PRÈS D'ECHT.

composant dans l'origine des trois éléments que nous connaissons, le rez-de-chaussée, la salle proprement dite et le perron, éléments auxquels la ville ajouta bientôt un quatrième, le beffroi. Cette construction prit le nom de maison commune, maison scabinale, *publica civium domus, domus civitatis, domus consulum,* et plus tard celle d'hôtel de ville. Parfois même, et Ducange [1] nous en donne un exemple, l'antique nom de halle continua à désigner l'endroit où les échevins rendaient la justice ; on trouve aussi en Allemagne le nom de *lobia fori* (STIEHL, *op. cit.*, p. 129) qui désigne plus spécialement les arcades de la halle, et se retrouve à Bruges dans le nom de *poorterslogie*. Un hasard heureux nous a fait découvrir aux Archives du Royaume un document de la plus haute importance pour l'étude de cette question, c'est-à-dire un hôtel de

[1] *Glossarium s. v. hala,* 1.

ville existant encore à la fin du XVI[e] siècle et représentant sensiblement la halle germanique primitive, à savoir celui de la toute petite ville de Nieuwstadt ou Nustatt [1], près d'Echt (fig. 4), située dans cette seigneurie de Montfort qui, faisant partie du duché de Juliers, a été cédée au stadhouder prince d'Orange par le roi de Prusse, en



FIG. 5. — HALLE DE PLOUESCAT.

1769, et appartient aujourd'hui au Limbourg hollandais. Tout porte à croire que semblables étaient au haut moyen âge les maisons communes de ces petites villes qui ne pouvaient s'offrir le luxe de traduire en pierre la halle germanique en bois. Déjà fort délabrée, le toit en ruines, sans moyen d'accès, cette maison, dont l'archaïsme semble avoir tenté le dessinateur, n'aura guère tardé à disparaître rapidement Détail très archaïque, elle n'a pas de fenêtres, du moins du côté tourné vers le spectateur, et l'on peut supposer que, s'il en existait de l'autre côté, elles se composaient simplement de volets ajourés. Le plancher ou plan incliné, qui y donnait accès, a été détruit ou momentanément retiré ; seule la

[1] A.-J. VAN DER AA, *Aardrijkskundig Woordenboek der Nederlanden,* Gorinchen, 1846, in-8°, s. v. *Nieuwstadt.* — Nous avons déjà reproduit ce monument dans notre *Maison rurale (Annales,* t. XX). La plupart des gravures suivantes sont empruntées à l'ouvrage *La Belgique, 1830-1905,* publié sous la direction de M. J. MOMMAERT et au *Jubilé National,* par A.-Th. ROUVEZ.

cheminée, qui semble en maçonnerie, constitue une sorte d'anachronisme dans ce tableau où il ne manque qu'un ornement du pignon, aigle, tête ou bois de cerf ou dragon, pour nous donner l'idée complète de la halle germanique. On n'a qu'à comparer cette maison avec le monument de Lorsch, en faisant pour celui-ci



FIG. 6. — INTÉRIEUR DE LA HALLE D'AURAY.

naturellement abstraction des emprunts purement accessoires faits à l'antiquité, et à la halle de Harold, pour se convaincre de l'identité du type [1].

Nous retrouvons en Bretagne un type analogue dans la curieuse halle de Plouescat (fig. 5), attribuée au XVe siècle et dont les piliers de bois reposent, à la manière primitive, sur des blocs de

[1] Le célèbre architecte Garnier avait, lors de l'Exposition de Paris de 1899, construit une sorte de halle sur piliers, que, dans les encyclopédies françaises, on reproduit parfois, très erronnément, comme représentant le type de l'habitation courante des Germains. Cette maison était tellement haut perchée que femmes et enfants n'auraient pu y arriver que très difficilement, et les hommes eux-mêmes auraient couru de grands dangers à quitter semblable salle, accessible par une échelle fort raide, après ces copieuses libations dont, au témoignage des anciens, ils étaient coutumiers et qui faisaient donner à ce lieu en anglo-saxon les noms caractéristiques de *beor-sele*, *meodu-heal*, salle à boire la bière ou l'hydromel ; la véritable halle, nous le savons, ne servait d'ailleurs pas d'habitation de famille.

granit qui les protègent contre l'humidité du sol; dans la halle de Pontivy, également d'un très beau cachet; dans celle de Faouët où les piliers de granit qui supportent un toit immense, surmonté d'un joli clocheton, reposent sur un mur peu élevé; dans celle d'Auray dont les piliers extérieurs sont entièrement en maçonnerie, mais dont l'intérieur (fig. 6) fait voir de magnifiques charpentes et un escalier de date relativement récente. Ces halles qui servent de marché ont généralement l'étage partiellement transformé en salle attribuée, comme à Faouët, aux réunions du conseil communal ou, comme à Auray, à la Justice de Paix.

On ne doit pas s'étonner de rencontrer ainsi au fond de la Bretagne des monuments d'un type absolument germanique; la féodalité et l'art médiéval ont donné leur empreinte aux constructions bretonnes, où l'on chercherait en vain une survivance de l'art celtique, car les monuments de la préhistoire, dolmens et cromlechs, n'ont guère influencé les époques historiques. Au contraire, la maison rurale de la Bretagne, encore peu étudiée, partage, avec tout le nord de la France, des particularités d'origine franque, emploie beaucoup le bois et montre souvent le colombage normand. Nous y retrouvons encore en d'autres endroits des constructions similaires sur piliers, ainsi l'hôtellerie des Trois Piliers à La Chèze qui ressemble fort à une halle transformée en maison, avec cette saillie de l'étage caractéristique pour les maisons en bois, qu'on rencontre très souvent jusque dans le pays de Liége. Pour la Normandie, on nous signale une halle du même genre à Saint-Pierre-sur-Dives, et pour l'Italie du Nord, l'hôtel de ville de la petite cité d'Orta. La présente étude sommaire montre ainsi combien la halle est répandue, et combien il importe d'en déterminer la genèse historique.

La principale partie de la maison commune et, dans l'origine, le seul espace clos, était donc la salle, lieu de réunion des magistrats; la justice se rendait très souvent non à l'intérieur, mais à l'extérieur, à ciel ouvert, à la *vierschare* [1], le banc des échevins, adossé à la maison

[1] Siégeaient généralement à la *vierschare* (littéralement aux quatre barres), le bailli ou son délégué, selon les cas, deux, quatre, sept ou treize échevins et le greffier. Parfois, dans la suite, la *vierschare*, au lieu d'être installée *sub divo*, en plein air, constituait un bâtiment spécial, ainsi à Gand.



commune, fermé par la barre à laquelle on attrayait son adversaire, et surmonté d'un auvent. Les échevins se recrutant dans certaines villes exclusivement dans les lignages, ceux-ci regardaient parfois la maison commune comme leur propriété collective et y organisaient des fêtes de famille, banquets et noces, pour lesquelles la salle était tendue d'étoffes et de tapisseries.

Cependant, avec les progrès du temps, les échevins ne restaient pas seuls dans la maison commune ; il fallait bientôt un lettré pour écrire les missives envoyées par la ville et déchiffrer celles reçues du dehors, tenir les procès-verbaux, rédiger les statuts et des ordonnances, bref, pour faire les écritures de la cité, et le personnage ainsi introduit dans la maison commune reçut le nom de clerc ou écrivain de la ville, de secrétaire, de greffier, ou, dans certains pays, de chancelier, de notaire, de syndic. Or, pour le loger, il fallait établir un local lui permettant de vaquer tranquillement à sa besogne sans être troublé par le va-et-vient des personnes ayant affaire aux magistrats qui, de leur côté, pouvaient avoir le désir de délibérer entre eux, sans la présence d'un tiers. De plus, on eut besoin d'un abri sûr pour le trésor communal enfermé dans la « huche commune », constituée par un coffre bardé de fer et s'ouvrant à l'aide de multiples clefs confiées à diverses personnes ; il fallait de même sauvegarder une chose plus précieuse que le trésor communal, les lettres d'affranchissement et autres documents qui constituaient non seulement l'acte de naissance et l'histoire de la ville, mais servaient aussi à celle-ci à se protéger contre les tracasseries judiciaires d'une époque déjà fort procédurière.

Dès l'époque carolingienne, comme nous l'avons dit plus haut, on avait remarqué que le dessous de la halle offrait un abri commode contre les intempéries, et les soldats de Charlemagne aimaient à s'y réunir. Or, parmi les droits régaliens concédés aux villes par les souverains, figurait régulièrement la permission de tenir foires et marchés, parfois à la condition d'une redevance, d'un tonlieu déterminé. Si les marchands d'objets sans grande valeur pouvaient à la rigueur s'installer sous de légers abris, ces loges construites à l'aide de perches et de toile dont l'emploi s'est conservé jusqu'à nos jours, par contre, les marchandises de prix ou se détériorant facilement, cuirs, draps, sel, grains, réclamaient une protection efficace contre la pluie, contre les ouragans qui parfois

balayaient les échopes provisoires. Le dessous de la maison commune était tout indiqué pour ce but, et, détail sur lequel nous ne saurions trop insister, il garda ce nom de *halle* qui, d'après la théorie que nous venons d'exposer, s'appliquait primitivement à la construction entière.



FIG. 7. — SCEAU DE TOURNAI.

Il était désirable que les marchands pussent trouver, dans le marché même, un endroit sûr, muni de solides fermetures afin d'y déposer les marchandises pour la nuit et pour le temps où le marché était fermé, et de là il devenait nécessaire d'ajouter certains magasins à la maison commune.

Le troisième élément constitutif de celle-ci, le moins important à la vérité, était l'escalier conduisant ou bien directement à la salle ou bien aboutissant à une galerie extérieure courant le long de la façade. Le principe de l'assemblée générale du peuple, le *malberg,* était maintenu, en ce sens que les décisions du magistrat, c'est-à-dire des délégués du peuple, pour être valables, devaient être annoncées à la commune convoquée. Cette convocation se faisait à son de trompe ou de cloche ; plus tard, au lieu de réunir tous les citoyens, on chargea un sergent de faire la publication dans les différents quartiers, aux carrefours et places publiques, ou, le dimanche, à la sortie des offices. Aujourd'hui, la publication se fait simplement par apposition d'affiches. Pour que toute la commune pût voir et entendre le magistrat chargé de la publication, il fallait que celui-ci fût placé dans un endroit dominant, et l'on choisit pour cela tout naturellement le haut de l'escalier de la maison commune, d'où également, en Allemagne, le magistrat nouvellement élu devait se présenter à l'assemblée des bourgeois.

Par suite des nombreux besoins nouveaux qui se faisaient sentir,



FIG. 8. — BEFFROI DE BRUGES.

services à installer, marchandises à loger, valeurs à garder, la maison en bois n'était plus ni très sûre ni très commode, et quand on se mit à ériger partout des églises en pierre, les bourgeois ne se firent pas faute de profiter des connaissances techniques acquises, pour élever en maçonnerie cette maison commune qui, aux yeux de tous, représentait leur liberté et leurs droits.

Il faudrait une plume plus éloquente que la nôtre pour décrire l'enthousiasme, le dévouement, la persévérance avec laquelle, dès le XII[e] siècle, les bourgeois se mirent à cette œuvre.

On commença par des fondations solides destinées à porter la construction monumentale ; depuis le XIII[e] siècle, à ce qu'il semble, on établit même de fortes caves sur voûtes destinées à loger le vin que la ville recevait du dehors, de ses propres domaines ou à titre de redevance, et dont elle réservait, dans certains pays, une partie pour les hospices ou pour être donnée en cadeau [1].

Nous avons déjà dit que les lignages considéraient quelque peu l'hôtel de ville comme leur propriété ; ils voulurent donc y avoir un local pour leurs réunions non officielles, et un compartiment des caves, ou encore une salle de l'étage leur fut souvent réservée en Allemagne, pour y boire, moyennant un juste prix, le vin confié au soin de leur cellérier, et qu'ils savaient n'être point falsifié.

Vint ensuite la halle avec ses gros piliers, ou bien ouverte ou bien munie de portes à serrures solides. Si la construction était très grande, le fond de la halle pouvait être converti en magasins servant à la ville ou prêtés, pendant la foire, aux marchands qui affluaient de toute part [2].

Au-dessus de la halle s'élevait l'étage occupé en premier lieu par la salle, à laquelle pouvaient être ajoutés les différents locaux du service. La salle occupait, en tout cas, la grande partie de

1 Vin, pain blanc, épices, jambons fumés, étoffes, armes et sommes d'argent, tels étaient, selon les cas, les présents que la ville offrait généralement aux grands personnages qu'elle recevait, ou encore, au XVII[e] siècle, aux chefs militaires dont elle voulait gagner la bienveillance ou qu'elle voulait remercier d'avoir maintenu, parmi leurs troupes, une discipline toujours très relative.

2. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'architecture*, définit la halle comme un lieu enclos ou découvert dans lequel des marchands, moyennant une redevance payée au seigneur du dit lieu, acquéraient le droit de vendre certaines marchandises. « *Dès les X[e] et XI[e] siècles, il y avait à Paris une halle... Deux ans après [en 1183] il [Philippe-Auguste]... fit faire deux halles entourées d'une muraille garnie de logis et fermée de bonnes portes afin que, quand il pleut, les marchands y pussent vendre leurs marchandises et les tenir à couvert en tout temps et en toute sûreté... Généralement les halles, pendant le moyen âge, n'étaient autre chose qu'un espace appartenant à un seigneur féodal ou à la ville, sur lequel on permettait la vente des marchandises. La halle se tenait sur une place, sous des porches d'église, sous des portiques de maisons, autour des beffrois, des hôtels de ville, sous des appentis. Par le fait, la halle n'avait pas un caractère monumental qui lui fût propre.* » Les définitions données par Viollet-le-Duc ne sont pas exactes. Si le nom de *halle* a pu accidentellement et par extension s'appliquer à la place du marché ou au droit de tenir marché, nos halles de Belgique sont là pour revendiquer énergiquement un caractère architectural propre, conforme à leur origine.

l'étage ; à l'époque romane, elle n'était pas encore vitrée, mais simplement éclairée par des baies en forme d'arcade munies de volets ajourés. Parfois, il y avait déjà une cheminée permettant un chauffage suffisant pour chasser le froid et l'humidité.



FIG. 9. — BEFFROI DE MONS.

On ne ménageait, du reste, pas le bois des forêts communales et les célèbres pincettes de l'hôtel de ville de Damme, hautes de six pieds, montrent que de gros troncs d'arbres s'engloutissaient dans les cheminées municipales. De la salle on arrivait au grenier servant à recueillir le blé dû à la ville *(spijkerrenten,* en français *espier),* les approvisionnements, la décoration des fêtes, bref tout le mobilier et les effets qui n'avaient pas un emploi journalier.

Le perron restait un simple escalier avec plate-forme, conduisant à l'étage, ce dernier sans communication directe avec la halle.

A ces éléments empruntés à la halle vint, dès le XIIe siècle, s'adjoindre un élément nouveau, le beffroi ou belfort. Déjà la ville avait, comme le château ou le palais, la salle et le perron comme symbole et siège de son autorité civile ; chargée de sa propre défense, elle voulut avoir également le symbole de son pouvoir militaire, et elle adjoignit à sa maison une tour carrée rappelant le donjon féodal, qui, du reste, porte parfois le même nom. Entre les deux, il y avait cependant une différence fondamentale. Le château était un poste militaire fortifié, dont le donjon formait le point culminant, le dernier refuge ; par contre, la maison commune devait être une maison de paix, la maison ouverte à tous les citoyens et, en règle très générale, n'était pas fortifiée [1]. Les remparts constituaient la principale défense de la ville, et une fois les murs escaladés, les maisons à la merci d'un ennemi, il n'aurait servi à rien de se barricader dans un hôtel dont on aurait eu vite raison. Seul, le souverain gardait à l'intérieur de la ville un château fortifié, une citadelle située sur une éminence, comme à Namur, à Binche, à Louvain, ou entourée d'eau, comme à Gand et à Ypres, et destinée plus encore à maintenir les bourgeois dans le respect de l'autorité souveraine qu'à servir contre un ennemi du dehors. Toutefois, le beffroi devait présenter quelque garantie contre des effractions, contre une émeute, car on y conservait le trésor de la ville [2] et les archives avec les lettres d'affranchissement et de privilège, si jalousement gardées.

Il paraît que, comme la motte et la halle et la maison communale elle-même, les beffrois étaient, dans les premiers temps, souvent en bois, par exemple les beffrois primitifs de Bruges et de Gand, ce dernier démoli seulement en 1401 ; mais le danger d'incendie était trop grand pour que l'on ne renonçât pas, le plus tôt possible, à ce mode de construction.

1. On connaît un certain nombre d'églises fortifiées, et on trouverait peut-être également quelques hôtels de ville fortifiés à la suite de circonstances spéciales ; toutefois certaines maisons de ville — en Allemagne citons Kalkar et Villingen, et Niort en France — sont munies d'un crénelage dont le but pratique était de faciliter la visite et l'entretien de la toiture, et qui finit par devenir, comme à Bruxelles et ailleurs, un couronnement ajouré muni d'une riche ornementation.

2 En Allemagne, le beffroi prend parfois le nom de *Pfenningturm,* tour aux deniers. *Cf.* STIEHL, *op. cit.*, p. 435.

Dans certains cas, le beffroi fut détaché de l'hôtel de ville et placé à cheval au-dessus d'une rue ou comme porte d'entrée à la ville, dans ce dernier cas, naturellement, avec les dispositifs de défense que la situation exigeait.

On pouvait établir dans les fondations des cachots ou oubliettes

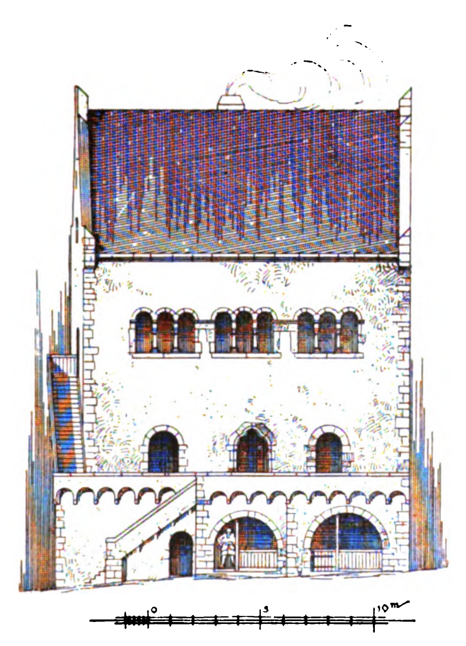


FIG. 10. — HOTEL DE VILLE DE GELNHAUSEN.

pour les malfaiteurs dangereux, mais généralement on installa la prison dans une quelconque des nombreuses tours qui formaient les fleurons de la couronne murale de la ville ; on réservait toutefois, dans certaines villes, ainsi à Ypres, un cachot dans le donjon pour certains prisonniers politiques.

Si le beffroi formait porte ou passage, le chartrier était reporté à l'étage ; au-dessus de celui-ci se trouvait l'étroit logis du guetteur qui, placé dans une échauguette de la tour, avait pour mission de signaler les incendies et, en temps de troubles, l'approche d'éléments suspects. La tour se terminait en flèche surmontée d'une girouette ou d'un épi ayant, pour les villes impériales, la forme d'un aigle, et pour les autres, celle d'un saint Michel, d'un saint Georges ou encore d'un dragon, symbole de puissance militaire.

Le dragon, comme symbole de l'autonomie communale, est assez intéressant pour que nous essayions d'esquisser son histoire. Rarement un emblème quelconque a trouvé une aussi grande diffusion. Déjà employé par les Mèdes et les Perses, il constitue non seulement l'emblème officiel de la Chine, mais il est encore d'un fréquent emploi au Japon et dans l'Inde; le dragon décore souvent les boucliers et les casques grecs et joue un grand rôle dans la mythologie grecque, comme gardien du Jardin des Hespérides, etc. Les Romains, à leur tour, s'en servaient comme enseigne, depuis Aurélien, et le firent porter par des officiers appelés *draconarii.*

Dans la mythologie des Germains, le dragon est représenté comme gardien des trésors (le Fafnir du mythe de Sigurd ou Sigfrid), ou encore comme un monstre (serpent de Midgard) destiné à amener un jour la fin du monde. Les Normands et tous les Scandinaves employaient fréquemment la figure du dragon dans leurs sculptures et en ornaient la proue de leurs embarcations. La tapisserie de Bayeux montre deux messagers, *nuntii Guillelmi*, portant des boucliers ornés d'un dragon; ailleurs un officier placé près du siège d'honneur de Guillaume tient un bouclier semblable et paraît bien être l'écuyer, le *scutifer*, du vaillant duc : de là on a conclu que le dragon constituait l'emblème héraldique de Guillaume le Conquérant. D'autres peuplades germaniques employaient également le dragon comme enseigne [1] ; nous pensons que, primitivement, le monstre devait servir d'*apotropæion*, d'épouvantail, pour intimider les ennemis, comme la tête de Méduse des Grecs, ou les masques de guerre, etc., adoptés par les tribus sauvages. En 1214 encore, l'empereur Othon IV, dans la guerre contre Philippe-Auguste de France, se servait d'un *carroccio* ou char d'apparat pour conduire à la bataille son enseigne que le poète Guillaume Le Breton décrit ainsi :

Erigit in carro palum, paloque draconem
Implicit, ut possit hinc atque inde videri.

[1] Le musée romano-germanique de Nuremberg a reconstitué ces enseignes, d'après les données exposées par feu L. Lindenschmit dans son *Handbuch der Deutschen Alterthumskunde*, p. 278 ss.

Le chevalier Dierickx[1] dit que Philippe d'Alsace se servait également du dragon comme enseigne. Il est donc fort explicable que les grandes communes aient voulu couronner le beffroi, par lequel ils affirmaient leur autorité militaire, de ce signe de commandement et de défi, et ainsi le dragon devint emblème communal dans plusieurs villes belges, notamment à Gand, à Ypres, à Tournai, et les comptes municipaux nous montrent les soins que, dans le courant des siècles, on donna à ce palladium qui est redoré, restauré ou renouvelé dès que cela devient nécessaire. L'ancien beffroi de Mons, la *Tour de briques,* était également surmonté d'un dragon. Un sceau de Tournai du XIIIe siècle (fig. 7) et un sceau de Binche de 1569 représentent le beffroi surmonté du dragon. Dans un sceau de la ville d'Audenarde de 1399, l'écu communal est accosté de deux dragons.

Toutefois, dans la mystique chrétienne, basée sur le langage biblique, le dragon, synonyme de serpent, est représenté comme l'emblème du principe du mal, comme l'incarnation de l'Esprit des ténèbres, et peu à peu cette nouvelle interprétation se fit sentir. D'ailleurs, dans le mythe germanique, le rôle des héros était de combattre géants et dragons, et les traditions relatives à la Tarasque ou au chevalier de Mons, Gilles de Chin, sont des échos lointains de ce mythe. Les saints que l'iconographie chrétienne représente comme vainqueurs de dragons, saint Michel, saint Georges, sainte Marguerite ou sainte Marthe, devinrent rapidement populaires, et l'on garda l'ancien symbole tout en lui donnant une signification bien différente, et c'est ainsi que le dragon figure au sommet de la tour de l'hôtel de ville de Bruxelles et au sommet de la *Poorterslogie* de Bruges, mais sous la forme de l'ennemi terrassé par saint Michel ou saint Georges[2].

Dans les chansons de geste, on attribue souvent le dragon comme enseigne aux mécréants, ce qui n'empêche son fréquent emploi comme cimier et comme enseigne dans les pays chrétiens, jus-

[1] Ch.-L. Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand,* t. II, p. 63.

[2] Ajoutons que sainte Gudule, elle aussi, est représentée triomphant du démon qui est placé à ses pieds sous la forme d'un dragon. Saint Michel figure encore dans les armoiries de Gevel, de Westmeerbeek, de Weelde, de Neufchâteau, mais peut-être uniquement, comme dans de nombreux cas saint Martin, parce qu'il est le patron de l'église, et sans qu'il y ait allusion aux privilèges communaux.

qu'au XVI[e] siècle, où il donna naissance à des troupes spéciales qui gardent le nom de dragons bien qu'ils aient abandonné l'emblème auxquels ils doivent leur désignation ; d'après Littré, *faire vouler* [voler] *le dragon* signifiait encore, au XIV[e] siècle, déployer les étendards, ouvrir la campagne.

La tradition populaire déjà mentionnée par Sanderus affirme que le dragon du beffroi de Gand est un présent fait par Baudouin de Constantinople aux Brugeois, auxquels Philippe van Artevelde l'aurait enlevé en 1382. Déjà le chevalier Diericx s'est élevé contre cette légende, que rien ne justifie, et d'après ce qui précède on comprendra facilement que le dragon est un emblème national que Baudouin aurait pu porter en Orient et qu'il n'avait nul besoin d'y aller chercher. La découverte d'un compte communal a permis de fixer aux années 1377-1378 la date de l'érection du dragon de Gand.

D'autres villes couronnent leur beffroi d'un autre emblème héraldique : Bruges avait autrefois un lion, Anvers, ancien marquisat de l'Empire, et Aix-la-Chapelle, ville impériale, ont gardé l'aigle [1]. Des aigles, faussement appelés pigeons par le vulgaire, sont également placés aux angles du beffroi d'Ypres, surmonté du dragon.

Le beffroi le plus célèbre de Belgique est, sans contredit, celui de Bruges (fig. 8), commencé en 1241, après que, onze ans auparavant, l'ancien beffroi en bois [2] eût été réduit en cendres par la foudre. Il mesure encore en hauteur 107 mètres, et se termine par une plateforme accessible par un escalier de 402 marches, après avoir perdu en 1740, par un incendie, la flèche, haute de 19 mètres, qui le terminait, supportant un lion en cuivre doré.

Une salle voûtée du beffroi possède deux niches ménagées dans

[1] Cette aigle fut tournée vers l'est à différentes reprises, quand les Français occupèrent Aix-la-Chapelle. L'aigle impériale ornait généralement les tours des châteaux appartenant à des princes membres du Saint-Empire, par exemple, chez nous, à la famille d'Arenberg ou à celle de Tour et Taxis.

[2] Ailleurs, les tours d'église ont parfois des couronnements analogues, représentant, en cuivre doré, le patron de la localité, par exemple, saint Quirin, à Neuss, la Sainte-Vierge, à Wurzbourg, saint Michel, à l'abbaye de Saint-Michel d'Anvers. Le clocher, haut de 114 mètres, placé à côté de l'église de Sainte-Maria de la Sede, appelée la *Giralda*, est couronné d'une figure féminine en cuivre doré.

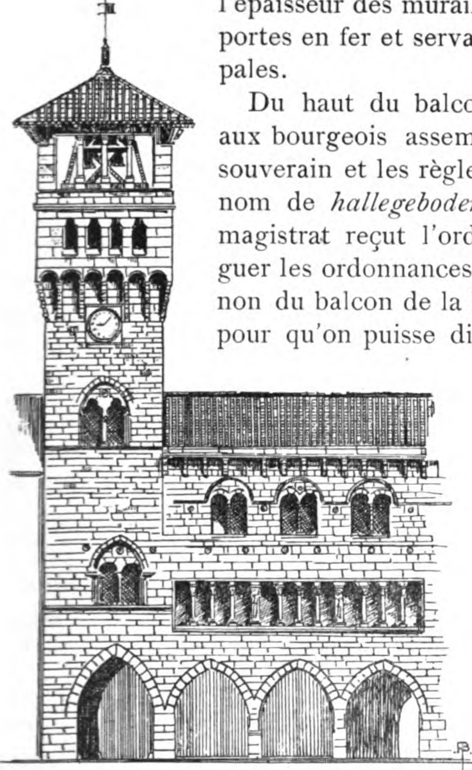


FIG. 11. — HOTEL DE VILLE DE SAINT-ANTONIN.

l'épaisseur des murailles, fermées à l'aide de doubles portes en fer et servant à garder les archives municipales.

Du haut du balcon, le magistrat communiquait aux bourgeois assemblés sur la place les édits du souverain et les règlements locaux qui portaient le nom de *hallegeboden*. Mais, le 26 juin 1769, le magistrat reçut l'ordre de faire dorénavant promulguer les ordonnances du balcon de l'hôtel de ville et non du balcon de la halle, ce dernier étant trop haut pour qu'on puisse distinctement entendre les proclamations [1].

Comme opposition de style, nous citerons le beffroi de Mons, haut de 84 mètres, conçu dans le goût classique ; il fut bâti par Louis Ledoux, en 1662, et ses étages montrent les trois ordres d'architecture superposés d'après les prescriptions de Vignole (fig. 9).

Le beffroi logeait aussi la cloche dont l'usage était solennellement concédé aux bourgeois par lettres du souverain, cloche qui annonçait les grands événements, souvent aussi l'ouverture ou la fermeture des portes, et dont le tocsin appelait tous les bourgeois à la défense des remparts ou au secours contre l'incendie [2].

Enlever les cloches à une ville, c'était lui enlever le droit de convoquer les bourgeois et de gérer ses affaires. Ainsi, en 1331, Philippe IV ordonne que les cloches de Laon seront enlevées du beffroi, lequel ne s'appellera plus de ce nom, mais portera celui de

[1] J.-B. GAILLIARD, *Kronyk*, p. 329.

[2] « *Roelandt, Roelandt, als ik kleppe dan is brandt, als ik luye, dan is storm in Vlanderlandt,* » disait, d'après Sanderus, la célèbre cloche du beffroi de Gand, brisée en 1659. D'autres citent : *Myn naem is Roelandt, etc.*, et à la fin, *dan is 't victorie in Vlaenderland;* en réalité, l'inscription donnait la date de la fonte (1314), le nom du fondeur et de la cloche et se terminait par ses mots : *als. ment. luyd. es. storme. int. landt.*

prison du prévôt. Toutefois le prévôt devra établir une personne pour sonner le couvre-feu et le point du jour, et au besoin l'appel au feu, mais à l'aide des cloches placées dans la tour Marcel. Géné-



FIG. 12. — HOTEL DE VILLE DE BRUXELLES.

ralement, au bout d'un certain temps, les villes ainsi punies étaient admises à composition et pouvaient racheter le droit de clocher. En 1561, les maire et juratz de Bordeaux furent ainsi autorisés à rétablir en la maison de ville la cloche qui avait été enlevée par les ordres de Montmorency, lieutenant du Roi [1].

[1] CH. DESMAZE, *Curiosités des anciennes justices, d'après leurs registres*. Paris, 1867, in 8°, p. 19, 147, 148.

Vers le milieu du XIVe siècle, on commença à y établir une horloge publique [1]; les grandes villes rivalisaient entre elles pour posséder le mécanisme le plus riche, le plus compliqué, et les horloges de Strasbourg, de Lyon, de Valenciennes, de Prague comptèrent longtemps parmi les merveilles du monde. On y ajouta souvent, dans les Pays-Bas, l'indication des lunaisons ou des dates, réglée parfois pour des siècles, des figures mobiles, un Jacquemart, figure grotesque qui sonnait une cloche, ou bien la Mort armée d'une faux ou encore le coq, ou bien le Christ et les douze apôtres, qui sortaient au coup de l'heure et constituaient les curiosités de la ville *(waartekens)* montrées à l'étranger, qui, pour justifier de son voyage, devait être en mesure d'en donner plus tard une description minutieuse.

Dans le courant du XVIe siècle, on monta souvent encore un carillon qui, à intervalles déterminés, égrenait les notes d'un air local ; l'invention du carillon est mise par d'aucuns en l'an 1469 et attribuée à l'Alostois Barthélemy Koeck, mais les Chinois ont connu antérieurement des appareils similaires, et, si l'on veut croire les auteurs anciens, Bruges aurait possédé un carillon avant l'an 1299.

Les deux plus anciens hôtels de ville que nous connaissions sont, en Allemagne, celui de Gelnhausen, malheureusement mutilé par une restauration peu réussie, opérée dans les derniers temps, mais dont un dessin de Stiehl, que nous reproduisons, reconstitue l'aspect primitif (fig. 10); en France, celui de Saint-Antonin, décrit en détail par Viollet-le-Duc.

L'hôtel de Gelnhausen s'élève au-dessus d'un soubassement contenant trois voûtes de dimensions inégales, qui ont pu servir, d'après Stiehl, de Poids public et d'abri pour le surveillant du marché, ou, d'après nous, plus simplement de cave et de dépôt. Un escalier conduit à l'étage en retrait constituant une plate-forme très imposante pour les actions judiciaires qui pouvaient être suivies par toute la foule des citoyens assemblés sur la place. Cet étage — équivalent du rez-de-chaussée des hôtels non munis de soubasse-

[1] En 1380, nous trouvons des horloges publiques au palais de Bruxelles et aux hôtels de ville de Bruxelles, de Maestricht, d'Ypres, de Dixmude et de Courtrai. (*Cf.* AL. PINCHART, dans le *Messager des Sciences historiques*, année 1884, p. 183 et suiv.)



ment — ne forme qu'une seule et unique salle de 5 mètres de hauteur et ne recevait sa lumière que des portes et de deux petites ouvertures pratiquées dans les murs latéraux. D'après les restes d'une cheminée de l'époque romane, Stiehl conclut qu'il y eut ici des réunions officielles, en ajoutant que ces réunions n'excluaient

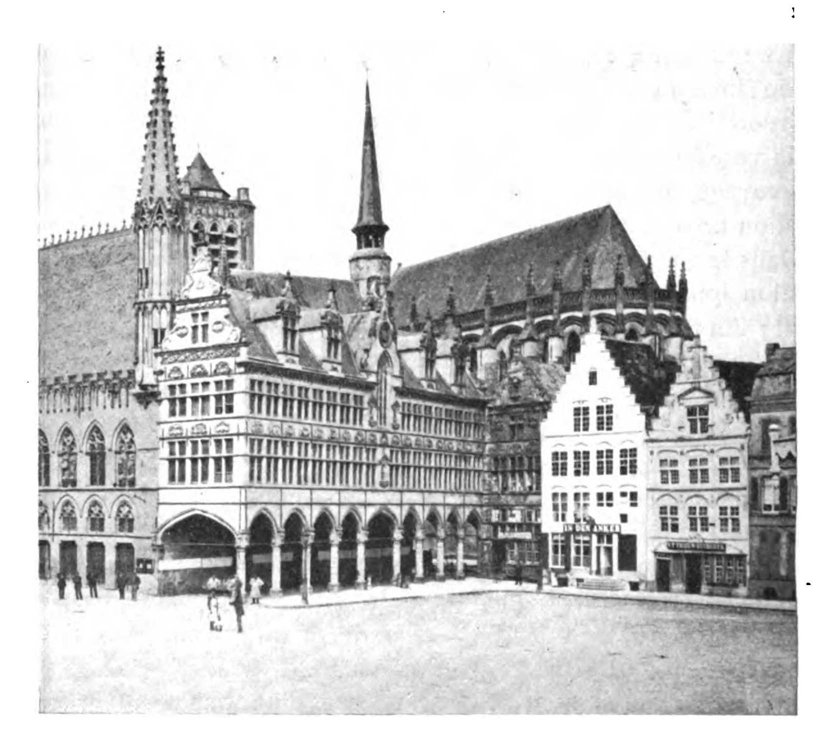


FIG. 13. — MAISON DES ÉCHEVINS D'YPRES.

pas l'utilisation de la pièce comme local de vente. Pour nous, elle est, en effet, la halle des marchands.

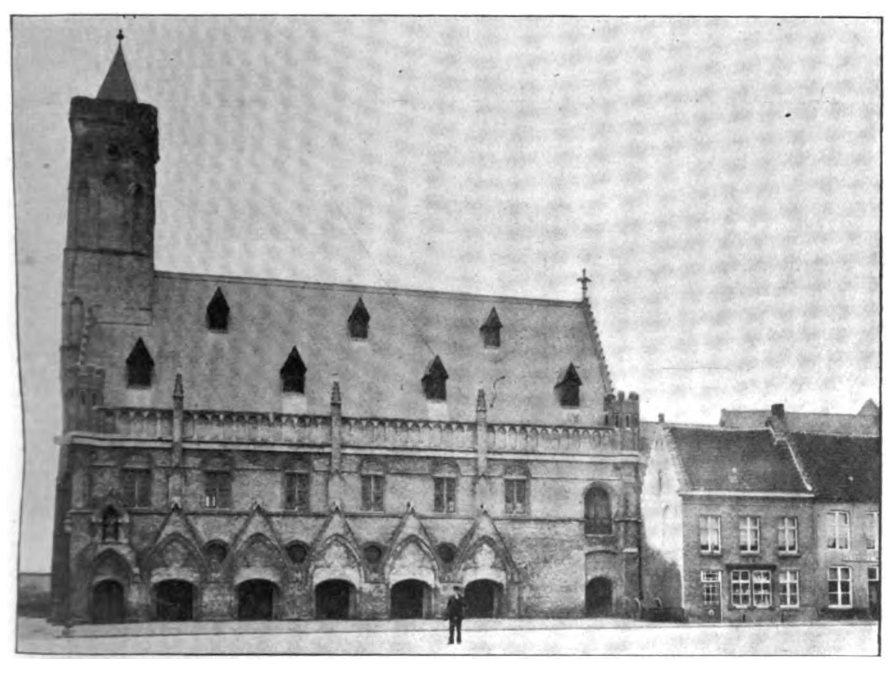
L'étage supérieur ne forme, lui aussi, qu'une seule salle, accessible par un escalier extérieur, munie d'une cheminée et uniquement éclairée par trois arcades trilobées à colonnettes élégantes, sans fermeture aucune, — pas même des volets, — et laissant donc entrer librement le vent et la pluie.

Suivent, comme ancienneté, l'hôtel de ville de Dortmund, bâti vers 1261 et se composant, au rez-de-chaussée, d'une salle double

dont la partie antérieure servait de halle, et la partie postérieure, sur cave, suivant nous, de magasin [1]. L'étage se compose d'une salle unique.

Anciennement, il n'y avait pas de fenêtres, mais bien des volets qui pouvaient être munis d'ajours.

Rufach, en Alsace, possède une maison commune presque de la



Cliché du Bulletin des Métiers d'Art.

FIG. 14. — LES HALLES DE NIEUPORT (1480).

même époque, dont le rez-de-chaussée forme halle publique; l'étage constitue la salle qui, comme à Gelnhausen et à Dortmund, n'est accessible que par un escalier extérieur, et n'a donc pas de communication directe avec la halle. A Rufach, les ouvertures étaient vitrées.

L'hôtel de ville de Saint-Antonin, attribué par Viollet-le-Duc

[1] Stiehl admet que cette partie postérieure servait aux séances judiciaires. Le bâtiment ayant primitivement servi de halle aux draps, nous pensons que notre hypothèse est beaucoup plus plausible.

au milieu du XIIe siècle, est presque aussi archaïque que celui de Gelnhausen (fig. 10).

Viollet-le-Duc le caractérise comme étant certainement un des



FIG. 15. — HOTEL DE VILLE D'ALOST.

plus curieux édifices civils de la France. Le rez-de-chaussée était utilisé comme halle, et sous le beffroi accolé (actuellement refait dans sa partie supérieure), il y avait un passage public. Le premier

étage se composait d'une salle unique, mise en communication avec une petite pièce, logée dans le beffroi, par un escalier de quelques marches. On y arrivait primitivement, tout comme au second étage, par un escalier extérieur, aujourd'hui remplacé par une vis. La salle du premier étage est largement éclairée par une belle



FIG. 16. — HOTEL DE VILLE DE BRUGES.

claire-voie qui a toujours été disposée pour être vitrée, et dont Viollet-le-Duc reproduit les principaux détails. La salle haute occupe également tout l'étage supérieur et ne diffère de la salle sous-jacente que par un fenestrage plus rudimentaire.

On voit combien la maison commune était simple au début : une halle voûtée, un escalier, une salle, éléments auxquels vinrent

s'ajouter plus tard le beffroi et l'une ou l'autre pièce pour l'écrivain de la ville ou servant de dépôt aux marchandises et au mobilier de la ville.

Ces éléments si simples, l'art gothique sut les agrandir, les orner, les multiplier de façon à produire ces hôtels de ville du

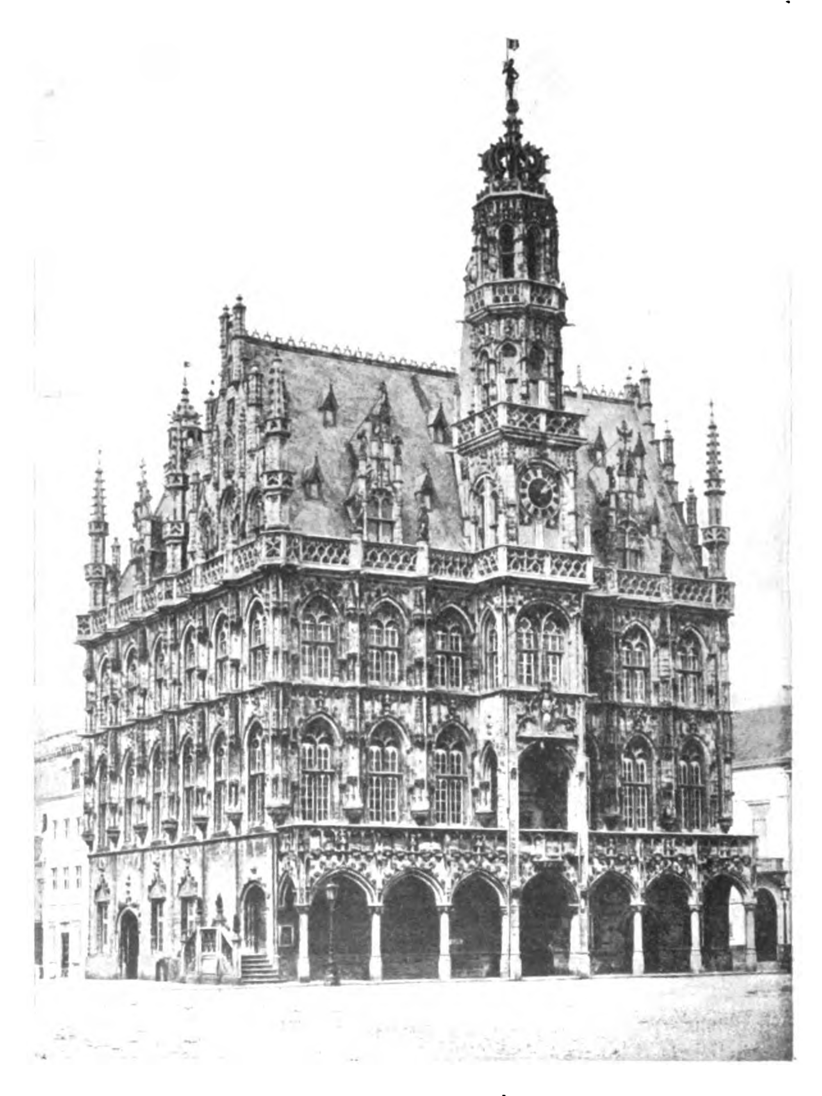


FIG. 17. — HOTEL DE VILLE D'AUDENARDE.

XIV[e] et du XV[e] siècle, qui peuvent compter parmi les créations les plus géniales de l'architecture.

Le but du présent travail étant d'exposer non les détails archi-

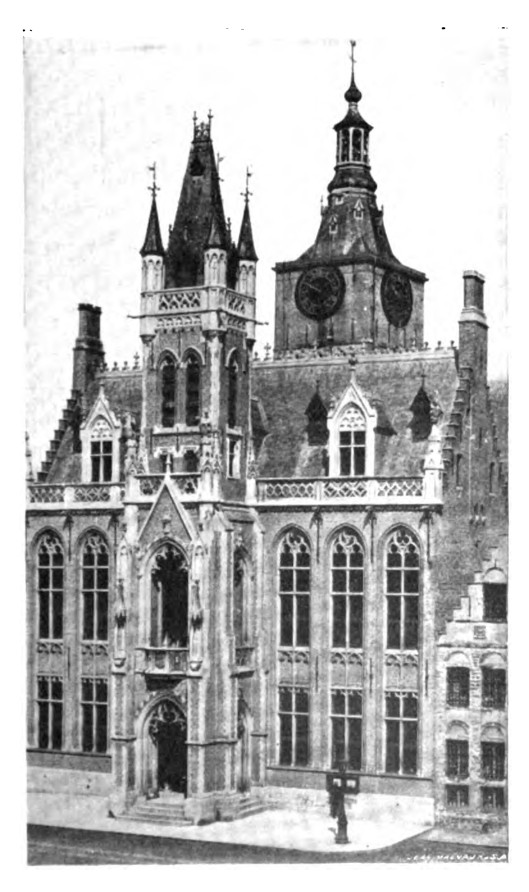


FIG. 18. — HOTEL DE VILLE DE DIXMUDE.

tecturaux, mais uniquement le principe d'une filiation restée inconnue jusqu'à présent, nous dirons simplement qu'on prodigua à l'hôtel de ville toutes les ressources si variées de l'art ogival, et notamment les Pays-Bas se distinguèrent moins par les dimensions colossales que par l'ornementation artistique de leurs palais communaux, parmi lesquels viennent en premier lieu ceux de Bruxelles, de Louvain et d'Audenarde (fig. 17) ; on y couvrit

les façades, et plus spécialement le portail, d'une multitude de statues et d'élégants ornements architecturaux qui, depuis plus de quatre siècles, font l'admiration du monde.

On remarquera que, bien des fois, comme à Audenarde, la tradition conserve au rez-de-chaussée des arcades, bien que l'hôtel de ville ne doive plus servir d'abri aux marchandises.

A Bruxelles, on commença vers 1402 l'hôtel de ville actuel, destiné à remplacer l'ancienne maison échevinale (fig. 12). Comme ailleurs, l'accroissement des services d'administration, de police, porta à retrancher la halle, qui fut érigée séparément là où s'élève maintenant la façade postérieure de l'hôtel de ville ultérieurement agrandi. En cela, on suivit l'exemple de beaucoup d'autres villes, Bruges, Gand, Diest, Nieuport (fig. 14), etc., qui séparèrent ainsi leurs installations commerciales. A Ypres, on éleva pour les drapiers ces halles immenses dont les quatre façades réunies mesurent 354 mètres ; elles sont surmontées d'un beffroi haut de 70 mètres, et à côté d'elles la maison échevinale (*stedehuis)*, construite au commencement du XVII[e] siècle sur des plans dessinés en 1515 par J. Sporemans (fig. 13), est réduite aux proportions d'une simple annexe. A la façade de la halle, on encastrait souvent une tige de fer qui marquait la mesure de longueur de la commune, l'aune que tous les marchands devaient employer, sous peine de s'exposer aux punitions les plus sévères [1]. Les gildes, à leur tour, construisirent des maisons communes qui, souvent, empruntent le style de la halle ou de la maison commune proprement dite, notamment en ce que le rez-de-chaussée se compose d'arcades ; nous citerons comme exemple la belle maison des tailleurs, le Kaiserworth, de Goslar.

En Hollande, on retrancha également de l'hôtel de ville les installations ayant trait au commerce ou à l'industrie, notamment le contrôle des poids et mesures et des monnaies, et l'on connaît les Poids de Deventer, de Zutphen (le *Wijnhuis)*, de Leyde [2], qui, grâce à leur perron, gardent toujours une certaine parenté de style avec l'hôtel de ville, dont elles sont, pour ainsi dire, des annexes.

[1] L'aune peut être également sculptée dans la pierre d'un édifice public. A Prague, le marchand étranger la rencontrait déjà marquée sur la porte de la ville.

[2] *Cf.* J.-J. Van Ysendyck, *Documents classés de l'art dans les Pays-Bas ;* Bruxelles, 1880 et ss., 5 vol. in-f°.

La halle étant disjointe, l'hôtel de ville se modifia, le rez-de-chaussée devenant disponible pour les différents services. On pou-



FIG. 19. — HOTEL DE VILLE DE BINCHE.

vait alors construire une entrée monumentale, un portail semblable à celui des cathédrales, en laissant subsister la galerie du premier

étage ou en établissant une loge couverte par un porche ou une bretèche, d'où pouvait se faire la proclamation des ordonnances du magistrat. A Alost, on ajouta, au XV[e] siècle, la splendide bretèche servant à cet usage (fig. 15).



FIG. 20. — HOTEL DE VILLE DE SAINT-NICOLAS

Parmi les hôtels de ville qui se sont complètement dépouillés de toutes les installations marchandes, transférées dans des halles spéciales, nous citerons celui de Bruges, datant de 1376 (fig. 16) et qui, conformément à la tradition, consacre l'étage à la magnifique salle des échevins, qui occupe toute la façade. C'est d'une fenêtre

de cette salle que les Comtes de Flandre, lors de leur joyeuse entrée, juraient de garder les droits et privilèges de Bruges [1].

Dans l'hôtel de ville de Louvain, érigé de 1448 à 1463 et dans celui d'Audenarde, commencé en 1525 (fig. 17), nous voyons les traditions médiévales dans leur plus haut éclat, dans une magnificence presque exagérée et qui fit bientôt place aux formes classiques.

Disons que l'époque moderne a fort bien compris la valeur



FIG. 21. — PERRON DE LIÉGE.

esthétique de nos hôtels de ville, qui sont l'objet de restaurations soigneuses. Nous citons parmi ceux restaurés dans les derniers

[1] *(Ibid.* p. 134.) *Zo bezwoer die hertoghinne Marie ... alle die oude ende nieuwe privilegien van harer stede van Brugghe ter veynstere uyt van den schepenhuise.*

... Gaende nar de groote saal boven den schepenhuyse, aldaer hy (Carel van Burgondie) alle de poorterie ende tghemeente van der stede ter veynstern uit bezwoer.

(Cronyke van den lande en de graefscepe van Vlaendren, éd. J. DE JONGHE : Brugge, 1840, in-8°, t. IV, p. 17.)



temps l'hôtel de ville de Dixmude (fig. 18). Les restaurations des siècles antérieurs ont parfois gravement altéré le caractère de nos édifices ; toutefois celui de Binche, transformé en 1749, laisse encore apparaître l'idée médiévale et, dans son élégante simplicité, constitue un type qui mérite l'attention des architectes (fig. 19).

On a d'ailleurs construit dans notre pays des hôtels de ville modernes d'après les données anciennes, par exemple celui de Saint-Nicolas (fig. 20) qui, certes, n'aurait pas déparé une ville flamande du XV[e] siècle.

Ailleurs, on isola le perron de l'hôtel de ville, en l'établissant au milieu du marché, et il prit alors souvent la forme de la croix du marché, mais en gardant toujours sa signification d'emblème de la juridiction de la ville. Aussi, quand Charles le Téméraire eut retiré ses privilèges à la ville de Liége, fit-il démolir, en 1467, le perron qui, on le sait, surmonte une fontaine (fig. 21). Des perrons ou croix de justice isolés existaient à Namur, à Virton, à Arlon, à Douai et en de très nombreuses autres localités ; ils se composaient de marches ou gradins disposés sur une base carrée et aboutissant à une plate-forme d'où sortait une colonne terminée par une croix, symbole du serment judiciaire.

A Vianden, les sentences capitales étaient prononcées par l'échevin haut-justicier, alors que l'accusé se tenait agenouillé sur la première marche du perron qui portait la colonne terminée en croix [1].

On a beaucoup discuté sur la signification de la colonne même, et rappelé à ce propos les colonnes probablement grossièrement taillées en forme d'image, appelées Irmensul, qui formaient le palladium de différentes tribus germaniques, et dont celle d'Eresburg fut détruite par Charlemagne en 742.

Il est à noter que, dans plus d'une ville de l'Allemagne du Nord, à Brême, à Brandenburg, à Zerbst, à Berlin, se trouvaient ou se trouvent encore sur la place du marché des statues appelées des Rolands, ayant jusqu'à 6 mètres de hauteur, représentant un chevalier tête nue, l'épée à la main, comme emblème du pouvoir judiciaire, sans que, jusqu'ici, l'origine de cette coutume et du nom de Roland ait pu être suffisamment éclaircie.

[1] *Cf.* un intéressant article de M. CH. ARENDT, *Notice sur les croix de justice*, publié dans le t. XLVI des *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg.*

Ailleurs, le pilori était établi sur la place du marché ou parfois même, comme à Goslar, adossé à la maison commune, et constituait ainsi la marque extérieure de la juridiction urbaine.



FIG. 22. — ANCIENNE CHATELLENIE ET HOTEL DE VILLE DE FURNES.

La ville, autonome pour son gouvernement intérieur, n'était cependant pas souveraine, mais restait soumise à l'autorité du prince, roi, duc, comte ou évêque, représenté par un officier investi du titre de bailli ou de lieutenant ; même les villes libres alle-

mandes demeuraient sous l'autorité impériale et la surveillance du burgrave.

Le bailliage était donc pour le souverain ce que l'hôtel de ville était pour la commune; il constituait la maison de justice du Roi dans la ville, et comme telle ne devait pas être nécessairement l'habitation privée du représentant du pouvoir central. C'est ainsi qu'à Bruxelles se dressait en face de l'hôtel de ville la Maison du Roi, alors que le gouverneur général, ayant autorité sur toutes les provinces, occupait la résidence appelée le Palais royal ou simplement le Palais de Bruxelles. Aussi, quand Philippe II eut, tardivement, après le départ du duc d'Albe, accordé une amnistie, un « grand pardon », le document relatif à cet acte de l'autorité royale fut, pour Bruxelles, promulgué devant la Maison du Roi. Une gravure de Hoogenbergh nous montre, en effet, le gouverneur Don Louis Requesens promulguant cette amnistie du haut d'un perron provisoire à seize marches dressé contre la Maison du Roi.

A Tournai, la même promulgation fut faite par le gouverneur placé sur un échafaudage, une tribune garnie de velours rouge érigée à cet effet, et décorée par les soins du peintre Gilles Legrand [1].

Le bailliage s'appelait parfois la châtellenie ou tout simplement, par exemple à Lille et à Ypres, la Salle [2], noms que nos lecteurs s'expliquent facilement en tenant compte de ce que nous avons dit dans la première partie du présent travail.

A Furnes, l'hôtel de ville, commencé en 1596, se trouve à côté de la Châtellenie, qui date, elle aussi, du XVI[e] siècle (fig. 22).

Le *Dingstuhl* (siège du justicier) d'Echternach, récemment restauré par M. Ch. Arendt, nous offre le type élégant d'un bailliage abbatial, exécuté dans la première moitié du XVI[e] siècle et encore conçu dans les bonnes traditions du style gothique. Le rez-de-chaussée forme halle aux marchandises, l'étage contient la salle de justice avec un cabinet d'archives, le second étage est aménagé en habitation et servait anciennement de logis au guetteur, qui veillait

[1] *Cf.* Hocquet (Ad.), *Tournai et le Tournaisis au XVI[e] siècle. Mémoires in-4° de l'Académie royale des Lettres et des Beaux-Arts ;* Bruxelles, 1906, t. I, p. 196.

[2] Sanderus, *Flandria Illustrata*, t. II, p. 283. « *Castrum vetus, aquis cinctum et Salæ titulo in plebe notum eo quod tribunal ibi clientare et fons unde infinita motum accipiunt feuda... dicitur.* »



sur la ville du haut d'une des deux tourelles ou échauguettes dont l'édifice est surmonté [1].

La prison abbatiale est adossée au monument, à côté duquel se



FIG. 23. — HOTEL DE VILLE D'ANVERS.

[1] ARENDT (CH.), *Le Dingstuhl d'Echternach* dans les *Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*. Voir t. XLVI, Luxembourg, 1898.

trouvait anciennement le perron, qui affectait la forme d'une croix de justice, placé sur un soubassement octogonal à neuf marches.

La Renaissance fut moins favorable aux hôtels de ville, en établissant un compromis entre les formes de l'architecture classique, les besoins pratiques et la tradition, qui exigeait notamment le maintien d'un beffroi ou d'arcades. Certes, les maisons de ville d'Anvers (fig. 23) et de Gand ont des beautés dans leur style sévère, mais combien ne préférons-nous pas celles de Bruxelles ou de Louvain !

Aussi, quand, aux temps modernes, on a voulu construire des parlements, s'est-on heureusement inspiré des traditions anciennes de l'hôtel de ville gothique, et le parlement de Londres en est une des adaptations les plus réussies. D'un autre côté, l'hôtel de ville de Vienne, conçu en style gothique par Schmidt et érigé pendant les années 1873 à 1883, est peut-être le monument le plus achevé que le XIXe siècle ait produit.

CONCLUSIONS.

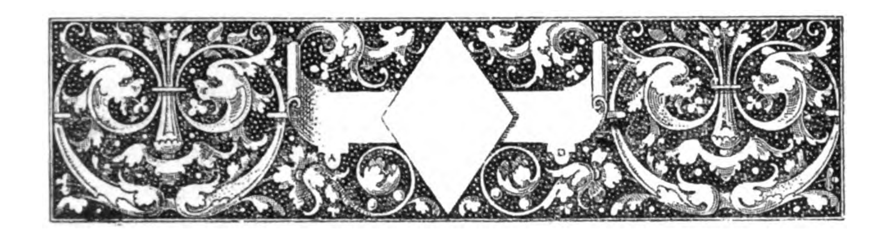
En résumant ce qui précède, nous conclurons ainsi :

La halle germanique était une construction servant de salle de conseil au roi ou au chef. Primitivement en bois, elle comprenait un soubassement formé par des piliers, un escalier et la salle proprement dite. Elle fut le prototype de la salle de palais ou de château comprenant salle basse, perron et salle haute, cette dernière mise en communication directe avec les principaux ouvrages de défense et parfois reliée à une chapelle à deux étages.

La ville construisit sa maison commune sur le même type, en consacrant la salle basse au commerce, la salle haute aux délibérations des échevins et le perron à la promulgation des ordonnances ; elle y ajouta un beffroi, symbole de sa puissance militaire. Plus tard, la halle et le beffroi furent parfois isolés et constituaient des monuments à part. L'hôtel de ville suivit les progrès de l'architecture et s'agrandit avec l'accroissement des services. Modeste à l'époque romane, il arriva à son apogée au XVe siècle, qui nous a laissé des monuments que les temps modernes imitent parfois et ne surpassent jamais.

M. SCHWEISTHAL.





UNE ÉNIGME

LA HACHE DE DEYN [1]



BEAUCOUP m'auraient dit : « Mais si c'est douteux, pourquoi en parler ; attendez que vous ayez des preuves certaines d'authenticité et d'attribution. Ne vous exposez pas à des contradictions, peut-être violentes, à des critiques, peut-être acerbes. Ne discourez qu'à coup sûr. Trop parler nuit... » — Certes, mais il ne faut pas perdre de vue que, faute de s'expliquer, on peut mourir sans confession... Et, à tout hasard, je me permets de vous présenter l'étrange objet que voici.

Quoique appartenant à une collection particulière, il n'est pas inconnu en Belgique. En 1880, lors des fêtes du Cinquantenaire de l'indépendance belge, il fut visible, à Bruxelles, à l'Exposition nationale, classe des armes. Il portait, au *Catalogue*, une mention plutôt amusante [2] : « Hache gauloise en bronze, munie de son manche en bois de chêne, sur lequel on voit, taillée en creux,

[1] Note lue à la séance de la *Société d'archéologie de Bruxelles*, le 9 janvier 1905.

[2] *Cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique, 1880, Exposition nationale*, IVe section, industries d'art en Belgique antérieures au XIXe siècle. *Catalogue officiel*, Bruxelles, typ. veuve Ch. Van der Auwera, classe I (Armes et armures), p. 6, n° 2. — Encore : H. SCHUERMANS, *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XXIX, 1890, p. 278, tiré à part, t. II, p. 336.



l'image du dieu Thor sur une tête d'auroch. Cette figure est entourée d'entailles qui ont l'apparence de caractères runiques. »

Depuis, la hache réintégra sa place dans les collections de M. Edmond De Deyn, bourgmestre de la ville de Ninove, lequel a bien voulu nous la confier et nous donner les renseignements suivants :

Un vulgaire amateur de bric à-brac de Gand [1] l'achète, vers 1850, « pour une bagatelle, » à un ouvrier qui travaillait habituellement dans les environs de Namur. Ne se préoccupant guère de la valeur scientifique de l'objet, il n'eut aucun souci de prendre des renseignements sur son origine ; c'est tout au plus s'il se souvint que l'ouvrier, qu'il n'a plus revu depuis, lui avait apporté, de temps à autre, quelques monnaies romaines. Plus tard, notre amateur l'échangea contre un certain nombre d'antiquités, et c'est ainsi qu'elle parvint entre les mains de M. De Deyn.



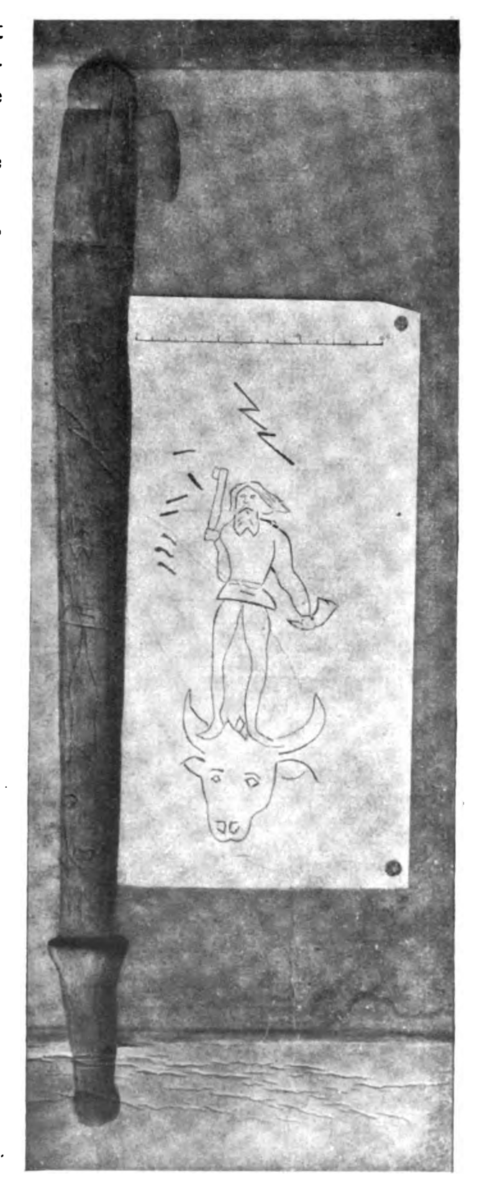
La hache se compose d'un coin ou celt en cuivre [2], assez petit, enfoncé directement et sans ligature — quoique solidement — dans un long manche en bois de chêne. Ce manche, long de 0^m640 et large de 0^m048 au maximum, est muni d'une poignée évasée vers le haut, et porte une gravure représentant un personnage apparemment vêtu et juché entre les cornes d'une tête de bœuf, brandissant la hache de la main droite et tenant, à la main gauche, un olifant, corne à boire ou à sonner ; les cheveux, très longs, flottent au vent. Un éclair traverse la nue et, à côté de la représentation de la hache, sont gravés sept caractères, sept bâtonnets penchés dans l'un ou l'autre sens [3].

Considérée dans son ensemble comme dans ses détails, cette pièce présente des caractères si discordants qu'il me sera fort difficile de proposer une solution quelque peu acceptable sur son origine, malgré les multiples recherches tentées dans diverses

[1] Elle ne provient donc pas des environs de Ninove. (*Bull. des Comm. d'art et d'arch., loc. cit.)*

[2] Il se pourrait, bien entendu, qu'il fût en bronze à faible dose d'étain. Je n'ai pas osé le démancher pour en faire faire l'analyse.

[3] Ces bâtonnets n'ont aucun rapport avec les runes, mais rappellent les oghams. — Ne marquent-ils pas le nombre d'ennemis abattus ? me dit quelqu'un.



directions et les avis qu'ont bien voulu me donner nombre de mes collègues. Elle est restée, jusqu'à ce jour, une véritable énigme ; et je ne la publie que dans l'espoir que l'un ou l'autre des lecteurs de la présente notice puisse trouver la clef du problème. Si on examine le coin en cuivre pris séparément, on pourra croire la pièce *préhistorique ;* si l'on n'envisage que la gravure, elle sera indubitablement datée *du moyen âge ;* si on note la poignée seule, elle pourrait être moderne et répondrait à certaine pièce *ethnographique*...

Est-elle *authentique ?* A cet égard aucune divergence de vues ne s'est manifestée; toutes les personnes qui ont eu la pièce en mains – et j'en compte des savants d'une puissante critique — n'en ont douté. Du reste, à l'époque où l'objet fut trouvé, on ne songeait guère à « fabriquer » des « antiquités » ; il n'existait — dans le monde des amateurs — aucune idée sur les temps préhistoriques. C'était encore l'apanage de quelques esprits précoces, de quelques chercheurs intelligents – et, quant aux antiquités d'autres époques, on en était toujours « aux Grecs et aux Romains ».

Pour ce qui est du manche, en sa structure même, M. le professeur Gilkinet, directeur de l'Institut pharmaceutique de l'Université de Liége, en présence de la grande densité du bois, reste bien convaincu de son antiquité. De nos jours, me disait-il, on ne trouverait plus un fragment de chêne aussi dense ; depuis longtemps déjà, les coupes réglées de nos forêts et l'amendement des terres ont eu pour effet de laisser croître les arbres d'une façon trop rapide, et d'empêcher leur développement : tandis qu'autrefois les essences croissaient lentement, se développaient longtemps et acquéraient une densité du bois qu'il nous est impossible de retrouver aujourd'hui. Pour que la hache fut apocryphe, il aurait fallu que l' « inventeur » eût précisément rencontré un fragment de ces arbres antiques comme on en trouve dans nos tourbières et quelquefois au fond de nos rivières ; qu'il eût connu cette différenciation de densité, qu'il eût pensé à rechercher de ce bois, et qu'enfin il fût parvenu à le travailler, autre point douteux, comme j'ai eu l'occasion de le constater il y a quelques années. Un chêne avait été déterré dans les environs de la Hoëgne, rivière qui descend des Hautes-Fagnes, aux environs de Solwaster, commune de Sart-lez-Spa, et réduit en baguettes (?) de quatre pouces pour l'ébénisterie. Or ces baguettes ne tardèrent pas à se fendiller et à tomber en menus morceaux. Ailleurs, deux seaux avaient été confectionnés hors d'un arbre gigantesque trouvé non loin dans les Hautes-Fagnes; ces seaux se sont également effrités au bout de peu de temps.

Mais, si l'argument ne suffisait pas, il y aurait lieu de mettre en relief, et de discuter, l'intelligence réellement extraordinaire qui eût présidé à la fabrication de l'objet : forme de la hache, sa taille, son épaisseur, la longueur du manche, le peu de largeur de la poignée, l'aspect de la gravure. C'est, du reste, ce que nous allons examiner en détail.



De prime abord, ce qui attire l'attention dans notre pièce, c'est bien la gravure. Ce personnage juché sur une tête de taureau est en contradiction avec l'objet même qu'il décore. Il a un aspect médiéval qui contraste avec les caractères beaucoup plus anciens de la hache. C'est une gravure du moyen âge, le costume semble

le prouver. « Le costume de votre personnage est bien médiéval, » m'écrivait M. Salomon Reinach. « M. Alexandre Bertrand partage ma manière de voir, » ajoutait-il [1]. « Je suis persuadé que la gravure n'est pas antérieure à la Renaissance », pense M. Sophus Müller. « Il me paraît absolument impossible que le dieu gravé sur le manche soit ancien. Je l'aurais cru copié sur quelque ouvrage du XVIIe siècle, » m'écrivait M. Augustus-W. Franks, du British Museum. C'est bien l'avis de MM. Henri Schuermans, Gabriel de Mortillet [2], Adrien de Mortillet, Salomon Reinach, baron de Chestret et de bien d'autres.

Il est de fait qu'avec un justaucorps, jaquette ou cotte hardie, un ceinturon auquel pend une aumônière (?), des hauts-de-chausses, des « solerets » à la poulaine, des éperons (?) et l'olifant qu'il tient de la main gauche, ce personnage semble représenter un individu de la fin du XIVe ou du début du XVe siècle dans notre pays [3]. M. le baron Jules de Chestret voit même un chaperon avec le bout d'étoffe retombant sur l'épaule, dans les traits que je considère plutôt comme une épaisse chevelure flottant au vent. C'est ce costume, importé de l'étranger, qui fut en honneur dans le Nord de la France, sous Philippe de Valois, vers 1340, et un peu plus tôt dans le Sud et en Italie [4].

Si le dessin paraît du XVe siècle, il n'est plus guère question de cette époque lorsqu'on envisage la pièce elle-même. Il n'y a plus le moindre rapport entre la hache de M. De Deyn et les haches, armes ou instruments du moyen âge. On a beau feuilleter les ouvrages traitant de l'industrie et de l'art au moyen âge, on ne peut trouver une seule pièce à mettre en parallèle. M. de Chestret, voulant trouver pourtant un rapport, opine pour y voir une hache de « mangon » ou boucher, hache de parade en raison de la longueur du manche qui est trop mal équilibré pour avoir servi d'outil, de la petitesse de la partie métallique, et du métal employé. Les nombreux coups que porte ce manche sont, pour lui,

[1] Il est à observer que cette correspondance — et somme toute la rédaction de cette étude, — remonte à janvier 1892.

[2] La photographie de notre hache fut présentée par MM. Gabriel Mortillet, Philippe Salmon et Dr Hamy à la *Société d'Anthropologie* de Paris, en mai 1893, et M. Mortillet dit dans son rapport : « Le costume et l'olifant sont incontestablement du moyen âge. »

[3] PAUL LACROIX, *Les Arts au moyen âge*. — Etc.
RACINET, *Le Costume historique*, t. IV (pl. CCI-CCC).



des marques inconscientes prouvant que la pièce, abandonnée sur l'établi, a subi l'atteinte des coups de hache portés aux quartiers de viande avoisinants. Mais il fut facile de faire observer que l'on n'oublie pas un objet de parade, de luxe par conséquent, sur l'établi journalier, et, d'autre part, et surtout, que ces coups ne se trouvent nullement sur deux faces du manche, aux endroits qui eussent été exposés dans cette alternative, mais bien sur toute la circonférence, spécialement sur la face intérieure. C'est donc impossible à admettre.

Aucun instrument, aucune arme du moyen âge ne rappelle, comme forme de la partie métallique et comme métal, comme aspect du manche, comme aspect de la poignée, la hache de Ninove.

La tête de bœuf gravée semblait favoriser l'opinion de M. de Chestret, et c'est même, je crois, ce qui l'avait fait naître. Cependant, si la corporation des mangons de Liége avance dans son blason un bœuf, si celle de Huy en donne la tête, ces figures n'ont aucun rapport, comme aspect, avec la nôtre, et il est permis de douter qu'il soit venu à l'idée du graveur d'y jucher un boucher, les cheveux en désordre, brandissant dans les nues son outil d'apparat, sans souci de la foudre [1] qui gronde sur sa tête ! M. Paul Lacroix [2] ne figure la tête de bœuf que comme marque de papier des XIV[e] et XV[e] siècles [3]. Faut-il encore ajouter que l'on trouve représentée une tête de bœuf sur le *Sigillum collegii medici Antverpiensis,* au XVII[e] siècle, et que celle-ci, accostée de deux ailes, est surmontée du buste de l'un de ses médecins [4] ?



[1] Il y aurait encore lieu de considérer, à part, cette interprétation peu antique de l'éclair.

[2] *Les Arts au Moyen-Age et à l'époque de la Renaissance*, 1869, p. 413, fig. 307.

[3] A titre de curiosité, signalons que les timbres de Roumanie (1858, 61. etc.), la ci-devant Moldo-Valachie, portent une tête de taureau. Or, cela provient de ce que le service des postes y était confié aux bouchers, qui tous possédaient, au moins, un cheval de selle. Il en était de même dans le grand-duché de Wurtemberg, etc.

[4] C. Broeckx, *Johan Ferreulx boekminnend Geneesheer in de XVI[e] eeuw;* Antwerpen, 1861, p. 14.

Si, pour le moyen âge, aucune solution ne nous satisfait, devons-nous remonter plus haut et y voir une arme préhistorique ?

Une première objection, bien naturelle, a été présentée : le remarquable état de conservation du bois ne permet pas, semble-t-il, de fixer une antiquité bien grande à ce manche. MM. Augustus-W. Franks [1] et Adrien de Mortillet ont particulièrement insisté sur ce point. La réfutation en est cependant aisée.

Le Musée de Liége possède un pilotis d'un pont romain retrouvé dans les alluvions de la Meuse (à Ombret) et le bois s'est conservé et se conserve en parfait état au Musée, à l'air sec par conséquent, depuis vingt-cinq ans. M. D.-A. Van Bastelaer a publié un travail [2] sur les causes chimiques de la conservation des matières ligneuses au contact permanent des eaux. Il cite plusieurs exemples à l'appui de ses recherches, voire encore des objets déposés dans la terre. Il cite, par exemple, la découverte, sur le territoire de Beaumont, province de Hainaut, de chêneaux ou tuyaux antiques en chêne, attribués à l'époque romaine et bien conservés en terre. Je possède aussi un tronçon de chêneau semblable, trouvé à Verviers, et que je crois pouvoir reporter à la même époque. M. Van Bastelaer mentionne encore, du Musée de Charleroi, les restes d'un coffret romain en santal jaune, provenant de la sépulture du tumulus nommé *la Tombe,* à Marcinelle : « Le bois n'a rien perdu de ses qualités. Il a conservé sa couleur ou texture, sa dureté, son poids, son aspect de fibres compactes et spéciales [3]. »

Mais qu'est-ce que l'époque romaine quand nous nous reportons à l'antiquité des cités lacustres de la Suisse, de l'Italie et de la Savoie, des crannogues de l'Irlande ? Que d'objets en bois n'a-t-on pas extraits de ces anciens centres d'habitation, et même des restes de substances bien plus fragiles encore, des bouts d'étoffe,

[1] M. Franks n'a pas eu l'objet en mains. C'est d'après la photographie que le savant directeur au British Museum formule son avis. Il en est de même pour MM. de Mortillet, S. Reinach, Dr Hamy, Ph. Salmon.

[2] *Études comparatives arch. chimiques sur l'état et les caractères des corps organiques ligneux ayant éprouvé, en terre ou dans l'eau, la combustion des siècles ou ayant subi l'action du feu,* dans les *Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie,* t. XXVIII, 1889, p. 363-382.

[3] *Loc. cit.,* p. 378.

des pagnes ? Assurément, le séjour prolongé au fond des eaux est la suprême raison de cette conservation séculaire ; mais les mêmes causes pourront produire, partout, les mêmes effets ; et qui viendrait prétendre que notre hache n'a pu se conserver au fond de la Meuse ou de la Sambre, son affluent, aux environs de Namur comme le croit, lui-même, M. De Deyn [1] ? Que de bateaux n'ont pas été trouvés entiers au fond ou dans les berges des rivières de la France, dans la Seine à Paris, près de l'Ile de la Cité et près du Pont des Invalides, dans le Loir à Saint-Marc, dans les tourbières d'Estrebœuf à Saint-Valéry-sur-Somme [2], dans le Cher à Bourges [3] ? Citons encore la barque du Musée de Dijon et cette sépulture de femme ensevelie dans un tronc d'arbre taillé en forme de pirogue, datant de l'époque néolithique, trouvée, en 1879, dans une tourbière des bords de la Meuse, à Koeur-la-Petite, pirogue « en parfait état de conservation » [4]. Et en Suisse, les barques trouvées dans les lacs de Bienne [5], de Neufchâtel, à Robenhausen, à Genève, Morges, Estavayer, Cufredin, dans le canton de Vaud [6] ; en Allemagne, dans l'ancien lit du Rhin à Bonn, dans la Lippe à Munster et dans une tourbière du Brandebourg, au Musée de Berlin [7]. Il y en a deux au Musée de Copenhague ; on a trouvé à Gogstaden, en Norvège, une sépulture de chef Viking enseveli dans un bateau [8]. En Angleterre, citons les localités de Bivey-Tracey (1881) et Brigg, dans le Lincolshire [9], la pirogue du marais de Calione sur la côte de Wexford, un bateau trouvé près de Manchester et un second déposé au Musée de cette ville [10] ; plusieurs en Écosse [11], dont un dans le lit de la Clyde à Glascow ; enfin

[1] Opinion émise.

[2] Musée d'Abbeville. *Mémoires de la Société d'Émulation,* 1835, p. 81, et 1861.

[3] Musée de Bourges. *La Nature,* 1887, t. I, p. 205.

[4] Félix Liénart, *Archéologie de la Meuse,* t. II, p. 138-139.

[5] *Revue archéologique de Paris,* 1re série, t. XXXIX, p. 334, t. XLI, p. 123, t. XL, p. 249.

[6] *Idem,* 3e série, t. II, 1887, p. 203-208.

[7] Friedel, *Führerdurch die Fischerei Altbeilung.*

[8] *La Nature,* 1881, t. I, p. 75.

[9] *Idem,* 1886, t. II, p. 93. — L. Figuier, *L'ann. scient. et ind.,* 1886, p. 293.

[10] *The Illustrated London News,* Juny 8,. 1889, p. 726.

[11] *Proc. Soc. Antiq. of Scotland,* t. III. — Dr R. Munro, *Ant. Scot. Lake-Dwellings,* 1882. — J. Beeham, *Anc. canals of Glascow,* 1855.

un certain nombre dans les tourbières, marais et rivières de l'Irlande [1].

Et que d'objets divers, en outre des bateaux et pilotis, ne pourrait-on encore citer ! La nomenclature en serait trop longue, et inutile du reste.

Il n'y a aucun argument sérieux à soulever contre la parfaite conservation du manche de la hache De Deyn depuis les âges préhistoriques.

Mais il y a une preuve plus convaincante, puisqu'on possède un certain nombre de manches de haches, non de l'époque romaine, ni de l'âge de fer, ni de l'âge du bronze, mais des époques néolithiques. On a récolté un certain nombre de haches néolithiques, entières ou en fragments. Elles présentent de grands rapports avec la nôtre quant au mode d'emmanchement. L'*Album du Préhistorique,* de MM. de Mortillet [2], en donne trois à manche droit de Saint-Nazaire, de Robenhausen et de Locres au lac de Bienne. On peut en voir au Musée de Zurich, au Musée Schwab à Bienne, dans la salle Desor au Musée de Neuchâtel [3] et au Musée de Berne. On a rencontré aussi une autre forme, la forme coudée, qui convient mieux à la hache-outil ou pic. M. Strobel en a récolté une dizaine sur les terramares de l'Italie [4] Dans ce beau Musée Carolino-Augustum de Salzbourg existent plusieurs manches formés d'un morceau de chêne coudé et fendu sur une certaine longueur. Cette dernière forme [5] est, du reste, spéciale à l'âge du bronze, et ne pouvait servir qu'aux haches à ailerons et à talons. Il est à remarquer cependant que ces manches de Salzbourg nous sont parvenus grâce aux propriétés antiseptiques du sel des carrières où ils ont été rencontrés [6].

Ces manches de Salzbourg n'ont aucun rapport avec le nôtre, ni comme forme ni comme procédé d'emmanchement. Et, disons-

[1] N. WILDE, *Catalogue of the Antiq. of the Royal Irish Academy.*

[2] Pl. XLVIII, fig. 444, 443, 439.

[3] Notes de M. Schuermans.

[4] *Boll. di Paletnologia italiana,* t. I.

[5] On connaît aussi, en Danemark, des celts à douille en fer encore emmanchés, montés en haches sur des manches coudés. *(Nydam Mosefund,* Copenhague, 1865.) — KONRAD ENGELHARDT, *Vimose Fundet,* 1869, p. 29.

[6] C[te] BEGOUËN, *Note relative à des manches de haches trouvés dans les mines de sel d'Hallein (Autriche),* dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France,* 2e série, t. XII, p. 187-200, fig.; Toulouse, 1883.

le tout de suite, on ne connaît nulle hache de métal, bronze ou cuivre emmanchée comme la nôtre.

Le mode d'emmanchement a provoqué quelques travaux, tout autant que l'usage des divers types de haches préhistoriques [1]. Plusieurs opinions se sont fait jour [2], différentes restitutions ont été proposées. Certains des manches reconstitués ont, certes, beaucoup de ressemblance avec notre hache. L'incision pure et simple du bois et l'introduction du coin de métal, lorsqu'il est plat, est des plus rationnelles [3]. Bien mieux, on peut parfaitement constater, sur notre exemplaire, que le bois a continué à croître après l'opération signalée [4], et qu'entre le métal et le bois se trouve une matière blanchâtre, de la résine selon toute apparence. Or, c'est bien ce que nous expliquent les voyageurs qui ont

[1] Au surplus, « les procédés employés pour se servir de ces instruments et pour les emmancher, dit John Evans (*Les Ages de la pierre*, p. 147, trad. Barbier ; Paris, 1878), doivent avoir varié, dans une certaine mesure, selon l'usage qu'on voulait en faire. Les uns devaient servir de haches ou hachettes, les autres d'herminettes, d'autres aussi étaient probablement tenus à la main sans avoir aucun manche ou n'avaient qu'un manche très court, et servaient de ciseaux ou de couteaux. »

[2] Voir, entre autres : *Emmanchement des haches de pierre et de bronze d'après G. Durand, janvier 1828*, publié par le Dr BERCHON, dans *L'Age du bronze en Gironde*, t. XIV des *Annales de la Société archéologique de Bordeaux*. — CASTELFRANCO, *Una tomba due ripostigli e una toribierra interessanti la paletnologia lombarda ; Boll. di palet. ital.*, 1887. — *Matériaux*, t. XXII, p. 385-386. — Surtout le chap. VI de JOHN EVANS, *Age du bronze*, trad. Barbier, qui lui est consacré. — G. DE MORTILLET, *Album*, pl. XLVIII, LI, LIII, LXXIV, LXVII, XCIII, etc. — Voir encore *Classement des haches en bronze d'après le système d'emmanchement*, dans ERN. CHANTRE, *Age du bronze*, t. I, p. 46.

[3] Il est à faire observer ici que ce doit être le procédé le plus ancien. Il correspond à la façon d'emmancher les haches en pierre. Ce n'est que postérieurement que les haches en métal acquirent des lèvres ou rebords en ailerons, puis des douilles, des anneaux. Les haches en cuivre, par conséquent, puisqu'on admet qu'un âge du cuivre a précédé l'âge du bronze, doivent être plates, sans ailerons et insérées de cette manière.

[4] Les sauvages ont un procédé que nos aïeux connaissaient sans doute. Quand on enfonce une hache dans la fente d'un bâton, cela tient médiocrement ; mais si on l'insère dans une branche d'arbre et qu'on l'y laisse un an, comme l'arbre croît et que le bois tend à se rejoindre, la hache, serrée entre ces deux espèces de pinces, s'en échappe difficilement ; elle fait corps avec la branche. Voilà ce que les sauvages savent parfaitement et ce que les Gaulois pratiquaient aussi, suivant toutes probabilités. (P. LACOMBE, *Les Armes et les Armures* ; Paris, Hachette, 1868, p. 14-15.)

remarqué, chez les populations sauvages, la façon dont on emmanchait les outils et les armes de pierre ou de métal, en pratiquant dans la branche d'arbre choisie pour devenir le futur manche et alors qu'elle est encore adhérente à l'arbre même, en pratiquant, dis-je, l'entaille nécessaire. Le coin introduit et la plaie cicatrisée avec de la résine [1], on laisse croître encore la branche pendant quelques mois et on ne la détache de l'arbre que quand le bois a suffisamment cru [2] autour du coin pour l'enserrer d'inextricable façon [3]. Mais cette observation [4] — d'un procédé utilisé *sans aucun doute* aussi dans l'antiquité — ne vient-elle pas jeter dans le débat ce doute qui peut faire considérer notre arme comme une pièce purement ethnographique moderne plutôt que comme une antiquité ?

Et, précisément, pour en revenir une dernière fois au mode d'emmanchement ou plutôt au mode d'insertion de la pièce métallique dans le bois, nous trouvons, dans les séries ethnographiques, des documents précieux. Aux Indes [5], au Mexique [6], au Texas,

[1] La difficulté de maintenir en place les lames de métal fut vaincue à l'aide d'un ciment résineux, dit John Evans, *L'Age du bronze,* p. 173.

[2] Je dois, en toute sincérité, déclarer une opinion toute récente, — on constatera que je n'ai cessé et ne cesse de mettre à contribution les « compétences » spéciales afin d'approcher de la vérité, — celle de M. Aug. Gravis, directeur de l'Institut de Botanique près l'Université de Liège, qui y voit non une branche, mais un simple « éclat », un fragment quelconque.

[3] Il faut reconnaître ici que la hache n'a jamais été ou n'a pu être retirée de son alvéole, bien qu'elle remue, qu'elle « joue » légèrement.

[4] M. Ch. Buttin, un des rapporteurs du présent travail, fait la remarque suivante : « Le fait observé que le bois du manche a continué à croître après l'insertion de la lame est quelque peu en contradiction avec l'hypothèse émise précédemment qui suppose le manche taillé dans le bois d'un chêne d'âge respectable. Le coin se fût alors trouvé en entier dans l'aubier et c'est le cœur du chêne qui seul peut donner la solidité et la densité désirables. Les sauvages qui emploient ce procédé se servent toujours d'un jeune arbre à peine plus gros que le manche qu'ils veulent obtenir. »

La remarque est judicieuse... Aussi n'ai-je pas dit *suprà* qu'il s'agissait d'un arbre âgé, d'un vieil arbre, mais plutôt d'un arbre antique, vieux par son antiquité !

[5] ALDOVRANDUS, *Musæum metallicum,* f° 158.

[6] KLEMM, *Allgemeine Cultur-Wissenschaft,* B. I., S. 136. — EVANS, *L'Age du bronze,* p. 152. — CLAVIGERO, *Anc. mon. of Miss. Valley,* p. 198. — SQUIER, *Aborig. Mon. of New-York,* p. 180.

au Brésil [1], dans la Nouvelle-Calédonie et dans l'Afrique centrale [2], etc., nous rencontrons des armes de pierre ou de métal insérées dans une fente du bois, avec ou sans ligatures autour de ce bois.

A noter encore ici, comme détail intéressant, que la partie du manche où s'insère la hache proprement dite est très épaisse; qu'elle renferme même un « nœud », ce qui indique un choix judicieux, et ce qui donne au manche plus de poids et plus de densité, et partant, une plus grande solidité à l'ensemble, une plus grande résistance en cet endroit affaibli par l'incision, et, surtout, lors du maniement, une plus grande force excentrique qui supplée largement à la petitesse de l'arme.

Ajoutons, détail artistique, que deux rainures contournent la tête du manche [3] au-dessus et en dessous du coin de métal, et que, au dos, se trouvent deux trous où s'enfonçaient des tenons ou chevilles pour retenir une crinière ou frange ornementale.

Tous ces éléments concernant le manche, pris dans leur ensemble, ne peuvent, toutefois, nous donner la *certitude* qu'il s'agisse d'une arme préhistorique. Considérons cependant la poignée, qui est excessivement petite. Il faut une main étrangement étroite — 80 millimètres à peine — pour la saisir; mais alors, légèrement renflée au centre, cette poignée se moule admirablement dans le creux de la main, la paume s'applique étroitement au bois. De plus, la poignée, parfaitement polie en cet endroit, fait supposer — comme les coups de parade signalés plus haut, et plus loin — un long usage de la pièce.

S'il est vrai — et la remarque est ancienne et a donné naissance à la théorie des fabricants ambulants de l'âge du bronze [4] — que le

[1] KLEMM, *Allg. Cultur-Wissenschaft*, B. I, S. 71. — KLEMM, *Cultur-Geschichte*, B. II, S. 352, etc.

[2] Dr BERCHON, *Société archéologique de Bordeaux*, 14 août 1885, t. X, p. XII.

[3] « Peut-être serait-il plus vraisemblable d'interpréter comme l'emplacement de ligatures disparues — dit ici M. Buttin — les deux rainures sises au-dessus et au-dessous de la lame. Le reste de l'ornementation ne concorde pas, comme travail, avec ces rainures; au contraire, deux ligatures ainsi placées auraient donné au manche son maximum de solidité en l'empêchant de se fendre, précisément au seul point où cet accident était à craindre. » Cette opinion est préférable à la mienne.

[4] Voir la bibliographie considérable que je donne de cette question en tête de mon mémoire sur *Les premiers Ages du métal dans les bassins de la Meuse et de l'Escaut*; Bruxelles, 1894, note 2.

peu de longueur des poignées d'épées et de poignards caractérise les armes de l'âge du bronze [1], il est vrai aussi que la forme de notre poignée, avec son évasement supérieur en cône et son gros bouton ou sphère terminal [2], n'a absolument aucun rapport avec les manches néolithiques signalés, qui n'ont point de poignée distincte, ni aucun rapport sensible avec les poignées de métal connues.

Le coin de métal est un celt plat, sans apparence de rebords, type connu. De dimensions plutôt moyennes que petites, ce celt mesure, au tranchant, 0^{m}056 de largeur et, au milieu, 0^{m}045. Evans en signale de 0^{m}042 et même de 0^{m}029 de largeur. Sa longueur, en dehors du manche, est de 0^{m}029, et la « queue » peut en avoir autant [3]. La courbure, peu prononcée, du tranchant et l'angle très obtus des extrémités de celui-ci constituent un type peut-être moins fréquent que celui qui donne un arc très prononcé et des extrémités effilées, mais n'en existe pas moins [4].

Une patine épaisse recouvrait la hache ; il en subsiste de notables fragments montrant une forte croûte d'oxyde d'un vert très cru qui, examiné à la loupe, révèle un empâtement d'un très fin gravier quartzeux. Le métal, aux endroits où il a été remis à nu, est d'un beau ton doré ; le reste est brunâtre ; il paraît vacuoleux, d'une exécution technique rudimentaire.



La forme générale du manche, l'emmanchement, le coin de métal pourraient, n'est-ce pas, concorder et faire croire à un

[1] On a signalé des armes gauloises en fer et même des armes en pierre polie dont la poignée était très étroite. « Les armes de nos ancêtres préhistoriques semblent plutôt faites pour des femmes que pour des hommes, » dit F. Pérot, dans *La Correspondance historique et archéologique ;* Paris, t. I, 1894, p. 287.

Le bouton terminal — le « pommeau » — empêche la main de glisser ou, mieux, l'arme de s'échapper par suite des mouvements donnés à l'arme. Signalons un manche préhistorique, provenant de la station de Locres, lac de Bienne (de Mortillet, *Album*, pl. XLVIII, fig. 439), qui porte un crochet à la base pour retenir la main.

[3] J'ai dit *supra* que le celt n'avait ou ne pouvait être retiré de son alvéole.

[4] Voir, dans les 115 premières figures d'Evans (*Age du bronze*, 1878), les figures 1, 5, 19, 62, 69, 70, 72, 75, 81, 83, 86, 87, 89, 95, 114, etc.



objet préhistorique. A côté de ces caractères d'une antiquité reculée, la gravure garderait-elle bien alors son origine, son aspect médiéval ?

Ne peut-on admettre qu'il ne s'agisse de hasards ou plutôt du résultat de causes fortuites, tout autant que de mauvaises interprétations ? Par exemple, le glissement du couteau ou burin sur la convexité du manche aura produit ces prétendus souliers ou solerets « à la poulaine » par suite du désir de l'artiste de figurer le pied vu de profil. (Eût-il pu ici l'indiquer de face ?) L'allongement des jambes qui fait paraître notre homme vêtu d'un haut-de-chausses n'est-il autre qu'un défaut de dessin, le résultat d'un rétrécissement involontaire, et n'est-ce la nudité qu'a voulu représenter le graveur? La prétendue aumônière n'est-elle donc un couteau de chasse passé dans la ceinture [1] ? Et quant au justaucorps vu par plusieurs, n'est-il donc plutôt une simple ceinture contournant les hanches, et ce qu'on prend pour l'extrémité des manches, ne doit-il représenter plus vraisemblablement des bracelets ? A y regarder de près, on voit deux points nettement indiqués pour marquer, semble-t-il, des tores perlés. Et au poignet droit, le trait n'est-il encore qu'une éraflure du couteau creusant la retombée de l'épaule ? Au surplus, le justaucorps, ou tout vêtement étriqué, n'est pas inconnu aux époques préhistoriques : le coin de cuivre nous reporte à l'âge du métal et si vous examinez les personnages figurés sur le seau de bronze trouvé dans un tombeau « étrusque » à Bologne, en 1880, dans la propriété Arnoaldi, vous y verrez des fantassins porteurs de javelots et de grands boucliers, rectangulaires ou ronds, et vêtus d'un justaucorps semblable au nôtre, les pieds également couverts de solerets très effilés [2]. Ces longs cheveux n'ont absolument rien de bien médiéval. Si l'olifant est bien un instrument de musique du moyen âge, qui sait si, aux temps préhistoriques, on n'en eut déjà trouvé l'usage ? Il n'était guère difficile d'utiliser une corne de bœuf. Au surplus

[1] M. Ed. de Prelle de la Nieppe, un des rapporteurs du présent travail, ne voit aussi ni aumônière, ni couteau de chasse, pas plus que d'éperons aux solerets.

[2] H. Gaidoz, *L'art de l'Empire gaulois*, p. 228-229. — Voyez encore la situla de Watsch en Carniole, *Revue archéologique*, Paris, t. L. (3e s. V.), pl. XXV, 1885. — Aussi, 1883, t. II, pl. XXIII, p. 264, et 1884, t. I, p. 102 ; — celle de la Certosa près Bologne (Zannoni, *Scavi della Certosa*, pl. XXXV), etc.

l'archéologie scandinave nous révèle et un individu sonnant du cor [1] et, d'autre part, des cornes de vache ornées, gravées à la pointe, et servant, à l'âge du fer, de cornes à boire [2]. Enfin, pour ce qui est de l'ensemble du personnage juché sur une tête de bœuf, cette figuration, totalement inconnue au moyen âge, ne l'est-elle pas en des temps plus anciens ?

Il existe, dans l'iconographie gréco-romaine, certain dieu d'origine syrienne, *Dolichenus, Dolichenius* (δολιχένῳ), qui n'est qu'une des figurations de Jupiter ou mieux d'Apollo [3]. Le dieu de Doliché est représenté juché sur un taureau ou sur la tête seule de cet animal. Pausanias (VII, c. xx), décrivant la ville de Patras en Achaïe, parle du temple d'Apollon et de la statue en bronze du dieu : il est nu, le dieu, les pieds seuls sont chaussés ; le pied gauche s'appuie sur une tête de bœuf (καὶ ἑτέρῳ, ποδὶ ἐπὶ κράνιον ἐπέβηκε βοός), car, ajoute-t-il, le dieu se plaît avec les bœufs ; comme on le voit par ce que dit Alcée dans son hymne à Mercure, ce dieu déroba les bœufs d'Apollon. Longtemps avant Alcée, Homère avait dit, dans ses vers [4], qu'Apollon s'était mis aux gages de Laomédon pour mener paître les bœufs...

Gruter [5], qui donna sept inscriptions où figure Dolichenus, décrit l'une d'elles gravée sur un autel de marbre : « insculptus est bos, et super eo stat deus soccatus ; sed supra umbilicum omnino mutilus, » et une autre inscription, grecque celle-ci, sur un autel carré, « in qua pinus est, stat taurus, super quo stat quidam (nescio an ipse deus) soccatus barbare : adversus paulo in monticulo stat, ut videtur, aries ». Ces inscriptions sont à Rome ; on en cite une plus rapprochée. En 1658, en creusant le port de Marseille, on trouva une statue en marbre représentant un soldat romain [6] debout sur la croupe d'un taureau. L'inscription en est :

[1] *Kongl. Vitterhets historie och Arh. KK., Månadsblad,* 1890, t. XIX, p. 161. — Encore : 1887, t. XVI, p. 49-52.

[2] Je ne retrouve point ma référence. Ce doit être dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Nord.*

[3] Je renvoie tout spécialement, sur ce sujet, à l'article de M. Salomon Reinach, *Dolichenus Deus,* du *Dictionnaire* de Daremberg et Saglio, t. II, p. 329-332. Aussi : Seidl, *Ueber den Dolichenuskult,* Wien, 1854, etc.

[4] *Iliade,* XXI, v. 448.

[5] Iani Gruteri, *Inscriptionum romanarum corpus,* M. DC. XVI, xx, xxi. — C. I. L.

[6] C'est l'aspect ordinaire du Dolichenus.

DEO DOLICHENIO || OCT. PATERNVS. EX. IVSSV. EIVS. PRO. SALVTE. || SVA ET SVORVM. Le personnage s'appuyait sur une lance ou pique qui a disparu. Signalons encore une inscription des Lingons[1] : IOVI OPTIMO DOLICHENO VBI FERVM NASCITVR ; deux tablettes en bronze trouvées près de Pfünz[2] : I. O. M || DOLOCENI || DEMITTIVS || SACERDOS || DD, et I. O. M || DVLICENO || VBI. FERVM || EXORITVR ; et bien d'autres[3].

Dolichenus, Apollo Dolichenus, c'est le Soleil. Une peinture de Macrobe[4], de la ville de Hiérapolis, nous montre le soleil Apollon sous la figure d'un dieu barbu ; la barbe se termine en cône pour rappeler les rayons lumineux se dirigeant vers la terre. Il est armé de la pique[5]. Nous connaissons tous la représentation d'Europe sur le taureau[6], qui n'est autre que Zeus enlevant Europe des côtes de la Syrie pour l'amener en Crète — et celle de Danaüs qui donna lieu à la fondation du temple d'Apollon Lyceen[7]. Les amours de Pasiphné, épouse de Minos, avec un taureau blanc, appartiennent au cycle légendaire de la Crète primitive. Le culte du taureau est, du reste, extrêmement répandu en Crète. Le « Labyrinthe » — le Palais de la Hache — de Cnossos est en relations étroites avec le Minotaure, le dieu à tête de taureau, et le taureau tient une grande place dans la décoration picturale et plastique du palais[8] ; au-dessus de la tête du taureau, figure la hache bipenne. Et, simultanément, la *hache* joue un grand rôle dans toute cette religion primitive. Les gemmes de la Crète nous montrent encore d'autres déesses et des monstres à tête de taureau[9]. Certain vase

[1] C. I. L., t. VI, 423.

[2] *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift*, 1889.

[3] Voyez l'article de S. Reinach, qui en donne une liste nombreuse d'Italie, d'Autriche et d'Allemagne et de Grande-Bretagne.

[4] *Saturnales*, lib. I, cap. 17.

[5] Généralement il tient la hache bipenne (SEIDL, *loc. cit.*, pl. III, fig. 3. — *Supplément*, I. — FROEHNER, *Musées de France*, p. 33. — SAL. REINACH, *loc. cit.*, p. 331) de la main droite et le foudre (SEIDL, fig. 1 et 2. — REINACH, p. 331 et 332) de la gauche.

[6] Entre autres : *Archäol. Zeitung*, B. XX. S. 311.

[7] SAGLIO, *Dictionnario*, p. 317 et 313. — PAUSANIAS, III, 19, 3 et 4.

[8] HOGARTH, *Man.*, 1901, p. 26.

[9] *Ibid.*, p. 187. — Tous les trésors de la glyptique et de l'orfèvrerie mycénienne (PERROT et CHIPIEZ, t. VI, pl. XVI, etc.) et orientale, abondent en figurations du taureau et ses dérivés, les chasses, les sacrifices, les divinités bucéphales, etc.

mycénien de Chypre nous montre la survivance du type du Zeus de Doliché debout sur une tête de taureau [1].

De dieu, le taureau devient victime, la victime par excellence, *maximâ taurus victima*, dit Virgile — c'est logique dans les religions. Les Thébains offraient des taureaux à l'Apollo Polius [2] et les Poeoniens apportent une tête de bison en bronze au temple de Delphes [3]. M. Salomon Reinach, dans une étude récente [4], considère la tauromachie comme une survivance du culte du taureau, du sacrifice accompli de l'animal sacré par excellence. La figuration du vase de Vaphio nous donnerait un prélude du sacrifice, la capture de taureaux sauvages pour une *corrida*, divertissement déjà en faveur dans le nord de la Grèce aux temps héroïques, — et un autre écho, bien éloigné sinon lointain, nous en serait révélé par le vase de Gundestrup [5].

De ce culte, proviendraient peut-être cette série de statuettes en métal de bœufs et de vaches trouvées un peu partout en Europe, et attribuées parfois aux Étrusques, aux Phéniciens. Citons, tout particulièrement, le bœuf en bronze à incrustations d'or de la grotte de Byciskàla, décrit par le Dr Heinrich Wonkel [6], qui étudie, à cette occasion, le culte de la vache et du taureau dans les civilisations antiques. On en a trouvé à Hallstadt [7], dans le

1 *Journal of hellénic Studies*, vol. XXI, p. 107. — *L'Anthropologie ;* Paris, t. XIII, 1902, p. 25-26, fig. 19.

2 PAUSANIAS, lib. IX, cap. XII.

3 *Ibid.*, lib. X, cap. XIII (t. V, p. 341).

4 *L'Anthropologie ;* Paris, 1904, t. XV, p. 270-273.

5 SOPHUS MÜLLER, *Det Store Solukar fra Gundestrup i Jylland, in Nordiske Fortidsminder*, 2 Hefte 1892. — T. à p., in-folio, p. 36-62, 9 pl. photogr., avec un résumé en français par E. BEAUVOIS, p. 62-68, 1892. — ALEX. BERTRAND, *Le Vase d'argent de Gundestrup (Jutland), Revue archéologique ;* Paris, 1893, mai-juin, p. 283-299, 3 pl. — ALEX. BERTRAND, *Le Vase ou chaudron de Gundestrup (deuxième article), ibidem*, mars-avril 1894 (3e sér., t. XXIV), p. 152-170, 1 pl. — JOSEPH DE MALAFOSSE, *Note sur le vase de Gundestrup, Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, séance du 27 février 1894, p. 69, et revue *l'Anthropologie*, Paris, 1894, t. I, p. 96-97, etc.

A propos de l'article de M. Alex. Bertrand, M. Salomon Reinach m'écrivait un jour : « Les idées en sont loin d'être les miennes, car je considère le vase de Gundestrup comme *postérieur au Ve siècle après Jésus-Christ.* »

6 *Der Bronze-Stier aus der Byciskàla-Höhle. Mitth. der Anthrop. Gesells. in Wien*, B. VII, S. 125-154, mit 1 Tafel, 1877.

7 VON SACKEN, *Das Grabfeld von Hallstadt ;* Wien, 1868, S. 102.

Mecklembourg [1], en Italie [2], en France [3], à Aljazur en Portugal [4], aux îles Baléares [5], au Liban. De même les têtes seules, telle la célèbre tête de vache en argent, aux cornes d'or et à l'étoile d'or incisée au milieu du front, trouvée par Schliemann dans une tombe de Mycènes [6], et encore les têtes, colossales, de Costig, dans l'île Majorque [7], entrées en 1895 au Musée archéologique national de Madrid. Enfin les simples cornes trouvées en Sardaigne [8], dans les Baléares, en Espagne [9].

Au surplus, les Gaulois ont adoré le taureau, le soleil [10], et nous connaissons le *tarvos trigaranus* de l'autel de Paris [11], et Marius enleva aux Cimbres et Teutons un taureau d'airain [12]. Le bœuf ou auroch est un type monétaire des Gaules [13], chez les Bellovaques, les Santones [14], entre autres. Les trophées de l'Arc d'Orange montrent, au milieu de nombreuses enseignes, l'une d'elles qui porte, non un sanglier, mais un bœuf [15]...



[1] *Jahr. u. Jahresberichte des Ver. für Mecklemb. Gesch. und Alterthumskunde*, B. XXXVIII, S. 57.

[2] CONESTABILE, *Sovra due dischi in bronzo antico-italici del Museo di Perugia ;* Torino, 1874, tav. IX, fig. 1, p. 33.

[3] SIRET, *Les premiers âges du métal dans le sud-est de l'Espagne,* dans *Revue des questions scientifiques,* 1889, p. 85 du tiré à part.

[4] *Matériaux*, etc., t. XXII, 1888, p. 159.

[5] *Revue archéologique* de Paris, 1897, I, p. 150.

[6] SCHLIEMANN, *Mycènes,* fig. 327-328. — PERROT et CHIPIEZ, t. VI, fig. 398.

[7] D. BARTOLOMÉ FERRA, *Hallazos arqueologicos en Costig., Boletin de la Sociedad arqueologica Luliana,* Palma de Majorque, n° de junio de 1895. — Encore : n°s de septembre 1895 et mars 1896. — JOSÉ RAMON MÉLIDA, *Revista critica de Historia y Literatura,* avril 1896, p. 154. — PIERRE PARIS, *Les bronzes de Costig, Revue archéologique ;* Paris, 3e série, t. XXX (1887, I), p. 138 et suiv.— PIERRE PARIS, *Essai sur l'Art et l'Industrie de l'Espagne primitive ;* Paris, Leroux, 1903, t. I, p. 140-162 et pl. VI.

[8] Comte DE LA MARMORA, *Voyage en Sardaigne,* atlas, pl. XXXI, etc.

[9] Nous trouverons encore là évidemment l'origine de ces têtes de bœuf et bucranes de l'architecture hispanique, gréco-romaine, etc.

[10] *Revue de la Numismatique belge,* t. XLI, p. 560, 1885.

[11] DOM MARTÈNE, t. II, p. 70.

[12] PLUTARQUE, *In Mario paulo ante med.*

[13] CARTIER, *Lettre sur l'histoire monétaire de France,* dans *Revue de numismatique,* 1836, p. 145, etc.

[14] LARTET, *Matériaux,* etc., t. XXII, p. 216.

[15] CARISTIE, *Monuments antiques d'Orange,* pl. XVII.

Touchons-nous du doigt maintenant le nœud de la question ? L'objet ne semble guère apocryphe, croyons-nous, tout bien considéré. Ses éléments en ont été disséqués, sagement et sans aucun parti pris, éléments matériels, artistiques ou archéologiques.

Mais, plus je remonte vers le nord, et plus je me sens, dans ces recherches, marcher sur un terrain solide [1]. Or, surprise inattendue, je rencontre notre personnage, ou le « Dolichenus », sur une croix scandinave, en Angleterre, à Gosforth, Cumberland. Sur un monolithe, admirablement gravé, se trouve représenté un individu vu de face, à la barbe pointue, vêtu d'une jaquette avec ceinture, tenant un bâton ou lance dans la main gauche et un olifant dans la main droite [2] !

Il est encore un argument important sur lequel nous n'avons pu insister tout à l'heure. Le manche, avons-nous vu, porte sur toute la partie antérieure, et principalement entre les épaules du personnage et le cercle qui avoisine le coin de cuivre, une quantité innombrable de coups, dont quelques-uns ont dû être terribles, le bois étant fortement entamé et l'entaille atteignant jusque 1 millimètre 1/2 de profondeur. Or, le plus grand nombre de coups se trouvent sur le bord intérieur de l'arme. L'arme étant brandie de la main droite, c'était la face de parade qui était, évidemment, la partie la plus exposée aux coups de l'adversaire ; on peut juger du nombre de coups que le guerrier a pu parer avec elle.

En outre, il est à noter que les lèvres ou bords des coups et des traits de la gravure sont polis, arrondis, ce qui indiquerait que toutes ces entailles du bois ne sont point modernes, que le manche a été roulé, a été frotté longtemps.



Mais terminons cette longue étude. Et puisque « tous les moyens sont bons pour parvenir », fût-ce à la découverte de la vérité, nous ferons une proposition, quitte à la voir critiquer demain. Nous amenons une démonstration par l'absurde, il est

[1] Les prétendues runes en moins ?

[2] Cette référence est aussi égarée : ma fiche porte seulement, p. 18. La même fiche porte ceci : « Thor dans une barque et la tête de bœuf est amorcée au bout d'une ligne, p. 34. »



vrai; mais... de la discussion jaillit la lumière. De ce que nous ne possédons point d'objet analogue *certain,* ni dans les temps anciens, ni dans les temps modernes, de ce que les caractères décoratifs nous conduisent vers le nord, et vers le début du moyen âge, de ce que les caractères généraux de l'objet nous font pencher plutôt pour l'authenticité de cette arme étrange, de ce que, en outre, il y a lieu d'admettre que l'objet a été tiré de notre sol, — ne pourrions-nous voir une arme de ces guerriers nordiques qui envahirent nos contrées au IXe siècle, une arme des Normands[1] ?

Chose étrange, on ne parle jamais d'antiquités normandes[2]. Visitez nos musées, vous n'y verrez jamais le moindre objet catalogué sous ce titre[3]. « Pourtant, a dit Cochet[4], on sait toute l'importance de leurs invasions. Pendant cent ans, les hommes du Nord ont envahi nos villes et rançonné nos abbayes. Ils ont couvert nos fleuves et nos rivages de leurs barques et de leurs bataillons; ils ont fait trembler l'Europe et humilié l'Empire carlovingien. Pendant un siècle entier, ils ont été la terreur de la chrétienté jusqu'à ce qu'ils se soient fixés dans cette partie de la Neustrie à laquelle ils ont donné leur nom. Eh bien ! de tous ces flots de conquérants qui, pendant tant d'années, inondèrent périodiquement nos rivages, nous ne possédons aucun monument incontestable, sauf quelques petites pièces d'argent connues comme « monnaies des rois de la mer ».

La Normandie elle-même n'a livré qu'un seul monument scandinave, scandinave en toute connaissance de cause : des

[1] En relisant mon dossier de notes relatif à la présente étude, je retiens une phrase d'une autre lettre (16 février 1893) de M. Salomon Reinach : « De deux choses l'une : ou nous sommes en présence d'un objet du VIIIe ou du IXe siècle après J.-C., ou c'est une mystification. »

[2] Récemment encore, un lecteur de *Jadis* (Soignies, 1906, t. X, p. 131) écrivait : « Les Normands sont descendus sur nos côtes, ont pénétré dans le pays et ont ravagé le territoire, pillant et incendiant tout. C'est la menue monnaie de l'histoire que tout le monde connaît et dont chacun se contente. Plus curieux, je désirerais savoir quelles sont les traces *authentiques* de l'invasion des Normands, où l'on pourrait voir des *pièces d'archives* relatives à ces barbares. »

[3] Sauf peut-être les fausses monnaies *Sceattes* ou petits deniers anglo-saxons — Voir *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIII, p. 442-443.

[4] *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de France. Compte rendu* de 1870 (n. s., t. VI), p. 81.

fibules de bronze en forme de coquillage [1] ou de carapace de tortue [2] trouvées, en 1865, dans une sépulture à Pitres [3].

La hache De Deyn — et je propose de lui donner ce titre en considération de l'aimable et vénérable collectionneur qui la détient – méritait, on le voit, que l'on s'occupât d'elle, qu'elle soit normande [4] ou belge, du moyen âge ou des temps préhistoriques, authentique ou apocryphe.

CH.-J. COMHAIRE.

[1] WOORSAAE, *Catalogue du Musée de Copenhague*, p. 100-101.

[2] DE LONGPÉRIER, *Catalogue de l'histoire du travail à l'Exposition de Paris de 1867*, p. 610.

[3] COCHET, *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Compte rendu* de 1870, p. 81.

[4] Au Congrès de la Fédération des Sociétés d'archéologie et d'histoire de Belgique, session de Mons, 1904, M. Gonzalès Decamps aurait communiqué des notes très intéressantes sur les traces laissées, dans le Hainaut, par les Normands. Nous attendons l'apparition du compte rendu de ce Congrès.

Quelques références sur la question des Normands : FERD. HÉNAUX, *Les Normands dans le pays de Liège*, dans le *Messager des sciences historiques*, Gand, 1847, p. 227. — L. LAHAYE, *Les Normands au diocèse de Liège*, dans la *Revue de l'Instruction publique*, t. XIX, p. 396, 1876, et t. XX, p. 20, 1877. — F. C., *Les Normands dans le Namurois*, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIV, p. 125. — ST. BORMANS, *Bulletin de l'Académie royale des Sciences de Belgique*, 1881 (2e vol.), 3e s., t. II, p. 370. — PAILHARD DE SAINT-AIGLAN, *Changements que l'invasion des Normands au IXe siècle a introduits dans l'état social de la Belgique*, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI. — PEIGNÉ-DELACOURT, *Les Normands dans le Noyonnais*. — Abbé O. DELARE, *Les Normands en Italie, depuis les premières invasions jusqu'à l'avènement de saint Grégoire VII*; Paris, in-8°, 1883.— ÉMILE BERTAUX, *L'Art dans l'Italie méridionale*, Paris, 1904 (le liv. III, p. 311 et suiv., concernant les influences dues au duché normand d'Apulie et au royaume normand de Sicile). — G.-R. DEPPING, *Die Heerfahrten der Normannen bis zu ihrer festen Niederlassung in Frankreich*; Hamburg, 1829. — DE LA RUE, *Recherches sur la tapisserie représentant la conquête de l'Angleterre par les Normands et appartenant à l'église cathédrale de Bayeux*, dans les *Annales de Metz*, 1888. — *The Swedish part in the Viking Expedition*, in *The English historical Review*, XXVI, april 1892, p. 209-224, vol. XII. — J. STEENSTRUP, *Études préliminaires pour servir à l'histoire des Normands et de leurs invasions*, Paris, in-8°, 1880. — GRAVIER, *Les Normands sur le Mississipi*, 1872. — GRAVIER, *Découverte de l'Amérique par les Normands au Xe siècle*, 1874.

Il y a des découvertes qui ont passé inaperçues, incomprises. Telle serait, peut-être, cette sépulture, sous une pirogue, de Kœur-la-Petite, en Ardenne. (F. LIÉNART, *Archéologie de la Meuse*, t. II, p. 138-139), déjà signalée plus haut.

Il y a lieu aussi de mettre en évidence la découverte faite récemment

1er *P. S.* Un argument qui vient, semble-t-il, confirmer cette proposition faite *in extremis,* est celui-ci. Les empereurs byzantins possédaient des gardes du corps de confiance et ces hommes étaient recrutés dans les régions les plus septentrionales de l'Europe, en Danemark, en Norvège, voire en Islande. C'étaient les « Varanges ». Or, disent les auteurs, la HACHE, que ces guerriers portaient ordinairement sur l'épaule droite [1], était leur arme principale ; et c'était une arme propre aux peuples du Nord, à leur nation, μαχαίραις, ἐθνικαῖς, dit Scylitzès [2], et aux Danois comme le prouve Du Cange [3].

Voyez, au surplus, dans le travail d'Akerblad[4] sur les inscriptions runiques gravées sur les lions de Venise, lions qui se dressaient primitivement à Constantinople, les notes de D'Ausse de Villoison.

2e *P. S.* Il ne m'est point possible, en l'occurrence, de laisser de côté deux passages d'un ouvrage qui vient de paraître ces jours-ci (avril 1907) et qui, résumant admirablement la question du « Dolichenus », viennent jeter quelques clartés sur le sujet qui nous occupe. Il s'agit du t. XXIX des *Annales du Musée Guimet* (Paris, Leroux, 1907), *Les Religions orientales dans le paganisme romain,* et qui est la publication, abondamment documentée, des belles leçons professées en 1905 à Paris, par M. Franz Cumont. Je transcris ces deux pages in-extenso :

P. 136-137. « Le plus célèbre de ces dieux, apportés de loin, est à cette époque le Jupiter de Doliché, une petite ville de la Commagène qui lui doit son illustration. Grâce aux troupes originaires de cette contrée, ce Baal obscur, dont aucun écrivain ne mentionne le nom, trouve des adorateurs dans toutes les provinces

par mon ami M. Edouard Fourdrignier, de deux caractères runiques dans les tombeaux géminés de Koninxheim près de Tongres (*Les Francs de Villiers-aux-Chênes, Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris,* VII, p. 242, 1903. — *Les caractères runiques du tombeau de Koningsheim, Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg à Tongres,* t. XXI, 1903. — Journal *Le Vieux-Liége,* t. V, col. 73.

[1] ANNE COMNÈNE, lib. 3, p. 91.

[2] Tome II, p. 864.

[3] *Observations sur l'Histoire de Ville-Hardouin,* p. 258.

[4] *Notice sur deux inscriptions en caractères runiques trouvées à Venise et sur les Varanges.* Paris, in-8°, an XII-1804.

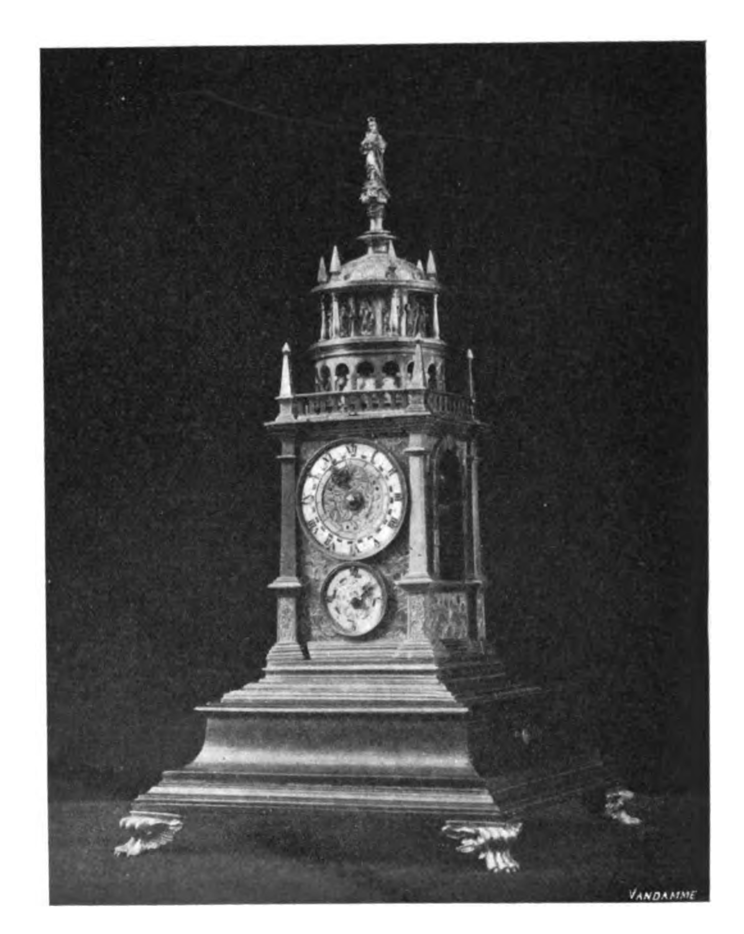
romaines jusqu'en Afrique, EN GERMANIE ET EN BRETAGNE. Le nombre des dédicaces connues qui lui sont consacrées dépasse la centaine, et il s'accroît tous les jours. Primitivement, un DIEU DE LA FOUDRE, représenté BRANDISSANT UNE HACHE, ce génie local de l'orage s'éleva au rang de divinité tutélaire des armées impériales. (KAN, *De Iovis Dolicheni cultu ;* Groningue, 1901. — FRANZ CUMONT, *Dolichenus*, in *Realencyclopädie* de Pauly-Wissowa). »

P. 177-178. « A propos d'un culte de Commagène, dont nous avons dit un mot précédemment (p. 137), nous pouvons observer assez exactement comment se réalisa la fusion du parsisme avec des croyances sémitiques et anatoliques, car dans ces régions le syncrétisme fut à toutes les époques la forme des transformations religieuses. On honorait près du bourg de Dolichè, sur le sommet d'une montagne, une déité qui, après avoir passé par de nombreux avatars, finit par devenir un Jupiter protecteur des armées romaines. Primitivement ce dieu, qui passait pour avoir INVENTÉ L'USAGE DU FER, paraît avoir été transporté en Commagène par une tribu de forgerons, les Chalybes, VENUS DU NORD. On le représente DEBOUT SUR UN TAUREAU, TENANT EN MAIN LA DOUBLE HACHE, antique symbole vénéré en Crète à l'époque mycénienne, qui se retrouve à Labranda en Carie et dans toute l'Asie-Mineure. Cette bipenne, que brandit le dieu de Dolichè, montre en lui le maître DE LA FOUDRE qui dans le fracas des orages FEND LES ARBRES DES FORÊTS. Établi en pays syrien, ce génie du tonnerre s'identifie avec quelque Baal local, et son culte prit tous les caractères de ceux des Sémites. Après les conquêtes de Cyrus et l'établissement de la domination perse, ce « seigneur des cieux » fut aisément confondu avec Ahura-Mazda, qui lui aussi, pour employer une définition d'Hérodote, était le « cercle entier du ciel », que les Perses adoraient pareillement sur les hautes cimes. Puis, après Alexandre, quand une dynastie à demi-hellénique régna sur la Commagène, ce Baal devint un Zeus-Oromasdès (Ahura-Mazda) siégeant dans les espaces sublimes de l'éther. Une inscription grecque parle des « trônes célestes » où cette divinité suprême accueille les âmes de ses fidèles. Enfin dans les pays latins le *Jupiter Coelus* continue à être placé à la tête du panthéon mazdéen, et dans toutes les provinces, le *Jupiter Dolichenus* établit ses temples à côté de ceux de Mithra et entretint avec lui les rapports les plus étroits. »

3e P. S. Un dernier mot : la glyptique chaldéenne montre déjà cette divinité debout sur un taureau ; de nombreux cylindres en hématite la portent (JOACHIM MÉNANT, *Recherches sur la glyptique orientale, 1re partie,* 1883, p 203 et 204 et pl. III, fig. 7. — PERROT et CHIPIEZ, II, p. 647), de même que des cylindres assyriens (MÉNANT, *2e partie,* 1886, p. 35. — PERROT et CHIPIEZ, II, p. 647). De même la stèle d'Asarhadon, de Sendschirli *(Mitth. aus dem Orientalischen Sammlungen,* Heft. XI, 1893, S. 18), les bas-reliefs de Maltaija (LAYARD, *Nineveh and its remains,* I, p. 230. — PLACE, *Ninive,* pl. 45. — PERROT ET CHIPIEZ, II, p. 643. — *Mitth. aus dem Orientalischen Sammlungen,* Heft. XI, S. 23. — Encore, idem., S. 218, Abb. 114 et Taf. XXXVIII et XLI), sculptures assyriennes. Sur les bas-reliefs de Nimroud, où l'on voit la procession d'officiants portant les statues des dieux (LAYARD, *Monuments of Nineveh, 1re s.,* pl. 65. — PERROT et CHIPIEZ, II, p. 76), le Dieu à la hache et au foudre est assis sur un trône ; partout ailleurs, il est sur le taureau et uniquement sur un tel animal. Nul doute que le foudre, figuré presque toujours par un faisceau trifide, est passé au dieu Raman, de la Mésopotamie, et après au Jupiter olympien. Une figuration représente le Dieu, à pied, combattant le monstre oiseau (PERROT et CHIPIEZ, II, p. 75). D'autres divinités sont dressées sur des lions, des lionnes, des aigles, etc. Voyez encore les sculptures rupestres de Maltaija, Nimroud, et aussi celles d'Iasili-Keïa, attribuées aux Hittites (PERROT ET GUILLEAUME, *Exploration archéologique de la Galatie.* — ERNEST BABELON, *Manuel d'archéologie orientale ;* Paris, 1888, p. 207. - BABELON, *Manual of Oriental Antiquities ;* London, 1906, p. 194. — MÉNANT, p. 105. — PERROT et CHIPIEZ, IV, p. 624, etc.). La « tête de bœuf » est un symbole qu'affectionnent les Hittites. On la rencontre sur les cylindres de Salamis (A. DI CESNOLA, *Salaminia,* p. 129, n° 119, pl. XII et pl. XIII. — MÉNANT, fig. 248, 249 et 251, p. 248 et 249) ; il s'est propagé au delà de l'Asie-Mineure, car nous le retrouvons à Mycènes sur des anneaux d'or, à Carthage sur des jetons (PERROT et CHIPIEZ, III, p. 463, fig. 339. — MÉNANT, p. 248).



Pl. XVIII.



UNE HORLOGE DU XVIe SIÈCLE.



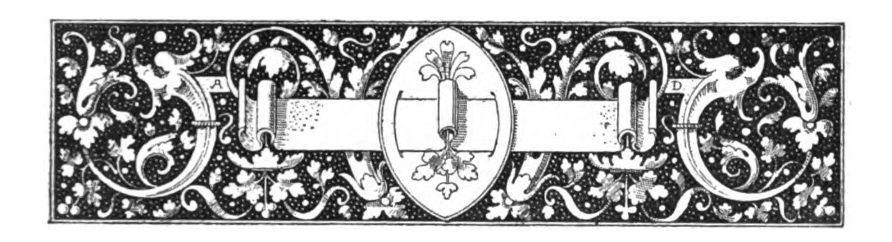
MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

Une horloge du XVIe siècle.

CETTE charmante horloge portative ancienne est à sonnerie et à réveil avec échappement à verge et à balancier circulaire, sans ressort de balancier. La boîte est en forme de tourelle dite d'Augsbourg. Elle est à quatre faces, gravée au pointillé et dorée au feu. Le mouvement, très solidement construit, appartient à la seconde moitié du XVIe siècle, mais il n'est pas signé. Les cadrans sont en argent gravé et émaillé de différentes couleurs. Sur la face on voit les heures avec, au centre, le disque du réveil. Un petit cadran auxiliaire indique les quarts, qui sont encore divisés en demi-quarts d'heure. Au dos, se trouve un cadran indiquant le nombre de coups frappés, qui vont de 1 à 6 (système italien ancien). Pendant la sonnerie des heures, les Apôtres, au nombre de douze, se présentent successivement à la galerie du deuxième étage. Le tout est couronné d'une petite statue de la Vierge. Cette intéressante pièce appartient à M. le comte de Lambilly et a été restaurée par nous récemment. Les dimensions sont : $0^{m}38$ de hauteur et $0^{m}20$ de largeur à la base.

EUGÈNE WEHRLE.



UNE

LOTERIE PATRIOTIQUE

AU XVIe SIÈCLE



maintes reprises, un gouvernement en proie à des difficultés financières eut recours à la loterie. L'appât du gain, toujours puissant, fait, tout au moins pendant un certain temps, affluer l'argent dans ses caisses. Il est cependant à signaler que l'histoire de notre pays ne fournit pas de nombreux exemples de cette source de revenus. Si le XVIIIe siècle autrichien a longuement pratiqué et l'emprunt et la loterie, les autres gouvernements ne semblent pas y avoir recouru [1]. Le XVIe siècle nous en offre cependant quelques exemples, parmi lesquels celui qui fait l'objet de ces pages [2].

Ce n'est pas que le goût de la tombola et du jeu ne fût très

1 Pour Liége, voir TH. GOBERT, *La Loterie à Liège dans les siècles passés*. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXXIV, fasc. I, 1904, p. 251-291.

2 On peut notamment citer une loterie organisée par le magistrat d'Anvers, en 1549, destinée à se procurer 300,000 florins ; le prix du billet était de 40 patards et les lots étaient des rentes perpétuelles au denier 16. (Octrois des 8 mai et 8 novembre 1549.) La ville obtint successivement deux prolongations (11 juillet et 17 octobre 1550), la souscription se faisant mal. — Une autre loterie fut organisée par octroi du 27 juillet 1557, prolongée jusqu'au 19 juin 1558. Les lots, d'une valeur totale de 200,000 florins et dont le principal était de

répandu dans nos provinces. Pour ériger, il est vrai, une loterie publique, il fallait l'autorisation du gouvernement ; mais, à en croire la duchesse de Parme, « plusieurs marchans et aultres personnes privées pour leur particulier prouffit par importunité et aultres voyes indues » avaient surpris « plusieurs octroys de povoir eriger lotheries les unes publicquement, les aultres secretement, ou se comectent plusieurs frauldes, tromperies et abuz es pris quy se mectent sur des joyaulx et aultres marchandises de petite et incertaine valeur à taux très excessive, recevant des ungs au lieu des lots toutes sortes de vielles denrées estimées oultre leur juste valeur, et des autres argent comptant ».

Des officiers subalternes qui n'en avaient pas le pouvoir auraient néanmoins accordé de pareilles autorisations, toujours d'après la duchesse de Parme, les premières loteries n'auraient été consenties qu'en faveur des établissements pieux ou charitables, mais la contagion se serait étendue, même à Anvers. C'est pourquoi, par une ordonnance en date du 13 septembre 1561, elle défendit d'autoriser des loteries publiques et révoqua toutes les autorisations déjà accordées, « saulf et réservé celles qui se pourraient faire ou accorder pour récréation du peuple dont le capital de tous les pris n'excédera vingt cinq livres de XL gros ». Toutes autres loteries devaient être suspendues jusqu'à la Saint-Jean 1563, à moins que le placement des billets ne fût déjà commencé, auquel cas elles devaient être terminées pour la Noël 1561.

Ayant ainsi supprimé toute concurrence, la Gouvernante songea à tirer profit du goût de ses sujets. Cette même ordonnance continue en disant : « Et affin que le prouffit qui peut proceder de telles lotheries se puist convertir au plus grant bien et soulaigement de la chose publique et à l'advancement de la fortiffication des villes frontières signament de celles que pour la deffence générale du pays de par decha sont este du temps de la dernière guerre érigées et comenchées a estre fortiffiées, lesquelles méritent notoirement la préférence et prérogative devant toutes aultres, puis-

12,000 florins carolus, consistaient notamment en parcelles de terrains « gisans en la nouvelle ville » ; de plus, tout souscripteur d'au moins quatre lots devait recevoir un remboursement du quart au bout de quatre ans. La ville obtint une modification de cette clause onéreuse. (Archives communales d'Anvers, liasse Stadsloterijen.)

qu'en conservation dicelles gist le repos universel des subiectz de par decha, à quoy ung chacun doibt voluntairement aydier et prester la main meismes à ce que icelles puissent estre accom̃odées de pavemens et aultres édiffices connus pour les faire populer et mectre en plus seure garde », la gouvernante commit Jacques Van Hencxthoven, munitionnaire du Roi, « en luy donnant congié et licence qu'il puist et polra recevoir les deniers pour ce offertz, aussy mectre sus et eriger en lad ville d'Anvers a tel jour et lieu que bon luy semblera un ou plusieurs lotheries en argent comptant ou vasselle blanche ou dorée de telle valeur quil vouldra et verra pour le mieux convenir, dresser les cartes, les publier et faire recevoir les lotz par tous lesd. pays de par decha, et au surplus se conduire au faict desd. lotheries, sur le mesme piedt com̃e jusques à présent ont faict aultres villes et communaultez, lesquelles lotheries auront seulles cours, cessans tous aultres, jusque aud. terme de St-Jehan soixante trois ». Il devait prêter serment entre les mains des conseillers des Finances et prendre celui de tous ceux qu'il emploierait. Tous les officiers de justice et les sujets du roi devaient s'abstenir de contrarier Van Hencxthoven et son personnel, mais au contraire les aider [1].

I

Ce Jacques Van Hencxthoven, alias Van Hincxthoven, à qui était confié le soin de lancer pareille loterie, était à ce moment là, 1561, fournisseur des armées.

Il avait été avec Corneille Van Nispen et d'autres, en 1557, chargé de fournir des vivres pour l'approvisionnement de Saint-Quentin, Ham et le Catelet [2]. Du 1er octobre 1557 au 31 décembre 1560, il avait approvisionné les villes de Philippeville et de Charlemont [3]. En 1566, il est écoutète du banc de justice de Santhoven ;

[1] Copie de l'ordonnance figure en tête des reg. 24951 et 24952 de la Chambre des Comptes (Archives générales du Royaume), lesquels renferment les comptes rendus par Van Hencxthoven des recettes et dépenses des deux tirages de la loterie. Tous les détails de cet article dont la source n'est pas expressément indiquée sont tirés de ces deux registres.

[2] Chambre des Comptes, reg. 25633.

[3] Chambre des Comptes, reg. 25643.

il est seigneur d'Hemixem; en 1567, il entreprend la construction de la citadelle d'Anvers et devint waradin de la monnaie d'Anvers, fonctions qu'il occupa jusqu'à sa mort, survenue le 24 novembre 1572.

Il avait épousé, à l'église Saint-Jacques, le 24 janvier 1541, Claire van Langhendonck, qui mourut le 7 juin 1599. Jacques Van Hencxthoven gagna, paraît-il, la réputation d'un homme habile en achetant et revendant des terrains situés dans les quartiers d'Anvers qu'un nouvel agrandissement venait d'incorporer à la ville [1].

Il prêta serment le 18 novembre 1561 et se mit à l'œuvre. Il s'agissait de lancer la loterie et, pour ce faire, notre homme en arrêta tout d'abord le plan : il en fit faire la « carte ». Il paya 12 livres à *Pierre Huys,* « tailleur de figures pour avoir pourtraict les pris pour en après les faire tailler » et 31 livres à Me *Jacques Bruynincx* « pour avoir faict tailler ladite figure des prix sur deux plates de fer pour les faire imprimer et mectre sur les cartes et ce à deux diverses personnes ». *Hans de Laet,* imprimeur à Anvers, fit « imprimer le nombre de 17 cens cartes en langoige thiois et aultres huyt cens en franchais au pris de II sous par chacune carte l'une parmy l'aultre ». Il se chargea de faire « plaquier par ceste ville d'Anvers et sur les valves et portes des églises dicelle certaine quantité desd. cartes ». *Jehan Leys,* peintre, reçut 53 livres pour « avoir peinct certaine grande quantité desd. cartes tant demourées aud. Anvers que aultres envoyées par tous les villes de par decha ensemble les asselles sur lesquelles lesd. cartes ont esté placquez ».

A Anvers, on fit promener dans les rues une grande bannière « figurée a deux costez et y mis les pris de lad. lotherie pour montrer par tous les carrefours », œuvre de *Jehan Leys,* qui reçut de ce chef 15 livres. Le porteur de la bannière était accompagné de *Wouter Mol,* tambourineur, pendant trente-huit jours, et d'un autre, pendant les quinze derniers jours ; de plus, pendant les quatre derniers jours, on leur adjoignit un trompette. Ces instrumentistes recevaient 12 sous par jour.

La loterie annoncée, il fallait être en mesure de recueillir les souscriptions. *Henry Hinckelmans* livre dix « rymes de papier

[1] GÉNARD, *L'hôtel des Monnaies d'Anvers,* p. 51.

blancq extrillez, pour faire des livres destinés à enregistrer les lotz et proses» à 35 sous la rame. Le relieur *Jacques Verdelft* fit le « lyage de 64 de ces livres à 2 sols », et reçut en outre 36 sous pour avoir taillé grand nombre de contre-billets. Ce fut lui aussi qui fit « ung grand livre de papier avecq une couverture de parchemin servant pour l'enregistrement de l'achapt de toute la vasselle et un beau livre de parchemin enquel Madame la ducesse regente, ensemble les chevaliers de l'ordre ont signé la quantité des lotz par eulx respectivement aventurez ensemble aussi mess[rs] des finances, ceulx du conseil destat et privé », etc., etc. Ces deux registres coutèrent 6 livres 7 sous. Les livres et contre-billets étaient marqués et, à cet effet, *Jheromme Mannacker,* tailleur d'armoiries, tailla deux fers.

Afin de faciliter le placement des billets, Van Hencxthoven plaça ou commit des collecteurs dans la plupart des dix-sept provinces, à savoir :

François Mynsheere, à Malines; *Melchior Guebelen* et *Franchois Borchgrave,* à Bruxelles; *Jehan Caudrelier,* à Valenciennes; *Servatius Sassenus* et *Jehan Symoens,* à Louvain; *Marcus Vanden Bossche,* à Hérenthals; *Philippe de Walus,* à Lierre; *Henry Van der Keere,* à Gand; *Jehan Spetal,* à Bruges; *Joos Destrees* et *Symon Vinck,* à Ypres, Dixmude, Bailleul, Poperinghe; *Roelandt de Bottere,* à Courtrai; *Gérard de Han* et *Guillaume de la Lys,* à Lille; *Antoine Coolput,* à Bréda; *Pieter Heyndrixz,* à Berg-op-Zoom; *Jehan Van Oss,* à Bois-le-Duc; *Charles Moons,* à Middelbourg, Flessingue, Veere, Zierickzee, Goes et le pays de Zélande; *X,* à Gorcum, Dordrecht et Zevenberghe; *Jehan de la Rue,* à Rotterdam et Schiedam; M[e] *Everaert Loodestain,* à Delft; *Corneille Willemsz,* à Leyde; *Adrien Mathysz,* à La Haye et en Hollande; *Dierick Volchaerts,* à Haerlem; *Jehan Wauters,* à Amsterdam; *Jehan Blocq* et *Corneille de Bercq,* à Utrecht.

Il est infiniment probable qu'outre ces collecteurs, il y en avait d'autres, car pour le second tirage nous retrouvons des commis dans ces mêmes villes [1], sauf Hérenthals et Bois-le-Duc, et, en outre,

[1] Adrien Mathys fut remplacé par *Adrien Banninck* à La Haye, et Antoine Coolput par *H. Van Mechelen,* à Bréda.

Laureys Vanden Vennen en Frise; *Gilles Schoequeseure,* à Douai; *François Van Teylingen,* à Alkmar; *Adolf dele Heele,* à Saint-Omer; *Anthoine Le Martin,* à Tournai; *Jehan de Mondicourt,* à Arras; *Anthoine Lerou,* à Béthune et des collecteurs dont le nom n'est pas connu à Gouda, Audenarde, Termonde, Mons et Namur.

L'envoi à ces divers collecteurs des livres et des cartes nécessita quatre voyages, l'un de *Jacques Bruynincx* en Hollande et à Utrecht, qui dura trente-quatre jours; un autre de *Jehan Van Assche,* en Hainaut, lequel dura dix-neuf jours; un troisième de *François Mynsheer,* en Flandre, de vingt-deux jours, et enfin de *Jehan Van Oss,* en Gueldre.

Tant pour exciter le public à souscrire que pour se justifier, Van Hencxthoven dut faire « mener par chariotz toutes les vasselles et pris de la susd. lotherie d'Anvers à Bruxelles, illecq les depecquier et faire porter en court pour les monstrer à Son Al^se^ et Messeigneurs des finances et aultres, et doiz la court sur le grand marchie de Bruxelles à veue dung chacun et dela les repacquier et faire mener en la ville de Malines pour illecq faire semblable monstre a la requeste de mess^rs^ de lad. ville de Malines, y sejournant cinq jours, et apres les ramener aud. Anvers y comprins les guydes à cheval et a piet, achapt de touneaulx, papier griz et aultres choses nécessaires ». Tout cela entraîne une dépense de 74 livres 6 sous.

L'organisation de cette loterie devenait une véritable administration; d'autre part, les lots consistant en pièces d'argenterie, il fallait les caser en attendant le jour du tirage. Van Hencxthoven loua, à la Noël 1561, de *Pierre de Haze,* pour un loyer de 300 livres l'an, une maison située « en la porte Nyeustrate à Anvers tirant vers la Bourse, pour y mettre les lots et besoigner pour la loterie ».

Il fit, en outre, construire, par le charpentier *Jehan Kitz,* une « case pour l'exposition des objets » à laquelle travailla également le serrurier *Gommaer.* Le peintre *Jehan Leys* fournit « six larges et grandes asselles de bois sur lesquelles les cartes figurees ont este placquez », dont coût 6 livres. On recouvrit cette « case » et *Henry Hinckelmans* fournit 7 aunes de « trillis rouge, attaché aux rayes », du prix de 7 sous 6 den. l'aune. On dut y faire du feu et l'éclairer, d'où achat de fagots et de chandelles de cire. Les lots furent placés sur une longue table, dans le magasin; ils étaient remisés sur 77 blocquettes de bois livrées par *Jacques Van Wyns-*

bruggen et dont les bords furent peints par *Jehan Leys,* en rouge et or, ainsi que les murailles. Afin de les protéger, on les recouvrait de « custodes », qui coutèrent 33 livres 19 sous.

Pour le tirage, il fallait un emplacement plus vaste ; Van Hencxthoven acheta de *Jacques Bruynincx* « certain tannel ou maison de bois située devant la monnoie du Roy aud. Anvers ou que la susd. lotherie a esté publicquement tyree et proclamee, ayant paravant servye pour la lotherie de Santvliet ». Cette maison coûta 120 livres ; après le premier tirage, comme sa présence était gênante, on lui ordonne de la vendre à charge de démolition. Van Hencxthoven la fit recouvrir d'ardoises, y mit deux verrières neuves, fit refaire les marches qui y conduisaient et chargea *Leys* de la peindre en blanc, jaune et rouge, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ainsi que d'y mettre les armes du Roi et celles de quelques villes frontières, ce qui coûta 44 livres 2 sous. De plus, *Jehan Leemput* reçut 4 livres « pour avoir taillé deux grandes asselles de bois d'escrignerie et parmy icelles, les lettres figurées des villes frontières de par decha, pendans devant et sur led tannel ».

La nature des lots exigea l'achat de *Lucas de Meere,* orfèvre, d'une balance payée 24 livres, et « un poids de 16 marcs, contenant par le menu aultres 20 marcs et diverses menues parties, le tout de cuyvre, à 3 sols la livre, soit pour les 36 marcs, 54 sols ».

D'autres dépenses furent occasionnées par les préparatifs du tirage. *Jacques Bruynincx* fit écrire 87,000 billets par divers clercs, ce qui nécessita 28 rames de papier, qu'il fallut couper en carrés. Le papier fut payé 26 sous par rame pour une moitié et 18 sous pour l'autre. Les clercs reçurent 69 livres 18 sous et le découpage coûta 4 livres 4 sous. Avec 75 aunes de « canifas » à 3 sous l'aune, on fit 100 sacs, de 6 den. de façon, pour y mettre les billets. En attendant le jour du tirage, il furent déposés en deux grands coffres couverts de cuir, fourni par *Jehan Leys,* pour 28 livres.

Le tirage commença le 22 mai 1561. Tout un personnel avait dû être mobilisé. Il y avait d'abord quatre tireurs revêtus de pourpoints en camelot rouge et fourrure et de chausses doublées de taffetas jaune et blanc. Les pourpoints avaient été livrés par *Hans Bruynincx* et *Charles Brach* et coûtaient, y compris 5 livres de façon, 23 livres ; *Henry Van Meerbeke* reçut 22 livres pour les chausses. Il y avait ensuite huit lecteurs, huit enfilasseurs, deux

serviteurs chargés d'entretenir la lumière, les lanternes et les flambeaux, deux sergents chargés de la garde, et deux trompettes. A tous on acheta un chapeau neuf, qui, pour les tireurs et les trompettes, furent garnis de plumes, dont coût 43 livres 12 sous. Chaque fois qu'un numéro était tiré, les deux trompettes sonnaient. Ils reçurent 12 sous par jour. Quand les gros lots furent tirés, les joueurs de la ville se firent entendre et reçurent 6 sous. Le salaire des tireurs fut de 8 sols par jour, celui des lecteurs de 20 sols par jour et nuit, plus 35 sous de vin, quatre « nieters » reçurent 12 sols par jour, les enfilasseurs, 7 sols ; leurs deux compagnons chacun 5 livres 19 sous, et les deux sergents de garde, 12 sols par jour.

Le tirage se poursuivit pendant dix-sept jours ; on dut, la nuit, éclairer et surveiller le « tannel » ; d'où une série de dépenses relativement importantes (lanternes, cires, « milliers de turcques, escheillez et bruslez », etc.). Enfin, on tendit huit carpettes sur le sol et sur la table.

Le tirage était naturellement public. De plus, à l'ouverture de la loterie assistèrent le marcgrave, l'amptman, les bourgmestres et les échevins de la ville d'Anvers, lesquels avaient été députés à cet effet [1]. Le premier jour, Van Henxthoven leur offrit un dîner, ce qui lui coûta 27 livres 10 sous. Pendant les dix-sept jours que dura le tirage, ils se relayèrent assistés de six greffiers ou secrétaires chargés d'enregistrer les numéros gagnants, « les pris qui sortent avec la prose et nombre ». Les membres du magistrat touchèrent chacun 18 livres et les greffiers 10 livres. De plus, ceux qui étaient de service reçurent leur dîner et leur souper, « à ceux qu'il nest loysible eulx retirer ny absenter du tannel affin qu'aucune fraulde ny adviengne, » d'où une dépense de 200 livres.

A mesure qu'un numéro sortait, on l'inscrivait sur un grand tableau. On fit naturellement un travail de recollement et de collationnement.

[1] Le compte mentionne, comme ayant reçu des jetons de présence : Jacques de Berchem, chevalier, Me Jacques Houtappel, Jehan van Halen, Me Paul Schurmans, Gérard Despomereaulx, Me Corneille de Wyse, Henry Verdelft et Me Nicolas de Voocht. D'après le livre de la loi, d'Anvers, en mai 1561, Henri et non Jacques van Berchem était échevin, ainsi que Houtappel, Despomereaulx et de Wyse ; Jehan van Halen était secrétaire et devint échevin en 1762 ; P. Schurmans était échevin en 1562. Il est possible que le compte, dressé assez longtemps après les faits, renferme quelques erreurs de noms.

Le tirage terminé, *Hans de Laet* imprima de grandes cartes contenant « la speciffication des proses et priz eschuz à ung chacun et en quelles villes », on en envoya de divers côtés. De plus, *Guillaume Blockaert* se rendit dans la plupart des villes pour y transporter les lots et les remettre aux gagnants.

L'ensemble de toutes ces dépenses s'éleva à 2,856 livres 11 sous 6 den.

II

Le prix du billet était de 10 sols de 2 gros monnaie de Flandre ; il y eut 87,000 billets, ce qui donna une recette de 43,500 livres de 40 gros. On plaça à Anvers même 48,000 billets et 39,000 hors de la ville.

Les collecteurs reçurent, comme salaire, 4 p. c. des sommes qu'ils plaçaient. De plus Van Hencxthoven dut payer 218 livres à titre d'indemnité à un nommé *Hans Bruydegom,* qui avait sollicité la gestion de loterie et, à cette fin, avait fait connaître « ses inventions et moyens ».

Il y eut six cents lots, dont voici le tableau :

Ordre du tirage	Désignation des lots	Consistance des lots	Valeur des lots
			L. S. D.
1	Le premier tiré.	Une coupe d'argent doré couverte, du poids de 4 marcs, au prix de 44 sols l'once; plus 20 sols « pour lavoir fait racoustrer et nettoyer pour estre enrouillee de lair et de la pluye durant la monstre de la lotherye »	71. 8.0
2	Le deuxième tiré.	Une coupe d'argent doré couverte, du poids de 2 marcs, au prix de 44 sols l'once; plus 12 sols de nettoyage	35.16.0
3	Le troisième tiré.	Une coupe d'argent blanc couverte, du poids de 2 marcs, au prix de 34 sols l'once; plus 6 sous de nettoyage	27.10.0
4	« Celui qui est été tyré et issu devant le premier plus hault et capital pris. »	Une coupe d'argent doré couverte, du poids de 5 marcs 5 onces et 12 1/2 estrelins, achetée d'*Anthoine Beys*, orfèvre à Anvers, au prix de 52 sols l'once.	118. 7.9
5	« Le premier plus hault et capital pris. »	*a)* « ung grand bassin dargent doré avec la vase magnificquement ouvré et taillé de la *Victoire de feu louable mémoire lempereur Charles V*[e] *à Thunis* », du poids de 54 marcs 12 1/2 estrelins au prix de 4 livres 1 sol l'once, acheté de *Wouter van Hove;* plus 6 livres 6 sous de courtage, soit. . . . . 1,752.2.7 *b)* « ung service de vasselle blanche, assavoir, douze tasses, deux tasses, deux sallières, deux haultz gobletz, une povieraire et deux tasses servantes à fruit », du poids de 38 marcs 6 onces 10 estrelins, au prix de 36 sous l'once, acheté de *Henry Moons*, orfèvre, soit. 558.18.0	2,317. 6.9
6	« Celui qui est este tyré et issu immédiatement après »	Exactement comme le n° 4	118. 7.9
7	« Le deuxième tiré après. »	Une « couppe tasse » d'argent doré du poids de 3 marcs, au prix de 52 sols l'once, achetée d'*Anthoine Beys*	62. 8.0
8	« Le troisième tiré après »	Une tasse d'argent doré, du poids de 2 marcs 2 onces, au même	46.16.0

9	« Premier tyré et sorti devant le 2ᵉ plus hault pris. »	Une coupe d'argent doré couverte, du poids de 4 marcs, 17 estrelins, au prix de 52 sols l'once, achetée d'*Anthoine Beys*	85. 8.0
10	« Deuxième plus hault et capital pris. »	*a)* « Une très belle haulte couppe dargent doree artificieusement ouvrée de *la célébration de Bachus, Cerès et Renis* (sic) (?) », du poids de 31 marcs 11 onces, achetée à *Daniel de Bruyne,* à Anvers, au prix de 54 sols l'once, soit. . . . . 672.6.0 *b)* « Trois couppetasses dargent dorees avecq une couverte labourees et ouvrees de *l'histoire des enfants d'Israël* », du poids de 20 marcs 2 onces 9 estrelins, achetées de *Henry de Razière* d'Anvers, au prix de 50 sols l'once, soit . . . . 406.2.6 *c)* « ung bassin dargent avec la vase en partie doree ouvré à la morisque », du poids de 15 marcs 3 onces, acheté de *Pierre Van den Walle,* au prix de 48 sols l'once, soit . . . . 295.4.0 *d)* « ung service de vasselle blance, assavoir, six belles haultes tasses, deux sallieres, deux haultz gobletz, une povieraire et deux grandes tasses servantes à fruit », du poids de 23 marcs 2 1/2 onces, achetés de *Jehan Vander Borght,* au prix de 37 sols l'once, soit . . . 345.0.6	1,718.18.0
11	« Premier sorti après. »	Exactement comme le nº 9	85. 8.0
12	« Deuxième tiré et sorti après. »	Une coupe d'argent doré, du poids de 2 marcs 3 onces 14 estrelins, achetée d'*Anthoine Beys,* au prix de 52 sols l'once.	49. 6.0
13	Troisième tiré après.	Une tasse d'argent blanc de 2 marcs, achetée de *Lucas de Meere,* au prix de 38 sols l'once	30. 8.0
14	« Celui tiré devant le troisième capital pris. »	« Une tasse dargent doree sur laquelle est ouvrée l'*histoire de Susanna* », du poids de 3 marcs 4 onces 11 estrelins, achetée de *Anthoine Beys,* au prix de 52 sols l'once	74. 4.6
15	« Troisième capital pris. »	*a)* « Une grande couppe dargent doree sur laquelle est ouvree la *celebration de Bacchus* », du poids de 25 marcs 7 onces 5 estrelins, achetée de *Gabriel Dyck,* orfèvre à Anvers, au prix de 54 sols l'once, soit. 558.18.0	

Ordre du tirage	Désignation des lots	Consistance des lots	Valeur des lots
			L. S. D.
		b) « Ung bassin dargent doré avecq la vase ouvre des *quatre élémens et leurs déesses* », du poids de 25 marcs 7 onces 12 estrelins, acheté d'*Anthoine Beys,* au prix de 52 sols l'once, soit . . . . . 456.11 *c)* « Trois tasses dorees avecq une couverture servante audy trois tasses taillées par dehors et par dedein », du poids de 10 marcs 6 onces 18 estrelins, achetées de *Gabriel Dyck,* au prix de 52 sols l'once, soit . . . . 234.12.0 *d)* « Ung service de vasselle blanche assavoir six tasses, deux sallieres, deux haultz gobletz, une poivieraire et deux tasses servantes à fruit », du poids de 15 marcs 5 onces, acheté de *Henry Moons,* au prix de 36 sols l'once, soit 225.0.0	1,475. 1.0
16	« Celui sorti après le troisième capital pris. »	Une tasse d'argent doré contenant « *la déploration d'Adam et Eva* », du poids de 3 marcs 3 onces 4 estrelins, achetée d'*Anthoine Beys,* au prix de 52 sols l'once	70.14.0
17	Deuxième sorti après.	Une coupe d'argent doré couverte, du poids de 2 marcs, du prix de 44 sols l'once; plus 6 sous de nettoyage	35.10.0
18	Troisième sorti après.	Une tasse en argent du poids de 12 onces, achetée de *Jehan Van der Borcht,* au prix de 37 sols l'once	22. 4.0
19	« Premier issu devant le quatrième capital pris. »	Une tasse d'argent doré, du poids de 2 marcs 3 onces et 14 estrelins, achetée de *Pierre Vanden Walle,* au prix de 54 sols l'once	53. 4.0
20	« Quatrième plus hault et capital pris. »	*a)* « Une grande couppe d'argent doree couverte sur icelle ouvrez *les sept artz libéraulx* », du poids de 24 marcs 2 onces et 5 estrelins, achetée de *Ghysbrecht le Suer,* apothicaire à Anvers, au prix de 53 sols 9 den. l'once, soit . . . . 521.7.6 *b)* « Une couppe tasse doree couverte ouvrée par dedens avecq *la figure dung homme tenant une harpe* », du poids de 9 marcs 3 estrelins	

		tenant ung violon », du poids de 9 marcs, achetées de *Gabriel Dyck*, au prix moyen de 54 sols l'once, soit. . . . . 390.0.0 *c)* « Une aultre couppe tasse contenant *le ravissement de Helene* » du poids de 6 marcs 7 onces 2 estrelins, achetée d'*Anthoine Beys*, au prix de 52 sols l'once, soit . . . . 143.5.0 *d)* « Ung service de vasselle blanche assavoir, ung bassin avecq la vase, trois tasses, deux sallières, et ung hault goblet », du poids de 18 marcs 6 onces 15 estrelins, acheté de *Jehan Vander Borcht*, au prix de 37 sols l'once, soit 278.7.9	1,333. 0.3
21	Premier sorti après.	Une tasse d'argent doré « tenant la *figure de Scevola* », du poids de 2 marcs 2 onces, achetée d'*Anthoine Beys*, au prix de 52 sols l'once. .	46.16.0
22	Deuxième sorti après.	Une coupe d'argent doré couverte, du poids de 2 marcs, achetée à Anvers, au prix de 54 sols l'once ; plus 6 sous de nettoyage. . . .	35.10.0
23	Troisième sorti après.	Une tasse d'argent, du poids de 10 onces, achetée de *Lucas de Meere*, au prix de 38 sols l'once	19. 0.0
24	« Premier tiré devant le cinquième capital pris. »	Une coupe d'argent doré, du poids de 2 marcs, achetée à Anvers, au prix de 44 sols l'once ; plus 6 sous de nettoyage	35.10.0
25	« Cinquième capital pris. »	*a)* « Une grande couppe d'argent dorée couverte sur laquelle sont ouvrez *les sept artz libéraulx* », du poids de 23 marcs 6 onces 13 estrelins, achetée de *Ghysbrecht le Suer*, au prix de 53 sols 9 den. l'once, soit . . . . 511.17.6 *b)* « Une couppe tasse d'argent doree, couverte contenante *l'histoire de Jupiter* », du poids de 12 marcs 5 onces 12 1/2 estrelins et « une aultre couppe tasse dargent dorée couverte tenant *la figure dune dame* » du poids de 3 marcs 7 onces 16 estrelins, achetée de *Henry de Rasière*, au prix de 50 sols l'once, soit . . . . 333.11.3 *c)* « Ung service de vasselle blanche, assavoir ung bassin avecq la vase y servant, deux belles tasses et ung hault goblet », du poids de 14 marcs 3 onces 9 estrelins, acheté de *Henry Moons* au prix de 36 sols l'once soit. 207.16.6	1,053. 5.3

Ordre du tirage	Désignation des lots	CONSISTANCE DES LOTS	Valeur des lots
			L. S. D.
26	Premier tiré après.	Une coupe d'argent doré couverte, du poids de 2 marcs, achetée à Anvers, au prix de 44 sols l'once ; plus 6 sous de nettoyage. . . .	35.10.0
27	Deuxième sorti après.	Une tasse d'argent doré, du poids de 13 onces 10 estrelins, achetée à Anvers au prix de 44 sols l'once	27.10.0
28	Troisième sorti après.	Une tasse d'argent, du poids de 9 onces, achetée de *Henri Moons*, au prix de 36 sols l'once	16. 4.0
29	« Celui tiré devant le sixième capital pris. »	Une coupe d'argent doré couverte, du poids de 2 marcs, achetée à Anvers au prix de 44 sols l'once ; plus 6 sous de nettoyage	35.10.0
30	Sixième capital prix.	*a)* « Six grandes tasses dargent dorées », du poids de 29 marcs 4 onces, achetées à Anvers au prix de 44 sols l'once ; plus 6 sous de nettoyage, soit . . . . 525.4.0 *b)* « Une coupe d'argent doree couverte faicte en forme de calice sur laquelle sont ouvrez les ymaiges de *Fides, Spes et Caritas* », du poids de 5 mars 7 onces 6 1/2 estrelins, achetées à *Anthoine Beys*, au prix de 52 sols l'once, soit . . . . 123.0.0 *c)* « Deux tasses dargent et ung hault goblet », du poids de 4 marcs 10 1/2 estrelins, achetées de *Henry Moons* au prix de 32 sols 9 den. l'once, soit. 58.2.9	706. 7.9
31	Premier sorti après.	Une coupe d'argent doré couverte, du poids de 2 marcs, achetée à Anvers, au prix de 44 sols ; plus 6 sous de nettoyage	35.10.0
32	Deuxième sorti après.	Uue tasse d'argent doré, du poids de 12 1/2 onces, achetée à Anvers, au prix de 44 sols l'once	27.10.0
33	Troisième sorti après.	Une tasse d'argent, du poids du 8 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once	14. 8.0
34	« Celui tiré avant le septième capital pris. »	Une tasse d'argent, du poids de 20 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once	36. 0.0

35	« Septième capital pris. »	*a)* « Une grande couppe dargent dorée couverte et taillée alentour », du poids de 16 marcs 5 onces 15 estrelins, achetée d'*Anthoine Beys*, au prix de 52 sols l'once, soit. . . . . 306.3.6 *b)* « Une tasse dargent doree couverte contenant le *jugement de Paris* et ung *homme à cheval* », du poids de 10 marcs 4 onces 7 estrelins, achetée de *Gabriel Dyck*, au prix de 54 sols l'once, soit 227.15.0 *c)* « Deux belles tasses dargent, deux haultz goblets et deux sallières », du poids de 8 marcs 2 onces 11 estrelins, achetés de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once, soit. 119.15.9	654.14.3
36	Premier sorti après.	Une tasse d'argent doré du poids de 20 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once.	36. 0.0
37	Deuxième sorti après.	Une tasse d'argent du poids de 16 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once	28.16.0
38	Troisième sorti après.	Une tasse d'argent du poids de 8 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once	14. 8.0
39	« Celui tiré avant le huitième capital prix. »	Une tasse d'argent du poids de 18 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once	32. 8.0
40	Huitième capital prix.	*a)* « Une haulte couppe dargent doree couverte sur laquelle sont ouvrees les *sept Muses* », du poids de 19 marcs 2 onces, achetée de *Daniel de Bruyne*, au prix de 54 sols l'once, soit . . . . 415.16.0 *b)* « Deux belles tasses, deux sallières et ung hault goblet, » du poids de 5 marcs 5 onces 18 estrelins, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once, soit 82.12.6	498. 8.6
41	Premier sorti après.	Une tasse d'argent du poids de 18 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once	32. 8.0
42	Deuxième sorti après.	Une tasse d'argent du poids de 15 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once	27. 0.0
43	Troisième sorti après.	Une tasse d'argent du poids de 8 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once	14. 8.0

Ordre du tirage	Désignation des lots	Consistance des lots	Valeur des lots
			L. S. D.
44	« Celui tiré avant le neuvième capital prix. »	Une tasse d'argent du poids de 16 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once	28.16.0
45	Neuvième capital prix.	*a)* « Une grande couppe dargent doree couverte sur laquelle estoit ouvrée *la figure d'ung homme tenant une lance* et alentour de la dite couppe *le ravissement de Helena* », du poids de 10 marcs 16 estrelins, achetée de *Gabriel Dyck*, au prix de 54 sols l'once, soit . . 218.3.6 *b)* « Une couppe tasse dargent doree couverte contenant *l'histoire de Susanna*, » du poids de 5 marcs 3 onces 10 estrelins, achetée d'*Anthoine Beys*, au prix de 52 sols l'once, soit . . . . 113.2.0 *c)* « Deux tasses, deux sallières et un hault goblet dargent, » du poids de 5 marcs 5 onces 18 estrelins, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once, soit 82.12.6	413.18.0
46	Premier sorti après.	Une tasse d'argent du poids de 16 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once	28.16.0
47	Deuxième sorti après.	Une tasse d'argent du poids de 14 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once	25. 4.0
48	Troisième sorti après.	Une tasse d'argent du poids de 8 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once	14. 8.0
49	Celui tiré avant le dixième capital prix.	Une tasse d'argent du poids de 14 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once	25. 4.0
50	Dixième capital prix.	*a)* « Une grande couppe d'argent doree couverte contenant alenthour *l'histoire de Holofernes* », du poids de 10 marcs 3 onces 15 estrelins, achetée de *Henry de Rasière*, au prix de 50 sols l'once, soit 209.7.6 *b)* « Une couppe tasse tenant *l'effigie du roy Phle* » (Philippe), du poids de 4 marcs 1 once 5 estrelins, achetée de *Gabriel Dyck*, au prix de 54 sols l'once, soit 89.15.6	

51	Premier sorti après.	Une tasse d'argent du poids de 1 marc, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once, soit. 14.8.0	313.11.0
52	Deuxième sorti après.	Une tasse d'argent du poids de 14 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 36 sols l'once	25. 4.0
53	Troisième sorti après.	Une tasse d'argent du poids de 12 onces, achetée de *Jehan Vander Borcht*, au prix de 37 sols l'once.	22. 4.0
		Une tasse d'argent du poids de 8 onces, achetée de *Jehan Vander Borcht*, au prix de 37 sols l'once	14.16.0
54 à 73	« Vingt distinctz pris. »	Chacun de deux tasses d'argent, du poids de 15 onces pièce, toutes achetées de *Lucas de Meere*, à 35 sols 9 den. l'once, ce qui met chaque lot à 53.12.6	1,072.10.0
74 à 98	« Vingt-cinq divers et distinctz pris. »	Chacun de deux tasses d'argent, du poids de 12 onces pièce, toutes achetées de *Lucas de Meere*, à 35 sols 9 den. l'once, ce qui met chaque lot à 42.18.0	1,072.10.0
99 à 123	Vingt-cinq autres prix.	Chacun d'une tasse d'argent, du poids de 2 marcs, toutes achetées de *Lucas de Meere*, au prix de 35 sols 9 den. l'once, ce qui met chaque lot à 28.12.0	715. 0.0
124 à 173	Cinquante autres prix.	Chacun d'une tasse d'argent, du poids de 10 onces, toutes achetées de *Jehan Vander Borcht*, au prix de 35 sols 9 den. l'once, ce qui met chaque lot à 17.18.3	893.15.0
174 à 273	Cent autres prix.	Chacun d'une tasse d'argent, du poids de 8 onces, toutes achetées de *Jehan Vander Borcht*, au prix de 35 sols 9 den. l'once, ce qui met chaque lot à 14.6.0	1,430. 0.0
274 à 373	Cent autres prix.	Chacun d'un gobelet d'argent, du poids d'un marc, tous achetés de *Jehan Vander Borcht*, au prix de 35 sols 9 den. l'once, ce qui met chaque lot à 14.6.0	1,430. 0.0
374 à 473	Cent autres prix.	Chacun d'une tasse d'argent, du poids de 7 onces, toutes achetées de *Gabriel Dyck*, au prix de 33 sols 6 den. l'once pour 617 onces et 35 sols 9 den. l'once pour le reste, ce qui met en moyenne le lot à 11.12.9 1/2	1,163.19.6

Ordre du tirage	Désignation des lots	Consistance des lots	Valeur des lots
			L. S. D.
474 à 597	Cent vingt-quatre divers prix.	Chacun d'une tasse d'argent du poids de 6 onces, achetées de *Henry de Rasière*, à concurrence de 234 onces, au prix de 34 sols 6 den. l'once; de 27 marcs 5 onces, de *Jehan Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once; de 10 marcs 3 onces, de *Thomas Jonghelinck*, au même prix; de 206 onces, de *Jehan Bonnecroy*, au prix de 35 sols 7 den. l'once, ce qui met en moyenne le lot à 10.12.9	1,319. 1.6
598	« Troisième près la fin. »	Une coupe d'argent couverte, du poids de 2 marcs, achetée à Anvers, au prix de 36 sols l'once; plus 6 sous de nettoyage	27.10.0
599	« Pénultième tyré. »	Une coupe d'argent dorée couverte, du poids de 2 marcs, achetée à Anvers, au prix de 44 sols l'once; plus 6 sous de nettoyage . . .	30.10.0
600	« Dernier sorti. »	Une coupe d'argent doré couverte, du poids de 4 marcs, achetée à Anvers, au prix de 54 sols l'once; plus 20 sous de nettoyage . . .	71. 8.0
		Valeur totale des lots	21,437.17.9

On le voit, cette tombola — car c'en est une véritable — était essentiellement constituée par des pièces d'orfèvrerie. Le compte de Van Hencxthoven nous fait connaître, avec quelques détails, les plus importantes. Surtout, il nous donne le nom de plusieurs orfèvres et le prix courant de l'argent travaillé.

Plusieurs des noms d'orfèvres ne sont pas inconnus ; c'est ainsi que *Henri Moens* fut doyen de la corporation en 1551 ; *Lucas de Meere,* en 1562-1563 et 1563-1564 ; *Antoine Beys* figure, avec les deux précédents, parmi les anciens de la corporation en 1567 [1].

Quant aux pièces d'orfèvrerie, signalées plus ou moins complètement, il faudra vraisemblablement renoncer à les retrouver. Exception semble devoir être faite pour la principale d'entre elles. Rien ne s'oppose à ce que le « grand bassin argent doré avec la vase magnificquement ouvré et taillé de la *Victoire de feu louable mémoire lempereur Charles V^{e} à Thunis* », ne soient l'aiguière et le plat de Charles-Quint conservés dans la galerie d'Apollon à Paris [2]. Bien plus, la circonstance que ce chef-d'œuvre a été acquis pour une loterie dès sa confection confirme l'hypothèse de M. J. Destrée qu'il n'avait pas été terminé au décès de Charles V et était devenu sans destination. Malheureusement, le nom seul de l'intermédiaire et non celui de l'auteur nous est révélé par Van Hencxthoven.

III

Le premier tirage de la loterie passé, on se remit à la besogne en vue d'un deuxième. La marche suivie fut sensiblement la même. Résumons-en les principales étapes.

Confection des « cartes ». — *Pierre Huys* reçut 14 livres pour « avoir pourtraict les pris pour en après les faire tailler pour imprimer » et 18 livres pour « avoir taillé la figure desd. prix sur deux plates de bois ». *Jehan de Laet* imprima 1,360 cartes en flamand et 950 en français, dont coût 356 livres 15 sols ; *Jacques Verdelst,*

[1] Voir P. Gérard, *Notice sur la corporation des orfèvres d'Anvers*, dans *Acad. Arch. belge,* Ann. 4e série, t. V.

[2] Voir la description qu'en donne J. Destrée, dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* 1900, p. 32 à 59. Je dois ce rapprochement à la bienveillance de M. L. Le Roy, à l'érudition de qui il n'avait pas échappé et qui a bien voulu me le signaler.

« lyeur de livres » fit un nouveau registre en parchemin destiné à recevoir les souscriptions des grands, et les registres ordinaires ; il fut payé 19 livres 10 sous.

Réclame publique. — Elle semble avoir été plus active que la première fois, surtout à Anvers. Des bureaux furent établis au « Camerpoort Brugge », tenus par *Hans de Laet,* dans la nouvelle ville d'Anvers par *Lucas Trypel,* au pont St-Jehan par *Me Pierre Heyns,* sur le Grand Marché par *Aerdt Coex,* à la Vieille Bourse, par *Me Jehan Borbeer*. *Jehan Leys* peignit des « cartes », fit une bannière contenant les prix, dessina les armoiries du Roi et fit divers travaux de ce genre, pour lesquels il reçut 83 livres 4 sous. Un tambour, accompagné de porteurs de lumières, publia la loterie et, les derniers jours, il fut accompagné de plusieurs autres. On afficha la carte sur divers bâtiments publics, tels que la Nouvelle Bourse et l'Hôtel de Ville.

Les cahiers et les billets furent marqués à l'aide de fers taillés par *Jherome Mannacker,* tailleur d'armoiries.

La location de l'immeuble de Pierre de Haze continua jusque fin mars 1564. Les pièces d'argenterie constituant les lots furent placées sous la garde du concierge *Henry Hinckelman ;* en vue de l'exposition publique, on commanda à *Jacques Van Wynbrugge* « 96 petites blancquettes » et 17 grandes, coûtant 7 livres. On fit raccommoder les « custodes » et les sacs destinés au tirage. On dut charger *Pierre Huybrechts* de refaire la toiture du « tannel » où devait se tirer la loterie, et le charpentier *Jehan Van Mol* de refaire les marches et l'estrade. *Jehan Sterck* l'orna de tapis.

Comme pour le premier tirage, les quatre tireurs furent vêtus de pourpoints en camelot rouge avec de la fourrure, dont coût 23 livres, de quatre paires de chausses doublées de taffetas jaune et blanc, ce qui occasionna une dépense de 24 livres 8 sous. Des chapeaux et des plumes furent également donnés au personnel. Celui-ci comprit les quatre lecteurs, à 20 sols par jour, quatre « nieteurs » à 12 sols, quatre tireurs à 8 sols, huit enfilasseurs à 7 sols, deux serviteurs gardant les lumières et les falots, et deux sergents de ville chargés de la surveillance à 12 sols. De plus, les « menestreulx ou joueurs de la ville » jouaient pour assembler le public et les deux trompettes, *Jehan Mol* et *Jheromme Heylissem,* sonnaient à chaque tirage.

Nous ne savons pas quand le tirage eut lieu, mais il dura vingt et un jours. Le marcgrave, l'amman, les bourgmestres et échevins assistèrent à l'ouverture et se relayèrent pendant toute la durée. Comme en 1562, ils eurent un dîner général le premier jour et, tous les jours, ceux qui étaient de service ainsi que les secrétaires étaient défrayés de leur dîner et de leur souper. Coût : 350 livres. Leurs émoluments furent de 20 livres ; sept greffiers ou secrétaires de la ville veillèrent à l'enregistrement des numéros gagnants et méritèrent un salaire de 98 livres. Il est à noter que, pour les uns comme pour les autres, on les paya en grande partie par compensation, car ils avaient pris des billets et n'avaient pas payé. On procéda également à l'affichage sur un grand tableau des numéros sortants. Enfin la confection des billets à 20 sols le mille, la confection des rôles, le collationnement, l'envoi de listes des lots échus aux collecteurs de province sont des opérations qui grevèrent le bénéfice de la vente des billets.

De nombreux voyages furent nécessités par ce second tirage. C'est d'abord l'exhibition des lots à Bruxelles, pour examen. C'est ensuite deux séries de trois voyages ; ceux de *Jacques Bruynincx*, assisté de *Carlo Tassyn*, en Brabant, Hollande et Utrecht, en premier lieu pour instituer les collecteurs, ce qui dura vingt-quatre jours, puis pour leur remettre les prix échus aux numéros délivrés par leurs bureaux et arrêter leurs comptes, voyage qui dura vingt jours ; enfin pour reprendre les cahiers et encaisser les fonds, ce qui prit vingt-deux jours, et ceux de *Guillaume Blanquaert* et son assistant, qui firent, aux mêmes fins, trois voyages de trente-deux, vingt-huit et vingt-trois jours en Flandre, Artois, Lille, Tournai et Hainaut. Bruynincx et Blanquaert reçurent 40 sols par jour et leurs assistants 20 sols.

L'ensemble de toutes les dépenses nécessitées par les préparatifs et le tirage de cette deuxième tombola s'éleva à 3,842 livres 17 sols 3 den.

IV

Il y eut 120,000 billets à 10 sols de 2 gros, monnaie de Flandre, ce qui donnait une recette brute de 60,000 livres de 40 gros. Les collecteurs reçurent 4 p. c. des sommes par eux placées.

Les lots à gagner étaient au nombre de mille; en voici le tableau :

Ordre du tirage	Désignation des lots	Consistance des lots	Valeur des lots
			L. S. D.
1	Le premier tiré.	*a)* Une coupe d'argent doré recouverte, du poids de 2 marcs, achetée de *Pierre de Haze*, au prix de 44 sols l'once, soit . . . 35.4.0	
		b) Argent comptant. 50.0.0	85. 4.0
2	Le deuxième tiré.	*a)* Une coupe d'argent doré, du poids de 2 marcs, achetée de *Pierre de Haze*, au prix de 44 sols l'once, soit 35.4.0	
		b) Argent comptant. 25.0.0	60. 4.0
3	Le troisième tiré.	*a)* Une coupe d'argent blanc, du poids de 1 marc, achetée de *Jehan Vander Borcht*, au prix de 38 sols l'once, soit 15.4.0	
•		*b)* Argent comptant 16.0.0	31. 4.0
4	Le quatrième tiré.	Six réaux d'or	21. 0.0
5	Le cinquième tiré.	Quatre réaux d'or	14. 0.0
6	Le sixième tiré.	Deux réaux d'or	7. 0.0
7	« Le tiré avant le premier capital pris. »	*a)* Une coupe d'argent doré, du poids de 3 marcs, achetée de *Martin Hagens*, au prix de 54 sols l'once 64.16.0	
		b) Argent comptant. 50.0.0	114.16.0
8	« Premier et capital pris. »	*a)* « Ung grand pot d'argent artificieusement ouvré, contenant le *Triomphe des Indiens* », du poids de 33 marcs 5 onces 9 estrelins, acheté de *Francisco Granon* et payé à *Gilles Van den Bogaerde*, au prix de 51 sols l'once, soit 687.2.0	
		b) « Une couppe dargent doree couverte », du poids de 10 marcs 2 onces, achetée de *Jehan du Bois* à 51 sols l'once, soit . . 209.2.0	
		c) « Deulx aultres potz dargent dorez », du poids de 10 marcs 6 onces 15 estrelins, du prix de 54 sols l'once, soit 233.16.0	
		d) « Ung service de vasselle blanche », du poids de 36 marcs, acheté de *Estienne Sneewater*, du prix de 36 sols l'once, soit. . . 518.8.0	
		e) Argent comptant. 1200.0.0	2,848. 8.0

9	Premier tiré après.	Comme le nº 7	114.16.0
10	Deuxième tiré après.	*a)* Une coupe d'argent doré, du poids de 2 marcs, achetée de *Pierre de Haze*, au prix de 54 sols l'once, soit . . . . 35.4.0 *b)* Argent comptant 36.0.0	71. 4.0
11	Troisième tiré après.	*a)* Une coupe d'argent doré, du poids de 1 marc 4 onces, achetée de *Pierre de Haze*, au prix de 54 sols l'once, soit . . . . . 32.8.0 *b)* Argent comptant 25.0.0	57. 8.0
12	Quatrième tiré après.	Huit réaux d'or	28. 0.0
13	Cinquième tiré après.	Six réaux d'or	21. 0.0
14	Sixième tiré après.	Quatre réaux d'or	14. 0.0
15	Le tiré avant le deuxième capital prix.	*a)* Une coupe d'argent doré, du poids de 2 marcs 4 onces, achetée de Mᵉ *Jacob Bruynincx*, au prix de 54 sols l'once, soit . . 54.0.0 *b)* Argent comptant 40.0.0	94. 0.0
16	Deuxième capital prix.	*a)* « Une grande couppe dargent doree couverte contenant les *sept artz libéraulx* », du poids de 24 marcs 2 onces 5 estrelins, achetée de *Symon Hoons*, au prix de 54 sols l'once, soit . . . . . . 524.9.6 *b)* « Une couppe tasse dargent dorée », du poids de 10 marcs 10 estrelins, achetée de *Herman van Macheren*, au prix de 51 sols l'once . . . . 205.5.6 *c)* « Deux grandz potz dargent dragonnez », du poids de 13 marcs 1 once 9 estrelins, achetés de *Jehan du Bois*, au prix de 42 sols l'once, soit . . . . 221.9.0 *d)* De l'argenterie blanche, du poids de 20 marcs, achetée de *Sneewater*, au prix de 36 sols l'once, soit . . . . 288.0.0 *e)* Argent comptant 1000.0.0	2,239. 4.0
17	Premier tiré après.	Comme le nº 15	94. 0.0
18	Deuxième tiré après.	*a)* Une coupe d'argent doré, du poids de 12 onces, achetée de Mᵉ *Jacques Bruynincx*, au nom de feu *Jacques Jonghelinck*, au prix de 54 sols l'once, soit . . . . 32.8.0 *b)* Argent comptant 25.0.0	57. 8.0

Ordre du tirage	Désignation des lots	Consistance des lots	Valeur des lots
			L. S. D.
19	Troisième tiré après.	*a)* Une coupe d'argent doré du poids de 1 marc, achetée du même au même prix, soit 21.12.0	
		b) Argent comptant. 16.0.0	37.12.0
20	Quatrième tiré après.	Sept réaux d'or	24.10.0
21	Cinquième tiré après.	Cinq réaux d'or	17.10.0
22	Sixième tiré.	Trois réaux d'or	10.10.0
23	Le tiré avant le troisième capital prix.	*a)* Une coupe d'argent doré, du poids de 2 marcs, achetée de *Pierre de Haze*, au prix de 44 sols l'once, soit 35.4.0	
		b) Argent comptant. 30.0.0	65. 4.0
24	Troisième capital prix.	*a)* « Une grande couppe dargent doree couverte », du poids de 19 marcs, achetée de *Symon Hoons*, au prix de 60 sols l'once, soit 456.0.0	
		b) « Trois couppetasses avecq ung couvercle y servant », du poids de 9 marcs 6 onces 12 estrelins, à 27 sols l'once, soit . . . 211.19.0	
		c) « Deux kannes dargent », du poids de 9 marcs, achetées de *Jehan du Bois*, au prix de 36 sols l'once, soit. 129.12.0	
		d) « Ung service de vasselle blanche », du poids de 20 marcs, achetée de *Estienne Sneewater*, au prix de 36 sols l'once; soit 288.0.0	
		e) Argent comptant. 800.0.0	1,885.11.0
25	Premier tiré après.	Comme le n° 23	65. 4.0
26	Deuxième tiré après.	*a)* Une tasse d'argent doré, du poids de 12 onces, achetée de *Martin Hagens*, au prix de 54 sols l'once, soit 32.8.0	
		b) Argent comptant. 20.0.0	52. 8.0
27	Troisième tiré après.	*a)* Une tasse d'argent doré, du poids de 8 onces, achetée de *Martin Hagens*, au prix de 54 sols l'once, soit 21.12.0	
		b) Argent comptant. 14.0.0	35.12.0

28	Quatrième tiré après.	Six réaux d'or.	21.0.0
29	Cinquième tiré après.	Quatre réaux d'or	14. 0.0
30	Sixième tiré après.	Deux réaux d'or.	7. 0.0
31	Le tiré avant le quatrième capital prix.	*a)* Une coupe d'argent doré, du poids de 12 onces, achetée de *Martin Hagens*, au prix de 54 sols l'once, soit . . . . 32.8.0 *b)* Argent comptant 25.0.0	57. 8.0
32	Quatrième capital prix.	*a)* « Une grande haulte couppe d'argent doree », du poids de 14 marcs 3 onces 15 estrelins, achetée de *Pierre Vanden Walle*, au prix de 54 sols l'once, soit . . . . 312.11.6 *b)* « Deux couppetasses dargent dorees », du poids de 9 marcs 15 estrelins, achetées de *Anthoine Hille*, au prix de 54 sols l'once, soit . . . . 196.8.6 *c)* « Une haulte kanne dargent », du poids de 5 marcs 7 onces, achetée de *Jehan du Bois*, au prix de 36 sols l'once, soit . . . 84.12.0 *d)* « Ung hault goblet dargent doré », du poids de 3 marcs 6 onces, du prix de 50 sols l'once, soit. . . . . 75.0.0 *e)* De la vaisselle blanche, du poids de 14 marcs 6 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 35 3/4 sols l'once, soit. . . . . 210.18.6 *f)* Argent comptant. 600.0.0	1.469. 9.6
33	Premier tiré après.	Comme le numéro 31	57. 8.0
34	Deuxième tiré après.	*a)* Une coupe d'argent couverte, du poids de 16 onces, achetée de *Martin Hagens*, au prix de 36 sols l'once, soit . . . . . 30.8.0 *b)* Argent comptant. 20.0.0	50. 8.0
35	Troisième tiré après.	*a)* Une tasse d'argent, du poids de 12 onces, achetée de *Martin Hagens*, au prix de 36 sols l'once, soit . . . . 21.12.0 *b)* Argent comptant. 14.0.0	35.12.0
36	Quatrième tiré après.	Quatre réaux d'or	14. 0.0
37	Cinquième tiré après.	Trois réaux d'or	10.10.0
38	Sixième tiré après.	Deux réaux d'or	7. 0.0

Ordre du tirage	Désignation des lots	Consistance des lots	Valeur des lots
			L. S. D.
39	Le tiré avant le cinquième capital prix.	*a)* Une tasse d'argent doré, du poids de 8 onces, achetée de *Martin Haghens*, au prix de 54 sols l'once, soit . . . . 21.14.0 *b)* Argent comptant. 20.0.0	41.14.0
40	Cinquième capital prix.	*a)* « Une grande kanne dargent dorée, » du poids de 15 marcs 3 onces 15 estrelins, achetée de *Jehan du Bois*, au prix de 54 sols l'once, soit . . . . 334.2.6 *b)* « Deux tasses dargent dorez », du poids de 40 onces 3 estrelins, achetées de *Symon Hoons*, au prix de 50 sols l'once, soit . . 100.7.6 *c)* « Une couppe dargent doree », du poids de 16 onces, achetée de *Pierre de Haze*, au prix de 44 sols l'once, soit . . . . . 35.4.0 *d)* « Ung service dargent blanc », du poids de 80 onces, acheté à *Henry Moons*, à 35 3/4 sols l'once, soit. . . . . 143.0.0 *e)* Argent comptant. 500.0.0	1,112.14.0
41	Premier tiré après.	Comme le numéro 39	41.14.0
42	Deuxième tiré après.	*a)* Une tasse d'argent, du poids de 12 onces, achetée de *Jehan Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit. . . . . 21.12.0 *b)* Argent comptant. 18.0.0	39.12.0
43	Troisième tiré après.	*a)* Une tasse d'argent, du poids de 8 onces, achetée de *Jehan Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit. . . . . . . 14.8.0 *b)* Argent comptant. 12.0.0	26. 8.0
44	Quatrième tiré après	Argent comptant.	14. 0 0
45	Cinquième tiré après.	Argent comptant.	10.10.0
46	Sixième tiré après.	Argent comptant.	7. 0.0
47	Le tiré avant le sixième capital prix.	*a)* Une tasse d'argent doré, du poids de 8 onces, achetée de *Martin Haghens*, au prix de 54 sols l'once, soit . . . . 21.12.0 *b)* Argent comptant. 18.0.8	39.12.0

48	Sixième capital prix.	a) « Une haulte kanne dargent doree », du poids de 15 marcs 2 onces, achetée de *Jean du Bois*, au prix de 54 sols l'once, soit . . 329.9.0	
		b) « Une haulte couppetasse dargent doree », du poids de 3 marcs 3 onces 3 estrelins, achetée de *Symon Hoons*, au prix de 50 sols l'once, soit 67.16.0	
		c) De la vaiselle blanche, du poids de 9 marcs 4 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 35 3/4 sols l'once, soit. 135.17.0	
		d) Argent comptant. 400.0.0	833. 2.0
49	Premier tiré après.	Comme le numéro 47	39.12.0
50	Deuxième tiré après.	a) Une tasse d'argent, du poids de 10 onces, achetée de *Jehan Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit 18.0.0	
		b) Argent comptant. 16.0.0	34. 0.0
51	Troisième tiré après.	a) Une tasse d'argent, du poids de 8 onces, achetée de *Jehan Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit 14.8.0	
		b) Argent comptant. 10.0.0	24. 8.0
52	Quatrième tiré après.	Argent comptant.	14. 0.0
53	Cinquième tiré après.	Argent comptant.	10.10.0
54	Sixième-tiré après.	Argent comptant.	7. 0.0
55	Le tiré avant le septième capital prix.	a) Une tasse d'argent, du poids de 12 onces, achetée de *Vander Borcht*, au prix 36 sols l'once, soit 21.12.0	
		b) Argent comptant. 16.0.0	37.12.0
56	Septième capital prix.	a) « Une haulte couppe dargent doree », du poids de 9 marcs 12 estrelins, achetée de *Jan du Bois*, au prix de 52 sols l'once, soit . 185.2.6	
		b) « Une couppetasse dargent doree », du poids de 6 marcs 7 onces 15 estrelins, achetée à *Jehan Leys* au prix de 54 sols l'once, soit 150.7.9	
		c) De la vaisselle blanche du poids de 44 onces, achetée à *Henry Moons*, au prix de 35 3/4 sols l'once, soit. 78.13.6	
		d) Argent comptant 300.0.0	714. 3.6
57	Premier tiré après.	Comme le numéro 55	37.12.0

Ordre du tirage	Désignation des lots	Consistance des lots	Valeur des lots
			L. S. D.
58	Deuxième tiré après.	*a)* Une tasse d'argent, du poids de 10 onces, achetée de *Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit . . . . 18.0.0 *b)* Argent comptant. 14.0.0	32. 0.0
59	Troisième tiré après.	*a)* Une tasse d'argent, du poids de 8 onces, achetée de *Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit . . . . 14.8.0 *b)* Argent comptant. 12.0.0	26. 8.0
60	Quatrième tiré après.	Quatre réaux d'or	14. 0.0
61	Cinquième tiré après.	Trois réaux d'or	10.10.0
62	Sixième tiré après.	Deux réaux d'or	7. 0.0
63	Le tiré avant le huitième capital prix.	*a)* Une tasse d'argent du poids de 10 onces, achetée de *Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit . . . . 18.0.0 *b)* Argent comptant. 14.0.0	32. 0.0
64	Huitième capital prix.	*a)* « Une haulte couppetasse dargent doree », du poids de 11 marcs 7 onces 15 estrelins, achetée de Me *Jacques Bruynincx*, au prix de 54 sols l'once, soit . . . . 258.10.6 *b)* « Une couppe dargent doree couverte », du poids de 11 onces, achetée de *Pierre de Haze*, au prix de 44 sols l'once, soit . . 35.4.0 *c)* De la vaisselle blanche, du poids de 32 onces, achetée à *Henry Moons*, au prix de 35 3 4 sols l'once, soit . . . . 57.4.0 *d)* Argent comptant. 300.0.0	650.18.6
65	Premier tiré après.	Comme le numéro 63	32. 0.0
66	Deuxième tiré après.	*a)* Une tasse d'argent, du poids de 9 onces, achetée de *Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit . . . . 16.4.0 *b)* Argent comptant 12.0.0	28. 4.0
67	Troisième tiré après.	*a)* Un gobelet d'argent, du poids de 8 onces, acheté de *Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit. 14.8.0	

		b) Argent comptant. 10.0.0	24. 8.0
68	Quatrième tiré après.	Argent comptant.	14. 0.0
69	Cinquième tiré après.	Argent comptant.	10.10.0
70	Sixième tiré après.	Argent comptant.	7. 0.0
71	Le tiré avant le neuvième capital prix.	*a)* Une tasse d'argent, du poids de 9 onces, achetée de *Jehan Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit. . . . . 16.4.0 *b)* Argent comptant. 12.0.0	28. 4.0
72	Neuvième capital prix.	*a)* « Une couppe dargent doree », du poids de 7 marcs 7 onces 13 estrelins, achetée de *Symon Hoons*, au prix de 50 sols l'once, soit. . . . . 159.2.6 *b)* « Une tasse dargent doree », du poids de 4 marcs 1 once 9 estrelins, achetée de *Symon Hoons*, au prix de 50 sols l'once, soit 83.12 1/2. *c)* De la vaisselle blanche, du poids de 6 marcs, achetée de *Henry Moons*, au prix de 35 3/4 sols l'once, soit . . . . 85.16.0 *d)* Argent comptant. 200.0.0	528.11.6
73	Premier tiré après.	Comme le numéro 71	28. 4.0
74	Deuxième tiré après.	*a)* Une tasse d'argent, du poids de 8 onces, achetée de *Jehan Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit . . . . 14.8.0 *b)* Argent comptant. 10.0.0	24. 8.0
75	Troisième tiré après.	*a)* Une tasse d'argent, du poids de 7 onces, achetée de *Jehan Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit. . . . . 12.12.0 *b)* Argent comptant. 9.0.0	21.12.0
76	Quatrième tiré après.	Argent comptant	14. 0.0
77	Cinquième tiré après.	Argent comptant	10.10.0
78	Sixième tiré après.	Argent comptant	7. 0.0
79	Le tiré avant le dixième capital prix.	*a)* Une tasse d'argent, du poids de 8 onces, achetée de *Jehan Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit . . . . 14.8.0 *b)* Argent comptant. 10.0.0	24. 8.0

Ordre du tirage	Désignation des lots	Consistance des lots	Valeur des lots
			L. S. D.
80	Dixième capital prix.	*a)* « Une couppetasse dargent doree », du poids de 8 marcs 2 onces, achetée de *Anthoine Hille*, au prix de 54 sols l'once, soit . 178.4.0 *b)* « Une couppe dargent doree », du poids de 2 marcs, achetée de *Pierre de Haze*, au prix de 44 sols l'once, soit . . . . . . 35.4.0 *c)* De la vaisselle blanche, du poids de 32 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 35 3/4 sols l'once, soit . . . . 57.4.0 *d)* Argent comptant 200.0.0	470.17.0
81	Premier tiré après.	Comme le numéro 79	24. 8.0
82	Deuxième tiré après.	*a)* Une tasse d'argent, du poids de 7 onces, achetée de *Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit . . . . 12.12.0 *b)* Argent comptant. 10.0.0	22.12.0
83	Troisième tiré après.	*a)* Un gobelet d'argent, du poids de 6 onces, acheté de *Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit . . . . 10 16.0 *b)* Argent comptant. 8.0.0	18.16.0
84	Quatrième tiré après.	Argent comptant	14. 0.0
85	Cinquième tiré après.	Argent comptant.	10.10.0
86	Sixième tiré après.	Argent comptant.	7. 0.0
87	Le tiré avant le onzième capital prix.	*a)* Une tasse d'argent, du poids de 8 onces, achetée de *Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit . . . . 14.8.0 *b)* Argent comptant. 9.0.0	23. 8.0
88	Onzième capital prix.	*a)* « Une couppe dargent dorée », du poids de 6 marcs 4 onces 5 estrelins, achetée de *Henry de Rasière*, au prix de 50 sols l'once, soit. . . . . 130.12.6 *b)* De la vaisselle blanche, du poids de 24 onces, achetée de *Henry Moons*, au prix de 35 3/4 sols l'once, soit . . . . 42.18.0 *c)* Argent comptant 200.0.0	373.10.6

89	Premier tiré après.	Comme le numéro 87	23. 8.0
90	Deuxième tiré après.	*a)* Une tasse d'argent, du poids de 6 onces, achetée de *Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit 10.16.0	
		b) Argent comptant. 9.0.0	19.16.0
91	Troisième tiré après.	*a)* Un gobelet d'argent, du poids de 6 onces, acheté de *Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit 10.16.0	
		b) Argent comptant. 6.0.0	16.16.0
92	Quatrième tiré après.	Argent comptant.	14. 0.0
93	Cinquième tiré après.	Argent comptant.	10.10.0
94	Sixième tiré après.	Argent comptant.	7. 0.0
95	Le tiré avant le douzième capital prix.	*a)* Une tasse d'argent, du poids de 8 onces, achetée de *Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit 14.8.0	
		b) Argent comptant. 8.0.0	22. 8.0
96	Douzième capital prix.	*a)* « Une couppe dargent dorée », du poids de 4 marcs 4 onces 15 estrelins, achetée de *Jehan Leys*, au prix de 50 sols l'once, soit. 91.17.6	
		b) « Une tasse dargent doree », du poids de 11 onces 8 estrelins, achetée de *Martin de Greve*, au prix de 54 sols l'once, soit . 30.12.0	
		c) De la vaisselle blanche, du poids de 32 onces, achetée de *Henry Moons*, à 35 3/4 sols l'once, soit. 57.4.0	
		d) Argent comptant. 100.0.0	279 13.6
97	Premier tiré après.	Comme le numéro 95	22. 8.0
98	Deuxième tiré après.	*a)* Une tasse d'argent, du poids de 6 onces, achetée de *Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit 10.16.0	
		b) Argent comptant. 8.0.0	18.16.0
99	Troisième tiré après.	*a)* Un gobelet d'argent, du poids de 6 onces, acheté de *Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit 10.16.0	
		b) Argent comptant. 6.0.0	16.16.0
100	Quatrième tiré après.	Argent comptant.	14. 0.0
101	Cinquième tiré après.	Argent comptant.	10.10.0

Ordre du tirage	Désignation des lots	Consistance des lots	Valeur des lots
			L. S. D.
102	Sixième tiré après.	Argent comptant.	7. 0.0
103	Le tiré avant le treizième capital prix.	*a)* Une tasse d'argent, du poids de 8 onces, achetée de *Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit. . . . . 14.16.0 *b)* Argent comptant. 7.0.0	21.16.0
104	Treizième capital prix.	*a)* « Une couppe dargent doree », du poids de 2 marcs, achetée de *Pierre de Haze*, au prix de 44 sols l'once, soit . . . . . 35.4.0 *b)* « Une couppe dargent », du poids de 2 marcs 3 onces 7 1/2 estrelins, achetée de *Henry Moons*, au prix de 35 3/4 sols l'once, soit. 34.12.6 *c)* « Une tasse et ung goblet », du poids de 12 onces, achetés de *Henry Moons*, au prix de 35 3/4 sols l'once, soit . . . . 21.9.0 *d)* Argent comptant 100.0.0	191. 5.6
105	Premier tiré après.	Comme le numéro 103	21.16.0
106	Deuxième tiré après.	*a)* Une tasse d'argent, du poids de 6 onces, achetée de *Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit . . . . 10.16.0 *b)* Argent comptant. 7.0.0	17.16.0
107	Troisième tiré après.	*a)* Un gobelet d'argent, du poids de 6 onces, acheté de *Vander Borcht*, au prix de 36 sols l'once, soit. . . . . 10.16.0 *b)* Argent comptant. 6.0.0	16.16.0
108	Quatrième tiré après.	Argent comptant	14. 0.0
109	Cinquième tiré après.	Argent comptant	10.10.0
110	Sixième tiré après.	Argent comptant	7. 0.0
111 à 160	Cinquante autres prix.	Chacun d'une tasse d'argent, du poids de 15 onces, soit 750 onces	
161 à 210	Cinquante autres prix.	Chacun d'une tasse d'argent, du poids de 12 onces, soit 600 onces	
	Cinquante autres prix	Chacun d'une tasse d'argent, du poids de 10 onces, so[illegible]	

[illegible]	Cent autres prix.	Chacun d'un gobelet d'argent, du poids de 8 onces, soit [illegible] onces	
561 à 660	Cent autres prix.	Chacun d'une tasse d'argent, du poids de 6 onces, soit 600 onces Ces 4,950 onces d'argent furent achetées sous diverses formes à *Lambrecht Wynants*, *Jehan du Bois*, *Anthoine Leys*, *Symon Hoons*, *Roulandt Musset*, *Martin Hagens*, *Lucas de Meere*, *Me Jacques Bruynincx*, *Hercules de Cordes*, *Floris Alewyn*, *Jehan van Riemen*, *François Bonnecroy*, *Herman van Macheren*, *Henry Moons*, *Estienne Sneewater* et *Jehan Vander Borcht*, à des prix variant de 34 à 37 sols l'once, soit	8,848. 8.3
661 à 760	Cent autres prix.	Chacun de 4 réaux d'or, valant 3.10.0, ce qui met le lot à. 14.0.0	1,400. 0.0
761 à 994	Deux cent trente-quatre autres prix.	Chacun de 3 réaux d'or, valant 3.10.0, ce qui met le lot à. 10.10.0	2,403.10.0
995	Sixième sortant près la fin.	2 réaux d'or	7. 0.0
996	Cinquième sortant près la fin.	4 réaux d'or	14. 0.0
997	Quatrième sortant près la fin.	6 réaux d'or	21. 0.0
998	Troisième sortant près la fin.	*a)* Une coupe d'argent, du poids de 1 marc, achetée de *Henry Hinckelman*, au prix de 38 sols l'once, soit . . . . 15.4.0 *b)* Argent comptant. 16.0.0	31. 4.0
999	Pénultième.	*a)* Une coupe d'argent doré, du poids de 2 marcs, achetée de *Pierre de Haze*, au prix de 44 sols l'once, soit . . . . 35.4.0 *b)* Argent comptant. 25.0.0	60. 4.0
1000	Dernier sorti.	*a)* Une coupe d'argent doré, du poids de 2 marcs, achetée de *Pierre de Haze*, au prix de 44 sols l'once, soit . . . . 35.4.0 *b)* Argent comptant. 50.0.0	85. 4.0
		Valeur totale des lots	29,183. 8.6

Une comparaison entre ce tableau et celui du premier tirage montre que la proportion de la valeur des lots avec le produit de la vente des billets est sensiblement la même : elle atteint très près de 50 %. Mais les gros lots du second tirage sont notablement plus élevés que ceux du premier. Quant aux chances de gain, elles étaient de 1 sur 145 pour le premier et de 1 sur 120 pour le second.

Les détails sur les pièces d'argenterie offertes en lots sont moins abondants. Nous retrouvons, en outre, les mêmes noms d'orfèvres que précédemment. Parmi les nouveaux, un seul est connu, c'est *Étienne Sneewater,* doyen de la corporation en 1566-1568, 1568-1569 et 1571 à 1574 [1].

V

L'appât du gain ne fut pas jugé suffisant et le gouvernement autorisa Van Henxthoven à offrir des primes.

Au premier tirage il y eut 500 tasses d'argent offertes comme suit : « Deux cens d'icelles pesante chacune six onces pour ceulx ou celluy quy sur ung nom ou prose aura mis cent lotz, aultres deux cens tasses pour ceulx ou celluy quy aura sur une prose aventuré cent et cinquante lotz pesante chacune dicelles tasses nœuf onces, et aultres cent tasses pesantes chacune douze onces pour tous ceulx quy en la manière avant dicte auront aventuré deux cens lotz. »

On n'utilisa pas toutes ces primes, car au lieu de 4,200 onces d'argent prévues, on n'eut besoin que de 3,720 onces achetées à concurrence de 480 onces à *Lucas de Meere,* de 936 onces à *Henry Moons,* de 840 onces à *Everaert van der Dort,* de 628 onces à *Nicolas Pietersz,* de 107 onces à *Franchois Bonnecroy,* de 116 onces à *Jhierominus Vander Borcht,* de 307 onces à *Jean Van Riemen,* de 56 onces à *Melchior Guebels* et de 250 onces à *Herman van Macheren,* le tout au prix de 35 sols 9 den., ce qui entraîna une dépense de 6,649 livres 10 sols.

Lors du second tirage, on dut encourager la souscription même à de moindres quantités de billets. Trois cents cuillers d'une once chacune furent offertes à ceux qui souscrivaient 25, 50 ou 75 billets ; deux cents tasses d'argent du poids de 6 onces étaient destinées à

[1] P. GÉNARD, *loc. cit.*

ceux qui aventureraient « 100 lotz sur une prose », cent tasses d'argent du poids de 10 onces à ceux qui « avaient mis pour 150 lotz » ; enfin deux cents tasses d'argent du poids de 15 onces étaient accordées à ceux qui « avaient mis pour 200 lotz ». Van Henxthoven eût dû acheter 5,500 onces d'argent ; en réalité, il n'acquit que 2,469 onces, au prix de 36 sols l'once, de *Estienne Snewater, Jehan Vander Borcht, Jehan Bonnecroy, Everaert Vander Borcht, Henry de Rasière, François Bonnecroy, Melchior Guebels et Guillaume Blancquaert*. Le reste fut « par les avanturiers defalquez aux deniers quilz ont payez pour les lotz par eulx avanturez au pris de 36 sols ». De ce chef la dépense réelle fut de 9,867 livres 6 sols.

Malgré cette prime qui allait jusque 27 p. c., et après épuisement des 5,500 onces, on n'était parvenu « au complissement dud. nombre de 120,000 lotz ». Afin d'éviter « plus grandz interestz esquelz on estoit taille de tomber par le long tardement de la lecture de lad. lotherye », Van Henxthoven convint avec le Conseil des Finances d'accorder aux « commis de S[te] Cathalinendale, en la ville de Hasselt, que parmy furnissant le nombre de 12,000 lotz leur soyt consenty et accordé par S. M. certain octroy de pouvoir eriger au prouffit dud. cloistre une lotherye ». On leur accordait, en outre, une prime de 15 onces, à 35 sols, par 200 lots, d'où une dépense de 1,575 livres.

Enfin, on chercha à stimuler le zèle des collecteurs résidant hors d'Anvers, en leur promettant six primes. La première consistant en une coupe d'argent avec couvercle, du poids de 2 marcs, achetée à *Jehan Vander Borcht,* valait 28 l. 16 s. et fut gagnée par *Symon Vinck* et *Josse Destrez,* collecteurs d'Ypres ; la deuxième était une coupe de 12 onces, achetée au même, d'une valeur de 21 l. 12 s., et fut méritée par les collecteurs de Bruges, *Jehan Spetal* et *Adrien de Voocht ;* la troisième, une tasse de 10 onces, valant 18 livres, fut gagnée par le collecteur de Delft, *Everard Lodestain ;* la quatrième, un gobelet de 8 onces, valant 14 l. 8 s., le fut par *Guillaume de la Lis,* collecteur de Lille ; la cinquième, un gobelet de 7 onces, valant 12 l. 12 s., le fut par *Cornélis Willemsz,* collecteur de Leyde, et la sixième, un goblet de 6 onces, valant 10 l. 16 s., le fut par *Dierick Volckaert,* collecteur de Harlem.

Le coût total de ces diverses primes s'éleva à 11,548 livres 10 sous.

VI

Si maintenant l'on se demande ce que ces deux loteries — car il n'y en eut plus d'autres — ont rapporté à l'État, on constate que leur résultat n'a pas été en rapport avec l'effort déployé et les sommes dépensées.

Les fonds de la première loterie ont permis de consacrer 8,000 livres aux fortifications de Philippeville, 3,000 à celles de Charlemont et 1,000 à celles de Mariembourg. De plus, Van Henxthoven a acquitté les 1,200 livres, montant des intérêts à 10 p. c. des 12,000 livres empruntées à des marchands d'Anvers en vue du même but.

Des fonds de la seconde loterie on put consacrer aux ouvrages des mêmes localités une somme globale de 12,400 livres.

Le bénéfice personnel de Van Henxthoven a fait l'objet de discussions entre lui, puis sa veuve et le Conseil des Finances. Il avait fait des avances au trésor atteignant 38,000 livres, sans intérêts; il avait perdu sur le change ; nombre de souscripteurs avaient payé avec des pièces fausses ou démonétisées. Le collecteur d'Ypres était mort insolvable. Me Jacques Bruynincx, dont on a vu la participation active aux opérations de la première loterie, n'avait jamais rendu compte. Pour se soustraire à cette obligation et au paiement de sa dette, il s'était rendu à Louvain, où il se fit recevoir suppôt de l'Université. Van Henxthoven dut soutenir un procès coûteux pour faire admettre le caractère privilégié de sa créance. Finalement Bruynincx était mort sans avoir payé les 1,000 livres qu'il devait encore. Tous les souscripteurs de billets n'avaient pas payé en espèces. Divers seigneurs et grands maîtres avaient assigné le prix des billets par eux souscrits sur leurs pensions et traitements et les troubles survenus en avaient empêché le recouvrement.

On finit par lui accorder un forfait de 4 p. c. sur le montant brut, soit 1,740 livres pour la première loterie et 2,400 livres pour la seconde. De plus, sa veuve obtint une allocation de 400 livres.

J. Van Hencxthoven présenta le compte de la première loterie le 17 décembre 1562; il fut clos et arrêté le 17 mai 1564 et clôturé par un report au crédit du rendant de 3,674 livres 7 sous 6 deniers.

[1] Sur ces places et leurs fortifications, voir PIRENNE, *Hist. de Belg.*, III, pp. 132 et 162.

Quant au deuxième compte, il ne fut présenté au bureau des finances que le 10 décembre 1570 et clôturé en février 1570, style de cour (1571 n. st.). Il se soldait également par le crédit du rendant, pour une somme de 3,509 livres 11 sous 9 deniers, ce qui le rendait créancier du trésor public pour une somme totale de 7,183 livres 19 sous 3 deniers, que l'on porta en débit à Sa Majesté au crédit de Van Hencxthoven à la clôture de son compte des munitions des villes conquises du pays de Vermandois.

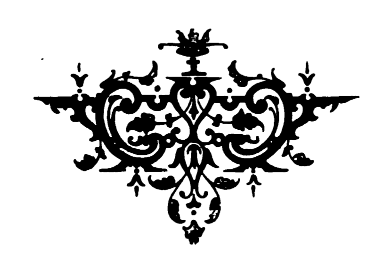
Le 31 mai 1572, Van Henxthoven souscrivit 6,600 billets de 3 florins dans une loterie ouverte pour payer les gens de guerre.

Signalons, en terminant, que Gérard Gramaye, le trésorier de la ville, après avoir négocié avec Marguerite de Parme, puis avec le duc d'Albe, un projet de grande loterie nationale, conclut avec les États Généraux, à Anvers, un contrat relatif à une semblable loterie, pour la liquidation des sommes dues à divers régiments congédiés. Il devait y avoir un million de billets de 3 florins entiers. Malgré des démarches des États Généraux, cette loterie ne semble pas avoir eu lieu [1].

Les circonstances n'étaient pas favorables et l'appel au patriotisme était insuffisant pour compenser ce qu'avait de défectueux au point de vue financier l'expédient d'une loterie.

GEORGES BIGWOOD.

[1] GACHARD, *Actes des États Généraux des Pays-Bas (1576-1585)*, nos 1055, 1153 et 1171 (16 mars, 3 juin et 18 juin 1578). Voir également *Arch. comm.*, Anvers, farde *Stadsloterijen*.





PIÈCE DE BRONZE

ORNÉE D'UN BUSTE DE MINERVE

DÉCOUVERTE EN FLANDRE



E 25 septembre 1906, des ouvriers occupés aux travaux de terrassement de la nouvelle ligne vicinale de Hal à Ninove, en creusant une tranchée sur le territoire de la commune de Denderwindeke, au lieu dit *Kerkveld* (champ situé derrière le jardin de la cure), découvrirent à $1^{m}00$ de profondeur la pièce de bronze que nous reproduisons (pl. XIX). Ce bronze était enfermé dans un *dolium* de terre cuite blanchâtre, dont les débris furent retrouvés en même temps [1]. Il avait donc, après avoir servi à un usage que nous tenterons de déterminer, été caché dans un vase et enfoui, sans doute à l'époque des premières invasions.

Si cette trouvaille n'a pas été dissimulée et si le Musée du Cinquantenaire a pu entrer en possession de ce bronze, l'un des plus intéressants qui aient été exhumés du sol de la Belgique, nous le devons à un concours de bonnes volontés que nous sommes heu-

[1] Nous devons ces renseignements à notre collègue, M. le baron de Loë, conservateur au Musée du Cinquantenaire, qui a bien voulu nous permettre de publier le bronze de Denderwindeke. Il a pu, à l'aide des tessons recueillis, reconstituer le *dolium* qui contenait cette pièce.

reux de reconnaître ici en commençant. M. Hugo Van Wilder, instituteur communal, à Denderwindeke, informa tout d'abord notre service des fouilles de la probabilité de découvertes à l'endroit où la tranchée du vicinal allait être exécutée. M. Jean Poils eut l'obligeance de nous seconder dans la surveillance de ces travaux, et sa vigilance a assuré la conservation des objets mis au jour. Enfin la Société des Chemins de fer vicinaux, sur la proposition de son directeur, M. Constantin de Burlet, a fait généreusement don au Musée du Cinquantenaire de l'important morceau romain qu'une heureuse fortune avait fait entrer en sa possession.

Comme on pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur notre planche, ce bronze est formé d'une douille, haute de $0^{m}125$, qui va en se retrécissant vers le haut, présentant ainsi la forme d'une pyramide tronquée. Le sommet de cette douille se termine par un amortissement semblable à un couvercle à quatre faces triangulaires. Au bas, elle est accostée de deux solides crochets ou poignées recourbées, qui ont l'apparence de dauphins ou du moins d'animaux marins à larges mâchoires pointues. La face antérieure de la douille est ornée d'une simili-applique, coulée avec elle, qui figure un buste de Minerve. Ce buste repose, en guise de socle, sur une mince saillie du métal, inclinée vers le bas. La déesse est coiffée d'un casque à haut cimier qui a, par devant, l'apparence d'un visage humain, et elle porte sur la poitrine une égide avec, en son milieu, une tête de Méduse.

L'épreuve sortie du moule a été soigneusement reprise au burin : l'égide a été ornée d'écailles imbriquées, le casque de branches de lierre, le cimier de plumes. Plus profondément incisés sont les traits qui couvrent le corps des dauphins, divisent la chevelure de Minerve, fouillent le visage de la Gorgone. Les yeux, dont les orbites sont évidées, étaient probablement incrustés d'émail. Malheureusement la pièce a souffert de maint accident : le menton a été écrasé par une chute violente et le nez aplati; la poignée de droite, brisée par quelque choc, a été rattachée dans l'antiquité, et la soudure reste visible. Mais, malgré ces défauts, qui nuisent à l'impression d'ensemble, cette pièce, haute de $0^{m}22$ et large de $0^{m}17$, couverte tout entière d'une belle patine verte, reste très décorative.

On observe cependant, si je ne me trompe, une différence de



BRONZE TROUVÉ A DENDERWINDEKE

(Musée du Cinquantenaire.)

technique assez sensible entre les dauphins et le buste de Minerve. On dirait que les premiers, qui sont d'un dessin fort élégant, ont été exécutés d'après d'anciens modèles que le bronzier avait à sa disposition, tandis que le second, qui est d'un modelé beaucoup plus lourd, semble être une production plus personnelle de ce fondeur tardif. L'ensemble est certainement un travail gallo-romain et ne paraît pas antérieur à la fin du IIe siècle.

La destination de cette œuvre composite, d'apparence assez singulière, n'apparaît pas immédiatement, et pour essayer de la déterminer il est nécessaire de recueillir d'abord les pièces analogues qui ont été publiées ailleurs. Nous en avons retrouvé sept, mais nous ne voudrions pas jurer qu'aucune autre n'ait été déjà décrite. Voici l'énumération de celles que nous connaissons :

1. GAULE. Bronze trouvé à Nimy, près de Mons (Hainaut), en même temps qu'une statuette de Mercure et sept monnaies dont l'une d'Antonin le Pieux; conservé dans la collection Raoul Warocqué à Mariemont. Douille en forme de pyramide tronquée [1], surmontée d'une boule et accostée de deux anneaux imitant un doigt recourbé aux ongles effilés. (Voir fig. p. 298.)

2. Bronze retiré du Rhône près de Lyon ; conservé au Musée de Saint-Germain [2]. Douille en forme de pyramide tronquée, surmontée d'un cheval marchant vers la gauche ; on voit sur son dos les traces d'un cavalier. Les deux anneaux figurent des cous de cygne, la tête repliée vers l'extérieur. (H. 0m095.)

3. ESPAGNE. Bronze trouvé à Marchena en Andalousie, en 1898. Cabinet Domingo de Goyena à Séville [3]. Douille en forme de pyramide tronquée, surmontée d'un groupe figurant le combat d'un Grec contre une amazone à cheval. Des deux côtés de la

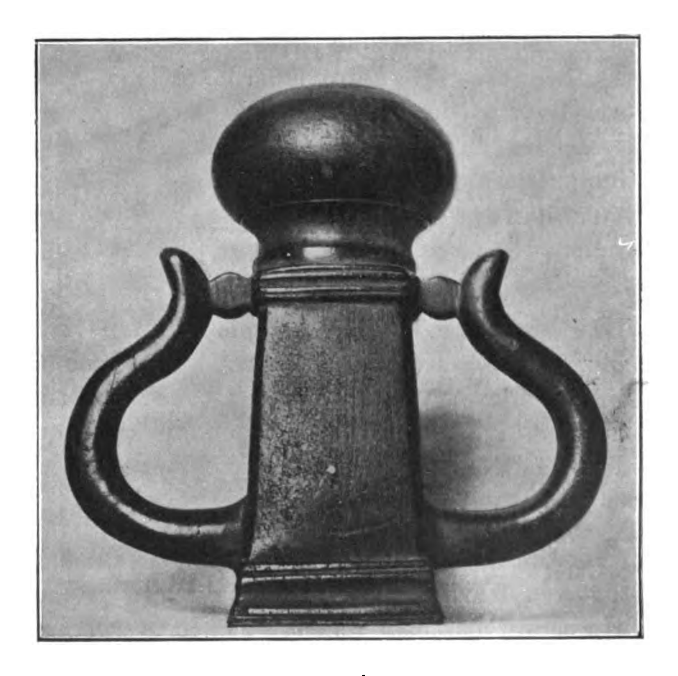
[1] *Catalogue des antiquités égyptiennes, grecques et romaines,* Mariemont, 1903, n° 72, p. 40. La provenance indiquée (Maisières), qui était celle donnée par le vendeur, est inexacte : d'après des renseignements sûrs que nous avons obtenus depuis, ces bronzes ont été mis au jour à Nimy.

[2] S. REINACH, *Description du Musée de Saint-Germain ; Bronzes figurés de la Gaule,* p. 283, n° 296.

[3] P. PARIS, *Revue des études anciennes,* t. I, 1899, p. 163 et pl. II.

douille viennent se souder deux anneaux symétriques, décorés de cornes saillantes et de têtes de griffons (?). (H. 0m18.)

4. AFRIQUE. Bronze trouvé à Cherchell *(Cæsarea)*; au Cabinet des médailles de Paris [1]. Douille prismatique, surmontée d'un



BRONZE TROUVÉ A NIMY.
(Collection Raoul Warocqué.)

bouton aplati. « Les côtés sont munis d'anses terminées en têtes de cygne recourbées. » (H. 0m144.)

5. MACÉDOINE. Quatre bronzes achetés à Salonique et trouvés, au dire du marchand, dans la vallée de Vardar. Cabinet de M. Peytel, à Paris [2]. Douille en forme de pyramide tronquée surmontée d'une boule et décorée par devant d'une Victoire ailée, les pieds posés sur une sphère et tenant une couronne et une palme.

[1] BABELON, *Catalogue des bronzes de la Bibliothèque Nationale*, p. 640, n° 1886.
[2] SEURE, *Bull. Corr. hell.*, t. XXVIII, 1904, p. 228.

Des deux côtés de la douille est fixée une anse en forme de doigt recourbé. (*Cf.* n° 1.) (H. 0m17.)

6. PROVENANCE INCERTAINE. Bronze autrefois dans le Cabinet de Peiresc, puis à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, aujourd'hui au Cabinet des médailles de Paris [1]. Douille prismatique surmontée d'un pommeau dodécaédrique et accostée de deux anses terminées par des têtes de cygne. La douille incrustée d'argent porte des scènes de chasse (?). Sur sa moulure supérieure on lit l'inscription ADELFII. (H. 0m15.)

7. Bronze conservé dans la collection du comte Wilczek, à Vienne. Acheté à Paris, il proviendrait de Milan [2]. Douille en forme de pyramide tronquée. De chaque côté un anneau terminé par une tête de panthère. Au-dessus trois personnages assis sur un siège à dossier et tenant l'un un manuscrit à demi déroulé, les deux autres des tablettes à écrire. (H. 0m205 [3].)

Ces pièces, d'une forme étrange, ont exercé depuis longtemps la sagacité des archéologues, et ceux-ci ont émis à leur propos les opinions les plus diverses. Les uns ont prétendu y reconnaître un « couronnement de hampe » [4], mais le poids considérable de ces épais morceaux de métal semble exclure la possibilité d'une pareille destination [5]. Le nôtre ne pèse pas moins de kil. 1.850 celui de Vienne kil. 3.300. Placés au bout d'une longue tige, ils auraient, à la moindre inclinaison, infligé au porteur un effort musculaire qu'il n'aurait pu prolonger longtemps.

D'autres ont songé à l'« extrémité d'un timon de char », et j'avoue avoir accepté moi-même cette interprétation en décrivant

[1] PIGNORIUS, *Mensa Isiaca*, 1669, p. 90, pl. II ; P. DU MOLINET, *Le Cabinet de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, t. I, p. 8, pl. IX ; MONTFAUCON, *L'Antiquité expliquée*, t. III, pl. LXV ; BABELON, *op. cit.*, n° 1885.

[2] STRZYGOWSKI, *Jahreshefte des Oesterr. archäol. Instituts*, t. IV, 1901, p. 189 et suiv., pl. VII.

[3] Je ne crois pas pouvoir faire rentrer dans cette catégorie d'objets la prétendue « monture d'un étendard romain », publiée par Lebas, *Voyage archéologique*, pl. CIX, et que M. PARIS *(loc. cit.)* a rapproché à tort, semble-t-il, du bronze de Marchena.

[4] *Cf.* SALOMON REINACH, *loc. cit.*

[5] C'est ce qu'a fait observer déjà STRZYGOWSKI, *oc. cit.*, p 203.

le bronze de la collection Warocqué. L'analogie qu'il offrait avec la garniture de métal à laquelle on attache aujourd'hui les courroies du collier pouvait induire en erreur. Seulement deux motifs empêchent de s'arrêter à cette explication : D'abord, aucune des douilles que nous avons décrites n'est percée de trous permettant d'y passer une broche, de façon à la fixer au timon assez solidement pour résister à une traction violente. De plus, la position des figures qui les décorent indique qu'elles ont occupé une position verticale et non horizontale.

Récemment M. Strzygowski [1] a voulu reconnaître dans ces bronzes énigmatiques, dont il ne pouvait citer encore que trois exemplaires, « un ornement de meuble, peut-être l'ornement d'un siège épiscopal ». Mais cette hypothèse, qu'il ne propose d'ailleurs que dubitativement, se heurte à une objection grave. On ne comprend pas l'utilité des anneaux, qui — les trouvailles récentes le confirment — ne font jamais défaut et sont une partie essentielle de l'ensemble.

Une interprétation plus séduisante, proposée autrefois par Peiresc, a été acceptée encore par M. Babelon [2]. Elle était venue à l'esprit de deux des membres de notre société, MM. Ch. Dens et Jean Poils, qui l'ont défendue non sans ingéniosité. Nous serions en présence d'une « clef de fontaine » ; la douille pyramidale se serait emboîtée sur l'extrémité d'une tige communiquant avec l'obturateur d'un tuyau d'adduction des eaux. Cette clef aurait probablement été mobile, ce qui expliquerait l'absence de toute broche transversale destinée à la fixer. On aurait fait tourner le robinet en saisissant les deux anneaux ou poignées, dont est régulièrement munie la douille centrale. Les motifs mêmes choisis pour l'ornementation de ces anneaux semblent confirmer cette manière de voir : ils affectent parfois l'apparence d'animaux aquatiques : dauphins sur le bronze de Scheldewindeke, cous de cygnes sur ceux de Lyon et de Cherchell (N°s 2, 4.)

Mais M. Strzygowski a déjà opposé à cette interprétation de Peiresc des arguments qui semblent péremptoires. Le vieil antiquaire français s'était appuyé sur un passage de Vitruve (X, 13[8])

[1] Strzygowski, *loc. cit.*, p. 203.
[2] Babelon, *Catalogue, loc. cit.*

où, à propos des orgues hydrauliques, cet auteur décrit les robinets fermant les canaux de l'instrument *(epistomium)* [1]. Mais l'on sait aujourd'hui que ces *epistomia* ou mieux *epitonia* sont des robinets d'une toute autre forme que celle de nos bronzes [2]. De plus, l'examen de l'exemplaire de Vienne, continue M. Strzygowski, est peu favorable à cette hypothèse, l'intérieur de la douille n'est pas lisse, comme on s'y attendrait, il n'y a pas de traces d'usure, et la patine rouge, dont le métal est couvert, rend difficile de croire qu'il ait séjourné dans le voisinage de l'eau.

L'étude du bronze de Denderwindeke me paraît confirmer la justesse de presque toutes ces observations. Ici non plus aucune trace d'usure ni à l'intérieur de la douille, ni le long de ses arêtes inférieures, ni à l'extérieur des deux prétendues poignées. De plus, les nageoires saillantes et presque tranchantes des dauphins empêchent de serrer fortement ces poignées, comme on aurait dû le faire pour vaincre la résistance du robinet. Enfin l'épaisseur minime des parois de la douille rend difficile de croire qu'elle ait dû supporter l'effort d'une forte pression latérale.

Si nous devons donc renoncer à l'idée de reconnaître dans ces morceaux curieux des « clefs de fontaine », quelle en sera la destination ? La décoration qui orne certains d'entre eux fournit déjà une indication intéressante. L'exemplaire de Marchena [n° 3] porte un groupe figurant un combat d'un Grec contre une amazone à cheval ; celui de Saint-Germain [n° 2] était surmonté d'un cavalier. Ce sont donc, peut-on supposer, des pièces de harnachement ou de char. M. Lechat avait songé à un ornement servant à décorer l'ἕστωρ (la cheville verticale) d'un joug de char à deux chevaux [3]. « Les monuments figurés montrent quelquefois cette pièce surmontée d'une tête de griffon. » Mais les exemples qu'il invoque datent tous de la haute antiquité grecque ; nos bronzes sont d'époque romaine, et d'ailleurs leur poids paraît trop considérable pour qu'ils puissent avoir servi à pareil usage

De nouveaux éléments d'information nous ont été apportés par

[1] P. DU MOLINET, *Le Cabinet de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, 1re partie, p. 8. (*Cf.* MONTFAUCON, *Antiquité expliquée*, t III, p. 131.) Je dois communication d'une copie de ce passage à l'obligeance de M. Jean Poils.

[2] *Cf.* STRZYGOWSKI, *loc. cit.*, p. 202.

[3] *Revue des études anciennes*, t. I, 1899, p. 167.

une trouvaille récente. Un collectionneur parisien, M. Peytel a acquis une série de bronzes provenant de Macédoine, que leur patine et leur style prouvent avoir fait partie d'un même ensemble. Ce sont les débris d'un char thraco-macédonien, qui a été étudié en détail par M. Seure [1], et qu'on a même reconstitué pour le faire figurer à une exposition d'art antique au Petit Palais [2].

Or, parmi ces débris figuraient non pas une, mais quatre pièces semblables à celle du Musée du Cinquantenaire. De toutes les variétés que nous connaissons, leur type est même celui qui se rapproche le plus de celui de notre exemplaire. La partie antérieure de la douille porte, au lieu d'un buste de Minerve, déesse de la guerre, une statuette de la Victoire tenant une couronne et une palme [3]. Cette décoration rappelait le souvenir des chars qui menaient au combat les héros épiques [4] et de ceux que montaient les champions des partis dans les luttes ardentes du cirque [5]. Les dauphins qui, comme les têtes de cygne ou de panthère (2, 4, 7), sont des motifs d'ornementation fréquemment usités, peuvent avoir été choisis ici dans un but purement esthétique ; mais, si l'on veut y chercher une intention symbolique, on songera immédiatement au rapport étroit qui unit, dans la légende, le dieu de la mer et les chevaux, à la relation constamment établie entre l'ondulation des vagues écumeuses et le galop de coursiers dont la crinière flotte au vent.

Où se plaçaient sur le char nos pièces de bronze ? Il est difficile de le dire avec précision. M. Seure [6] a supposé que ses quatre Victoires surmontaient des montants de bois qui auraient consolidé la caisse. « Placées deux à l'avant et deux à l'arrière, elles ne servent pas seulement d'ornements à l'antyx ; elles sont les poignées où

[1] *Bull. Corr. hell.*, t. XXVIII, 1904, p. 210 et suiv.

[2] Cette reconstitution a été reproduite dans la revue *Le Musée*, t. II, 1905, p. 168.

[3] SEURE, *Bull. hell.*, *loc. cit.*, p. 228 et fig. 32. Un buste de Minerve orne une autre pièce du même char. *(Ibid.*, fig. 31.)

[4] *Cf.* le duel d'un Grec et d'une amazone, à Marchena.

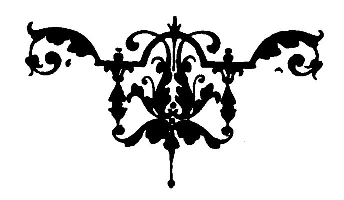
[5] Il est plus difficile d'expliquer le sujet représenté sur le bronze de la collection Wilczek (n° 7) : personnages lisant et écrivant. Mais si, comme l'établit M. Strzygowski, c'est là une œuvre de l'époque chrétienne, on sera tenté de voir dans ce morceau un débris du char de quelque prélat studieux.

[6] *Bull. Corr. hell.*, *loc. cit.*, p. 237.

se peuvent retenir le cocher et la personne qui l'accompagne ». Mais alors pourquoi les a-t-on munis d'anneaux ? Si l'on considère la série des exemplaires que nous avons réunis, une autre conviction s'imposera, pensons-nous, irrésistiblement. C'est que ces anneaux, dont l'extérieur est souvent garni d'aspérités piquantes et tranchantes, mais dont l'intérieur est lisse, ont servi à passer les rênes ou tout au moins des courroies. Si les restes du grand char d'apparat découverts en Macédoine comprenaient quatre pièces semblables, c'est peut-être que ce lourd véhicule était traîné par un quadrige ; peut-être aussi deux de ces accessoires servaient-ils à y attacher les longes des chevaux de volée (σειραῖοι, *funales)*.

Malgré les doutes qui subsistent encore sur sa destination exacte, c'est donc, selon toute probabilité, un fragment curieux de la décoration d'un char romain que le sol flamand vient de nous rendre après qu'il fût resté, depuis la fin de l'Empire, enfoui sous le dolium où quelque pillard l'avait apparemment dissimulé à cause de la valeur du métal.

FRANZ CUMONT.





L'ART ET LA PARURE FÉMININE DANS L'ANCIENNE ÉGYPTE



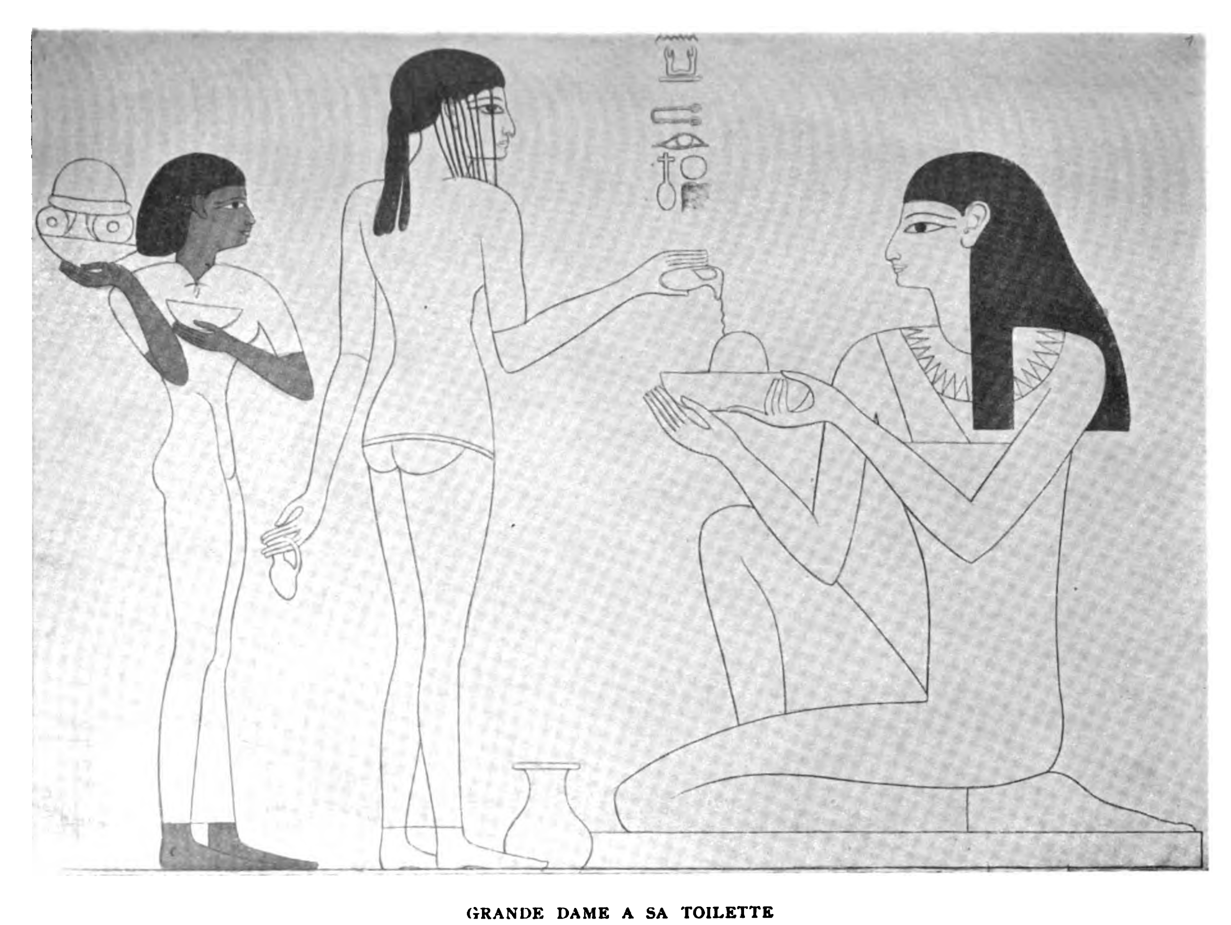
LES primitifs de tous les temps et de tous les pays ont apporté à la parure un soin véritablement surprenant. Ils nous ont légué une infinité d'usages et de recettes qui attesteraient clairement, si la chose était nécessaire encore, combien nous sommes en réalité peu éloignés d'une humanité enfantine et grossière. Les Égyptiens n'ont certes pas été, à cet égard, en retard sur aucun peuple de la terre et, dès les époques les plus anciennes, ils avaient donné à la parure un développement extraordinaire. Rappelons ici, en passant, que les plus récentes recherches des ethnographes ont prouvé que la plupart des parures, avant de servir à relever la beauté, ont eu un but utilitaire, principalement magique. Nos modernes « porte-bonheur » en sont une preuve, ainsi que la coutume, constatée dans certains pays, de porter des boucles d'oreilles pour protéger contre les maladies des yeux (d'abord : « contre le mauvais œil »).

Les manières de se parer sont extrêmement variées ; on en a tenté des classifications assez utiles, qui consistent surtout à séparer la parure fixe de la parure mobile. La parure fixe est composée de tout ce qui peut difficilement être séparé du corps, comme la

coiffure, la peinture, les tatouages. La parure mobile, au contraire, comprend tout ce qui s'attache au corps, tout ce qui a un caractère essentiellement temporaire, depuis les épingles piquées dans la chevelure, jusqu'aux guirlandes de fleurs suspendues autour du cou, et en général tout ce que nous appelons la bijouterie. Nous ne nous occuperons dans cet article que de la première partie : parure fixe, et nous réserverons la parure mobile pour une autre occasion.

Les bas-reliefs et les peintures des tombeaux de l'ancienne Égypte nous montrent un assez bon nombre de scènes de toilette (pl. XX). On y voit, d'ordinaire, la dame assise sur une natte, se livrant aux soins de ses servantes, qui lui versent des parfums, lui arrangent la chevelure ou lui apportent des ornements divers. La toilette devait être longue et minutieuse, à en croire les multiples recettes que les papyrus nous ont conservées. La femme tenait par-dessus tout à ces soins de beauté, et les moralistes égyptiens n'avaient garde de les oublier dans les admonestations qu'ils adressent aux jeunes gens : « Si tu es sage, dit l'un d'eux, tu monteras ta maison, tu aimeras ta femme chez elle, tu empliras son ventre de nourriture, tu habilleras son dos ; tout ce qui enveloppe ses membres, ses parfums, c'est la joie de sa vie ; tant que tu es là, elle est un champ qui profite à son maître. » Les femmes de condition modeste devaient naturellement envier le sort des élégantes de la classe supérieure et cherchaient certainement à les imiter : c'était jeu dangereux, et les coquettes qui, au lieu de vaquer aux soins du ménage, passaient leur temps à la toilette, pouvaient méditer le sort funeste de la méchante femme d'Anepou. Un conte populaire la montre occupée à sa chevelure au moment où elle cherche à induire au mal le brave et honnête Bitiou, le petit frère de son mari. Anepou, convaincu de la méchanceté de sa femme, l'avait tuée et jetée en pâture aux chiens.

On aurait peine à s'imaginer, sans les reproductions des monuments, la complication des chevelures et le raffinement qui présidait à leur élégante disposition autour du visage. La nature n'étant pas toujours assez généreuse pour suffire aux échafaudages compliqués qui faisaient le bonheur des élégantes, on avait fréquemment recours à la perruque (pl. XXI). Dès l'époque de la première dynastie, on trouve, dans les tombeaux, des fragments



GRANDE DAME A SA TOILETTE

Tombeau de Rekmara, xviiie dynastie. D'après Lepsius, *Denkmäler*, II, 42.



Phot. Brogi.

GRANDE DAME COIFFÉE DE LA LONGUE PERRUQUE

Musée de Florence. XIXe dynastie.

de perruques qui suffisent à montrer l'habileté des Égyptiens dans cette industrie. On se servait parfois de dépouilles d'oiseaux, au plumage brillant, pour rehausser l'aspect des coiffures (fig. 1). Le désir de posséder des chevelures abondantes fit naître toute une série de recettes capillaires. L'une d'entre elles, conservée au papyrus Ebers, jouissait d'une réelle célébrité ; on la transmettait de génération en génération et l'on n'avait garde d'oublier qu'elle avait été composée par la mère d'un roi de la première dynastie. La voici à titre de curiosité : « Cuire soigneusement dans de l'huile un pied de lévrier, des noyaux de datte et un sabot d'âne. S'en servir en frictions. »

Si nous en croyons les représentations figurées, les chevelures étaient d'une complication telle qu'on n'aurait pu songer à les renouveler journellement : il fallait donc veiller à ce qu'elles ne puissent se déranger pendant le sommeil. On se servait pour cela d'un ustensile, le chevet, encore en usage, dans le même but, chez un certain nombre de peuples. On l'appuyait sous la nuque de manière à soutenir la tête tout en dégageant la coiffure (pl. XXV). Cela ne suffisait pas ; un mouvement brusque durant la



FIG. 1. LA REINE TETA-SHERI PORTANT LA COIFFURE ORNÉE DE LA DÉPOUILLE D'UN VAUTOUR
British Museum. Commencement de la XVIIIe dynastie [1].

[1] D'après une photographie communiquée par M. Budge.

nuit mettait en péril le savant échafaudage. On avait alors recours à des servantes ou à des esclaves qui, pendant le sommeil, devaient veiller soigneusement au bon ordre de la coiffure de leur maître. On voit, sur un chevet de la collection Mac Gregor, l'es-



FIG. 2. L'ESCLAVE DEBOUT A COTÉ DU CHEVET.
Collection Mac Gregor. Moyen Empire (?).

clave, debout à coté de la tête du dormeur, attentif à chacun de ses mouvements et prêt à prévenir une catastrophe (fig. 2).

Les soins de la chevelure étant insuffisants à parer le visage, on avait encore recours à la peinture des yeux que l'on entourait d'une ligne de fard ou que l'on agrandissait d'un trait allant jusqu'à l'oreille; les lèvres étaient peintes en rouge de manière à aviver leur éclat. L'héroïne d'un papyrus de Turin, dont le caractère







PANNEAUX EN IVOIRE.
Collection Mac Gregor. Ancien Empire.





BOITE EN BOIS.

Collection Mac Gregor. Commencement du Nouvel Empire.

scandaleux a empêché la publication intégrale, est gravement occupée à se peindre les lèvres tandis qu'elle suit dans son miroir les progrès de l'opération. La scène est traitée en caricature jetée sur le papyrus par une main des plus expertes. On employait





FIG. 3. ÉTUIS A FARD, EN PIERRE
Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles. Nouvel Empire.

également la peinture pour colorer les ongles des mains et des pieds. Remarquons, en passant, que l'Égyptienne des hautes classes n'a, pour ainsi dire, jamais fait appel au tatouage.

Les parfums, enfin, jouaient un grand rôle dans la toilette féminine et les papyrus en ont conservé de multiples recettes, depuis les pastilles à manger pour parfumer l'haleine jusqu'aux essences que l'on répandait abondamment sur la chevelure et sur tout le corps.

Ce que nous venons de dire laisse supposer déjà que les élégantes Égyptiennes devaient avoir à leur service tout un arsenal d'ustensiles de toilette. Le hasard des fouilles a fait découvrir parfois des coffrets renfermant tout l'attirail indispensable : on peut en voir

des spécimens au British Museum ainsi qu'au musée de Berlin. On y distingue en tout premier lieu des petites boîtes destinées à contenir les fards et parfums divers, des petits bâtonnets en forme de massue à une extrémité, pour appliquer le fard. Des cuillers d'aspect varié servaient à contenir du fard ou à le puiser dans divers récipients. On trouve aussi fréquemment de petites pincettes à épiler et enfin l'indispensable miroir, qui seul permettra de mener à bien les plus délicates opérations.

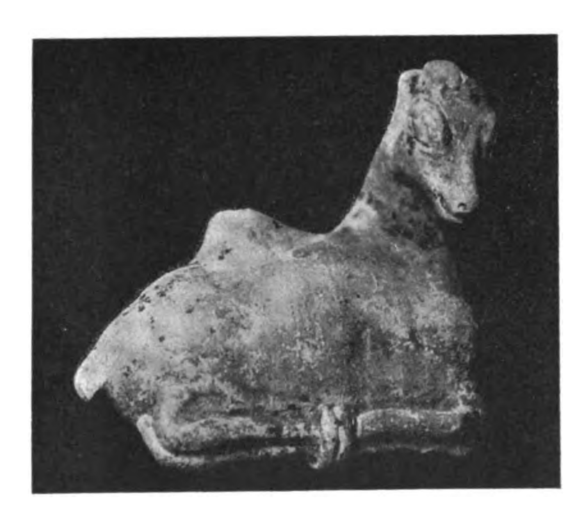


FIG. 4. VASE EN TERRE CUITE.
Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles.
Nouvel Empire.

Tout cela par soi-même n'aurait pas un très grand intérêt, il faut bien l'avouer. Ce qui est heureusement plus important c'est d'examiner quelle est la forme que les Égyptiens ont su donner à ces ustensiles de toilette. Rien n'est plus démonstratif, au point de vue du niveau artistique élevé auquel étaient parvenus les habitants de la vallée du Nil, aux époques les plus brillantes de leur histoire.

L'art égyptien est encore, somme toute, peu connu ou plutôt incomplètement connu ; on est trop porté à le juger d'après les grands monuments.

A distance, la forêt, si on me permet cette comparaison, n'apparaît que comme une masse sombre et triste produisant surtout une impression de grandeur et de majesté. Il faut un certain temps avant d'apercevoir, en cheminant sous les géants séculaires, l'infinie variété des fleurs qui tapissent le sol ou s'accrochent au tronc des plus puissants colosses. Le naturaliste a vite fait de cataloguer les quelques espèces d'arbres qu'il rencontre : il lui faudra de nombreuses années pour inventorier toutes les richesses groupées sous

les ombrages ; et, cependant, ce n'est qu'après avoir terminé ce patient travail sur les infiniment petits qu'il pourra porter un jugement sur la flore de la région.

Ainsi en est-il de l'art égyptien. Si on veut le connaître avec son véritable caractère, il faut, à côté des grands monuments qui





FIG. 5. STATUETTES EN BOIS ET EN IVOIRE
Musée de Leyde. Nouvel Empire.

commandent l'admiration à première vue, abaisser ses regards aux choses les plus minimes et y chercher patiemment les éléments nombreux qui permettront de tracer un tableau exact de l'art pharaonique. Le boudoir de l'élégante d'il y a environ 4000 ans va nous en fournir un exemple excellent.



FIG. 6. STATUETTE EN BOIS
Collection Petrie. Nouvel Empire.

On recourait aux matières les plus précieuses pour fabriquer des coffrets destinés à renfermer les ustensiles de toilette : on y employait les plus beaux bois, que l'on relevait d'incrustations en ivoire ou en métal, on y insérait de délicats panneaux en ivoire décorés de reliefs d'une finesse remarquable. La riche collection du Rév. Mac Gregor, à Tamworth, possède une série de petits panneaux en ivoire de l'époque de l'ancien empire qui peuvent passer pour de véritables chefs-d'œuvre. Les sculptures en étaient rehaussées de couleurs auxquelles le temps a donné une patine d'une grande douceur et que la photographie est malheureusement inapte à reproduire (pl. XXII).

De petites boîtes, conservées dans plusieurs musées, nous ont fait connaître une forme de récipients à fards tout à fait caractéristique : petites auges semi-cylindriques divisées intérieurement en plusieurs compartiments et dont la surface externe est ornée de motifs géométriques ou de scènes variées. Un spécimen du Musée du Louvre est décoré de figures de musiciennes et de danseuses, un autre du British Museum montre une vache couchée dans une barque. Les



Photo. Brugsch.

FIG. 7. STATUETTE EN BOIS
Musée du Caire. XVIIIe dynastie.

motifs les plus fréquemment employés sont des figures d'animaux courant, souvent des félins donnant la chasse à des taureaux ou à des gazelles. On a cru un moment reconnaître, dans plusieurs de ces boîtes, des produits de l'art mycénien. Il est incontestable qu'un lien de parenté existe entre les représentations qui les décorent et les œuvres égéennes. Nous donnons ici un spécimen des scènes gravées sur la remarquable boîte en bois de la collection Mac Gregor (pl. XXIII). On ne peut manquer d'être frappé de l'extrême liberté d'allure qui caractérise les figures d'animaux. Les spécimens analogues du Musée du Caire, du Louvre, du British Museum, etc., ne pourraient que confirmer cette impression.

Les fards étaient souvent renfermés dans de petits étuis cylindriques en bois, en ivoire, en terre émaillée, etc. On réunissait ceux-ci par groupes de deux ou de quatre, on leur donnait la forme d'élégantes colonnettes (v. pl. XXV); d'autres fois encore l'étui était supporté par une figure de singe (fig. 3) ou bien on lui avait donné la forme d'une figure humaine. C'est ainsi qu'un étui, publié par Prisse, représente une femme accroupie sur le sol, tenant son enfant entre ses bras. Un autre type d'étui à fard reproduit les traits de Bès, le dieu à la face grimaçante qui présidait au plaisir et à la toilette (v. pl. XXV). La représentation des animaux est souvent employée, soit qu'il s'agisse d'une antilope dont le corps est évidé (fig. 4), soit qu'il



FIG. 8. STATUETTE EN BOIS
Cabinet des Médailles. Paris.
Nouvel Empire.

s'agisse d'une oie ou d'un canard dont les ailes forment le couvercle de la boîte (v. pl. XXV). Cette dernière forme est très ancienne en Égypte, on en possède un spécimen en ivoire remon-

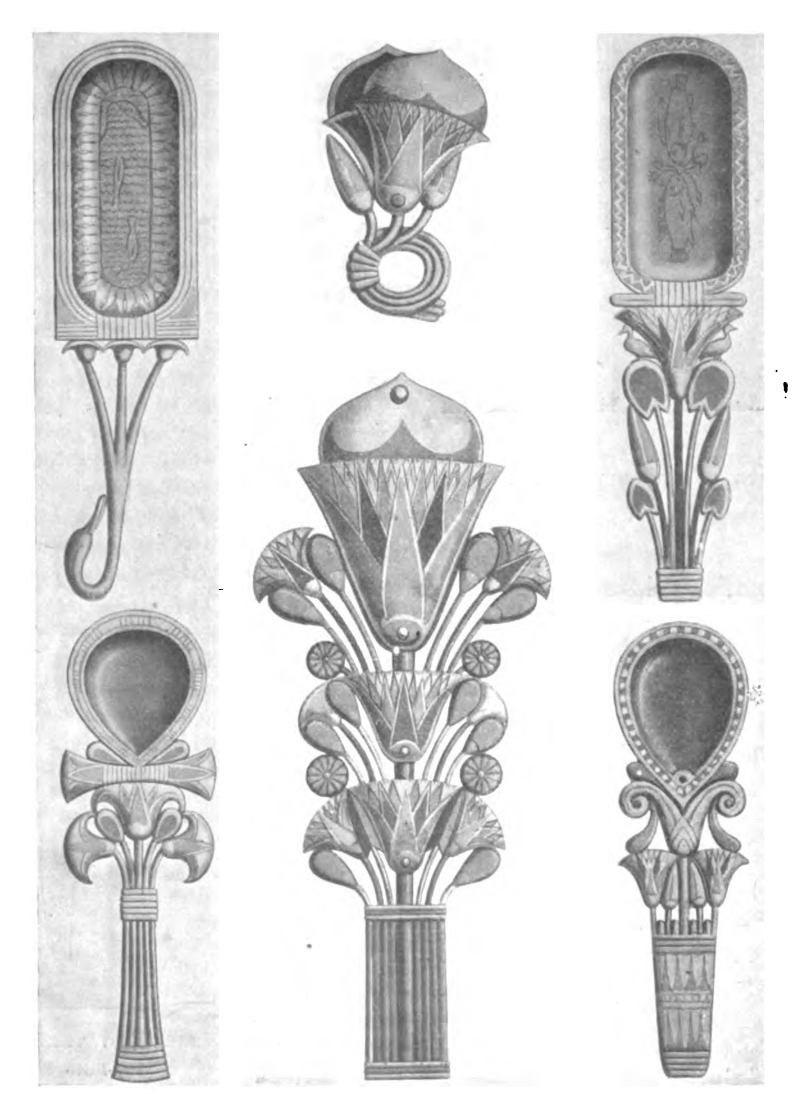
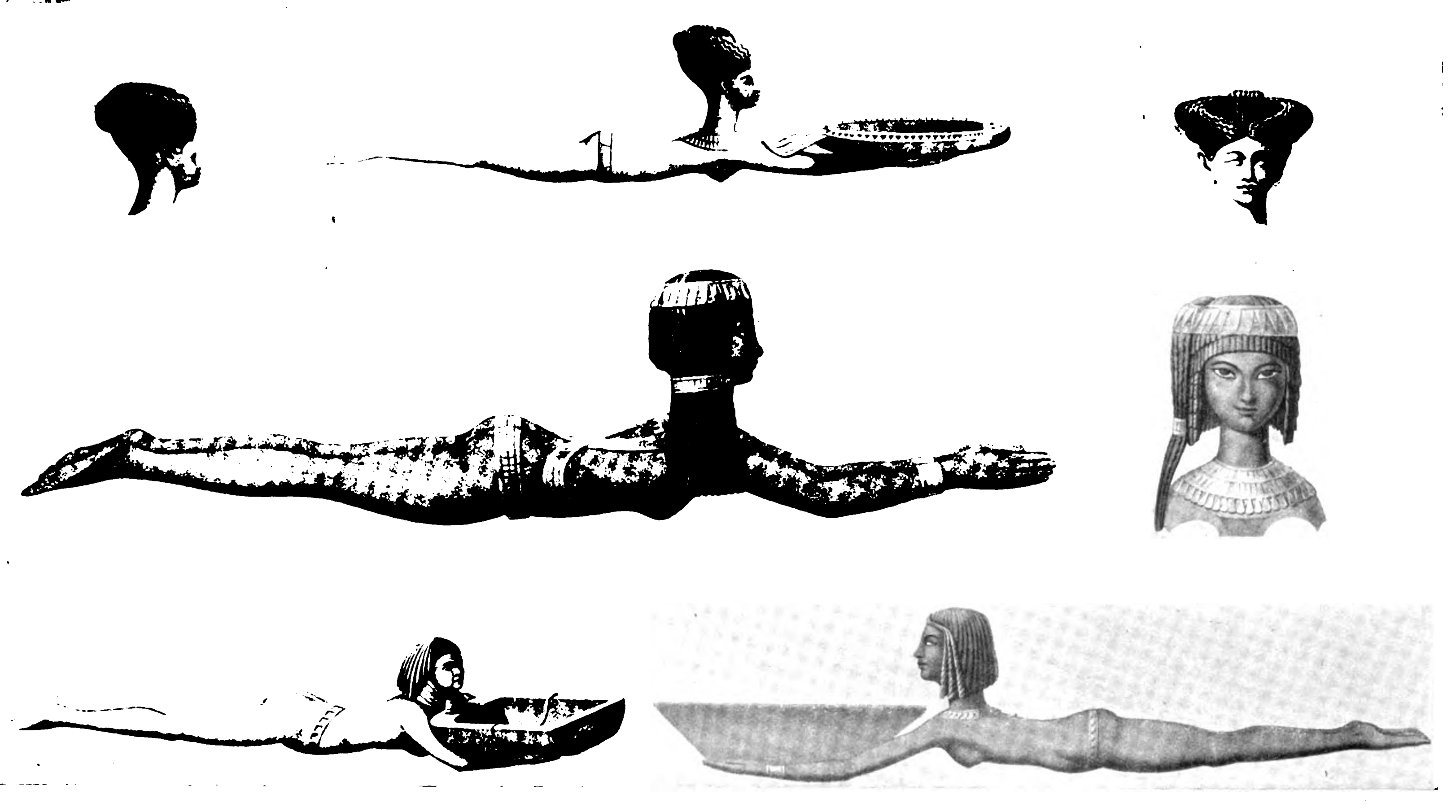


FIG. 9. CUILLERS A PARFUMS EN BOIS, A MOTIFS FLORAUX

D'après Prisse d'Avennes. Nouvel Empire.



CUILLERS A PARFUMS, EN BOIS, EN FORME DE NAGEUSES

D'après Prisse d'Avennes. Nouvel Empire.

tant à la première dynastie. Mentionnons encore ici les vases en pierre dure, parfois ornés d'une monture en or, et qui constituent l'objet de toilette que l'on rencontre le plus fréquemment dans les tombeaux de toutes les époques.

C'est également au profit des élégantes que se fabriquaient les merveilleux vases en verre multicolore que l'on trouve dans les tombeaux à partir de la XVIIIe dynastie. Quelques spécimens du Musée du Caire ou du British Museum sont d'une telle perfection, tant comme forme que comme exécution technique, que l'on pourrait douter de l'exactitude de la date éloignée à laquelle on les fait remonter. Il n'y a pourtant aucune hésitation possible ; les ouvriers égyptiens ont pris soin de dessiner parfois dans la pâte du verre les noms des rois pour lesquels les vases avaient été exécutés.



FIG. 10. CUILLER A PARFUMS, EN BOIS.
British Museum, Nouvel Empire [1].

Les grandes dames se faisaient aider dans leur toilette par de nombreuses servantes, jeunes esclaves syriennes ramenées des conquêtes asiatiques ou petites négresses enlevées au cours de razzias dans les régions du Haut-Nil. Ce sont elles qui présentaient à la maîtresse les récipients à fard, et les artistes égyptiens se sont très heureusement inspirés de cette circonstance pour donner à la boîte elle-même la forme d'une petite figure féminine portant un vase. Quelques-unes d'entre elles comptent parmi les œuvres les plus remarquables de l'art égyptien. Voici, par exemple, deux spécimens du Musée de Leide, l'un en bois, l'autre en ivoire (fig. 5). Le mouvement de l'esclave, qui porte avec peine le lourd vase, a été saisi d'une façon véritablement parfaite dans la statuette en bois. La figurine en ivoire est moins bonne

[1] D'après une photographie communiquée par M. Budge.

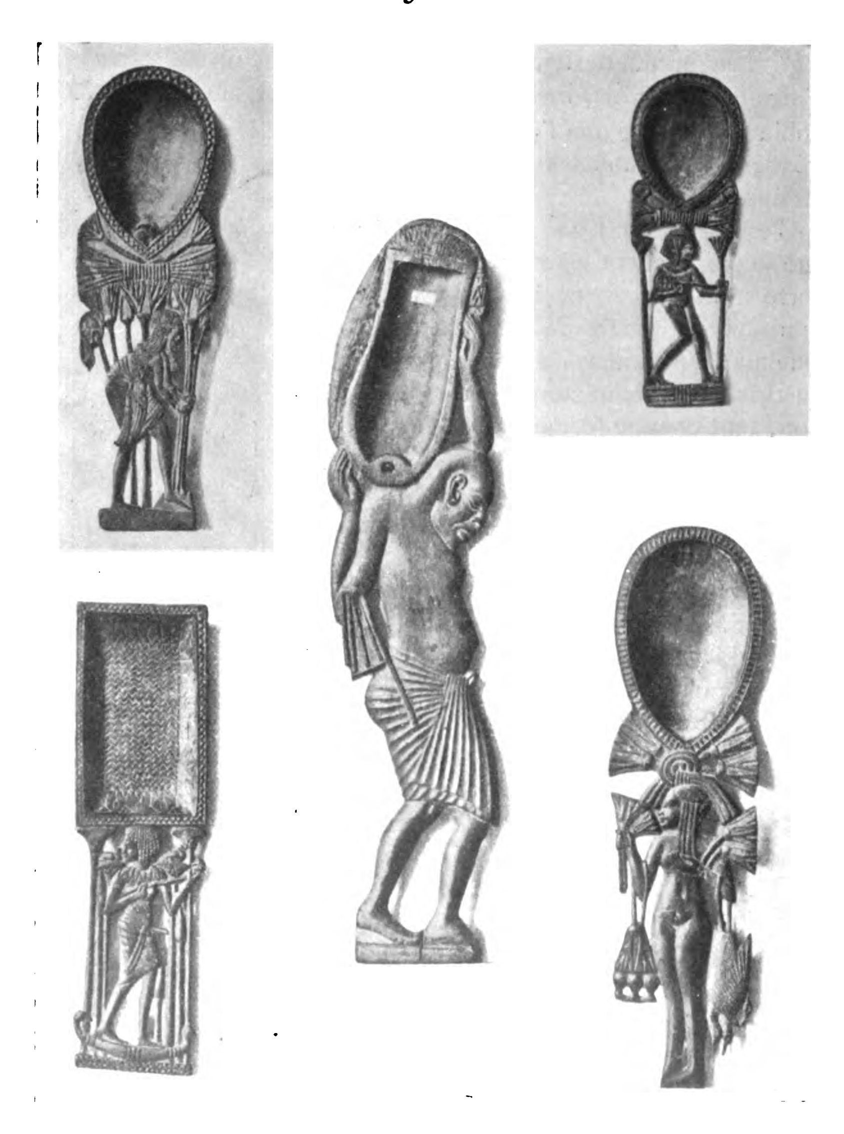


FIG. 11. CUILLERS A FARD, A REPRÉSENTATIONS HUMAINES.
Musée du Louvre. Nouvel Empire. D'après Rayet.

comme rendu anatomique mais, par contre, elle nous donne une preuve de la fantaisie de l'artiste. Un petit singe apprivoisé escalade vivement les épaules de la porteuse, cherchant vraisem-



PARTIE DE LA VITRINE DES OBJETS EN BOIS AU MUSÉE DU LOUVRE.

Classement nouveau de M. Bénédite.

blablement à s'accrocher au rebord du vase, dans une pose fréquemment représentée sur les monuments. Un autre spécimen, appartenant à la collection Petrie à l'University College, de Londres, est peut-être la plus remarquable sculpture en bois de petite dimension que l'art égyptien nous ait léguée (fig. 6). Jamais, comme l'écrivait le professeur Flinders Petrie, l'habileté des Égyptiens à exprimer les caractéristiques d'une race ne s'est aussi bien montrée que dans cette statuette. Dans le groupe complet, la fillette conduit devant elle un singe, dressé sur ses pattes de derrière et qui soutient sur la tête un plateau. Citons encore une statuette au Musée du Caire (fig. 7), et une petite figurine du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale à Paris (fig. 8) où l'artiste a représenté un esclave, agenouillé et debout, portant sur l'épaule un grand vase à fard.



FIG. 12. FRAGMENT DE CUILLER A FARD, EN BOIS. British Museum. Nouvel Empire [1].

On peut se demander si l'élégance des statuettes dont il vient d'être question n'est pas dépassée encore par les nageuses (pl. XXIV). Ici, le récipient à fard est fait peut-être pour flotter à la surface du bassin où se baignait la grande dame, supporté par une jeune servante dont le corps s'étend dans l'attitude de la nage, la tête bien relevée au-dessus de l'eau. La fantaisie de l'artiste va parfois plus loin encore et il nous montre la nageuse saisissant, par les pattes, un canard dont le corps évidé sert de boîte. C'est à peu près la même scène que nous rencontrons dans quelques boîtes en forme de chien saisissant dans la gueule un gros poisson, et dont on peut voir deux spécimens au British Museum.

[1] D'après une photographie communiquée par M. Budge.

Arrivons maintenant aux objets les plus beaux, les cuillers à parfum qui servaient à manier les essences, les pommades parfumées, les fards de différentes couleurs. Comme l'a dit très justement M. le professeur Spiegelberg, « ceux qui les regardent y trouvent une source profonde de plaisir. Elles donnent la meilleure idée du sens artistique des Égyptiens. Leur naturalisme sain, leurs formes pures obtenues sans effort, en font des objets possédant réellement de l'importance pratique pour notre art industriel. »



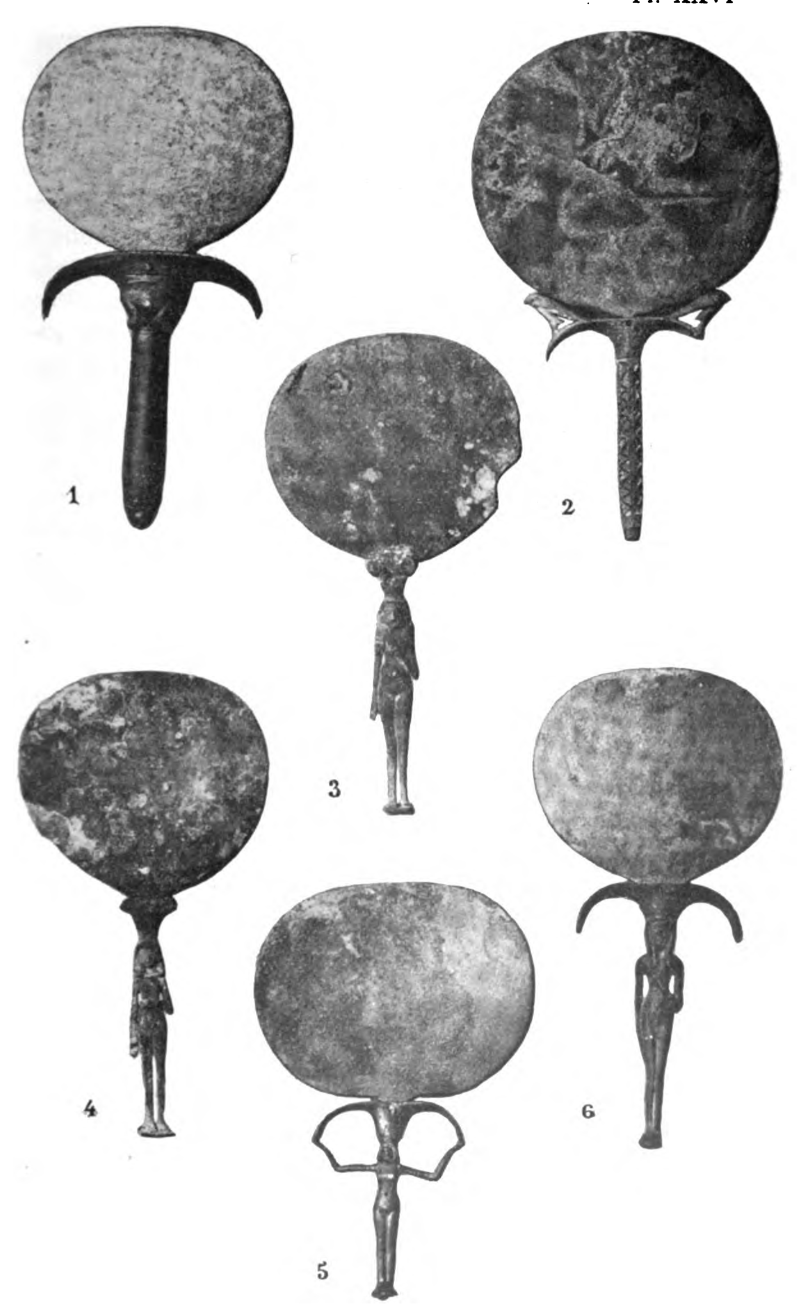


Photo. Brugsch.

FIG. 13. MANCHE DE MIROIR, EN IVOIRE, EN FORME DU DIEU BÈS.
Musée du Caire Nouvel Empire.

Ces cuillers sont, le plus souvent, en bois, quelquefois, mais rarement, on les faisait en ivoire. La cavité destinée à contenir le fard est carrée, ovale ou elliptique; parfois elle est traitée à l'imitation d'un petit étang entouré de plantes aquatiques: l'artiste, dans un spécimen du Louvre, y a délicatement sculpté une petite grenouille prête à sauter. Le manche de la cuiller est orné de motifs floraux ou de représentations humaines ; on trouve aussi parfois le dieu Bès.

La collection du Musée du Louvre est incontestablement la plus riche du monde en cuillers à fard et la vitrine qui les contient pro-



MIROIRS EN BRONZE
Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles. Nouvel Empire.

cure une impression d'art véritablement intense (pl. XXV). Sans nous arrêter aux cuillers simplement ornées de motifs floraux et qui sont des merveilles d'élégance (fig. 9 et 10), citons quelques-unes des cuillers à représentations humaines (fig. 11). Ici, c'est une jeune fille, la robe légèrement retroussée, qui s'aventure dans les fourrés de plantes au bord de l'eau et qui se compose un bouquet de fleurs; là, c'est une musicienne ou un musicien, qui, jouant de la guitare, parcourt les berges du fleuve, ou bien encore, c'est la fillette qui revient de la chasse aux oiseaux et a fait ample provision de fleurs. Dans la collection du British Museum, on peut citer surtout le fragment d'une cuiller en forme de jeune fille portant sur les épaules un grand vase qui paraît être de fabrication syrienne (fig. 18). Mais le chef-d'œuvre est probablement la cuiller du Louvre représentant un vieil esclave. M. le professeur Maspero la décrit en termes excellents : « L'esclave, dit-il, avec ses lèvres épaisses, son nez plat, sa mâchoire lourde et bestiale, son front déprimé, sa tête glabre en pain de sucre, est évidemment la caricature d'un prisonnier étranger. La mine abrutie avec laquelle il s'en va, pliant sous le faix, a été fort bien saisie, et les saillies anguleuses du corps, le type de la tête, l'agencement des diverses parties, rappellent l'aspect général des terres-cuites grotesques de l'Asie Mineure. »



FIG. 14. BOITE A MIROIR DÉCORÉE D'INCRUSTATIONS.
Nouvel Empire. Musée du Caire [1].

[1] D'après une photographie de M. Brugsch.

Enfin n'oublions pas de dire que les miroirs en bronze étaient aussi parfois de véritables œuvres d'art. Le manche était traité en colonnette, en tige florale, en figurine humaine ou en dieu Bès (pl. XXVI et fig. 14). Un étui à miroir du Musée du Caire est orné d'incrustations du plus élégant aspect (fig. 14).

On le voit donc clairement, tout ce qui servait à la toilette avait reçu, principalement à l'époque du second empire thébain, une forme véritablement remarquable. Rien n'est plus précieux à noter pour connaître jusqu'à quel point les goûts esthétiques avaient pénétré chez les habitants de la vallée du Nil. Si l'art a commencé chez eux, comme chez tous les peuples, par avoir uniquement un but magique, on peut dire hardiment que cette conception originaire avait depuis longtemps fait place à des idées esthétiques toutes proches des nôtres. Il n'en faut pas plus pour justifier aux yeux de tous l'intérêt que l'on porte aux études d'art égyptien et montrer en même temps que cette étude n'est pas entièrement dépourvue de valeur au point de vue de l'enseignement de l'art contemporain.

JEAN CAPART.





SUR QUELQUES FOUILLES

FAITES DANS

UNE SABLIÈRE

PRÈS NIEUPORT



LA sablière que j'ai pu examiner est située le long de l'ancien canal de Furnes, dans le sable à Cardium (fig. 1).

Avant l'exploitation, le terrain compris entre la chaussée d'Oostduinkerke, le canal et la ferme indiquée sur le plan, avait la forme d'une digue à direction nord-sud ; la pente entre la ligne A B C E et le canal est assez forte, tandis que celle de l'ouest était très douce et formait un plateau s'inclinant doucement vers l'ouest.

La partie comprise entre A B et le canal n'a pas été exploitée ; l'exploitation a seulement commencé à partir du point B. Tout le terrain situé à l'ouest de la ligne A B C D F est déjà exploitée depuis quelques années et couvert de cultures ; je n'ai pu assister à ces fouilles. D'après ce que m'a communiqué le propriétaire-cultivateur, Ch. Engelbeen (qui m'a donné tous les renseignements que je désirais et m'a toujours permis d'examiner tous les endroits intéressants pendant l'exploitation, ce dont je le remercie encore), on y a trouvé une ancre de barque de pêche, ainsi qu'un

grand os, fémur d'un grand vertébré fossile, brisé et gisant isolé dans le sable.

Le terrain compris entre B C et le canal est exploité et n'a donné aucun objet intéressant. Il est composé d'une couche superficielle de terre noire d'une épaisseur moyenne de 0^m45, contenant

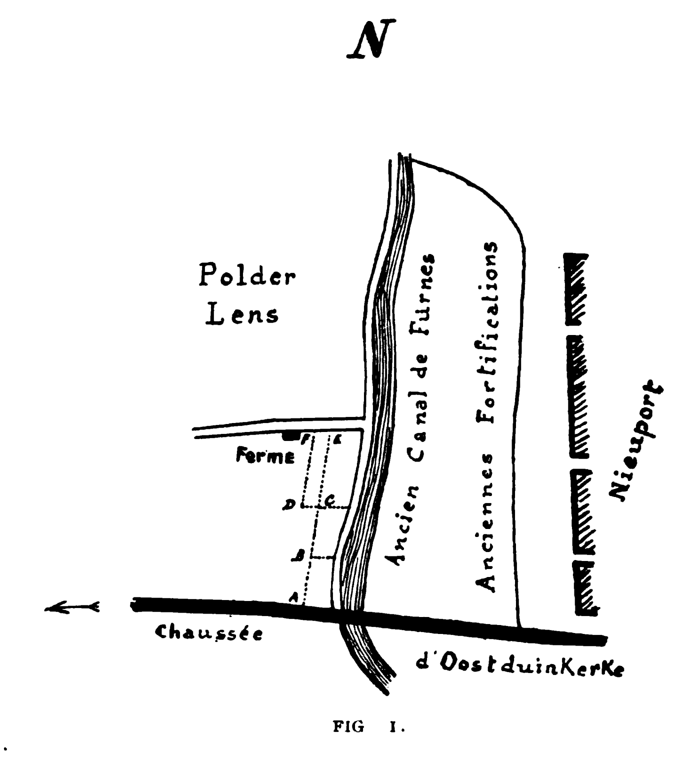


FIG I.

des coquilles de mollusques ; ensuite du sable mêlé également à des coquilles et contenant des linéoles d'argile dont les plus épaisses ont 0^m02.

La plupart des bivalves ont les valves désunies ; cependant, un certain nombre de *Cardium edule* étaient fermés et avaient le ligament intact. Beaucoup de Cardium ont nettement la forme allongée qui caractérise *C. edule* var. *rustica,* vivant dans l'eau saumâtre. En effet, les eaux, qui ont déposé là ces couches d'argile, provenaient de la rivière (maintenant ancien canal de Furnes) débordant à chaque marée par suite d'absence d'écluse, et dépo-

saient une eau saumâtre sur les terrains environnants. Les autres coquilles, trouvées en ce terrain, sont : grosses valves d'Ostrea, des *Mya arenaria, Mytilus edulis* (très peu), *Natica monilifera Mactra solida, Mactra subtruncata, Donax trunculus, Buccinum undatum, Tellina tenuis.*

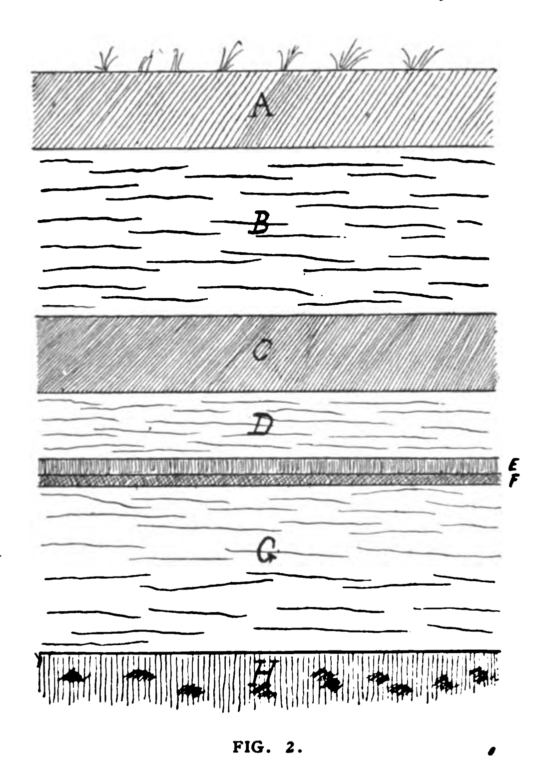


FIG. 2.

Le terrain situé entre C E et le canal est encore à exploiter. La ligne B C E est le point culminant de ce terrain ; la partie située à l'ouest est plus intéressante au point de vue des couches géologiques ainsi qu'au point de vue des objets divers qu'on y trouve : c'est surtout entre D C E F que j'ai trouvé les objets mentionnés plus loin.

Ce terrain offre huit couches distinctes, représentées en coupe sur la figure 2. La couche supérieure A, d'une épaisseur de $0^{m}45$, est composée de terre légère ; la couche B, épaisse de 1 mètre, allant de $0^{m}45$ à $1^{m}45$, est composée de sable grossier ; la couche C, épaisse de $0^{m}45$, allant de $1^{m}45$ à $1^{m}90$, est composée de terre brunâtre ; la couche D, épaisse de $0^{m}40$, allant de $1^{m}90$ à $2^{m}30$, est composé de sable grossier ; les couches E F, épaisses de $0^{m}10$ et $0^{m}04$, sont composées, l'une de sable argileux, l'autre d'argile ; la couche G, d'une épaisseur de 1 mètre, allant de $2^{m}44$ à $3^{m}44$, est composée de sable grossier, plus blanc que les couches B D ; la couche H n'a été examinée que jusqu'à $3^{m}64$, soit une épaisseur de $0^{m}20$, elle est composée de sable grisâtre, argileuse, avec vase noire par places, et tout imprégnée d'eau (sable boulant).

On trouve peu de coquilles dans les couches de sable, et dans la couche C il n'y en a presque pas.

Dans la couche A, j'ai trouvé des cardium à valves unies, et la plupart des coquilles déjà citées, dont un certain nombre ont vécu sur place, les valves n'ayant pas été roulées. Au bas de la couche supérieure, il y avait quelques cailloux roulés, dont un recouvert de serpula et de bryozoaires très reconnaissables : *Porella concinna* et *Lichenopora verrucaria.*

Dans le terrain déjà remanié par les ouvriers, un Solen recouvert de bryozoaires *(Membranipora membranacea)* ; une pierre recouverte de balanes, serpules et bryozoaires ; quelques morceaux de silex noir et jaune provenant des couches du crétacé et roulés par les vagues.

La seule couche intéressante au point de vue anthropologique, c'est la couche C. J'y ai trouvé les objets suivants :

1° Partie inférieure de la couche à 1m90 de profondeur : morceaux de poteries du haut moyen âge, gris pâle et gris foncé, non vernissés, rudes ; plusieurs morceaux sont recouverts de suie par suite de l'exposition du vase au-dessus des feux de bois ; d'autres sont entourés d'un bord festonné par des empreintes faites au pouce ; plusieurs anses de cruches ; des morceaux portant une saillie horizontale de 0m06 de long tenant lieu d'anse ; un fond de vase à pieds de 0m01 de haut ; plusieurs morceaux proviennent de vases très ventrus, à diamètre d'ouverture bien inférieur à celui du milieu et servant sans doute de marmite ; d'autres proviennent d'une forme moins renflée et un petit nombre de pièces ont dû appartenir à des terrines.

Quelques poteries du Musée d'archéologie de Bruges sont identiques à celles que je viens de citer et proviennent, je crois, du creusement du canal du port de Bruges ; malheureusement je n'ai pu trouver aucune pièce entière, tous les morceaux étant assez petits et ne pouvant être assemblés, sauf quelques-uns ;

2° Quelques morceaux de terrines en terre rouge, datant, sans doute, du XIVe et du XVe siècle ; ces morceaux étaient déterrés quand je les ai trouvés, mais je suppose qu'ils se trouvaient à la partie supérieure de la couche C ; l'un des morceaux a le fond tout noirci de suie ; le bord n'est pas vernissé, ni à l'extérieur ni à l'intérieur,

le fond seul est grossièrement vernissé à l'intérieur. Une des pièces porte un bord festonné comme un des vases précédemment décrits, mais à empreintes plus petites et vernissées ;

3° Un mortier en grès blanc, de grand format, muni d'un grand bec et de deux saillies verticales pour le manier ;

4° Plusieurs anciennes briques de grand format ;

5° Une pique en fer ;

6° Un fer de cheval ;

7° Une pièce de monnaie en cuivre ; d'autres pièces ont été trouvées, mais n'ont pas été conservées ;

8° Une quantité de coquilles d'œufs de poule ;

9° Des molaires de cheval, ossements de chien et d'autres ossements en menus morceaux et indéterminables.

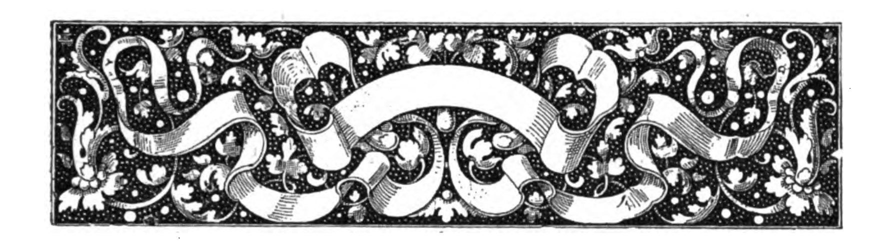
Tout à l'entour de ces objets j'ai trouvé plusieurs foyers ; la terre est parfois intimement mêlée aux fines cendres de bois, de manière à former une terre toute noire ; en d'autres endroits, on peut parfaitement distinguer les cendres de bois encore bien conservés.

Tous ces objets précités se trouvaient dans le rectangle D C E F (fig. 1) et y ont été sans doute laissés par des tribus nomades vivant sous la tente (car aucun vestige de fondations n'a été trouvé) à proximité de la mer, plus proche alors de cet endroit que maintenant (du moins avant le XIIIe siècle).

Comme l'exploitation se continue, j'espère trouver encore des objets qui auront peut-être quelque valeur au point de vue archéologique.

K. LOPPENS.





QUELQUES INDICATIONS

SUR LES

DESSINS DES ÉTOFFES



EPUIS quelque temps déjà, on cherche à réagir contre les idées des archéologues du commencement du XIXe siècle, qui avaient souvent attribué aux dessins des tissus une origine trop reculée. Nos plus grands spécialistes en cette matière, encore si peu étudiée, les ont rapprochés de nous.

N'est on pas tombé, parfois, dans l'excès contraire en modernisant outre mesure les motifs qui se trouvent sur les étoffes figurées ?

Cependant, en étudiant d'un peu près les documents, tels que les statues et les vases, pour l'antiquité, les tableaux et les sculptures, pour les temps plus récents, il est facile de fixer, à peu près, à quel moment furent faits les dessins les plus importants.

Ces notes assez disparates, et qui pourtant aboutissent toutes au même résultat, tendent à démontrer cette théorie.

Il ne sera pas question des textiles archaïques égyptiens et syriens qui, d'après les plus récentes chronologies, datent de 3500 ans avant Jésus-Christ[1] pour les lins ornés de bandes, de 3000 ans avant

[1] Ces spécimens provenant des pyramides de *Sakkarah,* se trouvent au Musée du Caire.

Jésus-Christ [1] pour les tissus couverts de bandes droites et ondulées renfermant des pois, et de 1400 ans [2] avant Jésus-Christ pour les étoffes brodées de rosaces ou agrémentées de tapisseries incrustées



FIG. 1 CISTES CINÉRAIRES ÉTRUSQUES.
(IIe et IIIe siècles av. J.-C.)

dans le lin, à dessins de lotus, à hiéroglyphes, à cartouches de rois, etc. Disons, en passant, que nous croyons les tapisseries incrustées dans le lin une innovation des derniers siècles avant notre ère.

[1] LEPSIUS, *Denkmäler aus Egypten und Ethiopien,* Abth. II, bl. 133.

[2] Service des antiquités de l'Égypte. Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire (nos 46001 et 46529). *The tomb of Toutmosis IV,* by Howard Carter and Percy E. Newberry; Westminster, Archibald Comtable and Co Limited, 1904, pl. I et XXVIII.

Nous ne parlerons pas des étoffes, plus modernes, d'Extrême-Orient; jusqu'à présent, la question n'a pas été assez étudiée.

L'antiquité classique ne fournit que peu d'exemples probants. Commençons par les tissus reproduits sur le vase François [1] : Peint au VIe siècle avant Jésus-Christ par Klitias d'Athènes, il est couvert de personnages dont les vêtements sont décorés de dessins très variés. Ce qui nous a le plus frappé, ce sont les habillements ornés tantôt de dessins géométriques, tantôt de fleurs stylisées et de chars attelés conduits par un aurige. Donc ce sujet, si cher aux Byzantins, et qui se trouve parfois sur les étoffes égyptiennes du Ier au IIe siècle après Jésus-Christ, imitées, croyons-nous, des pavements en mosaïques romains, était déjà en usage au VIe siècle avant Jésus-Christ. Il est vrai que ces spécimens romano-égyptiens et byzantins présentent le char de face et que, sur le vase François, il est de profil, mais cela ne change en rien notre théorie; l'habitude d'orner les tissus de



FIG. 2. ÉTOFFE.



FIG. 3. ÉTOFFE.

[1] Ce vase se trouve au Musée archéologique de Florence. Voir FURTWAENGLER REICHOLD, *Griechische Vasenmalerei*, *Furtwaengler*, pl. I, II, III.

chariots existait déjà à cette époque reculée. Sur des cistes cinéraires étrusques des IIIe et IIe siècles avant Jésus-Christ (fig. 1), qui sont au musée de Volterra, on distingue le motif si aimé des



FIG. 4. LA VIERGE ET L'ENFANT.
(Tableau d'Agnolo Gaddi au Musée de Berlin.)

artistes du moyen âge : un animal en terrassant un autre, comme on le voit mille fois sur les sculptures et les étoffes romanes. Ce sujet est brodé dans toute sa splendeur sur le superbe manteau impérial de la Schatzkammer de Vienne [1]. Nous citons cette

[1] BOCK, *Die Kleinodien des heil. römischen Reichs deutscher Nation*, pl. VI, fig. 8.

chape parce qu'il n'y a pas de spécimen plus ancien, à notre connaissance, qui soit daté comme celui-là. La bordure est agrémentée de l'inscription arabe : Fait à Palerme en 1134.

La Renaissance donne plus d'exemples à l'appui de notre opinion. En étudiant minutieusement les étoffes, sur les peintures italiennes, les tableaux mystiques des Flamands de l'époque bourguignonne, et en voyant leurs dates, nous aurons une preuve indubitable de l'existence de ces tissus à ce moment.

Commençons par les dessins de branches recourbées (figs. 2 et 3) d'S [1] et de branches liées (fig. 8) [2].

Jusqu'à présent, les savants qui se sont occupés de la question croyaient que ces motifs avaient vu le jour au XVIe, peut-être au XVIIe siècle. Or, les deux premiers modèles sont dans leur pure prime jeunesse au XIVe siècle et se retrouvent plus alourdis au XVIe et surtout au XVIIe siècle. A ce moment, ils ont été remis *up to date,* en s'harmonisant avec le faste de l'époque. Quant à la branche liée, nous reviendrons sur ce point plus tard.



FIG. 5.
Anonyme. (Musée de Volterra.)

[1] Voir DUPONT-AUBERVILLE, *L'Ornement des tissus*, pl. 43 (type en S, à bâtons rompus).

[2] Nous empruntons ces dénominations à DUPONT-AUBERVILLE.



FIG. 6.
NOLE ME TANGERE.
Fragment de la robe du Christ. (Campo Santo de Pise.)

Sur le vêtement d'une Vierge d'Agnolo Gaddi [1] (mort le 16 octobre 1396), fig. 4, se voient des branches recourbées. Au musée de Volterra [2], un peintre inconnu du XIVe siècle habille sainte Julie d'un vêtement parsemé de branches à fleurs assez lourdes (voir fig. 2 comme analogie) et de S (fig. 5). A Pise, une fresque (faite vers 1380) [3] représente un Christ dont la robe est à branches recourbées (fig. 6). Pour constater la permanence des dessins, il est intéressant de comparer cette fresque au tableau de Thomas de Keyser [4] (1565 1621) (pl. XXVII) : on est frappé de la ressemblance qui existe entre ces deux tissus. Fra Angelico (1387-1455), sur la fresque de San Marco représentant la Vierge et l'Enfant [5], reproduit ce même genre de tissu. Pour clore cette série et montrer combien ce spécimen est devenu lourd au XVIIe siècle, on peut examiner la fig. 7, modèle fait par Du Cerceaux [6] pour être

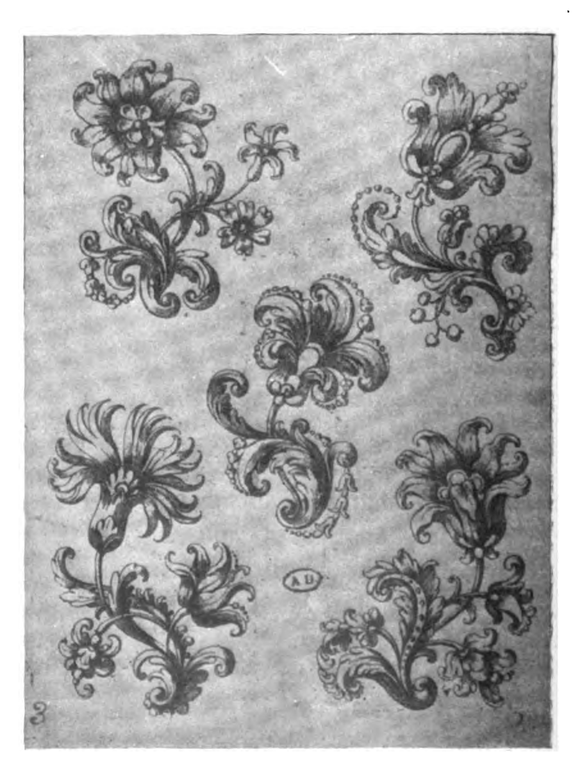
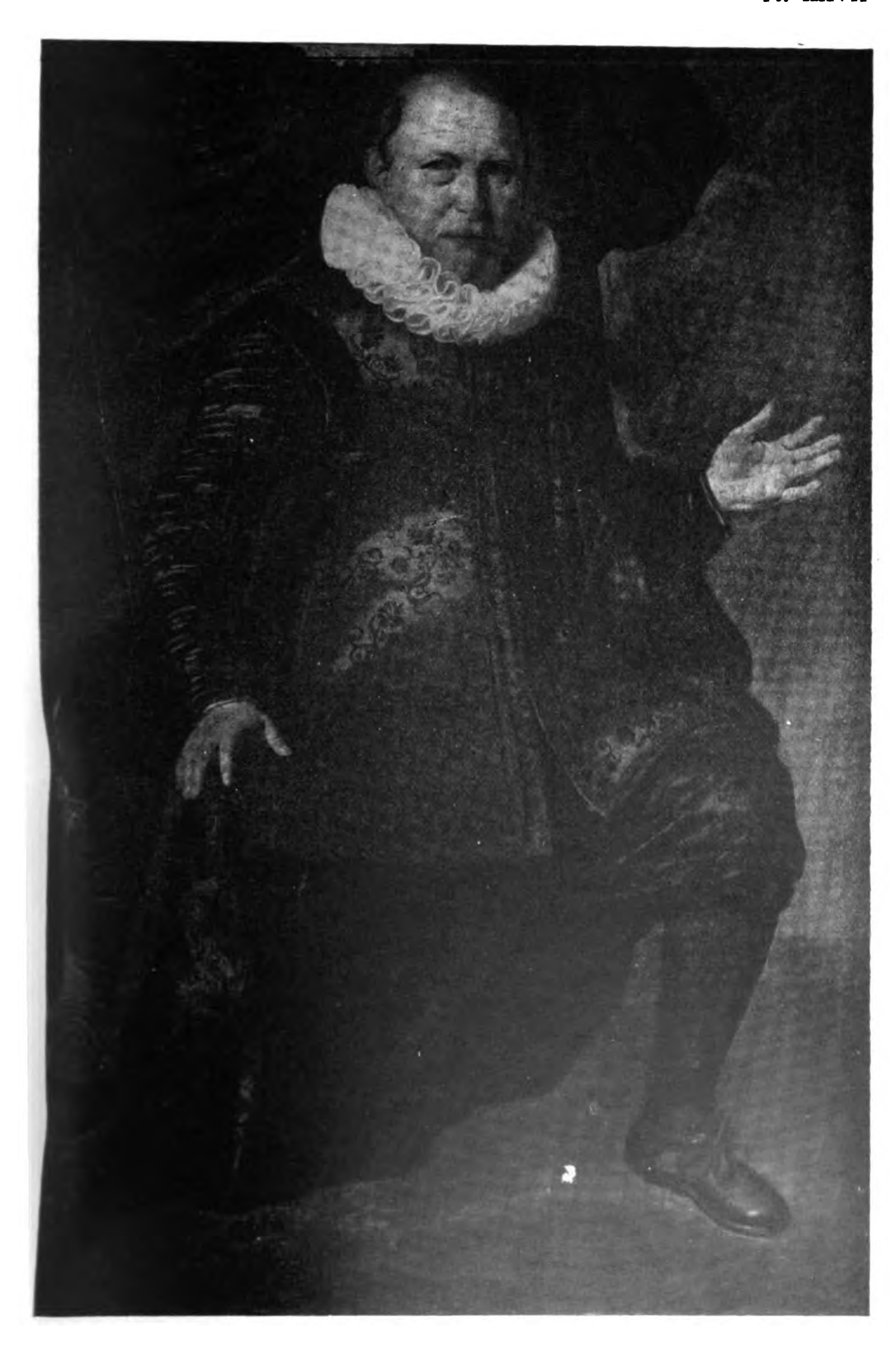


FIG. 7. DESSIN DE TISSU PAR DU CERCEAUX.

[1] Ce tableau se trouve au Musée de Berlin.
[2] Palazzo dei Priori.
[3] Campo Santo ; on n'est pas certain que cette peinture soit du maître, mais elle est sûrement d'un Giottesque.
[4] Musée de Berlin.
[5] Saint-Marc à Florence.
[6] Ces gravures se trouvent dans le Corpus des



(Musée de Berlin) THOMAS DE KEYSER.

reproduit sur des étoffes. Au XVIIIe siècle, on a continué à faire ce motif. Il se trouve dans le cahier d'échantillons réunis par le maréchal Richelieu [1], avec l'indication : « Manufacture de Rouen, fait en 1737. »

Quant à la branche liée, on n'en trouve qu'un exemplaire, mais il est très convaincant, à tel point que nous croyons ce dessin du XVe siècle : c'est sur le célèbre tableau de Fra Filippo Lippi (1408-1469), le Couronnement de la Vierge. Le personnage qui porte l'étoffe ainsi décorée est Job. Le dessin se voit assez clairement sur la manche que nous reproduisons (fig. 9) ; il peut être comparé à l'étoffe de la fig. 8. Dupont-



FIG. 9. FRAGMENT DU COURONNEMENT DE LA VIERGE, PAR FILIPPO LIPPI. (Académie de Florence.)



FIG. 8. ÉTOFFE DU XVe SIÈCLE.

arts décoratifs de Paris, série des étoffes. Elles se vendaient chez M. J. Mariette, aux Colonnes d'Hercule, rue St-Jacques, Paris.

[1] Echantillons d'étoffes, réunis en 7 vol., par le maréchal Richelieu, dans le milieu du XVIIIe siècle, t. IV, Bibliothèque Nationale de Paris, no 2891. — H. BOUCHOT, *Le Cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale*, p. 210, nos 45 à 45*f*.

Auberville [1] indique ce tissu du XVIe siècle. Depuis ce moment, le modèle a été étiqueté du XVIe siècle et parfois même du XVIIe. Cependant il a été fait déjà au XVe siècle.

Examinons maintenant la branche courante interrompue par une

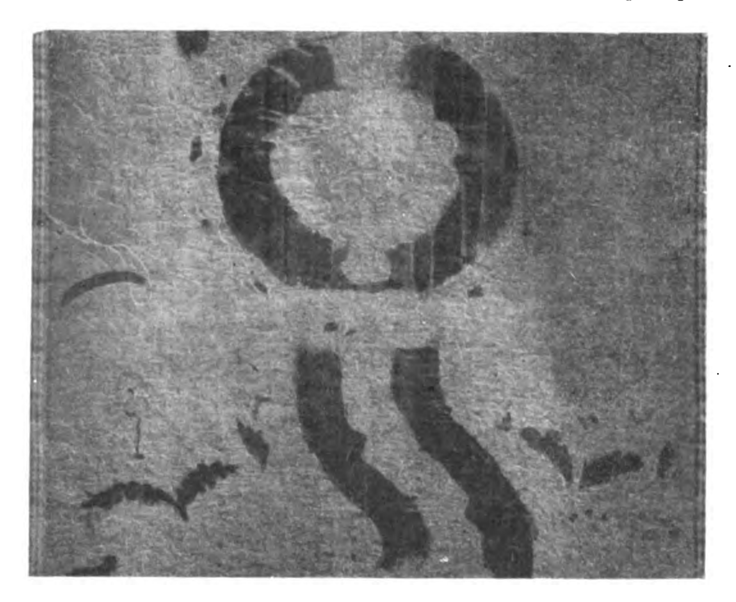


FIG. 10. ÉTOFFE DU XVe SIÈCLE.

grenade (fig. 10) et ses dérivés (fig. 13) ainsi que les motifs des vases (fig. 15). Pourquoi la branche courante est-elle considérée de la fin du XVe siècle et quelquefois du XVIe siècle ? Même un savant comme M. le Geheimrat Lessing montre, dans sa splendide publication : *Die Gewebesammlung des K. Kunstgewerbe Museums*, fasc. VI, une reproduction d'étoffe de ce genre et l'attribue à la fin du XVe siècle. M. Alan S. Cole [2], qui étudie les tissus peints sur les tableaux, la dit du commencement du XVIe siècle [3]. Cependant, un tissu similaire se trouve comme drap d'honneur derrière la Vierge (fig. 11), sur un tableau de Benedetto Bonfigli (1420-1496) [4].

[1] *L'Ornement des tissus*, p. 37.

[2] *Ornament in European Silks*, Londres, 1899, p. 84, fig. 66.

[3] DE LINAS parle de velours analogues, les dit du XIVe siècle, cite Van Eyck, mais ne donne pas de documents probants. *Rapport sur les anciennes étoffes*, etc., dans *Revue des Sociétés savantes*, janvier 1857, p. 95.

[4] *Photo Alinari*, n° 15756, représentant l'Annonciation. Pinacothèque de Perouse.



FIG. 11. ANNONCIATION DE BENEDETTO BONFIGLI. (Pérouse.)

A quelle époque a été peint ce tableau? Milanesi en parle dans une note [1] entre des œuvres du même peintre, datées de 1465-1466 et de 1477. Donc, dans la première moitié du XV[e] siècle, on fabriquait déjà telle étoffe, car il a fallu le temps de composer ce beau dessin, puis de le tisser et de le faire passer dans l'atelier des peintres. Il ne serait pas étonnant que ce genre de drap d'or fût du commencement du XV[e] siècle ou de la fin du XIV[e], car déjà J. Van Eyck (1380 - 1440) peignit des velours à grenades d'or bouclé ; il suffit d'examiner le tableau du Louvre [2] et de voir quelle ressemblance existe entre la houppelande du donateur (le chancelier Rolin) et le morceau n° 128 de notre catalogue d'étoffes anciennes. Un autre tissu analogue est celui qui se trouve sur le triptyque de Mem-



FIG. 12. FRAGMENT DU « MARIAGE MYSTIQUE » DE MEMLING (Bruges.)

[1] VASARI, *Le Vite,* t. II, p. 505-06, note 3, annoté et commenté par G. Milanesi. Florence, Sansoni, 1879

[2] Ce tableau représente « la Vierge au Donateur ».



FIG. 13. ÉTOFFE DU XV[e] SIÈCLE.

ling, aux hospices de Bruges, daté de 1479 (fig. 12). Ce dessin ressemble extraordinairement à une étoffe du recueil de M. Lessing [1], qui l'attribue au XVI[e] siècle; pour comparer les deux dessins, voir la fig. 13 (drap d'or vaguement analogue à celui que reproduit le Conservateur en chef du Kunstgewerbe Museum de Berlin, mais nous n'avons pas de meilleurs spécimens) Il est vrai que ces tissus, surtout le premier, se retrouvent sans cesse sur les tableaux de Luca Signorelli (1441-1523), de P. Véronèse (1528-1588), et même de Van Dyck (1599 1641), etc., etc. Probablement que ces peintres ornaient leurs tableaux d'étoffes déjà anciennes pour eux.

Terminons ce petit travail en parlant du motif du vase qui est devenu classiquement un sujet du XVI[e] siècle. Cependant, on le voit déjà sur une peinture de maître inconnu, dit du XIV[e] siècle, au Musée de Montefalco (fig. 14), sur un tableau de Neri Bicci [2] (1419-1486) (fig. 16) et enfin sur deux Marco Marziale (1440-1507). Les étoffes reproduites sur ces peintures



FIG. 14. ANONYME.
(Musée de Montefalco.)

1 *Die Gewerbesammlung*, etc., fasc. VIII.

2 Ce tableau est à la Galerie municipale de Prato.

sont toutes ornées de vases très analogues au tissu (fig. 15). Ces deux derniers tableaux, qui se trouvent l'un à l'Académie de Venise, l'autre à la National Gallery de Londres, ont été débaptisés dernièrement, mais peu importe. Le premier est daté de 1506.



FIG. 15. ÉTOFFE DU XVᵉ SIÈCLE.

Nous dirons encore que la feuille lobée entourant la grenade est un motif surtout du XVᵉ siècle, même quand son dessin en est plus compliqué. On peut facilement constater cela sur les peintures de beaucoup de peintres allemands, flamands et italiens, et principalement de Crivelli (1430-1495 ?). Cet artiste a reproduit souvent plusieurs tissus de ce genre dans ses tableaux. Par exemple, ces motifs déjà plus alourdis se trouvent sur une peinture de la Cathé-

drale d'Ascoli Piceno, datée de 1473 (le tissu est tendu derrière le trône de la Vierge [1]), et sur le vêtement de la Vierge, dans le triptyque du Musée de Brera (Milan). Cole dit ces tissus du XV[e] siècle, quand ils sont simples de lignes [2], du XVI[e], quand ils sont d'un travail plus complexe et d'un effet plus fragmenté [3]. Nous n'oserions affirmer cette théorie d'une manière si catégorique.

De ce qui précède, il nous semble résulter que les archéologues s'occupant de chiffons sont tombés d'un excès dans l'autre et ont attribué aux dessins d'étoffes une origine trop moderne.

Une remarque s'impose : c'est que les tisserands, possesseurs de dessins de maîtres, répétaient peut-être ces motifs durant des siècles, les modifiant parfois. Cela serait possible puisque, aujourd'hui encore, on se sert de modèles anciens. Ne trouve-t-on pas, dans les dessins « Modern style », des motifs du XV[e] siècle ? Ce qui est certain, c'est que les artistes aux XVI[e] et XVII[e] siècles, comme à présent, aimaient draper dans leurs tableaux les étoffes anciennes dont la souplesse, les beaux dessins et l'harmonie de tons avaient charmé leurs yeux.

ISABELLE ERRERA.

[1] *Photo Alinari*, n° 17808.
[2] ALEN 's COLE, *Ornament in European Silk*, pl. 55.
[3] *Ibid.*, p. 90, pl. 72.



FIG. 16. LA VIERGE ET L'ENFANT, PAR NERI BICCI.
(Fragment. Musée de Prato.)



VESTIGES

DE VOIES ANTIQUES DANS LES ROCHERS



IL existe, sur trois points de la vallée de la Meuse, entre Namur et Dinant, d'intéressants vestiges de voies antiques dans les rochers : à Lustin, aux Fonds-de-Leffe et dans le ravin de Focqueu (Dinant).

VESTIGES OBSERVÉS A LUSTIN.

Les traces d'une voie antique, sous forme de rainure et d'entailles, se remarquent dans les *Rochers de Frênes*, désignés aussi sous le nom de *Rochers de Profondeville* (commune de Lustin), en un plan rocheux dont l'inclinaison moyenne est sensiblement de 48° (B de la pl. XXVIII).

Une partie de ces vestiges a été enlevée à la suite de la construction d'un chemin moderne coupé dans le roc immédiatement en contre-bas (pl. XXVIII). Ceux qui subsistent sont nettement visibles sur une longueur de près de 6 mètres.

Il s'agit bien là d'un travail humain. La rainure, qui suit une pente d'environ 17°, est coupée, sur tout son parcours, d'entailles

mesurant à peu près 0m18 de diamètre et distantes les unes des autres de 0m60 à 0m70.

Ces entailles sont incontestablement disposées de façon à recevoir des pièces de bois placées horizontalement et perpendiculairement à la rainure ; mais l'établissement du chemin moderne a malheureusement fait disparaître tout vestige permettant de retrouver l'emplacement que devaient occuper, en contre-bas, les poutres verticales qui soutenaient l'extrémité libre de celles-ci. Les pièces horizontales étaient vraisemblablement réunies par des traverses formant un ensemble solide qui constituait une voie en bois permettant le passage des véhicules. Nous reviendrons sur le mode de construction de ce genre de voie, lorsque nous nous occuperons du *Chérau* des Fonds-de-Leffe.

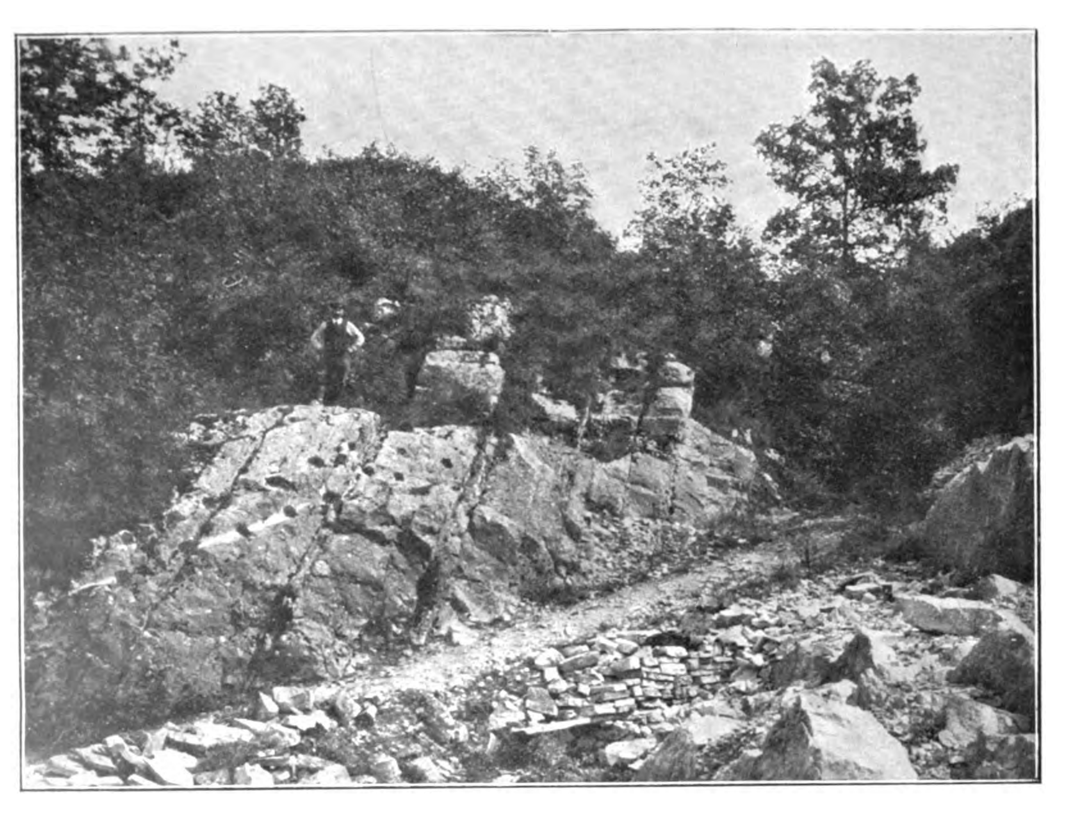
A 1 mètre en retrait et à 0m70 plus haut que la rainure décrite, il en est une seconde ayant la même inclinaison que la première, mais beaucoup plus large. Celle-ci est incontestablement naturelle et a peut-être été utilisée comme chemin de piétons.

Au-dessus de la rainure artificielle, mais en retraite de 0m25 et à 0m40 plus haut, on remarque une deuxième rangée d'entailles parallèle à la première et que nous croyons avoir été creusée dans le but d'élargir la première voie.

Examinons maintenant, très sommairement puisque nous reviendrons sur la question, quelle pourrait être l'ancienneté de cet ouvrage.

Signalons tout d'abord, à l'extrême pointe de la muraille rocheuse de Frênes, l'existence d'un petit poste belgo-romain. Disons ensuite qu'une voie romaine traverse ici la Meuse.

Or, en parcourant les environs, on constate aisément que l'endroit le plus prospice pour le passage, sans grandes difficultés, d'une voie d'accès vers les hauteurs, est précisément celui où existe la rainure avec les entailles que nous avons signalée plus haut. Il suffisait seulement de construire un simple plan incliné en bois de quelques mètres à peine (dont la rainure et les entailles constituent les derniers vestiges) pour franchir la petite barrière rocheuse et avoir alors vaincu le seul obstacle sérieux à l'établissement d'une voie facile entre le fond de la vallée et le plateau, la pente étant assez douce au-dessus comme en dessous de ce point. Au contraire, en tout autre endroit du voisinage, l'établissement d'une voie vers les



LUSTIN. TRACES D'UNE VOIE ANTIQUE DANS LES ROCHERS DE FRÊNES.

hauteurs aurait nécessité de très grands travaux. Ce qui nous prouve encore que le point choisi pour y faire passer la route antique était le meilleur, c'est qu'actuellement un chemin moderne occupe l'emplacement de l'ancien (fig. 1).

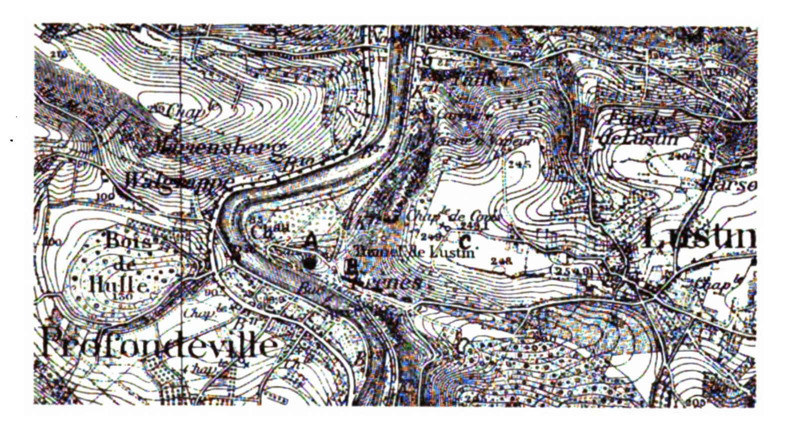


Fig. 1. Fragment de la carte au $\frac{1}{40\,000^{e}}$ de l'Institut cartographique militaire. (Feuille de Namur.)

A) Petit poste belgo-romain. — B) Vestiges de voie antique. — C) Autre poste belgo-romain ?

Ces considérations nous permettent d'attribuer très vraisemblablement à ce travail une origine romaine. Mais ici, et comme nous le verrons aussi pour le *Chérau* des Fonds-de-Leffe, il est à peu près certain que cette voie antique a été utilisée au moyen âge et, par conséquent, le travail ancien a pu, depuis son origine, subir diverses altérations [1].

[1] Notre obligeant et érudit confrère, M. Joseph Destrée, nous a signalé, à ce propos, une particularité qu'il a notée sur plusieurs tableaux émanant soit de Patenier, soit d'autres peintres mosans contemporains. Il s'agit de plans inclinés en bois, disposés sur des hauteurs, le long de parois de rochers et supportés par des poutres. Or, ces paysages, de conception peut-être fantaisiste, ne contiennent cependant que des éléments qui ont existé. Le propre de Patenier, de Blès et d'autres paysagistes du début du XVIe siècle était de coordonner des choses vues, mais d'après le caprice de leur fantaisie. M. Destrée nous a montré les photographies de deux de ces tableaux où l'on voit des sortes de plans inclinés en bois escaladant des rochers : *la Fuite en Egypte* de J. Patenier, du musée de Berlin, et un tableau de l'école flamande (premier tiers du XVIe siècle) de la collection L. Bloch, à Vienne.

VESTIGES DES « FONDS-DE-LEFFE ».

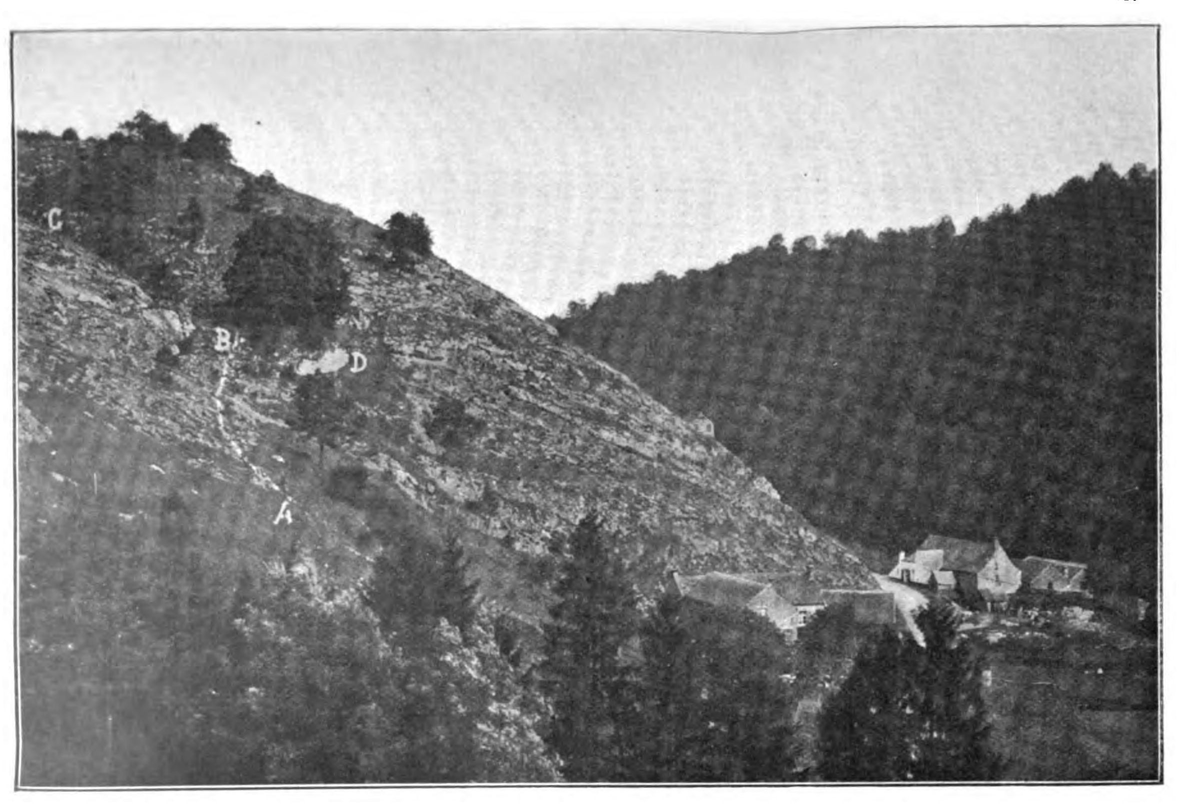
Les Fonds-de-Leffe, où l'on peut observer également de très intéressants vestiges de voie antique dans les rochers, constituent un vallon des plus pittoresques, qui prend naissance sur les hauteurs d'Achêne et débouche dans la vallée de la Meuse en face de Bouvignes. Il ressemble, dans sa portion d'aval, à une profonde déchirure ou crevasse du sol, qui se serait ouverte dans le plateau. On peut même dire qu'il n'existe pas en Belgique de vallée ou de gorge présentant mieux ce caractère. Cette déchirure n'est pas rectiligne et change souvent et parfois même très brusquement de direction (pl. XXX).

Pour se faire une idée de ce que devaient être autrefois les Fonds-de-Leffe, il faut se reporter en imagination aux temps antérieurs à l'existence de l'excellent chemin empierré qui, de nos jours, serpente dans le thalweg du vallon. Alors des rochers à pic, maintenant entaillés à coups de mine pour le passage de la route, venaient, à plusieurs tournants, alternativement à droite et à gauche, plonger dans les eaux du ruisseau. On comprendra aisément que cette gorge peu abordable, surtout vers son débouché, ne pouvait avoir été choisie comme voie d'accès par les anciens, qui n'avaient pas à leur disposition les moyens que nous possédons pour ouvrir des routes dans des lieux aussi tourmentés. Il faut toutefois en excepter un seul endroit où une voie — d'une nature spéciale— pouvait être établie, et c'est sur ce point même que nous rencontrons les vestiges que nous allons décrire.

Le plan rocheux uniforme sur lequel ils se remarquent attire bien vite l'attention dès qu'en remontant les Fonds-de-Leffe, on arrive à une centaine de mètres en aval de la borne kilométrique nº 2. Il s'agit là, comme à Lustin, d'une rainure oblique coupée d'entailles et que l'on désigne ici sous le nom de « Chérau de Charlemagne » [1] (pl. XXIX).

Avant de décrire ce chérau, signalons une particularité du plan rocheux qu'il gravit : les stratifications ou bancs calcaires de ce versant ne sont pas plissés, mais parallèles à l'axe du vallon. L'inclinaison de cette surface rocheuse est, en moyenne, de 35 p. c.

[1] Charrau, en wallon *chérau*, est un chemin par lequel peut passer un char.



LES FONDS-DE-LEFFE ET LE « CHÉRAU DE CHARLEMAGNE ».

A.-B. Chérau. — D. Mur de soutènement. — C. Ravin.

sur l'horizon. Quant à la rainure et aux entailles, elles sont coupées dans une seule et même tranche calcaire. Cette disposition du rocher que nous constatons ici et qui était très favorable à l'établissement d'une voie de nature spéciale, telle que devait être ce chérau, n'existe avec cette netteté nulle part ailleurs dans les Fonds-de-Leffe.



Un petit sentier quittant le chemin permet de gravir assez facilement le versant rocheux et d'atteindre bientôt la partie inférieure, actuellement visible, de l'ouvrage qui se trouve à une altitude de 19 à 20 mètres au-dessus de la route. A partir de ce point,

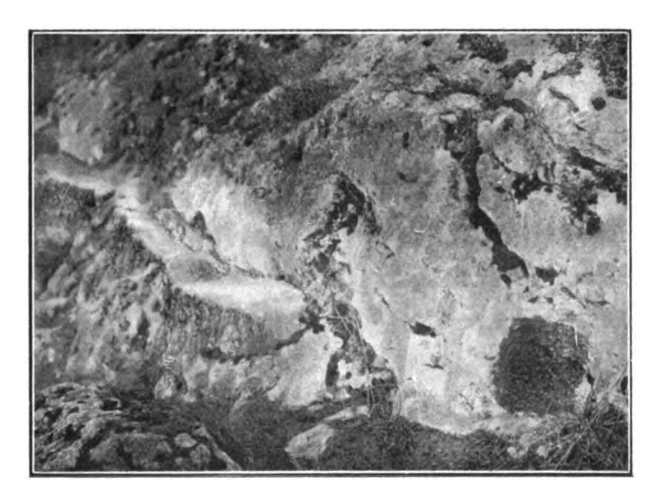


FIG 2. « CHÉRAU DE CHARLEMAGNE ».
(Détail de l'ouvrage.)

l'on peut suivre la rainure qui, ici comme aux rochers de Frènes, est, sans aucun doute, le résultat d'un travail humain.

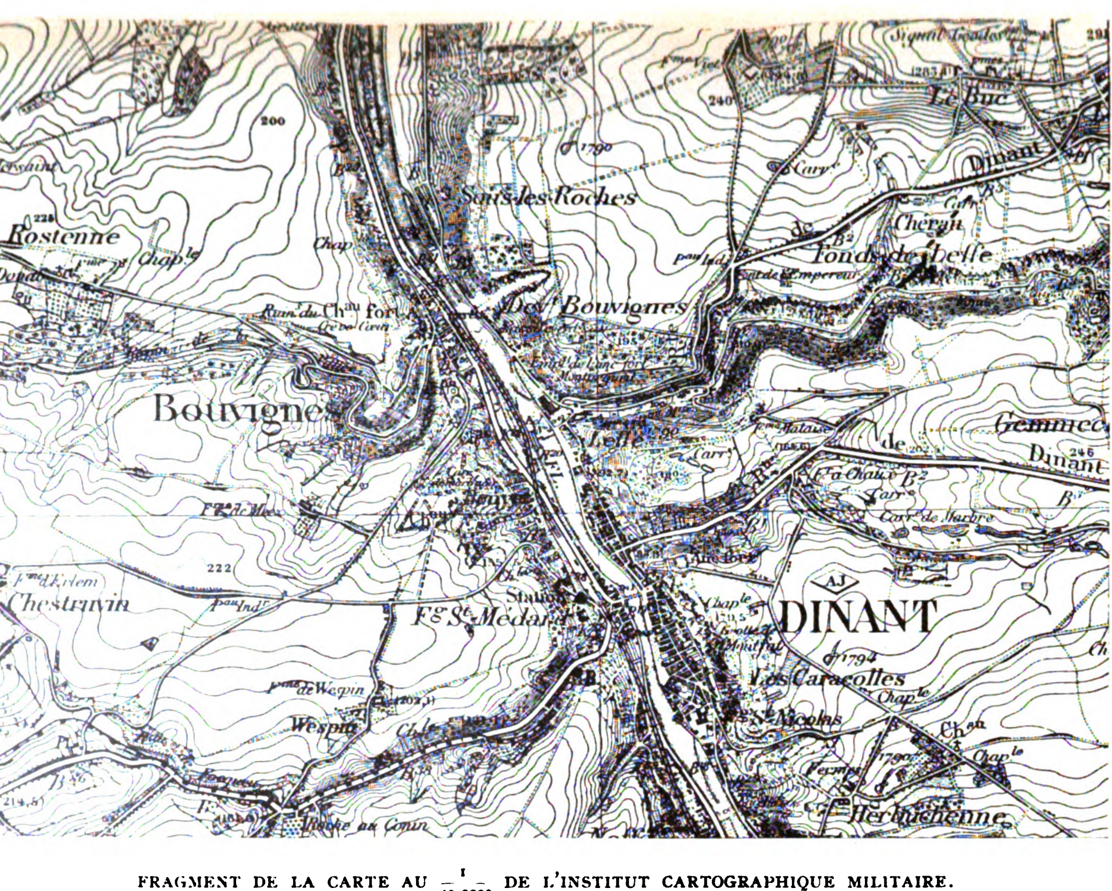
Elle n'est pas continue, mais interrompue en plusieurs endroits, notamment lorsque le rocher est en dépression (fig. 2). Nous en verrons plus loin la raison, lorsque nous parlerons du mode très probable de construction du chérau.

Dans sa partie inférieure, jusqu'à une sorte de palier soutenu

par une vieille muraille et où se voient deux arbres groupés, le tracé de la rainure est assez régulier. Mais, à partir de ce palier, la rainure, beaucoup moins prononcée maintenant, tourne à gauche et remonte une dépression en pente douce (pl. XXIX et XXXII). C'est un petit vallon qui prend naissance sur le plateau à une altitude de 70 mètres et dont le débouché est à 35 mètres au-dessus du niveau de la vallée. De même que celle de Lustin, la rainure des Fonds-de-Leffe est coupée, sur la plus grande partie de son parcours, d'entailles à peu près identiques et distantes les unes des autres de 1m10 à 1m50.

Avant de décrire plus en détail les vestiges de cette voie antique, avant d'en étudier le mode de construction et d'en rechercher l'origine, rappelons la légende qui s'y rattache. La voici telle que la rapporte M. Alfred Bequet, à qui l'a contée une pauvre femme habitant la vallée : « En ce temps-là, Charlemagne poursuivait par le pays les quatre fils d'Aymon, ses ennemis, qui étaient montés sur leur cheval Bayard. Celui-ci arriva au haut des rochers qui surmontent la vallée de l'autre côté ; d'un bond vigoureux, il la franchit et, retombant sur les rochers opposés, il y laissa l'empreinte de ses pas. Charlemagne, à la poursuite des quatre fils d'Aymon, arriva à son tour au sommet des rochers ; mais le puissant empereur n'avait pas de cheval comme Bayard. Il dut donc descendre, avec son armée, jusqu'au fond de la vallée. Or, il fallait remonter de l'autre côté, et ses soldats, accablés de fatigue, n'étaient plus en état de gravir ces pentes rapides et glissantes. Ce fut alors que l'empereur fit tailler dans le roc ces escaliers qui ont conservé son nom. » Mais là ne s'arrête pas la légende, car, dans l'imagination des populations, Charlemagne était un être aussi surnaturel que le cheval de ses ennemis. « L'armée du grand empereur, ajoute donc la légende, ayant gravi la montagne, souffrait cruellement de la soif. Alors leur chef saisissant une lance, la planta sur le roc, en adressant à Dieu cette prière : *Versez, Seigneur, à boire à mes pauvres soldats*. Et soudain une source jaillit du rocher d'où jamais elle ne tarit. Et, ajoute M. Bequet [1], en nous indiquant, en haut de ces escarpements, une fontaine qui

[1] *Excursions archéologiques*, VII. — *Les Fonds-de-Leffe et le Chérau de Charlemagne*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VII, 1861-1862, p. 315-317.



FRAGMENT DE LA CARTE AU $\frac{1}{40.000}$ DE L'INSTITUT CARTOGRAPHIQUE MILITAIRE.

(Feuille de Dinant.)

suinte de roche en roche jusqu'au fond de la vallée : voilà, nous disait la pauvre femme, la fontaine de l'Empereur. »

Revenons à l'étude du chérau.

M. Bequet, qui paraît considérer la rainure comme étant une véritable ornière creusée profondément dans le roc par le frottement des roues, fait observer qu'au moyen âge on employait beaucoup de bois dans la construction de ces cheraux, surtout quand ils gravissaient des pentes abruptes, et il cite à l'appui de son dire cet extrait du c. de la ville de Bouvignes, 1543-1544... *pour avoir mené avec trois chevaulx XVII pièces de bois..., et les mener en la « Cherrau » del Croix où qu'il estoit nécessaire de les mectre.* Il fait ensuite cette réflexion qu'il serait, sans cette supposition de l'emploi du bois, impossible de s'expliquer la présence d'une seule ornière dans le roc[1].

L'étude minutieuse que nous avons faite *sur place* du chérau en question nous laisse la conviction que la soi-disant ornière a été coupée de main d'homme et que les roues des véhicules qui parcouraient la pente ne devaient pas s'y engager.

D'autre part, si nous admettons volontiers avec M. Bequet que ce chérau était pratiqué au moyen âge, nous croyons cependant qu'il a une origine plus ancienne et qu'il pourrait bien remonter à l'époque romaine.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte par l'examen du plan (pl. XXXII), le chérau des Fonds-de-Leffe est formé de plusieurs éléments : la rainure avec les entailles, qui constitue la voie proprement dite ; le mur de soutènement au tournant de cette voie, et l'escalier coupé dans le roc, que l'on remarque au-dessus de la rainure et parallèlement à celle-ci.

Considérant comme 0 mètre la borne kilométrique 2 de la route du fond de la vallée, nous trouvons que la partie inférieure de la rainure est à l'altitude de 19 à 20 mètres. A partir de ce point, elle remonte le plan incliné rocheux, en le coupant en diagonale, non suivant un tracé rectiligne, mais en se courbant deux fois, assez faiblement, suivant la forme d'un S très allongé. L'une des extrémités de la courbe est à l'altitude de 20 mètres, et l'autre à celle de 33 mètres. Or, comme la distance entre ces deux points est voisine de 70 mètres et que nous y trouvons une dénivellation

[1] *Loc. cit.*, p. 316.

totale d'environ 13 mètres, la pente moyenne de la rainure est donc d'environ 19 p. c. A partir de l'altitude de 33 mètres, la voie commence à tourner fortement sur le palier dont il sera parlé tantôt, pour s'engager dans la dépression que nous avons déjà signalée plus haut.

Avant de nous occuper de la construction proprement dite du chérau, examinons d'abord en détail la disposition des entailles dans la rainure.

En remontant celle-ci, nous voyons, à une dizaine de mètres de

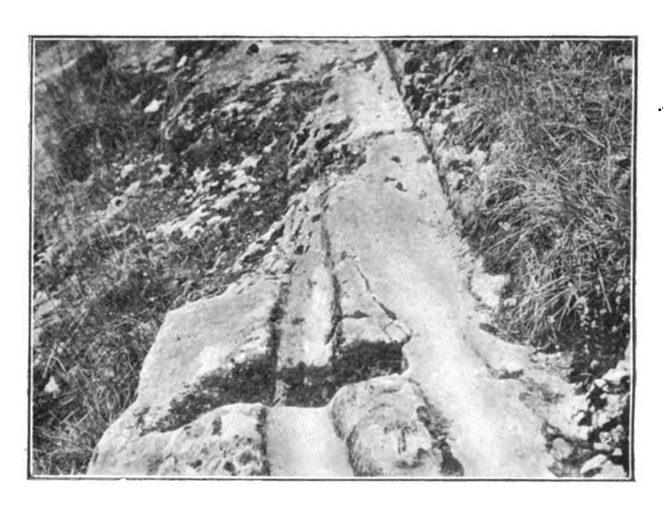


FIG. 3. « CHÉRAU DE CHARLEMAGNE. »
(Détail de l'ouvrage.)

son point le plus bas, un premier groupe d'entailles. Elles sont au nombre de quatre. Les deux premières se trouvent à quelques centimètres au-dessus de la ligne, tandis que les deux autres sont taillées dans la rainure même. Continuant à remonter et après avoir parcouru un nouvel espace de 8 mètres, nous rencontrons une entaille isolée. Nous poursuivons et, après 14 mètres, nous nous trouvons en présence d'une série continue de 18 entailles.

De ce point (altitude 27 mètres) jusqu'à l'altitude de 29m50, la distance moyenne entre chaque entaille est de 1m10 et de l'altitude de 29m50 à celle de 33 mètres, les entailles sont séparées les unes des autres par un espace d'environ 1m50.

A noter que nous ne constatons la présence des entailles en série continue que là seulement où le plan rocheux est le moins régulier et à mentionner aussi, entre l'altitude de 28 et 29 mètres, la présence de tronçons d'une deuxième rainure également coupée d'entailles. Elle est parallèle à la première et n'est distante de celle-ci que de quelques centimètres. (Voir pl. XXXI et fig. 3.) Ces derniers

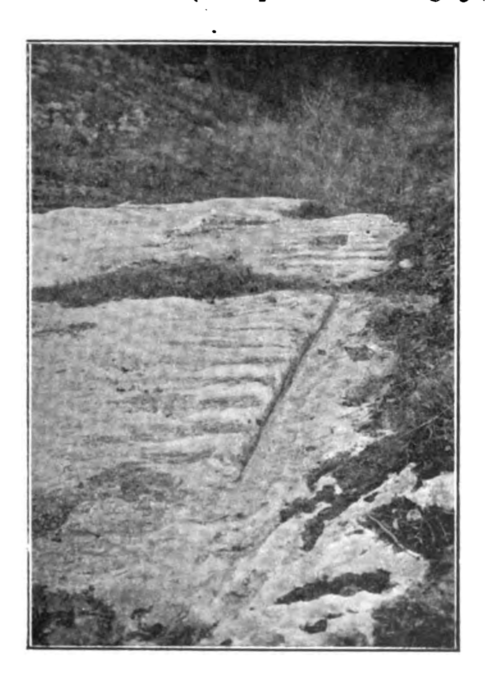


FIG. 4. « CHÉRAU DE CHARLEMAGNE. »
(Détail de l'ouvrage.)

vestiges paraissent avoir une origine plus ancienne que celle de la grande rainure.

Si l'on ne remarque plus ni rainure ni entailles au-dessus de la rangée des dix-huit que nous venons de mentionner, c'est qu'elles n'étaient plus nécessaires à cet endroit où la pente commence à s'adoucir et où existe une sorte de palier soutenu par un mur.

A l'altitude de 31 mètres, nous voyons du nouveau : un groupe de raies coupées dans le rocher transversalement à l'axe de la voie (fig. 4). Elles ont, en moyenne, $0^{m}50$ de longueur et sont distantes les unes des autres de $0^{m}10$ à $0^{m}15$.

En entrant dans la gorge, on remarque, entre l'altitude 35 et l'altitude 36, sur environ 5 mètres de longueur, deux tronçons de rainures, peu profonds, surtout celui qui est le plus élevé (fig. 5).

Ces deux tronçons sont parallèles et ont un écartement de 1^m40 correspondant sans doute à la largeur des véhicules de l'époque.

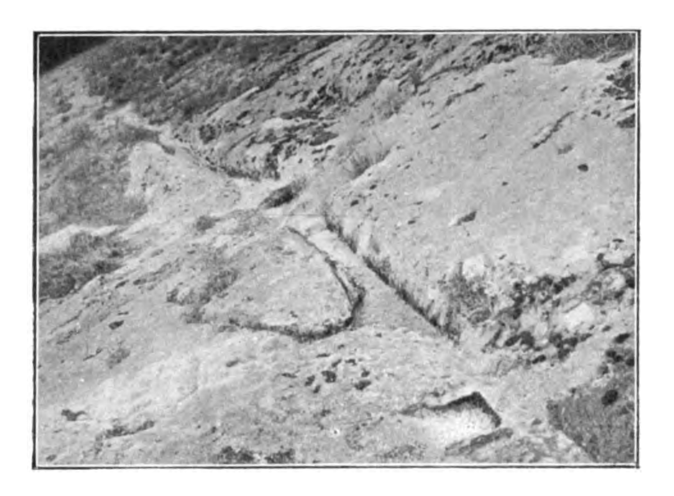


FIG. 5. « CHÉRAU DE CHARLEMAGNE. »
(Détail de l'ouvrage.)

Les entailles, devenues inutiles, disparaissent à partir d'ici, la voie n'ayant plus, en effet, qu'à suivre tout simplement le thalweg du vallon.

Le dispositif en bois du chérau ne s'appliquait donc pas à cette portion de la voie.

Entre les deux tronçons de rainures et perpendiculairement à leur direction, le rocher est de nouveau coupé d'une vingtaine de raies très rapprochées. A cet endroit se voient aussi quelques entailles de dimensions différentes et dont l'orientation indique qu'il devait y avoir là un entrecroisement de pièces de bois dont le rôle et la disposition paraissent bien difficiles à établir.

Les seules traces que l'on remarque encore en remontant vers le plateau sont, d'abord, à l'altitude de 40 mètres, un groupe de trois raies transversales au thalweg et, enfin, à l'altitude de 41 mètres, un bloc de pierre détaché portant une espèce de rainure (?).

Nous avons fait quelques recherches sur le plateau aux environs immédiats du point où aboutissait la voie, afin d'y découvrir des vestiges antiques, mais nous n'y avons rien trouvé.

Il nous faut maintenant redescendre vers la cote 30 afin d'examiner une sorte d'escalier plus ou moins parallèle à la grande rainure, à environ 3 mètres au-dessus de celle-ci (pl. XXXI et fig. 6). Cet



FIG. 6. « CHÉRAU DE CHARLEMAGNE. »
(Détail de l'ouvrage. Escalier.)

escalier, long de 12 mètres, est formé de 25 marches qui ont été taillées par l'homme à une époque que nous ne pouvons préciser, mais qui doit être fort ancienne. Elles mesurent en moyenne $0^{m}10$ de hauteur et de $0^{m}40$ à $0^{m}80$ de profondeur.

L'escalier, d'abord parallèle à la rainure, tourne à droite pour s'en éloigner un peu et reprend ensuite la direction première. Une distance de 2 mètres environ sépare le commencement de l'escalier de la rainure ; or, comme, à cet endroit, la pente du rocher est très raide, il est à supposer que jadis un escalier en bois occupait

cet emplacement et reliait alors la voie des véhicules à celle des piétons, c'est-à-dire à l'escalier en pierre.

Lorsque l'on a atteint la partie supérieure de celui-ci, on constate que l'inclinaison devient de plus en plus faible et que les marches disparaissent et sont remplacées par un sentier qui rejoint, à 18 mètres plus loin, la voie pour véhicules, c'est-à-dire le chérau proprement dit.

Le mur de soutènement (pl. XXIX et XXXII) qui semble dater du moyen âge, mesure 22 mètres de longueur et environ 1 mètre d'épaisseur. Il est légèrement courbe. Nous avons découvert et dégagé, au pied de ce mur, deux grandes entailles formant escalier et disparaissant sous sa masse. Nous en ignorons la destination. On remarque aisément que le mur a été construit dans le prolongement de la dépression par laquelle le chérau gagne le plateau. Cette dépression, dont la pente est déjà très forte au pied du mur, devient très rapidement une chute à pic.

Non loin de la base de cet ouvrage de maçonnerie et dans une tout autre direction que celle du chérau, on voit deux groupes d'entailles. Elles sont un peu plus grandes que les autres et paraissent beaucoup moins anciennes [1].

Il y a une quarantaine d'années, un archéologue français, qui était venu étudier sur place le problème à résoudre, a donné du chérau et du système de véhicule qui y circulait une explication, fantaisiste à notre avis et que nous ne rappellerons ici que pour mémoire.

Cet auteur voyait dans le chérau un chemin carrossable *à ornière unique* parcouru par une sorte de char (qu'il appelle *vélocifère)* et qui était muni de roues en file et de patin à l'avant et à l'arrière comme frein ou modérateur. L'équilibre s'obtenait par divers moyens [2].

Il est de toute évidence que la rainure unique qui remonte le

[1] Certains vieux Dinantais se rappellent avoir entendu dire qu'à cet endroit existait jadis une sorte de dispositif par où s'opérait le glissage des bois abattus destinés aux forges très importantes des Fonds-de-Leffe. Nous devons ce renseignement à l'obligeance de notre excellent correspondant, M. N.-J. Delvaux, directeur du Service du gaz et des eaux de la ville de Dinant.

[2] *Le vélocifère employé dans le moyen âge en Belgique pour le transport des fardeaux;* Namur, Wesmael-Charlier, 1870.



flanc du rocher n'a pas été creusée par des roues de véhicules, mais qu'elle a été faite de main d'homme. Les entailles qu'on y observe de distance en distance sont, en général, peu profondes (fig. 5), sauf aux endroits où le rocher est en légère dépression et où la rainure disparaît (pl. XXIX). L'allure de celle-ci, aussi bien que la disposition des entailles, indiquent très clairement que la voie devait être suspendue et qu'elle était construite entièrement en bois.

Les entailles creusées dans la rainure même étaient destinées, ici comme à Lustin, à recevoir des pièces de bois disposées horizontalement et perpendiculairement à la rainure. L'extrémité libre de ces pièces de bois était soutenue par des poutres verticales venant s'appuyer, en contre-bas, dans d'autres entailles et, le plus souvent, dans des creux naturels du rocher. L'ossature ainsi établie et suffisamment reliée et renforcée, il ne restait plus, pour faire de cet ouvrage un plan incliné carrossable, qu'à le couvrir d'un tablier de bois convenablement disposé.

Le meilleur argument que nous puissions invoquer pour démontrer que la grande rainure n'a rien de commun avec les roues des véhicules, c'est que, bien souvent, les entailles qui la coupent sont peu profondes ; dès lors, la tête des poutres qui y étaient logées devait dépasser assez notablement le niveau du fond de l'ornière et faire obstacle au passage des roues si celles-ci s'y étaient engagées. Un autre argument est dans la non-continuité de la rainure en certains endroits.



Signalons quelques vestiges semblables à ceux de Lustin et des Fonds-de-Leffe, existant ailleurs. Au sommet des plateaux calcaires de Nismes (province de Namur), se voient d'assez nombreuses cavités naturelles. Plusieurs constituent de véritables abîmes atteignant jusque 30 mètres de profondeur. Ces cavités ont été exploitées très anciennement à cause du minerai de fer qui s'y trouvait. Or, les parois de ceux de ces abîmes les plus inaccessibles portent des entailles analogues de forme et de dimension à celles qui nous occupent. Dans ces entailles venaient sans doute se loger des poutres dont l'assemblage constituait le dispositif de descente. Ajoutons qu'il y a une trentaine d'années existaient encore, au voisinage

de ces excavations, des amas considérables de scories *(crayats de sarrasins)* encore très riches en fer et que, dans ces résidus, maintenant utilisés par l'industrie moderne, ont été découvertes de nombreuses antiquités romaines.

Les entailles dont il s'agit ici seraient donc, très vraisemblablement aussi, l'œuvre des Romains.

Nous avons remarqué, en 1897, des entailles analogues et attribuées également aux Romains, à Lovagny, (Haute-Savoie), à l'entrée des *Gorges du Fier*. A droite et à gauche du portail naturel qui donne accès dans la gorge, à hauteur de la passerelle, on aperçoit, dans le roc, quelques entailles assez nettes encore et faites évidemment de main d'homme, de $0^{m}30$ à peu près de largeur, régulièrement espacées de 2 en 2 mètres environ, parallèles et recouvertes d'une patine très ancienne.

Avant l'année 1869, époque où la galerie latérale a été établie, aucun être humain, vous dira-t-on, n'avait osé pénétrer dans les abîmes du Fier.

M. Franz Cumont, conservateur des Musées royaux du Cinquantenaire, a eu l'obligeance de nous dire que, dans la passe de Kazan, par laquelle le Danube traverse les Carpathes à la frontière de la Hongrie et de la Serbie, on voit clairement, sur la rive droite, les restes de la route que Trajan y construisit en 103 après Jésus-Christ. C'était un chemin de halage de 1 1/2 à 2 mètres de large, élevé au-dessus des plus hautes crues du fleuve. Là où des rochers plongent verticalement dans le Danube, de longues passerelles de bois avaient été établies. On voit encore la série des trous quadrangulaires qui ont servi à fixer les poutres horizontales qui supportaient le tablier. A l'endroit le plus étroit du défilé, en face d'O'Gradina, se trouve la célèbre *Table de Trajan*, taillée dans le roc et qui commémore le grand travail. Elle commence : *Imp (erator) Cæsar divi Nervæ filius Nerva Traianus Augustus Germanicus ponti ex Maximus,* etc.

Enfin, M. Charles Buls, l'érudit voyageur, a bien voulu nous communiquer l'intéressante note que voici :

« Pour atteindre Samaria (île de Crête) dans le Kasa de Sphakia, on prend un sentier, le plus dangereux de l'île, praticable seulement pendant quelques mois de l'année, car les fortes eaux le transforment en torrent. Il conduit à l'*Homalo,* haut plateau

situé entre les *Leuca Ori* (Monts Blancs). Ce chemin s'appelle *Xyloskala* (échelle de bois) parce que, pour permettre de poser le pied sur la déclivité de la paroi rocheuse, les Sphakiotes ont, à certains endroits, jeté des troncs de cyprès qui portent sur des traverses dont les extrémités pénètrent dans des cavités grossièrement taillées dans le roc calcaire. Quand les Sphakiotes craignaient une attaque des Turcs, il leur suffisait de retirer ces traverses pour rendre ce *pharynghi,* ou défilé, inaccessible à leurs ennemis. »



Avant de quitter les *Fonds-de-Leffe,* faisons remarquer que là, comme à Lustin, on est à l'endroit précis par où devait passer jadis une voie romaine. Cette voie, dont M. N.-J. Delvaux vient de retrouver les traces sur la route de Bon-Secours (rive gauche de la Meuse), était celle de Bavay à Huy par Strée, Rognée, Gourdinne, Flavion et Weillen.

VESTIGES OBSERVÉS DANS LE RAVIN DE FOCQUEU (DINANT).

Ici les vestiges sont assez différents, car il s'agit d'une voie à deux rainures coupées dans le rocher (pl. XXXII). La découverte de ce tronçon de chemin antique est toute récente et due à de très fortes pluies. C'est encore une fois M. N.-J. Delvaux qui nous l'a signalée et qui a bien voulu faire déblayer à notre intention ces très curieux vestiges. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de lui en témoigner à nouveau nos plus sincères remerciements. Cette portion de voie se rencontre, pour ainsi dire, au sortir de Dinant, dans le ravin de Focqueu, tout contre la grand'route de Philippeville. Ce sont deux rainures parallèles assez profondes et distantes l'une de l'autre de 1m10. Elles ont été taillées de main d'homme dans le rocher, après que la surface de celui-ci eût été plus ou moins aplanie. De même qu'au chérau de Charlemagne, nous constatons ici la présence, entre les deux rainures, de raies transversales coupées dans le roc trop glissant. Les grandes rainures ser-

52

vaient évidemment de rails aux roues des véhicules, qui ne pouvaient ainsi dévier.

Comme les plus vieux habitants du faubourg n'ont aucun souvenir d'un chemin qui aurait jadis remonté le vallon, peut-être s'agit-il en ce point de l'embranchement, vers Ciney, de la route romaine précitée de Bavay à Huy.



Il existe des vestiges analogues sur le territoire de la commune du Mont-de-Lans, département de l'Isère (France) : c'est une voie romaine qui, du moins en partie, a été ouverte dans les rochers. En plusieurs points du tracé de cette route, on a constaté, très nettement comme au ravin de Focqueu, deux rainures parallèles distantes l'une de l'autre (d'axe en axe) de 1m44 et profondes d'environ 0m07. Cette voie, ainsi qu'un fragment de porte coupée dans un éperon rocheux et formant une sorte de tunnel qui se trouve sur le passage de la route romaine, ont été parfaitement décrits par M. H. Ferrand, dans *la Nature* [1].

Nous ajouterons que, dans la construction des voies à rainures constituant de véritables rails en creux, les Romains n'ont fait qu'imiter les Grecs, ainsi que l'on peut s'en rendre compte en lisant, également dans *la Nature,* l'excellent article de M. Albert de Rochas sur *Les rainures des chemins antiques* [2].

CONCLUSIONS

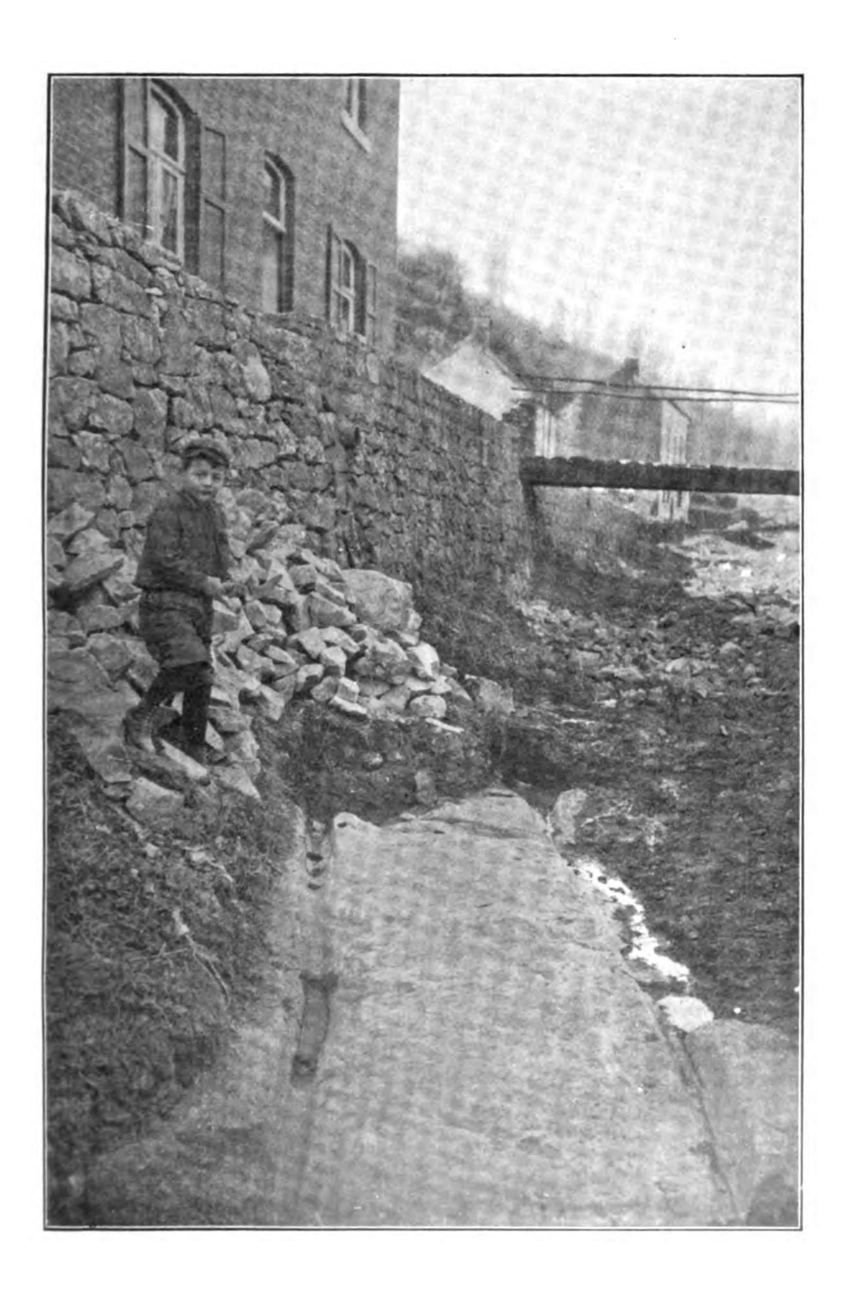
A Lustin comme aux Fonds-de-Leffe s'observeraient les traces d'anciens plans inclinés en bois ayant permis aux véhicules de gagner les plateaux et de descendre dans la vallée là où la gorge devenait peu ou point accessible.

Le fait que les rainures et les entailles rupestres ne se rencontrent jamais que là précisément où devaient passer des voies antiques,

[1] 33e année, no 1667, 6 mai 1905, p. 364. *Les Ingénieurs militaires romains dans les Alpes, la Porte de Bons (Isère).*

[2] 33e année, no 1683, 26 août 1905, p. 207.





DINANT. VESTIGES DE VOIE ANTIQUE DANS LE RAVIN DE FOCQUEU.

et, d'autre part, l'analogie que présentent ces vestiges avec ceux que l'on a observés à l'étranger et que partout on attribue aux Romains, semblent assigner à nos *chéraux* une origine plus ancienne que celle qu'on leur a reconnue jusqu'ici. Ils auraient toutefois été utilisés, remaniés et altérés au moyen âge, comme c'est généralement le cas pour tous les travaux antiques.

Bon ALFRED DE LOË,
E. RAHIR.





LES SÉPULTURES IMPÉRIALES DE LA CHINE

L'idée de la mort.



VANT de commencer cette étude sur les sépultures impériales de la Chine, nous devons dire quelques mots des idées religieuses qui ont, depuis de longs siècles, façonné la mentalité des populations de l'Empire du Milieu.

Notre intention n'est pas de faire ici un cours de religion chinoise, mais la compréhension de l'architecture funéraire, la signification et l'usage des divers bâtiments composant une sépulture impériale ne s'indiqueront avec quelque clarté qu'en esquissant à grands traits les idées du peuple chinois relativement à la mort et à la vie future.

Ces notions se ramènent à celle d'une survie où le défunt, à l'état d'ombre vague mais encore sensible, continue à jouir, dans une certaine mesure, des biens de la terre.

Dans cette vie de rêve, le défunt, ou mieux son fantôme, éprouve des sentiments analogues à ceux des vivants; comme eux, il doit se nourrir, se vêtir, avoir ses serviteurs, ses chevaux et doit désirer d'être accompagné du luxe qui l'entourait durant son existence terrestre.

Les Chinois considèrent les mânes des ancêtres sous trois

aspects différents (Houen) : l'âme rationnelle, qui a son siège dans la tête, l'âme passionnelle, qui réside dans la poitrine, toutes deux pouvant être fixées, l'une dans les tablettes commémoratives, l'autre dans le tombeau, et enfin l'âme matérielle du bas-ventre. Celle-ci fuit dans l'espace, essaye de pénétrer dans un autre corps et peut devenir redoutable si les parents du défunt n'accomplissent pas les devoirs que la piété filiale réclame.

Pour fixer l'esprit après la mort, les Chinois ont exécuté, avec un incontestable talent, des portraits peints, sortes de doubles, que l'on retrouve dans les sanctuaires accompagnant le tombeau. Ces portraits, que l'on sent ressemblants, s'appellent Taï-siou ; ils sont toujours de face et dans une attitude très raide : en général, les hommes sont représentés, s'ils avaient un grade dans la hiérarchie chinoise en costume officiel orné sur le devant d'un carré brodé indiquant par son décor le rang du défunt, ou dans un costume de cérémonie ; les femmes sont vêtues également du costume officiel ou portent celui de mariée [1].

L'héritier direct du défunt, son autre lui-même, un de ses fils ou petits-fils ou, à leur défaut, un fils adoptif, sont tenus d'entretenir pour lui cette vie d'au delà, en lui fournissant toutes choses nécessaires, aliments, vêtements, serviteurs, etc.

Confucius ne dit-il pas, en citant des princes modèles, que « au printemps, à l'automne, ils décoraient avec soin le temple de leurs ancêtres : ils déposaient soigneusement les vases et ustensiles anciens les plus précieux ; ils exposaient aux regards les robes et les différents vêtements des ancêtres et ils leur offraient les mets de la saison..., il les servaient morts, comme ils les auraient servis vivants ; ils les servaient dans la tombe comme s'ils avaient été encore près d'eux ; n'est-ce pas là le comble de la piété filiale ? »

A des époques fixées par les rites, le chef de la famille doit brûler l'encens devant les mânes des ancêtres et leur fournir en abondance des monnaies de papier, des simulacres de lingots, d'habits, de serviteurs, de chevaux, toujours en papier, que l'on fait brûler dans de grands braseros.

Le 15 du septième mois de l'année se célèbre, dans toute la

[1] M.-E. Deshayes, *Catalogue de la collection G...* ; Paris, 1904, II[e] vol., p. 212.

J.-J.-M. De Groot, *The Religious System of China* ; Leyden, 1892, p. 113.

Chine, la fête des tombeaux : tous les hommes d'une même famille se rendent aux sépultures des membres décédés.

On procède aux réparations, à l'entretien ou à l'embellissement des tombes; on brûle de l'encens, des monnaies et autres simulacres de papier, et l'on fait aux morts des libations et des offrandes de mets.

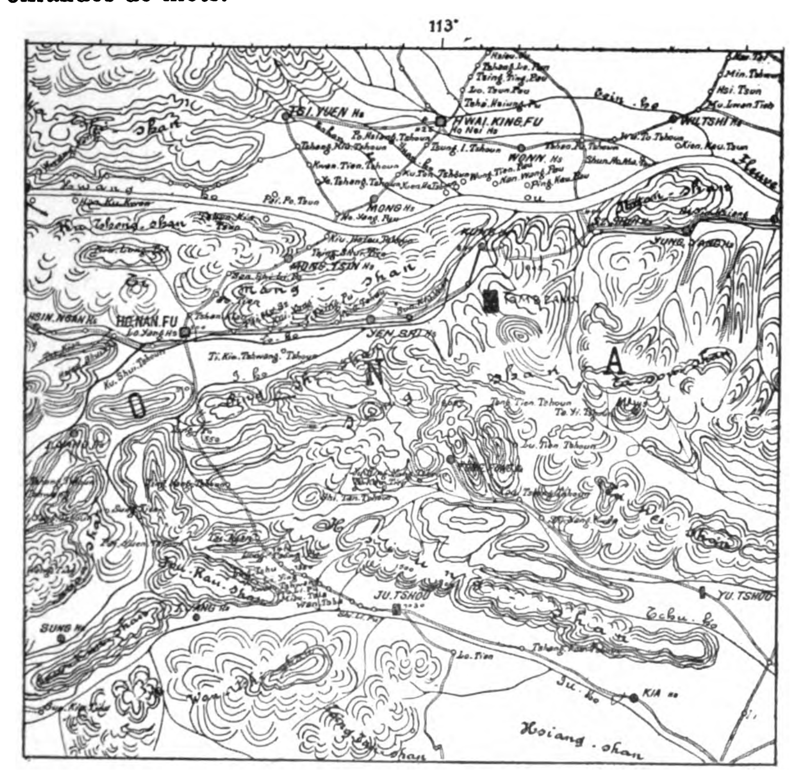


FIG 1. — CARTE INDIQUANT L'EMPLACEMENT DES SÉPULTURES DES SOUNG A KOUNGH.

Les Chinois, persuadés de ce que l'âme après la mort ne se séparait pas entièrement du corps, ont toujours voulu être ensevelis en terre natale, de manière à assurer l'entretien de leurs sépultures et l'accomplissement des rites funéraires par leurs descendants. D'ailleurs la présence des ancêtres dans leur sépulture ne pouvait qu'assurer, telles des divinités tutélaires, une heureuse protection à tous les membres de la famille habitant aux environs du tombeau. On comprend, dès lors, pourquoi les Chinois

ne reculent devant aucune difficulté pour ramener en Chine les corps de leurs compatriotes décédés à l'étranger. Dans des circonstances exceptionnelles, ils ensevelissent, à défaut du corps, des tablettes mortuaires, des effets d'habillement, divers objets, cherchant à évoquer ainsi l'âme du défunt pour la ramener au centre familial.

Les multiples rites et cérémonies funéraires de la Chine ont été décrits avec une précision et une érudition des plus remarquables dans l'important ouvrage de J.-J.-M. De Groot : *The Religious System of China,* qui nous a servi de guide en cette étude.

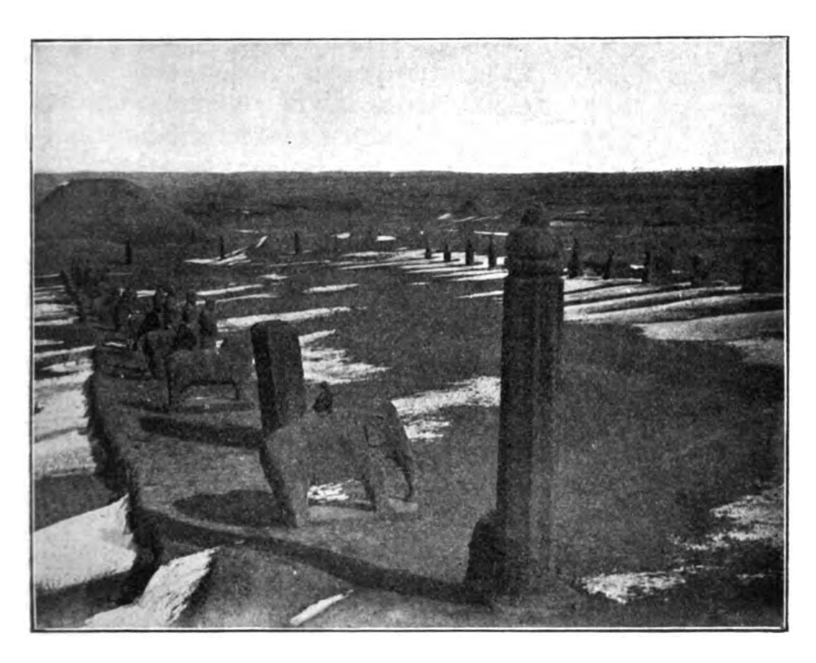
Sans insister donc, il est aisé de comprendre, d'après ce que nous venons de dire, combien est impérieuse pour tout Chinois la nécessité d'avoir un fils, un héritier, qui puisse lui assurer le bénéfice d'une vie future exempte de troubles.

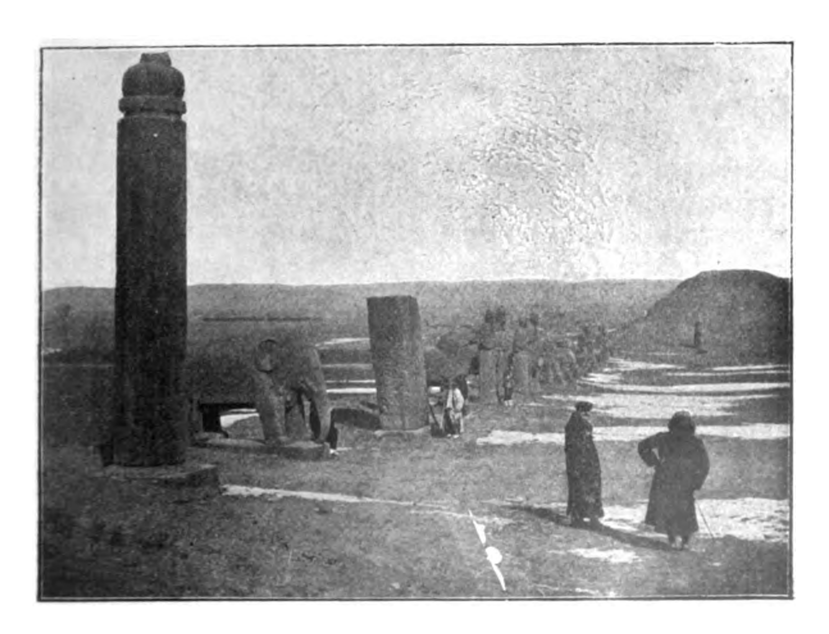
De cette idée de la mort dérive ce culte des défunts, qui a pris dans la vie chinoise une importance plus grande que chez tout autre peuple ; de là encore cette multitude de tombeaux qui font de l'empire chinois comme une vaste nécropole.

Un des plus grands malheurs pour le Chinois est d'avoir sa sépulture détruite et c'est, hélas ! le sort que les révolutions dynastiques, ainsi que nous le verrons plus loin, ont réservé à la plupart de leurs anciens souverains. Cependant, pour protéger les sépultures de leurs ancêtres, les souverains régnants avaient toujours eu soin de les entourer de murs crénelés, remparts d'une véritable forteresse défendant le tumulus impérial, et de les faire garder par des forces armées imposantes.

Cette philosophie de la mort eut sa répercussion dans le domaine intellectuel et artistique : elle fonda une famille dont tous les ancêtres encore existants dans l'au delà font partie intégrante, au même titre que les vivants. Ceux-ci, par leur négligence ou leur mauvaise conduite, peuvent bien troubler cette existence de rêve de leurs ancêtres, mais ils en sont parfois cruellement punis, et l'exclusion de la famille d'un coupable est un des plus terribles châtiments pour lui, car elle le prive du culte familial dans sa vie future.

Le culte des morts ainsi entendu a amené ce que l'on pourrait appeler l'ossification de la pensée chinoise : les ancêtres ayant transmis à leurs héritiers des traditions dont ils sont les dépositaires, ils doivent n'y rien changer et les transmettre intactes, en mandataires fidèles, à toute la lignée de leurs descendants.





TOMBEAUX DES SOUNG A KOUNGH. Xe SIÈCLE.
(La route de l'Esprit et le tumulus.)

Sans aucun doute, cette permanence des formes architecturales, qui s'érige en formules millénaires, ne peut provenir que de cette manière d'envisager la vie.

Ce que les ancêtres ont fait était bien et il n'appartient pas à leurs héritiers d'y apporter quelque modification; aussi le peuple chinois a-t-il toujours considéré son pays et ses institutions comme des modèles achevés : les dures leçons de l'expérience, par le contact avec les civilisations occidentales, lui montreront sans doute que l'évolution des races humaines ne s'arrête pas et que la trop grande confiance dans ses forces n'est pas sans lendemains amers.

Ce traditionalisme a son importance au point de vue de l'art : l'architecture chinoise est restée fidèle, jusqu'à nos jours, à des types dont l'antiquité se perd dans les brumes de la légende ; on construit aujourd'hui comme on le faisait il y a plusieurs siècles et il n'y a guère de différences entre les monuments élevés il y a cinquante ans et ceux des temps révolus : même ordonnance, mêmes disposition et ornementation, mêmes procédés de construction.

On retrouve sur des bas-reliefs datant de la dynastie des Han (IIe siècle av. J.-C.-IIe siècle ap. J.-C.), des édifices élevés suivant des formules pareilles à celles observées dans les constructions plus récentes : pavillons à double étage, avec véranda, toitures se relevant aux extrémités, couronnement de poteaux semblable, assemblages analogues de charpente [1].

Les palais actuels ne diffèrent pas sensiblement de ceux qu'édifiaient, il y a quelque deux mille ans, les empereurs de la dynastie des Han, et les sépultures impériales de la dynastie régnante ont été établies sur un plan identique à celui des tombeaux des dynasties déchues.

Est-ce à dire cependant que l'art y soit resté d'une absolue uniformité ? Non, mais pour en indiquer les variations, tout en nuances, il faudrait pouvoir étudier des monuments avec plus de détails, avoir des documents historiques précis, qui font défaut à l'heure actuelle et que l'on ne trouvera peut-être jamais.

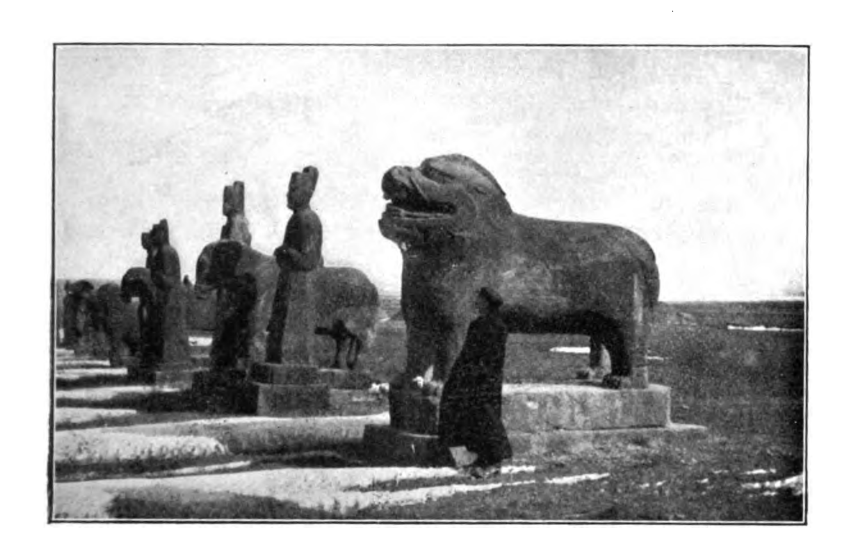
Un trait des mœurs du peuple chinois, intéressant à noter au

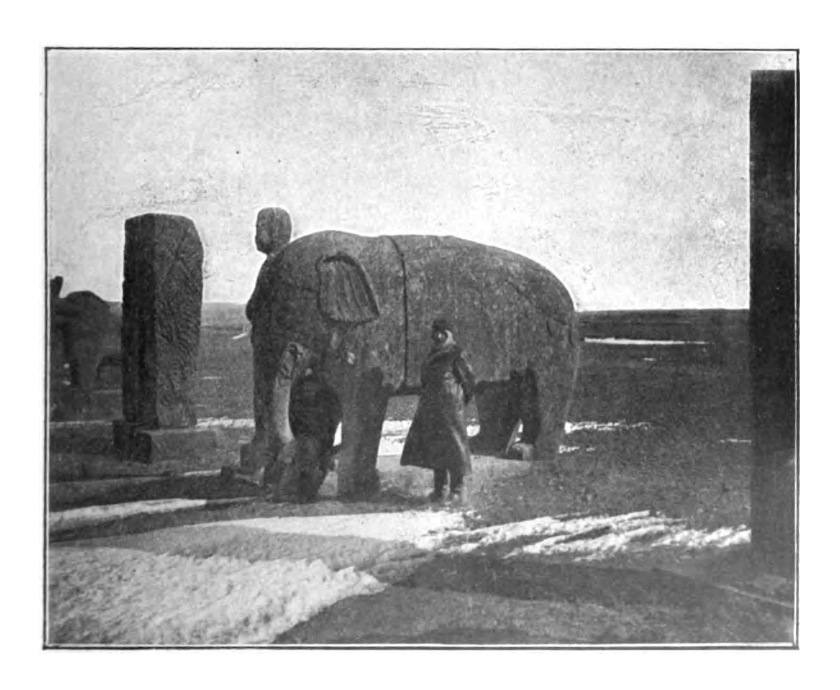
[1] E. CHAVANNES, *La sculpture sur pierre en Chine au temps des deux dynasties Han*, 1893, pl. XX, XXXVI, XXXIX.

point de vue de l'art, c'est l'absence de ce que l'on pourrait appeler l'esprit public.

L'idée de la propriété commune ne se trouve pas dans la mentalité chinoise, au moins dans ce sens très développé qu'il a particulièrement dans les civilisations ariennes. Le Chinois ne témoigne aucun souci de la propriété de tous, bien plus, il tâche de s'approprier ce qui n'est pas gardé et ce qui peut lui être utile, et il enlèvera sans scrupules, pour bâtir sa maison, les pavés de la route et les briques des murailles de la ville. Il y a bien des fonctionnaires ayant charge de conserver certains édifices publics, les tombeaux des empereurs, ou ayant mission de surveiller et d'entretenir la voirie ; mais personne ne les contrôle, et ils usent de leurs fonctions le plus souvent pour se créer une source de gros bénéfices sans que nul ne songe à faire quelque réclamation. Un précepte de Confucius précise en termes lapidaires cet état de choses : « Que celui qui n'a pas de fonctions, dit-il dans ses Analectes, ne s'occupe pas de ce qui est l'affaire du fonctionnaire. »

Les conséquences désastreuses de cette absence d'esprit public au point de vue de la conservation des monuments sont encore accentuées par les vices de l'organisation politique. Le gouvernement est basé sur une autocratie absolue : l'empereur, fils du Ciel, est un être sacré — et invisible — dont tout dépend ; pour exécuter ses décrets, il a quantité de fonctionnaires, choisis par voie de concours dans toutes les classes de la société, sans distinction aucune de condition ou de religion. Ce système, remarquable en théorie, l'est beaucoup moins en pratique : s'il est vrai que tous peuvent par leurs mérites parvenir aux plus hautes fonctions publiques, il est non moins certain que, par suite de la longueur et de la difficulté des études, des dépenses considérables de toute nature qu'elles exigent, ils ne parviennent à ces fonctions que perdus de dettes. Les traitements étant le plus souvent médiocres, on comprendra que l'habitude du pillage devient presque obligatoire dans toutes les fonctions publiques et que les crédits alloués pour l'entretien des sépultures impériales, par exemple, n'arrivent que fort réduits à destination.





TOMBEAUX DES SOUNG A KOUNGH. X[e] SIÈCLE.
(Statues de pierre décorant la route de l'Esprit)

Les éléments constitutifs de la tombe impériale.

Le choix de l'emplacement d'une sépulture est soumis à des règles nombreuses et compliquées, que les géomanciens versés dans le feng-choui (littéralement le feu et l'eau) sont chargés de déterminer. Parmi les esprits qui « viennent en nuages et s'en vont en brouillards », d'aucuns sont bons, d'autres mauvais. Il s'agit de voir si la nature du terrain, la configuration du sol, la

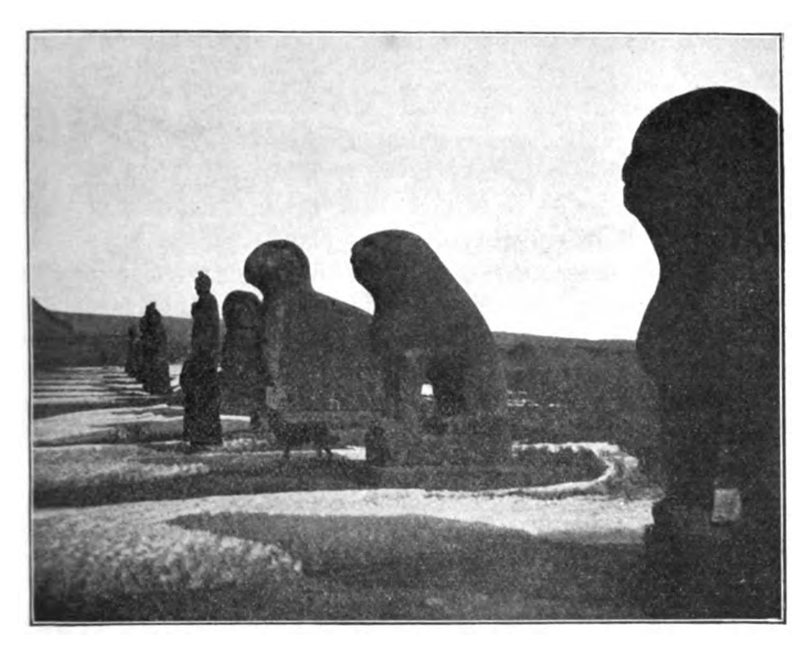


FIG 2. — TOMBEAUX DES SOUNG A KOUNGH. Xe SIÈCLE.
(Statues de pierre décorant la route de l'Esprit.)

disposition des arbres, des rochers, des eaux du pays avoisinant sont favorables aux bons esprits et capables d'arrêter le vol des mauvais.

Les géomanciens, ayant avec soin déterminé l'emplacement du tombeau, l'âme du défunt n'y sera point exposée à de néfastes influences, et, jouissant d'une parfaite tranquillité, elle ne songera pas à inquiéter les vivants.

La disposition, les dimensions des bâtiments composant une sépulture impériale ont été l'objet d'une réglementation pareille

à celle qui règle toutes choses en Chine et de nombreux édits, précieux à consulter, ont été promulgués par les empereurs à ce sujet.

Considérant les sépultures dans leur ensemble, on constate que le principe de symétrie, que l'on trouve dans toute l'architecture chinoise, se fait vivement sentir dans la conception du plan des sépultures impériales.

En traçant un axe par le milieu, on a des côtés absolument semblables, à de rares exceptions près : même disposition des édifices à droite qu'à gauche, même nombre de statues ou d'édicules, en d'autres termes une régularité parfaite.

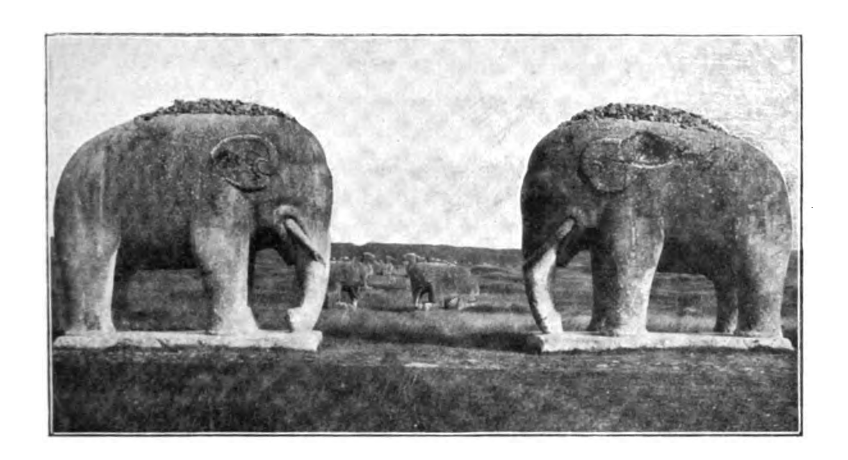
Cette grande régularité ne va pas sans quelque monotonie ; mais aussi elle donne aux sépultures un cachet de sévérité et d'austérité qui convient bien à de tels édifices.

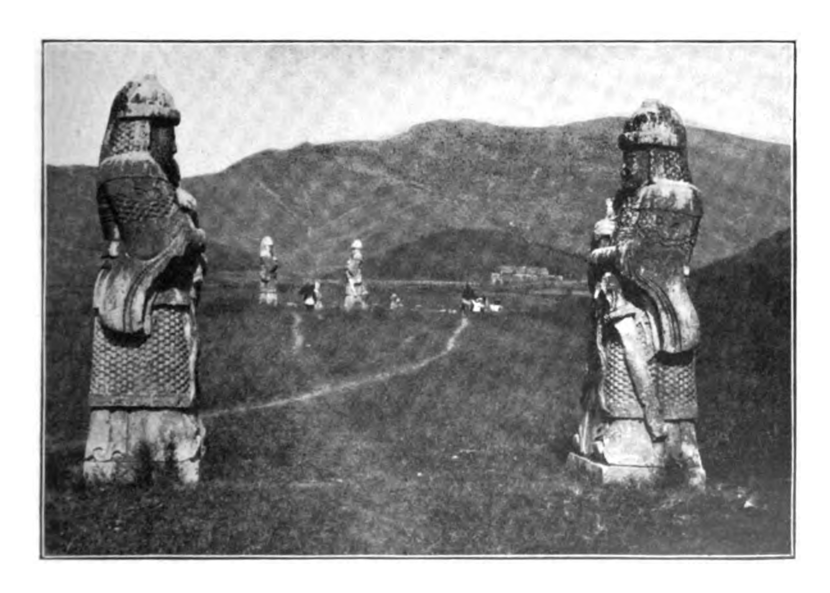
Presque toujours les sépultures sont orientées nord-sud, sauf de rares exceptions exigées par le feng-choui.

La pierre ou la brique n'y sont employées que pour les parties que l'on pourrait qualifier de défensives : clôtures, portes, hautes murailles crénelées défendant l'approche du tombeau. Les soubassements des temples formant terrasses ainsi que les balustrades, les ponts et les portiques sont en pierre ; mais le temple lui-même et tous les autres pavillons sont en bois. Malgré les difficultés de se procurer parfois les bois nécessaires, les architectes chinois ont toujours préféré ce mode de construction et la perfection de leurs assemblages, le soin tout spécial apporté aux couvertures ont assuré à leurs monuments une durée que le peu de résistance des matériaux ne faisait pas prévoir.

On s'explique difficilement les raisons pour lesquelles les Chinois ont préféré l'usage du bois à celui de la pierre. Celle-ci est abondante dans presque toute la Chine, alors que le bois est plutôt rare et fait même défaut dans certaines régions; les difficultés de transport ne pouvaient arrêter les constructeurs, ainsi que nous le verrons plus loin, et, enfin, les tremblements de terre, qui pourraient fournir une explication plausible, sont peu fréquents.

Les Chinois ont connu l'usage de la voûte, mais seulement de la voûte en berceau, et les portes de ville témoignent de leur habileté ; dans les sépultures impériales, sous la tour de l'âme, se trouve un passage voûté, qui conduit à la chambre sépulcrale; cependant les architectes chinois ne songèrent jamais à tirer de la voûte tout le parti qu'elle pouvait fournir dans la construction et





NANKING. TOMBEAU DE HOUNG WOU. XIVe-XVe SIÈCLE.
(La route de l'Esprit.)

ils en réservèrent principalement l'emploi à l'édification des ponts ou des portes de remparts.

Les murs très épais sont rarement pleins; formés de deux murs parallèles, leur intervalle est rempli de terre ou de bloccage.

Quant à la charpente chinoise, elle n'est qu'un simple empilage, et tandis que nous assurons la stabilité de nos charpentes par des triangles indéformables, les architectes chinois n'emploient que des formes rectangulaires en comptant sur la rigidité de leurs assemblages à tenons.

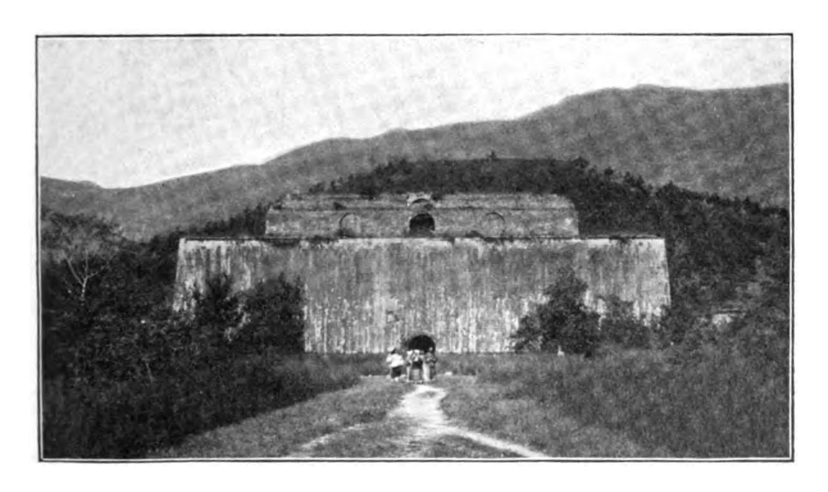


FIG. 3. — NANKING. TOMBEAU DE HOUNG WOU. XIVe-XVe SIÈCLE.
(La tour de l'Ame et le tumulus.)

Les bois sont vernis, rehaussés d'or ou de bronze, très souvent couverts de laques brillantes à fond rouge sombre, ou noir, qui leur assurent une excellente conservation.

La toiture, avec ses tuiles émaillées de différentes couleurs, jaune d'or pour tous les bâtiments impériaux, est une partie importante de l'édifice; elle est quelquefois double ou même triple, débordant largement et toujours exécutée avec un très grand soin, protégeant ainsi avec efficacité les bâtiments contre l'humidité.

Les colonnes, sans chapiteaux, cylindriques, exceptionnellement polyédriques, mais jamais cannelées, reposent sur un socle de pierre également cylindrique.

Les colonnes sont réunies par une entretoise placée immédiatement sous la poutre principale supportant la toiture ou à quelque distance au-dessous, et deux consoles, en guise d'ornements, sous l'entretoise, remplacent nos chapiteaux.

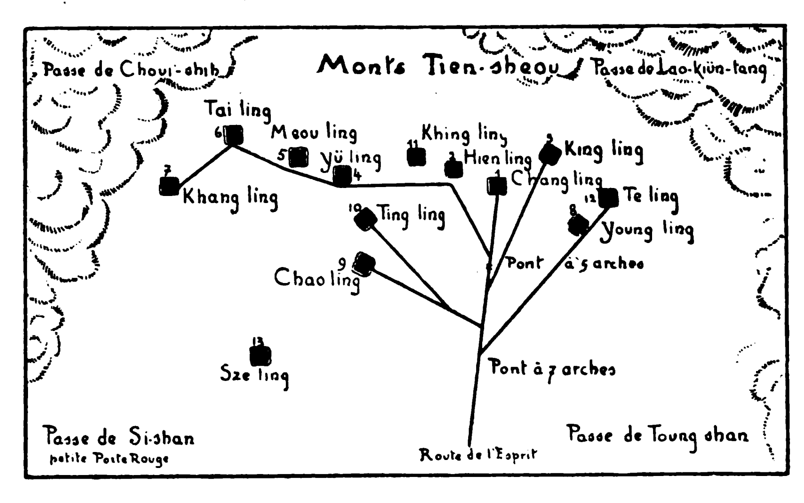


FIG. 4. — CROQUIS INDIQUANT L'EMPLACEMENT DES TREIZE SÉPULTURES DES MING A CHANG-PING.

Les architectes chinois ont cherché l'harmonie des proportions dans les différents éléments de leurs édifices, et leurs traités d'architecture, notamment le grand recueil officiel publié par l'empereur Young Ching, au XVIIIe siècle, et qui comprend une cinquantaine de volumes, donnent des règles assez minutieuses sur les proportions à observer entre les parties principales d'un édifice. On y voit, par exemple, que, pour les colonnes, la hauteur du fût doit être de sept à dix fois son diamètre et que la hauteur de la base ne doit pas être supérieure au diamètre du fût.

L'ornementation peinte ou sculptée est abondante et traitée avec minutie. On connaît la patience, l'activité proverbiale du Chinois, qui en font un artisan d'art de premier ordre, sachant déployer des trésors d'ingéniosité pour mettre en valeur le produit de son travail. On pourrait même aller jusqu'à dire qu'il pèche par excès de virtuosité, et il est tel détail d'ornementation dont la délicatesse extrême contraste singulièrement avec la simplicité de l'ensemble.

Suivant des traditions inchangeables, il continue à reprendre les motifs qu'il a toujours aimés : fleurs, dragons griffus et cornus, nuages aux volutes capricieuses, et il n'y a rien de plus déconcer-

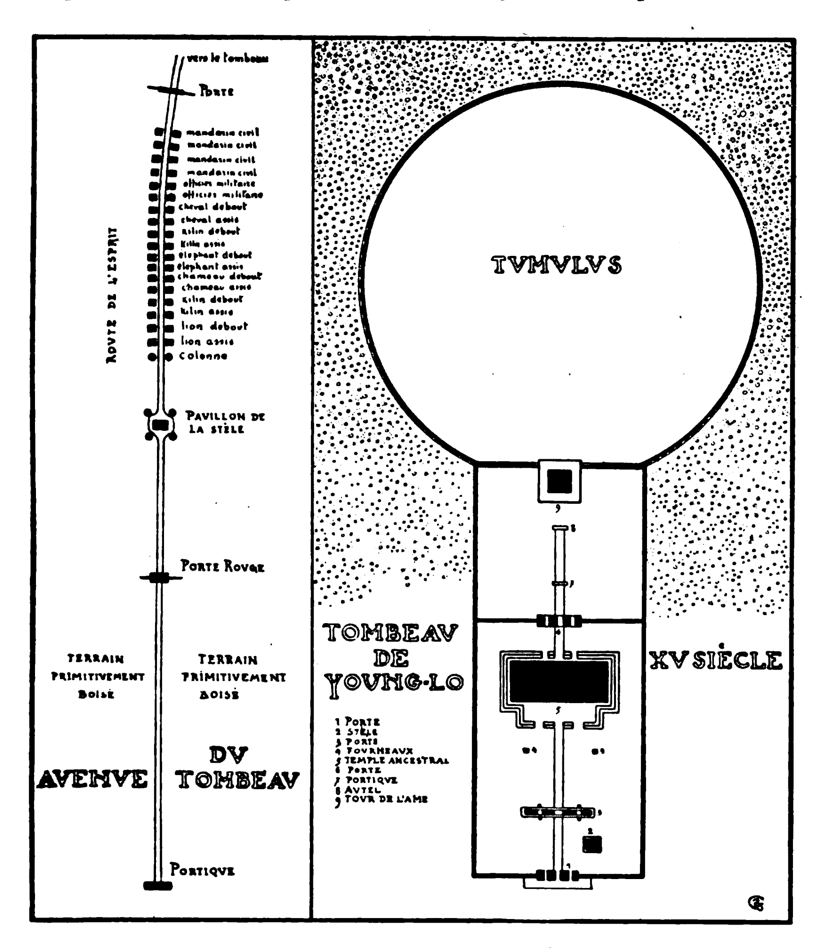


FIG. 5. — PLAN-CROQUIS DU CHANG LING ET DE L'AVENUE QUI Y CONDUIT.

tant que de trouver encore aujourd'hui, sur un chantier, un tailleur de pierre sculptant avec soin un de ces monstres absolument pareils à tous ceux d'époques diverses que l'on trouve en Chine.

Le décorateur chinois a excellé dans le décor floral et géométrique, mais sa faiblesse se révèle aussitôt qu'il s'essaie à rendre la forme vivante. Ne la considérant que comme une abstraction,

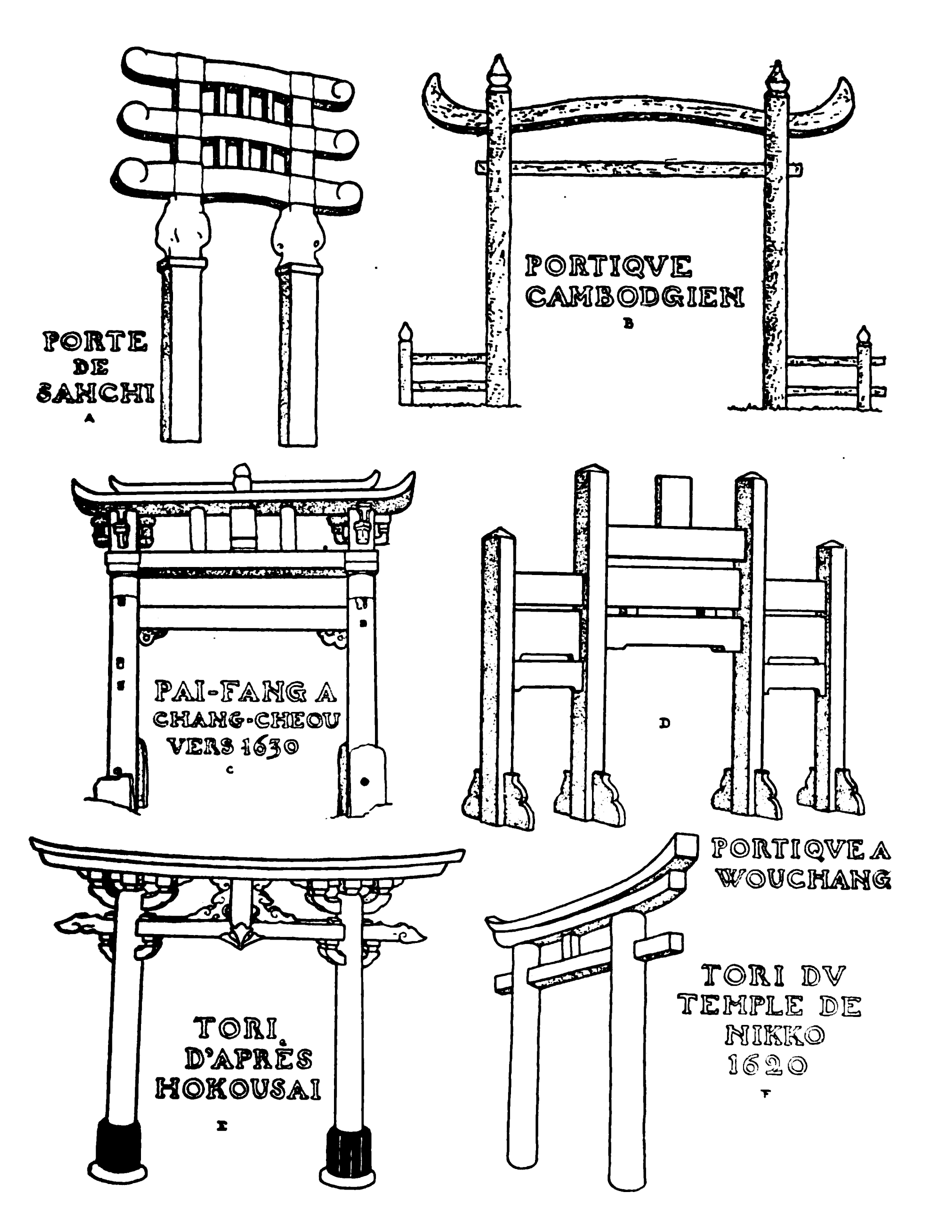
dont les mots figuratifs de sa langue donnent beaucoup mieux l'image, il n'a que rarement tenté de pénétrer les détails de la physionomie, les rythmes du mouvement, et il est resté, dans ce sens, manifestement inférieur à l'artiste japonais. Les statues de pierre qui gardent, immobiles, l'avenue du tombeau marquent avec évidence ce manque d'observation de la vie.

Comme dans l'ancienne Égypte, dont le culte des morts a beaucoup d'analogies avec celui de la Chine, la tombe est considérée comme une véritable demeure, où réside l'âme du défunt, et l'on comprend que les sépultures impériales soient, dans ce sens, de véritables palais, pour lesquels les empereurs dépensèrent souvent des sommes considérables.

Les mausolées achevés en 1878 pour les deux impératrices régnantes coûtèrent la modique somme de 6 millions de taëls ! Aucune difficulté n'arrêtait les constructeurs : les gros blocs des mausolées de Moukden furent extraits des carrières de la montagne Yih-chéou, distantes de plus de 800 kilomètres. Pour transporter les énormes masses de pierre qui devaient être sculptées sur place sous forme de statues, on construisait, au besoin, des routes spéciales. En 1862 traversait Peking, surmonté du drapeau impérial, un immense bloc de pierre de 15 pieds de long, 12 pieds d'épaisseur et 12 pieds de hauteur ; il était placé sur un chariot à dix roues traîné par six cents chevaux et mules et devait décorer sous la forme d'éléphant le tombeau de Hien Foung [1].

Presque toujours les colonnes de bois provenaient des provinces du sud de la Chine, si elles ne venaient pas de l'Indo-Chine ; les empereurs envoyaient des mandarins récolter des bois précieux, comme le fit Young lo, en 1406, pour la construction de ses palais de Péking, ou même enlevaient bois et matériaux rares aux édifices élevés par leurs ancêtres, comme Kien loung, qui, pour bâtir le Palais d'été, fit main basse sur tout ce qu'il trouvait à sa convenance dans la sépulture de Young lo ; pour réparer les bâtiments avariés, Kien loung dépensa plusieurs millions et, sur les représentations qu'on lui fit sur cette manière de décorer ses propres palais, s'imposa lui-même la pénitence d'aller jusque dans la province de Kiang-nan pour expier cette violation des tombeaux [2].

[1] RENNIE, *Peking and the Pekingese*, vol. II, ch. IX, pp. 256 et suiv.
[2] Mr FAVIER, Péking.



PORTIQUES DE L'INDE, DE LA CHINE ET DU JAPON.

Les sépultures impériales se composent de deux parties : le tombeau lui-même, chambre funéraire recouverte d'un tumulus de terre, et les nombreux temples et édifices qui l'entourent.

Elles sont toujours situées dans un endroit éloigné, dans les montagnes, au milieu d'un parc de grande étendue, clos de

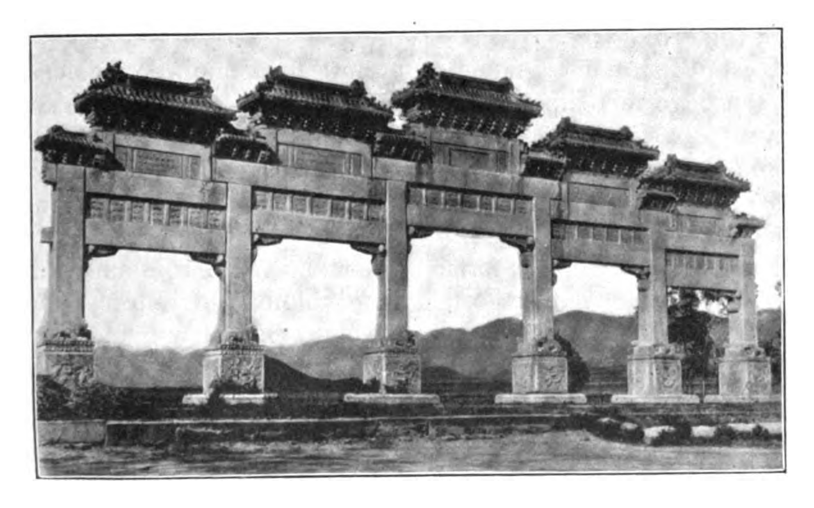


FIG. 6. — CHANG-PING. PORTIQUE A L'ENTRÉE DES SÉPULTURES DES MING.

murailles, entourant la sépulture d'un rempart de solitude mystérieusement ombragée.

Voici d'abord, à grands traits, comment elles se présentent [1] : devant l'entrée de l'enclos se dresse un portique, sorte d'arc de triomphe à trois ou cinq arches. Après avoir franchi ce portique et passé la porte de l'enclos dénommée Grande Porte Rouge, on s'avance au milieu d'une large allée, la route de l'Esprit, que bordent des statues de pierre représentant soit des mandarins civils ou militaires, soit des animaux divers, lions, unicornes, éléphants : deux colonnes de marbre parfaitement semblables de formes et de dimensions en fixent le commencement.

Dans cette allée se dresse un pavillon abritant une tortue énorme, symbole de longévité, portant sur son dos une stèle, où se lisent les vertus et les actions mémorables de l'empereur défunt. Aux quatre angles de ce pavillon il y a des colonnes surmontées d'un animal chimérique.

1 Voir les plans-croquis, fig. 5, pl. XXXVIII et XXXIX.

La présence de l'eau dans certaines conditions étant très favorable au feng-choui, la grande allée est coupée par des rivières, au besoin artificielles, que franchissent des ponts symboliques, aux arches et aux balustrades de marbre.

Une porte « dragon et phénix » termine l'avenue, au bout de laquelle s'élève la forteresse farouche qui garde la dépouille mortelle (fig. 10).

C'est d'abord une grande cour close de murailles crénelées, où se trouve le temple principal et d'autres bâtiments annexes servant aux cérémonies du culte ancestral, puis une autre cour, au fond de laquelle s'ouvre la porte du tombeau, que ferme définitivement, aux jours des funérailles, un écran de céramique aux couleurs de l'empire.

L'entrée du tombeau forme un couloir voûté sous un épais massif de maçonnerie supportant un pavillon avec toiture, dans lequel se trouve une nouvelle stèle de pierre. Les Chinois appellent cet édifice la Tour de l'Ame.

Un autel de sculpture barbare avec des chandeliers, des vases et un brûle-parfums de pierre est placé devant la porte mystérieuse.

Le cadavre de l'empereur se désagrège lentement, dans un caveau recouvert d'un grand tumulus de terre entouré d'une muraille crénelée qui en défend l'approche.



FIG. 7. — CHANG-PING. PAVILLON DE LA STÈLE.

L'incinération des corps, d'importation bouddhique, bien que pratiquée à diverses époques avec plus ou moins de vogue, fut cependant toujours odieuse à la grande majorité du peuple chi-

nois. Les penseurs et les philosophes s'élevèrent plus d'une fois avec violence contre cette manière injurieuse de traiter les morts et plus d'un empereur défendit cette coutume sous des peines très sévères.

Tel est l'aspect général des sépultures impériales. Des différences de détail existent entre elles, surtout au point de vue du luxe et de la somptuosité. Quelques édifices annexes en plus ou en moins, des statues en plus ou moins grand nombre dans l'allée centrale n'en modifient pas cependant l'ordonnance générale, invariablement suivie depuis de longs siècles.

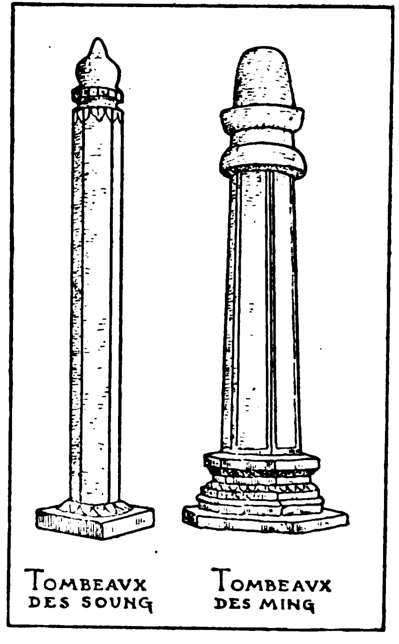


FIG. 8. — COLONNES A L'ENTRÉE DE LA ROUTE DE L'ESPRIT.

Reprenant maintenant la sépulture dès l'entrée, nous pourrons en préciser les divers éléments avec un peu plus de détails.

I. — LES PORTIQUES D'HONNEUR.

M. J. De Groot, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, dit que la coutume de récompenser ou de commémorer les mérites ou les vertus d'illustres personnages, en plaçant des inscriptions honorifiques sur des portes, remonte à la plus haute antiquité.

On lit dans les archives historiques que l'empereur Wou (1134 av. J.-C.), le fondateur de la dynastie des Cheou, ayant achevé la conquête de l'empire, ordonna au gouverneur de la principauté de Pih de fixer une marque de distinction à la porte du village de Shan-young [1].

L'érection de portiques commémoratifs ou honorifiques isolés n'est signalée nulle part dans les livres antérieurs à la dynastie

[1] DE GROOT, *op. cit.*, p. 769.

des Tang; mais on trouve des mentions nombreuses d'inscriptions honorifiques attachées aux portes d'un village ou d'une maison, pour perpétuer le souvenir de l'harmonie qui régna dans le village ou du pieux accomplissement des devoirs filiaux.

Sous la dynastie des Tang (VIIe siècle-Xe siècle), on relate fréquemment le fait que des plaques commémoratives ont été fixées aux portes des villages ou des maisons, mais on mentionne également la construction de portiques d'honneur isolés, et cet usage est, dans les écrits, considéré comme déjà ancien.

Jusqu'à nos jours, la mode s'en est perpétuée et c'est par centaines, par milliers peut-être, que l'on rencontre en Chine ces portiques commémoratifs; ils sont appelés pai-leou ou portes ornementées avec tableau d'inscriptions, ou pai-fang, portes honorifiques avec tableau d'inscriptions. On les aperçoit un peu partout : devant les portes de ville, coupant les grandes rues, signalant l'approche des temples, le long des routes, dans la campagne, devant les tombeaux; certains sont d'une grande simplicité, d'autres d'une somptueuse ornementation, joignant à leurs fonctions commémoratives et honorifiques un caractère principalement décoratif.

Suivant les auteurs chinois, l'érection des portiques d'honneur devant les tombeaux était d'un usage fréquent sous la dynastie des Ming (1368-1643). Les mêmes auteurs signalent également ce fait intéressant que, dès la dynastie des Wei (220 à 264 ap. J.-C.), avant que les portiques d'honneur fussent devenus à la mode, les tombeaux pouvaient être décorés, par ordre impérial, d'inscriptions honorifiques [1].

Quoi qu'il en soit, les sépultures impériales de la dynastie des Ming et celles de la dynastie actuelle des Tsing sont toujours précédées d'un portique d'honneur (fig. 6, 16, 17 et 34).

Ces édifices sont, le plus souvent, en pierre, particulièrement dans les provinces du sud, mais on en trouve également en bois.

Lorsqu'ils sont construits en pierre, et ce sont incontestablement les plus anciens, leur structure trahit clairement l'imitation d'une charpente de bois, formée de deux piliers réunis par une entretoise à laquelle vient s'en adjoindre une seconde, quelquefois une troisième, afin de donner plus de rigidité à l'édifice (pl. XXXVI).

[1] De Groot, *op. cit.*, p. 789.





CHANG-PING.

(La route de l'Esprit et les statues de pierre aux tombeaux des Ming.)

On en trouve établis sur six piliers, formant ainsi cinq ouvertures, mais, le plus souvent, ils n'en ont que quatre, offrant trois passages; d'autres enfin sont simplement élevés sur deux montants.



FIG. 9.
MANDARIN MILITAIRE.

Quelle est l'origine de ces monuments ? Ne serait-elle pas bouddhique et indoue ? Leurs lignes architecturales, leur imitation d'une charpente de bois, leur emplacement funéraire, leur caractère commémoratif les apparentent aux belles portes qui décorent le tope de Sanchi [1] (pl. XXXVI, fig. *A*).

Dans les torana (en sanscrit : arche, porte extérieure, portail) de Sanchi, datant des premiers siècles de l'ère chrétienne, le caractère commémoratif et honorifique est nettement indiqué par la représentation des principaux épisodes de la vie de Bouddha.

Le bouddhisme pénétra en Chine dès l'an 225 av. J.-C. ; en 67 de l'ère chrétienne, l'empereur Ming-ti, de la dynastie des Han, envoya chercher dans l'Inde des livres bouddhiques, des images peintes et sculptées, et de nombreux prêtres de la nouvelle religion arrivèrent dans l'Empire du Milieu. Ce ne fut toutefois qu'en 313 que le bouddhisme fut officiellement reconnu. L'empereur Wen-ti (589-605 ap. J.-C.) aurait fait élever cinq mille temples et fait exécuter six cent mille statues en or et en bronze, de cette religion; son successeur, Yang-ti (605-617),

[1] Des portes tout à fait pareilles figurent dans les peintures ornant les temples souterrains d'Ajunta. V.-J. BURGES, Notes on the Bouddha roktemples of Ajanta, *Archaeological survey of Western India*, n° 9, 1879, pl. XI.

lui aussi, avait fait fondre à profusion de nouvelles statues et ériger de nouveaux temples bouddhiques [1].

Ce que nous avons dit plus haut des portiques honorifiques concorde assez bien avec ces données pour que l'on puisse admettre la filiation bouddhique et indoue des pai-leou ou pai-fang chinois. L'existence d'un de ces portiques, somptueusement décoré, à l'entrée d'une stoupa bouddhique dans le temple Jaune à Péking, vient encore confirmer cette hypothèse.

La valeur symbolique toujours attachée aux portes, la ressemblance peut-être avec certains caractères de l'écriture chinoise, le fait de porter des inscriptions par ordre impérial en propagèrent sans aucun doute l'usage.

Des portes semblables se rencontrent au Cambodge, où le bouddhisme fut florissant à la même époque qu'en Chine. « On trouve encore de nos jours, dit M. Lunet de la Jonquière, autour de certaines pagodes, construites sur les ruines de sanctuaires anciens, des barrières de pieux à têtes, supportant une ou deux lignes horizontales de traverses. Une sorte de portique formé de deux colonnes de bois, aux extrémités taillées comme celles des pieux et réunies par deux ou trois traverses, sert d'entrée. Ces pièces de bois desséchées, comme pétrifiées par le soleil, paraissent dater de longues années. Sans être contemporaines de l'époque déjà lointaine où ces monuments n'étaient pas abandonnés, peut-être perpétuent-elles la forme des barrières qu'elles ont remplacées [2]. »

On peut voir (pl. XXXVI, fig. *B*) que leur forme les rapproche également des portes de Sanchi et des Tori du Japon.

Les portiques qui décorent d'une manière si pittoresque les allées conduisant aux temples japonais doivent, eux aussi, venir de l'Inde [3], mais en passant par la Chine.

Le mot Tori a de grandes analogies avec toran et les figures *C* et *E* montrent bien que la Chine a fourni des modèles au Japon.

La figure *E*, tirée du V[e] volume de la Mangwa d'Hokousaï,

[1] M. E. DESHAYES, *Catalogue de la collection G.*; Paris, 1904, vol. I, p. 12.

[2] *Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, par E. LUNET DE LA JONQUIÈRE; Paris, 1902, p. XXXII.

[3] L. ROUSSELET, L'Inde des Rajahs. *Tour du monde*, vol. XXII, p. 288.

J. FERGUSSON, *History of Indian Architecture*, p. 99.

C[te] GOBLET D'ALVIELLA. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1906, p. 308.

représente un Tori tout à fait semblable à celui datant de 1630 environ, qui existe encore à Chang-cheou-fou, dans le sud du Fouhkien, en Chine. Dans la notice qui accompagne le dessin, Hokousaï dit que cette forme intéressante du Tori est d'origine inconnue.

Ajoutons enfin que l'inscription qui se trouve sur le Tori décorant l'entrée du tombeau de Iyeyasou, à Nikko (pl. XXXVI, fig. *F*),

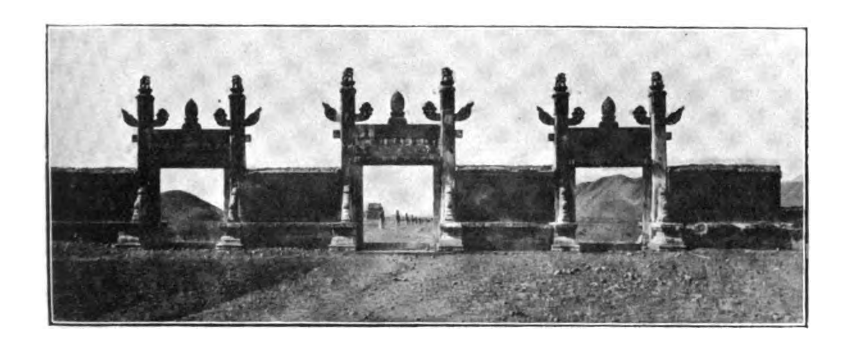


FIG. 10. — CHANG-PING.
(Portes terminant la route de l'Esprit.)

porte cinq caractères écrits de main impériale, particularité que nous avons trouvée en Chine dans les portiques décorés d'inscriptions par ordre impérial.

Chose curieuse cependant, au Japon les Tori se rencontrent surtout dans les temples shintoïstes et rarement, sinon jamais, dans les temples bouddhistes.

II. — L'ALLÉE DE STATUES.

Nous avons vu qu'après avoir franchi le portique d'entrée et la Grande Porte Rouge, on se trouve dans une verdoyante et spacieuse allée, que gardent à droite et à gauche d'immobiles et graves effigies de pierre.

C'est la « Route de l'Esprit » : deux colonnes de marbre appelées *wang chou* « colonnes regardant vers » en indiquent le commencement ; elles sont couronnées par un ornement en forme de flamme (fig. 8) et paraissent ainsi devoir éclairer la route qui doit conduire l'âme jusqu'à sa dernière demeure. Le piédestal de

ces colonnes, aussi bien que celui des colonnes placées aux angles du pavillon de la stèle, porte une ornementation de feuilles évidemment empruntée au trône en forme de lotus de Bouddha,

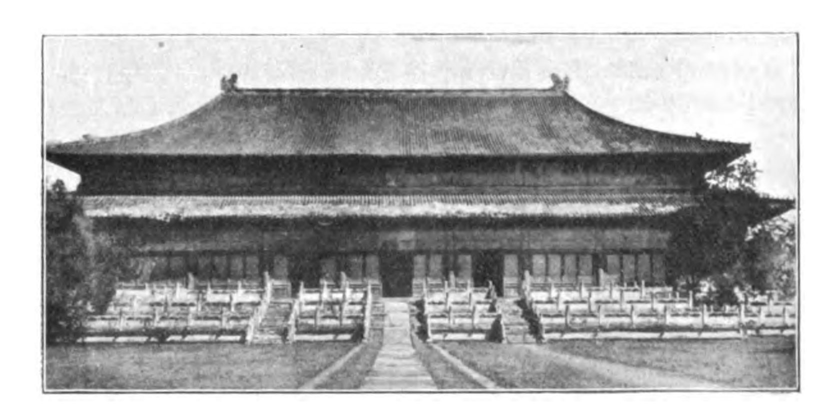


FIG. 11. — CHANG-PING.
(Le temple ancestral de l'empereur Young lo. Vue extérieure.)

indiquant ainsi une influence bouddhique dans l'architecture funéraire chinoise.

Comme tous les peuples, les Chinois, aux origines de leur histoire, avaient l'habitude d'enterrer les morts avec les objets les plus précieux leur ayant appartenu, et des sacrifices humains accompagnaient probablement les funérailles, les femmes et les serviteurs devant suivre le défunt dans son voyage dans l'au delà. Avec les progrès de la civilisation, on substitua aux victimes humaines des images de différentes matières, que l'on plaça dans les tombes. Le Cheou-li en fait mention et, sans aucun doute, ces images étaient censées être douées de vie, car l'officier présidant aux funérailles leur adresse la parole [1]. C'étaient, le plus souvent, des effigies en bois ou bourrées de paille, quoiqu'il soit fait mention d'autres matières.

Dans les livres des Han, l'empereur Kwang Wou, qui régna dans le Ier siècle de notre ère, rappelle que dans des temps plus éloignés, on plaçait dans les tombeaux des souverains des figures humaines de pierre dure, des ustensiles de terre cuite, des chars de bois et des chevaux de paille.

[1] *Cheou-li*, ch. 21, l. 46. DE GROOT, *op. cit.*, p. 807.

Nous trouvons encore, dans le Rituel pour la vie de famille de l'époque des Soung (960-1278 ap. J.-C.), la coutume d'ensevelir les morts avec un grand nombre de statuettes de bois, représentant des serviteurs et servantes portant dans leurs mains des ustensiles divers et de la nourriture [1].

Des ordonnances des souverains de la dynastie des Ming fixent à soixante musiciens, vingt-quatre gardes de corps armés, six porteurs, dix servantes et dix guerriers le nombre des statuettes de bois, d'un pied de grandeur, qui devaient être placées dans le tombeau.

Ces doubles étaient considérés comme ayant une existence réelle dans l'autre monde, à en juger par l'historiette que voici, et dont aucun Chinois n'aurait songé à mettre en doute la véracité. Un marchand ambulant fut accompagné, plusieurs jours

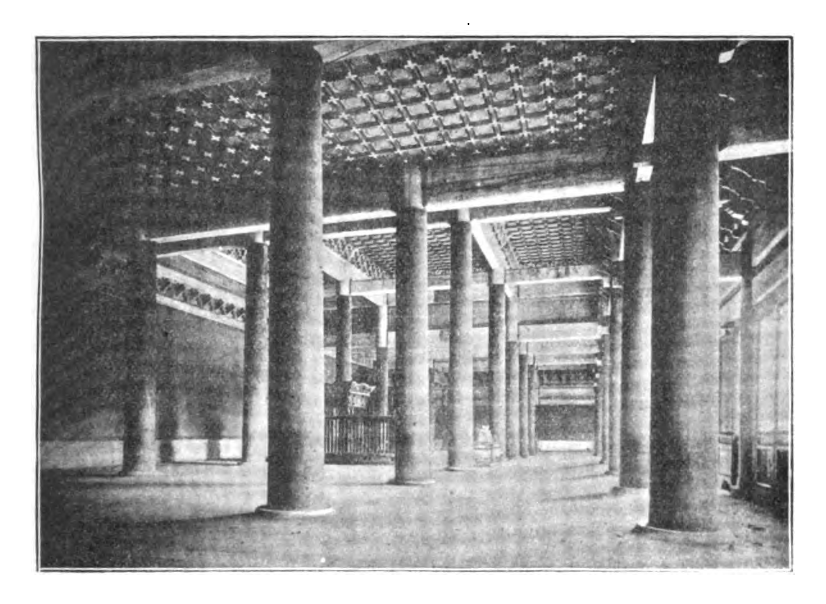


FIG. 12. — CHANG-PING.
(Le temple ancestral de l'empereur Young lo. Vue intérieure.)

durant, par un inconnu qui, finalement, lui déclara qu'il était un revenant obligé de lutter chaque jour et chaque nuit contre les êtres ensevelis avec lui dans sa tombe et s'opposant à ses volontés.

[1] De Groot, *op., cit.*, p. 809.

Pour sortir de cette situation malheureuse, il priait le marchand de l'accompagner aux bords du tombeau et de prononcer certaines paroles. Le marchand ayant accepté, tous deux parvinrent, au crépuscule, près d'une large tombe ouverte. Le colporteur, suivant ses instructions, s'écria d'une voix forte : Par ordre de l'empereur, décapitez vos sujets d'or et d'argent ! Le fantôme ayant pénétré dans la sépulture, on entendit durant quelque temps un bruit pareil à celui que produirait l'épée d'un exécuteur et, peu après, le fantôme réapparut, les mains pleines de chevaux et d'hommes décapités, tous d'or et d'argent. Acceptez cela, dit il au colporteur, en récompense de ce que vous avez fait pour moi. Dénoncé au préfet du district par un agent de police de Chang-ngan, qui supposait que des objets aussi anciens devaient provenir d'une violation de sépulture, le marchand fut arrêté et une enquête ordonnée par l'empereur fit découvrir plusieurs centaines de statuettes d'or et d'argent dont les têtes étaient séparées des corps.

Indépendamment de ces statuettes placées dans la tombe, on trouve aussi, pour remplacer les personnes vivantes enterrées à l'origine avec le défunt, des statues de pierre dressées soit dans la chambre sépulcrale, soit dans l'allée conduisant au tombeau.

La plus ancienne mention de ces statues de pierre se trouve dans les Mélanges relatifs à la Capitale de l'Ouest; en décrivant les exploits du prince Khu-tsih, qui saccagea les sépultures d'anciens souverains, cet ouvrage parle du tombeau de Ling, gouverneur de Tsin (entre les années 619 et 605 av. J.-C.). Aux quatre coins se dressaient des chiens, des singes et des portes-torches en pierre et, un peu plus loin, on pouvait compter plus de quarante statues d'hommes et de femmes dans une pose d'attente. Suivant le même ouvrage, six statues en pierre de gardes de corps armés étaient rangées dans la chambre sépulcrale de Ngai, souverain de l'État de Wei (319-296 av. J.-C.); au fond de la crypte, dans une chambre qui devait évidemment servir de chambre à coucher, on pouvait voir quarante statues de femmes, tout un harem de pierre [1].

L'érection de statues de pierre dans les sépultures ne paraît pas avoir été d'un usage courant sous la dynastie des Han (206 av. J.-C.-265 ap. J.-C.), car les livres n'en font guère mention ; on y plaçait toujours cependant des statuettes de différentes matières.

[1] De Groot, *op. cit.*, p. 811.

Ce fut sous la dynastie des Han que s'établit l'usage d'ériger des statues à l'extérieur des sépultures et il doit y avoir une certaine connexité entre cette coutume et celle, adoptée vers la même époque, de faire habiter à la mort d'un empereur ou d'un grand seigneur leur sépulture par les femmes du harem et d'établir des postes militaires pour protéger les tombeaux impériaux.

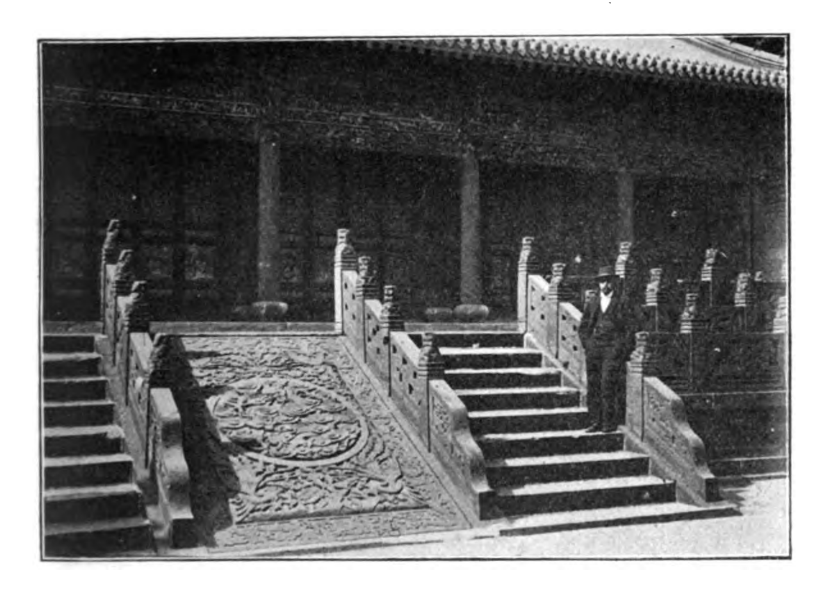


FIG. 13. — SENTIER IMPÉRIAL.

Les statues d'hommes armés représentent, dans ces conditions, les gardes de corps enterrés jadis dans le tombeau pour servir et défendre l'empereur dans sa nouvelle existence.

La présence de statues en pierre d'hommes et de chevaux est signalée dans les livres des premiers Han, devant le tombeau d'un grand seigneur, qui mourut en 117 av. J.-C. [1]. et des textes nombreux prouvent que, depuis la dynastie des Han, cet usage d'ériger des statues funéraires devant les sépultures se maintint, sauf quelques exceptions.

Si l'on peut admettre que les effigies humaines remplaçaient ceux qui, dans les temps plus reculés, avaient été ensevelis avec l'empereur dans sa crypte, que penser des statues représentant

[1] De Groot, *op. cit.*, p. 812.

des lions, des chameaux, des unicornes, des éléphants ? Il faut croire que l'on tenait à faire accompagner l'empereur par toutes ses richesses et que ces animaux rares, envoyés de toutes les provinces de l'empire comme tribut, étaient considérés comme étant d'un prix inestimable, dont on voulait perpétuer le souvenir.

Quant aux unicornes, il faut les rapprocher du *Ki-lin,* animal que nous considérons comme fabuleux, mais qui a peut-être existé

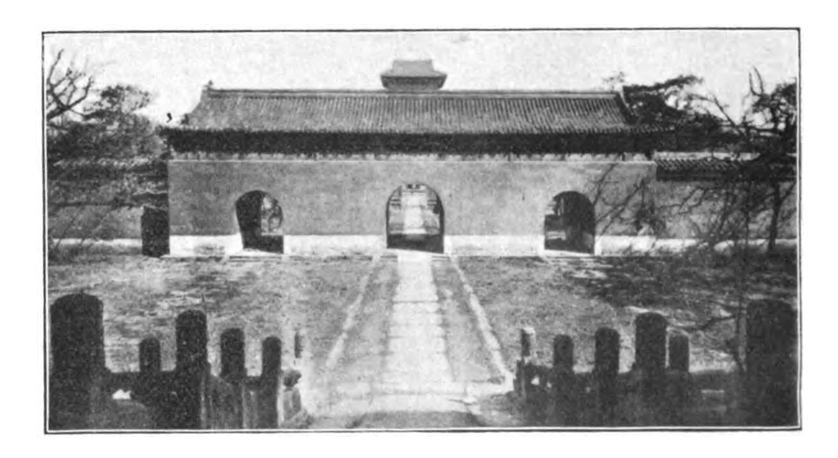


FIG. 14. — CHANG-PING.
(Porte donnant accès dans la seconde cour du tombeau de Young lo.)

jadis dans l'Empire du Milieu. Il aurait, suivant certains auteurs chinois, un corps d'antilope, une queue pareille à celle du bœuf; suivant d'autres, un corps de cheval, une queue pareille à celle du bœuf et des cornes charnues; il est, le plus souvent, représenté avec des écailles sur le corps, le mot lin pouvant signifier également écailles de poisson. Sa rareté toutefois lui aurait fait attribuer des vertus merveilleuses et, grâce aux broderies de la légende, — un unicorne aurait apparu à la naissance de Confucius, — il serait devenu le symbole de l'amour de l'humanité. Sa présence devant les sépultures serait pour les âmes une garantie de paix et de bonheur.

Actuellement encore, dans les sépultures élevées pour les souverains de la dynastie régnante, des lions, des chameaux, des unicornes, des éléphants de pierre sont rangés en file des deux côtés de l'avenue boisée qui conduit au tumulus.

On rencontre parfois des statues d'hommes et d'animaux dans les tombeaux des grands seigneurs, mais en moindre nombre, trois ou quatre seulement de chaque côté de la Route de l'Esprit, car les empereurs et les princes de sang se réservèrent généralement le privilège d'avoir leurs sépultures précédées d'une longue allée de statues. Les souverains de la dynastie des Ming réglementèrent

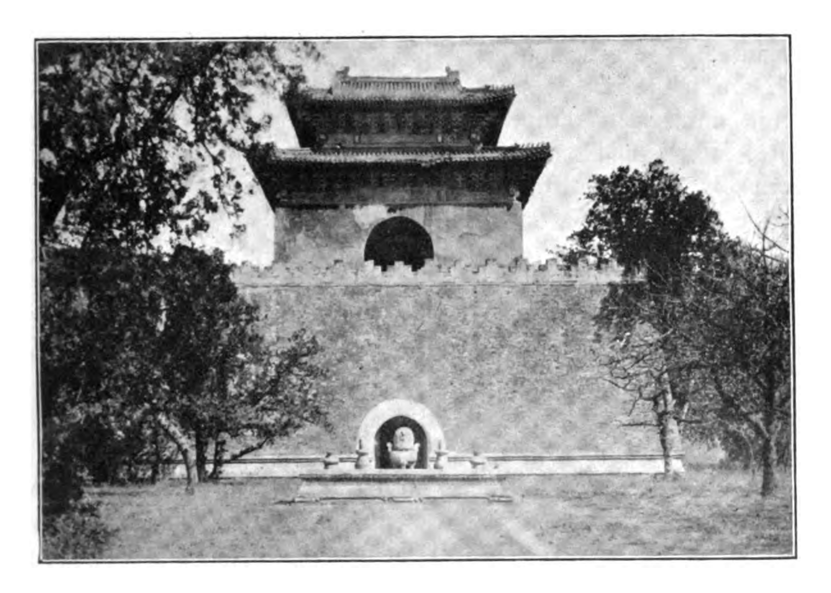


FIG. 15. — CHANG-PING.
(La Tour de l'Ame du tombeau de Young lo. L'autel en pierre.)

même de façon précise le nombre d'effigies de pierre à placer devant les tombeaux, et leurs ordonnances furent adoptées avec de très légères modifications par les souverains de la dynastie des Tsing [1].

Ces monolithes de pierre sont rangés en deux lignes parallèles, le long de la Route de l'Esprit ; chaque statue a, vis-à-vis d'elle, son pendant, tout à fait pareil de grandeur et d'attitude ; elles font face, le plus souvent, à l'avenue, mais, dans bien des cas, elles sont tournées vers le commencement de l'allée, montrant ainsi le dos

[1] TA TSING LOUH LI, chap. 17, l. 14 et TA TSING TOUNG LI, chap. 52, l. 11. DE GROOT, *op. cit.*, p. 451.



au tombeau. En général, elles sont de grandeur nature, mais celles du tombeau des Ming ont près du double.

Les effigies humaines sont debout, ainsi que le commande l'étiquette chinoise, et se trouvent soit au commencement ou à la fin de l'avenue, soit en partie au commencement en partie à la fin.

Elles représentent des mandarins civils ou militaires, les premiers étant plus rapprochés du tombeau, les seconds venant ensuite ou se trouvant à l'entrée.

Dans les tombes des Ming, les officiers militaires, casque en tête, sont revêtus d'une sorte d'armure et ont une courte épée au côté, tandis que les mandarins, en robes à larges manches, tiennent devant leur poitrine la tablette ou chou, sans laquelle ils ne peuvent se présenter devant leur souverain.

Les animaux sont ordinairement par couple debout et par couple accroupis, les chevaux avec ou sans selles.

Une égale distance sépare chaque statue, mais cette distance varie suivant l'ampleur de la sépulture, de même que la dimension des statues qui, ordinairement de grandeur nature, atteignent environ 3^{m}50 dans les tombeaux des Soung et 5 mètres à peu près dans les sépultures des Ming.

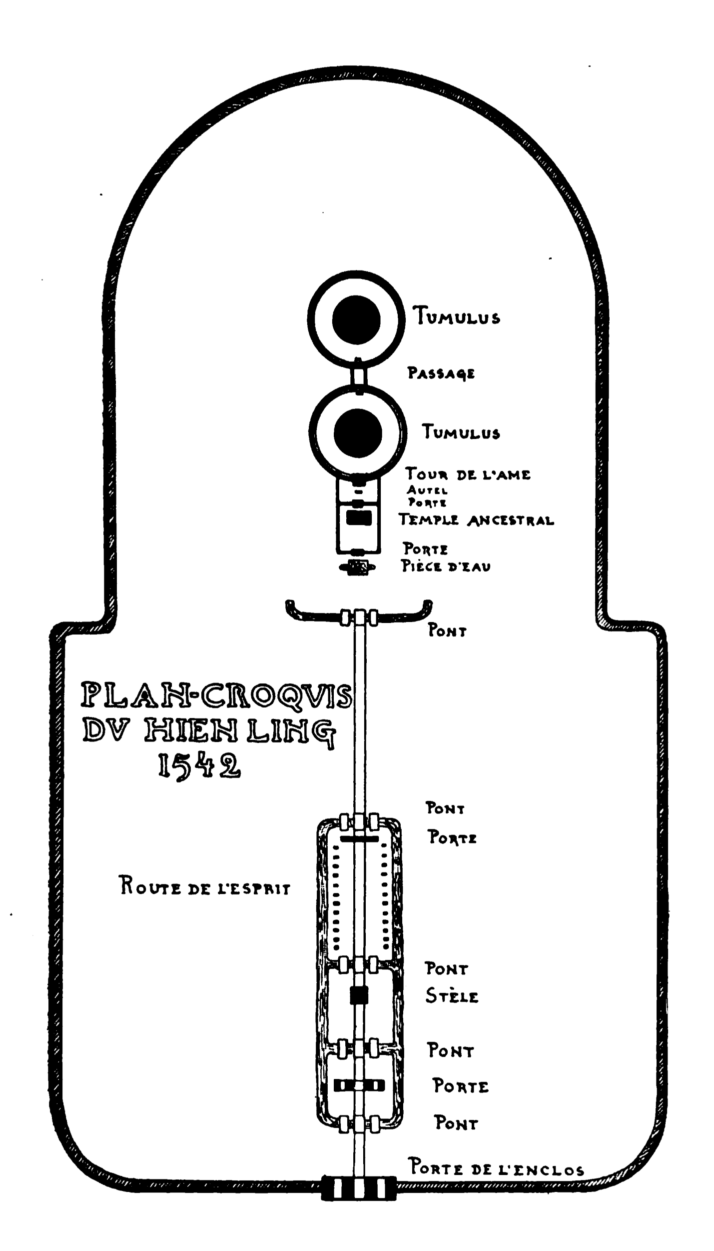
La sculpture ne dénote pas un art très développé ; entre les statues des sépultures des Soung (pl. XXXIII et XXXIV), celles des Ming (pl. XXXV, XXXVII et fig. 9) et celles des Tsing tant à Moukden (fig. 21 à 24) qu'aux tombes chinoises, la valeur d'art n'est que peu différente, quoiqu'un long espace de temps se soit écoulé entre leur exécution.

Cette sculpture est d'une raideur toute conventionnelle, les attitudes sont figées et l'on n'y sent en aucune façon palpiter la vie.

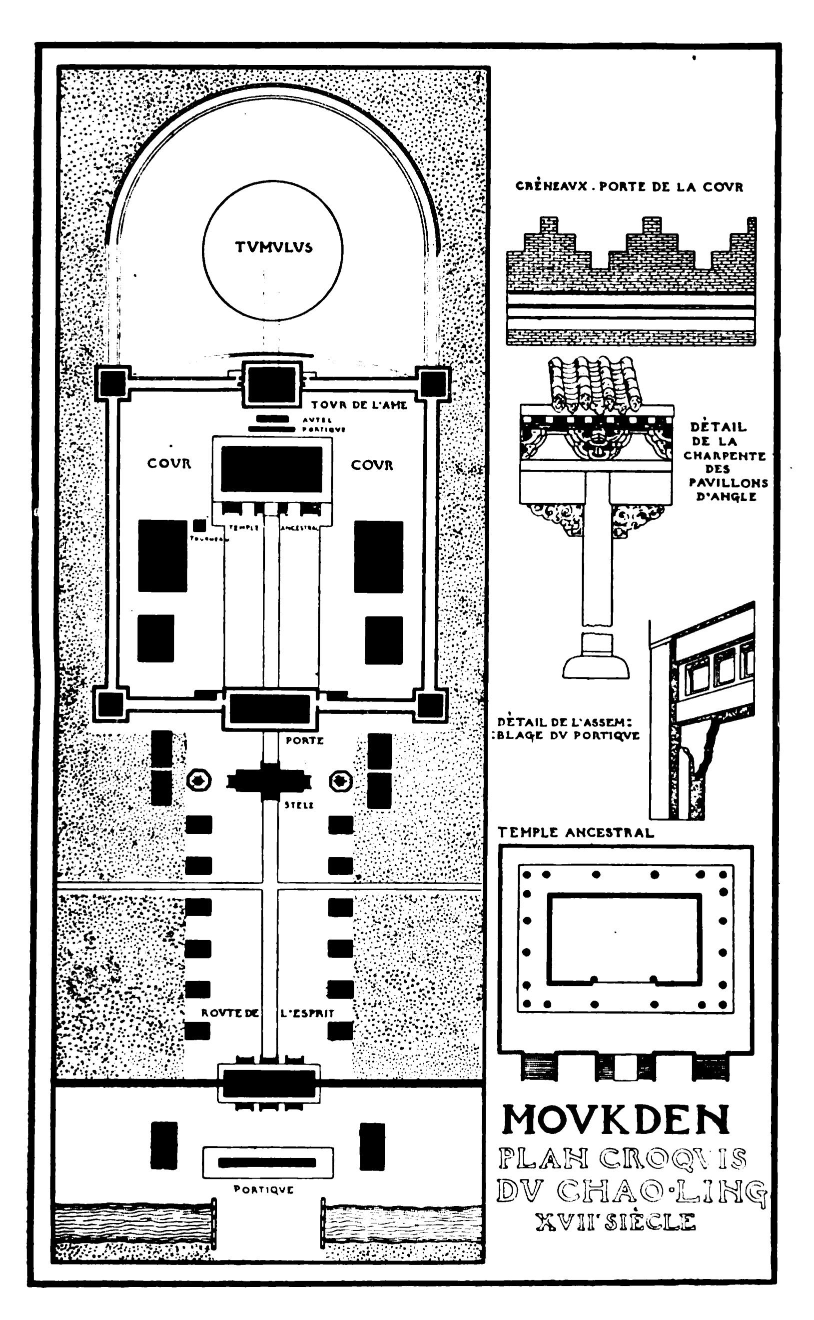
Quoi qu'il en soit, ces longues théories d'êtres farouches ne sont pas sans laisser dans leur ensemble quelque impression d'austère grandeur [1].

La « route de l'Esprit » n'est pas toujours absolument rectiligne, car, suivant les règles du feng-choui, pour donner aux habitants des sépultures et à leurs décendants le maximum de prospérité, on lui imprime une certaine courbure, une avenue

[1] Des statues de pierre d'hommes et d'animaux existent également dans les sépultures impériales de la Corée, qui a emprunté cet usage à la Chine.



PLAN-CROQUIS DES TOMBEAUX DES PARENTS DE L'EMPEREUR KIA TSING.



PLAN-CROQUIS DU TOMBEAU DE TIEN TSOUNG, A MOUKDEN.

droite étant considérée comme extrêmement défavorable quand elle est terminée par un tumulus.

Une des plus remarquables est celle qui livre accès à la sépulture des Ming, près de Peking (pl. XXXVII). Elle dépasse 1,100 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur; malheureusement les beaux bois qui l'encadraient ont tout à fait disparu et c'est dans une solitude morne et désolée que s'alignent aujourd'hui les mandarins et les animaux de pierre.

III. — LE PAVILLON DE LA STÈLE.

Le premier édifice que l'on rencontre dans la route de l'Esprit est un pavillon qui abrite une stèle portée par une tortue géante ; l'éloge funèbre de l'empereur y est gravé. Ce pavillon se trouve parfois avant l'allée de statues, quelquefois au milieu et même à la fin (fig. 7 et 26). Cette stèle, à laquelle les Chinois attribuent une importance considérable, ne se trouve abritée par un pavillon que dans les sépultures impériales, et celles des princes impériaux sont, en général, à découvert. Des ordonnances minutieuses règlementent leur ornementation, leurs hauteur et largeur, suivant le rang des princes Les animaux symboliques qui le décorent assurent à celui dont le nom y est gravé toutes les félicités possibles et protègent son esprit contre toute mauvaise influence : de même, la tortue, symbole de longévité, sur laquelle la stèle est dressée perpétue l'existence heureuse de la postérité. Les auteurs chinois admettent que ces stèles, à l'origine percées d'un trou pour y passer une corde, servaient à faire mouvoir le cercueil et qu'on y inscrivit ensuite le nom et l'éloge du défunt [1]. On se tromperait étrangement en s'imaginant que ces biographies funéraires, si soigneusement incisées dans la pierre dure et si scrupuleusement protégées contre toutes les intempéries, sont des documents historiques de quelque valeur. Ce ne sont que des panégyriques que les devoirs filiaux ont émondé de tout soupçon de critique : les faits importants y sont à peine mentionnés et, la plupart du temps, les dates y font défaut. Aux angles du pavillon de la stèle se dressent quatre colonnes de marbre, à six ou huit côtés, supportant des animaux chimériques (fig. 7 et 27). Ces colonnes, appelées *King-tien chou,* « colonnes portant le firma-

[1] De Groot, *op. cit.*, p. 1154.

ment », sont censées supporter la voûte céleste au-dessus de la stèle. Sous le chapiteau, formé par deux disques plus larges que le fût de la colonne, deux ornements se projettent en forme



FIG. 16. — MOUKDEN.
(Portique honorifique devant l'entrée du Chao ling.)

de nuages à droite et à gauche, ayant l'apparence d'une paire d'ailes.

IV. — LE TEMPLE PRINCIPAL.

Quand on est parvenu au terme de la grande avenue centrale, on se trouve devant une véritable forteresse formée par de hauts remparts crénelés : une porte, placée dans l'axe de l'allée, y donne accès. Elle est appelée « Porte des Bénédictions et des Faveurs *(Ling-ngen men* ou *Loung-ngen men),* parce que les faveurs émanant du temple contenant les mânes des habitants du tombeau sont censées passer par là pour parvenir jusqu'aux descendants assis sur le trône impérial. Après l'avoir franchie, on pénètre dans une grande cour pavée, dont le fond est occupé par un vaste et somptueux bâtiment : le temple ancestral renfermant la tablette mortuaire de l'empereur défunt (fig. 11, 12, 30, 31, 37)

ou « Temple des Bénédictions et des Faveurs » *(Ling-ngen tien* ou *Loung-ngen tien).*

Recouvert de tuiles jaunes, comme tous les autres bâtiments affectés aux services impériaux, le temple ancestral consiste en une superbe salle élevée sur un soubassement d'une sorte de marbre blanc, auquel on accède par plusieurs escaliers. Des

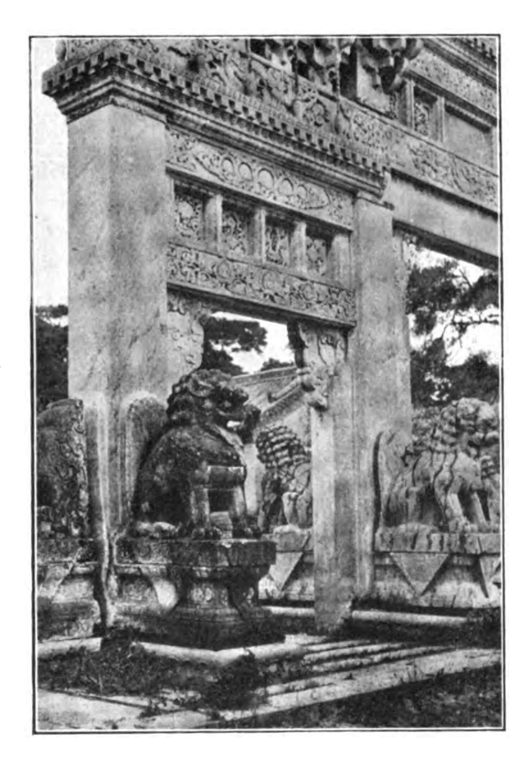


FIG. 17. — MOUKDEN.
(Détail du portique honorifique.)

balustrades de pierre sculptée bordent la terrasse formée par ce soubassement. Dans l'escalier central, un plan incliné, formé d'une grande dalle de marbre sculpté ornementée du dragon à cinq griffes au milieu des nuages, indique le sentier impérial, que nul autre que Lui ne doit fouler (fig. 13) [1].

A l'intérieur du temple (fig. 12), une admirable colonnade sou-

[1] Photographie aimablement communiquée par M. R. Geerts, ingénieur.

tient la toiture. Les colonnes de bois précieux, laquées en rouge, amenées de fort loin, reposent sur une légère base de pierre et soutiennent, sans chapiteaux mais par assemblage, les poutres de la charpente, dont un plafond ornementé cache les détails de construction. Certaines ont des dimensions considérables, atteignant, par exemple, dans le temple de Young lo (Tai Tsoung), $3^{m}70$ de circonférence et plus d'une douzaine de mètres de hauteur.

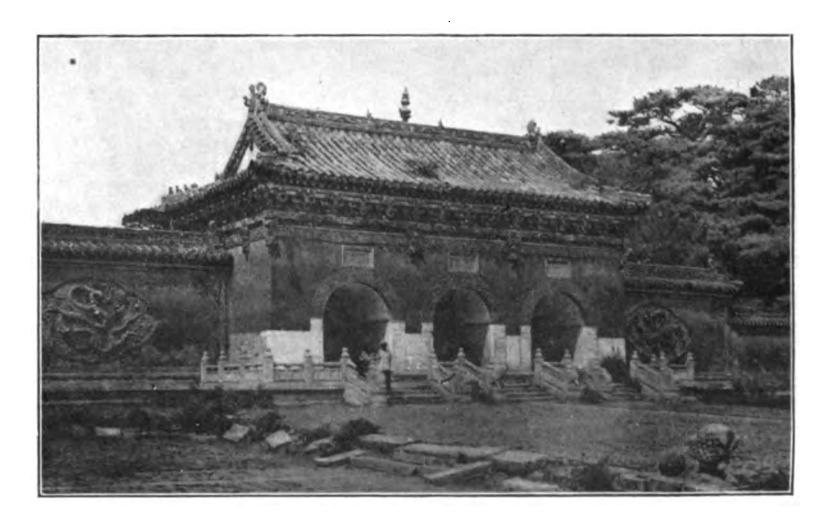


FIG. 18. — MOUKDEN.
(Porte d'entrée du Chao ling.)

La tablette funéraire où se trouve inscrit le nom posthume de l'empereur est abritée par un dais sculpté, formant une sorte de tabernacle placé devant l'entrée du temple. Une table de sacrifice en bois ouvragé supportant un brûle-parfums, deux candélabres, deux vases, des sièges divers, des tapis complètent le mobilier du temple. Un jour tamisé règne dans la salle, au moyen de fenêtres garnies de papier sur un lattis.

D'autres édifices se trouvent dans cette grande cour : ce sont d'abord un ou plusieurs fourneaux en briques émaillées, avec toit de tuiles jaunes, où l'on brûle les monnaies et autres accessoires de papier doré dont nous avons parlé plus haut; puis des bâtiments (fig. 29, 30) destinés à conserver les coupes, vases, plats et autres objets servant aux cérémonies funéraires, des cuisines

pour la préparation des mets offerts aux défunts en certaines occasions ; quelquefois aussi un pavillon pour y abattre les animaux sacrifiés.

D'ordre moins important, ces bâtiments ne diffèrent cependant du temple principal que par un peu moins de somptuosité.

Derrière le temple ancestral, s'ouvre, le plus souvent, une seconde cour précédant le tombeau lui-même ; on y rencontre un portique décoratif d'une seule arche, avec porte de bois à claire-voie, et un autel de pierre (pl. XLI), sur lequel sont placés un brûle-parfums, deux chandeliers et deux vases en pierre, d'un travail intentionnellement rude et grossier, inquiétants symboles au milieu de tant de richesses déployées pour abriter la dépouille mortelle d'un empereur.

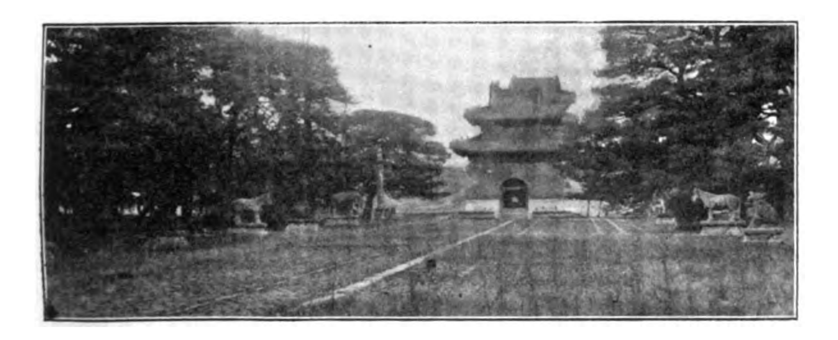


FIG. 19. — MOUKDEN.
(La route de l'Esprit du Chao ling, avec le pavillon de la stèle à son extrémité.)

Dans les tombeaux de Moukden, il n'y a pas de seconde cour et le portique et l'autel sont placés derrière le temple ancestral.

V. — LA TOUR DE L'AME.

La porte qui donne accès dans la nouvelle enceinte renfermant le tumulus est une massive construction, le plus souvent carrée, qui supporte un pavillon appelé par les Chinois la tour de l'Ame (fig. 3, 30, 32). Un passage voûté et fermé à tout jamais par un écran de céramique jaune conduit sous le tumulus, mais une bifurcation permet d'atteindre la plate-forme du rempart. On arrive ainsi à l'intérieur de la tour, où se trouve dressée une

stèle funéraire en pierre. Sur cette stèle, décorée d'animaux symboliques, sont soigneusement gravés le ou les noms posthumes de l'empereur et, comme la tablette placée dans le temple ancestral, elle sert à fixer l'âme du défunt. Voici, comme exemple, l'inscription de la stèle de Young lo : « Tertre funéraire de Ching Tsou, l'empereur Wen. » Encadrant ce texte, est gravé en caractères décoratifs : « La grande dynastie des Ming. » A la toiture de la tour est attaché un cartel de bois sculpté, indiquant le nom donné à la sépulture impériale.

VI. — LE TUMULUS.

Tous les peuples de la terre, sauf de bien rares exceptions, ont enseveli leurs morts sous des tertres de terre, remplacés parfois ensuite par des massifs de pierre ou de maçonnerie, et partout le tumulus a indiqué, par sa grandeur, le rang social du défunt qu'il abritait. Nous trouvons à ce sujet dans le *Li ki,* chap. 34, l. 24, que les dimensions des palais et des maisons, la grandeur des ustensiles et des plats, l'épaisseur des cercueils et des voûtes qui les recouvraient, la hauteur et la circonférence des tumulus dénotaient clairement la position et le rang des personnes dans la société. Les tumuli qui protégeaient la dépouille mortelle des Fils du Ciel devaient donc se distinguer par leurs grandes dimensions, et les auteurs chinois nous en signalent de proportions vraiment colossales. Le tumulus de Shi Hwang, souverain de la dynastie des Tsin, situé au nord du Mont Li, devait avoir près de 170 mètres de hauteur et une circonférence de plus de cinq milles [1]. Sans atteindre de pareilles dimensions, les tumuli des souverains de la dynastie des Han sont cependant considérables. Suivant Hwang-fou Mih, qui écrivit au IIIe siècle, le tumulus de Kao Tsou avait un peu plus de 40 mètres de hauteur sur près de 400 mètres de diamètre [2] et les tertres des autres souverains sont de dimensions analogues. En admettant ces proportions, le volume des terres rapportées s'élèverait à un million de mètres cubes environ, ce qui dut nécessiter une main-d'œuvre considérable. Étant donnée l'étendue du diamètre, le tumulus devait avoir une forme très surbaissée.

[1] De Groot, *op. cit.*, p. 422.
[2] *Archives historiques,* chap. 8, l. 37. De Groot, *op. cit.*, p. 424.

On possède très peu de renseignements sur les tumuli des souverains qui succédèrent à ceux de la dynastie des Han. Les empereurs mongols de la dynastie des Youen n'en élevèrent point, s'il faut en croire les historiens chinois [1], car ils continuèrent à inhumer leurs morts suivant les coutumes mongoles : le corps revêtu de fourrures était placé dans un cercueil de bois que l'on

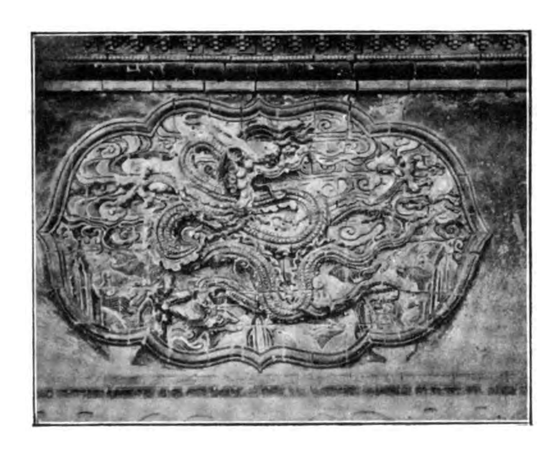


FIG. 20. — ORNEMENTATION CÉRAMIQUE DE LA PORTE D'ENTRÉE DU CHAO LING.

enterrait profondément dans la terre ; des chevaux piétinaient ensuite le sol et, quand l'herbe avait repoussé, il ne restait aucune trace visible de la sépulture.

Un tumulus de dimensions considérables existe dans la sépulture de Hong-wou de la dynastie des Ming, à Nanking, ainsi que l'on peut en juger par la fig. 3. Les souverains de la dynastie des Tsing ne paraissent pas avoir conservé d'aussi grandes proportions pour leurs tertres funéraires, car, suivant les ordonnances relatives à l'édification de ces mausolées, la hauteur moyenne des tumuli est d'environ 5 mètres et leur circonférence n'est, en moyenne, que de 200 mètres .

Généralement des arbres y étaient plantés, autant sans doute pour en assurer la conservation que pour obéir à des prescriptions religieuses.

1 DE GROOT, *op. cit.*, p. 437.
2 DE GROOT, *op. cit.*, p. 1311.

Ils sont entourés d'un mur semi-circulaire avec chemin de ronde et créneaux, formant une forteresse capable d'être défendue avec succès contre des attaques sacrilèges.

Le tumulus recouvre un caveau d'assez vastes dimensions au sujet duquel nous trouvons, dans les « Mélanges relatifs à la capitale de l'Ouest », d'intéressants détails.

Sous la dynastie des Han, un certain prince de Kwang-chwen viola plusieurs sépultures anciennes, pour s'approprier leur con-

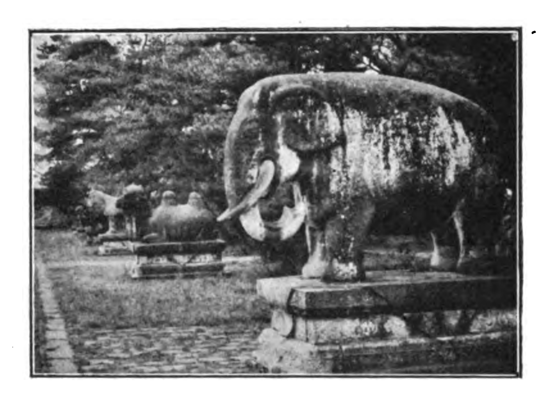


FIG. 21. — ANIMAUX DE PIERRE LE LONG DE LA ROUTE DE L'ESPRIT DU CHAO LING.

tenu, notamment celles du roi Siang et de son fils Ngai, qui régnèrent sur l'État de Wei (partie de la province de Shensi et de la province de Honan) entre 334 et 296 av. J.-C. Dans le tombeau du roi Siang (334-319 av. J.-C.), le caveau funéraire était entièrement fait de pierre veinée et avait plus de huit pieds de hauteur ; il était assez grand pour y mettre quarante personnes. Il y avait à l'intérieur un lit de pierre et un écran de même matière, élégamment travaillé sur toutes ses faces ; mais il n'y avait aucune trace du cercueil ou des divers objets devant servir à l'usage des mânes. Il n'y avait sur le lit qu'un crachoir en jade, deux épées en cuivre et divers objets d'or et de jade en excellent état : le prince les prit pour son usage personnel.

Le tumulus du roi Ngai (319-296 av. J.-C.) ne put être forcé qu'après trois jours d'efforts, car on l'avait recouvert de fer fondu.

A l'intérieur un brouillard jaunâtre rendait impossible l'entrée de la sépulture et celle-ci fut laissée à la garde des soldats jusqu'à ce que, sept jours après, le brouillard se fût éclairci. On trouva d'abord une porte sans anneaux ni verrous, puis un lit en pierre de quatre pieds carrés ; sur ce lit se trouvait un siège en pierre avec trois images de pierre de chaque côté ; ces figurines, debout, portaient des coiffures militaires, des ceintures et des épées.

Une deuxième porte de pierre à un seul battant venait ensuite; elle était munie de barreaux et de verrous. L'ayant brisée, les

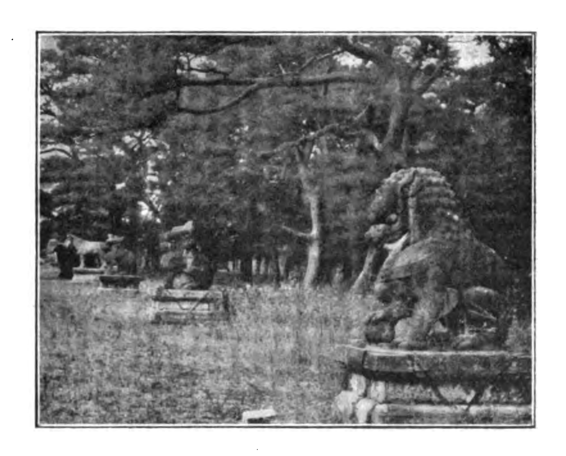


FIG. 22. — ANIMAUX DE PIERRE LE LONG DE LA ROUTE DE L'ESPRIT DU CHAO LING.

pillards arrivèrent jusqu'au cercueil, dont la couleur noire était si brillante qu'elle jetait des reflets sur les hommes ; les voleurs essayèrent en vain de forcer ce cercueil, très épais, formé par la superposition d'un grand nombre de peaux de rhinocéros vernies. Après avoir brisé une nouvelle porte de pierre à un battant, ils découvrirent un nouveau lit de pierre de sept pieds carrés, un écran de pierre et toute une série de crochets en cuivre pour rideaux, dont un certain nombre gisaient dispersés sur le lit et sur le sol. Les rubans au moyen desquels ces rideaux étaient attachés s'étaient sans doute usés et les crochets de cuivre étaient tombés. Sur le lit, se trouvaient un oreiller en pierre et un amas assez élevé de poussières, débris sans aucun doute des habits funéraires. A droite et à gauche étaient rangées, au nombre de vingt

de chaque côté, des figures de pierre, représentant des femmes tenant dans leurs mains, les unes des imitations de serviettes et de peignes, des miroirs et des épingles à cheveux, les autres des plats comme si elles s'apprêtaient à servir un repas. Les pillards découvrirent enfin quelques centaines de miroirs en fer [1].

Le récit des funérailles de Chwang Lieh, dernier empereur de la dynastie des Ming, inhumé en 1644 dans le Sze ling, donne également quelques renseignements sur le caveau recouvert par le tumulus.

A l'extrémité du passage souterrain, derrière une porte de pierre, se trouvait une salle à trois divisions, contenant une table de pierre sur laquelle étaient étalés des étoffes de soie de couleur, des habillements et différents objets; deux lampes perpétuelles y étaient suspendues; dans le compartiment oriental était dressé un lit de pierre sur lequel était étendu un tapis de velours, des couvertures, des matelas, des coussins décorés de dragons. Une nouvelle porte de pierre donnait accès dans une seconde chambre plus spacieuse, à neuf compartiments où, sur un lit de pierre pareil au précédent, reposait le cercueil de l'empereur défunt [2].

Les monuments.

Il ne reste malheureusement plus que de rares vestiges des sépultures impériales des premières dynasties chinoises, et c'est seulement par les récits des auteurs anciens qu'on peut s'en faire une idée.

Pour protéger leurs tombeaux, pour conserver intacte la demeure de leurs âmes, les Fils du Ciel avaient cependant pris toutes les précautions possibles, et l'importance des tumuli, la hauteur et l'épaisseur des murailles de forteresse étaient des obstacles capables de défier les outrages du temps; mais ils avaient compté sans les révolutions dynastiques et sans la cupidité des voleurs.

A diverses reprises, les empereurs chinois accordèrent leur protection aux sépultures des souverains qui les avaient précédés, dans l'espoir d'attirer ainsi leurs faveurs sur leur postérité, et nous voyons notamment que, sous les Han (206 av. J.-C.-265 ap.

[1] De Groot, *op. cit.*, p. 397.
[2] De Groot, *op. cit.*, p. 1236.

J.-C.), sous les Liou Soung (400-420 ap. J.-C.), des mesures furent prises pour réparer des tombeaux des dynasties déchues.

Tai Tsou (960-975 ap. J.-C.), le fondateur de la dynastie des Soung, s'attacha particulièrement à conserver et à entretenir quelques sépultures anciennes. Malheureusement, la dynastie mongole des Youen ne suivit pas ces bonnes traditions. Elle, qui traitait d'ailleurs ses propres morts avec assez d'indifférence, laissa périr ou détruire quantité d'anciennes tombes et sous Koubilai Khan, par exemple, les sépultures des empereurs et des grands dignitaires de la dynastie des Soung, dans le Chekiang, furent éventrées en très grand nombre [1].

La dynastie des Ming reprit des mesures de conservation et les souverains de la dynastie régnante firent de même; mais on comprendra que, après tant de vicissitudes, il ne doive plus rester grand'chose des plus anciennes sépultures impériales.

D'autre part, des richesses considérables, des objets d'or et d'argent ou de matières précieuses furent ensevelis avec les empereurs et tentèrent plus d'une fois des gens sans aveu, qui eurent, pendant les longues périodes de troubles sanglants suivant l'accession au trône d'une nouvelle dynastie, tout le temps et toute sécurité pour piller les sépultures impériales.

S'il faut croire le récit donné par les livres de la dynastie des Tsin, lors du pillage, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, de certains mausolées de la dynastie des Han, le dépôt d'objets de valeur était si considérable que les voleurs ne parvinrent à en enlever que la moitié et que, longtemps après, des perles et des objets de jade y furent encore découverts [2].

Les livres des Han confirment le fait de richesses accumulées dans les tombeaux, objets d'or et d'argent, monnaies, étoffes de soie et de satin, broderies somptueuses, insignes de jade, perles et émeraudes, et leur découverte est souvent mentionnée par les auteurs chinois.

La tombe une fois saccagée, l'aisance avec laquelle tout Chinois s'approprie les matériaux pouvant lui être de quelque utilité ne laissait plus qu'un monticule de terre trop difficile à détruire ou trop peu utilisable et que le temps se chargeait d'ailleurs de niveler. Ce n'est que grâce aux mentions nombreuses des écrivains

[1] *Histoire de la dynastie des Youen*, chap. 202, l. 5. De Groot, *op. cit.*, p. 929.
[2] De Groot, *op. cit.*, p. 408.

chinois que l'on peut se faire une idée des tombeaux des premiers souverains de la Chine; on y découvre, à défaut de monuments, les mêmes éléments essentiels de la tombe, et une idée directrice toujours pareille semble avoir présidé à la conception de leur plan.

Une exploration archéologique plus complète de la Chine, grâce aux indications précises des auteurs chinois, fera peut-être retrou-

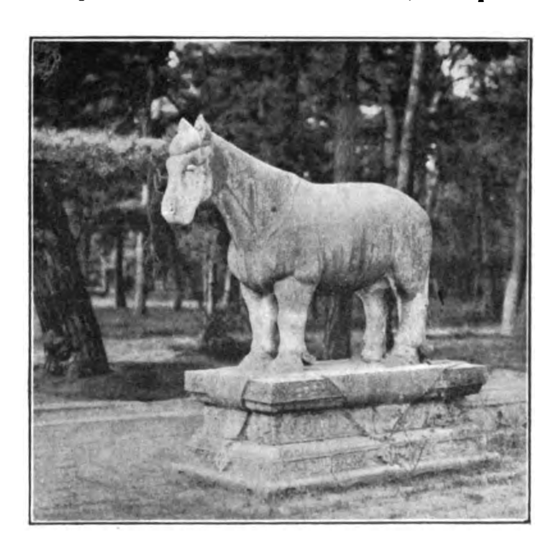


FIG. 23. — STATUE DE LA ROUTE DE L'ESPRIT DU CHAO LING.

ver l'une ou l'autre de ces anciennes sépultures. Il y a un peu plus de cinquante ans, un certain Chou Khoung-yang a publié, à Shanghaï, un volume relatif aux sépultures des souverains chinois à différentes époques, intitulé *Lih tai ling-tsin Khao* (Recherches sur les Mausolées des Dynasties successives).

I. — SÉPULTURES DES SOUNG.

Actuellement, les plus anciennes sépultures, publiées ici pour la première fois, sont celles de quelques membres de la dynastie des Soung [1] (fig. 1 et pl. XXXIII et XXXIV).

Elles sont situées à Koungh, près de Honan-fou (fig. 1).

[1] Ces photographies nous ont été obligeamment communiquées par l'ingénieur distingué, M. Eugène Slosse, qui les a prises lors de la construction du chemin de fer Kai-fong-fou à Honan-fou.

Là furent inhumés Tai Tsou (960-975), Tai Tsoung (976-997), Tchen Tsoung (998-1022) et Jin-Tsoung (1023-1063), mais nous ne pourrions, faute de savoir s'il y a des inscriptions, déterminer duquel de ces empereurs est la sépulture dont nous donnons les vues.

Comme on peut en juger par les photographies (pl. XXXIII), il

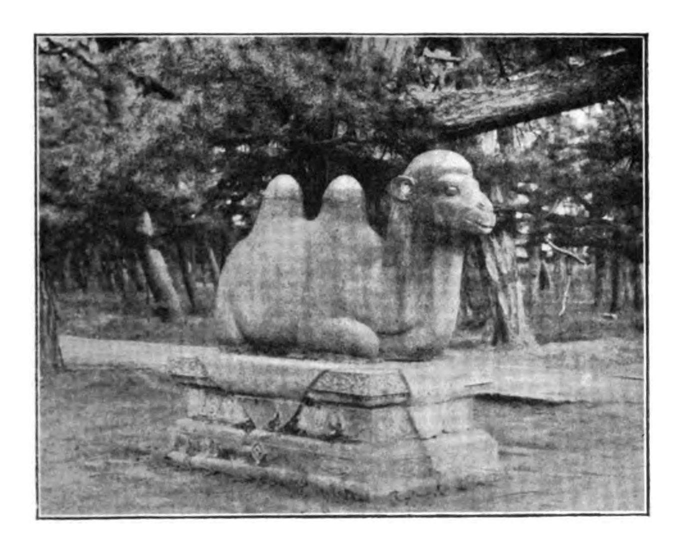


FIG. 24. — STATUE DE LA ROUTE DE L'ESPRIT DU CHAO LING.

ne subsiste plus que la route de l'Esprit avec les statues de mandarins et d'animaux, et le tumulus, car les temples et autres édifices ont complètement disparu. Il serait à souhaiter qu'une étude détaillée en soit faite, vu l'importance de la sépulture.

Il resterait bien encore quelques ruines informes des XII[e] et XIII[e] siècles, près de la ville de Fang-chan, au sud-ouest de Péking, et qui auraient été les sépultures de la dynastie des Kin [1].

[1] Voici, à titre de renseignement peut-être utile, quelques localités où la tradition veut que d'anciens souverains aient été inhumés :

Fo-hi à Hoei-ning, Niu-kua à Yue-shing, Shen-nong à Ling, près de Hantcheou dans le Honan, Tchuen-hü à Tchong-pou, Shao-hao à Tien-fou, Kao-yang et Kao-siu à Hua, Yao à Puh, Shun à Ning-yuen, Yu à Hoei-ki, Kao-yang à Ying-kiang, Shang-tsong à Nei-hoang, Kao-tsong à Si-hoa ; de la dynastie des Tcheou, Wen-wang, Wou-wang, Shing-wang et Keng-wang seraient à

II. — SÉPULTURES DES MING.

Mais il faut arriver à l'époque des Ming pour trouver des sépultures impériales bien conservées. Il est vrai que les souverains de la dynastie actuelle, sans crainte de conséquences funestes, promulguèrent à différentes reprises des édits pour leur entretien et nommèrent même un descendant de la famille déchue conservateur de leurs tombeaux.

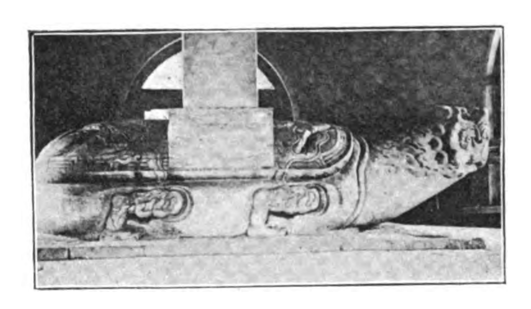


FIG. 25. — MOUKDEN.
(Le pavillon de la stèle du Chao ling.)

A. Houng wou (Tai Tsou) fut le premier empereur de la dynastie chinoise des Ming; il enleva le pouvoir à la dynastie mongole des Youen et monta sur le trône à Nanking en 1368. Il mourut en 1398 et fut inhumé à quelques milles au nord de la ville, au pied des monts Choung-shan. Son mausolée porte le nom de Hiao-ling.

Le mausolée de Nanking, relativement bien entretenu par

Han-yang; de la dynastie des Han, Kao-tsou aurait son tombeau à King-yang, Wen-ti à Han-ning, Siuen-té à Tchang-ngan, Huang-wu-ti à Meng-tsin; de la dynastie des Wei du Nord, Hiao-wen-ti à Fu-ping; des Tang, Kao-tsou à San-yuen, Tai-tsong à Li-tsiuen, Hien-tsong à Pu-tching, Siuen-tsong à King-yang; des Liao, Tai-tsou à Kuang-ning; des Kin, Tai-tsou et Shi-tsong, à Fang-shan; des Yuen, Tai-tsou et Shi-tsou à Yuen-ping. (M. DE HARLEZ, *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*.) D'autre part, suivant DE GROOT : Nu Kwa, Yao et Shun ou Yü seraient inhumés dans le département de Ping Yang, province de Shansi; Shen Nung dans le département de Chang-sha, province de Hou-nan; Shao Hao près de Khüh-feou, département de Yeu-cheu, dans le Shan-tung; plusieurs souverains des Han postérieurs auraient leurs sépultures aux environs de l'ancienne capitale Loh-yang dans la province de Honan.

les soins de la dynastie actuelle, qui ordonna à plusieurs reprises des mesures de réfection, plus ou moins exécutées suivant la coutume chinoise, était encore en assez bon état au commencement du siècle, lorsque la révolution des Taiping (1853-1864) consomma sa ruine.



FIG. 26. — MOUKDEN.
(Le pavillon de la stèle du Chao ling.)

Les statues de pierre (pl. XXXV) qui décorent la route de l'Esprit de ce mausolée, deux fois plus grandes que nature, sont ainsi réparties en deux rangées de seize statues de chaque côté de l'allée [1] :

[1] E. et O. RECLUS, dans *l'Empire du Milieu*, p. 364, parlent de cavaliers armés! « Tout le long de l'avenue, veillent des effigies colossales d'hommes et de bêtes : hommes officiels comme princes et mandarins, hommes de guerre « tels que cavaliers la lance au poing » ; animaux réels « comme chameaux ou éléphants armés en guerre » ou fantastiques tels que « dragons rampants ou dressés » ; de distance en distance, de grandes tables de pierre, vastes dolmens chinois, s'appuient sur des piliers de roches. » On ne saurait assez se méfier des descriptions des voyageurs et l'on se demande, en lisant certains articles parus dans le *Tour du Monde* et en les comparant aux photographies, où certains auteurs ont bien pu voir, sinon dans leur imagination, les monuments qu'ils décrivent !

Un couple de lions assis, un couple de lions debout.
Un couple d'unicornes assis, un couple d'unicornes debout.
Un couple de chameaux assis, un couple de chameaux debout.
Un couple d'éléphants assis, un couple d'éléphants debout.
Un couple d'unicornes assis, un couple d'unicornes debout.
Un couple de chevaux assis, un couple de chevaux debout.
Deux couples de statues représentant des officiers militaires.
Deux couples de mandarins civils.

Les deux colonnes qui précèdent ordinairement l'allée des statues de pierre sont placées entre les statues d'animaux et celles représentant les mandarins civils et militaires.

Des divers bâtiments qui composaient la sépulture de Houng wou, il ne reste que des vestiges, des ruines informes; la tour de l'Ame et le tumulus seuls ont résisté aux efforts des Taiping, grâce à leurs dimensions colossales. La terrasse portant la tour de l'Ame, construite en beaux blocs de pierre bien appareillés (fig. 3), ne mesure pas moins de 60 mètres de longueur sur 32 mètres de largeur. La base de la tour de l'Ame, en briques de 40 centimètres, mesure 46 mètres sur 26. Toute la superstructure s'est effondrée, ensevelissant sous ses débris la stèle funéraire de l'empereur.

Devant la tour de l'Ame, on remarque des débris d'un beau pont de pierre de 25 mètres de largeur sur près de 50 mètres de longueur, franchissant une sorte de canal entièrement pavé de larges dalles de pierre et destiné à assurer, ainsi que nous l'avons vu, une destinée heureuse à tous les membres de la dynastie.

Le tumulus énorme (fig. 3), affectant la forme d'un cône tronqué, est couvert de broussailles et entouré d'un mur crénelé existant encore ; il est situé tout à fait au pied des monts Choung-shan et, de son sommet, on peut se rendre facilement compte de la disposition générale de la sépulture de Houng wou [1]. L'importance de ce tombeau montre évidemment qu'il ne devait pas demeurer isolé, mais être le commencement d'un cimetière familial que les circonstances politiques, c'est-à-dire le transfert de la capitale de l'empire, empêchèrent de continuer.

[1] Les photographies du tombeau de Nanking, que nous reproduisons ici, nous ont été aimablement communiquées par M. le capitaine d'artillerie Harfeld, qui a fait un long séjour en Chine et en a rapporté une superbe collection de documents des plus intéressants, au point de vue de l'architecture chinoise.

Le second empereur de la dynastie des Ming, Hwoui, n'eut pas de mausolée; il ne fut d'ailleurs jamais légalement reconnu par les différents souverains de la dynastie des Ming.

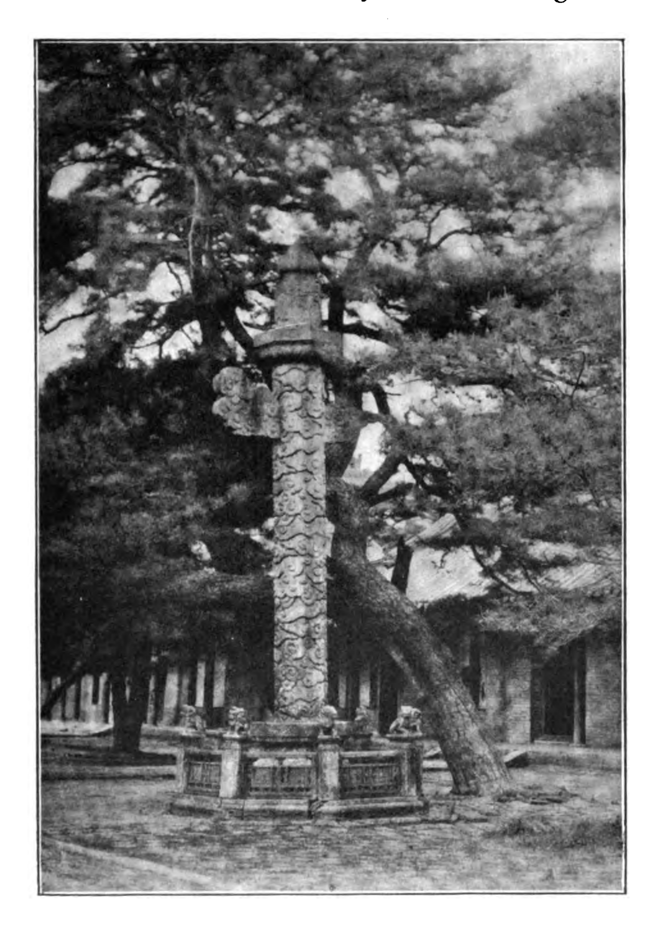


FIG. 27. — MOUKDEN.
(Colonnes « portant le firmament » à côté du pavillon de la stèle du Chao ling.)

B. Le troisième, Young lo (Tai Tsoung) transféra la capitale de l'empire à Péking et fut inhumé au nord de cette ville, dans le département de Chang-ping. Sa sépulture devint le centre d'un vaste cimetière où vinrent le rejoindre douze autres empereurs ; leurs mausolées ainsi que ceux de leurs épouses et concubines

sont moins somptueux et de moindres proportions que celui de Young lo, qui peut être considéré comme le plus beau monument funéraire de l'empire. Ces treize sépultures (fig. 4) sont situées près de la passe de Nan-khao, un peu plus loin que la petite ville de Chang-ping, chef-lieu du département ou sous-préfecture, dans une large vallée fermée au nord, à l'est et à l'ouest par les montagnes, et accessible seulement par le sud. Elles étaient entourées

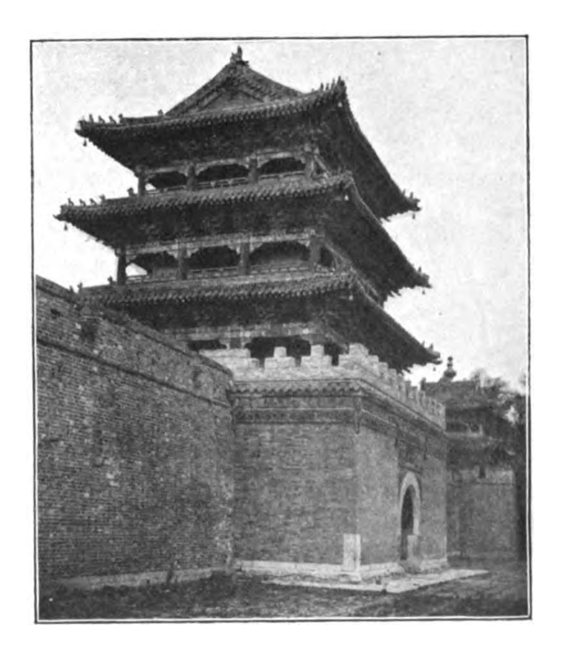
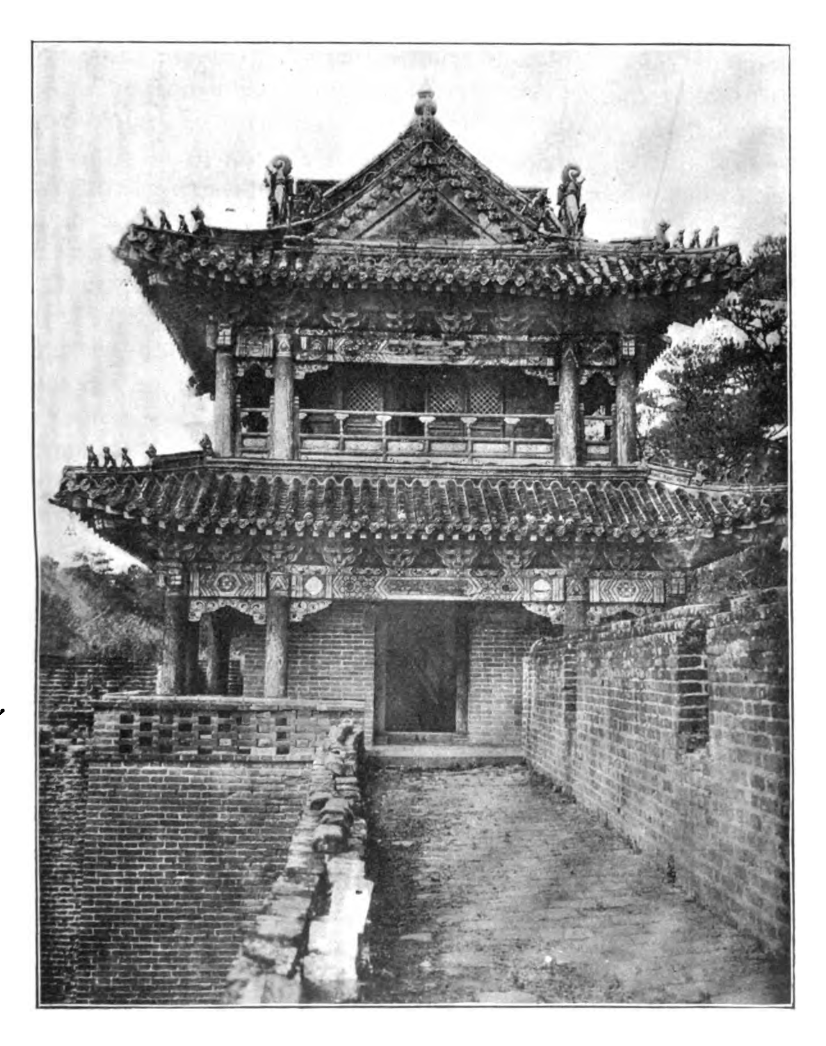


FIG. 28. — MOUKDEN.
(Porte d'entrée de la grande cour du Chao ling.)

par un admirable bois, dont il ne reste plus que des vestiges, car, à la chute de la dynastie des Ming, le peuple, ne craignant plus les châtiments sévères édictés contre les voleurs de bois, s'empressa de s'approprier les beaux arbres, rares dans ce pays, pour les convertir en matériaux de construction (fig. 5).

Un des plus beaux portiques à cinq arches, de 34 mètres environ de longueur, construit en 1540, décore l'entrée de l'avenue, qui a 3 kilomètres environ de longueur (fig. 6). Après avoir franchi un pont de marbre, dont il ne reste que des vestiges, on arrive,



PAVILLON D'ANGLE SUR LE MUR CRÉNELÉ QUI ENTOURE LA COUR DU CHAO LING.

1 kilomètre plus loin à la Porte Rouge, où l'on descendait de cheval. Des bâtiments servant de remises ou d'écuries, des pavillons pour revêtir les habits de cérémonie devaient exister là, mais ils ont disparu. A 500 mètres, se dresse le pavillon abritant la stèle (fig. 7), vaste bâtiment carré de 36 mètres de côté, au centre duquel se trouve la tablette de pierre avec une inscription commémorative. Le chemin la contourne de chaque côté, formant une sorte de square aux quatre coins duquel, sur un piédestal octogonal, s'élèvent quatre colonnes octogonales de marbre, surmontées de dragons. Sous le chapiteau, se projettent, à droite et à gauche, deux ornements décorés de nuages.

Deux colonnes terminées par un ornement en forme de flamme (fig. 8) indiquent le commencement de l'allée, légèrement incurvée, des statues de pierre. Celles-ci (pl. XXXVII), commencées en 1435, de 4 à 5 mètres de hauteur, sont disposées des deux côtés d'une avenue de 10 mètres de largeur et à 43 mètres l'une de l'autre, dans le même ordre que celui indiqué plus haut ; il y a, en plus, deux couples de mandarins civils, ce qui porte le nombre d'images de pierre à dix-huit de chaque côté.

Une porte à trois entrées, dans le style et l'ornementation de celles qui décorent le temple du ciel à Péking, termine la route de l'Esprit (fig. 10).

Après avoir franchi les ruines de quelques ponts de marbre, on parvient à la forteresse qui garde la dépouille mortelle de Young lo (fig. 11 à 15).

Voici quelques dimensions approximatives de cette sépulture : la première cour a 180 mètres de long sur 130 mètres de large; la seconde 110 mètres sur 130 mètres.

Nous ne pouvons faire ici une description complète des treize sépultures ; elle ne ferait que répéter avec quelque variante ce que nous avons dit [1].

On jugera mieux d'ailleurs de la disposition des édifices d'après les vues et croquis de plan que nous en donnons. Au surplus, voici la nomenclature des treize sépultures, avec le nom des empereurs et impératrices qui y sont inhumés :

[1] Kou Yen-wou (1613-1682), dans son livre *Chang-ping shan-shoui ki*, « Description des Montagnes et des Eaux dans le Chang-ping », donne une étude archéologique de ces sépultures des Ming.



NOMS DES MAUSOLÉES	NOMS DES EMPEREURS	NOMS DES IMPÉRATRICES
1. Chang ling.	Young lo (Tai Tsoung, Ching Tsou[1]) 1403-1424 (1425[2]).	Jen Hiao.
2. Hien ling.	Houng hi (Jen Tsoung) 1425 (1425).	Ching Hiao.
3. King ling.	Siouen te (Siouen Tsoung) 1426-1435 (1435).	Hiao Koung.
4. Yü ling.	Ching Toung (Ying Tsoung) 1436-1464 (1464).	Hiao Chwang. Hiao Sou.
5. Meou ling.	Ching hoa (Hien Tsoung) 1465-1487 (1487 ou 1488).	Hiao Ching. Hiao Mou. Hiao Hwoui.
6. Tai ling.	Houng chi (Hiao Tsoung) 1488-1505 (1505).	Hiao Khang.
7. Khang ling.	Ching te (Wou Tsoung) 1506-1521 (1521).	Hiao Tsing.
8. Young ling.	Kia tsing (Shi Tsoung) 1522-1566 (1567).	Hiao Kieh. Hiao Lieh. Hiao Khoh.
9. Chao ling.	Loung king (Mou Tsoung) 1567-1572 (1572).	Hiao I. Hiao Ngan. Hiaot Ting.
10. Ting ling.	Wan li (Shen Tsoung) 1573-1620 (1620).	Hiao Twan. Hiao Tsing.
11. Khing ling.	Tai chang (Kwang Tsoung) 1620 (1621).	Hiao Youen. Hiao Hwo. Hiao Shoun.
12. Te ling.	Tien khi (Hi Tsoung) 1621-1627 (1628).	I Ngan.
13. Sze ling.	Choung ching (Chwang Lieh) 1628-1644 (1644).	Min.

[1] Les noms entre parenthèses indiquent le nom de temple des empereurs.
[2] Les dates entre parenthèses sont celles de l'inhumation.

C. Il nous reste enfin à signaler deux cimetières où furent inhumés des membres de la famille impériale des Ming.

Le premier acte de Houng wou (1368-1398), en montant sur le trône, fut, en bon fils, d'élever à la dignité impériale ses ancêtres; il donna au grand-père de son grand-père le nom d'empereur Youen, au père de son grand-père celui d'empereur Heng, à son grand-père celui d'empereur Yü et à son père celui d'empereur Shoun. Les trois premiers ont leur sépulture à Sze-cheou, sous-préfecture au nord-ouest de Nanking, le dernier près de Foung-yang.

Ces tombes furent en partie détruites lors des révolutions et il n'en reste sans doute que des ruines.

Kia tsing (1522-1566), lui aussi, éleva ses parents à la dignité impériale et donna à leur sépulture le nom de Hien ling ; ces sé-

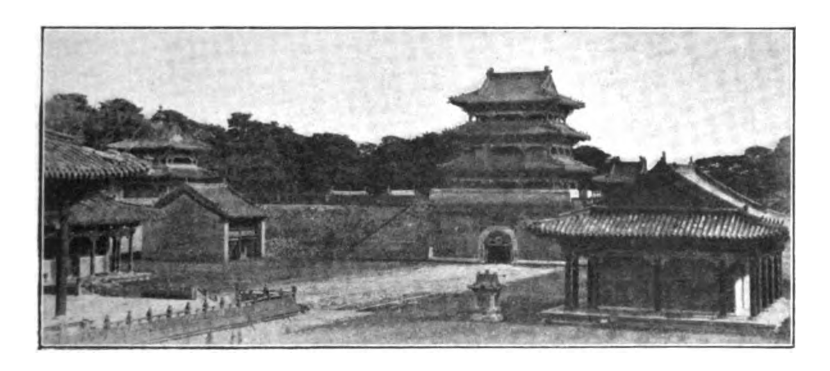


FIG. 29. — MOUKDEN.

(Vue de la cour du Chao ling, prise en regardant vers l'entrée. A gauche, la terrasse du temple ancestral ; près du bâtiment de droite, le fourneau.)

pultures furent terminées en 1542, elles existent encore en assez mauvais état, dans le département de Ching-tien, et ont été visitées en 1879-1881 par M. Michaelis, qui en a donné un croquis (pl. XXXVIII) [1].

Nous y remarquons la présence d'un cours d'eau entourant la route de l'Esprit ; de triples ponts de marbre permettent de le franchir. L'allée des statues a environ 200 mètres de lon-

[1] « Von Hankau nacht Su-tschou », publiée dans *Petermanns Mitteilungen*, 1888, n° 91, p. 9.

gueur et comporte deux piliers octogonaux, deux lions, deux tigres, deux chameaux, quatre unicornes, deux chevaux, tous couchés ; puis deux chevaux debout, quatre officiers militaires et quatre mandarins civils, au total onze statues de grandeur nature, mais de travail grossier, de chaque côté de l'allée. Devant la porte qui donne accès dans la grande cour, est creusé un étang d'environ 30 mètres de diamètre, destiné sans doute à assurer une félicité complète aux mânes des deux ancêtres. Leurs deux tumuli,



FIG. 30. — MOUKDEN.

(Vue de la cour du Chao ling, prise en regardant vers le tumulus que l'on aperçoit au fond, derrière la tour de l'Ame. Le temple ancestral est placé devant ce dernier édifice.)

de 9 mètres de hauteur, sont placés l'un à la suite de l'autre, derrière la seconde cour, dans un parc aujourd'hui converti en grande partie en rizière, de 2 kilomètres à peu près de longueur et clos de murailles hautes de 8 mètres ; comme on peut le voir par le plan-croquis, ces sépultures sont établies suivant le plan général que nous avons indiqué plus haut.

III. — SÉPULTURES DES TSING.

Les sépultures des souverains de la dynastie mandchoue des Tsing, actuellement régnante, sont, il est facile de le comprendre, en parfait état.

Au XIIe siècle, les Tartares s'étaient emparés du nord de la Chine; dès lors, ils soutinrent des guerres continuelles contre les souverains chinois; et finalement, grâce à la faiblesse des dernier empereurs de la dynastie des Ming, ils parvinrent à s'emparer de Péking en 1644.

L'armée victorieuse mit sur le trône le neuvième fils du souverain mandchou Tai tsoung, un enfant de 6 ans, Shoun chi (Shi Tsou de son nom posthume), qui régna à Péking, de 1644 à 1661.

Shoun chi voulant se concilier, pour sa postérité, l'appui et les faveurs de ses ancêtres, leur fit élever, sur le conseil sans doute de ses familiers chinois, de somptueuses sépultures; il ne fit d'ailleurs

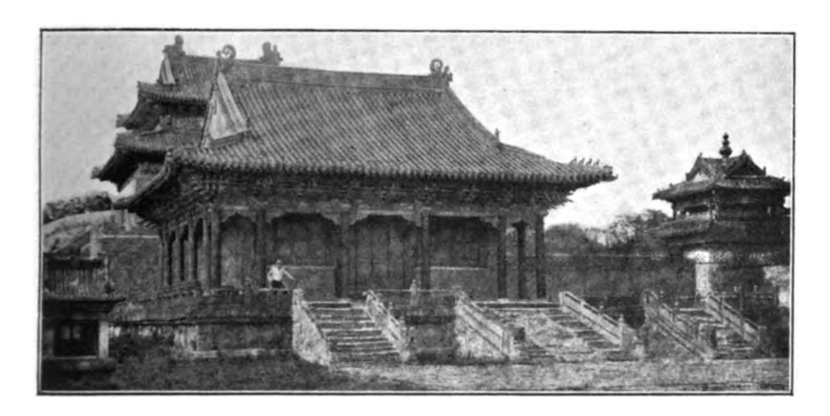


FIG. 31. — MOUKDEN.
(Le temple ancestral du Chao ling. Derrière lui on aperçoit la tour de l'Ame et le tumulus.)

en cela que suivre l'exemple des fondateurs des dynasties précédentes.

A. *Sépultures mandchoues*. Les trois sépultures contenant les restes des premiers souverains mandchous et de leurs ancêtres sont appelées le Young ling, le Fouh ling et le Chao ling.

Les quatre ancêtres des premiers souverains tartares, Chao Tsou, Houng Tsou, King Tsou et Hien Tsou, étaient inhumés à 10 milles de Hin-king ou Yenden; mais quand Tien Ming, le premier empereur mandchou (1616-1626), fonda la ville de Toung-king, non loin de l'actuel Lyao-yang, et y établit sa cour, il fit transporter (1624) en grande pompe la dépouille mortelle de ses parents et grands-parents, ainsi que celle de sa femme Hiao Tsze

(morte en 1603), dans les montagnes de Yang-lou, à 4 milles chinois au nord-est de Toung king [1].

Les sépultures de Chao Tsou et de Houng Tsou, les deux ancêtres les plus anciens restant près de Yenden, furent réédifiées avec un luxe considérable après la prise de Péking. Ces travaux durèrent jusque sous le règne de Shoun chi, qui les termina en 1657, y fit ramener Toung-king en 1658, les dépouilles mortelles des deux derniers ancêtres King tsou et Hien tsou et donna à

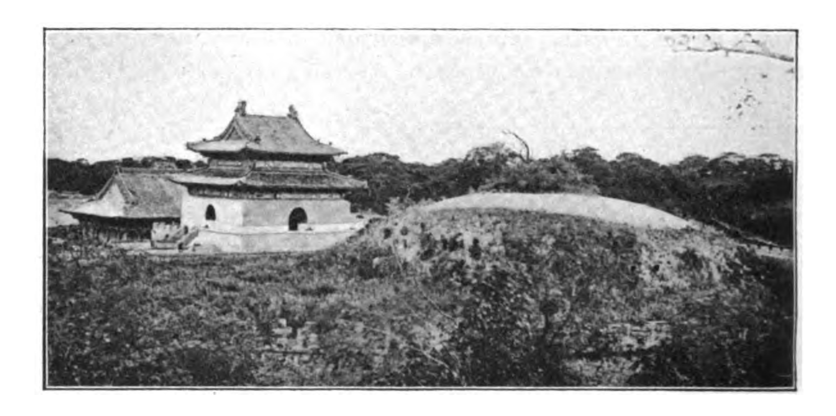


FIG. 32. — MOUKDEN.
(Le tumulus, la tour de l'Ame et le temple ancestral du Chao ling.)

ce mausolée le nom de Young ling (fig. 36 et 37). Ces quatre ancêtres de la dynastie régnante reposent sous quatre tumulis, Houng Tsou occupant le centre et King Tsou et Hien Tsou étant placés à sa gauche et à sa droite.

Quant à Chao Tsou, il semble que sa dépouille mortelle avait complètement disparu lors de la réédification du Young ling et que l'on inhuma à sa place ses habits funéraires.

Le deuxième empereur Tien Tsoung (1626-1643) avait sa résidence à Moukden ou Foung-tien-fou en chinois. En 1629, il inhuma son père Tien Ming à 10 milles chinois des murailles de cette ville vers le nord-est et y fit placer le corps de sa mère Hiao Tsze, qui était resté à Toung-king. Cette sépulture fut appelée le Fouh ling.

Enfin, quand Tien Tsoung mourut en 1643, il fut enseveli en

[1] De Groot, *op. cit.*, p. 1355.

1664, à 10 milles chinois au nord-ouest de Moukden, dans un tombeau que l'on appela Chao ling, et où vint reposer à son tour Hiao Twan, son épouse, qui mourut en 1651.

Nous donnons ici toute une série de vues [1] de ces deux derniers mausolées (fig. 16 à 37) et particulièrement du Chao ling.

Il serait des plus intéressant de savoir comment étaient disposées les sépultures des ancêtres de la dynastie régnante avant leur réfection; malheureusement on ne possède aucun indice à ce



FIG. 33. — MOUKDEN.
(Le tumulus du Chao ling.)

sujet. Leur reconstruction trahit une évidente imitation des sépultures de la dynastie des Ming, mais à une moindre échelle.

Le Young ling ne possèderait ni forteresse carrée, ni tour de l'Ame, ni avenue ornée de statues de pierre.

Le Fouh ling et le Chao ling sont situés au milieu de bois de cèdres et de pins, qui leur font un cadre magnifique.

L'approche en était défendue par des palissades que gardaient de nombreux postes de soldats.

La route de l'Esprit au Chao ling, tout au moins, ne contient pas

[1] Ces photographies nous ont été obligeamment communiquées par le ministère des Finances de Russie. Elles ont été prises lors de la construction du chemin de fer transmandchourien.

de statues représentant des officiers militaires ou des mandarins civils. Les statues d'animaux sont au nombre de douze, six de chaque côté, se répartissant comme suit : un lion, deux ki-lin assis, un cheval debout, un chameau assis et un éléphant debout.

La cour renfermant le temple des ancêtres est entourée de hautes murailles crénelées, flanquées de pavillons carrés aux quatre angles (pl. XL), couverts, comme tous les autres bâtiments, de tuiles jaunes.

Le tumulus a une circonférence d'environ 110 mètres et le mur crénelé qui l'entoure a une longueur de plus de 200 mètres.

L'entretien de ces monuments est surveillé par une commission de hauts fonctionnaires et les ordonnances impériales témoignent de nombreuses réfections et améliorations. Malheureusement ces ordonnances, au moins dans ces dernières années, ne furent pas toujours exécutées, car les rares personnes qui purent les visiter trouvèrent les tombeaux plutôt en mauvais état [1].

Il est vrai qu'aux débuts de la dynastie des Tsing, les empereurs firent de fréquentes visites aux tombes de leurs ancêtres pour y célébrer les rites du culte. C'est ainsi que, en 1671, 1682, 1698, Shoun chi les visita ; en 1722, il y délégua son fils.

Khien loung y vint en 1743, 1754, 1778, 1783 et, enfin, les ordonnances font mention, en 1805, de la visite de Kia king.

A défaut des empereurs, les sacrifices rituels étaient accomplis par des princes ou de hauts fonctionnaires.

A côté de ces sépultures impériales contenant les dépouilles mortelles des empereurs et des impératrices, il y a les tombes des concubines ; nous trouvons ainsi à côté du Fouh ling, à sa droite, le mausolée, très simple, d'une concubine de Tien ming, Shen-Khang, inhumée en 1644 ; à droite du Chaoling, celui d'une concubine de Tien Tsoung, nommée I Tsing ; sans nul doute, il doit y en avoir bien d'autres à proximité des tombeaux de Moukden.

B. *Sépultures chinoises*. A partir du moment où les souverains mandchous montèrent sur le trône impérial de Péking, ils eurent leurs sépultures en terre chinoise. Deux vastes cimetières contiennent les tombeaux des empereurs et impératrices de la dynastie des Tsing. L'un est situé à l'est de Péking et appelé, par

[1] James, *The long white Moontain*, p. 226 et suiv.

suite, Toung ling ou sépulture de l'est; l'autre, à égale distance de Péking, mais à l'ouest, porte le nom de sépulture occidentale ou Si ling.

Le cimetière de l'est fut commencé par Shoun chi, qui y fut inhumé en 1663 dans le Hiao ling; en 1729, Young ching, après avoir consulté les géomanciens, ne trouvant plus dans ce cime-



FIG. 34. — MOUKDEN.
(Portique devant l'entrée du Fouh ling.)

tière la disposition des montagnes et des eaux, la nature du terrain assez favorables, suivant le feng-choui, pour la prospérité de sa descendance, fit rechercher un endroit réalisant de meilleures conditions et fonda le cimetière de l'ouest, où il fut inhumé, en 1737, dans le Tai ling.

Voici la nomenclature des tombes qui se trouvent dans chacun des cimetières :

SÉPULTURES DE L'EST OU TOUNG LING.

NOMS DES MAUSOLÉES	NOMS DES EMPEREURS	NOMS DES IMPÉRATRICES
Chao-si ling.		Hiao Chwang (mère de Shoun chi)
Hiao ling.	Shoun chi (Shi Tsou [1]) 1644-1661 (1663 [2]).	Hiao Hien Hiao Khang.
Hiao-toung ling.		Hiao Hwoui.
King ling.	Khang hi (Shing Tsou) 1662-1722 (1723).	Hiao Ching Hiao Chao Hiao I Hiao Koung.
Yü ling.	Khien loung (Kao Tsoung) 1736-1795 (1799).	Hiao Hien Hiao I.
Ting ling.	Hien foung (Wen Tsoung) 1851-1861 (1865).	Hiao Teh.
Ting-toung ling.		Hiao Ching.
Hwoui ling.	Toung chi (Mou Tsoung) 1862-1875.	Hiao Cheh.

SÉPULTURES DE L'OUEST OU SI LING.

Tai ling.	Young ching (Shi Tsoung) 1723-1735 (1737).	Hiao King.
Tai-toung ling.		Hiao Shing.
Chang ling.	Kia khing (Jen Tsoung) 1796-1820 (1821).	Hiao Shouh.
Chang-si ling.		Hiao Hwo.
Mou ling.	Tao kwang (Siouen Tsoung) 1821-1850 (1852).	Hiao Mouh Hiao Shen Hiao Tsüen.
Mou-toung ling.		Hiao Tsing.

[1] Les noms entre parenthèses sont les noms de temple des empereurs.
[2] Les dates entre parenthèses indiquent l'année de l'inhumation.

La description des deux cimetières impériaux serait difficile à faire, car ils sont jalousement gardés contre toute intrusion et l'on ne pourrait songer, sans risquer sa vie, à pénétrer dans ces mystérieux parages. Des punitions sévères sont édictées contre les Chinois qui, sans autorisation et sans motif valable, essayeraient de franchir la zone interdite.

D'après les ordonnances relatives à leur construction ou à leur réfection, chaque mausolée dans le cimetière oriental possèderait

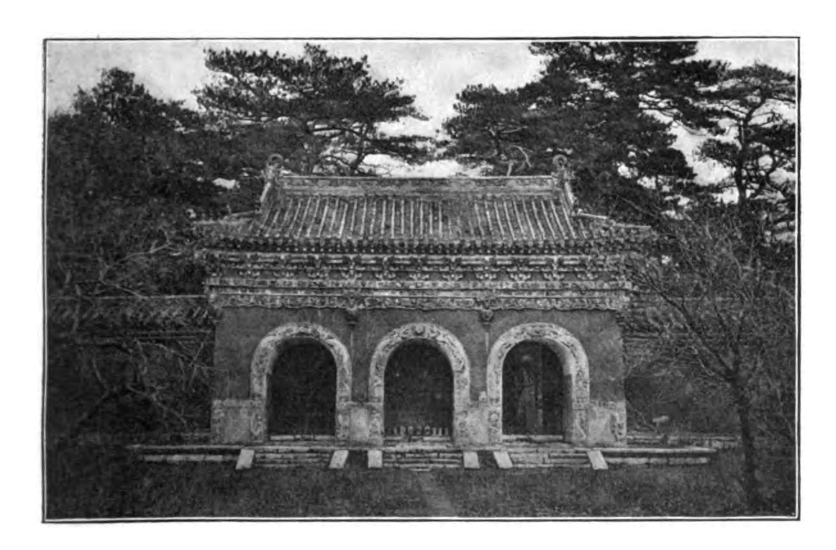


FIG. 35. — MOUKDEN.
(Porte d'entrée du Fouh ling.)

une route de l'Esprit particulière; la plus belle serait celle du Hiao ling, qui, dans un merveilleux cadre de verdure et de montagnes, serait bordée de chaque côté par dix-huit statues de marbre de mêmes dimensions que celles des sépultures des Ming : trois couples de mandarins civils, trois couples de mandarins militaires, deux couples d'unicornes, de lions, d'éléphants, de chevaux, de chameaux et de *swan-ni* [1], une couple de ces divers animaux

[1] Le *swan-ni,* dit un auteur chinois, ressemble à un tigre et dévore les tigres et les léopards ; par conséquent, ajoute un commentateur, c'est un lion ! Il est probable que le mot swan-ni n'est qu'un vocable exotique du lion ou peut-être le nom que cet animal portait dans le sud-ouest de la Chine, où il a dû exister.

accroupis, suivis d'une couple des mêmes animaux debout; le King ling, tombeau de Khang hi, n'aurait qu'une couple de mandarins civils, d'officiers militaires, de chevaux, d'éléphants et de lions debout ; enfin nous trouverions dans le Yü ling, tombeau de Khien loung, d'autres animaux : des chevaux, unicornes, éléphants, chameaux, swan-ni et lions debout.

Par contre, dans le cimetière occidental, les statues paraissent avoir beaucoup moins d'importance comme nombre et comme dimensions.

Dans les deux cimetières, l'area du plus ancien mausolée (le Hiao ling et le Tai ling) est entourée d'un mur d'un peu plus de 4 mètres de hauteur sur une longueur totale de près de 22 kilomètres pour le cimetière de l'est et de 15 kilomètres pour le cimetière de l'ouest.

Quelques Européens ont visité cependant l'une ou l'autre partie des Si ling ou des Toung ling, et l'on possède, au surplus, des ordonnances impériales très précises au sujet de l'édification de ces mausolées [1].

Suivant les « Règles à suivre pour la construction de chaque mausolée », la crypte ou chambre funéraire doit être en pierre et recouverte de terre jaune ; une « ville » ou rempart pour les précieuses reliques doit être construite à l'entour, elle sera précédée d'une « forteresse carrée » (terrasse portant la tour de l'Ame) couronnée d'une haute tour. Le nom du mausolée sera fixé à cette tour, à l'intérieur de laquelle sera placée une stèle portant gravé le nom de temple de l'empereur. Au pied de la tour de l'Ame se trouvera une table de sacrifice portant un brûle-parfums, deux chandeliers et deux vases à fleurs, en pierre. Devant cet autel se dressera une porte appuyée sur deux piliers de pierre, dont les linteaux seront de couleur rouge. Puis, viendra une triple porte, avec ornements émaillés, formant l'entrée du mausolée (et fermant la seconde cour qui précède le tombeau, ainsi que nous l'avons vu plus haut).

On parvient ensuite au « temple de la prospérité et des faveurs » ou temple ancestral. Il aura un double toit et compor-

[1] Pierre Loti, dans les Derniers jours de Péking, donne une description très évocatrice de ces tombeaux. Conf. *Proceedings of the Royal Geographical Society*, vol. v, p. 26. *Journal of the North-China Branch of the Royal Asiatic Society*, vol. XII, p. 5.



tera cinq compartiments formés par les piliers (cinq entre-colonnements) ; un tabernacle et une place de repos (pour les tablettes de l'Esprit) y seront placés au milieu, comme c'est l'usage pour un temple ancestral de la famille impériale. Les bâtiments à l'est et à l'ouest du temple ancestral auront également cinq compartiments et, à droite et à gauche, il y aura un fourneau pour brûler les objets du sacrifice. Enfin, toujours dans le même axe, il y aura une « porte de la prospérité et des faveurs », comprenant cinq divisions formées par les piliers et ayant trois passages. Un mur rouge entourera ces édifices formant ainsi une première cour.

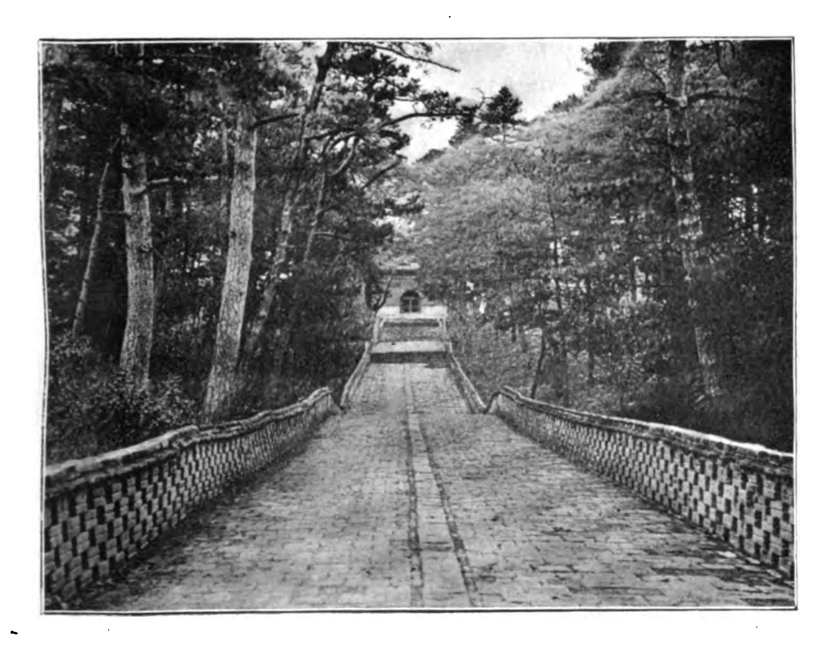


FIG. 36. — MOUKDEN.
(Allée dans le parc du Fouh ling.)

De chaque côté de la porte qui y donne accès, il doit y avoir des bâtiments pour le service du mausolée et pour la garde des troupes chargée d'en assurer la protection.

Laissant cette cour, on arrive à la route de l'Esprit, où, tout d'abord, on rencontre un pavillon abritant une stèle en pierre, portant gravés le nom posthume et le nom de temple de l'empereur défunt et, devant ce pavillon, un triple pont de pierre avec

une dalle annonçant aux arrivants qu'ils doivent abandonner leurs montures à cet endroit ; puis, aux abords, des pavillons pour l'abatteur des victimes du sacrifice, une cuisine, un magasin pour l'âme, un bâtiment avec puits.

Après avoir franchi le pont, on se trouve, exactement dans l'axe du mausolée, devant une porte appelée « dragon et phénix », avec une maison de garde de chaque côté.

Puis vient l'allée de statues, mandarins civils, officiers militaires, animaux divers et, enfin, deux colonnes d'entrée. Un simple pont de pierre est suivi d'un pavillon abritant la stèle où sont gravés les sages vertus et les exploits divins de l'empereur. Quatre colonnes « portant le firmament » accompagnent ce pavillon, deux devant et deux derrière.

Enfin, la sépulture se termine par une « Grande Porte Rouge » à trois entrées, précédée d'un portique décoratif en pierre avec, de chaque coté, une stèle ordonnant aux cavaliers de mettre pied à terre. Pareilles entrées décoratives doivent se trouver également à l'est et à l'ouest de l'enclos funéraire.

A gauche de la Grande Porte Rouge, il doit y avoir un hall, pour permettre aux empereurs venant accomplir les rites funéraires de revêtir leurs habits de cérémonie.

Le long de la route de l'Esprit, des arbres seront plantés de chaque coté, par rangées de dix, et distants l'un de l'autre de 2 chang (environ 7 mètres).

En dehors des murs entourant l'emplacement de la sépulture, des piliers rouges seront établis comme marque de clôture, défendant de labourer, de semer et de ramasser du bois de chauffage [1].

On le voit, nous avons suivi, d'après les ordonnances, la route inverse de celle que nous avons prise au début de cette étude. En comparant les dispositifs des tombeaux des souverains de la dynastie des Soung, de la dynastie des Ming à ceux des sépultures de la dynastie actuelle en Mandchourie et en Chine, on constate que les mêmes éléments essentiels s'y retrouvent avec une décoration tout à fait analogue. Les principales modifications portent surtout sur les proportions plus ou moins grandes des édifices, sur le nombre des statues et l'emplacement de quelques bâtiments accessoires.

[1] *Ta Tsing hwoui tien*, chap. 76, l. 2 et suiv. De Groot, *op. cit.*, p. 1307.

Les empereurs, sont en général, inhumés avec leur femme et leurs principales concubines dans le même mausolée.

Cependant la famille impériale considérant comme un manque de respect à la dépouille mortelle d'un empereur de laisser pénétrer dans la crypte où il repose une personne de dignité inférieure, les impératrices venant à décéder après la mort de leur époux sont inhumées dans des mausolées séparés. Ceux-ci ne

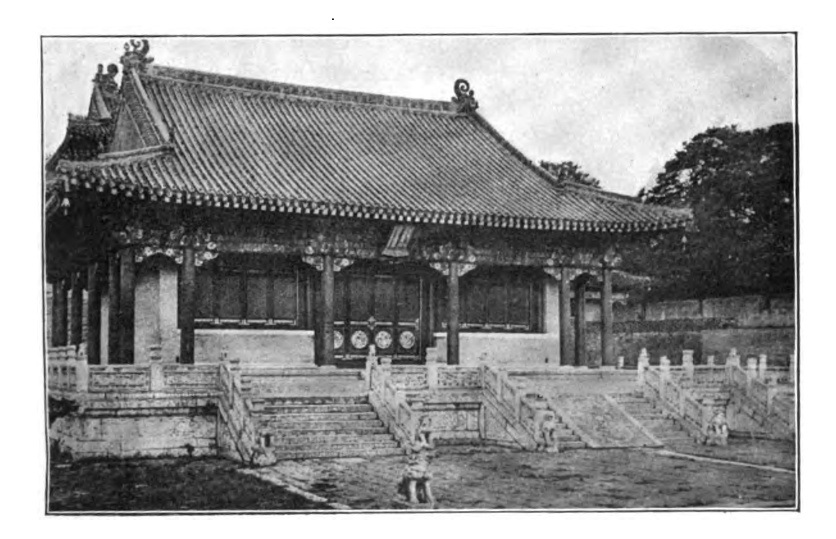


FIG. 37. — MOUKDEN.
(Le temple ancestral du Fouh ling.)

portent pas de nom spécial, mais leur situation est indiquée par l'adjonction de toung (est) ou si (ouest) au nom du mausolée impérial.

Ces sépultures sont construites dans leurs parties essentielles sur le modèle des tombeaux impériaux, mais à une échelle réduite. Dans les mausolées des concubines, les tuiles émaillées recouvrant les différents édifices au lieu d'être jaunes sont bleues, comme dans les tombeaux des princes de haut rang.

Les tombeaux impériaux sont administrés par une commission, dont font naturellement partie des princes de la Maison impériale.

La sécurité, la prospérité de la dynastie dépendant de leur bonne conservation, il fallait pourvoir à leur entretien et, comme la Chine est le paradis de la bureaucratie, une administration spéciale

fut créée dans ce but ; les réparations aux édifices, l'entretien des parcs, la plantation de nouveaux arbres doivent être l'objet de ses soins, et de nombreuses ordonnances règlent ses devoirs à ce sujet.

Pour protéger la région interdite contre toute intrusion et conserver le Feng-shoui à l'abri de toute malveillance, chaque cimetière est gardé par un détachement de troupes chinoises appartenant à l' « armée verte », nommée ainsi à cause de la couleur de ses étendarts.

De plus, chaque mausolée impérial est occupé par un poste de soldats mandchous appartenant au huit-bannières, qui en gardent les principaux passages. On peut évaluer approximativement à 1,300 hommes pour le cimetière de l'est et 800 hommes pour celui de l'ouest les forces militaires qui défendent l'accès des sépultures impériales.

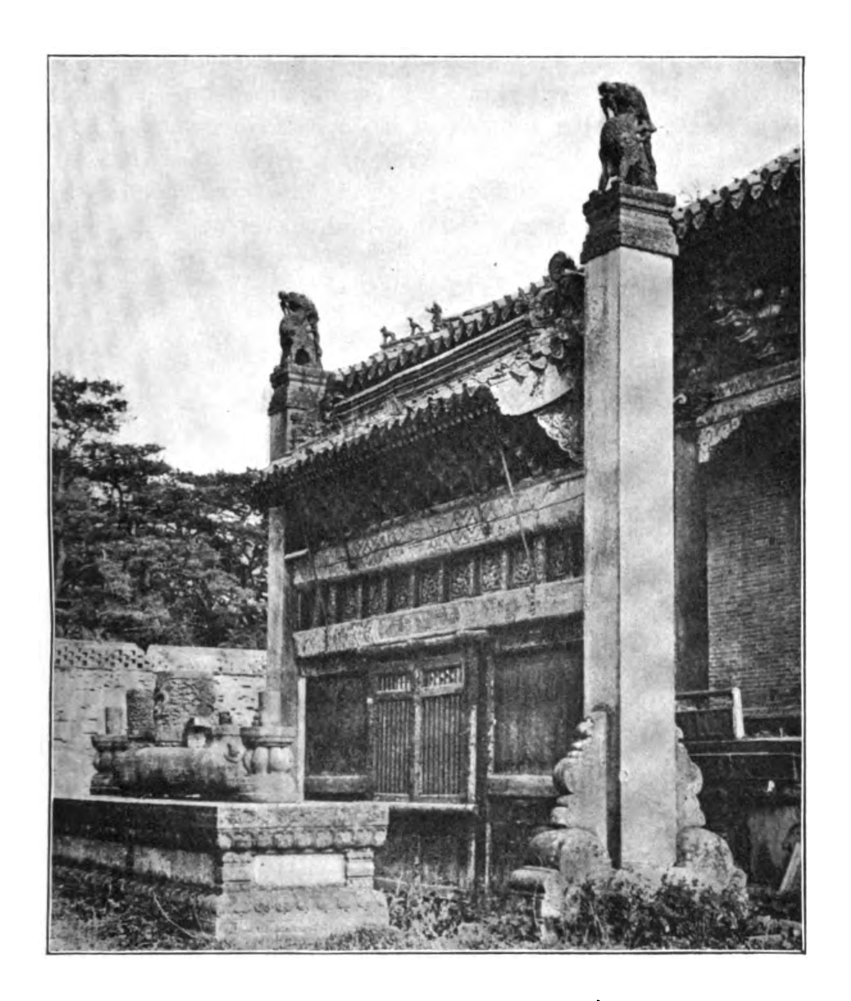
Ces troupes ont pour mission d'empêcher, dans la région interdite, de creuser le sol, d'établir des fours, de cultiver, de détériorer les arbres, toutes choses qui pourraient nuire au Dragon de la Terre.

Une étude approfondie de l'une ou de l'autre des sépultures impériales, avec plans et détails, serait des plus intéressante au point de vue de l'architecture funéraire chinoise, et n'a jamais été faite.

Telles qu'elles sont, avec leurs lacunes, nous espérons que ces quelques notes, complétées par les figures, donneront cependant une idée assez fidèle de la dernière demeure des Fils du Ciel, et si elles pouvaient éveiller chez l'un ou l'autre voyageur le désir de les compléter particulièrement par le levé du plan, par l'étude des détails architectoniques, par le relevé d'inscriptions, nous nous estimerions heureux d'avoir pu être utile au développement de l'archéologie extrême-orientale, si pleine d'intérêt.

Sans aucun doute, ce travail ne peut être considéré comme d'une exactitude rigoureuse; la difficulté de pénétrer dans les sépultures, dans des conditions qui en permettent une étude détaillée, doit forcément laisser certaines parties incomplètes, et les plans-croquis que nous donnons de quelques-unes d'entre elles ne sont exacts que dans leur ensemble ; mais leur correction serait aisée pour un voyageur averti.

Le temps presse plus ou moins : la guerre russo-japonaise a failli détruire les tombes de Moukden, si elle ne les a pas sérieu-



MOUKDEN. PORTIQUE ET AUTEL DE PIERRE DERRIÈRE LE TEMPLE ANCESTRAL DU FOUH LING.

sement endommagées ; les sépultures des Ming à Chang-ping se dégradent journellement et, seules, les sépultures de la dynastie régnante sont l'objet de quelque soin.

Mais, dans l'état actuel de fermentation de la Chine, l'aurore de temps nouveaux pourrait être marquée par des révolutions sanglantes, qui risqueraient fort d'anéantir ces glorieux débris d'une splendeur déchue. C'est donc pour attirer l'attention des nombreux voyageurs qui parcourent aujourd'hui l'Empire du Milieu que nous avons cru bon de publier cette modeste contribution à l'étude des sépultures impériales chinoises.

GISBERT COMBAZ.



TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES DYNASTIES CHINOISES.

Dynastie des Hia	2205 av. J.-C.
» des Chang	1783 » »
» des Cheou	1134 » »
» des Thsin	255 » »
» des Han	206 av. J.-C.-265 ap. J.-C.
» des Weï	220-264 ap. J.-C.
» des Ou	222-277 » »
» des Tsin	265-419 » »
» des Liang postérieurs	400-420 » »
» des Liou-Soung	420-479 » »
» des Tsi méridionaux	479-501 » »
» des Liang	502-556 » »
» des Tchin	557-587 » »
» des Weï septentrionaux	386-532 » »
» des Tsi septentrionaux	550-577 » »
» des Cheou septentrionaux	557-581 » »
» des Souï	581-618 » »
» des Thang	618-907 » »
» des Liang postérieurs	907-921 » »
» des Thang postérieurs	923-934 » »
» des Tsin postérieurs	936-944 » »
» des Cheou postérieurs	951-960 » »
» des Thang méridionaux	937-958 » »
» des Chou antérieurs	908-925 » »
» des Chou postérieurs	934-964 » »
» des Ou-yue	926-932 » »
» des Léao	916-1168 » »
» des Soung	960-1278 » »
» des Kin	1115-1234 » »
» des Youen	1260-1368 » »
» des Ming	1368-1643 » »
» des Tsing	1644 » »

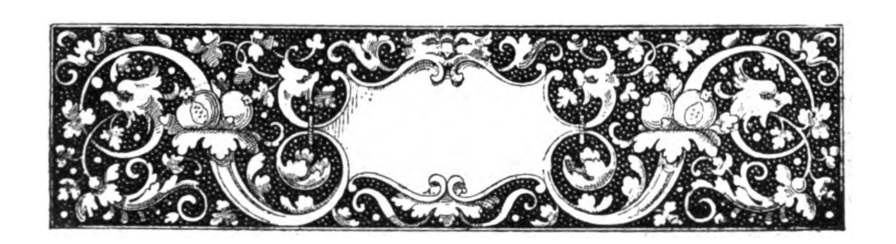
TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES EMPEREURS DE LA DYNASTIE DES MING.

Houng wou (Tai Tsou [1])	1368-1398 ap. J.-C.
Kien wen (Hwoui)	1399-1402
Young lo (Tai Tsoung, Ching Tsou)	1403-1424
Houng hi (Jen Tsoung)	1425
Siouen te (Siouen Tsoung)	1426-1435
Ching toung (Ying Tsoung)	1436-1449
ou King taï	1450-1456
ou Tien shoun	1457-1464
Ching hoa (Hien Tsoung)	1465-1487
Houng chi (Hiao Tsoung)	1488-1505
Ching te (Wou Tsoung)	1506-1521
Kia tsing (Shi Tsoung)	1522-1566
Loung king (Mou Tsoung)	1567-1572
Wan li (Shen Tsoung)	1573-1620
Tai chang (Kwang Tsoung)	1620
Tien ki (Hi Tsoung)	1621-1627
Choung ching (Chwang Lieh)	1628-1644

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES EMPEREURS DE LA DYNASTIE DE TSING.

Tien ming (Tai Tsou)	1616-1625
Tien tsoung (Tai Tsoung)	1626-1643
Shoun chi (Shi Tsou)	1644-1661
Khang hi (Shing Tsou)	1662-1722
Young ching (Shi Tsoung)	1723-1735
Khien loung (Kao Tsoung)	1736-1795
Kia khing (Jen Tsoung)	1796-1820
Tao kwang (Siouen Tsoung)	1821 1850
Hien foung (Wen Tsoung)	1851-1861
Toung chi (Mou Tsoung)	1862-1875

[1] Le nom entre parenthèses est le nom de temple donné aux empereurs après leur mort, le premier étant le titre qu'ils ont porté pendant leur règne.



L'ANCIEN BEFFROI

DE LA

VILLE DE BRUXELLES[1]



N accepte, comme une vérité établie, que le beffroi de la ville fut, de tout temps, la tour de l'église Saint-Nicolas. Henne et Wauters ont exposé cette idée dans leur *Histoire de Bruxelles*, et depuis on la perpétue, sans se soucier jamais d'examiner à la lueur des textes le bien fondé de cette assertion.

« En tête de la nef de l'église Saint-Nicolas, aujourd'hui sans apparence à l'extérieur, disent nos historiens bruxellois, se dessinait autrefois *la tour imposante qui servait de beffroi à la commune*... Si l'extrême pauvreté de nos chroniques locales nous refuse toute donnée sur la première construction de cet édifice, plusieurs circonstances nous permettent de lui assigner pour date les commencements du XIIIe siècle. Il est cité, *pour la première fois, dans un acte de 1289,* et les gravures qui le représentent, tel qu'il était *quatre siècles plus tard,* attestent son antiquité [2]. » Et plus loin : « Il est probable que la partie inférieure a, plus d'une fois,

1 Cette note résume un ensemble de considérations que nous avons fait valoir en séance du 4 février 1907.

2 *Histoire de Bruxelles,* t. III, p. 108. Suit alors la description du beffroi, d'après une gravure *de l'époque moderne*.

servi aux réunions du magistrat avant qu'il eût une maison d'échevins [1] », ce qui nous reporte également à une époque antérieure à l'année 1300, puisque ce fut en 1300-1301 que les échevins achetèrent une maison dite *de Meerte* pour y tenir leurs réunions [2]. D'ailleurs, en d'autres endroits de leur ouvrage, ils se servent régulièrement du mot *beffroi* à chaque fois qu'il s'agit de désigner la tour de Saint-Nicolas. Celle-ci s'effondre-t-elle à la suite d'un ouragan, en 1367, ils diront : « Un violent ouragan... renversa, le 13 décembre 1367, une partie du *beffroi*... » Est-elle affectée comme poste de guet, ils diront encore : « Il y avait constamment une vigie au sommet du *beffroi*... [3] » En parlant de l'usage public que le magistrat faisait de cette tour, ils supposent que « sans doute on y conserva les machines de guerre, le sceau et les autres objets de valeur appartenant à la commune. *Au XVe siècle,* une partie des archives s'y trouvaient *encore* dans une chambre qu'on appelait la Trésorerie... [4] » Ce dernier membre de phrase implique une continuation d'affectation du beffroi comme dépôt d'archives, point à retenir momentanément, car nous serons amené à parler de l'époque à laquelle, selon nous, nos archives déménagèrent pour la première fois vers Saint-Nicolas.

Ainsi parlent Henne et Wauters.

Cédons maintenant la parole aux trésoriers de la ville, qui rédigèrent, au mois d'octobre 1405, le compte mensuel des recettes et des dépenses communales.

Ce compte, qui est écrit sur un rouleau de parchemin d'une longueur de 1m33 et d'une largeur de 0m296 commence par ces mots : *Dit es de rekeninghe Willem Cassarts gheheten Plaetman ende Gielys t Swerts, rintmeesteren der stad van Bruesele, van der maent van october int jaer Ons Heren XIIIIe ende vive.* — « Ceci est le compte de Guillaume Cassart dit Plaetman et de Gilles t Swerts, trésoriers de la ville de Bruxelles, du mois d'octobre de l'année de N.-S. 1405 [5]. »

Ce précieux rouleau comporte deux grandes divisions : d'une

[1] *Histoire de Bruxelles,* t. III, p. 109.
[2] *Ibid* , t. I, p. 80 et t. III, p. 37 in-fine.
[3] *Ibid.,* t. III, p. 110. *Cf.* aussi, t. III, p. 114.
[4] *Ibid.,* t. III, p. 109.
[5] Ce compte sera publié dans le *Cartulaire de la Grand'Place,* parmi les documents relatifs à l'Hôtel de Ville.

part, les trésoriers renseignent les recettes du mois s'élevant à 412 livres 2 1/2 deniers gros vieux; de l'autre, ils inscrivent les dépenses du même mois s'élevant à 271 livres 6 sous 1 1/2 denier gros vieux.

Le poste principal, qui figure au chapitre des dépenses, et précisément celui qui nous intéresse ici, a trait à la construction de l'Hôtel de Ville, dont la première pierre avait été posée en 1401. Ce poste est rubriqué : *Van alderande coste ane der stadhuus.* — « De toutes sortes de dépenses pour l'Hôtel de Ville ». Or, sous cette rubrique, nous relevons différents passages qui nous signalent le beffroi. Tout d'abord, à propos de bois de construction livrés par Jean Haermans, il est dit que ces bois ont servi à couvrir le toit derrière le beffroi, et n'oublions pas que les trésoriers s'occupent des livraisons faites pour l'Hôtel de Ville, et non pour d'autres constructions : *Item, Jan Haermans van 4 draden berderen van 8 voeten ende 1 draet van 7 voeten, ende 4 1/2 voet berderen van 9 voeten ghelevert,* TDAC ACHTER DBEELFROOT, *mede te deckene, 28 s. 4 d. g. vleems, valent 5 s. 7 1/2 d. g.*

Plus loin, les trésoriers réunissent sous un même *item* de multiples fournitures faites pour la chambre des pacificateurs, pour la salle, pour la chambre des clercs, etc. Dans ce poste, que voici, le beffroi est cité à deux reprises :

Item, Art der Voesteren, daer hi mede betaelt es van sinen stene te makene, ende te leverne tghehouwen werc na bescreven : van 15 voeten hoeghden aen een malie achter thuus, elken voet 2 cronen ; 23 voeten 1 vier. hoeghden ANE DBEELFROOT, *den voet 9 cronen ; 3 vier. van 3 overladinghen in die hoeghde ende noch 5 overladingen* IN DIE SIDEN VAN DEN BEELFROTE ; *ende van 2 boghen in 2 vensteren, 100 cronen ; van 126 1/2 voet ghecast lijsten te 4 pl. ; van 110 voeten vensterpilen metten strecboghen ane der peismakercamere, den voet 30 pl. ; van 30 voeten rabats aen 1 portgat ten inde beneden, te 36 pl. ; van 13 1/2 voet samaranden, te 4 pl. ; ende 4 cleine reprisen, 2 gulden holl. ane tselve portgat ;...* (on énumère encore) : *Venster rabat gheberduert... schouden... selien met reprisen, beelsteden ende tabernaculen opt sale,... vensterpilen ter plaetsen wert... strecbogen... balcnote... dorpele...*

tabernaculen van der stad stene, te stane opt zale vore der clerken cameren... [1].

Pour tous les travaux, énumérés sous ce vaste *item,* il fut payé 9 livres 16 sous 7 deniers gros.

Ce n'est pas tout. Plus loin, toujours sous la rubrique : *Travaux de l'Hôtel de Ville,* les trésoriers inscrivent une somme de 2 sous 7 deniers gros payée à Henri Breynart pour avoir doré la girouette et la boule de la tourelle, en face de *l'Étoile,* et pour avoir nettoyé cinq fois les statues, qui se trouvent devant le beffroi.

Item, Heinrec Breynart van der vanen ende appele, die steet opt torreken, jeghen (de) Sterre, te vergaldene, ende van vijf werven DE BEELDEN VOERE DBEELFROET *scone te makene, 13 s. g. vleems, valent 2 s. 7 d. g.* [2].

Tout ce long poste, qui débutait par les mots : *Van alderande coste ane der stadhuus,* se termine par ces mots, qui rappellent une fois de plus la destination des travaux effectués et des fournitures faites : *Somme van deser partien ane der stadhuus betaelt, es 39 lb. 3 s. 11 1/2 d. g.* — « La somme de ces parties payées pour l'Hôtel de Ville est de 39 livres 3 sous 11 1/2 deniers gros. »

De ces différentes citations il ressort à toute évidence qu'en 1405, la ville de Bruxelles possédait un beffroi et que *ce beffroi faisait corps ou était attenant à l'Hôtel de Ville,* dont les travaux étaient en voie d'achèvement [3].

Il suffit, en effet, de consulter sans parti pris les textes allégués pour s'apercevoir que les trésoriers de 1405 ne font nullement allusion à un beffroi, qui aurait pu se trouver de l'autre côté de la

[1] Nous avons vainement recherché le sens de ces deux expressions techniques : *hoeghde* et *overlading. Hoeghde, hooghde, hoogte* — expression rapportée dans Verwys et Verdam — signifie *hauteur,* mais ce sens ne semble pas s'appliquer ici. *Overlading* signifierait *surcharge,* mais de nouveau quelle surcharge ? Nous l'ignorons. Peut-être s'agit-il ici de gîtes.

[2] Rapprochons de ce texte, qui signale la présence de statues, le texte relatif au beffroi de Gand, où on parle également d'*hommes* se trouvant devant le beffroi (Comptes de la ville de Gand). On sait qu'une de ces statues est conservée dans le Musée lapidaire de Saint-Bavon à Gand.

[3] Le texte cité plus haut, page 465, relatif aux bois qui ont servi à couvrir *le toit derrière le beffroi,* implique, à notre idée, que l'aile orientale de l'Hôtel de Ville s'avançait jusque derrière le beffroi, exactement comme aujourd'hui encore le toit de cet édifice passe derrière la tour, du côté de l'intérieur de la cour.

Grand'Place. L'économie tout entière de leur compte, clair et net dans toutes ses parties, s'élève contre une semblable interprétation.

D'autre part, le même compte nous présente le beffroi comme un bâtiment achevé, dont les statues ont exigé déjà plusieurs nettoyages, et dans les parois duquel on vient appuyer des pièces de construction.

D'autre part encore, le même compte de 1405 parle du guet fait sur *la tour de Saint-Nicolas*, ainsi que sur la tour de la Chapelle : *Item de 2 wechteren op Sint Claes torre ende 1 ter Cappellen*. Or, il est certain que si la tour de Saint-Nicolas était le beffroi, dont les trésoriers ont parlé dans leur poste des frais de construction de l'Hôtel de Ville, ils ne se seraient pas exprimés de la sorte. On voit par là une fois de plus que *beffroi* et *tour de Saint-Nicolas* sont deux édifices parfaitement distincts.

A notre avis, ce beffroi, si clairement signalé dans le compte de 1405, pourrait bien être une tour existante déjà, lors de la construction de l'Hôtel de Ville, et modifiée à la suite des travaux nouvelle ment entrepris. Mais, qu'elle soit antérieure à 1401, date de l'édification de l'aile orientale de l'Hôtel de Ville ou qu'elle ait été bâtie entre 1401 et 1405, nous croyons qu'elle s'élevait à l'emplacement actuel de la tour de notre Hôtel de Ville. La présence d'une tour ancienne, dont on aura conservé les substructions et la porte, explique du reste, à notre avis, pourquoi la porte de l'Hôtel de Ville n'est pas dans l'axe de la tour.



L'examen du compte de 1405, mentionnant expressément le beffroi, nous a fourni une conclusion inconciliable avec l'opinion de Henne et Wauters. Ceux-ci affirment que, depuis le XIIIe siècle, le beffroi de la ville était la tour de Saint-Nicolas. Comment ont-ils donc pu soutenir une telle opinion? On peut certes attendre d'eux qu'ils n'ont pas agi à la légère mais qu'ils ont consulté les documents du temps. D'ailleurs, au bas des pages où ils retracent l'historique du beffroi, ne consignent-ils pas des notes de renvoi ?

Oui, et plusieurs. Il nous reste donc à mettre leurs textes à l'épreuve, et à voir si réellement il y est question d'un beffroi.

Tout en constatant que la pauvreté extrême des chroniques locales refuse toute donnée sur la première construction du beffroi, nos historiens croient néanmoins pouvoir reporter la création de cet édifice au commencement du XIII[e] siècle, par suite de certaines circonstances que, malheureusement, ils ne nous indiquent point. Le premier texte positif qu'ils allèguent est de 1289 : « Le beffroi est cité pour la première fois dans un acte de 1289 », affirment-ils. Or, nous interrogeons vainement cet acte [1]. Il y est tout simplement question d'une tour d'église, ce qui n'a rien de surprenant : *In ecclesia Sancti Nicholaï sub turri.*

Quelques lignes plus haut que la phrase, où ils rapportent ce premier texte positif, Henne et Wauters, après avoir dit que d'épaisses ténèbres entourent l'origine du monument, conjecturent qu'à Bruxelles, comme à Gand, les châtelains se chargèrent de sa construction. Ils ajoutent en même temps que, dans la suite, le châtelain céda à la Ville son droit de faire sonner la cloche, moyennant une redevance indiquée, et qu'anciennement les porteurs de charbons sonnaient la cloche. A première vue, ces phrases enchevêtrées les unes dans les autres semblent couvrir quelque preuve ancienne tirée de documents, où il serait fait mention d'un beffroi. Eh bien, non. Le document signalant la redevance dûe au châtelain, à chaque fois qu'on sonnait la cloche d'alarme, est du XVI[e] siècle, et il n'y est nulle part question de beffroi. Quant au privilège des porteurs de charbons de sonner la cloche, il est indiqué dans une ajoute faite à ce texte du XVI[e] siècle, et en tout cas l'indication seule des porteurs de charbons prouve déjà que ce privilège ne peut être ancien [2].

Continuons notre dissection de l'historique du beffroi tel que Henne et Wauters l'établissent.

Ils expliquent :

1° Que « sans doute on y conserva (au beffroi), les machines de guerre, le sceau et les autres objets de valeur appartenant à la commune ». Sans indication de source ;

[1] *Histoire de Bruxelles.* Tome III, p. 109, note 1.
[2] *Perquementboeck mette taetsen*, fol. 220 v°, Archives de la Ville

2° Qu'au XV[e] siècle, les archives y étaient encore conservées. Avec renvoi au *Luyster van Brabant,* 2[e] partie, p. 109 ;

3° Que, d'après d'anciens documents, il y a plusieurs cloches au beffroi. Sans renvoi ;

4° Qu'il y avait constamment une vigie au sommet du beffroi. Sans renvoi ;

5° Qu'un ouragan renversa le beffroi le 13 décembre 1367. Avec renvoi à des chroniques locales, notamment à celle de Foppens, et à une chronique du XV[e] siècle vaguement indiquée ;

6° Enfin, un texte du 1[er] juillet **1533,** où il s'agit d'un accord entre la Ville et l'église de Saint-Nicolas, au sujet de frais de construction du beffroi, texte renseigné au bas de la page 110 et indiquant, cette fois-ci en termes exprès, l'édifice qui nous occupe : *D' Beelfroit staende aen de voirseyde kercke van Sinter Claes der voirseyde stadt alleene toebehoirende*, avec renvoi au *Perquementboeck*, sans indication de folio.

L'examen attentif des différents numéros, sous lesquels nous venons de ramener l'historique du beffroi, montrera une fois de plus que, dans les numéros 1 à 5 inclusivement, il n'est pas question du beffroi mais de la tour de l'église Saint-Nicolas. Le n° 1 émet une hypothèse, discutable à notre sens, attendu qu'au XV[e] siècle les machines de guerre étaient encore conservées dans des locaux spéciaux attenants à l'Hôtel de Ville [1]. Le n° 2 renvoie au *Luyster*. Là nous trouvons deux ordonnances relatives au partage des clefs des coffres d'archives, placés à Sainte-Gudule et à Saint-Nicolas. L'une est de 1439, l'autre est dite avoir été faite peu de temps après. Si nous parcourons ces ordonnances, et si nous y joignons plusieurs autres que nous avons recherchées, et qui sont aussi du XV[e] siècle, nous y lisons que les privilèges de la Ville sont conservés en partie « dans le coffre qui se trouve au-dessus de la trésorerie à Saint-Nicolas » *(comme staende boven der tresorie in der*

[1] *Perquementboeck mette taetsen.* fol. 25 v° (lisez 125[v°]). Il y est question d'engins conservés *int waghenhuys onder der stadt halle — int tymmerhuys — in de cleyne buscamer — in de groote buscamer*. Le magasin d'artillerie — *Artillcriehuys* — dont il est question dans la suite, fait toujours partie de l'Hôtel de Ville.

kercken van Senter Claes daerinne oic de privilegien van der stad liggen). Il n'y est même pas question d'une conservation faite dans la tour, mais dans une chambre au-dessus de la trésorerie, et nous nous demandons s'il est bien permis d'inférer de ce texte seul que la trésorerie de l'église était installée à la tour. Ce qui semble interdire ce commentaire, c'est qu'à l'église de Sainte-Gudule nous trouvons également un coffre aux privilèges placé à la trésorerie, mais on ajoute qu'un autre se trouve à la tour *(in den torre).* On oppose *trésorerie* à *tour,* comme étant deux endroits distincts. Pour Saint-Nicolas, où il n'est question que de trésorerie, contentons-nous donc de dire que, suivant les textes — dont le plus ancien est une ordonnance de 1439 — relatifs au partage des clefs des dépôts d'archives, il est dit qu'une partie des privilèges de la ville sont conservés dans un coffre placé au-dessus de la trésorerie de l'église de Saint-Nicolas, sans plus. — Le n° 3 traite des cloches suspendues dans la tour de Saint-Nicolas. Henne et Wauters n'indiquent pas leur source, mais, vu la nature des cloches énumérées, il s'agit des règlements faits pour les sonneurs dans le courant du XVe siècle et transcrits dans différents cartulaires de la ville. Dans ces règlements, il est question surtout des cloches de Sainte-Gudule et de Saint-Nicolas, mais aucune indication, relative à une cloche pendue dans un beffroi, n'y est faite. — Le n° 4 rappelle le guet fait au haut du beffroi. La source n'est pas renseignée, mais il ne peut s'agir, ici encore, que des nombreux textes du XVe siècle, relatifs aux obligations qui incombent aux veilleurs installés dans l'Hôtel de Ville, à la tour de Saint-Nicolas et à la tour de l'église de la Chapelle. Le précieux compte de 1405 corrobore, du reste, ces textes, et renseigne que les deux veilleurs de Saint-Nicolas et de la Chapelle touchèrent 3 sous 3 den. gros : *Item, 2 wechteren op Sint Claes torre ende 1 ter Cappellen van derselver maent (october) 16 s. 4 d. g. vleems, valent 3 s. 3 d. g.* Dans aucun des textes que nous avons recherchés, il n'est question de beffroi, mais toujours de tour. Voici, par exemple, la formule du serment à prêter par le veilleur : *Ic gelove, sekere ende swere dat ic... d'officie van den wakene* OP SINTER CLAES TORRE *ende* TER CAPPELLEN OP TEN TORRE, *alsoe dat behoert, stentichlic doen sal, ende dat ic alle avonde voer dachterste clocke* OP DEN TORRE *in myn wake syn sal ende met*

mynen gesellen den nacht aldair pipen ende trompen zal [1]. — Le n° 5 rapporte la catastrophe de 1367. Foppens, dans sa *Chronique abrégée de la Ville de Bruxelles,* dit, en effet, que la tour de Saint-Nicolas s'effondra, mais non pas le beffroi [2]. — Quant au texte du n° 6, il contient effectivement la désignation *beffroi,* et nous aurons à nous occuper expressément de cet acte.

Que s'est-il donc passé dans l'esprit de Henne et Wauters ?

Constatant que le mot *beffroi* est appliqué dans les temps modernes à la tour de Saint-Nicolas, ils en ont inféré qu'il en était ainsi au moyen âge, et, à chaque fois qu'ils ont rencontré le mot *tour,* ils l'ont remplacé par *beffroi.* A leurs yeux, cette tour était bien le beffroi, et cette conviction une fois acquise, ils n'ont plus songé un seul instant à devoir la contrôler. Cependant, entre les trésoriers de 1405 et Henne et Wauters, entre le compte de 1405, qui mentionne expressément le beffroi, et les documents allégués par Henne et Wauters où il n'est pas question de beffroi, il n'y a pas à hésiter. Jusque dans le courant du XV[e] siècle, beffroi et tour de Saint-Nicolas étaient bien deux édifices distincts.

La première mention du mot *beffroi,* appliqué à la tour de Saint-Nicolas, semble ne pas remonter au delà de la première moitié du XVI[e] siècle, et peut-être bien cette convention du 8 juillet 1533 (et non pas du 1[er] juillet) inaugure-t-elle une situation nouvelle. Toutefois, nous croyons que le beffroi fut désaffecté comme tel, vers 1440, pour permettre la construction de la tour actuelle de l'Hôtel de Ville et l'aile occidentale de cet édifice [3]. Ce fut vraisemblablement aussi à cette époque qu'on transporta

[1] *Perquementboeck mette taetsen,* fol. 32 v°. Archives de la Ville Pour l'office d'horloger à Saint-Nicolas, à Sainte-Gudule, à Saint-Jean, à Coudenberg, à la Chapelle, il est dit aussi : *d'officie van der orloge, van der ureclocken op Sinter Claes torre. Ibid.,* fol. 31 initio. — Voir aussi fol. 58 v°, règlement pour les sonneurs de cloches, etc., etc. Partout il est dit *tour,* jamais *beffroi.*

[2] Archives de la Ville, manuscrit n° 21. Nous avons vainement recherché la *Chronique du XV[e] siècle* signalée par Henne et Wauters comme se trouvant aux Archives du royaume. Comme différentes autres chroniques locales parlent toutes de *tour,* il est certain que nos historiens auront paraphrasé une fois de plus *tour* en *beffroi.* Ils disent aussi que Foppens renseigne le placement, en 1381, de la cloche des travailleurs dans le beffroi (lisez tour) restauré (t. III, p. 110, note 3) mais nous n'avons pas découvert cette mention dans la chronique indiquée.

[3] Nous exposerons nos raisons dans un article spécial : *Pourquoi la porte de l'Hôtel de ville n'est pas dans l'axe de la tour.*



une partie des archives à l'église de Saint-Nicolas, au-dessus de la trésorerie. Aussi, l'ordonnance de la conservation des clefs est précisément de 1439.

En 1533 se place cette importante convention entre la Ville et l'église de Saint-Nicolas, où le mot *beffroi* est expressément employé. Rapportons-la intégralement, puisque nous avons à la discuter [1].

Op ten achsten dach der maent van Julio int jaer ons Heeren duijsent vijfhondert ende driendertich, hebben de borchgermeesteren, scepenen, rentmeesteren ende raidt der stadt van Bruessel, in den name derselver stadt ter eenre, ende Joes Van den Hecke, Laureys Beydaels ende Victor Ofhuijs, vervaende hierinne Anthonijsen Van der Hagen, hueren medebruedere, kerckmeesteren der kercken van Sinter Claes in Bruessel, in den name derselver kercken ter andere sijden, ende hebben, in den name ende van wegen als boven, eendrachtelijck gesloten, overdragen ende geordineert dat men DBEELFROIT STAENDE AEN DE VOIRS. KERCKE VAN SINTER CLAES DER VOIRS. STADT ALLEENE TOEBEHOIRENDE, gelijckelijck metter berrender keersen BESTADEN SAL TE MAKENNE op te ordinancie ende condicien alreede daerop gemaect, ende den cost daertoe behorende selen de voirs. stadt ende kercke betalen half ende half; ende soe verre opt voirgenoempde beelfroit eenige scade gebuerde ter saken

Le huitième jour du mois de juillet de l'an de N.-S. 1533, les bourgmestres, échevins, trésoriers et conseil de la Ville de Bruxelles, au nom de la dite Ville, d'une part, et Josse Van den Hecke, Laureijs Beydaels et Victor Ofhuys, remplaçant Antoine Van der Hagen, leur confrère, maîtres d'église de l'église de Saint-Nicolas à Bruxelles, au nom de ladite église, d'autre part, ont, au nom comme dit est ci-dessus, conjointement décidé, arrêté et ordonné qu'on mettra en adjudication, de commun accord, à l'extinction des feux, les travaux du beffroi se trouvant à ladite église de Saint-Nicolas, appartenant exclusivement à la Ville, aux ordonnance et conditions déjà faites là dessus ; que la Ville et l'église paieront par moitié les frais résultant de là ; que pour autant qu'il survient au susdit beffroi quelque dégât du chef des cloches de ladite Ville ou des cloches de l'église, qui y sont suspendues, et qu'on y suspendra encore, et qu'à l'occasion de ce dégât on serait obligé de faire quelque gros ouvrage, maçonnerie

[1] Le texte se trouve dans le *Perquementboeck mette taetsen*, fol. 221. Archives de la Ville.

van den clocken der voirg. stadt oft van den clocken der kercken toebehoirende, die daer inne hangende zijn ende die men daerinne noch hangen sal, ende dat men ten ocsuijne van derselver scaden moeste maken eenige grove, metselrie oft tijmmeringe oft oick eenige reparatie doen, soe selen de voirs. stadt ende kercke tselve grofwerck oft reparatie gelijckelijck doen maken, ende die betalen half ende half als boven, ende dorlogie, met gene des daer aen cleeft, sal alsnu oick gemaect wordden, alsoe dat behoort, ten gelijcken coste, des sal de voirgenoempde stadt tvoirs. orlogie daernae moeten houden van reparatien thuerer cost alleene, sonder cost oft last der voirs. kercken.

Aldus gedaen ende gesloten, overdragen ende geordineert, ten daige ende jaere als boven. Geteekent H. Moeyensoen.

ou charpente ou aussi quelque réparation, lesdites Ville et église feront faire, de commun accord, ledit gros ouvrage ou ladite réparation et les paieront par moitié comme ci-dessus ; et que l'horloge avec ce qui y tient, sera faite maintenant aussi à frais communs, mais que dans la suite ladite Ville devra supporter seule les frais de réparation de cette horloge, sans frais ou charge pour ladite église.

Ainsi fait et décidé, arrêté et ordonné aux jour et an comme ci-dessus. Signé H. Moeyensoen.

Cette convention comprend trois parties :

1° L'adjudication à frais communs des travaux du beffroi suivant un devis dressé au préalable ;

2° La clause que tous dégâts éventuellement occasionnés par les cloches de la Ville ou par celles de l'église seraient également supportés, à l'avenir, à frais communs ;

Enfin, 3° la construction, toujours à frais communs, d'une horloge, dont, cependant, l'entretien incombera à la Ville seule.

La phrase, dans laquelle on décide la mise en adjudication des travaux du beffroi, est ambiguë dans son énoncé. D'une part, elle implique que le beffroi existait déjà — *dbeelfroit staende aen de kercke van Sinter Claes* — d'autre part, elle dit que le beffroi est à faire : *dat men dbeelfroit... bestaden sal te makenne.* Peut-être

s'agit-il d'une reconstruction ou de grosses réparations, à moins qu'il ne s'agisse tout simplement d'une construction nouvelle sur des bases existantes.

La clause relative aux cloches semble impliquer que ces objets ont été momentanément enlevés de la tour et qu'on les y replacera.

Quant à l'horloge, le texte est clair : l'horloge est à construire : *dorlogie... sal alsnu oick gemaect wordden ten gelycken coste.*



La qualification *beffroi*, adaptée à la tour de Saint-Nicolas, semble tout à fait exceptionnelle. Nous avons compulsé de nombreux documents, et partout on désigne l'édifice sous le nom de *tour de Saint-Nicolas* [1]. Encore en 1714, quand la tour, reconstruite après le bombardement, s'effondre, pour ne plus jamais être rebâtie dans la suite, les chroniqueurs consignent cet événement en employant exactement la même expression que celle qui fut employée lors de la catastrophe de 1367. Ils parlent de tour et non de beffroi.

Ce fait s'explique, si l'on songe que cette dernière expression fut mise en avant à une époque où déjà le beffroi communal avait perdu sa signification première. Appliquée à un édifice qui, pendant des siècles, avait été simplement une tour d'église, elle resta sans consécration historique et, partant, l'antique beffroi, remplacé par la tour Saint-Michel, s'effaça du souvenir. Sans le compte de 1405, qui jette sur son existence une si vive lumière, il serait peut-être resté à jamais insoupçonné.

Henne et Wauters ont connu le précieux rouleau, mais ils ne s'en sont pas énormément préoccupés. Ils lui consacrent quelques lignes et paraphrasent cette fois le mot *beffroi*, qui s'y rencontre, par celui de *tour*. Il s'agit, dans leur idée, de la tour actuelle de

[1] A part la mention de 1533, une fois encore nous avons trouvé le mot *beffroi* dans un acte de 1665 : « *In den eersten sal die oude stagie alwaer tegenwoordich het beijaerdershuysken staet, oft gestaen heeft, affgebroken worden, met het oudt belfroid.* » Archives de la Ville. Reg. de la Trésorerie, n° 1299, fol. 196. En l'an VIII on parle encore de cloche du *beffroi*, ce qui prouve une fois de plus combien ce mot est détourné de son sens primitif.

l'Hôtel de Ville. Ils la supposent en cours de construction [1]. Comme nulle part, dans leur ouvrage, ils ne mettent à profit les éléments pourtant intéressants de ce compte, nous supposons qu'ils ne l'auront connu qu'après l'achèvement de leur texte. Ne l'ayant pas soumis à un examen rigoureux, ils n'auront pas remarqué qu'il était en contradiction avec cette idée préconçue que le beffroi était, à cette époque, la tour de Saint-Nicolas.



En résumé, il ressort à toute évidence du compte, rédigé en 1405 par les trésoriers de la Ville, que le beffroi était, à ce moment là, une tour faisant corps avec l'Hôtel de Ville ou, tout au moins, attenante à l'édifice. Nous estimons que cette tour fut désaffectée, en tant que beffroi, vers 1440, lorsqu'il fut question de bâtir l'aile occidentale de notre palais communal et de donner à l'ensemble du monument une tour proportionnée à son étendue.

G. DES MAREZ.

[1] Tome III, p. 38.





RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES RECHERCHES ET LES FOUILLES

EXÉCUTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'EXERCICE DE 1906.



LES travaux effectués durant l'exercice de 1906 en matière de recherches sur le terrain et de fouilles peuvent se résumer comme suit :

Examen de monuments à Wytschaete, à Elsendamme, à Bonnert et à Athus ; recherches à Blaton, à Pael, à Buggenhout, à Dion-le-Mont, à Tilly, à Bonlez, à Chapelle-Saint-Lambert, à Chaumont, à Grez, à Tombeek, à Ways et à Ottignies; fouilles à Damme, à Laeken, à Hamme-Mille et à Merchtem.

EXAMEN D'UN OUVRAGE EN TERRE A WYTSCHAETE (FLANDRE OCCIDENTALE).

Ce curieux ouvrage est situé en pleine campagne, à 1050 mètres au nord-est de l'église de Wytschaete, à l'entrée d'un petit bois de sapins, au lieu dit *Oosttaverne*. C'est un terre-plein de forme parfaitement circulaire, mesurant environ 75 mètres de diamètre et entouré d'un fossé rempli d'eau. Il est planté d'arbres fruitiers

et sert de verger à une petite ferme qui se trouve tout à côté. Le terre-plein central semble être un tant soit peu plus élevé que le sol environnant.

Il s'agit ici d'un ouvrage présentant certaine analogie avec le *Vageruet* de Saint-Léonard [1] et avec celui de Wichelen [2] et ne paraissant pas devoir remonter au delà du moyen âge.

EXAMEN D'UN OUVRAGE EN TERRE A ELSENDAMME
(Oostvleteren) (Flandre occidentale).

Cet ouvrage est en tout semblable à celui de Wytschaete. Il est situé à 350 mètres au nord-ouest du hameau d'Elsendamme (Oostvleteren) dans une prairie, tout à côté d'une ferme, contre la route d'Ypres à Furnes, à droite.

Quelle aurait été la destination de ces ilôts plus ou moins féodaux si fréquents dans la Flandre ? Il est à remarquer qu'on les rencontre toujours dans des localités anciennes. Sont-ce des marques de propriété ou des emblèmes de droits féodaux ? Nous l'ignorons.

EXAMEN D'UNE GROTTE A BONNERT.

A environ 400 mètres nord-est de l'église de Bonnert [3], le long d'un vieux chemin qu'on dit être une voie romaine, près d'un pont en ruine, s'ouvre une grotte appelée dans le pays *Wel-fra-haus* (maison de la femme sauvage).

Cette grotte, qui n'offre aucun intérêt, ainsi que MM. Raeymaekers et de Loë ont pu s'en assurer par un examen sur place, est artificielle et moderne et résulte de l'exploitation, sur ce point, du *grès de Virton*.

Elle était plus spacieuse autrefois, mais on l'a détruite partiellement parce qu'elle servait trop fréquemment de refuge aux vagabonds.

[1] Voir *Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. X, 1899, pp. 25, 26 et 27.

[2] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XVI, 1902, p. 20 et t. XIX, 1905, p. 140.

[3] Province de Luxembourg, arrondissement et canton d'Arlon.

Cette cavité présente actuellement les dimensions suivantes :

Largeur	8^m00
Profondeur	6^m00
Hauteur	1^m25
Epaisseur du terrain recouvrant . .	1^m00 - 1^m50

EXAMEN D'UN TERTRE A ATHUS (Province de Luxembourg).

Ce tertre appelé *Roemisches Grab*, et dont l'existence nous avait été signalée par notre confrère M. Martin Schweisthal, qui y fit quelques sondages en 1892 [1], est situé à environ 900 mètres sud-est de l'église d'Athus, dans un fond, en une prairie qui parait avoir été assez marécageuse autrefois, non loin d'un ruisseau affluent de la Chiers [2].

C'est un tertre artificiel parfaitement circulaire, en forme de cône tronqué fortement aplati, mesurant 3 à 4 mètres de hauteur et 120 mètres de circonférence à la base. Il est entièrement gazonné et couronné d'un buisson de pruneliers sauvages.

Sa situation semble indiquer clairement que l'on a affaire ici, non à un tumulus belgo-romain comme le voudrait l'appellation populaire, mais plutôt à une motte féodale.

Il serait cependant opportun, avant d'en classer le dossier, de compléter les premières recherches qui y ont été faites en y creusant une tranchée allant jusqu'au niveau du sol primitif.

Nous devrions donc solliciter l'autorisation nécessaire et nous pourrions, éventuellement, confier la surveillance de ces fouilles à notre confrère M. le docteur C. Coliez, de Longwy, sur l'obligeance duquel la commission peut certes compter.

[1] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VII, 1893, p. 200.

Voir également *Annales de l'Institut archéologique de la province de Luxembourg*, t. XXII, 1889, pp. 430 et 431.

Le *Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique*, ce recueil d'erreurs pour tout ce qui concerne la Belgique, mentionne aussi, comme tumulus, le tertre d'Athus (p. 89).

[2] Il appartient en partie à M. J.-B. Jungers, propriétaire à Athus, et pour le reste aux enfants Pierre Migette, à Differt (Messancy)



RECHERCHES A BLATON (HAINAUT) ET A PAEL (PROVINCE DE LIMBOURG)

Van der Rit, dans son ouvrage *Les Voies romaines,* indique, au lieu dit *Bois du Mont-Crapaud* (commune de Blaton), la présence de deux tumuli belgo-romains.

Sur la foi de cet auteur, MM. Dens et Poils se sont rendus à l'endroit indiqué; mais, malgré de longues et minutieuses recherches, ils n'ont rencontré aucune trace de ces tertres, dont les gardes du prince de Croy, propriétaire des terres environnantes, ignoraient complètement l'existence. Par contre, ces derniers leur ont fait remarquer, contre la chaussée romaine encore très reconnaissable, deux grandes élévations naturelles dont la forme aura induit Van der Rit en erreur.

La même déconvenue les attendait à Pael (Limbourg), où un tumulus leur avait été signalé également.

Sa situation, le long de la voie romaine qui traverse la Campine, son voisinage de la colline dite *Venusberg*, la récente découverte d'un petit trésor de monnaies impériales faite à ses abords et enfin une tradition locale qui voulait y voir la tombe d'un chef, les avaient engagés à aller reconnaître cette élévation ; son propriétaire, M. le colonel de Quebedo, les avait gracieusement autorisés à le fouiller. Encore une fois, il s'agissait d'un mamelon naturel très régulier, mais bien trop considérable pour être l'œuvre des hommes. La belle situation de ce tertre et son isolement dans la plaine auraient peut-être pu engager à établir une sépulture à son sommet; mais des fouilles pratiquées en ce point n'ont donné aucun résultat.

Des recherches faites par MM. Dens et Poils dans les bois situés sur les communes de Buggenhout, Dion-le-Mont, Tilly, Bonlez, Chapelle-Saint-Lambert, Chaumont, Grez, Tombeek et Ways, il résulte qu'il existe dans les six dernières de ces localités quelques sépultures, encore inviolées, de l'âge du fer ; à Bonlez, entre autres, s'élèvent deux tombes à enceinte, de cette époque, qui mesurent 44 mètres de diamètre et qui seront fouillées prochainement.

RECHERCHES A OTTIGNIES (Brabant).

Au hameau de Coqueroux, de création toute récente, le hasard a fait mettre au jour, cette année, des substructions, en un endroit où, de mémoire d'homme, ne s'était jamais élevé d'habitation.

Au XIII[e] siècle existait, à Ottignies, une race de chevaliers du nom de Coqueroux-Kockruel qui, très probablement y habitaient un manoir. Cette circonstance a engagé MM. Dens et Poils à pratiquer quelques recherches en ce lieu, dans l'espoir de retrouver les restes de cette demeure féodale. Vérification faite, les substructions en question ne peuvent appartenir qu'à une maison importante du XVII[e] siècle qui fut détruite par un incendie.

TROUVAILLE DE MONNAIES A DAMME (Flandre occidentale)

Des ouvriers ont trouvé dans cette localité, en une prairie dénommée *Champ de Bataille,* un dépôt de 179 pièces de monnaie que notre confrère, G. Cumont, a déterminées comme suit :

Philippe IV le Bel, 1285-1314 Royal parisis double [1]	130
Philippe IV le Bel, 1285-1314 Maille blanche ou demi-gros (o long) [2] .	49
	179

Ces pièces étaient renfermées dans un pot que les ouvriers s'empressèrent — comme toujours — de briser et dont les débris furent laissés sur place.

Malheureusement, les fouilles entreprises à l'endroit de la découverte n'ont pu faire retrouver le moindre fragment de ce pot.

FOUILLES A LAEKEN (Brabant).

Au cours d'une promenade archéologique le long de la voie romaine et du chemin des Moutons, dit rue des Soldats romains, notre confrère, Jean Poils, découvrit, dans un verger à proximité

[1] *Catalogue Rollin et Feuardent* (1900), pl. VII, n° 10.
[2] *Ibidem,* n° 5.

des étables de l'ancienne ferme abbatiale d'Hosseghem (lieu dit *Hosseghem Dries*), une grande pierre en grès wemmelien, enfouie en partie dans la déclivité du sol.

Les habitants racontaient qu'autrefois douze chevaux attelés à cette pierre n'étaient pas parvenus à la déplacer !

Ce racontar faisait supposer qu'il s'agissait d'une énorme pierre, peut-être un menhir. Mais ce n'était qu'une pierre grossière de 1 mètre sur $0^{m}70$ et de $0^{m}40$ d'épaisseur moyenne, qui avait été, en partie, enfouie et posée sur quelques fragments de pierre simulant un socle de $0^{m}50$ de hauteur.

Les travaux de déblai ont ramené à la surface un fragment de poterie rouge vernissée de l'époque romaine.

Deux ouvriers purent aisément déplacer la pierre et la déposer quelques mètres plus loin à l'entrée d'un second verger.

FOUILLES DANS LA FORÊT DE MEERDAEL HAMME-MILLE (BRABANT).

L'exploration archéologique des forêts d'Héverlé et de Meerdael a donné d'excellents résultats.

Dans la première, s'élèvent, disséminés, vingt-quatre superbes tumuli, et la grande dimension de quelques-uns d'entre eux permet de les attribuer peut-être à l'époque belgo-romaine Il y a là, comme on le voit, un vaste champ de recherches à exploiter.

La forêt de Meerdael (Hamme-Mille), de son côté, possède une enceinte fortifiée et treize tombes de la période proto-historique, deux tumuli géminés, sept tombelles, des vestiges d'habitation, un tronçon de voie parfaitement caractérisé, le tout de l'époque belgo-romaine.

Ce magnifique ensemble était totalement ignoré jusqu'ici.

Les fouilles qui ont été pratiquées, cette année, à Meerdael, sous la direction de MM. Dens et Poils, ont donné de bons résultats et feront l'objet d'un rapport spécial.

Ces nombreuses découvertes prouvent, une fois de plus, quel intérêt il y aurait à explorer minutieusement les forêts de quelque importance.

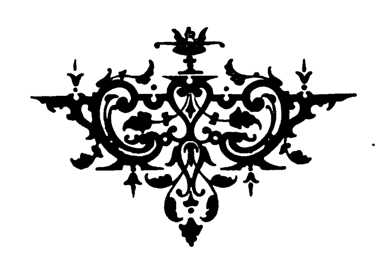
FOUILLES A MERCHTEM (Brabant).

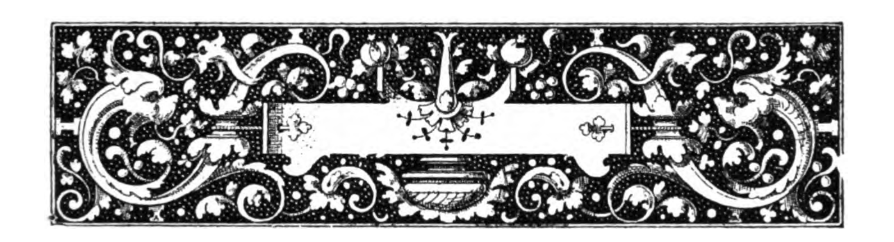
La Commission des fouilles a également étudié avec le plus grand soin le tertre dit *Hunsberg* (Merchtem), souvent considéré comme un tumulus, mais qui n'est, en réalité, qu'une motte féodale jadis entourée de douves.



La Commission adresse, aux personnes qui l'ont aidée dans ses travaux et lui ont accordé des autorisations de fouilles, l'expression publique de ses sentiments reconnaissants.

Bon Alfred de Loë.





RECHERCHES ET FOUILLES

DANS LA

FLANDRE OCCIDENTALE EN 1906.

DÉCOUVERTE D'UNE STATION NÉOLITHIQUE A AERTRYCKE



VERS la fin d'octobre, M. l'abbé R. Ingelbeen avait recueilli un silex taillé, vers la source du *Moubeek* (appelé aussi *Zeewegbeek*), à Aertrycke, sur le versant sud de la crête de séparation entre les bassins côtiers d'Ostende et du Zwyn.

Des investigations en ces parages furent recommandées aux exploitants des terres avoisinantes.

Nous nous plaisons à reconnaître le zèle de ceux à qui nous nous sommes adressés et à remercier ici le fermier Henri Roels et son fils René pour leur coopération. En une quinzaine de jours, il a été récolté des échantillons des types suivants : hachette, pointes, lames, nucleus, etc.

Ces objets, en silex de Spiennes, se trouvent sur les deux versants du cours d'eau précité, entre les cotes 34 et 35.

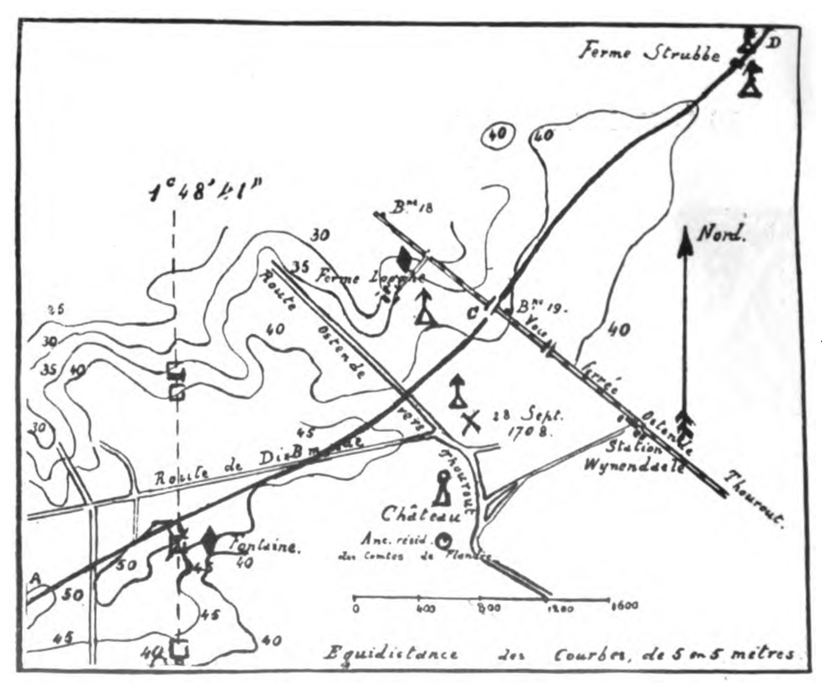
RECHERCHES A ZEDELGHEM

A la suite de la découverte faite le 17 octobre 1906, par le baron de Loë, d'une station néolithique sur la pente sud du mamelon 20 de Zedelghem (vers le N.-E. de la *Clabouterie)*, nous sommes retournés à cet emplacement, accompagnés de M. van Caloen de Basseghem et de son fils, le mercredi 24 octobre.

Dans deux champs voisins de celui exploré par le baron de Loë, l'enlèvement tout récent des récoltes nous a permis de recueillir des échantillons des types suivants : fragments de pointes, éclats de lames, nucleus.

DÉCOUVERTE D'UNE FABRIQUE DE POTERIES DU MOYEN AGE A ICHTEGHEM

De part et d'autre du chemin de fer Thourout-Ostende, vers la borne 18, on récolte quantité de débris d'une poterie gris-brun et



Carte indiquant les principales trouvailles faites aux confins Ichteghem, Aertrycke, Thourout. Le tracé A B C D suit la direction présumée de la voie romaine Cassel-Wynendaele.

gris-bleu, fort grossière; annuellement, la charrue achève de briser ces fragments. Comme ils gisent à une faible profondeur, émergeant parfois des parois des fossés, l'extraction à la main est souvent aisée.

Grâce à l'obligeance de l'exploitant de ce terrain, M. Jean Logghe, nous avons pu assister, le 12 septembre, à l'exhumation d'un nombre de tessons suffisamment important pour que trois paniers, de la contenance d'un hectolitre chacun, pussent en être remplis.

La dimension de certains des morceaux a permis de reconnaître des vases à col, de 30 centimètres d'ouverture en diamètre, des ustensiles culinaires plats, marmites, cruches; détail caractéristique : la plupart des pots sont munis de goulots en saillie disposés sur le côté du récipient.

La facture accuse un art rudimentaire ; ces poteries semblent dater du haut moyen âge, en tout cas ne pas être postérieures au XIIe siècle.

L'excavation dont la matière première nécessaire à la fabrication a été extraite existe à 150 mètres environ à l'ouest de ce gisement, que nous avons montré, le 16 octobre, à M. le baron de Loë. La position exacte du dit gisement est à une quinzaine de mètres à l'ouest du poteau télégraphique, situé au nord du passage à niveau de la voie ferrée Ostende-Wynendaele, entre les bornes 18 et 19 [1].

FOUILLES A LA « ROOPYPE FONTEINE » DE WYNENDAELE

M. Matthieu, propriétaire du domaine de Wynendaele, a bien voulu faire exécuter, en ma présence, des fouilles aux abords de la fontaine prénommée, dont l'appellation existait déjà au XVIIe siècle [2] ; cette fontaine coule à la cote 45.

Immédiatement à l'ouest de la source, la fouille a permis de con-

1. Bien qu'en cet endroit la hauteur du remblai de la voie ferrée ne se trouve pas à plus de 3 mètres au-dessus du terrain naturel, il conviendrait, en cas d'exécution de fouilles méthodiques, de solliciter l'autorisation du gouvernement, avant de pratiquer des excavations. (Art. 2 de la loi du 15 avril 1843 sur la police des chemins de fer.)

2. SANDERUS, *Verheerlykt Vlaandre*. La Haye, van Lom, 1732. Carte *Franconatus*, voir p. 182.

stater la présence d'une couche de sable très fin, d'épaisseur variable, située à environ 1m60 de profondeur. Ce sable semblait convenir à la fabrication du verre ; or, le long des talus bordant l'excavation voisine, d'une superficie d'un hectare environ, les recherches ramenaient à la surface une quantité de morceaux de verre de couleur verte, bleu d'azur, d'objets entiers en verre incolore, de carreaux de ciment vernissés sur les deux faces et colorés sur l'une de celles-ci, enfin de scories, de charbons de bois et d'un très grand nombre de corps durs sur lesquels la coulée de la pâte de verre en fusion avait produit des effets de vitrification ; il y avait parmi ces corps des briques jaunes.

Il y a environ un demi-siècle, des murs en maçonnerie fort épaisse, constitués par des matériaux semblables à ceux dont on retrouve les vestiges dans l'excavation, ont été abattus sur la hauteur, vers la cote 50, à une très petite distance de la fontaine. S'agirait-il des anciens fours ?

Des goulots en verre vert étaient de la même fabrication que celle des élégantes bouteilles trouvées aux abords du château de M. Matthieu ; ces flacons, conservés dans l'armoire des collections du propriétaire, portent en saillie les armoiries d'illustres familles flamandes ; nous y avons relevé notamment les blasons accolés des Borluut de Dongelberghe (union de janvier 1630 à mai 1656).

RECHERCHES A MIDDELKERKE, A RAVERSYDE ET A HEYST-SUR-MER

La lecture de la relation des curieuses trouvailles et constatations faites dans la plaine maritime par le savant géologue Rutot nous a amenés à consacrer quelques loisirs, en septembre, à explorer les gisements décrits dans ses intéressantes publications [1].

Les objets recueillis par nous ont été montrés au baron de Loë. Voici la nomenclature de quelques-uns d'entre eux :

De Middelkerke à Mariakerke : plusieurs tessons d'une poterie grise et noire très cuite et sonore, à panse très accentuée ou à fond pincé (pouvant remonter du IXe au XIe siècle), des morceaux de plomb, un fragment de crâne humain. A *Heyst*, sur la plage à

1. A. RUTOT. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXI, 1903, p. 11, et t. XXII, 1903, p. 5 et 6.

l'est des écluses : quelques tessons de poterie du haut moyen âge, dans l'argile inférieure des polders ; et un peu à l'ouest des travaux du port, en contre-bas de la voie ferrée vers Blankenberghe, un fragment de poterie rouge vernissée et sigillée.

Une partie de ces tessons, ainsi que les échantillons de silex taillés, récoltés au nombre d'une centaine à la *Clabouterie* et au *Moubeek*, figurent dans les vitrines (non numérotées) de l'Hôtel Gruuthuuse, à Bruges.

B^on^ DE MAERE D'AERTRYCKE.





MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

Quelques pièces de la trouvaille de Mohiville (province de Namur). Monnaies françaises du XIII[e] siècle.

LA Société d'archéologie de Bruxelles vient d'acquérir, pour ses collections, le restant d'une trouvaille de monnaies faite à Mohiville, près de Scy, en l'année 1876 ou 1877, par M. Nihoul, lors du creusement des fondations d'un atelier de sabotier, au lieu dit *Pachimolin*.

Les principales pièces de cette trouvaille sont entrées à cette époque dans le médaillier de la Société archéologique de Namur. Ces pièces, au nombre de 138, étaient contenues dans un vase en terre qui a été malheureusement brisé et dont les morceaux n'ont pas été conservés. Feu François Cajot a donné, dans la *Revue belge de numismatique,* année 1877, page 296, une description sommaire de cette trouvaille, mais sa détermination des monnaies françaises laissant à désirer, il convient de transcrire, ci-après, la liste des 76 pièces acquises par la Société d'archéologie de Bruxelles. Ces pièces ont été classées d'après le catalogue de MM. Rollin et Feuardent. Elles sont toutes françaises et se rapportent à la période tout entière du XIII[e] siècle jusqu'au commencement du XIV[e] siècle ; le petit trésor aurait donc été enfoui à cette époque. Parmi ces pièces, quelques oboles ont une cer-

taine rareté. Autant qu'on peut juger d'après les pièces de la Société d'archéologie de Bruxelles, Cajot a fixé une date trop récente pour l'enfouissement de cette petite fortune d'un homme de la fin du moyen âge. Cajot signale, à bon droit, deux monnaies très rares de l'évêque de Liége, Thibaut de Bar (1303-1312) décrites dans la *Revue belge de numismatique*, 1855, pl. V, n° 6, et 1877, p. 531, pl. XIV, n° 2, et figurées sous les n°s 218 et 219 de la planche XI de l'ouvrage sur les monnaies de la principauté de Liége par M. le baron J. de Chestret.

« Ce qu'il y a de remarquable dans cette trouvaille, dit Cajot, ce sont non seulement ces deux rarissimes pièces liégeoises perdues parmi toutes ces pièces françaises, mais c'est surtout un denier de l'empereur Galba, au revers **CONCORDIA PROVINCIARVM**, trouvé dans un trésor de monnaies du XIVe siècle. » On peut cependant se demander si cette pièce romaine n'a pas été ajoutée pour augmenter l'intérêt de la trouvaille et cela est d'autant plus vraisemblable qu'une pièce italienne du XVIe siècle (Cosme Ier de Médicis, 1519-1574) avait été jointe aux pièces offertes à la Société d'archéologie de Bruxelles, dont voici la nomenclature : G. C.

PHILIPPE II AUGUSTE, ROI DE FRANCE (1180-1223).

Paris. Denier. Catalog. Rollin et Feuardent, p. 59, n° 645. 5 pièces.
Arras. Denier. *Ibid.*, p. 59, n° 647. Variété avec point secret après PHI. 18 pièces.
Montreuil. Denier. *Ibid.*, p. 59, n° 653. 1 pièce.
Péronne. Denier. *Ibid.*, p. 59, n° 655. 1 pièce.
Saint-Martin de Tours. Denier. *Ibid.*, p. 59, n° 657. 6 pièces.
Tours. Denier. *Ibid.*, p. 59, n° 658. 1 pièce.

ABBAYE SAINT-MARTIN DE TOURS (sans nom de roi).

Denier. *Ibid.*, pl. XXV, n° 99. 12 pièces.

MONNAIES SEIGNEURIALES SOUS PHILIPPE-AUGUSTE.

Maine (comté). Denier. *Ibid.*, p. 60, n° 670. 1 pièce.
Champagne (Troyes). Thibaut IV (1201-1253). Denier. *Ibid.*, p. 70, n° 780. 1 pièce.
Provins (comté). Thibaut III (1197-1201). Denier. *Ibid.*, p. 70, n° 784. 1 pièce.
Provins (comté). Thibaut IV (1201-1253). Denier. *Ibid.*, p. 17, n° 785. 1 pièce.

LOUIS VIII, ROI DE FRANCE (1223-1226).

Paris. Denier. *Ibid.*, p. 76, n° 846. 1 pièce

LOUIS IX (saint Louis), ROI DE FRANCE (1226-1270).

Denier tournois. *Ibid.*, p. 78, n° 868. 11 pièce
Variétés avec : Turonus civi — Turonis civi et Turonus × civis.

Obole tournois. *Ibid.*, p. 79, n° 869. 1 pièce.

MONNAIES SEIGNEURIALES SOUS LOUIS IX.

Bretagne (duché). Jean I le Roux (1237-1286). Denier. *Ibid.*, p. 79, n° 878. 1 pièce

Châteaudun (vicomté). Raoul de Clermont. Obole. *Ibid.*, p. 81, n° 896. 1 pièce.

Auvergne (comté). Alphonse, frère de saint Louis (1230-1271). *Riom*. Denier. *Ibid.*, p. 83, n° 914. 1 pièce.

Toulouse (comté). Alphonse, frère de saint Louis (1249-1271). Denier. *Ibid.*, p. 84, n° 928. 1 pièce.

Provence (marquisat). Alphonse, frère de saint Louis (1249-1271). Denier. *Ibid.*, p. 84, n° 931. 1 pièce.

Provence (comté). Charles I d'Anjou (1246-1285). Denier. *Ibid.*, p. 86, n° 944. 1 pièce.

MONNAIES SEIGNEURIALES SOUS PHILIPPE III LE HARDI (1270-1285).

Vendôme (comté). Jean V (1271-1315). Obole. *Ibid.*, p. 93, n° 1023. 1 pièce.

PHILIPPE IV LE BEL, ROI DE FRANCE (1285-1314).

Denier tournois *Ibid.*, p. 100, n° 1105. 5 pièces.
Maille tournois. *Ibid.*, p. 100, n° 1106. 2 pièces.
Royal parisis double. *Ibid.*, p. 100, n° 1107. 1 pièce.

Total 76 pièces.

Sceattas anglo-saxons trouvés à Namur.

PARLANT ci-dessus (p. 75-78) des sceattas anglo-saxons découverts à La Panne, j'avais dit que ces pièces provenaient jusqu'aujourd'hui, dans notre pays, du seul gisement de La Panne.

Cette assertion n'est pas exacte, puisque feu François Cajot a décrit dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, tome XIII, p. 442-443, quelques monnaies de ce genre, trouvées dans cette ville, qu'il considérait comme fausses.

Il s'agit :

1° De deux pièces du type des monnaies dessinées sur la plan-

planche C, n° 34, et sur la planche D, n° 24, de l'article de J. Dirks, dans la *Revue de la numismatique belge*, 1870, et qu'on a conjecturé assez légèrement avoir été frappées à Herstal (*ibid.*, p. 393-394). Ces pièces ont été tirées du lit de la Sambre, à Namur.

D'après l'analyse d'un chimiste compétent, qui m'a été transmise grâce à la grande obligeance de M. Adrien Oger, conservateur du Musée archéologique de Namur, ces deux monnaies contiennent une forte proportion d'argent, un peu de cuivre, mais pas d'étain.

Il résulte de cette analyse que ces pièces ne peuvent être considérées comme fausses, d'autant moins que leur type est correct et conforme à celui qui caractérise les monnaies dessinées sur les planches de J. Dirks;

2° De deux pièces d'un type presque semblable à la monnaie dessinée sur la planche E, lettre *a*, de J. Dirks (même revue). C'est le type que ce savant avait nommé *Louve-étendard*. L'exemplaire qui a été trouvé, en 1869, rue Notre-Dame, à Namur, contient, d'après le même chimiste, une forte proportion d'argent et peu de cuivre, tandis que l'exemplaire qui a été retiré du lit de la Sambre, dans la même ville, se compose de cuivre, de plomb et d'une très faible quantité d'argent ;

3° D'une pièce du type que J. Dirks nomme *sceau de David* (voyez, même revue, pl. B, nos 28, 29, 30, 31, 32, et pl. D, nos 22, 23) et qui a aussi été retirée du lit de la Sambre, à Namur. Comme la précédente, elle se compose de cuivre, d'un peu de plomb, et montre des traces d'argent.

Faut-il considérer ces pièces, qui ne renferment que des traces d'argent, comme le produit de l'industrie criminelle de faux-monnayeurs ? On n'ose guère répondre affirmativement à cette question, quand on sait que le poids et l'aloi des sceattas diffèrent beaucoup et que plusieurs sont en mauvais argent [1]. D'autre part, toutes les pièces trouvées à Namur sont aussi bien faites que les monnaies des autres trouvailles et n'indiquent pas la façon maladroite d'un contrefacteur.

G. CUMONT.

[1] Voyez *Revue de la numismatique belge*, 1870, p. 290-291 et les notes.

On a déjà constaté le même fait pour les monnaies gauloises dont le métal, devenant de plus en plus mauvais, n'est plus finalement que du cuivre, même parmi les pièces d'or (voy. *Traité des monnaies gauloises*, par ADRIEN BLANCHET, p. 350 et suiv., et *Revue numismatique française*, 1907, p. 181). Enfin, pour les monnaies d'argent et d'or gauloises, il existe des pièces fourrées, c'est-à-dire avec âme de bronze (voy. *Revue numistatique française*, 1906, p. 129).



BIBLIOGRAPHIE



LES **origines du style gothique en Brabant,** par R. LEMAIRE, docteur en sciences morales et historiques. PREMIÈRE PARTIE : *L'Architecture romane*. Bruxelles, Vromant et C°, éditeurs, 18, rue des Paroissiens, 1906.

L'auteur procède avec méthode; il consacre le premier chapitre à l'architecture romane en général, le second à l'architecture romane en Belgique. Avant d'étudier les monuments du Brabant, il esquisse la situation de cette région, du XIe au XIIIe siècle. Le cadre est complet et le lecteur pourra suivre avec fruit et intérêt l'examen approfondi de quarante-cinq monuments environ auquel M. l'abbé Lemaire se livre. Les analyses sont poussées aussi loin que les circonstances le lui ont permis : les plans terriers, les coupes, les aspects des édifices, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, les restitutions et les profils des moulures abondent. En maints endroits l'auteur nous donne des dessins très précis et parfois empreints d'une note pittoresque.

Dans le chapitre V sont étudiés les caractères généraux de l'architecture romane en Brabant : situation et orientation, matériaux et appareils, plans, tours et clochers, etc. Dans le VIe, l'auteur traite de l'origine des éléments de l'architecture romane dans le Brabant, et dans le VIIe, il aborde la chronologie des ces édifices. Nous citerons la conclusion :

« 1° L'architecture romane s'est développée dans le Brabant autant que dans les régions les plus favorisées de notre pays. Les monuments de ce style sont particulièrement abondants aux environs de Louvain, de Bruxelles et de Tirlemont; le Hageland et la partie occidentale en

sont, au contraire, presque entièrement dépourvus et se trouvent, sous ce rapport, dans les mêmes conditions que la Campine anversoise;

» 2° Les églises du Brabant relèvent toutes d'une même tendance. Elles se distinguent par leur plan longitudinal, par l'emploi constant des piliers carrés, par l'absence presque totale de voûtes dans les nefs, par l'entrée latérale et par la sobriété de la décoration ;

» 3° On peut cependant y distinguer deux types, d'après l'emplacement de la tour : la tour située devant les nefs domine dans la partie orientale du Brabant; la tour près du chœur est plus fréquente à l'ouest de la province;

» 4° Ce dernier mode de construction, de même que le clocher engagé dans les nefs, semble être la seule particularité qui ait son origine dans la région. Les plans, les soutiens, la forme des portes et des fenêtres, les modes de couverture, la plupart des motifs de décoration des édifices brabançons leur sont communs avec les constructions des vallées de la Meuse et du Rhin ; seuls quelques éléments semblent relever de l'art du bassin de l'Escaut ou du nord de la France ;

» 5° La chronologie de nos monuments doit être établie d'après celle des églises mosanes et rhénanes. Elle paraît même être quelque peu en retard sur ces dernières. Le style roman régnait donc encore ici exclusivement presque un siècle après qu'il eût disparu dans le nord de la France.

» *En définitive, le Brabant forme donc une des marches occidentales extrêmes du domaine de l'école romane germanique.* »

Nous avons été heureux de citer en entier la dernière page de ce livre, résultat d'un travail consciencieux mené à bien par un jeune archéologue doublé d'un architecte; c'est la première pierre d'un édifice, que nous souhaitons à l'auteur de pouvoir édifier au complet. Il nous donnera ainsi un ouvrage qui viendrait remplacer l'essai de feu Schayes — effort très louable et dont les lacunes n'ont été que partiellement comblées.

Jos. Destrée.



L'Art mosan, par Jules HELBIG.

M. Jules Helbig ne semble pas avoir connu des moments de lassitude et de découragement. Jusque dans les derniers temps de sa vie il a vaqué à ses diverses occupations, apportant à tout ce qu'il faisait une rare décision et une ténacité étonnante chez un vieillard.

Il n'y a pas longtemps, en 1903, il publiait *La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*. C'était, en réalité, la réédition du travail qu'il avait écrit juste trente ans plus tôt. Aujourd'hui, l'*Art mosan*, dont M. G. Van Oest vient d'éditer la première partie, est en somme une mise au point, pour le grand public, de l'ouvrage précité et de *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liége*, etc., qui a vu le jour en 1890. Nous lui avons consacré un compte rendu étendu dans ces mêmes Annales.

Jusque dans les derniers moments de sa vie, M. Helbig n'a cessé de prendre l'intérêt le plus vif à ses chères études. Et ce ne fut pas un mince désappointement pour lui à l'Exposition universelle de Liége, en 1905, que de constater l'espace restreint qui lui était accordé, dans le Palais de l'Art ancien, pour y faire connaître les peintres du pays mosan.

Le livre qui vient de voir le jour a l'avantage sur les devanciers dont il a été parlé plus haut, d'offrir au lecteur un aspect plus vivant, plus éclairé, et d'une présentation vraiment sympathique. Des paysages — et l'idée est excellente — de ce coin privilégié arrosé par la Meuse, s'étalent sous les yeux du lecteur, comme pour le prévenir agréablement en lui faisant connaître le cadre destiné à contenir les monuments qui vont être étudiés. Ce premier volume comprend : les anciens ivoires et les sculptures si intéressants échappés, comme par miracle, aux dévastations des guerres et des iconoclastes de 1793. Voici les œuvres en métal, ces fonts de Saint-Barthélemy à Liége et cette belle série de châsses, la gloire du pays mosan. Pour cette dernière partie, M. Marcel Laurent a fourni une dizaine de pages où il s'efforce de se mettre au courant des dernières recherches. Je ne crois pas, pour ma part, que M. Jules Helbig les eût désavouées. Il y a été tenu compte du rôle si important de Nicolas de Verdun, d'après les recherches de M. Otto von Falke ainsi que de mes remarques sur cet artiste si original. Pour l'art monumental comme pour la peinture, M. Helbig s'en est tenu à ses études précédentes. Il nous montre le rôle des Van Eyck et puis nous entretient des Patenier et des Blés. Si l'auteur n'a pas résolu toutes les questions délicates auxquelles ces deux noms sont mêlés, il revendique à bon droit la part d'inspiration qu'ils ont puisée dans les sites de la wallonie.

Ce livre, écrit avec intérêt, a été publié sous le contrôle de M. J. Brassine, sous-bibliothécaire de l'Université de Liége, qui a prêté un concours dévoué à l'éditeur. La présentation, qui en est des plus attrayantes, est due à l'intelligente initiative de M. G. Van Oest. Nous faisons des vœux pour que le second tome ne se fasse pas trop attendre.

J. D.

Les Emaux limousins à fond vermiculé des XIIe et XIIIe siècles, par M. J.-J. MARQUET DE VASSELOT, attaché au Musée du Louvre. *Revue archéologique*, tome VI, 1905.

Il ne sera pas hors de propos de nous arrêter quelques instants sur cette étude intéressante, attendu qu'il y est question de l'un de ces curieux spécimens dans les collections des Musées royaux.

« Les émailleurs limousins ont, dès le début, cherché à rompre la monotonie des fonds unis en recourant au guillochage, aux semis d'étoiles et à la gravure de rinceaux délicats, finement ciselés. Ce dernier procédé, qui paraît avoir joui d'une faveur spéciale, a attiré depuis longtemps la curiosité des érudits. Dès 1883, Charles de Linas reconnut que les objets qui le présentaient émanaient d'une école qui fleurissait à Limoges vers le dernier tiers du XIIe siècle. Il fut amené a faire cette constatation en étudiant la châsse de Gimel (Corrèze). Autour de cette pièce il groupa treize spécimens éparpillés dans diverses collections, entre autres dans celle de nos Musées. Dans son ouvrage sur *L'œuvre de Limoges*, M. Rupin [1] n'a pas insisté sur cet ensemble; ni Mgr Barbier de Montault, dans son étude sur le trésor de Cherves [2], ni M. Emile Molinier dans son ouvrage sur *L'Émaillerie* [3] et dans *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie* n'y ont prêté grande attention.

Quelle est l'origine de ces rinceaux ? « Les rinceaux plats et stylisés des pièces limousines dérivent de ceux que l'art byzantin a empruntés à la Syrie et qui se sont répandus, grâce à son influence, non seulement dans l'art européen du haut moyen-âge mais dans l'art copte et dans les arts musulmans ». Les Byzantins eux-mêmes pourraient d'ailleurs leur avoir suggéré l'idée de transformer le rinceau stylisé ordinaire en « vermiculé », car on trouve ce dernier, très net, dans certains détails des intéressantes peintures de Ladoga, par exemple.

M. Marquet ne pense pas que les émailleurs limousins se soient directement inspirés de types orientaux ; il est plutôt persuadé qu'ils en ont trouvé le modèle dans les productions des enlumineurs de Saint-Martial de Limoges. « Quand on parcourt les nombreux manuscrits de cette abbaye qui sont parvenus jusqu'à nous, on est frappé de l'art qu'occupe dans la décoration le feuillage stylisé à la byzantine, et l'on est amené à supposer que les émailleurs ont pris le modèle de leur vermiculé dans certains volumes, comme une Bible, un recueil de prières ou la magni-

[1] E. RUPIN, *L'œuvre de Limoges*, Paris 1890, in-4°, p. 154.

BARBIER DE MENTAULT, *Le trésor liturgique de Cherves en Angoumois*. Angoulême, 1899, p. 48, 49, 60, 73.

E. MOLINIER, *L'émaillerie*. Paris 1891, in-12°, p. 155-157.

fique Bible en deux tomes. Dans cette dernière, on constate que les miniaturistes avaient, de leur côté, eu l'idée de transformer en vermiculé le rinceau stylisé habituel. » Pour M. Marquet, les enlumineurs limousins ont fait des emprunts à des manuscrits espagnols imprégnés d'influences byzantines.

Notre auteur rejette le nom d'*atelier de la châsse de Gimel* que l'étude de M. de Linas avait accrédité. Pour lui, « il s'agit, en réalité, d'un groupe d'objets qui se répartissent en plusieurs séries distinctes, quoique parallèles ; ils ont dû être fabriqués dans plusieurs boutiques d'émailleurs, qui sans doute suivaient toutes l'impulsion de tendances communes, mais qui n'en conservaient pas moins leur personnalité propre.

Les pièces à fond vermiculé présentent des traces indéniables d'influences mosanes, dont les plus frappantes sont — outre le parti pris du fond réservé et doré avec figures champlevées, dont les émaux byzantins fournissaient aussi le modèle — l'emploi d'un émail rouge pour nieller les détails des nus, et de rosettes en creux, à bouton saillant. M. Marquet rejette l'opinion de Labarte faisant dériver l'émaillerie limousine de l'émaillerie rhénane, mais il reconnaît les influences mosanes ; « et ces dernières s'expliqueraient naturellement par la présence à l'abbaye de Saint-Denis, entre 1145 et 1152, d'un groupe d'orfèvres lorrains appelés par Suger». M. von Falke a montré, en effet, qu'à cette date les artistes que Suger appelle « lorrains » ne pouvaient appartenir qu'à l'atelier, alors en pleine activité, de Godefroid de Claire, le tondateur de l'école mosane [1].

J. D.



Claus Sluter et la sculpture bourguignonne au XVe siècle, par A. KLEINCLAUSZ, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

Cette étude fait partie des *Maîtres de l'Art,* collection publiée sous le haut patronage du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts Elle est présentée par un érudit qui a vécu dans un commerce prolongé avec les œuvres qu'il décrit et qu'il apprécie. Sous sa plume, la physionomie du puissant maître hollandais semble, en quelque sorte, se dessiner dans une lumière abondante mais un peu triste. A vrai dire, l'auteur n'apporte pas de nouvelles découvertes, mais il utilise admirablement les

[1] *Deutsche Schmelzarbeiter,* p. 76 et 79.

travaux de ses devanciers. Le cadre restreint qui lui était imposé ne lui permettait ni longs développements, ni d'abondantes citations. On sent cependant que le texte est nourri par une connaissance approfondie des sources et l'étude critique des originaux. Le style de l'auteur a de la couleur et du relief. Un souffle d'enthousiasme communicatif anime ses pages, et sans effort il réussit à empoigner le lecteur, comme il s'est laissé prendre lui-même. Habitué à vivre dans la société de Claus Sluter, M. Kleinclausz se montre sévère pour les productions de ses continuateurs, entre autres pour le retable de Rouvres. « Les draperies tumultueuses et renversées, de manière à multiplier le nombre de volutes jusqu'à l'invraisemblance, constituent le trait dominant de cette statuaire. Saint Jean manque d'expression, et la Vierge, coiffée d'une lourde couronne, paraît vulgaire ; mais la tête du vieillard, avec sa bouche rentrée et ses longues moustaches ondulées, rappelle le beau buste de saint Antoine, conservé au musée archéologique de Dijon, et l'on peut reconnaître, sans hésiter, à ces deux morceaux, un auteur commun qui s'est inspiré du Moïse de la Chartreuse. »

Quelle est l'origine de l'école bourguignonne ? Vers 1850, M. de Laborde considérait les Flandres comme son foyer, et les travaux de Mgr Dehaisnes, de MM. de la Grange et Cloquet paraissaient avoir consolidé cette opinion.

M. Kleinclausz examine la thèse de M. R. Kœchlin, soutenant cette opinion que l' « on ne trouve rien, en Belgique qui fasse prévoir le style si tranché de ce maître ».

Au XIIIe et au XIVe siècle, l'influence prépondérante de l'art français idéaliste sur l'art belge est attestée par tous les monuments et est incontestable.

Le caractère de la sculpture bourguignonne est donc « profondément différent » de celui de la sculpture belge : « Aucun morceau ne l'annonce en Belgique dans les monuments antérieurs, aucun n'y fait songer dans ceux qui sont contemporains [1] ».

Pour M. Pit, l'école bourguignonne doit, pour une large part, son existence à des artistes allemands qui avaient travaillé à Mayence.

« Il faut reconnaître que jusqu'à maintenant, dit M. Kleinclausz, rien n'est venu confirmer ni infirmer l'un de ces trois systèmes. Très certainement, l'art belge du XIVe siècle est père de l'art français de la même époque, et l'on trouve peu de traits, si ce n'est dans les figures de certains retables, qui évoquent de loin l'idée de l'art bourguignon. Et cependant il est une vérité contre laquelle aucun argument

[1] R. Kœchlin, *la Sculpture belge et les influences françaises*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*.

ne saurait prévaloir : c'est que, dans la liste des artistes que les ducs de Bourgogne, comtes de Flandre, employèrent, se rencontre quantité de noms flamands. Marville était Flamand, et la plupart de ses auxiliaires l'étaient aussi. Sluter connut les œuvres de Beauneveu, et s'il employa des Bourguignons, il eut un plus grand nombre de Flamands sous ses ordres ; on a vu, d'autre part, que ses anciens compagnons, Philippe Van Eram et Gillequin Tailleleu créèrent, à Dijon même, des ateliers libres où le travail était loin de chômer. L'art flamand n'avait même pas attendu l'avènement de Philippe le Hardi pour pénétrer en Bourgogne ; il y éleva, vers le milieu du XIVe siècle, un monument funèbre à deux gisants, le tombeau des Mello, actuellement situé dans le cloître de l'abbaye de Fontenay [1].

» Enfin, le tombeau de Philippe le Hardi présente des affinités sérieuses avec celui de François de Mirabelle, exécuté entre 1391 et 1416, par Jean Keldermans, et dont les débris, conservés au Musée des Arts décoratifs de Bruxelles, sont suggestifs au suprême degré. »

Quant à l'hypothèse de M. Pit, M. Kleinclausz dit qu'il serait injuste de l'apprécier avant que l'auteur n'ait donné plus de consistance à sa thèse d'origine en apportant de nouvelles données.

Seulement, l'auteur fait remarquer — et j'ai eu l'occasion de le dire à mon collègue M. Pit, et à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'art dans les anciens Pays-Bas — les guerres de religion ont occasionné des déprédations telles qu'on ne trouve plus rien dans des villes autrefois très riches en monuments. « A Hattem, la patrie certaine de Claus de Werve et la patrie possible de Claus Sluter, il s'y *trouvait probablement* des morceaux dignes d'attention ; mais quels étaient ces ouvrages ? Venaient-ils de Belgique, de France ou d'Allemagne ? Qui le saura jamais. »

Disparus aussi les monuments funéraires du pays de Liége ; disparus ceux de Valenciennes; disparus presque tous ceux du Brabant, et en particulier ceux du XIVe siècle, à l'abbaye de Villers.

Le nombre et l'importance des lacunes nous forcera donc bien à contre cœur à rester sur la réserve.

J. D.

[1] Reproduit dans *Les Prédécesseurs de Sluter*. (*Gazette des Beaux-Arts*, 1905.)



Jacques Jordaens et son œuvre, par P. Buschmann junior, étude publiée à l'occasion de l'exposition Jordaens, organisée à Anvers en MCMV, traduite du néerlandais par Georges Eekhoud, avec 45 reproductions hors texte. — Éditeur, G. Van Oest & Cie.

Jordaens, physionomie étrange, artiste puissant et original. Parfois il atteint les sommets de l'art, mais trop souvent on le trouve inférieur à lui-même. Maintes fois il rivalise avec Rubens et je crois même qu'il lui arrive de le dépasser. Force de conception, bonheur de l'ordonnance, souplesse du modelé, éclat et richesse du coloris, tel est son lot. Et cependant son œuvre ne semble pas jouir, à notre époque, de ces chaudes sympathies, de cet enthousiasme qui assurent la popularité d'un maître. Aussi que de fois des morceaux excellents, dus à son pinceau, n'ont trouvé acquéreur qu'à des prix modestes ! Ce dédain pourrait peut-être avoir sa source dans les inégalités flagrantes auxquelles on se heurte dans son œuvre ; mais ces faiblesses sont rachetées par trop de bonnes toiles, pour qu'on tienne rigueur au maître quand il oublie de prodiguer les richesses de sa palette.

Le travail de M. Buschmann est consciencieux et documenté ; il parle d'une manière très entendue de l'œuvre du maître, puisamment secondé en cette matière, comme il se plaît à le reconnaître, par M. le professeur G. Hulin ; il éclaire fort bien la physionomie morale du personnage, qui, à l'âge mûr, passe de l'église catholique au temple protestant. Le vrai motif de cette défection nous reste inconnu. Jordaens n'avait, en somme, pas à se plaindre, j'imagine, des ecclésiastiques et religieux, qui lui faisaient des commandes pour leurs églises ou leurs abbayes. Toujours est-il que la fastueuse habitation qu'il s'était construite devint un centre pour ses nouveaux coreligionnaires, et plus tard, selon son désir formel, sa dépouille mortelle reposera sur le territoire des Provinces-Unies, dans un cimetière protestant.

On peut envisager le maître sous divers aspects. Le peintre religieux, en dépit de son talent, est souvent médiocre, à moins que le sujet n'exige une mise en scène puissante. Tel est le cas du tableau de *Saint Martin exorcisant un possédé*, du Musée de Bruxelles : Unité puissante, force des contrastes, dignité et calme du thaumaturge, contorsions de l'énergumène qu'on a grand'peine à maîtriser, intensité de vie, justesse du modelé, éclat et pompe du coloris. Très mouvementée et fort variée la toile du Louvre qui nous montre les *Vendeurs chassés du temple !*

Mais il manquait d'idéal ! Trop souvent la noblesse, la distinction lui font défaut ; il est dépourvu d'émotion. Son inclination le porte à traiter des sujets plantureux. Tout le monde connaît cette toile de la

Fécondité, du Musée de Bruxelles. Sa *Fête des Rois*, constitue un de ses triomphes et il ne s'est pas lassé de le répéter. *Les jeunes sifflent comme les vieux ont chanté*, *Le Satyre et le Paysan*, ont le même sort. Jordaens refait *con amore* les mêmes sujets, mais toujours avec de très notables variantes, en sorte qu'il ne se dégage pas de l'ensemble une impression de lassitude. Sa prédilection pour les repas de « haulte graisse » a toujours soutenu sa verve ; il aime la bonne chère et la célèbre avec un enthousiasme presque orgiaque. Il excelle aussi dans les tableaux de famille et où il se met en scène ; dans le portrait, il n'a pas l'intimité d'un Corneille Devos, mais il réussit à donner à ses figures un relief saisissant, sans les éclats de couleur de Rubens.

Si Jordaens n'a pas fourni autant de pages décoratives que le prince de l'école anversoise, il n'en laisse pas moins un monument magnifique dans *Le triomphe du prince Frédéric-Henri* (1650-1652). Au Bosch, à La Haye, cette composition donne une impression de richesse, d'éclat, de mouvement et de vie extraordinaire. Jamais le maître n'a rien fait de plus étoffé, de plus touffu et en même temps de plus vibrant. L'esquisse du même, conservée au Musée de Bruxelles, se réclame de plus d'unité, de plus de pondération, de plus d'harmonie : l'esquisse du Musée d'Anvers semble être l'idée intermédiaire entre l'essai de Bruxelles et la page définitive.

Jordaens a fait, comme tous les peintres de valeur de son époque, des cartons de tapisserie. Ce n'est pas là qu'il brille de son plus vif éclat. On est même surpris qu'un décorateur de sa force n'ait pas mieux saisi les ressources que lui fournissait la tapisserie : Il dédaigne, pour les bordures, la décoration florale ; il exagère, par contre, les dimensions des cartouches et des cadres d'architecture ; il construit des figures trop lourdes pour la tapisserie, et au lieu de les dégager, il les enveloppe dans des tonalités froides et sourdes. C'est sans doute l'ignorance de la technique de la tapisserie qui l'aura empêché de réaliser ces beaux effets qu'un autre Anversois, moins richement doué que lui, Van Schoor, parvient à obtenir dans ses modèles de tentures : A l'encontre de Jordaens, il s'abstient des architectures encombrantes et il tire des parterres de nos jardins des bordures incomparables.

J. D.



Les Gobelins et Beauvais, par JULES GUIFFREY. Paris, H. Laurens, éditeur, 1907.

M. Jules Guiffrey a publié, sous ce titre, dans la collection des *Grandes institutions de France*, un volume très attrayant. C'est un exposé très clair et très concis des traits saillants de ces deux manufactures célèbres qui ont eu le privilège de résister aux bouleversements politiques dont la France a été victime depuis une centaine d'années. Nous ne saurions pas assez recommander la lecture de ce petit volume à tous ceux qui désirent avoir des notions exactes concernant l'industrie de la tapisserie en France depuis le XVIIe siècle. Je me permettrai de signaler ce passage, dont les Belges qui ont reçu quelque culture, devraient bien faire leur profit.

D'où vient le nom de Gobelins se demande-t-on ? Ce nom est celui d'une famille de teinturiers établis depuis 1450 sur les bords de la Bièvre qui baigne la manufacture actuelle. Le travail amena cette famille à la fortune et aux honneurs.

« Des personnages occupant de si hautes situations ne pouvaient continuer l'exercice d'une industrie comme celle de la teinturerie, bien que lui devant leur fortune. C'est alors qu'ils songèrent à abandonner aux tapissiers flamands la maison où ils vivaient et travaillaient depuis un siècle. La proximité de la Bièvre convenait beaucoup aux nouveaux venus, car un atelier de teinture était l'accessoire indispensable de leur industrie. Voici comment nos tapissiers prirent la succession des teinturiers portant le nom de Gobelin.

« Le terme de Gobelin est devenu peu à peu synonyme de tapissserie et désigne maintenant, non seulement les ouvrages de notre manufacture nationale, mais les tentures de toutes les époques et de toutes les provenances. Aussi dit-on dans certains pays étrangers : un Gobelin du XVe ou du XVIe siècle, sans s'arrêter à la contradiction des termes et des dates. Les conséquences de cette confusion, quelque flatteuses qu'elles soient pour notre grand établissement national, ne laissent pas que d'entraîner un grave danger. »

Certaines fabriques abusant de ce terme de Gobelin dans les concours, force fut d'adopter une marque. Celle-ci, dessinée par M. Luc-Olivier Merson, représente « un G traversé par une broche placée en pal et garnie d'un fil dont les détours garnissait la panse de la lettre ». L'intérêt et le prestige de la manufacture sont maintenant sauvegardés.

De leur côté les Belges ne devraient jamais recourir à cette dénomination ; ils ont le devoir de se souvenir d'une industrie nationale dont la prééminence, à certaines époques, ne fut contestée par aucune école.

J. D.

Le Caire, par GASTON MIGEON, dans la collection : *Les Villes d'art célèbres*. Paris, H. Laurens, éditeur, 1907.

Le sympathique conservatenr du Louvre n'a pas découvert cette merveille de l'Orient. Il s'est bien gardé de s'en vanter ; mais ce qui est plus agréable pour le lecteur, il l'a bien vue. Chez lui, l'archéologue n'a pas nui au voyageur doué de sensibilité et d'enthousiasme. Aussi nous donne-t-il une impression très vive, très chaude et très colorée de ce qu'il a observé à loisir. Des vues, admirablement choisies, mettent le lecteur à même de suivre un cicerone bien informé, mais qui n'abuse jamais de l'érudition puisée facilement dans de gros volumes très doctes. Il se dégage donc de l'exposé dû à la plume de M. Migeon, un charme réellement captivant : paysages, édifices, chefs-d'œuvre de l'art, mœurs pittoresques, l'auteur n'oublie aucun élément essentiel de cet ensemble complexe, dont la civilisation égyptienne et la civilisation musulmane sont les termes extrêmes. Il fait naître le désir d'aller voir, dans son cadre actuel, la cité fameuse, avant que la main de l'Européen ne l'ait défigurée à jamais. J. D.

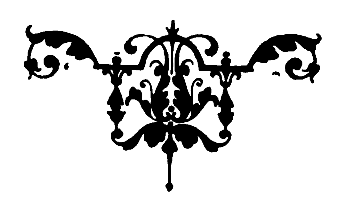




TABLE DES MATIÈRES

Mélanges.

Bibliographie.





TABLE DES PLANCHES ET FIGURES

L'ART ET LA PARURE FÉMININE DANS L'ANCIENNE ÉGYPTE :

QUELQUES INDICATIONS SUR LES DESSINS DES ÉTOFFES :

VESTIGES DE VOIES ANTIQUES DANS LES ROCHERS :

LES SÉPULTURES IMPÉRIALES DE LA CHINE :

ERRATA

Page 22, Au lieu de : en cette même année 1614, lire : quatre ans avant cette même année 1614.

Page 109, ligne 22, supprimer les mots *vieux style.*

Page 109, ligne 23, supprimer les mots *en style moderne, le 12 janvier 1580.*

Page 110, les lignes 19 à 26 tombent.

Page 169, pl. XVII, légende, lire : Objets en silex recueillis dans la Flandre occidentale.

Page 184, dernière ligne, au lieu de droit de voué, lire : droit d'avouerie (vouerie, avocatie.)

Page 189, lignes 28 et 29, supprimer : à Kobern, à Weilburg.

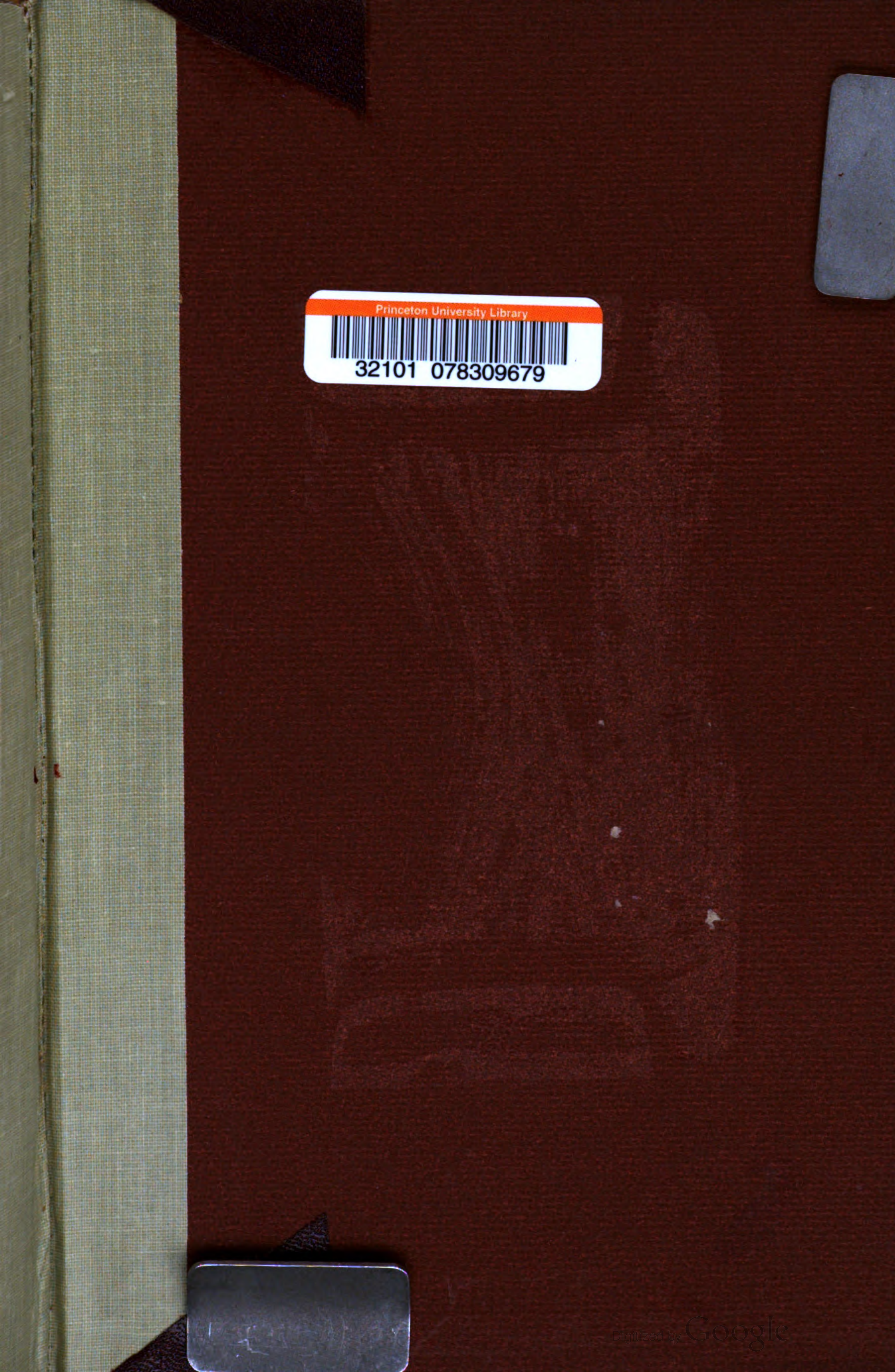
Page 204, renvoi ligne 3, au lieu de Villingen, lire : Gœttingue.

Page 218, ligne 17, au lieu de maison des tailleurs, lire : maison des drapiers *(Gewandschneider.)*

Page 227, lire : la hache de Dedeyn ou la hache Dedeyn.






Princeton University Library
32101 078309679



